



HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DE LA

BELGIQUE.

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES

PUBLIQUES

DE LA BELGIQUE,

Par P. Namur,

Docteur en philosophie et lettres, et Conservateur-adjoint
de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Absque labore nihil.

TOME Ier.

BIBLIOTHÈQUES DE BRUXELLES.

Bruxelles,

IMPRIMERIE DE F. PARENT,

MONTAGNE DE SION, 17.

1840.

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES

PUBLIQUES

DE BRUXELLES,

Par P. Namur,

Docteur en philosophie et lettres, et Conservateur-adjoint
de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Absque labore nihil.

Bruxelles,

IMPRIMERIE DE F. PARENT,
MONTAGNE DE SION, 17.

1840.

A Sa Majesté Léopold Ier,

ROI DES BELGES.

Sire,

En me permettant de faire paraître mon **Histoire des Bibliothèques publiques de Bruxelles** *sous Vos auspices, Vous récompensez de la manière la plus flatteuse les soins que je me suis efforcé de lui donner; cette nouvelle preuve de l'intérêt que Vous portez à tout ce qui peut être utile et la faveur dont Votre Majesté me comble, sera la recommandation la plus puissante au-*

près des amis des lettres, comme elle doit aussi me pénétrer de la reconnaissance la plus vive.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

P. Namur.

PRÉFACE.

Depuis la publication de notre dernier ouvrage, le *Projet d'un nouveau système bibliographique des connaissances humaines,* nous recueillîmes pour notre propre instruction des renseignements historiques sur les bibliothèques publiques anciennes et modernes de la Belgique.

La lecture de l'ouvrage du savant bibliothécaire, Mr. Laserna-Santander, intitulé : *Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne, présentement bibliothèque publique de Bruxelles,* ibid., 1809, 1 vol. in-8°, nous ayant suggéré, depuis longtemps, l'idée de nous livrer avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, à des recherches analogues, nous avons commencé notre travail par l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne. En nous imposant cette tâche difficile, nous devions naturellement songer à compléter l'histoire de cette bibliothèque (interrompue par Laserna

en 1798, quoique son travail ait été imprimé en 1809), pour la conduire jusqu'en 1838, époque de sa réunion à la bibliothèque royale. Le sujet nous conduisait, en outre, à ajouter un aperçu historique sur la bibliothèque publique de la ville, et enfin à donner tous les détails relatifs à la création de la nouvelle bibliothèque royale de Bruxelles, ainsi que l'histoire complète de ce nouveau dépôt littéraire pendant les trois premières années de son existence.

Il est vrai que les deux savants bibliophiles et littérateurs, Mr. Th. Barrois, dans sa *Bibliothèque protypographique,* Paris, 1830, 1 vol. in-4°, et Mr. G. Peignot, dans son *Catalogue d'une partie des livres composant l'ancienne bibliothèque de Bourgogne de la dernière race,* etc., Paris, 1830, 1 vol. in-8°, ne nous ont laissé que fort peu de chose à dire de nouveau sur les temps de la *formation* de la bibliothèque des ducs de Bourgogne; mais il n'est pas moins vrai qu'ils ont aussi, comme leurs devanciers, Sanderus (voir sa *Bibliotheca belgica manuscripta,* Insulis 1641, 2 tom. in-4°) et Laserna, laissé à d'autres le soin de recueillir de nouveaux détails sur ce dépôt littéraire qui réclamait des éclaircissements et des détails plus circonstanciés sur ses diverses vicissitudes, depuis son origine jusqu'en 1838. Et si la concision ne devenait dans de certaines occasions un grand défaut, des notices ayant été publiées en Belgique vers la fin de 1839, l'une par Mr. Voisin, dans la *Revue de Bruxelles,* mois de juin 1839, et reproduite depuis peu dans son ouvrage intitulé : *Docu-*

ments relatifs à l'histoire des bibliothèques publiques de la Belgique; l'autre par Mr. Frocheur, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique,* publié à Gand, année 1839, 3e liv., toutes deux sous le titre de *Notice sur la bibliothèque de Bourgogne* (1), nous n'aurions eu qu'à nous occuper de l'histoire de la bibliothèque de la ville et de la nouvelle bibliothèque royale. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux derniers auteurs n'a dit tout ce qu'il devait dire, même dans sa forme abrégée.

Quoi qu'il en soit, l'importance d'un travail plus consciencieux sur les bibliothèques de la Belgique étant généralement bien sentie, chacun se montrant désireux de connaître l'origine, les vicissitudes et les accroissements successifs de ces dépôts littéraires, nous avons cru devoir, dans cette disposition générale des esprits, apporter notre part de travail à la chose commune.

Les nouveaux détails sur l'histoire des bibliothèques publiques de Bruxelles, que nous donnons aujourd'hui (2), nous les avons puisés à des sources officielles; lorsque les documents imprimés nous ont manqué, nous avons eu recours aux archives de l'État et de la ville de

---

(1) La notice de Mr. Frocheur a également eu un tirage à part.

(2) Si notre présente publication est favorablement accueillie par le monde littéraire, nous nous occuperons de suite de l'histoire des bibliothèques publiques des provinces, sur lesquelles nous avons déjà recueilli beaucoup de matériaux.

Bruxelles, et lorsque celles-ci nous manquaient à leur tour, nous avons consulté les hommes spéciaux les plus à même de nous fournir des renseignements exacts. Notre position sociale, comme attaché à la bibliothèque royale, nous a mis en état de faire connaître cette nouvelle institution dans tous ses détails, et les trois années de son existence fournissent déjà des matériaux propres à intéresser le public au plus haut degré.

En publiant ce travail, qui est, pensons-nous, plus complet que tous ceux de ce genre qui ont paru jusqu'à ce jour, nous sommes bien loin de croire qu'il ne laisse plus rien à désirer, mais il plaira aux hommes adonnés aux lettres, pour qui tout est intérêt dans l'histoire littéraire, et qui liront avec plaisir, au moins nous l'espérons, les résultats de nos nouvelles recherches. Et comme c'est pour la première fois que nous osons nous présenter sur la scène du monde littéraire, une production *historique* à la main (1), les érudits seront probablement les plus indulgents, parce que eux seuls peuvent apprécier notre travail.

Nous recevrons avec reconnaissance tous les renseignements que l'on voudra bien nous donner sur les omissions ou les erreurs que nous aurons pu commettre; nous accueillerons toute critique propre à nous éclairer, avec un vif empressement; elle contribuera, nous n'en

---

(1) Nos publications antérieures étant purement bibliographiques. théoriques ou pratiques.

doutons pas, à rendre notre travail plus complet encore.

Nous ne pouvons terminer cette préface sans témoigner toute notre reconnaissance au gouvernement belge, à la régence de Bruxelles et aux particuliers qui ont bien voulu nous communiquer des renseignements sur le sujet que nous avons traité.

Bruxelles, le 18 mars 1840.

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DE

BRUXELLES.

Première Partie.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE.

§ Ier.

Des bibliothèques au moyen âge. — Les livres objets de testaments, de legs.

Les cathédrales, les chapitres et les monastères possédaient presque exclusivement des bibliothèques au moyen âge, si toutefois on peut appeler du nom de *bibliothèque* une collection de quelques manuscrits dont les riches ornements étaient le premier mérite (1). Ces

---

(1) On donne aujourd'hui le nom de *bibliothèque* à une collection considérable de livres classés et rangés dans un ordre qui satisfasse et l'esprit et les yeux ; de manière que chaque personne, curieuse de s'instruire, soit mise en état de pouvoir consulter et trouver avec facilité chaque ouvrage, chaque traité qui s'y trouve. Voir notre *Manuel du bibliothécaire*. Louvain, 1834, in-8°, p. 30, chap. III. *De la définition du mot* BIBLIOTHÈQUE.

Le mot *bibliothèque*, employé dans l'antiquité, avait, comme tant d'autres, cessé d'être en usage au moyen âge. Les collections de manuscrits

bibliothèques étaient formées par les religieux pour besoins de leurs écoles, de leurs collèges et de leurs s minaires. Les élèves qui étudiaient dans certains mon tères ne payaient pas leurs maîtres en argent ; ils le donnaient chacun deux volumes manuscrits par an po leurs honoraires, et c'étaient aussi de ces dons oblig que se formaient les bibliothèques dont quelques a bayes se trouvaient pourvues. C'est aux monastère tout le monde le sait, qu'on doit la conservation d'u quantité de trésors littéraires qui seraient aujourd'h perdus, sans le zèle et sans les soins qu'en ont pris moines du moyen âge. C'est du fond de leurs biblioth ques que les savants du XVI[e] siècle retirèrent les cl siques sans nombre, les chefs-d'œuvre inconnus oubliés que l'Europe accueillit avec tant de respect d'admiration. Sans les vieux cloîtres, il est probal qu'il n'y aurait jamais eu de *renaissance* des lett grecques et romaines, et que beaucoup de ces ancie romans de chevalerie, de ces naïves productions des si cles féodaux, qu'on recherche si avidement aujourd'hu seraient demeurés ignorés. Heureusement chaque pa eut de ces abbayes dépositaires privilégiées des riches littéraires d'un autre âge (1). Quant aux puissants b

---

s'appelaient *armaria ;* un gardien de livres fut nommé *armarius, sc narius, notarius,* etc. Nous verrons plus bas que les bibliothèques rent aussi appelées *librairies,* et que, dès le milieu du XVI[e] siècle, leur donnait indifféremment les noms de librairies ou de bibliothèqu Le mot *librairie* se trouve constamment écrit *librarie* dans les inve taires de Bourgogne, sans altération de *libraria,* comme l'anglais *librar*

(1) Pour la Belgique, les bibliothèques abbatiales qui jouissaient de plus grande célébrité, étaient celles de St.-Martin à Tournai, de St.-Ja ques à Liége, de Sept-Fontaines, dans la forêt de Soignies, d'Affligh et de Lobbes. Cette dernière surtout possédait des manuscrits très-pı

rons, aux ducs et même aux souverains, ils estimaient plus une bonne armure de Milan, un faucon bien dressé, que la meilleure chronique en prose ou en vers. Pourvu qu'ils eussent un livre d'heures somptueusement décoré de miniatures et d'arabesques, ils se tenaient pour satisfaits.

Nous n'avons que très-peu de renseignements sur les collections de livres jusqu'au temps des ducs de Bourgogne. Avant cette époque, les livres étaient des objets de testaments, de legs faits à des particuliers ou à des communautés, et mis souvent sous la protection spéciale d'un patron. Les recherches de Mr. l'abbé Van de Putte lui ont fait découvrir quelques chartes assez curieuses faisant foi de pareilles ventes ou donations. En voici deux que nous publions textuellement d'après les copies de Mr. l'abbé Van de Putte, parce qu'elles indiquent les prix de quelques livres au xive siècle et qu'elles nous font connaître des livres de droit et de théologie dont on se servait alors dans les écoles. La première est un *Contrat d'une vente de dix-neuf livres manuscrits pour la somme de quinze livres de gros tournois.*

I.

« Wie Robracht Sinpgate, Clais Pieters, Ghiselbrecht die Zot, Jhan Fs. Boidius, Diederic die Coe,
» Carstiaen Van den Berghe, Mibondene Dunel, Scepe-
» nen van den Vrien, doen te wetene allen den goonen

deux. Enfin au dire de l'historien Sanderus, dans sa *Bibliotheca manuscripta Belgica*, la bibliothèque de St.-Bavon, à Gand, passait également autrefois pour une des plus riches et des plus intéressantes du pays. Voir une liste d'anciennes bibliothèques dans une dissertation sur le goût des Belges pour les livres avant le xviie siècle, au commencement du Ier vol. des *Archives philologiques*, par Mr. de Reiffenberg.

» die dese letteren sullen sien of horen lesen, dat camen
» voor ons Woutre die Vos ende Jhau Standard ende
» wedden upten baerblyxten van henlieden en elc
» over al, Lambrachte den But te delivererne ende
» te ghevene neghentiene bouke, die welke hier
» na beschreven staen, of vichtiene pont groote
» tornoyse over die waerde van den vors. bouken ende
» dat wanheer dats Lambracht die But vors. hem
» lieden vermanen sal. Die welke bouke vors. toebe-
» horen den here Pietre F^s. Jhan Van Ardenhurgh.
» In teerste sine vive volumene van loyeu, van den
» welken die een begunnet : *Ulpianus,* ende hent :
» *Explicit textus digesti novi*, ende die andere be-
» gunnet : *Soluto matrimonio quemadmodum*, ende
» hent : *Expliciunt tres partes infort.* Ende die darde
» begunnet : *Imperator Justinianus Cesar Flavius*
» *alamanicus*, ende hent : *Explicit textus ff. veteris,*
» *amen.* Ende die vichte begunnet : *In nomine Dni.*
» *nri. Jhu. Chi. Codices Dni. Justiniani sanctissimi*
» *principis*, ende hent : *Explicit liber IX codicis Jus-*
» *tiniani S^{mi} principis.* Item vive boucke van decreta-
» lein, een volumen die welke begunnet : *Rex pacifi-*
» *cus pro miseratione disposuit*, ende hent : *Explicit*
» *apparatus novarum constitutionum.* Item die zeste
» van decretale ende begunnet : *In nomine Dni., amen.*
» *Fm. Phm. Scire es rem per causam cognoscere,* ende
» hent : *Certum est pone.* Item een volumen daer in
» es : *Ethycorum, politicorum et retoricorum.* Item
» een volumen daer in es : *Liber de anima et metafi-*
» *sica.* Item een volumen daer in es : *Commentum Al-*
» *berti super iiij libros meteorum et phisicorum e*
» *super de celo et mundo.* Item een volumen dats : *Egi*
« *dius super de anima et metheorum de superno e*

» *vigilia, de sensu et sensato, de morte et vita, de* » *generatione et corruptione, de causa longitudinis* » *et brevitatis vite.* Item een volumen : *Egidius super* » *de generatione.* Item een volumen : *Textus phisico-* » *rum Aristotelis.* Item een volumen ende es : *Com-* » *mentum Averrius super de anima.* Item een volu- » men twelcke begunnet in eenen bouc die men heet : » *Epistola ad Alexandrum.* Item een volumen ende » es : *Quoddam scriptum super Thopi.* Item een volu- » men heet : *Alghasel.* In een volumen ende es : *Egidius* » *super phisicorum.* In kennessen van dezer dinc, so » hebben wie vors. Scepenen dese letteren ghezeghelt » met onsen zeghelen uuthangende. Die was gedaen » saturdaghes voor sinte Thomaes dach in hoymaent in » tjaer ons Heeren als men screef dusentich drie hon- » dert zesse en viertich. »

La seconde charte est de 1241, par laquelle *Everard, chanoine de Sainte-Walburge à Furnes, vend à l'abbé des Dunes neuf volumes manuscrits pour la somme de* 80 *livres d'artois.* Elle est conçue en ces termes :

II.

« Universis Christi fidelibus presentes litteras visuris » sive audituris, magister J. Decanus et capitulum » Sancte-Walburgis Furnensis, salutem. Universitate » vestre notum facimus quod abbas et conventus eccle- » sie de Dunis, cisterciensis ordinis, emerunt à magis- » tro Everardo socio et concanonico nostro omnes libros » suos pro octoginta libris artisientium, quos suis voca- » bulis singulos ad petitionem dictorum abbatis et » conventus presenti scripto duximus subnotandos, » videlicet : *Psalterium de glosa Petri Lombardi,* » *Epistolas Pauli apostoli de glosa ejusdem et episto-*

» *las canonicas,* in eodem libro ; Pentateuchum, libros » Salomonis, Job, Actus apostolorum, Apocalipsim, » quatuor evangelia in duobus voluminibus. Quatuor » prophetas majores, XII prophetas minores : omnes » isti qui nominati sunt, sunt glozati. Summam ma- » gistri Willelmi Antisiodorensis cum parte cujusdam » summe magistri Guidonis. Summam propositivi, » summam magistri Symonis Tornacensis, in eodem » libro. Item in eodem libro : glosas super sentensias, » librum sententiarum et scolasticam hystoriam, pos- » tillas Luce et Mathei et duo volumina sermonum et » summam cantoris Parisiensis. Omnes libros istos sicut » supranotati sunt debent dicti abbas et conventus Du- » nensis, ab eodem E. magistro recipere et si aliquid » de dictis libris per dictum E. magistrum, vel per » aliquem suorum defuerit, quantum illud voluerit, » tantum de summa denariorum nominata superius » minuetur. In hujus rei testimonium ad petitionem dic- » torum abbatis et conventus Dunensis et etiam sepe- » dicti magistri E. fecimus presentes litteras sigillorum » nostrorum appensione communiri. Actum anno Do- » mini MCCXLI, mense septembri (1). »

---

(1) Voyez l'abbé VAN DE PUTTE, *notice sur la bibliographie de la Flandre occidentale au moyen âge*, insérée dans les *Annales de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre-occidentale.* Bruges, 1839, T. I, n° 2, p. 169 et suiv.

Les originaux de ces chartes, munis de leurs sceaux, se trouvent aux archives de la ci-devant abbaye des Dunes.

§ II.

Inventaire de Robert de Béthune, 1322. — *Origine de la bibliothèque des ducs de Bourgogne.*

Nous pouvons dire avec une sorte d'orgueil national, que les anciens gouvernants de la Belgique, les comtes de Flandre et de Hainaut, et les ducs de Brabant, furent les premiers princes qui montrèrent le plus de sympathie pour les lettres. Baudouin IX, Philippe d'Alsace, Gui de Dampierre, Baudouin V de Hainaut, le duc Henri III, Jean I[er], Jean IV, etc., se sont toujours distingués par la noble protection et les encouragements qu'ils accordaient aux lettres. L'inventaire suivant des livres de Robert de Béthune, fait en 1322, à Courtrai, nous apprend que la collection bibliographique de ce prince s'élevait, à cette époque, à 13 volumes :

INVENTAIRE DES LIVRES DE MONSIEUR DE FLANDRES.

Premiers. *Une somme estrete de latin en romans sous code et sous digeste.*

Item. *Un estret dinstitute en franchois et la dedens a une constitution sous les fief.*

Item. *Un autre livre en franchois rimé des miracles Nostre Dame.*

Item. *Un autre de Godefroi de Buillon noef en deux volumes.*

Item. *Un livre de la vie des Sains et des Aposteles.*

Item. *Un livre qui raconte plusieurs exemples de la vie des pères et est au comenchement du livre li contes du barisiel* (?).

Item. *Un livre qui porle* (parle) *de Ruth, de Thobie, de lâpocalipse et de plusieurs autres choses de la bible, translaté de latin en romans.*

Item. *Un livre de merlin.*

Item. *Deus petits livres de sermons.*

Item. *Deus quaiers* (cahiers) *de le vie sainte Extasse qui sont des lois et des sermons.*

Item. *Un livre couvert de parcemin de cronikes des contes de Flandres.*

Item. *Un autre petit livre qui porle des dys comandemens nostre Sengneur* (1).

Celui qui fut délaissé par Jehan, dernier comte de Namur, se composait, d'après l'inventaire de 1429, seulement de 8 volumes manuscrits qui furent vendus ensemble 21 écus 18 gros.

Les arts, le commerce et l'industrie, qui, comme on le sait, ont été si florissants en Belgique sous le gouvernement de ces anciens comtes, nous fournissent une preuve non équivoque de la protection que le gouvernement accordait alors aux lettres. Les ouvrages dédiés et présentés par des auteurs à quelques anciens comtes de Flandre, nous font encore voir clairement, que les lettres étaient cultivées en Belgique malgré les malheurs du temps. C'est ainsi que CHRÉTIEN DE TROYES, attaché à Philippe d'Alsace, comte de Flandre (mort

---

(1) Ce curieux inventaire, publié pour la première fois dans la *Notice sur la bibliothèque de Bourgogne*, par Mr. VOISIN, est probablement le plus ancien que l'on connaisse pour la Belgique. Il a été fait à Courtrai le 21e *jour du mois de septembre* 1322. L'original en parchemin se trouve aux archives de Lille.

en 1194), dédia à ce prince le *Roman de Saint-Gréaal*, roman qui sous un autre titre est celui de *Perceval le Gallois* allant à la conquête du précieux sang recueilli par Joseph d'Arimathie dans le vase nommé le *Saint-Graal* (1).

---

(1) Cet ouvrage se trouvait encore dans la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles en 1794, d'où il a été transporté à Paris par ordre du gouvernement républicain français, ainsi qu'il sera fait mention plus loin. Mr. LASERNA-SANTANDER, dans son *Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne*, Brux., 1809, in-8°, p. 4, cherche à prouver que le comte Philippe d'Alsace possédait, dans sa bibliothèque, le *Roman de St.-Gréaal*, écrit en prose, et qu'il le prêta à Chrétien de Troyes, pour le mettre en vers français. Ce roman en prose est vraisemblablement le même qui existe encore aujourd'hui à la bibliothèque royale, seconde section, dite bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, portant le n° 9627 sur l'inventaire général, 1 vol. in-fol. sur vélin, écriture du XIIe siècle. On lit au bas de la première page de ce manuscrit la note suivante : « Ce volume enlevé de la bibliothèque royale de Bourgogne après la » prise de Bruxelles en 1746, et qui depuis lors a été placé dans la bi- » bliothèque du Roi à Paris, a été restitué par la France et replacé à » Bruxelles dans la bibliothèque de Bourgogne, le 7 juin 1770. » Cette note est de l'écriture de M. Gérard dont il sera parlé dans la suite.

La bibliothèque de *Berne* possède un manuscrit coté n° 354, intitulé *Roman de St.-Graal*, dédié par son auteur, Chrétien de Troyes, au comte Philippe de Flandre, qu'il comble d'éloges. Chrétien dit qu'il le rima sur l'ordre de ce prince, *qui lui en bailla le livre*, c'est-à-dire le texte latin d'après lequel fut rédigée sa version. Voir JUBINAL, A., *lettre au directeur de l'artiste touchant le manuscrit de la bibliothèque de Berne*, n° 354. Paris, 1838, in-8°, p. 44. Sur le St.-Graal ou Greal, voir l'introduction aux *Mém. de Jacq. du Clercq*, *publ. par Mr. de* REIFFENBERG, 2e éd., I, 120-122, et sur Chrétien de Troyes, l'introduction du même au premier vol. de *Ph. Mouskes*, p. CXLII.

§ III.

Règne de Philippe-le-Hardi, 1380. — *Ce duc protége les auteurs et rassemble des manuscrits à grands prix.*

Louis de Male (1), comte de Flandre, laissa en mourant à Philippe-le-Hardi, son gendre (2), une collection assez nombreuse de manuscrits, qui provenaient indubitablement des bibliothèques privées des anciens comtes de Flandre. *Les politiques et les économies d'Aristote,*

---

(1) Louis II, dit de *Mâle*, est né à Mâle, près de Bruges, le 25 novembre 1330. Philippe de Valois l'ayant fait chevalier, Louis succédant à son père Louis Ier, tué à la bataille de Crécy, vint en Flandre prendre possession du comté, qu'il gouverna depuis 1346 jusqu'en 1384. Il épousa le 1er juillet 1348, Marguerite fille de Jean III, duc de Brabant. Son règne ne fut qu'une suite de troubles et de rébellions. Il mourut à St.-Omer, le 6 janvier 1384, détesté des Flamands à cause des impôts dont il les avait accablés. Il laissa pour lui succéder, *Marguerite*, seul enfant qu'il a eu de Marguerite de Brabant. Voir aussi la *Description des obsèques de Louis de Mâle, en* 1384, insérée dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique.* Gand 1838, t. VI, p. 299 et suiv., extraite par Mr. Schayes, du manuscrit coté 100 sur l'*Inventaire des archives des chambres des comptes, publié sous la direction de* Mr. Gachard. Brux., 1838, t. Ier, fol.

(2) Marguerite de Male, n'ayant pas encore 12 ans accomplis, fut mariée à Philippe Ier, duc de Bourgogne. Ce prince mourut le 21 novembre 1361. Le 19 juin 1369 elle se remaria à Gand avec Philippe de France, surnommé *le Hardi*, quatrième fils du roi Jean, dont elle eut 5 fils et 4 filles. Marguerite et Philippe-le-Hardi succèdent à leur père dans les États de Flandre, qui sont réunis au duché de Bourgogne. Marguerite mourut d'apoplexie à Arras, en mars 1405, âgée de 55 ans. Son mari l'avait précédée au tombeau depuis un an, étant décédé le 27 mars 1404. Voy. aussi l'abbé Van de Putte, *notice sur la bibliographie de la Flandre occidentale au moyen âge*, dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, I, 170.

traduction de Nicolas Oresme, in-fol., vélin, XVIe *siècle,* manuscrit coté 6863 à la bibliothèque royale de Paris, semblent avoir appartenu à Louis de Mâle. M^r. PAULIN PARIS, qui en donne la description, s'exprime ainsi : « Ce manuscrit, d'une très-belle exécution, semble avoir été fait pour un comte de Flandre, que je crois Louis II, surnommé de Mâle, mort en 1384, et prédécesseur de Philippe-le-Hardi, son gendre (1). »

L'amour des lettres, héréditaire dans sa famille, portait le duc à protéger les auteurs, et à rassembler même au plus haut prix les productions dignes d'échapper à l'oubli. Paul Donnedieu, Dyne et Jacques Raponde, libraires lombards, établis à Paris, vendirent à Philippe-le-Hardi plusieurs livres. Donnedieu fit, à sa demande, deux grands *Antiphoniers,* richement enluminés, pour la somme de 998 fr. Dyne Raponde lui céda, en 1399, un *Tite-Live enluminé de lettres d'or et d'imaiges,* pour le prix de 500 livres. Il acheta du même un livre de la *Propriété des choses,* au prix de 400 écus d'or ou 6,000 francs. Ce volume se trouve encore à la bibliothèque royale, seconde section, dite bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, et commence par ces mots : « Ci commence le livre de la *Propriété des choses,* translaté de latin en françois, l'an de grâce 1372, par le commandement de Charles-le-Quint, etc. Et la translata son petit et humble chapelain, frère Jehan Corbechon de l'ordre de St.-Augustin (2). » Il eut de Jacques Raponde,

---

(1) Voy. ses *Manuscrits françois, de la bibliothèque royale de Paris.* Paris, 1838 et suiv., t. II, p. 201.

(2) Voy. le n° 9093 de l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne. Il porte le même cachet ou la même estampille que tous les volumes enlevés par les Français en 1794 et restitués plus tard.

moyennant 600 écus (9,000 fr.), une *Bible françoise très bien ystoriée* (1). Le même Raponde lui bailla, en 1400, un livre appelé la *Légende dorée*, pour 500 écus d'or (7,500 fr.). Le duc paya au même 300 livres (2,144 fr.) pour un volume appelé la *Fleur des ystoires*, écrit en lettres de forme historiées (2). Il reçut du même marchand, en bonnes étrennes, un livre en français de *Plusieurs histoires des femmes de bonne renommée*, et le fameux *Roman de St.-Graal*, ou de la sainte Écuelle, type de tous les romans de la table ronde. C'est encore par les ordres du duc Philippe-le-Hardi que CHRISTINE DE PISAN (fille de Thomas de Pisan, originaire de Bo-

(1) La bibliothèque dite de Bourgogne possède encore aujourd'hui deux exemplaires d'une *Bible hystoriée*, cotés nos 9634 et 10516, sur l'inventaire général. Mais l'exemplaire dont il est question ici est probablement le no 6829² des manuscrits de la bibliothèque royale de Paris, intitulé : *Bible moralisée, en latin et en françois*, in-fol., vélin. Ce volume transcrit dans un atelier d'écrivains est un monument précieux de l'art au milieu du XIVe siècle, temps auquel remontent et l'écriture et les ornements. « Ce beau manuscrit nous vient, » dit Mr. P. PARIS (dans ses *Manuscrits françois*, t. II, p. 33 et suiv.), « de l'ancienne bibliothèque » de Bourgogne. » Sur la dernière feuille de garde du volume on lit les mots suivants : « En ce livre a IIII.C.XXII feuillets, et ystoires » II.M.V.C.LXXVI. » Plus bas : « Ce livre de la bible en latin et en » françois historiée, fut au bon duc Phles de Bourgogne, deuxiesme de » ce nom, et est à présent à son nefveu fils de sa sœur Agnès de Bour- » goigne, Pierre, aussi deuxiesme de ce nom, etc., etc. » Ce volume passa de la bibliothèque des ducs de Bourbon dans celle des rois de France.

(2) Ce manuscrit se trouve à la bibliothèque royale à Paris, coté no 6919. 6920. 6921. 6923. Mr. P. PARIS, dans son ouvrage précité, t. II, p. 315, dit « qu'il est probable que ce bel exemplaire de la *Fleur des his-* » *toires* fut exécuté dans les États du duc de Bourgogne, il rappelle en » effet les scribes attachés à la librairie de Philippe-le-Bon et de Charles- » le-Téméraire. » Une longue analyse de la *Fleur des Histoires* se lit dans les *Archives* de Mr. de REIFFENBERG, VI, 1-15, 348.

logne), composa le *Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V*, comme elle le dit elle-même au premier chapitre de cette histoire. Voici ses propres expressions : « Pour ce, moy Christine de Pisan, femme » soubz les tenebres d'ignorance au regart du cler en» tendement, mais douce de don de Dieu et nature, en » tant comme désir se peut estendre en amour destude, » suivant le stille des primerains et devanciers nos edif» fieurs en meurs redevables, à present, par grace de » Dieu et solicitude de pensée, emprens nouvelle com» pillacion en stile prosal et hors le commun ordre de » mes autres passées, à ce meuc, par estant infourmée, » que ainssy plaist estre fait a très solemnel et redoupté » prince monseigneur le duc de Bourgongne Phelippe, » fils de Jehan, par la grace de Dieu roy de France, par » lequel commandement ceste dicte euvre ay emprise, » suppliant sa digne et vertueuse humilité que le def» fault de la foiblece de mon sçavoir soit suppleyée, vi» sant moy, non instruicte de science, etc. (1). »

Ces exemples prouvent assez combien Philippe-le-Hardi tenait à satisfaire sa passion pour les livres. On

---

(1) Voyez le t. I de la *Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, publiée par MM.* Michaud et Poujoulat. On y trouve aussi une *Notice historique* sur Christine de Pisan, suivie du texte du *Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V*, avec une traduction en français moderne en regard. Le portrait de Christine de Pisan se trouve dans son livre de la *Cité des Dames*, qui est à la bibliothèque dite de Bourgogne, à Bruxelles, coté n° 9393. Christine a encore publié plusieurs autres ouvrages, en vers et en prose, dont les manuscrits se trouvent presque tous à la bibliothèque royale de Paris. Sur cette femme auteur consultez encore Raimond Thomassy, *essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan, suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites*. Paris, 1838, in-8°, et *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, III, 138.

sait aussi qu'il fit un marché avec les frères MANUELS, à 20 sols (9 fr.) par jour pendant 4 ans, pour *parfaire des ystoires* (dessins, images, dont on enrichissait les livres, et surtout les bibles) d'une très-belle Bible par *iceulx commencée;* et 600 livres (5,400 fr.) furent donnés à maistre JEHAN DURAND son physicien (médecin), pour employer *es escriptures et perfection d'icelle Bible* (1).

Mr. Laserna, dans son mémoire déjà cité, p. 9, fait mention de quatre manuscrits écrits sur vélin, qui se trouvaient de son temps à la bibliothèque de Bourgogne et qui proviennent incontestablement de ce prince, savoir :

1° *Les Dialogues de St. Grégoire, pape, in-fol.;*

2° *Joseph de l'ancienneté des Juifs, in-fol.;*

3° *Le livre de la Fleur des histoires, in-fol.;*

4° *Le livre de toutes les cités du monde, in-fol.*

Mais de ces quatre un seul se trouve encore à Bruxelles, c'est le premier, coté sur l'inventaire général n° 9553 (2).

---

(1) Voy. PEIGNOT, *catalogue de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne*. Paris, 1830, in-8°, introduction. Mr. PEIGNOT en publiant les anciens inventaires particuliers de Bourgogne, retrouvés depuis peu à Dijon, ajoute quelques articles dont voici les plus intéressants : « (En 1398 » pour Philippe-le-Hardi) Achat de parchemin, véelin, chevrotin, fron- » cines, 40 livr.; fermeillez de cuivre, bourdons, cloux de Rouen, cloux » de laton et de cuivre, soye de plusieurs couleurs pour faire chapiteaux, » et cuir de vache pour faire tirours pour convertir en façon de livre, » 50 livr. 2 s., etc. »

(2) La bibliothèque dite de Bourgogne possède plusieurs exemplaires de la *Fleur des hystoires*, cotés sur l'inventaire 9231, 9232, 9255, 9257, 9258, 9268 et 9269, qui tous proviennent de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, mais le plus ancien ne date que de la fin du xve siècle ; ainsi aucun d'eux n'a pu appartenir à Philippe-le-Hardi, puisque ce prince est mort en 1404.

Enfin la bibliothèque dite de Bourgogne possède encore une *Bible* complète in-folio, sur parchemin, laquelle après avoir appartenu à la *librairie* des comtes de Flandre, est devenue la propriété de Philippe-le-Hardi, dont les armes unies à celle de Marguerite son épouse, ont remplacé d'autres blasons effacés à dessein (1).

§ IV.

Règne de Jean-sans-Peur, 1404. — *Richard-le-Comte, garde-joyaux.*

Jean-sans-Peur, en héritant en 1404 des riches possessions de Philippe-le-Hardi, hérita aussi de son goût pour les lettres (2). Mais sa vie orageuse ne lui per-

---

(1) Les bordures des pages de cette bible sont couvertes de précieuses arabesques, où les animaux remplissent les fonctions réservées à l'homme, et se jouent entre eux avec une licence que la nature du livre ne semblait pas devoir permettre.

Le *portrait* de Philippe-le-Hardi se trouve en tête du premier vol. de Barante, *hist. des ducs de Bourgogne*, annotée par Mr. le baron de Reiffenberg. Il a été copié d'après un ancien tableau sur bois, malheureusement retouché par un mauvais peintre moderne, et qui après avoir été jadis à la chambre héraldique de Brabant, se trouve maintenant à la bibliothèque dite de Bourgogne. Un *fac-simile* d'une page du bréviaire de ce même prince orne le premier volume du même ouvrage, p. 389-390.

(2) Jean, second fils de Philippe et de Marguerite, connu sous le nom de comte de Nevers, du vivant de son père, avait été fait prisonnier en Palestine, en 1399, à la journée de Nicopolis. Sa rançon fut de 200,000 ducats. L'ardeur martiale de ce prince et son intrépidité lui firent donner le surnom de *sans-Peur*. Il succéda au comté de Flandre en 1404. Marguerite de Bavière l'avait épousé à Cambrai en 1385, et lui donna un fils, Philippe-le-Bon, et 7 filles. Il fut assassiné le 10 septembre 1419, par ordre du roi de France, comme représailles du meurtre qu'il avait fait

mit pas de donner autant de soin qu'en avait mis son père à l'augmentation de sa librairie. On y trouvait cependant plusieurs livres qui portaient son nom, soit dans le prologue ou dans la dédicace, soit comme lui ayant été donnés en présent, ou comme exécutés par ses ordres. Il acheta de ***Pierre Linfol***, libraire de l'Université de Paris, pour 150 écus d'or (2,250 fr.), un livre en français, nommé *Valère-le-Grand* (1). Il donna 160 écus à Christine de Pisan pour deux livres qu'elle lui dédia, et contribua encore à marier *une sienne pauvre nièce* (2).

Le savant bibliographe de Dijon, Mr. PEIGNOT, a publié les inventaires qui nous font connaître en quoi consistaient les *librairies* des prédécesseurs de Philippe-le-Bon; en voici le résumé : Le premier est celui de Philippe-le-Hardi. Il porte le nombre des manuscrits de ce prince à 59 (3). Cet inventaire a été rédigé en 1404

---

commettre sur la personne du duc d'Orléans. Son corps est enterré à Dijon.

Le portrait de Jean-sans-Peur, que Mr. le baron de REIFFENBERG a fait lithographier et mettre en tête du t. III de son édition de BARANTE, *hist. des ducs de Bourgogne*, est copié d'après un tableau du cabinet de Mr. le comte Amédée de Beauffort. Il porte la date de 1422, et a été peint à l'huile sur un panneau d'environ dix pouces sur quatorze. Voir les notes à la fin du vol. III sus-mentionné.

(1) Cet exemplaire ne se trouve plus à Bruxelles. Voyez P. PARIS, dans son ouvrage précité, t. II, p. 303 et suiv., où il donne la description de plusieurs exemplaires de *Valère-le-Grand*, existants encore aujourd'hui à la bibliothèque royale de Paris. Il est à présumer que notre exemplaire est du nombre.

(2) Voyez BEQUILLET, *description de la France*, p. 115 et suiv.

(3) Cet inventaire a pour titre : *Inventoire des livres et roumans de feu monseigneur, à qui Dieu pardonne, que maistre Richart le conte Barbier de feu mon dict Seigneur, a eus en garde et iceux ont été baillés à Franchequin de Blandelze.*

par maître Richard-le-Comte, son barbier et son garde-joyaux. Le deuxième est celui de sa veuve, Marguerite de Flandre, morte à Arras, le 16 mars 1405; il fut commencé le 16 mai 1405 par le tabellion Nicaise Buridan, et porte 121 manuscrits. Le troisième, celui de Marguerite de Bavière, veuve de Jean-sans-Peur, morte à Dijon le 23 janvier 1423, en comprend seulement 29 (1).

Quoique les livres fussent encore rares au xve siècle, la bibliothèque de Bourgogne, commencée par Louis-de-Mâle et Philippe-le-Hardi, était devenue promptement une des plus considérables et des plus belles de l'époque. On ne peut lui comparer que celles de *Charles V*, roi de France, de *Jean duc de Berry*, celles de *Louis de Bruges*, seigneur de la Gruthuyse et de *Raphaël de Marcatellis*, fils naturel de Philippe-le-Bon (2).

Ces quatre bibliothèques pouvaient passer pour les plus nombreuses et les plus curieuses de l'Europe (3).

---

(1) Un quatrième inventaire est celui de Charles-le-Téméraire, dont il sera fait mention plus loin.

(2) Le cloître de Saint-Bavon, dont une partie existe encore, fut rebâti par Raphaël de Marcatellis, fils naturel de Philippe-le-Bon, et qui fut abbé en 1480. Son écusson est sculpté dans la clef des voûtes. Ce prélat était un homme fort instruit; il forma pour son monastère une riche bibliothèque dont une partie est conservée dans celle de l'université: on y remarque de magnifiques manuscrits, qu'il fit exécuter ou acheter, et qui portent son nom. Voy. A. Voisin, *vues pittoresques des monuments de Gand. Ibid.*, 1838, in-8°.

(3) Louis de Bruges aimait les lettres. La riche bibliothèque qu'il s'était formée, était, après celle des ducs de Bourgogne, la plus belle et la plus nombreuse de la Flandre. Après sa mort, cette magnifique bibliothèque passa à son fils, Jean de Bruges. Plus tard Louis XII la réunit à celle

§ V.

Règne de Philippe-le-Bon, 1420. — *Manuscrits provenant de la maison de Croy, et autres appartenant à ce prince.*

La bibliothèque des ducs de Bourgogne reçut des accroissements considérables sous le règne de Philippe-le-Bon (1). Non content de recevoir en héritage les ma-

---

de son père. Enfin elle devint, nous ignorons à quelle époque et à quelle condition, la propriété des rois de France. A un très-petit nombre près de manuscrits, toute la bibliothèque de la *Gruthuyse* se trouve aujourd'hui incorporée à celle du roi à Paris. Voyez les *Recherches sur Louis de Bruges*, *par* Van Praet, Paris, 1831, in-8°, et Paulin Paris, *les manuscrits françois,* etc. Paris, 1836-38, t. I et II, in-8°, où tous les manuscrits qui ont appartenu à ce seigneur sont décrits.

Dans l'intéressant catalogue que Mr. Van Praet nous donne dans ses *Recherches*, on n'en voit pas un seul en flamand, ce qui doit faire croire que ceux-ci sont restés en Belgique, sans doute parce qu'ils n'auraient pas trouvé de lecteurs à la cour de Louis XII, et de François Ier. C'est probablement à cette heureuse circonstance que nous devons de posséder encore les deux exemplaires indiqués sous les nos 8 et 196 du catalogue des manuscrits de Mr. Van Hulthem, aujourd'hui propriété du gouvernement belge, et déposés à la bibliothèque dite de Bourgogne.

(1) Philippe-le-Bon gouverna ses États depuis 1419 jusqu'en 1467. Il eut trois femmes : Michelle, fille de Charles VI, roi de France, qui mourut empoisonnée et sans enfants, en 1422 ; Bonne d'Artois, veuve de Philippe, oncle de son mari, mariée par dispense et morte sans postérité ; Isabelle de Portugal, fille de Jean Ier, mariée en 1429, et qui eut trois enfants ; Antoine, mort en bas âge ; Josse, aussi mort jeune, et Charles qui succéda au comté et fut surnommé le *Téméraire*. Philippe mourut à Bruges le 15 juin 1467, après avoir régné 48 ans dans une prospérité continuelle. Son corps fut porté aux Chartreux de Dijon en 1473.

Le *portrait* de Philippe-le-Bon se trouve dans une miniature d'un manuscrit de la bibliothèque dite de Bourgogne, renfermant les statuts de l'ordre de la toison d'or, coté sur l'inventaire général, n° 9080. Mr. le baron de Reiffenberg l'a fait lithographier et placer en tête du t. IV

nuscrits recueillis successivement par Louis-de-Mâle, Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur et autres princes, Philippe-le-Bon avait en différents pays des écrivains à sa solde, chargés d'exécuter pour son compte des copies de bons ouvrages, de traduire et de compiler pour sa librairie les meilleures des chroniques et des histoires du temps. « Pour être garni d'une librairie non pareille » à toutes autres », dit DAVID AUBERT dans la préface de son *Histoire abrégée des Empereurs* (écrite en 1457), « il a dès son jeune eaige eu à ses geiges plusieurs tra- » ducteurs grands clercs, experts orateurs, historiens et » escripvains, et en diverses contrées en gros nombre » diligemment labourans, etc. » Il donna une pension annuelle de 40 livres payées à maître Hughe de Tolins, « en recompensation du martirologe et autres abregiez » touchant faits de guerre qu'il a encommenchié faire » et mettre par escript pour monseigneur (1). » Il prit en outre à son service DAVID AUBERT, l'un des hommes les plus capables de son époque, auquel il confia le soin de recueillir de nouveaux manuscrits. Philippe-le-Bon n'épargna aucune dépense pour enquérir les plus beaux manuscrits connus (2), et il fit venir de l'étranger

---

de son édition de BARANTE, *hist. des ducs de Bourgogne*, etc., etc. Le tome VI du même ouvrage présente un portrait meilleur qui fait partie d'une magnifique miniature attribuée à Hemling et copiée en entier dans les *Fastes belgiques* du même auteur. Voy. p. 411-412 de ce tome de l'histoire des ducs de Bourgogne.

(1) Voy. l'*Inventaire des registres des chambres des comptes publié sous la direction de* Mr. GACHARD. Brux. 1838, t. I, p. 205.

(2) Philippe-le-Bon acheta du doyen de Liége, son conseiller, un *Bréviaire à l'usaige de Rome*, qui est très-notable et bien enluminé, pour le donner à la duchesse sa femme, du prix de 200 écus d'or (3,000 fr.). Il paya 51 écus (352 fr.) à Philippe de Montant, *escuyer*,

des savants et des dessinateurs capables de l'aider dans ses vues (1). Aussi dès 1443, David Aubert regardait-il déjà la librairie de son maître comme la plus riche et la plus considérable du monde. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans sa *Chronique de Naples*, écrite en 1443, et déposée dans la bibliothèque du roi à Paris :

« A cestui présent volume, esté grossé et ordonné » pour le mettre en sa librairie (de Philippe, duc de » Bourgogne) ou autrement, et nonobstant que ce soit » le prince surtout autres garnis de la plus riche et no- » ble librairie du monde, si est-il moult enclin et dési- » rant de chascun jour pour l'accroistre, comme il fait » pourquoi il a journellement et en diverses contrées » grands clercs, orateurs, translateurs et escrivains à » ses propres gaiges occupés (2). » Les nombreux ma-

---

pour un livre appelé *Avissenne* (Avicenne), pour mettre dans sa librairie. Voy. Barrois, *bibliothèque protypographique*. Paris 1830, in-4°, liminaires, p. XVII.

(1) Vers le milieu du XIV° siècle, où commença à se manifester un certain zèle pour la restauration de la littérature ancienne, la transcription des livres, exécutée précédemment avec lenteur dans les monastères, devint une branche de commerce qui prit un certain accroissement. Tous les grands monastères avaient chacun une chambre appelée *scriptorium*, où travaillaient les copistes réunis. Dès le XIII° siècle déjà, beaucoup de gens, dans les universités d'Italie, s'occupaient exclusivement à copier des livres. On prétend qu'à la fin de ce siècle il y avait à Milan 5000 copistes.

Le *scriptorium* de Bruxelles, véritable atelier bibliographique, fut établi par les soins de Philippe-le-Bon ; les manuscrits qui en proviennent, le disputent en beauté et en richesse à ce qui a été exécuté de plus parfait en ce genre en Italie, en Portugal, en France et en Angleterre.

(2) Le n° 6766 de la bibliothèque royale de Paris, intitulé : *Roman des trois fils de Roi*, in-fol., XV° siècle (imprimé à Paris, par Michel Lenoir, en 1506, in-4°), contient dans l'initiale du texte un écu de quatre pièces, celui de Philippe le-Bon, qui commanda ce manu-

nuscrits anciens qu'on trouve dispersés dans plusieurs bibliothèques de l'Europe, provenant des débris de celle de Bourgogne, corroborent et confirment le récit et le témoignage de David Aubert. Philippe-le-Bon n'avait pas seulement en vue son goût particulier, il voulait les faire servir à l'éducation de son fils le comte *Charles de Charolois*, surnommé depuis le *Téméraire*. Sa bibliothèque s'enrichit aussi des présents que lui faisaient des princes étrangers, dans le but de rechercher son alliance en flattant son goût bien connu pour les lettres. C'est ainsi qu'on vit René d'Anjou, retenu prisonnier par Philippe-le-Bon au château de Dijon en 1437 (1), orner de miniatures de sa main un ouvrage intitulé : *Traité de l'âme dévote* (2), pour l'offrir au duc de Bourgogne. C'est ainsi qu'un grand nombre de volumes

---

scrit à David Aubert. On lit à la fin du volume : « Le présent livre » fut grossé comme dessus en prologue est au long contenu, en la ville » de Hesdin, par David Aubert, l'an de l'incarnation de nostre Sei- » gneur Jhesu Crist, mil quatre cens soixante trois. » Voy. P. Paris, *les manuscrits françois*, t. II, p. 106. Ces témoignages prouvent le goût décidé de Philippe pour les livres, les frais et dépenses qu'il faisait pour le satisfaire et pour enrichir sa collection. Dans le premier volume de son édition de Ph. Mouskes, Mr. de Reiffenberg donne, p. 474-488, une longue analyse d'un autre ouvrage exécuté par David Aubert pour Philippe-le-Bon, c'est le *Roman de Charlemagne*.

(1) René d'Anjou fait prisonnier à la bataille donnée le 2 juillet 1431 dans la plaine de Bulgneville, près de Neufchâteau, par le maréchal de Toulongeon, à la tête d'un corps nombreux de l'armée de Philippe-le-Bon, est envoyé à Dijon où il est retenu plusieurs années prisonnier. Voyez sa vie par Mr. de Villeneuve. Nous avons encore un *Précis historique sur la vie de René d'Anjou, par* Mr. Boisson de la Salle. Aix, 1820, in-8°. On trouve enfin de curieux détails sur ce prince dans le t. IV des *Recherches historiques sur Angers et le Bas-Anjou, par* J.-F. Bodin. Saumur, 1823, in-8°.

(2) Ce volume se trouve encore à la bibliothèque dite de Bourgogne, coté n° 10308 sur l'inventaire général.

aux armes de la maison de Croy (1) vinrent enrichir la bibliothèque de ce prince (2).

On trouve encore aujourd'hui à la bibliothèque dite de Bourgogne, plusieurs de ces manuscrits provenant de cette maison et portant le nom de Croy ; savoir :

1° *Le livre des sept eages du Monde*, in-fol., sur vélin, coté n° 9047.

2° *Chroniques Martiniennes*, in-fol., sur vélin, n° 9069.

3° *Le débat de félicité*, par Ch. Soillot, in-fol., sur vél., n° 9083.

4° *Régime des Princes*, par Gille de Rome, in-fol., sur vélin, n° 9096.

5° *Le livre des trois vertus, à l'enseignement des dames*, par Christine de Pisan, in-fol., sur vélin, n° 9236.

6° *Le livre des bonnes meurs*, par Jacques-le-Grant, *religieux de l'ordre de St.-Augustin*, n° 11063.

7° *Les secrés des Philosophes, ou le livre de Thymus le philosophe, traitant de la génération et des choses*, in-fol., sur vélin, n° 11096.

---

(1) La maison de Croy s'est soutenue pendant si longtemps en faveur à la cour de Philippe-le-Bon, au point même d'exciter la jalousie et quelquefois les plaintes de son propre fils le comte de Charolois.

(2) Au sujet de ces dons on trouve une dissertation dans le *Recueil des divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France et de supplément à la notice des Gaules*, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1738, 2 voll. in-12, t. II, p. 248 et suiv. Cette dissertation a pour titre : *Remarques sur les dons annuels faits anciennement aux rois de France de la seconde race, où, à l'occasion des livres offerts en forme de présens, on parle de ceux qui ont été donnez depuis à la bibliothèque de Charles V et de ceux que Jean duc de Berry son frère reçut en étrennes au premier janvier.*

8° *Li livre de trésor, parole de la naissance de toutes choses*, par BRUNETTO LATINI, in-fol., sur vélin, n° 11100.

Malgré l'incendie de la cour de Bruxelles en 1731, malgré le pillage et l'enlèvement de la plupart des manuscrits par les Français, après la prise de Bruxelles par le maréchal de Saxe en 1746 (circonstances dont il sera fait mention plus loin), il restait encore dans la bibliothèque de Bourgogne un grand nombre d'ouvrages dédiés au duc Philippe-le-Bon, composés, copiés et translatés par son ordre, tant pour enrichir sa bibliothèque et pour son amusement particulier, que pour l'instruction de son fils le comte Charles de Charolois. Voici les principaux manuscrits que nous retrouvons encore à la bibliothèque dite de Bourgogne.

1° *La Fleur des hystoires, compilé par* JEHAN MENSEL DE HESDIN, *au commandement de Philippe, duc de Bourgogne;* in-fol., sur vélin, coté sur l'inventaire général n° 9231 à 9233, et 10515 (1).

2° *Recueil des hystoires de Troyes, composé par vénérable homme Raoul Lefevre, presbitre et chapellain de mon très redoubté seigneur, le duc Philippe de Bourgogne, l'an de grâce mil CCCCLXIIII;* in-fol., sur vélin, n° 9254.

3° *Le Débat de l'Honneur, entre trois chevalereux princes;* in-fol., sur vélin, n° 9278.

4° *La Déclamation ou Débat de la vraie noblesse, translaté en françois*, par J. MIELOT; in-fol., sur vélin, n° 9279.

---

(1) Il est probable que ces quatre exemplaires ont appartenu au duc Philippe-le-Bon.

5° *Le Champion des Dames*, en vers, par le même; in-fol., sur vélin, n° 9281 et 9466.

6° *La Cité des Dames*, par CHRISTINE DE PISAN; n° 9362.

7° *Othéa déesse de Prudence;* in-fol., sur vélin, n° 9392 et 11269.

8° *Lestrif de fortune et vertu*, par MARTIN LE FRANC; in-fol., sur vélin, n° 9510 et 9573.

9° *Cy commence lepistre que Othéa la déesse envoya à Hector de Troye quant il estoit en leage de quinze ans;* in-fol., sur vél., n° 9559, 11102, et 11103.

10° *Les epitres du débat sur le Romant de la Rose;* in-fol., sur vélin, n° 9561.

11° *Histoire de Gérard de Nevers, etc.;* in-fol., sur vélin, n° 9631.

12° *Sensieut ung rapport fait en la court de Rome sur les fais et miracles de monseigneur St.-Thomas lapostre, etc., traduit du latin,* par J. MIELOT; in-fol., sur vélin, n° 9947.

13° *Lystoire de Helayne mère de St.-Martin de Tours,* dédié au duc en 1448, par JEHAN VAUQUELIN; n° 9967.

14° *Triumphe des Dames*, par RODRIGUES DE LA CHAMBRE, traduit de l'espagnol, n° 10778.

15° *Le Chemin de long estude,* in-fol., sur vél., n° 10983.

16° *Le Débat de deux amants,* in-fol., sur vél., n° 11034.

17° *Le Pastoralet*, poëme en vers, in-fol., sur vélin, n° 11064. (1).

---

(1) Mr. LASERNA, dans son *Mém. historique*, p. 19 et suiv., cite encore les suivants comme ayant été de son temps à ladite bibliothèque, savoir :

1° *Advis directif pour fair le passage d'Oultremer, etc.,*

2° *Le livre du preux Jason et de la belle Médée;*

18° *Cy après sensuit le roman Girart de Rossillon duc de Bourgoigne et de plusieurs autres pays*, in-fol., sur vélin, n° 11181.

19° *Les cent ballades*, in-fol., sur vélin, n° 11218.

C'est donc sous le règne de Philippe-le-Bon que la *librairie* des ducs de Bourgogne reçut les accroissements les plus considérables. C'est à la même époque qu'elle prit le nom de *Bibliothèque de Bourgogne*, sous lequel elle n'a pas cessé d'être connue.

§ VI.

Les progrès de la bibliothèque se ralentissent sous Charles-le-Téméraire, 1467.

Philippe-le-Bon, après avoir été le protecteur des sciences pendant trente-sept ans, mourut à Bruges, en 1467. Charles-le-Téméraire, son fils légitime, lui succéda dans ses vastes États (1).

3° *La vie du preux et vaillant Hercules*;

4° *Le songe du vieux Pélérin, par Guyot d'Angerans;*

5° *Chronique d'Hollande;*

6° *L'instruction d'un jeune prince*; et

7° *Traduction du livre de Sénèque des remèdes d'amour;*

mais aujourd'hui ils ne s'y retrouvent plus.

Un exemplaire des n°s 9231 et 9254, cités plus haut, se trouve à la bibliothèque du roi à Paris, provenant des manuscrits de Louis de Bruges. Voy. P. Paris, *les manuscrits françois*, etc., t. I, p. 59 et 66.

Le *Pastoralet*, cité ici sous le n° 11064, est le même que celui dont s'est servi Mr. Ameilhon pour en donner un extrait dans les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale de Paris*, tome VII, p. 426-449 (2e partie). C'est un des manuscrits restitués en 1815.

(1) Charles, connu sous le nom de *Charolois*, du vivant de son père, gouverna la Flandre depuis 1467 jusqu'en 1477. Sa première femme fut Catherine de France, fille de Charles VII; la seconde Isabelle de Bourbon,

Si Charles-le-Téméraire, dernier des ducs de Bourgogne, souverain de la Belgique, ne poussa pas aussi loin que son père l'amour des livres et ne donna pas les mêmes soins à sa collection, cela tint à son caractère bouillant qui l'engageait souvent dans des entreprises hasardeuses et ne lui laissait pas le temps de songer à des choses aussi pacifiques qu'une bibliothèque. Il aimait les lettres, mais un seul genre d'ouvrages avait le privilége de l'attacher, c'étaient les récits des actions des con-

---

et la troisième Marguerite, fille de Richard, duc d'Yorck, et sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre. Il fut tué à la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477. La bibliothèque royale possède les gravures représentant les tapisseries qui formaient l'intérieur de la tente de Charles-le-Téméraire au siége de Nancy. Elle représente, dans une longueur de 72 pieds, la « condamnation de souper et de banquet à la louange de diepte et de sobriété, pour le plus grand proufit du corps humain, » le tout en costumes de la cour de Philippe-le-Hardi. Voy. l'ouvrage de Sansonetti, intitulé : *Les anciennes tapisseries historiées, avec texte explicatif par* Ach. Jubinal. Paris, 1838, in-fol. Il fut inhumé à Nancy ; mais en 1550, Charles V le fit ôter de son tombeau, et transporter à Bruges, dans l'église de Notre-Dame, sous un superbe mausolée à côté de celui de son unique enfant, la princesse Marie. Voy. Delepierre, *Album pittoresque de Bruges*. Ib. 1837, in-fol.

On voit à un quart de lieue de Nancy, près de l'étang Saint-Jean, et sur la petite route de Villé, gros village à une lieue de la ville, le monument de Charles-le-Téméraire. C'est une croix à double croisillon, soutenue par une colonne épaisse. Elle a été renouvelée en 1816 ou 1817, avec l'inscription rapportée par Dom Calmet, *hist. de Lorraine*, t. V, p. 387, par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Lionnais et Nicolas Remy, dans son *Discours des choses advenues en Lorraine depuis le décès du duc Nicolas jusques à celui du duc René*. Épinal, 1617, in-4°. Le monument restauré, gravé sur pierre, d'après un dessin de Mr. Pernot, communiqué par Mr. le comte Amédée de Beauffort, se trouve en tête du t. VIII de Barante, *hist. des ducs de Bourgogne*, édition publiée et annotée par le baron de Reiffenberg. Dans la nouvelle édition de Paris on a copié cette curieuse vignette.

quérants, et ces fameux romans de Gestes dont la littérature du moyen âge fut si prodigue.

Les agitations d'un règne de peu de durée ne l'empêchèrent cependant pas d'ajouter quelques volumes précieux aux richesses déjà rassemblées par Philippe-le-Bon, et plusieurs manuscrits sont encore marqués de son nom. Les ouvrages suivants, avec indication certaine d'avoir été placés dans la bibliothèque de Charles-le-Téméraire, se trouvent encore à la bibliothèque dite de Bourgogne; savoir :

1° *Les Chroniques de Pise,* traduites de l'italien en français, coté n° 9029.
2° *Traité de la Tyrannie, traduit de Xenophon,* par Charles Soillot, son filleul et son secrétaire, coté n° 9567.
3° *Le Débat de Félicité,* composé par le même Soillot, coté n° 9054 (1).

On pourra ajouter à cette liste un *Valère-Maxime*, traduit en français, par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse, que le duc Charles prêta l'année même de sa mort tragique en 1477, à Ugo de Urries, envoyé du roi d'Arragon, pour en faire la version en langue espagnole.

Parmi les livres déposés dans la bibliothèque du duc Charles par ses ordres, il y en avait un qui lui était

---

(1) Trois autres manuscrits que Mr. Laserna (voir son *Mém. hist.*, p. 28) dit encore avoir vu de son temps à la bibliothèque de Bourgogne, manquent aujourd'hui, ce sont :
1° *L'éloge du duc Philippe-le-Bon*;
2° *Cyri Regis Institutio*, et
3° *Alexandre Quinte-Curce.*

plus agréable que les autres ; c'était la *Cyropédie* ou l'histoire du premier roi Cyrus que Vasque de Lucena avait traduite du latin en français, exprès pour Charles, qui semblait avoir pris ce roi pour modèle. Cet ouvrage lui plaisait tellement, qu'à l'exemple d'Alexandre, qui avait toujours un Homère sur lui, il ne quittait point la Cyropédie. Elle faisait partie de ses bagages ; il l'avait avec lui à la bataille de Nancy, où il fut défait et tué le 5 janvier 1477 par les Suisses. Ce précieux manuscrit de la Cyropédie, que l'on croyait perdu, vient d'être réintégré dans le dépôt d'où il était sorti. C'est *Sa Majesté la* REINE DES BELGES, qui après l'avoir fait acquérir dans une vente publique à Paris, en a fait don à la bibliothèque de Bourgogne (1). Mr. le baron de REIFFENBERG, dans ses *Observations sur la langue et la litté-*

(1) Voici la copie de la lettre que S. M. la Reine a fait adresser par son secrétaire à Mr. Marchal, conservateur des manuscrits dits de Bourgogne :

« Monsieur,

» Je suis chargé de la part de S. M. la Reine de déposer en son nom
» le manuscrit ci-joint (*Cyropédie de Xénophon traduite en français*)
» à la bibliothèque de Bourgogne. Tout porte à croire que ce manuscrit
» a appartenu à Charles-le-Téméraire. Il provient d'une vente récente
» où S. M. en a fait faire l'acquisition pour en enrichir le dépôt confié à
» vos soins. Agréez, etc.

» Bruxelles, le 14 juin 1833.

» *Le secrétaire du roi,* (Signé) VAN PRAET. »

Ce manuscrit coté n° 11703, contient 7 miniatures, dont la première de 7 pouces de haut sur 6 1/2 de large, les 6 autres de 4 pouces de haut sur 3 de large.

On présumait, d'après le mémoire de Laserna (voy. p. 27) que l'exemplaire de la cyropédie qui fut pris parmi les bagages de Charles-le-Téméraire, à Nancy, était à la bibliothèque de Berne ; mais Mr. le bibliothécaire de cette ville, informa Mr. Marchal, d'après les renseignements qu'il l'avait prié d'avoir la bonté de lui donner, que ce livre n'était pas dans la bibliothèque de cette république. Voir la note du n° 11703 de l'inventaire des manuscrits de Bourgogne.

rature romanes, cite un manuscrit coté 9411-9426, à l'inventaire général de la bibliothèque de Bourgogne, comme ayant appartenu à *Marguerite d'York*, épouse de Charles-le-Téméraire. Ce manuscrit est du XVe siècle, en 1 vol. in-fol., sur vélin. Une main du XVIe a tracé à l'intérieur de la couverture ces mots : *Discours moraux en vers*. Enfin la bibliothèque de Berne possède un manuscrit grand in-8°, écrit sur papier et chargé de ratures, ayant sur son premier feuillet de garde l'inscription suivante en caractères de la fin du XVe siècle : « Ce présent livre contenant les loix, ordonnances ou » statuts de la discipline militaire de excellent et invin- » cible prince Charles, duc de Bourgogne, fut prins » et gaaignez à la bataille de Morach, le 16e jour de » juin, l'an de grâce mil quatre cent septante et six. Et » fut trouvé en la propre tente et pavillon du dict ex- » cellent et très puissant prince et duc (1). »

§ VII.

Inventaires des ducs de Bourgogne.— Charles de Visen et Jacques de Bréguilles, gardes-joyaux, 1467.

Mr. Peignot, dans son opuscule où il publie les divers inventaires de Bourgogne, donne également l'inventaire de la librairie de Charles-le-Téméraire. Il fut commencé en 1475 par ordre de Louis XI et donnait les titres de 82 manuscrits. Malheureusement ces derniers manuscrits furent perdus pour notre pays. En apprenant la mort de son redoutable ennemi (Charles-le-Téméraire), Louis XI fut tellement transporté de joie, que

(1) Voy. A. Jubinal, dans son *Rapport à Mr. le ministre de l'instruction publique*. Paris, 1838, in-8°, p. 29.

malgré son avarice, il donna à Georges de la Trémoille, seigneur de Craon, qu'il avait nommé gouverneur général de Bourgogne, tous les meubles et joyaux du feu duc, qui se trouvaient dans sa maison de Dijon (1).

L'*État des officiers et domestiques de Charles, duc de Bourgogne, fait en* 1467, nous apprend que **Charles de Visen** fut *garde des joyaux* du duc.

Enfin la découverte récente de documents authentiques et rédigés à l'époque même où florissaient les ducs de Bourgogne, est venue fournir à Mr. **Barrois** les moyens de produire au grand jour, dans sa *Bibliothèque protypographique*, la majeure partie des collections auxquelles ces princes présidèrent, avec les détails bibliographiques. Un épais dossier, exhumé des archives du département du Nord (à Dijon), portant pour titre : *Inventoires et Mémoires circa* 1458, rédigé à trois diverses époques, détaille et récapitule l'immense mobilier des princes de Bourgogne. Ces inventaires nous apprennent que la maison de Bourgogne-Valois, ou de la seconde race, possédait des librairies non-seulement dans notre pays, à Anvers, à Bruges, à Bruxelles et à Gand, mais encore à Dijon et à Paris (2). L'inventaire fait à Bruges, *circa* 1467, époque de la mort de Phi-

(1) Voir le n° 16433 des manuscrits de la bibliothèque royale, 2e section, fonds Van Hulthem. On sait, par ce que nous avons dit plus haut, que les manuscrits faisaient alors partie des joyaux.

(2) La richesse des librairies de Bourgogne si vantées au xve siècle, ne nous était connue que par le catalogue informe publié par **Sanderus** (dans sa *Bibliotheca belgica manuscripta*. Insulis, 1641, 2 voll. in-4°; les *Codices ducum Burgundiæ* occupent 5 feuillets), ouvrage peu propre à justifier leur antique célébrité; les volumes en petit nombre y sont désignés avec la même brièveté et la même incurie qu'on reproche justement à l'inventaire de Charles V.

lippe-le-Bon, par Jacques de Bréguilles, garde des joyaux, contient 1037 manuscrits. Ce travail a ceci de particulier qu'il est rédigé méthodiquement, et suivant une classification informe à la vérité, mais aussi la première, et constitue par cela même un monument bibliographique digne d'attention. Voici ces divisions : *Bonnes Mœurs, étiques; politiques. Chapelle. Librairie meslée. Livres de Gestes. Livres de Ballades et d'Amours. Chroniques de France. Oultre-mer; médecine; astrologie. Livres non parfaits* (1). L'inventaire de 1477, par messire *Charles de Berlaymont, Vilain de Rassenghien* et autres, ne spécifie pas les articles de la librairie de Bourgogne, à Anvers : il renferme seulement in *globo* la quantité de 958 articles pour les seuls manuscrits : puis suivent les imprimés. La troisième librairie, celle de Gand, comptait, d'après l'inventaire fait en 1485, seulement 21 manuscrits (2). La quatrième librairie de

(1) Mr. Barrois se croit autorisé à penser (voy. son livre précité, liminaire, p. VII) que la rédaction de cet inventaire fut faite après la mort du prince (en 1467), qui avait tant accru la collection. Cet inventaire qui occupe les nos 705-909 de l'ouvrage de Mr. Barrois, finit par ces mots : « Donné pour copie à Woultre de Heusden garde des joyaulx, par » moy Jehan de Lannoy, abbé de St. Bertin, commis par le Roy, — à » faire l'inventoire cy-dessups escript, etc., — le 25e jour de jan» vier 1487. » — Un second inventaire (supplément au premier) occupe les nos 2181-2211, et commence par ces mots : « Autres livres et volu» mes trouvés en la chambre des joyaulx, non comprins en l'inventoire » de Woultre. »

(2) Cet inventaire occupe les nos 1613-1634 de l'ouvrage précité de Mr. Barrois. Il commence par ces mots : *Inventoire général fait en la chambre des joyaulx le 21e jour de juillet l'an 1485. L'abbé de St. Bertin, et Anthoine le Flamenc commissaires ordonnez à faire ledit inventoire, donné pour copie à Woultre de Heusdin, garde joyaulx*, etc., etc.

nos ducs dans la Belgique, celle de Bruxelles qui finit par surpasser toutes les autres, renfermait 746 manuscrits, d'après l'inventaire rédigé en 1487, du temps de Maximilien Ier. Moins satisfaisant sous le rapport de la classification, le signalement des volumes est mieux fait dans cet inventaire de Bruxelles, et les détails les plus minutieux mentionnés avec un scrupule qui n'est pas toujours dépourvu d'intérêt (1). Enfin Mr. Barrois donne à la fin de sa bibliothèque protypographique, un appendice aux divers inventaires ci-dessus indiqués, avec l'inscription suivante : *Ouvrages qui, d'après les extraits d'Achille Godefroi et les notices rédigées en* 1748 *et* 1796 *ensuite des deux réceptions à Paris, ou suivant leurs textes, faisaient partie des librairies de Bruxelles, sans néanmoins se retrouver dans les inventaires* (2). Toutes les librairies des ducs de Bourgogne possédèrent donc ensemble 3211 manuscrits. Aucune maison royale, à cette époque, n'était aussi riche en productions de l'esprit humain.

---

(1) Cet inventaire occupe les nos 1635 à 2180 de l'ouvrage de Mr. Barrois, et commence par ces mots : *Inventoire fait par nous, Martin Steenbergh, doyen, et Charles Soillot, escolastre de l'église colégiale Sainte Goudèle de Brouxelles, des livres et volumes par nous trouvez en la chambre de la garde des joyaulx, en l'hôtel du Roy, en la ville de Brouxelles, commenchié par nous comis dessus nomez en ladite chambre le* 15e *jour de novembre* 1487.

(2) Ces manuscrits sont indiqués sous les nos 2212 à 2311.

§ VIII.

Premiers imprimeurs en Belgique, 1473-1476. — *État de stagnation de la bibliothèque de Bourgogne*, 1477-1506.

Il nous reste encore à mentionner l'introduction en Belgique de l'*art de l'imprimerie* sous le règne de Charles-le-Téméraire. L'imprimerie prit bien naissance sous Philippe-le-Bon, mais ne s'établit en Belgique que durant le règne de son fils. Les premiers imprimeurs travaillaient clandestinement, tiraient à petit nombre, et s'efforçaient de faire passer pour manuscrits leurs ingénieuses productions. Ceci explique aussi le haut prix des éditions originales et rares qui appartiennent au xve siècle. Alost en 1473, Louvain en 1474, Anvers, Bruges et Bruxelles en 1476, virent s'établir les premières presses dans leurs murs (1).

(1) Le premier ouvrage avec date fut imprimé à Alost par Thierri Martens, intitulé : *Dijonisii de Leuwis* (autrement *Rikel*), *speculum conversionis peccatorum*, 1473, in-4°. — Jean de Westphalie introduisit l'imprimerie à Louvain ; son premier ouvrage avec date, imprimé en cette ville, est : *P. de Crescentiis opus commod. ruralium*, 1474, in-fol. — Ce fut encore Thierri Martens d'Alost qui imprima le premier à Anvers en 1476 ; sa première publication est le *Thesaurus pauperum*, in-fol. — Colard Mansion exerçait l'art de l'imprimerie à Bruges dès 1476. Dans le courant de cette année il publia le *Bocace du déchiet des nobles hommes et clercs femmes*, in-fol. — Enfin les *Frères de la vie commune* étaient les premiers imprimeurs de Bruxelles. Leur premier ouvrage avec date est : *Arnoldi Geilhoven Gnotosolitos*, in-fol. — Voy. Lambinet, P., *origine de l'imprimerie*, etc., *suivie des établissements de cet art dans la Belgique*. Paris, 1810, 2 voll. in-8°, et La Serna, *dictionnaire bibliographique du* xve *siècle*, etc. Bruxelles, 1805, 3 voll. in-8°, première partie.

Les troubles intérieurs et les embarras suscités par la politique de Louis XI eurent pour effet de laisser la bibliothèque de Bourgogne dans une complète stagnation de 1477 à l'année 1506 (1). Elle ne subit aucune des dévastations dont elle fut atteinte par la suite, mais elle n'ajouta point un seul volume au nombre très-respectable qu'elle en possédait déjà.

§ IX.

Règne de Marie de Bourgogne, 1507. — *Vente de manuscrits par Maximilien Ier. Wautier de Ontheusden, garde-joyaux.*

Charles-le-Téméraire en mourant laissa ses États à MARIE DE BOURGOGNE, sa fille unique (2). Le mariage de Marie avec MAXIMILIEN d'Autriche fut bien funeste au riche dépôt littéraire, qui en éprouva des pertes

(1) Ce prince ne cherchait que l'occasion d'anéantir la maison de Bourgogne dont la puissance lui faisait ombrage ; les provinces belgiques furent continuellement et malheureusement agitées par les révoltes et les séditions dans l'intérieur, et par les armes des Français sur les frontières.

(2) MARIE DE BOURGOGNE, fille de Charles-le-Téméraire, duchesse de Brabant et comtesse de Flandre, née à Bruxelles en 1457, gouverna la Flandre, conjointement avec son époux MAXIMILIEN, archiduc d'Autriche, depuis 1477 jusqu'en 1482. De ce mariage naquirent quatre enfants, trois fils et une fille, la célèbre *Marguerite*. Marie mourut à Bruges en 1482, d'une chute de cheval. Elle n'avait encore que 26 ans. Son tombeau est à Bruges, à côté de celui de son père. Le portrait de Marie de Bourgogne, qui se trouve en tête du premier volume de l'édition de BARANTE publiée par le baron de REIFFENBERG, a été copié d'une généalogie de Charles-Quint, appliquée sur un panneau à volets, conservé jadis à la chambre des comptes, placé maintenant à la bibliothèque dite de Bourgogne. Le mémoire de la dépense occasionnée par ce tableau est aux archives du royaume.

considérables. Les reliures précieuses et couvertes de pierreries ainsi que les manuscrits furent vendus aux usuriers pour subvenir aux dépenses de ce prince, surnommé le *Nécessiteux* ou *Sans argent*, et qui fut souvent en guerre avec ses propres sujets (1). Les nombreux manuscrits que l'on rencontre dans les bibliothèques publiques et particulières d'Allemagne, de France, de Suède, etc., revêtus des insignes qui révèlent leur origine, et le nombre qu'en conserve encore aujourd'hui la bibliothèque dite de Bourgogne, tout s'accorde pour faire croire à la dispersion de la plus grande partie des librairies de Bourgogne vers la fin du XVe siècle, conséquence funeste mais naturelle de la gène financière d'un souverain, que son inconstance et ses nouvelles dignités entraînaient alors loin d'un pays mal disposé en sa faveur (2).

---

(1) On rapporte même que lorsqu'il vint en Belgique pour épouser la riche héritière de Flandre et de Bourgogne, il était tellement pauvre, qu'arrivé à Cologne, il n'eût pas eu de quoi payer ses frais de route, si des seigneurs flamands ne lui eussent ouvert leurs bourses.

(2) La bibliothèque impériale de Vienne, entre autres, doit encore posséder un manuscrit intitulé : *Le trésor de l'arche ducale d'Autriche et de Bourgogne et très noble ordre du Thoison dor*, 1556, sur vélin, qui a été dédié à Maximilien, par CL. PERROD dit de la *Chapeta de Revigni*, etc. Voy. le mémoire de DU CHASTELER, intitulé : *Description de quelques manuscrits de la biblioth. impér. de Vienne, relatifs aux Pays-Bas*, et faisant partie des *Anciens mémoires de l'Académie royale de Brux.*, t. V, 2e partie, p. 191 et suiv.

La bibliothèque du château de Skokloster en Suède, possède aussi un magnifique manuscrit de la *Cyropédie de Xénophon*, provenant de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne. Celle de Lyon renferme également celui de la *Répartition du pécheur*. Voir le n° 1105 du catalogue de Mr. DELANDINE, intitulé : *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, etc. Paris, 1811, 3 voll. in-8°, et les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, II, 242. (Notice de Mr. de REIFFENBERG.)

Les inventaires dont il a été fait mention au § VII ci-dessus nous apprennent qu'un nommé Wautier de Ontheusden fut garde-joyaux sous le règne de Maximilien.

§ X.

Marguerite d'Autriche enrichit la bibliothèque de nouveaux présents, 1513.

Ce fut sous la régence de Marguerite d'Autriche pour l'empereur *Charles-Quint*, que la bibliothèque de Bourgogne reprit sa marche progressive (1). Cette princesse était juste appréciatrice des arts et des lettres. Elle rétablit le désordre qu'avait causé son père à la bibliothèque de Bourgogne, en acquérant plusieurs des manuscrits de ce riche dépôt qui se trouvaient éparpillés çà et là, et en y ajoutant les plus précieuses éditions *princeps* qui paraissaient alors. Grâce encore à la protection qu'elle accordait aux lettres, sa cour devint le rendez-vous des premiers écrivains du temps (2). Marguerite cultivait elle-même les lettres avec distinction;

(1) Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, est née à Gand en 1480. Mariée une première fois avec le dauphin de France (depuis Charles VIII). Ce mariage étant rompu, elle épousa, en 1497, *Jean*, infant de Castille, et à la mort de celui-ci, elle se maria pour la troisième fois avec Philibert II, duc de Savoie. Elle mourut le 1er décembre 1530.

Charles-Quint naquit à Gand, le 24 février 1500, et succéda à son père. En 1526, il épousa Isabelle, fille d'Emmanuel, roi de Portugal, qui lui donna quatre enfants, deux fils et deux filles. Il mourut en Espagne en 1558, au couvent de St.-Juste, deux ans après son abdication, ayant cédé l'empire et ses États d'Allemagne à son frère Ferdinand, l'Espagne et les Pays-Bas à son fils Philippe.

(2) On connaît parmi ceux-ci le célèbre Érasme de Rotterdam, Corneille Agrippa, Jean-le-Maire des Belges, Remacle de Florennes, Pierre de la Rue, Josquin des Prés et Jean Molinet son bibliothécaire.

elle composa des mémoires de sa vie, s'amusa à faire des rimes et des vers, et laissa dans un recueil de pièces de musique, qui se trouve encore à la bibliothèque dite de Bourgogne, plusieurs chansons de sa composition (1). Parmi les manuscrits qu'elle légua à la bibliothèque, nous citerons celui qui renferme les *basses-danses*, notées en musique, que l'on dansait à la cour brillante de cette princesse (2). Non-seulement elle procura de nouveaux accroissements à la bibliothèque de Bourgogne, mais encore sa collection particulière, riche d'un assez grand nombre d'ouvrages tant manuscrits que des nouvelles impressions, vint s'y réunir tout entière après sa mort arrivée en 1530. Il est facile de distinguer les ouvrages provenant de sa bibliothèque particulière, parce que cette duchesse a fait coller dans l'intérieur de la couverture de tous les livres ses armes gravées et tirées sur papier.

Les manuscrits suivants se trouvent encore aujourd'hui à la bibliothèque royale avec cette distinction :

---

(1) C'est ainsi qu'on trouve dans le troisième volume de la *Fleur des histoires* (manuscrit de la bibliothèque dite de Bourgogne, coté n° 9258), qui a servi à son éducation, les deux lignes rimées suivantes, écrites de sa main :

« Penses à moi, ma cousine,
» C'est Margot qui fit la rime. »

(2) Le livre des *basses-danses*, manuscrit in-4° oblong, est un des recueils les plus curieux de l'époque sous le rapport de la musique. Il renferme les danses notées avec l'indication des figures telles qu'elles étaient exécutées à la cour de la duchesse Marguerite d'Autriche. La musique est écrite en notes d'argent sur fond noir. Ce volume fort délabré, sans doute à cause du fréquent usage qu'on en a fait, a été décrit et le texte publié par Mr. le baron de Reiffenberg dans la première partie de ses *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne, relatifs aux Pays-Bas*. Bruxelles, 1829, in-4°, p. 1 à 16.

1° *L'enseignement de la vraye Noblesse*. Petit in-fol., coté sur l'inventaire général de la bibliothèque de Bourgogne, n° 11049.

2° *Aulcunes petites œuvres de Messire Gauvain, seigneur de Candie*. In-fol., n° 10984.

3° *Directorium ad passagium faciendum in terram sanctam, editum per quemdam fratrem ordinis prædicatorum*. In-fol., n° 9176.

4° *Advis directif pour faire le passage dOultremer lequel advis frère Brochard fist et composa en la fin l'an mil CCCXXXII et le presenta à très excellent prince et son souverain seigneur Phelippe de Valois — en recitant les choses qu'il a veues et experimentées sur les lieux, trop mieux que celles qu'il a ouï dire par bouche d'autrui. Et depuis l'an mil CCCC cinquante V, par le commandement et ordonnance de Phelippe duc de Bourgogne, etc., a esté translaté en cler françois par* J. Miélot, *chanoine de Lille en Flandres*. In-fol.

5° *Bocace des clers femmes,* 1 vol. in-fol., sur vélin, n° 9509.

6° *Reponse au duc de Bourgogne touchant le duché de Luxembourg,* n° 10488.—*Voyage du duc Charles en Espagne en* 1517, n° 10489. — *La vie de S. Christine de St.-Thron,* n° 10490, msc. in-4°.

7° *Chroniques de Molinet,* 4 voll., in-fol., cotés n° 10436, 12883, 10385 et 5438.

8° *Chroniques Margaretiques, ou la chronique Athensienne, recueil universel de toutes les histoires.* 5 voll. in-fol., cotés 10509 à 10513.

9° *La Fleur des Hystoires,* in-fol. — Les n°s 9255 à 9260, 9268, 9269, 9503 et 9504 sont désignés

sur l'inventaire de la bibliothèque de Bourgogne comme ayant appartenu à Marguerite d'Autriche.

10° *Le livre des Basses-Danses*. In-4° oblong, n° 9085.

11° *Trois volumes de chansons en musique*. In-fol., sur vélin et sur papier, n° 228, 11239 et 10572.

12° *Le Champion des Dames*, par MARTIN-LE-FRANC, *prieur de Lausanne*. In-fol., n° 9466.

13° *Le Mirouer des Dames*, par CHRISTINE DE PISAN. In-fol., sur vélin, n° 9555.

14° *La Cité des Dames*, par la même. In-fol., sur vélin, n° 9393.

15° *Le Triomphe des Dames*. In-fol., sur vélin, n° 2027.

16° Un manuscrit intitulé *Balades*. In-4° oblong, couvert de damas noir, coté 264 puis 610 (1).

§ XI.

Règne de Marie d'Autriche, 1530.

Par le décès de Marguerite d'Autriche, le 30 novembre 1530, la régente MARIE D'AUTRICHE (2) lui succéda

---

(1) Ce dernier volume a non-seulement appartenu à Marguerite d'Autriche, dont il porte aussi les armes dans l'intérieur de la couverture, mais il vient primitivement d'elle, ainsi que le témoigne une allusion à sa devise célèbre : *Fortune infortune fort une*. Ce manuscrit est selon toute apparence un de ceux que SANDERUS nomme *Livres des ballades* dans sa *Bibliotheca belgica manuscripta*, t. II, p. 11, n° 523, 524, 526, 529, 534 et 593.

Les manuscrits cités par Mr. LASERNA, dans son *Mémoire historique*, page 13 et suiv., sous les nos 4, 5, 6, 10, 13, 16, 17, 18, comme ayant été de son temps à la bibliothèque de Bourgogne, manquent aujourd'hui. Le *Polygraphe belge*, journal littéraire d'Anvers, publie dans son n° 7 (décembre 1835), quelques poésies de Marguerite d'Autriche.

(2) MARIE D'AUTRICHE, sœur de Charles-Quint, et veuve de Louis II,

dans le gouvernement général des provinces de la Belgique et travailla également à l'embellissement de la bibliothèque de Bourgogne. Elle fit apporter de Hongrie plusieurs manuscrits, dont deux extrêmement précieux, qu'elle avait hérités de feu son mari Louis II, mort à la bataille de Mohatz contre les Turcs. Ces manuscrits avaient été confectionnés pour le célèbre MATHIAS CORVIN, roi de Hongrie et de Bohême, et père dudit Louis. Le premier est un ouvrage contenant les *quatre Évangiles* en latin, tout écrit en lettres d'or sur le plus beau vélin : on le nommait pour cette raison le *Livre d'or*. Marie d'Autriche en fit présent à Philippe II, roi d'Espagne, qui le fit placer dans sa bibliothèque de l'Escurial. En compensation de cette perte, il existe à la bibliothèque dite de Bourgogne un manuscrit qui peut servir de pendant à celui de l'Escurial. Comme celui-là, il mérite à juste titre d'être appelé le *Livre d'or*. C'est un *Psautier,* petit in-fol., sur vélin, d'une exécution magnifique, écrit en lettres d'or et bleu dit *outre-mer*. Ce livre est orné d'un grand nombre de miniatures qui paraissent être du XIII[e] siècle. Les armoiries de Flandre et de Nevers, qui s'y trouvent, sont une preuve certaine qu'il appartenait au comte Louis de Mâle ; et les armoiries d'Artois, de Bourgogne-Flandre, qu'on y rencontre, démontrent qu'il a appartenu plus tard au duc Philippe-le-Hardi, son gendre (1). Le second est un *missel* écrit sur vélin, orné de plusieurs miniatures. Ce chef-d'œuvre de calligraphie fut fait à

---

roi de Hongrie, fut nommée par son frère gouvernante des Pays-Bas en 1530. Elle se démet de son gouvernement en 1555 et meurt en 1558.

(1) Ce précieux manuscrit est coté n° 996 sur l'inventaire de la bibliothèque de Bourgogne.

Florence en 1485, comme l'atteste la suscription du titre : *Actaventes de Actaventibus de Florentia, hoc opus illuminavit anno Domini MCCCCLXXXV.* Dans les cérémonies des joyeuses entrées, les souverains, ducs de Brabant et de Limbourg, prêtaient sur ce missel, en présence des états, le serment solemnel de conserver les priviléges et les lois du pays. On y trouve écrit de la main du savant Aubert le Mire (Aubertus Miræus), bibliothécaire des archiducs Albert et Isabelle, la note suivante : *Super his Evangeliis seu Missali Albertus et Isabella Belgarum Principes suum juramentum solemniter fecerunt an.* 1599 (1). Ce manuscrit se trouve encore aujourd'hui à la bibliothèque dite de Bourgogne, coté n° 9008 sur l'inventaire général (2).

Avant d'abandonner le gouvernement, pour accompagner, en Espagne, son frère l'empereur Charles-Quint, Marie d'Autriche légua à la bibliothèque de Bourgogne tous les livres qui lui appartenaient en propre, entre autres les suivants :

---

(1) Cette phrase nous rappelle une plaisanterie de l'auteur de la *Notice historique sur l'antique dépôt littéraire de la bibliothèque des ducs de Bourgogne,* Mr. Fl. Frocheur, dans laquelle il dit, page 18 (vers le milieu) : « On voit aux deux pages des miniatures du canon, l'empreinte » bien reconnaissable de la main d'Albert et de celle d'Isabelle qui firent » serment sur ce volume, le 26 nov. 1599. »

(2) Voy. Laserna, dans son mémoire précité, p. 40, et l'opuscule de Mr. Chevalier, intitulé : *Notice sur un manuscrit rare et précieux conservé à la bibliothèque royale de Bourgogne à Bruxelles, intitulé :* Missale romanum, inséré au tome IV des *Anciens mémoires de l'Académie de Bruxelles*, p. 491. Ce manuscrit se distingue par la beauté du caractère, la richesse des ornements en or et couleurs, le grand nombre et la perfection des miniatures qui s'y trouvent ; les autres circonstances très-curieuses et remarquables dont nous venons de parler, le rendent encore très-digne de l'attention des savants et des curieux.

1° *Ung livre couvert de cuir jaune avec des rubans de soye rouge et blanc, comenchant au premier feuillet* Frederici Nansea, *et commenchant au dernier feuillet,* meum sed tantum.

2° *Ung autre grant livre couvert de velours noir et cordon de soye noire imprimé en papier et intitulé* Andreæ Vesally, bruxellen. de humany corporis frabrica (*sic pour fabrica*), *ou qu'il y a beaucoup de figures humaines.*

3° *It. ung autre livre escript en parchemin à la main illuminé et histoiré comenchant* In nomini Domini nostri Jhesu Christi, *et finissant* ad completorum dicuntur, *etc.* (1).

§ XII.

Sollicitude de Philippe II pour les lettres, 1559. — *Viglius, garde de la bibliothèque.*

En 1559 les provinces belges furent remises à Philippe II (2). Ce prince, dont nous n'avons pas ici à juger le caractère politique, sut, au milieu des agitations de son règne, conserver une pensée pour les lettres et pour

---

(1) En 1545 fut rédigé à Bruxelles l'inventaire du mobilier de l'empereur Charles-Quint (reposant encore aux anciennes archives de l'État à Bruxelles) : la richesse manuscrite du souverain était réduite à 28 volumes ; quelques imprimés font partie de cet inventaire.

(2) Philippe II, roi d'Espagne, fils de l'empereur Charles-Quint, né en 1517, épousa successivement quatre femmes : 1° Marie, fille de Jean, roi de Portugal, morte en 1545 ; 2° Marie, fille aînée de Henri VIII, roi d'Angleterre, morte en 1558 ; 3° Isabelle, fille de Henri II, roi de France ; 4° Anne Marie, fille aînée de l'empereur Maximilien. Philippe eut sept enfants, trois filles et quatre garçons, et mourut à l'Escurial, le 13 septembre 1598.

ceux qui les cultivaient. Avant son départ pour l'Espagne, en 1559, ce prince, d'après les conseils du vertueux et savant VIGLIUS, donna l'ordre « de faire rassembler dans un corps tous les livres, qui étaient » dans ses pays de pardeça, et nommément ceux laissés » par feu de bonne mémoire Marie, reine douairière » d'Hongrie et de Bohème sa tante (morte en 1558) et » de tous ces livres faire une belle librayrie ou biblio- » thèque en tel lieu qu'il ordonnerait, afin que lui et » ses successeurs y puissent prendre passe-temps à lire » estui livres (1). » En conséquence tous les livres épars dans les diverses résidences royales de Malines, Vueren (*Tervueren*), Marimont et autres, furent transportés à Bruxelles afin d'y former cette bibliothèque en question.

Aux nouvelles acquisitions en manuscrits, vinrent enfin se joindre les productions de l'imprimerie nouvellement importée en Belgique, qui donnèrent à cette seconde bibliothèque un assez grand développement. Cette bibliothèque, qui devait être exclusivement réservée pour le service du roi et de ses successeurs, fut, à ce qu'il paraît, placée dans le palais royal de la cour de Bruxelles. Par la même lettre patente datée du 12 avril 1559, VIGLIUS AB AYTTA (2), chef et président du conseil privé,

---

(1) Voy. LASERNA, *mém. hist.*, p. 41. — Les efforts du jeune prince pour recomposer une bibliothèque prouvent que l'ancienne collection était considérée comme n'existant plus.

(2) VIGLIUS AB AYTTA, de Zwichem, naquit le 19 octobre 1507, de Folcard ab Aytta, et de Ide ab Hannia, dans le château de Barrahuys, au village de Wirdum. Il mourut à Bruxelles, le 8 mai 1577, à l'âge de 70 ans, et fut inhumé dans la cathédrale de Gand, où de son vivant il avait fait préparer sa sépulture. Viglius figure sur l'état de la cour de l'empereur Charles-Quint en 1546-47; voir le manuscrit coté 16431 à la bibliothèque royale, section des manuscrits, fonds Van Hulthem.

en fut nommé le garde et trésorier aux gages de 150 livres (monnaie de Flandre), par année, « en lui don» nant », y est-il dit dans cette patente, « plain povoir auc» thorité et mandement special dudit estat dorenavant » tenir, exercer et deservir, de tenir bon et soigneux » regard au recouvrement et recueil des livres susdits » en faire une bibliothèque, aussi l'augmenter de tels » livres, qu'il verra convenir, et avoir la garde d'iceux, » et au surplus faire toutes et singulières les choses que » bon et leal trésorier et garde de notre dite bibliothèque » est tenu et doit faire, etc., etc. » La même ordonnance l'autorisait à s'adjoindre un ou plusieurs aides pour les ouvrages en langues étrangères, mais à la condition qu'il les entretiendrait à ses propres dépens. « Attendu, » y est-il dit, « qu'il y en a de plusieurs langaiges, nous » lui avons consenti et accordé qu'il puisse et pourra » prendre pour son ayde et assistant quelque homme de » bien, escrivant en diverses langues, lequel y debvra » entretenir à ses charges et despens sur les gaiges et » traitement des susdits et le pourra mettre et desmet» tre comme pour notre service le trouvera le mieulx » convenir, etc. (1). »

L'inventaire dressé de 1577 à 1579 par Viglius, à demi détruit par la pourriture, se trouve à la bibliothèque de Bourgogne de Bruxelles, coté 11675; les manuscrits de Bourgogne, ou des copies contemporaines en assez grand nombre, y figurent à côté de livres espagnols, qui, réclamés ensuite par la cour de Madrid, passèrent avec certains de leurs acolytes, à la bibliothèque de l'Escurial. La richesse manuscrite de la biblio-

(1) Voy. LASERNA, *mém. hist.*, p. 42.

thèque à cette époque était de 958 volumes, le nombre des livres imprimés se montait à 683 (1).

Pendant la longue et terrible lutte contre l'Espagne, entre 1559 et 1585, le dépôt de Bourgogne perdit beaucoup de ses précieux manuscrits que le comte de Cobentzl retrouva plus tard dans diverses bibliothèques d'Allemagne. Mais vers la fin du XVIe siècle, les gouverneurs généraux des Pays-Bas semblèrent s'occuper du soin de l'augmenter et de lui rendre quelque splendeur.

§ XIII.

Ordonnances de l'archiduc Ernest et du comte de Fuentes. — Fr. Damant et Ph. Borlut, gardes-joyaux, 1594 *et* 1595.

Une ordonnance de l'archiduc Ernest (2) prescrivit en 1594 qu'un imprimeur n'obtiendrait à l'avenir le privilége de publier des livres qu'à la condition d'en déposer un exemplaire bien relié *en cuir* à la bibliothèque royale. Cette ordonnance est ainsi conçue :

« Monseigneur l'archiduc d'Autriche, gouverneur et » capitaine général des pays de pardeça, aiant été in- » formé de l'ordre de Sa Majesté delaissa à son dernier » partement des pais de pardeça à feu Mess. Viglius Van » Suichem, chef président du conseil privé d'icelle, » pour assembler et mettre en ordre une bibliothèque

(1) Un autre inventaire de cette collection modifiée, fut rédigé en 1614 (le manuscrit se trouve à la bibliothèque du roi à Paris); elle ne contenait plus alors que 889 numéros, dont 119 annoncés comme imprimés.

(2) L'archiduc Ernest, nommé gouverneur des Pays-Bas par le roi d'Espagne, arrive à Bruxelles le 30 janvier 1594, et meurt dans cette ville le 21 février 1595.

» royale en cette ville, et de que ledit Viglius en a fait,
» et laquelle bibliothèque a depuis été remise avec les
» autres livres que le garde-joyaux *François Damant*
» a en garde, desirant faire augmenter la dite librairie,
» a ordonné et ordonne par cettes que d'oresnavant ne
» sera concedé aucun privilége d'imprimer quelque
» nouveau livre, soit au privé conseil, celluy de Bra-
» bant ou autre sans promesse et obligation d'en deli-
» vrer un exemplaire bien relié en cuir audit garde-
» joyaux present ou autre advenir, qui en sera tenu
» donner son recepisse; ordonnant Son Altesse aux
» secretaires dudit privé conseil, de celluy de Brabant
» et autres de ne faire expedier aucun octroy sans la
» charge et condition susdite, et delivrer et envoyer en
» finances certification de tels octroys et accords par
» eux depechés, chacun an, pour savoir si satisfait y
» aura esté, afin de selon ce pouvoir charger ledit
» garde-joyaux en cas qu'il fit faute de recouvrer les-
» dits exemplaires. Ordonnant aussi S. A. que copie de
» cette ordonnance soit envoyée aux consaux qu'il ap-
» partiendra, pour selon ce eux regler. Fait à Bruxelles,
» le XXIX d'avril 1594. »

(Signé) Ernestus.

Le comte de Fuentes, successeur de l'archiduc Ernest (1), désirant pourvoir à la bibliothèque que S. M. fit assembler en Espagne, à St.-Laurent le Royal, fit, en 1595, une nouvelle ordonnance, par supplément à l'acte susdit, dont voici la teneur :

« Son Excellence desirant aussi pourvoir à la biblio-
» thèque que S. M. fait assembler en Espagne à Saint-

---

(1) Le comte de Fuentes (D. Pedre Henriquès d'Azevedo) est rappelé par le roi d'Espagne en 1596 et meurt à Milan en 1610.

» Laurent le Royal, auquel effect elle fait de tems à » autre achepter en Anvers et ailleurs grande quantité » de volumes, at ordonné que depuis le premier de » juin prochainement venant ne seront concedés aucuns » octroys d'imprimer livres, si non moienant et parmi » delivrant par ceux qui obtiendront tel octroy, leurs » obligations es mains du secretaire qui fera la depe» che, de endeans certain tems raisonnable delivrer » audit garde-joyaux, ou son ayde soubs leur recepisse » *deux* volumes desdits livres, bien reliés en cuir noir, » rouge ou jaune, ou soient imprimés les armes d'icelle » pour par ledit garde-joyaux les garder la et ainsi qu'il » appartiendra, jusques à tant que quelque nombre de » livres assemblé l'on en aye averti sadite majesté, et » entendu son vouloir et plaisir, s'il plaira à icelle en » avoir aucuns par delà. Ordonnant aussy sadite Excel» lence que copie de cette ordonnance soit envoyée tant » au conceil privé que celluy de Brabant, etc., etc. (1). »

« Fait à Bruxelles, le 29 may 1595. »

(Signé) EL CONDE DE FUENTES.

Cette disposition ne procura cependant pas grand nombre d'ouvrages précieux, car les secrétaires du conseil de Brabant refusèrent opiniâtrément, pendant plusieurs années, de mettre cette mesure à exécution, ou en usèrent plus tard pour *se faire livrer à leur prouffit quatre, cincq ou six exemplaires* (2).

---

(1) Voici ce que dit HAENEL dans son *Catal. libror. mss.*, p. 922 : « Ut » consuleret bibliothecæ Scorialensis incrementis, Philippus II, Belgii, » provinciarum italicarum etiam Burgundiæ superioris et Lusitaniæ bi» bliothecas expilari prædaque illam ornari jussit. Ipse multos codices » scorialenses vidi, quibus inscriptum erat : *Liber St. Petri Gandensis.* »

(2) Voy. la *Notice sur la bibliothèque de Bourgogne*, par A. VOISIN, insérée dans la *Revue de Bruxelles*, juin 1839, p. 93 et suiv.

La conservation de ce dépôt fut alors confiée au sieur Fr. Damant qui prit le titre de *garde-joyaux*, au lieu de celui de trésorier que Philippe II avait conféré au président Viglius. Fr. Damant eut pour successeur Philippe Borlut, conseiller et premier roi d'armes (1).

§ XIV.

Protection des archiducs Albert et Isabelle, acquise à la bibliothèque de Bourgogne, 1599. — *Adrien de Riebeke, garde-joyaux,* 1611.

Les archiducs Albert et Isabelle (2), devenus souverains des Pays-Bas en 1599 par la cession que Philippe II avait fait à sa fille la sérénissime infante, vinrent donner aux choses du royaume une nouvelle direction. L'un de leurs premiers soins fut de réparer les pertes de la bibliothèque et de la placer sous la surveillance d'un garde-joyaux ou conservateur chargé d'en confectionner l'inventaire. Par lettres patentes du 2 mai 1611

---

(1) Le numéro 98 du tome I de l'*Inventaire des archives du royaume, publié par Mr. Gachard*, fait mention d'un *Inventoire des joiaulx et meubles delivrez par Fr. de Valière* à F. Damant. Par un acte fait à Bruxelles, Philippe II prescrit à la chambre des comptes de Lille de décharger Fr. de Valières de tous les objets y mentionnés, lesquels il a remis, en vertu de ses ordres, à F. Damant, son garde-joyaux aux Pays-Bas.

(2) Isabelle-Claire-Eugénie devint comtesse de Flandre par la donation que lui fit Philippe II de la principauté des Pays-Bas et de la Franche-Comté, en 1598, en faveur de son mariage avec l'archiduc Albert, septième fils de l'empereur Maximilien II. Elle fit ratifier cette donation par Philippe III, à condition cependant que ces provinces retourneraient à l'Espagne, si elle venait à mourir sans enfants. Albert mourut en 1621 et fut enterré à Ste.-Gudule à Bruxelles. Isabelle gouverna encore 12 ans après la mort de son mari. Le 3 décembre 1633, âgée de 67 ans, elle rejoignit son époux au tombeau.

ils nommèrent Adrien de Riebeke conseiller et premier roi d'armes de leurs altesses, à la place de Phil. Borlut, mort cette année, le chargeant en même temps de la garde de la bibliothèque de la cour, en ces termes : « Moyennant lesdits gaiges de deux cent livres du pris » de quarante gros de nostre monnoye de Flandres la » livre par an, avec des advantages, prouffits et émo- » lumens susdits, le dit Adrien de Riebeke sera obligé » de prendre et avoir en sa garde la librairie de nostre » Cour, comme a faict ledit Phil. Borlut, surquoy et » de bien et leallement acquité ledict Adrien de Rie- » beke sera tenu de faire et prester le serment pertinent » en nos mains et en oultre jurer que pour obtenir le- » dit estat il n'a offert, promis ni donné, n'y faict of- » frir promettre, ny donner à qui que ce soit aulcun » argent, ny aultre chose quelconque, ny le donner à » direction ou indirection ny aultrement en aulcune » manière, sauf et excepté ce que c'est accoustumé de » donner pour les despeches (1). » Adrien de Riebeke prêta serment le 5 août 1611 entre les mains des archiducs et fut préposé à la garde des livres sous sa responsabilité. Ses gages étaient de 200 livres de Flandre (1800 fr.). Il lui fut ordonné de recevoir la librairie par *inventaire, tant pour le service des archiducs qu'à la décharge de feu Borlut et ses héritiers, etc.* (2). Phil. Sterck, conseiller et commis des finances, et Paul de Croonendaele, aussi conseiller et greffier des finances, furent chargés de la confection dudit inventaire. Il fut

(1) Voy. Laserna, *mém. hist.*, p. 47. — *Notice* de Mr. de Reiffenberg dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, II, 168-170.

(2) Voy. Laserna, *mém. hist.*, p. 48.

commencé en 1614 et achevé le 20 déc. 1617, comme il est dit à la fin en ces termes : « Tous lesquels livres » enregistres en ce present inventaire ont esté veus par » les devant dicts commissaires et en vertu de leur pou- » voir les ont baillé et delivré à Adrien de Riebeke, » conseiller et premier roi d'armes de leurs altesses sé- » rénissimes pour les garder et respondre et rendre » compte selon le contenu de sa commission là et ainsi » qu'il appartiendra. Tesmoing le seing manuel de Paul » de Croonendaele conseiller et commis des finances cy » mis seul par le subit trespas advenu de Philippe » Sterck, vivant aussy conseiller et commis desdites » finances à Bruxelles ce xx[e] jour de décembre seize » cens dix sept. Signé : PHILIPPE CROONENDAELE (1). » Cet inventaire renfermait 611 volumes manuscrits sur vélin, 191 dito sur papier et environ 750 articles de livres imprimés. Tous les volumes s'y trouvaient décrits au long ; mais seulement d'après leur forme extérieure (2).

§ XV.

Aubert le Mire, bibliothécaire en 1617. — *Luc Lancelot, depuis* 1647 *à* 1656. — *Ordonnance du marquis d'Alcaretto,* 1684. — *Brouckhoven, bibliothécaire vers* 1690, *et Francquen en* 1706.

Les archiducs s'aperçurent cependant bientôt qu'un homme plus savant eût été mieux placé à la tête d'un

(1) Voy. LASERNA, *mém. hist.*, p. 49.

(2) Cet inventaire se trouve à la bibliothèque de Bourgogne, coté 11676. Les deux premiers articles offrent un échantillon très-curieux de cette description bibliographique ; ils sont ainsi conçus :

1° *Ung gros livre en parchemin escript à la main illuminé par dedans en aulcuns lieux, garny de chascun costé de cinq cloux de laiton*

dépôt de cette importance, et leur choix s'arrêta définitivement sur Aubert le Mire, chanoine de la cathédrale d'Anvers (1). Par lettres patentes du 8 novembre 1617, cet homme instruit et laborieux fut nommé bibliothécaire et garde de la librairie de la cour. La commission d'Aubert le Mire est conçue en ces termes : « Comme » nous avons trouvé convenable de descharger nostre » bien aimé Adrien de Riebeke, garde de la librairie de » nostre Court,... et de commettre dorésnavant à icelle » garde ung personnage doué de littérature et doctrine » avecq tittre de nostre bibliothécaire et garde de la- » dite librairie pour en rendre compte, sçavoir faisons » que par la bonne cognoissance qu'avons de la personne » de messire Aubertus Miræus p'tre prothonotaire apos- » tolique, licencié en la saincte theologie, chanoine de » l'eglise cathedrale d'Anvers et chappelain de nostre » oratoire, et de ses sens prudence et experience, nous » icelluy confians de ses leaulté prudhomie et bonne » diligence, avons par advis de nostres chiers et feaulx » les chiefs tresorier général et commis de nos domaines » et finances retenu commis ordonné et establγ, rete- » nons, commettons ordonnons et establissons par ces » presentes en l'estat et office de nostre bibliothécaire

---

doré intitulé dessus par le dehors, c'est le premier volume de la Bible, commençant au second feuillet : Humilité est la cité.

2° *Ung aultre livre couvert de velour damasée tout usé garny de deux clous dorez intitulé c'est le second volume de la bible commençant au second feuillet :* Nous trouverons grandes richesses. . .

(1) Aubert le Mire (Aubertus Miræus) naquit à Bruxelles le 30 novembre 1573. Il commença ses études à Douai et les termina à Louvain. Il partagea les moments de sa vie entre ses devoirs et les recherches historiques. Il a publié des ouvrages d'un haut intérêt, et mourut à Anvers le 19 octobre 1640.

» et garde de la dite librairie de nostre Court, etc. (1) »

Par suite de la nomination d'Aubert le Mire au poste de bibliothécaire, le conseiller et greffier des finances, François de Kinschot, fut chargé de vérifier l'inventaire dont il est question ci-dessus, auquel il ajouta encore 53 nouveaux articles de livres imprimés, reçus depuis sa confection, et de remettre au susdit Aubert le Mire la garde des livres portés audit inventaire, au bas duquel Aubert le Mire signa le récépissé suivant : « Je Aubertus Miræus prestre, etc., etc., certifie et confesse » avoir reçu en presence du conseiller et greffier des » finances Kinschot commis de faire à ce deputé tous » les livres emprins en cestuy registre et inventaire ; » promettant d'en faire bonne et seure garde et en ren- » dre compte la et ainsy qu'il appartiendra, tesmoing » mon seing manuel cy mis le dernier de janvier XVI cent » dix huit. Signé : Aubertus Miræus (2). » Pendant le temps qu'il occupa ce poste, il rédigea des notes et des remarques sur un grand nombre d'ouvrages intéressants (3), mais il ne put guère enregistrer de nouvelles acquisitions à cause de l'économie que des temps difficiles

---

(1) Un extrait de ces lettres patentes se trouve dans Laserna, *mém. hist.*, p. 49 et suivante.

(2) Voy. Laserna, *mém. hist.*, p. 50.

(3) Entre autres on voit sur un manuscrit, intitulé : *Genealogia Ducum Brabantiæ et vita sanctæ Gertrudis*; petit in-4°, sur vélin, la note suivante : *Liber primus est a clerico aut canonico Nivellensi conscriptus circa a.* 1000, *sed liber secundus est scriptus a vetusto auctore S. Gertrudis cœtaneo, hortante tertia abbatissa Nivellensi. Liber tertius est partim a vetusta, partim ab eadem recentiori manu.* Aub. Miræus. La bibliothèque dite de Bourgogne possède son *Vocabularium seu glossarium mediæ infimæque latinitatis*, etc., coté 6712 sur l'inventaire général.

imposaient aux archiducs. Aussi est-il constant que depuis le règne des archiducs Albert et Isabelle, la bibliothèque a été négligée de plus en plus; les désastres de la guerre, l'état malheureux des provinces belgiques et la négligence des gouverneurs généraux, qui d'ailleurs, s'étant succédé trop rapidement (1), n'eurent pas le loisir d'y donner les soins, en ont été certainement la cause. Sanderus, contemporain de le Miro, nous a laissé dans sa *Bibliotheca belgica manuscripta*, un extrait des manuscrits existants vers 1640 (2).

On ne sait pas le nom de celui qui prit la place de Miræus après sa mort arrivée en 1640; mais de 1647 à 1656 la bibliothèque fut confiée aux soins d'un nommé Luc-Lancelot, comme on peut le voir dans l'état de la cour de l'archiduc Léopold-Guillaume (3).

Nous avons fait remarquer plus haut que les ordonnances portées par l'archiduc Ernest et par le comte de Fuentes en 1594 et 1595, relatives aux exemplaires à fournir par les imprimeurs à la bibliothèque, avaient été très mal observées. Le gouverneur général Otton Henri, marquis d'Alcaretto, par une lettre écrite au conseil de Brabant en date du 14 mars, ordonna de nouveau, de

(1) Don Ferdinand, cardinal-infant, archevêque de Tolède, est nommé gouverneur en 1633, et meurt le 10 août 1635; l'archiduc Léopold-Guillaume remplit les fonctions de gouverneur depuis 1647 jusqu'en 1656; Otton Henri, marquis d'Alcaretto, prend possession du gouvernement des Pays-Bas au mois d'avril 1682, et meurt le 19 juin 1685; enfin l'électeur de Bavière est gouverneur de 1702 à 1706.

(2) Cet extrait de ce catalogue n'est d'ailleurs qu'une pièce informe et très-mal rédigée. La bibliothèque de Bourgogne possède encore un manuscrit, coté n° 17738, ayant pour titre : *Manuscrits du Palais de Bruxelles*, en 1641. Cette notice a été faite par Mr. de Nelis en 1782, et achetée par Van Hulthem à Anvers en 1808.

(3) Voy. Butkens, *troph. de Brab.*, suppl., t. I, p. 4.

la part du roi, de faire insérer à l'avenir dans tous les octrois à accorder pour impression de livres, la clause suivante : « Que l'imprimeur sera tenu de livrer en » mains du bibliothécaire et garde de la librairie de Sa » Majesté présent et à venir deux exemplaires du livre » qu'il aura imprimé et ce dans le terme de quinze jours » après l'impression à peine tant de l'exécution que » ledit bibliothécaire pourra faire faire sans avoir be- » soin de lettres exécutoriales, ou aucune autre auto- » risation que de nullité dudit octroy et de cent florins » d'amende à encourir *ipso facto* par le defaut de ladite » delivrance et pour ce qui regarde le passé, vous nous » informerez si aucune clause et quelle a été insérée aux » octroys depuis six ans en ça, etc., etc. (1). »

» De Bruxelles, le 14 de mars 1684.

« (Signé) O. H. M. Alcaretto. »

A dater de la fin du XVI[e] siècle jusqu'au milieu du siècle suivant les greffiers du conseil des finances furent chargés de la garde de la bibliothèque. Parmi les noms de ces greffiers conservés dans des pièces du temps, on trouve ceux de Brouckhoven et de Francquen. Le greffier Brouckhoven, chargé de la garde de la bibliothèque vers la fin du siècle, fut remplacé en 1706 par le nommé Francquen, aussi greffier dudit conseil (2).

(1) Voy. Laserna, *mém. hist.*, p. 54.

(2) Les commissions s'expédiaient sous la simple signature du conseil des finances, sans consulte; et comme une dépendance des deux emplois de greffier, le plus ancien était garde de la bibliothèque, et l'autre trésorier de la chapelle royale, et sous leur serment de greffier. A chaque mutation de personnes on recensait les livres pour en former un nouveau catalogue à la décharge de la maison mortuaire, et pour le soin du nouveau garde.

§ XVI.

Incendie du local de la bibliothèque, 1731.

Un événement fatal, en dehors de toutes les prévisions, vint détruire en partie les effets de la bienveillance que les différents princes appelés au gouvernement de la Belgique depuis Philippe-le-Bon, avaient accordés à la bibliothèque de Bourgogne. Dans la nuit du 3 au 4 février 1731 le feu prit à l'un des bas quartiers du palais royal de Bruxelles, par la négligence des confituriers (1). Une grande partie des livres fut consumée avec des tableaux de grands maîtres et d'autres objets précieux (2). Le reste fut jeté dans les souterrains du palais. Le greffier du conseil des finances Francquen, à qui, comme nous l'avons dit plus haut, la garde de la bibliothèque avait été confiée, en fit une espèce d'inventaire ou catalogue, si l'on peut donner ce nom (dit Mr. Laserna dans son mémoire historique, p. 55) à une mauvaise liste, sèche, informe et mal rédigée.

Ce catalogue est divisé en deux parties, la première contient : les *livres ecclésiastiques, spiritueux et moraux ;* la seconde l'*histoire,* les *belles-lettres,* les *romans* et les *sciences.*

Le même Francquen, dans un supplément au catalogue ci-dessus, indique les manuscrits qui manquaient à

---

(1) Voy. Mann, *abrégé de l'histoire de Bruxelles*, t. I, p. 218.

(2) L'incendie avait été si violent pendant une semaine entière, que, selon le rapport de Foppens, dans ses *Annales de Bruxelles*, les brandons s'élançaient jusqu'auprès de l'église du Sablon : c'est aussi dans cet incendie que furent brûlées les archives de Bourgogne.

l'ancienne bibliothèque de la cour de Bruxelles par suite de l'incendie. Entre autres les suivants :

1° *Vie et miracles de Notre-Dame, t. II.*
2° *Miroir de l'humble salvation.*
3° *Les miracles de Notre-Dame, t. I.*
4° *Salomon traité moral.*
5° *Cathalogue des papes.*
6° *Vertu des herbes.*
7° *Comes Flandriæ.*
8° *Auris et Floridas.*
9° *Histoire de Guiron le Courtois, t. III.*
10° *Chronique et histoire de Brabant.*
11° *Traité des Saints.*
12° *Traité de la vie tiranique.*
13° *Enseignement pour les princes.*
14° *Le livre de la déesse Othea.*
15° *Livre du songe véritable* (1).

§ XVII.

Manuscrits enlevés par les Français, après le siége de Bruxelles en 1748, *et restitution d'une partie de ces manuscrits en* 1769.

On n'entendit plus parler de ces précieux débris jusqu'à ce qu'une circonstance non moins malheureuse vint

(1) Ce catalogue est inédit et se trouve à la bibliothèque de La Haye, fonds Gérard, intitulé : *Notice ou catalogue des livres manuscrits et imprimés de la bibliothèque de Bourgogne qui ont échappé à l'incendie de la cour de Bruxelles, où ils étaient placés en* 1731, *rédigée immédiatement après l'incendie.* In-fol. Voy. le catalogue des manuscrits de Gérard dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. I, p. 293-380, n° 448. — Mr. Marchal, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale, seconde section, l'a fait transcrire à La Haye, depuis peu de temps.

en révéler l'existence. Les Français s'étant emparés de Bruxelles au mois de février 1746, après un siége dirigé par le maréchal de Saxe, des commissaires accompagnés d'un conseiller du parlement de Besançon, nommé Desnans, chargés de rechercher des objets d'art pour les enlever, parvinrent à découvrir les souterrains du palais, où se trouvaient enfouis les manuscrits, rares débris d'une belle librairie. Le nommé Achille Godefroi fut chargé de se rendre à Bruxelles pour s'assurer du mérite et de l'importance littéraire de ces manuscrits. Ce consciencieux savant, au lieu des originaux, fit parvenir à Paris 53 extraits des ouvrages historiques les plus intéressants; ce qui fut loin de satisfaire. On lui substitua un commissaire moins scrupuleux, et les manuscrits, au nombre de 188, arrivèrent en France en 1748 pour être placés à la bibliothèque du roi à Paris.

Cependant une convention étant intervenue le 16 mai 1769, entre le roi Louis XV et l'impératrice Marie-Thérèse, pour le tracé des limites sur les frontières communes, et l'un des articles de ce traité (1) ayant spécifié que chacun des deux États rentrerait dans la possession des *titres originaux* qui l'intéressaient particulièrement, le gouvernement des Pays-Bas crut pouvoir comprendre les manuscrits de Bourgogne au nombre de ces documents spéciaux et en fit la réclamation aux minis-

---

(1) L'article 2, ainsi conçu : « Neanmoins, si, parmi les titres origi-
» naux transportés des places des Pays-Bas en France pendant la guerre
» qui a été terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, il s'en trou-
» vait qui fussent communs aux deux puissances, lesdits originaux se-
» ront restitués à l'Impératrice Reine apostolique, etc. »

Une copie de ce traité se trouve aux archives de l'État à Bruxelles. Voy. Gachard, *Inventaire des registres des chambres des comptes, etc.*, préface, p. 187.

tres de Louis XV. Le comte de NENY, chef et président du conseil privé de Marie-Thérèse, fut chargé de remettre la note aux commissaires français (1). Le roi consentit à leur restitution et fit donner au conservateur de la bibliothèque royale de Paris l'ordre de les délivrer contre décharge.

En vertu de cette démarche, Mr. le comte de SAINT-FLORENTIN, ministre de la maison du roi, écrivit les deux lettres, dont copie suit :

1° « *Au garde des livres imprimés.*

» Versailles, le 24 décembre 1769. Je joins ici, mon-
» sieur, un état qui m'a été adressé par Mr. le duc de
» Choiseul, de plusieurs manuscrits qui sont réclamés
» par l'impératrice reine de Hongrie, et qui, aux ter-
» mes de la convention conclue avec elle par S. M. le
» 16 mai dernier, doivent lui être restitués, ainsi que
» tous les papiers, titres et documents, qui ont été trans-
» férés de Bruxelles à Paris pendant la guerre de 1742,
» vous voudrez bien me mander si tous ceux portés
» sur cette note sont à la bibliothèque du roi, et me
» marquer à la marge ceux qui n'y sont pas. Il faudra
» aussi rassembler tous ceux qui s'y trouveraient pour
» les remettre à Mr. le duc de Choiseul. »

Mr. Bignon ayant gardé plusieurs des numéros réclamés, Mr. le comte de St.-Florentin lui fit parvenir cette seconde lettre :

---

(1) C'est sur les notes que l'official Jouen (dont mention sera faite plus loin) avait données à Mr. de Cobentzl des manuscrits qui avaient été enlevés après la prise de Bruxelles en 1746, que la France en a restitué 77, qui ont été replacés dans la bibliothèque de S. M. sous le récépissé dudit Jouen à Mr. le baron de BON, ministre plénipotentiaire de France.

2° « *A Monsieur Bignon*.

» Versailles, le 25 février 1770. L'intention du roi, » monsieur, étant que les livres manuscrits de Bruxel- » les qui ont été réclamés par la cour de Vienne et qui » sont contenus dans la note que je vous ai remise, » soient rendus à cette cour, vous voudrez bien, s'il » vous plaît, les faire remettre au sieur Pfeffel, commis- » saire de S. M. dans cette partie, qui vous en donnera » sa décharge, etc. »

Environ 80 volumes furent rendus de cette manière; ce n'était pas même la moitié du nombre réclamé; mais il fut répondu sur l'observation qu'en fit le comte de Neny, qu'il ne s'en trouvait pas d'autres à la bibliothèque royale, le reste ayant été disséminé dans quelques établissements où l'on ne pouvait pas les retrouver (1). On convint cependant aussi alors, qu'il y avait effectivement dans la bibliothèque de la Sorbonne et dans

(1) D'après Mr. Laserna (voir son *Mém. hist.*, p. 60), d'autres manuscrits très-précieux seraient encore restés à la bibliothèque royale à Paris : « Car, dit-il, en l'an 1761 on vit sortir de l'imprimerie royale à » Paris, l'Histoire de Saint-Louis, par Jehan sire de Joinville, imprimée, » comme on le lit dans la préface, d'après un manuscrit que la biblio- » thèque du roi avait nouvellement acquis. — Des gestes de Saint- » Louis. »

D'un autre côté Mr. Quérard nous apprend, dans sa *France littéraire*, que la première édition de l'ouvrage de Joinville remonte à l'année 1547; qu'une autre a été publiée à Paris, chez Cramoisy, en 1668, in-fol; que l'édition de 1761 présente le texte original de Joinville ou du moins un texte qui a souffert peu d'altérations, ce qu'on ne pouvait pas dire de *celles* qui l'ont précédée.

Ces mémoires de Joinville ont encore été réimprimés plus récemment, en 1785, dans la *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*. L'histoire de Saint-Louis a eu depuis deux nouvelles éditions à Paris, l'une en 1822, l'autre en 1826, in-8°.

quelques autres bibliothèques de France, des manuscrits intéressants, qui certainement ne pouvaient provenir que du dépôt enlevé en partie à Bruxelles en 1748; mais on observa que ceux qui en étaient les possesseurs les ayant achetés de leurs propres deniers, le roi ne pouvait pas les obliger à les rendre (1). Il fallut se contenter de ceux qui étaient offerts. Les volumes restitués se trouvaient couverts de somptueuses reliures de maroquin rouge aux armes du roi de France; mais les armoiries de la duchesse Marguerite d'Autriche, gravées à l'intérieur des anciennes reliures de la plupart d'entr'eux, avaient disparu, et avec eux les moyens d'en constater l'origine. Quelques-uns avaient perdu dans cet échange de belles couvertures de velours, ornées de fermoirs et d'ornements en argent.

§ XVIII.

Règne de Marie-Thérèse. — Protection du comte de Cobentzl. — Le baron de Lados, bibliothécaire, en **1753**. — *L'abbé Wouters, bibliothécaire-adjoint en* **1754** *et bibliothécaire et trésorier en* **1755**.

Après avoir dit comment les manuscrits enlevés par le maréchal de Saxe en 1746 furent en partie restitués treize ans après, il nous faut faire en arrière un retour de quelques années, pour reprendre l'ordre chronologique des événements. Les restes de la bibliothèque de Bourgogne, sauvés de l'incendie en 1731 et échappés aux déprédations des Français en 1746, se trouvaient ensevelis dans les souterrains de la chapelle du palais-royal,

(1) Voy. LASERNA, *mém. hist.*, p. 59.

appelé aujourd'hui *ancienne cour*. On avait fini par ignorer leur existence au point que le comte de Cobentzl, alors ministre plénipotentiaire de l'impératrice reine aux Pays-Bas (1), après des recherches de plusieurs mois, réussit seulement à apprendre qu'un des greffiers du conseil des finances, le baron de *Lados*, avait le titre de bibliothécaire (2). Il s'adressa à ce personnage qui ne savait pas lui-même quels livres il avait sous sa garde, et qui ne parvint pas sans peine à le remettre sur la voie.

Comme il a été résolu de faire faire un inventaire

---

(1) Marie-Thérèse naquit le 13 mai 1717, de l'empereur Charles VI et d'Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel. Avant sa naissance son père avait publié un règlement de succession, fameux sous le titre de *Pragmatique Sanction*. La clause principale portait qu'à défaut de mâles de sa lignée, ses filles lui succéderaient, préférablement à celles de l'empereur Joseph Ier, son frère. Après la mort de Charles VI, la pragmatique sanction arma toutes les puissances de l'Europe, et le démembrement de la monarchie autrichienne fut sur le point de s'opérer; mais la jeune impératrice finit par triompher de tous les obstacles, surtout par le secours des Palatins hongrois. Son mari, François-Étienne, duc de Lorraine et grand-duc de Toscane, s'assit sur le trône impérial par l'influence de sa femme, et prit le nom de François Ier.

Cette princesse fit fleurir dans ses États le commerce et les arts. Les sciences eurent à se féliciter de la fondation de plusieurs universités et colléges. Cette princesse, qui mérita le titre de *Mère de la patrie*, cessa de vivre le 29 novembre 1780, à l'âge de 63 ans. Elle laissa huit enfants, parmi lesquels on doit distinguer l'empereur Joseph II, et l'infortunée Marie-Antoinette, reine de France.

Le comte Charles de Cobentzl, chevalier de la Toison-d'Or, grand-croix de l'ordre royal de St.-Étienne, chambellan, conseiller d'État et ministre plénipotentiaire au gouvernement général des Pays-Bas, et véritable fondateur de l'Académie royale de Bruxelles, est né à Laybach, en Carniole, le 21 juillet 1712, mort à Bruxelles le 20 janvier 1770.

(2) D'après un mémoire qui se trouve à la bibliothèque royale, seconde section, fonds Van Hulthem, il paraît que le baron de Lados fut déjà bibliothécaire en 1742, comme successeur du sieur Françquen.

exact de la bibliothèque et que le greffier du conseil des finances, le baron de Lados, ne pouvait vaquer à ses fonctions de bibliothécaire, à cause des occupations continuelles que lui donnait le greffe dudit conseil, il fut résolu, par suite d'un bon rapport qui a été fait le 20 mars 1754 sur le chanoine de Lierre appelé WOUTERS, de le nommer « bibliothécaire adjoint au dit baron de » Lados, à charge de procéder à la confection dudit » inventaire des livres de ladite bibliothèque dont un » double sera délivré à S. A. R., un autre double audit » conseil des finances et un 3e à la chambre des comptes » de S. M., pour y être gardé et conservé. Donnant audit » Wouters plein pouvoir, autorité et mandement spe» cial dudit état et office doresnavant tenir, exercer et » desservir diligemment et soigneusement garder avec » ledit baron de Lados les livres de ladite bibliothè» que, etc., etc. (1). »

Par les soins du comte de Cobentzl, les livres furent transportés dans une grande salle carrée, bâtie en 1625 par ordre de l'infante, rue Isabelle, près du Parc, et placés sur des tablettes disposées à cet effet (2). Mais le

---

(1) La commission du bibliothécaire-adjoint, le chanoine Wouters, est du 30 mars 1754, et signée : Le MARQUIS DE HERZELLES, NENY et BELLANGER.

(2) Cette salle, de 40 pieds de long et autant de large sur 47 de hauteur, d'une bonne architecture, était ornée de pilastres et de deux grandes cheminées en marbre : au-dessus de la porte d'entrée il y avait une belle tribune de marbre, à l'usage des musiciens, pour les jours de festins et de bals. Le comte de Cobentzl ayant fait boucher sept grandes fenêtres, qui empêchaient d'y placer les cases de la bibliothèque, fit disposer une salle, dont le Grand-Serment ne faisait plus d'usage ; de manière que les livres et les manuscrits, qui se trouvaient dans les souterrains susmentionnés, y furent transportés et placés en 1754. Mr. LASERNA nous raconte à quelle occasion ce bâtiment fut construit, voyez son *Mém. hist.*, p. 62, note 1.

baron de Lados ayant dû renoncer tout à fait à l'emploi de bibliothécaire pour les motifs allégués ci-dessus, le gouvernement jugea convenable de commettre le soin de la bibliothèque à une personne qui, n'étant point distraite par d'autres occupations, pût s'appliquer entièrement à rétablir la bibliothèque de Bourgogne dans un état convenable, à en former un catalogue raisonné et à y faire entrer les exemplaires des livres qui, suivant les ordonnances ainsi que les octrois (dont il a été fait mention plus haut), devaient y être placés. En conséquence, S. M. Marie-Thérèse prit l'arrêté suivant en faveur de l'abbé Wouters :

« Marie-Thérèse, etc.,

» Nous ayant été représenté que notre bibliothèque » royale aux Pays-Bas, étoit tombée dans un tel état de » deperissement, qu'a peine se ressentoit elle aujour- » d'huy de cette ancienne magnificence, ou l'avoient » portée nos glorieux predecesseurs souverains de ces » païs : que ce deperissement est occasioné non seule- » ment par la négligence des imprimeurs à y déposer et » délivrer, conformément à nos édits et ordonnances, » les exemplaires des ouvrages, dont la faculté d'im- » pression leur avoit été accordée par nos octrois, mais » aussi par la soustraction, dispersion et égarement de » quantité d'ouvrages manuscrits et autres, qui en ont » été successivement enlevez, principalement pendant » l'incendie de notre cour et palais royal en 1731. *Et » cela avec d'autant plus d'impunité qu'on ne trouvait » pour lors aucun catalogue exact et circonstanciel, » tant du nombre des volumes que de la nature des » ouvrages*, nous pour pourvoir tant à la négligence » des dits imprimeurs, que pour conserver les restes » précieux d'un monument illustre de la magnificence

» de nos glorieux prédecesseurs et ancêtres; et recou-
» vrer, s'il est possible, ce qui en a été distrait, avons
» resolu de commettre à la sur-intendance et direction
» de cette bibliothèque une personne lettrée, qui par
» ses soins et attention, en prevint non seulement le
» deperissement ulterieur, mais aussi qui par devoir et
» application, la pûsse rétablir dans son ancien lustre
» et splendeur. A ces causes pour le bon rapport qui
» nous a été fait de la personne de notre cher et bien
» amé PIERRE WOUTERS, chanoine de la collegial de
» St.-Gommar en notre ville de Lier, nous confiant en
» ses sens, loiauté, probité, prudence, litterature, zele
» pour notre royal service et bonne diligence, à la déli-
» bération de notre très cher et très aimé beaufrère et cou-
» sin Charles Alexandre, etc., l'avons commis, ordonné
» et établi, le commettons, ordonnons et établissons par
» ces présentes, à l'état et office de sur-intendant,
» *trésorier garde et directeur de notre bibliothèque*
» *royale* aux Pais-Bas, en lui donnant plein pouvoir,
» autorité et mandement spécial, de tenir, exercer et
» desservir doresnavant, de par nous, ledit état, de
» recevoir sous sa quittance tous les livres que les impri-
» meurs ont été, et seront tenu d'y déposer et dé-
» livrer indistinctement conformément à nos édits,
» ordonnances et octrois, d'y contraindre et faire con-
» traindre par les voyes ordinaires et usitées, ceux qui
» differeront au delà du terme prescrit de s'y soumettre;
» de prendre bon et soigneux regard au recouvrement
» des livres manuscrits et autres, qui peuvent avoir été
» enlevés de notre bibliothèque susditte, et de faire
» enfin toutes et singulières les choses que bon et leal
» sur-intendant trésorier, garde et directeur susdit peut
» et doit faire, et qu'audit état compettent et appar-

» tiennent, le tout aux honneurs, prérogatifs, libertés, » franchises, et émoluments dont ont joui, ou dû jouir, » feu le chef président Viglius de Zuichem et Aubert le » Mire : à charge néantmoins que ledit Pierre Wouters » donnera toutes ses attentions et gardera soigneusement » notre bibliothèque susdite. Qu'il veillera, à faire réta- » blir tous les livres qui ont été endommagez par l'in- » cendie de notre cour, qu'il les tiendra toujours en bon » état et en bon ordre; qu'il en dressera plusieurs inven- » taires, dont l'un circonstancié et détaillé, expliquera » ce que les manuscrits et les plus rares imprimez con- » tiendront de plus utile et de plus curieux, sur quoi et » de soi bien acquitez en l'exercice et fonctions dudit » employé, ledit Pierre Wouters sera tenu de faire le » serment dû et pertinent en mains de . . . . . . » . . . . que commettons à ce, » spécialement par cettes, et en outre de presenter ces » presentes tant à ceux de nos finances que de notre » chambre des comptes, pour y être respectivement » vérifiées, enterinées et enregistrées gratis selon leur » forme et teneur : Si donnons en mandement à tous » nos officiers justiciers et sujets, que dudit état de sur- » intendant, trésorier, garde et directeur de notre dite » bibliothèque royale aux Païs-Bas, ensemble des hon- » neurs, prérogatifs, libertés, franchises et émoluments » susdits. Ils fassent, souffrent et laissent ledit Pierre » Wouters pleinement et paisiblement jouïr et oser, » cessant tous contredits et empêchement au contraire. » Car ainsi nous plait il. En témoignage de ce, nous » avons fait mettre notre grand scel à ces présentes » données en notre ville de Bruxelles, le 13 août 1755.»

L'abbé Wouters, guidé sans doute par de bonnes intentions, employa l'argent qui lui était confié chaque

année à faire l'achat d'une grande quantité de livres sans valeur et sans utilité, dont on fut obligé de se défaire ensuite. En vertu des ordonnances de 1595 et 1684 (dont nous avons parlé plus haut), il fit sommer de nouveau les libraires de Bruxelles de fournir à la bibliothèque deux exemplaires de tous les ouvrages imprimés par eux ou par leurs auteurs. Cette mesure paraît avoir tracassé les libraires et les imprimeurs; mais ceux-ci, pour éviter des difficultés, transigèrent avec le chanoine Wouters; les uns en donnant de l'argent, les autres en fournissant quelques vieux exemplaires et même des manuscrits (1). — En 1755, Mr. Wouters fit imprimer une liste des livres qu'il avait achetés avec les fonds que Mr. le comte de Cobentzl lui avait fait remettre, ayant pour titre.: *Catalogus librorum, quibus bibliotheca belgica adaucta est* 25 *aprilis* 1755, in-fol., de neuf pages, avec une épître dédicatoire adressée au prince Charles de Lorraine et un avis au lecteur, dans lequel se trouvaient indiqués 38 ouvrages (2). Mais après avoir

---

(1) Cette mesure prouve cependant que Mr. Wouters avait beaucoup de zèle pour le bien-être et les avantages de la bibliothèque.

(2) Mr. Wouters voulait sans doute prouver par là à Mr. le comte de Cobentzl les avantages considérables que la bibliothèque pouvait attendre de son zèle et de ses talents dans le poste de bibliothécaire. C'est dans la même vue aussi qu'il fit placer sur une cheminée de la bibliothèque une table de marbre blanc avec l'inscription suivante :

BIBLIOTHECA REGIA
AB ANTRI DIVTINO SQUALORE VINDICATA
AUSPICIO
CAROLI ALEXANDRI
CURA
EXC. CAROLI
S. R. I. COMITIS A COBENTZL,
1754.

Voy. LASERNA, *mém. hist.*, p. 65 et 66.

été treize ans en possession du titre de bibliothécaire il n'avait pas même dressé une simple liste en règle de tous les ouvrages confiés à sa garde; car le *Catalogue des livres entrés à la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne pendant le règne de Marie-Thérèse* et un cahier de *Pièces concernant les échanges des livres de la bibliothèque* par Wouters, qui se trouvent encore à la bibliothèque dite de Bourgogne, cotés 10991 et 10992 sur l'inventaire général, ne sont que de simples registres de comptabilité (1).

§ XIX.

Visite de la bibliothèque par le savant historiographe Schoepflin. — Démission de l'abbé Wouters, vers 1767. *— Instruction sur sa gestion.*

Le comte de Cobentzl était toujours dans la ferme persuasion, que si la bibliothèque n'était pas bien riche en livres de toute espèce, il y en avait au moins un très-bon fonds : il était d'autant plus fondé à le croire, qu'il y voyait de très-bons ouvrages, rangés dans les cases principales de ladite bibliothèque. Ce ne fut qu'en 1768, qu'il s'aperçut de l'insuffisance du susdit Wou-

(1) Ce registre nous fait voir entre autres que de 1755 à 1760 Mr. Wouters a acheté 2262 articles; de 1761 à 1762, 380; de 1763 à 1768, 703: en tout 3342 ouvrages.

A la fin de l'année 1760, se trouvent enregistrés quelques dons que Mr. Wouters lui-même a faits à la bibliothèque royale, entre autres :

1° 104 *libros et libellos dramaticos et musicales;*

2° 85 *clef du cabinet, Luxbg.*

3° 394 *voll. suite de la clef, Verdun* 1717.

4° Villedieu, *les desordres de l'amour;* et plusieurs autres *ejusdem farinæ.*

ters pour remplir les fonctions dont il était chargé, et voici, d'après Laserna, à quelle occasion. Désirant encourager les lettres dans la ville de Bruxelles, et y établir à cet effet une société littéraire, le comte de Cobentzl engagea Mr. Schoepflin, historiographe de France et professeur d'histoire et du droit public dans la ville de Strasbourg, à se rendre à Bruxelles, afin de pouvoir conférer avec lui sur cet objet; à son arrivée, Mr. de Cobentzl n'eut rien de plus empressé que de le conduire au local de la bibliothèque, afin d'examiner ce qu'il y avait de plus remarquable, comme devant faire partie essentielle de l'établissement projeté. Mr. Schœpflin, sans s'arrêter à la beauté des miniatures et à l'exécution magnifique des manuscrits, s'attacha particulièrement à examiner ce qu'il y avait d'utile pour les gens de lettres et pour l'instruction; mais d'après ce que Mr. de Cobentzl lui avait dit de si avantageux, il fut d'abord surpris de ne voir qu'une masse considérable de livres inutiles et de peu de valeur; il le fut encore bien davantage, ainsi que Mr. de Cobentzl lui-même, quand le chanoine Wouters leur dit, que les bons ouvrages qu'ils y voyaient placés dans les cases principales ne faisaient point partie de la bibliothèque; que c'étaient ses propres livres à lui appartenant. Mr. de Cobentzl, qui avait toujours cru que ces ouvrages appartenaient à la bibliothèque, fut si choqué de se voir trompé en présence de Mr. Schœpflin, qu'il ordonna au bibliothécaire de se retirer de la salle, et prit la résolution de le remplacer après avoir examiné de nouveau et plus en détail tous les livres en présence de MM. Schœpflin et Gérard.

Ensuite de leurs observations, Mr. le comte de Cobentzl fit passer au conseil des finances un décret de S. A. R., portant : « Qu'étant informé du désordre et

» de la malpropreté de la bibliothèque royale, elle » chargeait le conseil d'enjoindre au bibliothécaire de » sortir sans delai tous les livres, effets et meubles de » la salle de cette bibliothèque, et de n'y laisser que les » manuscrits et livres appartenant à Sa Majesté; de » commettre un official intelligent pour examiner avec » le bibliothécaire, le catalogue des livres, afin de recon- » naître si tous les manuscrits et livres s'y trouvaient, » et pour voir si le bibliothécaire avait inséré dans le » catalogue tous les livres qu'il s'était fait livrer succes- » sivement par les imprimeurs et ceux qu'il avait ache- » tés avec l'approbation de S. A. R. pour le compte de » Sa Majesté (1). »

Le conseil des finances, par sa consulte du 26 janvier 1767, informa S. A. R., qu'il avait donné part au bibliothécaire Wouters de ses intentions et de ses ordres, et qu'en même temps il avait nommé l'official Jouen à l'effet de les mettre à exécution; que cet official, après avoir éprouvé les effets de la mauvaise volonté du bibliothécaire, était enfin parvenu à faire sortir tous les livres et autres effets, qu'il disait lui appartenir, s'étant rapporté sur cet article à sa bonne foi; mais que par cette opération la bibliothèque n'était pas moins dans un désordre extrême.

« 1° Parceque les livres n'y étoient pas arrangés pour » la plus grande partie, selon la cathégorie et la classe » des matières qu'ils traitoient.

» 2° Parcequ'un même ouvrage dont il y avoit plu- » sieurs exemplaires, loin d'être placés ensemble à la » même planche d'un quarré, se trouvoient séparés aux » extrémités de la salle.

(1) Ce décret est daté du 30 avril 1766.

» 3° Parceque les manuscrits repris au catalogue » pour être de la classe des in-folio, se trouvoient » placés dans celle des in-4°, et écontrà, et que le » même defaut se rencontroit entre les in-4° et les » in-8°.

» 4° Parceque tous les manuscrits étoient confondus » avec les imprimés.

» 5° Enfin parceque depuis 11 ans que Wouters étoit » bibliothécaire il n'avoit pas encore formé de catalogue, » et qu'il y avoit encore plus de 1200 volumes sur le » plancher, sans qu'il fut moien de pouvoir les placer » aux quarrés par defaut d'emplacement. »

Cet official informa encore qu'il y avait cependant un ancien catalogue tant des manuscrits que des imprimés, mais qu'il était inutile de l'examiner pour s'assurer si ces derniers étaient encore tous à la bibliothèque, ou si les imprimeurs y avaient fourni les exemplaires qu'ils devaient, pour les raisons suivantes :

« 1° Parceque Wouters avoit avoué d'avoir troqué de » la connoissance de feu S. E. le comte de Cobentzl, » une grande quantité d'ouvrages, qu'il disoit avoir eu » en exemplaires doubles.

» 2° Parcequ'il ne pouvoit renseigner quels ouvrages » il avoit reçu en troque de ces ouvrages doubles.

» 3° Parcequ'il y avoit des imprimés qui ne prove- » noient ni d'achat, ni de troque, ni comme fournis par » les imprimeurs depuis 1754, comme par eux impri- » més ; mais que Wouters s'étoit fait fournir par trans- » action ou accord avec certains imprimeurs pour livres » qu'ils avoient négligé de fournir depuis plus de trente » ans.

» 4° Parceque pour un seul ouvrage de la bibliothèque » qu'il avoit troqué il avoit reçu 2, 3 ou 4 autres ou-

» vrages et écontrà et que pour des in-folio il avoit » reçu des in-4° ou in-8°, et écontrà (1). »

Le sieur Jouen fut de sentiment que, quoique Wouters avait excédé ses pouvoirs, sans cependant pouvoir être argué de mauvaise foi dans sa gestion, le parti le plus court et le plus convenable à prendre pour faire cesser la confusion et le mauvais ordre qui régnaient à la bibliothèque, était de faire procéder tout de suite à la formation d'un catalogue des livres manuscrits et imprimés dont elle était composée.

Le conseil rendit compte à S. A. R. du rapport de l'official Jouen par sa consulte du 26 janvier 1767, y proposa divers arrangements pour la direction de la bibliothèque, et fut entre autres de sentiment que, comme il était indispensable d'avoir un catalogue de cette bibliothèque et que les livres qui la composent soient arrangés de manière qu'on puisse mettre la main sans beaucoup de recherche sur ceux dont on pourrait avoir besoin, S. A. R. pourrait agréer qu'on chargeât Wouters par forme de tentative, de dresser en dedans six mois un catalogue tel qu'il plairait à S. A. R. de prescrire, et de commencer à tenir note *pertinente* de tous les livres qui y seraient fournis, à moins que S. A. R., jugeant de l'avenir par le passé, ne préférât de commettre l'official Jouen, ou quelque autre pour faire cette besogne, avec défense sérieuse audit Wouters de l'y troubler.

La résolution de S. A. R. sur cette consulte, est conçue en ces termes : « Il est constant que les opérations

(1) Voy. le rapport de Jouen en date du 21 juin 1766, qui se trouve à la bibliothèque royale, seconde section, fonds Van Hulthem.

» du bibliothécaire Wouters sont fort embrouillées; mais » comme rien ne sauroit surpasser sa probité, on peut et » doit se reposer sur la séparation qu'il a fait de ce qu'il » a declaré lui appartenir. Du reste tous les arrange- » mens et toutes les dispositions que le conseil propose » sont bonnes et je les approuve. Mais comme après les » marques que Wouters a données de son irrésolution » et de la confusion qui accompagne tout ce qu'il fait, » il n'est pas apparent qu'il pourra faire et beaucoup » moins achever dans un terme de six mois, ni même » dans un terme plus long, un catalogue utile et tel que » le bon ordre d'une bibliothèque royale l'exige. Mon » intention est que le conseil charge de la besogne qui » résulte de son sentiment, l'official Jouen ou quelque » autre official au choix du conseil, et que pour que le » catalogue à faire des manuscrits, on lui donne pour » instruction, non seulement de distinguer les livres in- » folio, in-4° et in-8°, mais aussi d'expliquer le nombre » des pages dont chaque volume est composé, la quan- » tité de migniatures qu'il contient, le sujet de ces mi- » gniatures, d'individuer celles où il y a de l'or, ou de » l'argent, celles où il y a des couleurs et celles qui ne » sont qu'en camaieu, et quant aux ouvrages imprimés, » le catalogue doit exprimer de nécessité l'année de » l'impression, l'endroit et le nom de l'imprimeur. J'a- » grée les ordres que le conseil propose de donner aux » censeurs de livres; mais comme l'expédition de ces » ordres parait être du ressort du conseil privé, le con- » seil s'entendra avec ce conseil.

» Je préviens finalement le conseil que chaque fois » qu'il s'agira désormais de troquer des livres, ou d'en » acheter pour la bibliothèque roiale, je l'en informerai » à l'effet mentionné dans sa consulte. »

L'official Jouen fut chargé par le conseil de donner exécution à la résolution de S. A. R. (1) et s'occupa seul pendant 9 mois de la confection de deux catalogues séparés, l'un des manuscrits et l'autre des imprimés (2), qu'il remit au conseil en lui faisant connaître que quoique l'art. 6 de ses instructions portât que ces catalogues achevés il devait arranger les livres selon les différentes matières, il lui avait paru que dans l'état où il avait trouvé la bibliothèque, cet arrangement devenait très-inutile, parce qu'il ne contribuerait que très-peu au but qu'on s'était proposé de faire cesser la confusion qui y régnait depuis longtemps (3). Par contre il proposa de faire examiner le catalogue des livres imprimés, de se défaire de ceux qu'on rebuterait et d'acheter avec ce revenu de nouveaux et bons ouvrages (4). Cette

(1) Sa commission est datée du 28 février 1767.

(2) Il lui a été permis de s'absenter du greffe pendant cette époque.

(3) Voici les motifs que Jouen a allégués dans son rapport du 29 novembre 1767 :

« 1° Parceque la bibliothèque étoit composée de plus de 9000 volumes » imprimés, parmi lesquels il y en avoit, qui se trouvoient non seulement en exemplaires doubles, mais même repetés jusqu'à 15, 20, 25 » et jusqu'à 30 fois, tous ouvrages qui dans le fonds étoient de peu de » considération et peu dignes d'une bibliothèque royale ne consistant » qu'en livres de tout genre à l'usage des étudians des humanités, en » breviaires, diurnaux, livres de prières, catechismes, romans, tragedies, comedies, almanachs, feuilles périodiques, thèses de théologie et » de philosophie et autres semblables.

» 2° Parcequ'il y avoit près de 1200 volumes sur le plancher de la salle » de la bibliothèque, et qu'il n'étoit pas possible de leur donner place » aux neuf quarrés de planches parce que ces quarrés étoient tous remplis au point que ceux qui contenoient les in-8° étoient à doubles rangées les uns derrières les autres, et qu'il n'y avoit plus d'emplacement » pour former d'autres quarrés, sans défigurer l'architecture de la salle, » qui est très belle. »

(4) Les manuscrits furent tous conservés. Voy. sa lettre du 29 no-

proposition fut acceptée et Jouen chargé de procéder à la confection de cet inventaire.

Le bibliothécaire Wouters se voyant enfin déjoué de tous côtés, prit la résolution, pendant ces entrefaites, d'abandonner la bibliothèque et se retira chez les frères Bogards à Bruxelles (1). Quant aux comptes rendus et à rendre par ledit Wouters, le gouvernement, pour couper court à toutes les difficultés, et pour terminer le tout sans bruit, ordonna de lui accorder une somme de cent pistoles pour toutes ses prétentions et en outre de lui conserver les honneurs et le titre de bibliothécaire (2).

§ XX.

Jouen substitut-bibliothécaire en 1768.

Après sa retraite le chanoine Wouters fut remplacé par l'official Jouen sous le titre de *substitut-bibliothécaire* (3). Les fonctions dont il était chargé par cette commission étaient de veiller exactement à la conservation et au bien-être de la bibliothèque ; d'avoir soin que les imprimeurs de la domination de Sa Majesté dans les Pays-Bas, fournissent à ladite bibliothèque deux exemplaires dûment reliés des livres qu'ils sont obligés d'y fournir par leurs octrois ; de leur en donner reçu et de

---

vembre 1767, qui se trouve à la bibliothèque royale, seconde section, fonds Van Hulthem.

(1) Où il est mort le 26 juin 1792. Ses livres furent vendus le 26 mai 1794. Le catalogue de ses livres, rédigé et mis en ordre par J. Ermens, contient 7086 numéros.

(2) Voy. Laserna, *mém. hist.*, p. 74 et 75, et la *Consulte* du conseil du 29 octobre 1768 dont une copie se trouve à la seconde section de la bibliothèque royale, fonds Van Hulthem.

(3) Sa commission est signée du 12 novembre 1768 ; il prêta serment au conseil le 21 suivant.

tenir note desdits livres ainsi fournis, et de ceux que S. A. R. ou le ministre plénipotentiaire trouvaient à propos de faire acheter, et de les inscrire au catalogue général; d'informer le conseil du défaut dans lequel seraient ces imprimeurs de fournir ces exemplaires pour qu'il y soit pourvu. Voici, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale, 2e section, fonds Van Hulthem, une copie exacte de cette commission (1).

« Aiant été trouvé bon d'établir un substitut biblio-
» thécaire de S. M. et convenant que cette place soit
» remplie par une personne idoine capable et intelli-
» gente, les trésoriez général conservateur et commis
» des domaines et finances de l'impératrice douairière
» et reine apostolique pour le bon rapport qui leur a
» été fait de l'avocat Jouen premier official en second
» au greffe de ce conseil, de ses sens, capacité, suffi-
» sance et intelligence, l'ont pour et au nom de S. M.
» ensuite de la résolution de Son Altesse Royale com-
» mis et établi, comme ils le commettent et établis-
» sent par cette à l'État de substitut bibliothécaire
» aux seuls honneurs, libertés, franchises, exemtions,
» émolumens et profits dont ont joui les autres substi-
» tuts bibliothécaires, à charge et conditions qu'il
» veillera exactement et comme un bon bibliothécaire
» doit faire à la conservation et bien être de la biblio-
» thèque, et qu'il n'en pourra retirer ni livres ni papiers,
» qu'il aura soin que de chaque livre que les imprimeurs
» de la domination de S. M. en ces Pays-Bas ont impri-
» més ou réimprimés, imprimeront ou réimprimeront,
» deux exemplaires bien conditionnés soient livrés à la-

(1) Cette pièce étant inédite, nous aimons à la donner tout entière parce qu'elle renferme des détails très-curieux.

» dite bibliothèque royale, conformément à la clause
» contenue dans leurs privilèges et au decret de feu
» l'archiduc Ernest, du 29 avril 1594, confirmé par les
» lettres de feu le marquis de Grana écrites au chance-
» lier et au conseil de Brabant en date du 14 mars 1684,
» et qu'il pourra recevoir lesdits exemplaires sur sa
» quittance à donner aux imprimeurs pour les remettre
» à ladite bibliothèque, qu'il devra en tenir registre et
» en donner tous les ans une copie au conseil des fi-
» nances, après les avoir inscrits au catalogue de la bi-
» bliothèque, et que si ces imprimeurs restent en dé-
» faut de livrer lesdits exemplaires, il en donnera
» part audit conseil pour y faire contraindre les défail-
» lans par la voie qu'il trouvera convenir, et en outre
» à charge de preter le serment dû et pertinent en
» mains de Messire Jean de Witt conservateur et com-
» mis desdites finances que ceux dudit conseil, commet-
» tent à ce par cette ordonnance à tous ceux qu'il ap-
» partiendra de se régler et conformer selon ce. Fait à
» Bruxelles au conseil desdites finances le 12 de novem-
» bre 1768. Signé, De Kerrle, De l'Escaille et De Witt. »

§ XXI.

Mr. Gérard, directeur de la bibliothèque, 1770.—*Protection du prince de Starhemberg,* 1771. — *Nouvelles acquisitions de manuscrits.*

Sur ces entrefaites, Mr. Schoepflin, historiographe et professeur d'histoire dans la ville de Strasbourg, avait été appelé à Bruxelles par le comte de Cobentzl pour donner le plan d'une société littéraire que ce ministre voulait établir. Il reconnut l'insuffisance de l'official Jouen pour les fonctions de bibliothécaire qu'il remplis-

sait avec plus de zèle que d'aptitude littéraire. La première mesure à prendre était l'élimination du fatras de livres inutiles rassemblés par Wouters. Sur la proposition de Mr. Schœpflin, Mr. Gérard savant déjà destiné, à devenir le secrétaire perpétuel de la société littéraire, fut chargé de cette opération délicate ainsi que de la direction de la bibliothèque (1). Secondé dans le triage des livres par MMrs. Nélis, chanoine de Tournai, ensuite évêque d'Anvers; Paquot, conseiller historiographe, et Verdussen, échevin de la ville d'Anvers, ils furent tous d'avis que d'environ 9000 volumes imprimés dont la bibliothèque était composée, il fallait en mettre au rebut 7000 comme inutiles. Mr. Gérard fit un classement des livres conservés, les rangea en bon ordre et en fit le catalogue (2).

Considérablement réduite par les événements qu'on vient de rapporter, la bibliothèque ne pouvait revenir à son ancienne prospérité que par beaucoup de soins et de sacrifices. Les changements pour l'agrandissement du local qui lui était destiné, les nouvelles acquisitions pour remplir les plus grandes lacunes exigeaient des fonds assez considérables. Le prince de Starhemberg, successeur du comte de Cobentzl (3), très-porté pour les lettres, demanda à Sa Majesté la faculté de pouvoir dis-

(1) Jos. Gérard, premier secrétaire de l'Académie royale de Bruxelles, est né à Bruxelles le 2 avril 1734 et mort dans la même ville le 4 juin 1814. Voy. la *Notice sur J. Gérard*, par A. Voisin, insérée dans *l'Annuaire de l'Académie de Brux.*, 5e année, p. 85.

(2) Une copie de ce catalogue, faite par Mr. Gérard, se trouve à la bibliothèque royale de La Haye, faisant partie du *fonds Gérard;* manuscrit en 2 voll. in-fol., no 448 du catalogue publié par Mr. de Reiffenberg dans le tome premier des bulletins de la commission royale d'histoire.

(3) Le comte de Cobentzl est mort inopinément le 27 janvier 1770.

poser d'une certaine somme pour l'établissement d'une bibliothèque publique (1), et chargea, en attendant, Mr. Gérard de faire acheter dans la vente des livres de feu le comte de Cobentzl pour une somme de 100 louis d'or, outre la promesse d'un présent de 100 ducats qu'il effectua dans la suite.

La bibliothèque s'étant accrue sous le ministère du comte de Cobentzl de quelques manuscrits précieux, entre autres des suivants :

1° *Mémoires de J. du Clercq*, 2 voll. in-fol., cotés nos 9942 et 9943.

2° *Mémoires de J. Molinet, historiographe*, 4 voll. in-fol., cotés no 6026-28.

3° *Dynteri chronicon ducum Brabantiæ*, 5 voll. in-fol., côtés no 6472-75.

4° *Livre de généalogie*, 1 vol. in-fol.

5° *Mechlinensia et Gandavensia ; — Cameracensia, Tornacensia, Atrebacensia*, etc., plusieurs voll. in-fol.

6° *Histoire chronologique de la ville de Bruxelles* (par Foppens), 1 vol. in-fol.

fut augmentée de nouveau par l'acquisition de plusieurs manuscrits achetés à la vente même des livres du comte de Cobentzl, parmi lesquels nous remarquons les suivants :

1° *Chronica Hollandiæ, Zelandiæ*, etc., *auctore Lamberto* Vander Burch, in-fol., écriture du dix-septième siècle.

2° *Annales Flandriæ à Liderico I usque ad an.* 1362., no 1867 du catalogue Cobentzl.

(1) Mille ducats furent employés pour préparer le local d'une manière avantageuse.

3° *Chronica comitum Flandriæ, sive Annales Flandriæ auctore Lamberto* VANDER BURCH, etc., 2 voll. in-fol., sur papier, n° 1869 du catalogue Cobentzl et coté 5581 sur l'inventaire de la bibliothèque de Bourgogne.

4° *Gründliche Beschreibung der sonderbaren Aufnahme des Hauses von Oesterreich von Rudolpho I° ad Carolum VI inclusive — mit eigener Hand von einem kaiserlichen Minister zusammengetragen und in manuscripto hinterlassen,* coté n° 7121 (1).

C'est encore par les soins du prince de Starhemberg que plusieurs manuscrits qui se trouvaient dans l'archive de la secrétairerie d'État et de guerre de l'impératrice reine, furent transportés, vers la même époque, dans la bibliothèque publique, savoir :

1° *L'ambassade de France et en Allemagne de l'an* 1620, in-fol.

2° *Depêches de la cour de France au plénipotentiaire à Münster pour la paix de* 1648, in-fol.

3° *Verbaal gehouden by de heeren gedeputeerden der vereenigt Nederlanden,* etc.

4° *Extract uyt de resolutie van de mog. heeren Raaden van Staate der vereenigde Nederlanden, van den jaere* 1729-1750, 5 voll. fol. sur papier.

Tous les changements et les décorations étant ache-

(1) Le catalogue des livres de feu Mr. de Cobentzl, disposé par ordre des matières et avec quelques notes littéraires par J. Ermens, a été publié en 1771, et la vente a eu lieu le 10 juin de la même année. La bibliothèque royale, section des imprimés, fonds Van Hulthem, possède un exemplaire de ce catalogue avec les prix. Voy. le n° 22559 du catalogue imprimé de Van Hulthem.

vés, Mr. Gérard y arrangea les livres conformément au catalogue qu'il avait formé de tous les ouvrages imprimés, divisé en cinq grandes classes, savoir : *Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres* et *Histoire*.

§ XXII.

L'abbé Chevalier, bibliothécaire, 1772.

Cependant Mr. Gérard qui venait de rendre à la bibliothèque de si précieux services, ne pouvait pas donner à cet établissement des soins continus; d'autres fonctions l'en détournèrent, et bientôt il se vit contraint de chercher un successeur. Mr. Des Roches, membre de la société littéraire, fut proposé par plusieurs membres de l'académie, entre autres par MM. Gérard, Needham et Neny. Voici ce que dit le comte de Neny au sujet de ce choix, dans ses *Observations sur le mémoire de Mr. Needham* : « Si l'on veut avoir une bibliothèque, il est de » toute nécessité d'établir un bibliothécaire appliqué et » savant, qui commence par faire vendre les mauvais » livres, ou pour mieux dire les livres inutiles, qui se » trouvent aujourd'hui dans la bibliothèque, et qu'on » prétend en composer les trois quarts. La vente de ces » livres inutiles produira du moins un premier fonds, » qu'on pourra employer d'abord à l'achat d'ouvrages » utiles; nommément sur l'histoire tant civile qu'ecclé» siastique et naturelle, la physique, etc.

» Il conviendra de charger le bibliothécaire de faire » d'abord un inventaire exact et raisonné de ce qui nous » restera après la vente des livres inutiles, et de le con« tinuer à mesure qu'il fera des achats.

» Pour le mettre en état d'en faire, on pourrait lui

» assigner d'abord une somme de 2000 florins, pendant » chacune des deux premières années, ensuite 1000 pen- » dant chacune des six années suivantes, et successive- » ment la moitié, et même moins ; mais il faudrait l'as- » treindre à ne faire aucun achat, qu'après avoir soumis la » liste des livres qu'il proposera d'acquérir, à l'approba- » tion du ministre plénipotentiaire, ou d'une autre per- » sonne à désigner, qui pourrait entendre sur la matière » l'un des membres de la société littéraire.

» Au moyen de cet arrangement, nous pourrons avoir » en peu d'années une bibliothèque choisie et véritable- » ment utile, car on peut se passer d'un grand amas de » livres, qui d'ordinaire ne servent qu'à l'ostentation.

» Quant au choix du sujet, je n'en connais pas de meil- » leur que le sieur DES ROCHES d'Anvers. Il me paraît » âgé d'environ trente ans, et les deux prix de la société » littéraire, qu'il a remportés sur la partie de l'histoire, » ne laissent aucun doute sur son application et ses con- » naissances.

» Je le regarde même comme très en état d'entre- » prendre un jour l'épineux et très-difficile ouvrage d'une » histoire générale des Pays-Bas : le projet ci-joint qu'il » en a présenté à S. A. le ministre plénipotentiaire, dé- » cèle les plus grandes vues, le tact fin, et un goût dé- » licat.

» Il s'agirait seulement de savoir sur quel pied et à » quelles conditions le sieur Des Roches voudrait se » transplanter à Bruxelles, et c'est sur quoi on pourrait » le sonder (1). »

---

(1) Ce mémoire et ces observations sont imprimés dans l'*Annuaire de l'Acad. roy. de Brux.* pour 1840, p. 58 et 65. Voy. aussi, p. 102 du même Annuaire, le rapport du prince de Kaunitz sur Mr. Des Roches.

Mais ce savant n'accepta point des fonctions trop peu lucratives pour qu'il crût pouvoir leur sacrifier des travaux plus productifs. C'est ce que prévoyait le prince Charles de Lorraine en disant dans une relation à l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 7 avril 1772, dans laquelle ce prince lui rend compte de l'état de la société littéraire de Bruxelles : « Le sujet (Mr. Des » Roches) dont le chef et président parle, serait » sans doute propre aux devoirs de cette place; mais » comme on ne pourrait l'attirer ici qu'en lui procurant » un dédommagement de ce que sa profession lui assure » à Anvers, où il est connu, et qu'il fallait aller à un » objet de 17 à 1800 florins, ce qui serait une charge » trop notable, je crois, avec le ministre, devoir propo- » ser à Votre Majesté l'abbé Chevalier, l'un des mem- » bres de la société littéraire, et que le chancelier pro- » pose également comme le sujet le plus convenable. » L'abbé Chevalier est en effet un sujet de mérite, » connu dans la république des lettres, et qui a déjà » un état, jouissant d'un canonicat du chapitre de Leuze, » qui lui a été conféré par le duc d'Aremberg, qui le » protége et le tient chez lui. Dans ces circonstances » l'abbé Chevalier, d'ailleurs rempli d'ardeur et de » bonnes dispositions, et qui, par zèle, a déjà travaillé » à l'examen des livres de la bibliothèque, et au catalo- » gue qui en a été formé, est d'ailleurs d'autant plus » convenable, pour la place qu'il s'agit de remplir, que, » guidé par le seul désir de se faire un mérite, il l'ac- » ceptera avec plaisir pour une simple pension de 600 » florins, que je prends la liberté de proposer à Votre » Majesté d'assigner sur ses royales finances, pour qui » ce ne sera même pas entièrement une charge nou- » velle, attendu qu'on pourra faire cesser la pension ou

» gratification de cent écus accordés à l'officier du greffe » du conseil des finances Jouen, pour les devoirs qu'il » a remplis à la bibliothèque, depuis que le bibliothé» caire Wouters s'est retiré (1). »

L'abbé Chevalier, alors membre de la société royale de Londres et correspondant de l'Académie des sciences de Paris, fut donc nommé à sa place. En procédant à son installation, Mr. Gérard lui remit le catalogue rédigé de sa main, de tous les livres imprimés existant dans la bibliothèque, laissant au nouveau bibliothécaire le soin de dresser celui des manuscrits, qui cependant n'a pas été fait (2). L'abbé Chevalier dressa en peu de temps une liste des livres mis au rebut, et sur sa proposition on en fit une vente publique dont le produit (600 florins de change ou 1270 francs) donna quelques ressources pour de nouvelles acquisitions. D'après le témoignage de Forster, cette bibliothèque pouvait alors contenir au plus 12,000 volumes (3).

§ XXIII.

La bibliothèque rendue publique en 1772. — Soins de l'Académie royale pour ce dépôt littéraire.

Bien que Gérard ne fût plus officiellement chargé de la direction de la bibliothèque royale, il exerçait cepen-

(1) Voy. cette relation insérée dans l'*Annuaire* ci-dessus mentionné, p. 36 à 57.

(2) La nouvelle qualité de l'abbé Chevalier ne lui fut pas inutile pour se faire admettre peu de temps après au nombre des membres de la société littéraire, et il est juste de dire qu'il prit à cœur de justifier le choix qu'on avait fait de lui.

(3) Voyez G. Forster, *voyage philosophique et pittoresque sur les*

dant sur cet établissement une sorte de haute surveillance, prérogative à laquelle ses lumières lui donnaient des droits et que le prince de Starhemberg avait eu soin de lui conserver. Un des actes les plus importants de sa carrière littéraire, acte qui signala cet homme distingué à la reconnaissance des savants de son époque, fut la mesure qu'il provoqua et par laquelle la fréquentation de la bibliothèque fut rendue publique en 1772.

Voici, d'après *l'Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, pour 1840, quelques extraits de mémoires relatifs au projet de rendre publique la bibliothèque royale de Bruxelles.

1° *Extrait du mémoire de Mr*. Gérard.

« La société littéraire était à peine érigée que les » membres exposèrent à feu son excellence le comte » de Cobenzl que, sans le secours d'une bibliothèque » publique à Bruxelles, il ne serait guère possible d'y » exciter le goût des belles-lettres : ce ministre en étant » persuadé, se proposait de donner ses soins pour que » la bibliothèque royale pût devenir bientôt publique ; » et, dans le dessein de faire vendre les livres incom- » plets et inutiles, il avait chargé le secrétaire de la » société d'en faire examiner l'inventaire par les mem- » bres de la société les plus versés dans la connaissance » des livres. Cet examen n'ayant été achevé qu'après la » mort de ce ministre, il n'en est rien résulté ; mais la » société n'en a pas moins insisté dans la séance du » 26 avril 1770, sur la nécessité de rendre la bibliothè-

---

rives du Rhin, à Liége, dans la Flandre, le Brabant, la Hollande, etc.. *fait en* 1790, *traduit de l'allemand par* Ch. Porgens. Paris, an III 2 voll. in-8°. t. II, p. 121.

» que royale publique, et de la fournir de bons ouvrages: » et c'est à sa réquisition que M. Needham a proposé à » Son Altesse le ministre plénipotentiaire l'établissement d'une bibliothèque et d'un bibliothécaire savant, » comme une chose qui contribuerait infiniment à l'avancement de la société littéraire et au progrès des » belles-lettres.

» Son excellence le comte de Nény consulté sur cette » proposition, dit que la bibliothèque royale est dans » le plus grand désordre; que, si l'on veut avoir une » bibliothèque, il est de toute nécessité d'établir un » bibliothécaire savant et appliqué, et il trouve dans la » personne du sieur Des Roches, demeurant à Anvers, » qui a remporté deux prix de la société littéraire, les » qualités et les connaissances nécessaires pour occuper » avec distinction la place de bibliothécaire, ajoutant » qu'on pourrait le sonder, sur quel pied et à quelles » conditions il voudrait se transplanter à Bruxelles.

» S'expliquant ensuite sur les arrangemens à prendre pour avoir dans peu d'années une bibliothèque » choisie et véritablement utile, Mr. le chef et président » est d'avis qu'il faut commencer par faire une vente » des livres inutiles, et en employer le produit à l'achat » de bons onvrages;

» Qu'il conviendrait de charger le bibliothécaire de » faire d'abord un catalogue exact et raisonné de ce » qui restera après la vente, et de le continuer à mesure » qu'il fera des achats;

» Que, pour le mettre en état d'en faire, on pourrait » lui assigner d'abord une somme de 2000 florins, pendant chacune des deux premières années, ensuite » mille florins pendant chacune des six années suivantes, » et successivement la moitié et même moins; mais

» qu'il faudrait l'astreindre à ne faire aucun achat qu'a-» près avoir soumis la liste des livres qu'il proposera » d'acquérir, à l'approbation du ministre plénipoten-» tiaire ou d'une autre personne à désigner, qui pour-» rait entendre sur la matière l'un des membres de la » société littéraire.

» Ce que Mr. le chef et président propose, paraît » l'unique parti qu'il y ait à prendre pour former bien-» tôt une bonne bibliothèque. Si cependant le gouver-» nement n'était pas disposé à faire, dans le moment, » toute la dépense qui en résulterait, il semble que cela » ne devrait pas empêcher qu'on ne rendît la bibliothè-» que royale publique. Il y restera, après la vente des » livres inutiles et défectueux, environ quatre à six » mille volumes, parmi lesquels il y en a de très-rares. » On pourra acheter plusieurs bons ouvrages du pro-» duit de la vente des livres inutiles, et il est très-ap-» parent que, lorsqu'il y aura une bibliothèque publi-» que, des particuliers y légueront leurs livres; de sorte » que quelque petite que soit la somme que Sa Majesté » daignera assigner annuellement à la bibliothèque, il est » à espérer qu'au bout de quelques années, on aura une » bibliothèque si point nombreuse, au moins très-utile.

» On ne peut au reste que soumettre à la considéra-» tion de Son Altesse le ministre plénipotentiaire, s'il » ne conviendrait pas de faire d'abord l'inventaire des » livres inutiles, dont on pourrait faire vendre une » partie à la suite de la bibliothèque du feu comte Co-» benzl. On serait par là à même de pouvoir arranger » les autres livres et de rendre la bibliothèque publique » au commencement de l'été prochain (1). »

---

(1) Voy. p. 83 et suiv. de l'*Annuaire* ci-dessus indiqué.

2° *Extrait des observations sur ce mémoire par le chancelier* Crumpipen.

« Pour ce qui est de l'idée de convertir la bibliothè-
» que royale de Bruxelles en une bibliothèque publique,
» je ne puis que me rapporter sur cet objet à la note
» du secrétaire de la société littéraire Gérard, et y ajou-
» ter, que cet établissement sera non-seulement d'une
» utilité décidée pour le public, mais aussi d'une sorte
» de nécessité pour la société littéraire, dès lors que sa
» stabilité sera reconnue par des lettres-patentes (1). »

3° *Extrait d'un rapport fait par le prince de* Kaunitz, *chancelier de cour et d'État, à l'impératrice Marie-Thérèse.*

« L'établissement d'une bibliothèque publique n'est
» pas à la vérité absolument lié à celui d'une académie ;
» mais, dans l'état où les choses se trouvent, cette bi-
» bliothèque lui devient en effet nécessaire, et sera en
» même temps fort utile au public.
» Je suis donc d'autant plus du très-humble avis que
» Votre Majesté pourrait daigner consentir à ce que Son
» Altesse Royale propose à ce sujet, qu'on peut remplir
» les vues du sérénissime duc, avec une dépense très-
» modique.
» En effet, il n'est pas question de construire pour
» cela de dispendieux bâtimens. Le bâtiment qui con-
» tient l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, a été déjà
» adapté à l'usage qu'on en veut faire au moyen d'une
» partie de l'épargne faite sur la dotation de la société

(1) Voy. p. 92 de l'*Annuaire* ci dessus mentionné.

» littéraire; et si Votre Majesté daigne agréer les arrangemens que Son Altesse Royale a projetés pour acquérir ce qui est encore indispensablement nécessaire, il ne restera à payer de ce chef qu'une rente annuelle de 38 ½ florins, qui doit être acquittée par le fonds de l'académie, et le prix d'une chétive maison contiguë au bâtiment de la bibliothèque.

» Il ne s'agit pas non plus de former une de ces bibliothèques célèbres par le grand nombre et la rareté des ouvrages qui s'y conservent, mais on veut se borner au simple utile, et, pour cela, on a déjà un certain fonds de bons livres et de manuscrits, qui sera augmenté par le produit de la vente d'ouvrages inutiles.

» L'intérêt que paraît prendre la nation à cet établissement, et auquel on doit déjà l'acquisition de plusieurs ouvrages intéressans et de prix, peut faire espérer aussi que des particuliers continueront à enrichir la bibliothèque, et Son Altesse Royale ne demande que d'être autorisée à saisir les occasions qui se présenteront pour acquérir de bons ouvrages à un prix raisonnable.

» De mon côté, j'estime respectueusement qu'une petite dépense faite pour un objet pareil, sera très-bien employée, et cette marque des attentions que Votre Majesté daigne donner à tout ce qui peut contribuer à la culture des sciences, et dont ses autres états ont déjà eu le bonheur de se ressentir, produira de très-bons effets sur l'esprit de ses sujets belgiques.

» La manière la plus aisée de contribuer, de la part de Votre Majesté, à la formation de la bibliothèque de Bruxelles, aurait peut-être été d'y envoyer de celle d'ici, des doubles d'un certain nombre d'ouvrages précieux; mais comme j'ai lieu de douter qu'il s'y en trouve

» encore qui puissent donner du relief à l'établissement » dont il s'agit, je suis de très-humble avis que Votre » Majesté pourrait daigner donner au sérénissime duc, » l'autorisation qu'il demande, et comme Son Altesse » Royale sera sans doute charmée de savoir d'avance » jusqu'à quelle somme on pourra aller, Votre Majesté » pourrait la fixer en tout à un millier de ducats, en se » rapportant sur son emploi successif aux lumières du » sérénissime duc et du ministre plénipotentiaire (1). »

4° *Extrait d'une relation du prince Charles de Lorraine.*

« Quant au projet de rendre la bibliothèque publi- » que, l'exécution de ce projet me paraît si nécessaire » et si essentiellement liée avec le bien de la société, » que je ne puis que proposer à Votre Majesté d'y donner » les mains sur le pied que le chancelier le propose.

» Il serait désirable, sans doute, que l'on pût ajouter » au fonds de la bibliothèque, que l'on trouve déjà » dans les restes de l'ancienne bibliothèque de Bour- » gogne, échappés à l'incendie de l'an 1731, quelque » somme annuelle destinée à l'enrichir successivement. » Le chef et président avait déterminé une gradation » à suivre pour les fonds à assigner dans cette vue : le » total en est fort modéré, et l'objet auquel ces fonds se- » raient destinés mérite une attention favorable ; mais, » sans oser proposer cette nouvelle dépense à Votre Ma- » jesté, je crois au moins pouvoir la supplier de m'au- » toriser à saisir les occasions où il y aurait à faire, » pour la bibliothèque, des emplettes convenables

(1) Voy. p. 100 et suiv. de l'*Annuaire* ci-dessus mentionné.

» quant à l'espèce d'ouvrages, et avantageuses quant
» au prix. Selon le rapport du ministre du 3 août, dont
» j'ai parlé plus haut, il s'agissait de destiner à l'acqui-
» sition de livres une partie de la somme de 2400 flo-
» rins, lorsqu'on ne serait pas dans le cas de la répartir
» et absorber par des gratifications ; et il y aura des cas,
» ou des années où cela pourra avoir lieu encore, mais
» l'épargne qu'on a déjà faite sur cette somme qui se
» dépose annuellement chez le secrétaire de la société,
» ne pourra pas être employée à cet objet, ayant eu
» une autre destination non moins nécessaire, et qui
» était même préalable à l'exécution de l'idée dont il
» s'agit.

» En effet, le vase de la bibliothèque était très-beau ;
» mais deux cheminées énormes, des fenêtres prodi-
» gieuses par leur hauteur et largeur, et des pilastres
» de pierre multipliées et répandues de distance en
» distance, enlevaient le terrain ou l'espace, de ma-
» nière qu'on avait à peine le tiers de la place pour
» l'arrangement des livres. Il fallait donc de néces-
» sité augmenter le terrain, ou pour mieux dire tirer
» parti de celui qu'on avait, pour pouvoir mieux placer
» les livres ; démolir les cheminées, égaliser les murs,
» borner l'ouverture des fenêtres, faire lier les ouvrages
» de menuiserie ; et tous ces ouvrages, qui sont sur le
» point d'être achevés, seront payés du fonds de l'é-
» pargne qu'on a faite déjà, et qui, quoiqu'on y ait pris
» l'import de la valeur des bons livres achetés à la
» vente de la bibliothèque du défunt ministre, suffira
» à cette dépense, comme on peut le voir de la note ci-
» jointe sub. litt. *F ;* les ouvrages qu'on y a faits, étant
» au surplus ménagés de manière, que, lorsque le bas
» de la bibliothèque sera rempli, on puisse par des

» galeries tirer également parti du haut du vase.
» Du reste, quant à ce qui touche l'état de la biblio-
» thèque royale, je ne puis que me rapporter à ce qu'en
» a dit le chef et président aux détails répandus dans
» le mémoire du secrétaire de la société ci-joint, sub *G*,
» et à ce que le ministre en a touché dans son rapport
» au chancelier de cour et d'état : j'aurai l'honneur de
» porter successivement à la connaissance de Votre Ma-
» jesté, la liste des ouvrages qui y étaient, avec l'indi-
» cation de ceux dont on a fait l'emplette dans la mor-
» tuaire du comte de Cobenzl, et des supplémens à cette
» liste, à mesure que le zèle des particuliers aura con-
» couru à enrichir la bibliothèque, ou qu'on aura fait
» des acquisitions, soit au moyen des épargnes, qu'on
» pourrait faire sur ladite somme de 2400 florins, et de
» la vente des livres inutiles ; ou au moyen de ce que
» la générosité de Votre Majesté pourrait permettre qu'on
» y emploie au delà. Cet objet, véritablement digne
» d'encouragemens par lui-même, sera non-seulement
» nécessaire et d'une utilité évidente pour la société et
» l'étude des sciences, mais il pourra être aussi, en bien
» des occasions, d'une grande utilité pour des affaires
» du service : ce sera une ressource pour les membres
» du gouvernement qui n'ont pas tous et ne sont pas à
» portée d'avoir une bibliothèque assez nourrie pour
» n'avoir pas besoin quelquefois, et surtout à l'égard de
» quelques classes d'affaires, de recourir à des secours
» étrangers, qu'ils se trouveront à l'avenir dans l'éta-
» blissement qu'il s'agit de former et de rendre pu-
» blic (1). »

---

(1) Voy. p. 51 et suiv. de l'*Annuaire* ci-dessus indiqué.

Par sa dépêche, en date du 26 juin 1772, l'impératrice Marie-Thérèse approuva entièrement l'idée de rendre publique sa bibliothèque de Bruxelles, ainsi que tous les arrangements qu'on avait déjà pris et qu'on comptait prendre encore pour adapter le bâtiment où elle se trouve tant à cet usage, qu'aux assemblées des académiciens (1).

Voici l'inscription qu'on fit à cette occasion pour être placée dans l'intérieur de la salle; elle se rapporte aux événements remarquables dont il a été question plus haut.

QUAM OLIM
ILLUSTRES BURGUNDIÆ DUCES
BELGII PRINCIPES
BIBLIOTHECAM DITARANT CODICIBUS MSS.
HANC
PER SÆCLA RECONDITAM
RECUPERATIS EX FOEDERE QUÆ BELLONA
QUONDAM EXPORTARAT VOLUMINIBUS
AC TUM
CLARORUM VIRORUM DONIS ADAUCTAM
APERUIT. ORNAVIT. LOCUPLETAVIT
UTILITATIQUE PUBLICÆ SACRAVIT
MARIA THERESIA AUG.
ARTIUM SCIENTIARUMQUE PATRONA
PROVIDENTE CAROLO ALEXANDRO LOTHARO
ORD. TEVT. SUP. MAG. BELGII PRÆFECTO
ACCURANTE GEORG. S. R. I. PRINCIPE DE STARHEMBERG
PRO AUG. ADMINISTRO
CIƆIƆCCLXXII.

---

(1) Voyez ce décrêt, page 103, de l'*Annuaire* ci-dessus mentionné. Les manuscrits de ces pièces se trouvent déposés aux archives de l'État à

Maintes fois encore, comme on le verra plus loin, Mr. Gérard fut, par suite de la même confiance, chargé d'exécuter les mesures prises dans l'intérêt d'un dépôt qu'il avait en quelque sorte sauvé de sa ruine (1).

A dater de cette époque, l'Académie aussi résolut de

Bruxelles ; elles ont été communiquées par Mr. Gachard, à l'Académie royale, qui a jugé utile d'en ordonner la publication, pour jeter plus de jour sur les causes qui ont amené l'organisation de la compagnie, et l'ouverture au public de ladite bibliothèque en 1772.

(1) L'ouverture publique de la bibliothèque fut suivie d'un autre événement bien avantageux aux progrès des lettres ; la société littéraire établie à Bruxelles par les soins du comte de Cobentzl, en 1769, fut érigée en *Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, par lettres patentes de S. M. l'Impératrice reine, en date du 16 décembre 1772. La salle de la bibliothèque, qu'on venait d'ouvrir au public, lui fut assignée pour la tenue de ses séances. Voici ce qu'a dit à cette occasion, Mr. Needham, dans son *Mémoire sur la société littéraire de Bruxelles, fait et présenté à S. A. le ministre plénipotentiaire de S. M. I. R.*

« Il est nécessaire que S. A. assigne à l'Académie une place ajustée » et appropriée spécialement pour y tenir les assemblées, de la rendre » telle qu'on puisse s'y tenir avec commodité et décence. La bibliothèque » royale paraît destinée à cet effet ; elle y est très propre tant pour les » séances particulières que pour les séances publiques. » Voy. l'*Annuaire de l'Acad. royale de Brux.*, pour l'année 1840, p. 59, et l'introduction à notre *Bibliographie académique belge*, Liége, 1838, in-8°.

C'est aussi à l'occasion de ces deux événements qu'on a frappé le jeton qui se trouve gravé dans le premier volume des *Anciens Mémoires de l'Académie*, t. I. Il porte d'un côté le buste du duc Charles de Lorraine, avec la légende : Car. Alex. Loth. Dux Belg. Praef., et sur le revers cette inscription :

Munificentiæ
Augustæ
Scient. et Lit.
Academia regia
Instituta
Bibliotheca publ.
erecta Brux.
M.DCC.LXXII.

ne rien négliger pour parvenir à augmenter la bibliothèque publique. Sur un rapport fait par le bibliothécaire à la société littéraire, que beaucoup de ses membres qui la fréquentaient, demandaient souvent des ouvrages utiles qu'on n'avait pas, particulièrement ceux relatifs à l'histoire de la Belgique, et aux questions proposées pour le prix annuel, la société décida qu'on emploierait la partie des fonds, qui lui restait encore, à acquérir les ouvrages demandés (1).

§ XXIV.

Dons faits à la bibliothèque de Bourgogne de 1771 *à* 1776.

D'après l'appel adressé par Mr. Gérard aux personnes de distinction amies des lettres, beaucoup de manuscrits et de livres imprimés furent envoyés en présent à la bibliothèque. Un registre de vélin, grand in-fol., et somptueusement relié, servait à prendre note des noms, titres et qualités des donataires (2). Cette mesure avait

(1) Ces fonds pouvaient être employés en gratifications et ensuite en pensions; mais les membres de cette société préférant l'utilité publique à l'intérêt particulier et personnel, ordonnèrent qu'ils fussent employés au bénéfice de la bibliothèque.

(2) Ce registre, chef-d'œuvre calligraphique en même temps, cette *Nomenclatura clarorum virorum qui bibliothecæ regiæ Bruxellensi munera contulerunt* (tel est le titre de ce volume), porte sur son second feuillet l'inscription suivante : *Mariæ Theresiæ Augustæ piæ felici victrici optimæ et munificentissimæ principi bono reipublicæ natæ quod bibliothecam olim à Belgarum principibus erectam instauraverit auxerit locupletaverit publicæ utilitati populorum commodis patere jusserit — Litterarum studiosi — P. P. anno* 1772.

Le troisième feuillet contient ces mots : *Celsissimis principibus il-*

pour objet de tirer de la vanité ce que les considérations d'intérêt public n'eussent peut-être pas obtenu.

Diverses abbayes, les États de Brabant, ceux de Flandre, les villes de Bruxelles, d'Anvers; des corporations, quelques seigneurs et notables du pays donnèrent successivement des ouvrages précieux qui enrichirent considérablement la bibliothèque. La richesse de ces dons, surtout de ceux faits en 1771 et 1772, nous fait un devoir d'en citer ici quelques-uns, avec les noms des donataires.

Donataires.	Titres des Ouvrages.
De Colins. . .	— *Gallia Christiana, seu series omnium archiepisc., etc. Franciæ, opera et studio* D. Sammarthani *et aliorum.* Parisiis, 1715 sqq. T. I à XII, in-fol.
De Lezenne. .	— *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, etc., mis en ordre par* Diderot *et d'*Alembert. Paris, 1751, suiv., vol. I à XXVI, in-fol.
Verdussen. . .	— *Groot placaet-boek van Holland.* 'S Gravenhage, 1653, sqq., 11 voll. in-fol.
Gérard. . . .	— Mabillon, J., *annales ordini S. Be-*

---

lustrissimis optimatibus clarissimis viris de patria deque litteris optime meritis qui bibliothecam regiam burgundicam donis locupletarunt, ornarunt quod, providia sua munificentia, civibus erudiendis, scientiis instaurandis, artibus perficiendis consuluerint. — P. P. —

A la fin de ce volume se trouvent les signatures de quelques personnages célèbres qui ont visité ladite bibliothèque à partir de 1822.

nedicti. Parisiis, 1703-39, 6 voll. in-fol.

Besselius, G., *chronicon Gotwicense, etc. Typis monasterii Tegercensis,* 1732, 2 voll., in-fol.

Theatrum urbium Belgii. Amsterdami, 1657, 2 voll. in-fol.

Crumpipen. . . — Fleury, C., *histoire ecclésiastique.* Paris, 1691 sqq., 37 voll. in-4°.

Tillemont, S., *mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles.* Paris, 1693-1712, 16 voll. in-4°.

—»— *Histoire des empereurs et des autres princes, etc.* Paris, 1700-38, 6 voll. in-4°.

Needham. . . — Buffon, *histoire naturelle.* Paris, 1749 et suiv., tome I à XV, in-4°, fig. color.

Goesin, abbé. — Sanderus, A., *chorographia sacra Brabantiæ.* Bruxellæ, 1659, 2 voll. in-fol.

—» — *Flandria illustrata.* Colon. Agripp., 1641-44, 2 voll. in-fol.

Le Roy, J., *le grand théâtre profane du duché de Brabant.* La Haye, 1730, gr. in-fol. fig.

Le grand théâtre sacré du duché de Brabant. La Haye, 1734, 2 v. in-fol.

J. Motte. . . — Graevius, J. G., *thesaurus antiquitatum et historiarum Italiæ, etc.* Lugd. Batav., 1704-23, 9 tom. en 30 voll. in-fol.

— » — *thesaurus antiquitatum et historiarum Siciliæ, Sardiniæ, etc.* Lugd. Batav., 1723-25, 15 v. in-fol.

CHEVALIER. . . —Plusieurs ouvrages relatifs aux sciences mathématiques, physiques et naturelles.

STARHEMBERG. — *Histoire universelle, par une société de gens de lettres.* Amsterdam, 1742 et suiv., t. I à XXXIV, in-4°.

BARRE, J., *histoire générale d'Allemagne.* Paris, 1748, 11 voll. in-4.

Parmi ces dons figurent encore une belle collection des *SS. Pères* grecs et latins, et plusieurs autres ouvrages de prix, offerts par le prince Charles de Lorraine; les *OEuvres complètes de* BOSSUET, 20 voll. in-4°; MONTFAUCON, antiquité expliquée, 15 voll. in-fol.; les *Monuments de la monarchie française,* par le même, 5 voll. in-fol.; BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, *dictionnaire géographique,* etc; *l'Art de vérifier les dates,* etc.; ROLLIN, *histoire ancienne et histoire romaine;* et grand nombre d'ouvrages de prix offerts par R. de Bavay, N. de Leville, J. del Marmol, M. d'Hocquet, F. Generé, G. Van Eersel, A. de Houze, R. Heye, Et. de Frenne, R. van Adorp, M. de Vos, A. de Renesse, A. Mann, et autres. Enfin le duc d'Aremberg fit présent à ladite bibliothèque, de deux grands globes céleste et terrestre faits par Coronelli (1).

(1) Mr. Laserna fait connaître à la fin de son mémoire précité, p. 209 et suiv., les personnes qui par leurs dons ont bien mérité de la bibliothèque publique de Bruxelles. Sa liste contient les noms de 61 personnes qui ont fait des dons depuis le 9 juillet 1771 jusqu'au 13 mars 1777. La bibliothèque royale de La Haye possède, parmi les livres provenant de la

§ XXV.

Acquisitions faites dans la vente de feu Mr. Verdussen, 1776.

La mort de Mr. Verdussen, échevin de la ville d'Anvers, donna à l'Académie une nouvelle occasion pour enrichir la bibliothèque publique. Dans la séance du 21 mai 1776, l'Académie proposa d'examiner le catalogue des livres du défunt, et d'indiquer les manuscrits qu'il conviendrait d'acquérir pour la bibliothèque. Messieurs Nélis, Gérard et Des Roches furent désignés pour s'acquitter de cette commission. Tous trois furent d'avis de borner les acquisitions à faire aux seuls manuscrits de Verdussen, attendu que leur mérite était fort au-dessus des imprimés dont une grande partie se trouvait dans les bibliothèques des jésuites, et qu'enfin l'occasion d'acheter ceux-ci se présenterait encore plus d'une fois dans la suite. A cette occasion Mr. Des Roches a cru devoir hasarder quelques observations que nous avons été étonné de voir sortir de la plume de l'auteur des *Nouvelles recherches sur l'origine de l'imprimerie* (1), et que nous croyons à notre tour devoir rapporter ici textuellement, à cause de leur

---

bibliothèque de feu Mr. Gérard, une copie de ce registre intitulée : *Catalogue des livres dont différents corps, abbés, nobles et particuliers ont fait don à la bibliothèque publique de Bruxelles*, avec les noms des donateurs, manuscrit in-fol. La bibliothèque royale, seconde section, fonds Van Hulthem, possède aussi une copie cotée art. 2 du nº 11675 sur l'inventaire général (supplément).

(1) Voir les *Anc. mém. de l'Acad. roy. de Brux.*, I, p. 515.

originalité. Voici en quels termes l'auteur s'exprime :
« Chargé d'extraire du catalogue de Verdussen les » articles dont il conviendroit d'enrichir la bibliothèque » publique, chargé encore d'indiquer les moyens les » plus propres et les moins couteux pour en faire l'ac» quisition, je vais m'acquiter de ce devoir. D'abord » je ne puis me figurer que l'intention de l'Académie » soit d'acquérir ces volumes rares et excessivement » chers, qui n'ont d'autre mérite que celui d'être sortis » du berceau de l'imprimerie, tels que l'*Historia ve-* » *teris ac novi Testamenti,* n° 24, et les deux n°s sui» vants; ainsi que plusieurs autres répandus dans le » corps du catalogue. Ces *précieuses inutilités* font » plus d'honneur au cabinet d'un bibliomane qu'à une » bibliothèque publique, où tout, jusqu'à la magnifi» cence même doit être sage et raisonnée. Je parle ici » de ces ouvrages, qui n'ont absolument d'autre mérite » que celui d'avoir été imprimés avant l'an 1460 ou » 1470 : s'ils contenoient d'ailleurs des choses intéres» santes, des passages qui ne se trouvent plus dans les » éditions postérieures; si la beauté de l'exécution les » faisoit regarder comme des chefs-d'œuvre de l'art; ou » que ce fussent des manuscrits, que leur antiquité ou » leurs miniatures rendent recommandables, alors sans » doute ces morceaux seroient dignes de parer notre bi» bliothèque, et attireroient les regards des vrais curieux, » et des vrais savants. C'est une multitude d'ouvrages » semblables et non pas un *Speculum humanæ salva-* » *tionis* ou une *Joannis Apostoli historia,* qui ont donné » aux bibliothèques de l'empereur, du roi de France, » du Vatican, ce haut dégré de célébrité, où nous les » voyons parvenues.

» J'ai cru devoir hazarder ici cette remarque, parce

» qu'elle m'a servi de règle dans l'examen dont il » s'agit, etc., etc. (1). »

Il faut convenir cependant que le choix des citations de Mr. Des Roches, à l'appui de ses observations, n'a pas été heureux ; car le *Speculum humanæ salvationis*, *l'Historia veteris et novi Testamenti*, et d'autres de ce genre, ne peuvent-ils pas être regardés comme des *chefs-d'œuvre de l'art* pour l'époque où ces ouvrages xylographiques ont vu le jour; leur antiquité ne les rend-elle pas recommandables aussi? Les conservateurs des bibliothèques publiques, qui possèdent ces livres, sont fiers de les montrer aux curieux qui viennent visiter leur dépôt littéraire.

Les trois rapporteurs ayant témoigné le désir qu'un membre de l'Académie fût chargé des acquisitions à faire à la vente Verdussen, Mr. Des Roches fut chargé de se rendre à cette vente, où il fit des acquisitions pour une somme de 1800 florins de change (2).

Parmi le grand nombre de manuscrits achetés à cette vente nous remarquons les suivants :

1° *Statuta curiarum Ecclesiast. Provinciæ Cameracensis*, etc., coté n° 6483 sur l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne. — Manuscrit en vélin, remarquable par la signature autographe de l'archevêque de Cambrai et des évêques, ses suffragants.

(1) Voir une copie de ce mémoire qui se trouve à la bibliothèque dite de Bourgogne, coté n° 17847 sur l'inventaire général, ou n° 911 du fonds Van Hulthem.

(2) Voy. le *Journal des séances de l'Académie*, séance du 20 et du 21 mai 1776. La vente des livres de Mr. Verdussen a eu lieu le 15 juillet et jours suivants 1776. Le catalogue a été imprimé chez la veuve H. Verdussen, à Anvers, en 1 vol. in-8° de 376 pages.

2° *Notitia Synodorum in Belgio habita.* — Manuscrit autographe de Mr. Verdussen.

3° *Variæ Synodi Namurcenses,* etc. — Manuscrit rare et singulier, à cause de la hardiesse du style et du peu de ménagement dont on use envers les évêques qui osaient borner les jésuites dans l'administration des sacrements. Voy. les articles 4, 5, 13, etc.

4° *Iperii chronica.* — Cette chronique a été publiée par Martene, sur un manuscrit moins complet que le présent exemplaire.

5° *Table des villes, bourgs et villages de la Franche-Comté.... Chronique de France depuis* 1286 *jusqu'en* 1376, coté n° 6114 sur l'inventaire précité. — Cette curieuse chronique est l'ouvrage d'un contemporain, comme il paraît assez par le langage qui est certainement du XIVe siècle.

6° *Chronyk van Nederland.* — On trouve dans ce manuscrit tout ce qui s'est passé dans ces provinces depuis 1523 jusqu'en 1636. Les faits y sont rapportés nûment, mais avec fidélité.

7° *Illustrium virorum ad Gevartium epistolæ,* 3 volumes cotés nos 5988, 5989 et 5990. — Ce sont les lettres originales de Rubens, de Peiresc, de Gassendi, de Gronovius, et autres grands hommes.

8° *Fata, variaque fortunæ omnium clarissimæ Heroinæ optimæque principis divæ Margaretæ Austriacæ, Maximiliani Cæsaris Augusti filiæ, etc.,* Cornelio Grapheo *autore.* In-fol., côté n° 6495 (1).

---

(1) Ce manuscrit est imprimé dans les *Archives philologiques* de Mr. de Reiffenberg et dans les *Notices et extraits des manuscrits de*

9° *Catalogus scriptorum rerum Belgicarum*, 6 voll. Item. *Index illustrium Antverpiensium*, coté n° 6525 à 6529. — Feu Mr. Verdussen est l'auteur de cet ouvrage. C'est le fruit de 50 ans de recherches. L'ouvrage sera d'une grande utilité pour ceux qui voudront entreprendre une bibliothèque raisonnée de nos historiens (1).

L'érection de la société littéraire en Académie impériale et royale, et la bibliothèque publique assignée à son usage, contribuèrent infiniment à augmenter successivement la dernière de différents ouvrages envoyés par des académiciens et des savants étrangers (2).

§ XXVI.

Vente des livres appartenant aux jésuites, 1777-1780.

Le gouvernement autrichien ayant décidé plus tard, que tous les livres appartenant aux colléges des jésuites seraient vendus (3), l'Académie demanda que les manuscrits et les ouvrages les plus précieux fussent mis à

la bibliothèque de Bourgogne, première partie, par le même. Mr. Willems en parle aussi dans son *Belgisch Museum*, I, p. 196 sqq.

(1) Nous citerons encore parmi les acquisitions faites à cette vente, les nos 5581, 6252, 6523, 7257, 7400, 9817, 9818 et 9819 de l'inventaire de la bibliothèque dite de Bourgogne. Voyez la *Notice des livres manuscrits achetés à la vente de feu Mr. Verdussen, le 15 juillet 1776, et pour la bibliothèque royale où ils ont été déposés*, faite par Mr. Gérard, et coté n° 17746 sur l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne. Voyez encore le *Catalogus librorum J.-B. Verdussen*. Antverpiæ, 1776, in-8°, avec les prix en marge, n° 22568 du catalogue imprimé de Van Hulthem.

(2) Voyez le registre des dons de Gérard, mentionné ci-dessus, et le tome II des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*.

(3) La société des jésuites fut supprimée en Belgique par des lettres patentes du 13 septembre 1773.

part pour la bibliothèque publique de Bruxelles. Le prince de Starhemberg, qui se faisait un plaisir de favoriser les lettres, seconda l'Académie selon ses désirs, et appuya sa demande auprès de S. M., qui agréa les propositions que ladite Académie avait faites. En conséquence, Mr. Gérard fut invité à se rendre dans tous les colléges et maisons des ci-devant jésuites, afin de s'occuper incessamment à former le catalogue de tous les livres y existants, après avoir retiré tous les manuscrits, ainsi que les ouvrages imprimés accordés par S. M. I. à l'usage de la bibliothèque publique (1). Voici un extrait de la

(1) Voici, par ordre chronologique, les différents catalogues de livres provenant des colléges des jésuites et publiés de 1777 à 1780 :

1° *Catalogue de la bibliothèque des jésuites de Nivelle et de Ruremonde.* Bruxelles, 1778, in-8°.

2° *Catalogue de la bibliothèque des jésuites de Bruxelles et de Malines.* Bruxelles, 1778, in-8°.

3° *Catalogue — des jésuites de Luxembourg, d'Alost, de Mons.* Bruxelles, 1778, in-8°.

4° *Catalogue — des jésuites d'Ypres, de Courtrai, de Gand.* Bruxelles, 1778, in-8°.

5° *Catalogue — des jésuites d'Anvers.* Bruxelles, 1779, in-8°.—La bibliothèque des jésuites d'Anvers était une des plus riches de leur compagnie ; leurs manuscrits sont à la bibliothèque de Bourgogne, et se composent principalement d'une collection de classiques grecs. Les jésuites d'Anvers possédaient aussi le fameux pénitentiaire anglo-saxon, coté 8558 à 8563 sur l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne.

6° *Catalogue — des jésuites de Louvain.* Bruxelles, 1779, 2 tom., 1 vol. in-8°.—Le manuscrit de ce catalogue se trouve à la bibliothèque de Bourgogne, coté 4673. Il est remarquable par un grand nombre de manuscrits que Sanderus, dans sa *Bibliotheca belgica manuscripta*, I, 325, dit avoir fait partie de la bibliothèque de Bourgogne.

7° *Catalogue des livres choisis dans les bibliothèques des jésuites des Pays-Bas.* Bruxelles, 1780, in-8°.

Tous ces catalogues ont été publiés par Ermens, libraire de Bruxelles

notice faite par Mr. Gérard et transcrite par Mr. Nélis, des manuscrits concernant l'histoire des Pays-Bas, qui, s'étant trouvés chez les jésuites au moment de leur suppression, avaient été reservés pour le gouvernement :

1° *Chronicon Trudonense,* in-fol., coté n° 7647 sur l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne.
2° *Gesta trevirorum* (*apocryphe*), in-fol., vélin.
3° *Joannis Bercelot polychronicon,* in-fol., vélin.
4° *Chronicon universale Theodorici Pauli Gorcomiensis,* in-fol.
5° *Chilpericus de arte calculatoria,* in-fol., vélin.
6° *Fundationes et abbates variarum abbatiarum Belgii.*
7° *Glossarium Camberonense,* in-4°, vélin.
8° *Glossarium Bertinianum,* in-fol., vélin.
9° *Chronicon Windesemiense,* in-4°, vélin.
10° *Codex legum francicarum,* in-fol., vélin.
11° Un vol. contenant :
  a. *Historia Britonum Galfridi.*
  b. *Explicatio prophetiarum Merlini.*
  c. *Historia itinerarii insignis militis Ægidii de Trazegnies.*
  d. *Moralisatio fabularum libb. Metam. Ovidii.,* in-fol (1).

---

(1) FRANCISQUE MICHEL et THOMAS WRIGHT ont publié à Paris en 1837 *Galfridi de Monumeta vita Merlini*, tirée du IVe livre de l'histoire des Bretons, et l'*Explicatio prophetiarum Merlini*, mentionnées ici sous les lettres *a* et *b*. On trouve aussi dans la bibliothèque de Berne un manuscrit de l'histoire des Bretons, par GALFRIDUS DE MONMOUTH, avec une dédicace au roi Étienne, qui naquit en 1105 et qui mourut le 25 octobre 1154. Voy. SINNER, *catalogus codicum manuscriptt. biblioth. Bernensis* Bernæ, 1760-72, 3 voll. in-8°, t. II, p. 242

12° *Annales Antwerpienses Papebrochii cum indice et synopsi*, 13 voll. in-fol., cotés n° 7918-24.

13° *Historiæ Luxemburgensis antiquariarum disquisitionum partis primæ libri tres per* JULIUM AUTHUMELIUM HELINOMEUM *Luxemburgensem, i. e. per R. P.* WILTHEIM (J. G.) S. J. P. figg. in-fol., coté n° 7146.

14° *Res Munsteriensium auctore* NICANDRO THERACCIA. In-4°.

15° *Chronicon Joan. de Los, abbatis S. Laurentii, prope Leodium*. In-fol., côté 3801.

16° *La chronique Athensienne, 2e partie*, in-fol., coté 10509-13.

17° *Mémoires de Philippe de* HURQUES ou HIERGES, *contenant un voyage fait en* 1615 *de Tournay à Maestricht et à Liége.*

18° *Oude chronycke van Brugge van den jaere* 1485-1497, etc. (1).

Parmi les manuscrits de la bibliothèque des *historiographes* d'Anvers, et retenus pour la bibliothèque royale de Bruxelles, on remarquait les suivants :

1° *Compilatio manuscriptorum de actis precipue in missione hollandica et Romæ inter Joh. Neercasset, Episc., et Ad. Balthazarem Vanderweke. In-fol.*

2° *Brevis notitia missionis hollandicæ rerumque in ea gestarum juxta ordinem stationum, etc. 2 voll. in-4°.*

---

(1) Voy. le tome II, p. 79 et suiv., et p. 116 et suiv. du *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Bruxelles*, 1838, in-8°. — Une partie des manuscrits indiqués ici, se trouve encore à la bibliothèque dite de Bourgogne.

3° *Historia missionis Batavæ societatis Jesu* GUILIELMI GOETGEBURII, *etc. In-fol.*

4° *Gewigtige voorstellen van een minderjerighe catholeyck, aen een out leeraer in de Godheyd, aengaende de jansenisten.*

5° *Loculamenta varia, ou inventaire des actes touchants les missions d'Hollande. In-fol.*

6° *Index manuscriptorum testimoniorum et librorum de re jansenistica. In-fol.*

7° *Preuves de noblesse de la maison de Rivaneyra attestée par le roy d'armes Diego Barreiro, etc.* — Manuscrit autographe, in-fol., avec les armes en miniatures au frontispice (1).

La totalité des volumes choisis fut d'abord déposée dans l'église des Jésuites à Bruxelles ; de là on transporta à la bibliothèque publique les manuscrits (2) et autant d'imprimés que la salle pouvait contenir.

---

(1) Voyez l'*Inventaire des manuscrits trouvés dans la bibliothèque des historiographes à Anvers*, qui se trouve à la bibliothèque dite de Bourgogne, coté n° 17747. De cet inventaire 51 numéros avaient été retenus pour la bibliothèque de Bruxelles, les autres furent restitués, comme l'indique le récépissé suivant qui se trouve à la fin de l'inventaire cidessus mentionné :

« Je soussigné déclare que les manuscrits cidessus exprimés m'ont » été remis par Mr. le conseiller d'État et privé de Kulberg et l'auditeur » de la chambre des comptes Gérard, m'obligant de les restituer à l'ordre » du gouvernement.

» Fait à Bruxelles le 15 mai 1779.

» (Signé) GHESQUIÈRE, historiographe. »

(2) La bibliothèque royale de La Haye possède un *catalogue de tous les livres manuscrits qui se sont trouvés dans les bibliothèques des jésuites des Pays-Bas, lors de leur suppression, et qui ont été placés dans la bibliothèque publique de Bruxelles.* Manuscrit original de 304 pag. in-fol., provenant de la vente de la bibliothèque de feu Mr. Gérard, et dressé par lui. — Les jésuites avaient aussi des bibliothèques

§ XXVII.

Rapport de Mr. Gérard sur sa mission relative aux bibliothèques des jésuites.

A l'appui de ce qu'on vient de lire, nous aimons à donner ici quelques extraits du rapport même que fit Mr. Gérard au prince de Starhemberg, en 1781, sur sa mission relative aux bibliothèques des jésuites. Cette pièce nous fournit quelques détails curieux sur ces bibliothèques et sur le prix qu'on en a retiré par suite de leur vente. Voici comment s'exprime Mr. Gérard dans ce rapport :

« Monseigneur,

» Par l'art. 13 des instructions qu'il a plu à feue son » altesse royale de me faire depecher le 12 mai 1777, » j'étois chargé de trier de toutes les bibliothèques des » ci-devant jésuites des Pays-Bas, les livres les plus » rares et de prix et de faire vendre à Bruxelles ceux » d'entre ces livres qui ne seroient point reservés pour » la bibliothèque royale. En exécution de ces ordres, » j'ai fait transporter à Bruxelles les livres triés dans les » bibliothèques des ci-devant jésuites de même que les » livres des bibliothèques des Bollandistes et des histo- » riographes, qu'il m'avoit aussi été ordonné de faire » venir à Bruxelles et je les ai deposés dans l'église des » ci-devant jésuites. . . . .

» J'ai reservé de la bibliothèque des Bollandistes

---

portatives dans les camps et garnisons militaires, où ils remplissaient les fonctions d'aumôniers. La bibliothèque Van Hulthem possède quelques-uns de ces ouvrages sur lesquels on lit : *Societatis Jesu in castris catholicis*.

» pour la bibliothèque royale quelques livres de théo-
» logie, concernant les arts et sciences, l'histoire et les
» belles-lettres, ainsi que plusieurs manuscrits plus rares
» qu'utiles et dont les Bollandistes ne pouvoient faire
» aucun usage. » . . . .

« Après que j'eus remis les livres des Bollandistes, je
» fis les arrangements nécessaires pour la séparation des
» livres reservés pour la bibliothèque royale d'avec les
» livres à vendre et comme il n'étoit point possible de
» procéder à cette séparation, sans ranger tous les
» livres (qui étoient renfermés pèle-mèle dans des
» caisses), dans leurs respectives classes et les placer
» dans (sic) des tablettes. Je fis monter dans l'église des
» ci-devant jésuites les caisses de la bibliothèque de
» Louvain (dont j'avois fait porter à Bruxelles la partie
» qui n'avoit point été cédée au collège des Vétérans),
» ainsi que les tablettes qui avoient ci-devant servi pour
» les archives de votre altesse. » . . . .

« J'arrangeai ensuite tous les livres par classes dans
» l'église, et après avoir comparé les exemplaires qui
» étoient en double, je retins ceux qui étoient les mieux
» conditionnés pour la bibliothèque royale, je les laissai
» dans l'église, et je fit transporter les livres à vendre
» dans les sodalités, où j'en fis le catalogue, que j'aug-
» mentai de quelques notes que je crus nécessaire pour
» faire connoitre la rareté et valeur de quelques uns des
» livres, etc. » . . . .

« La vente des livres est commencée le 4 sept. 1780;
» elle a été achevée le 20 du même mois. A l'exception
» de quelques livres de théologie, qui, à cause du grand
» nombre qui avoient déjà été vendus précédemment,
» n'ont pas été portés à toute leur valeur, la plupart
» des livres ont été vendu le double et même le qua-

» druple de ce qu'ils se vendent regulièrement, et » il est certain que la vente auroit produit un tiers de » plus sans l'immense quantité de livres incomplets » ou deterriorés, defigurés ou mal conditionnés. »...

(Suit la liste de quelques ouvrages avec leurs prix tels qu'ils se sont vendus à la vente publique du 4 septembre 1780.)

« Malgré le grand nombre d'ouvrages incomplets ou » défectueux, le produit de la vente est cependant » monté à fl. 23,740-13, argent de change et en » argent courant de Brabant la somme de

	fl. 27,697- 8-6
» Le total des ventes précédentes » monte à	104,216-18-0
» Les livres vendus au poids ont » fourni	169-16-9
	Total fl. 132,084- 3-3

» De sorte que la vente de toutes les bibliothèques des » ci-devant jésuites des Pays-Bas a produit *cent trente* » *deux mille quatre vingt quatre florins trois sols* » *trois deniers* argent courant. »

« Dans presque toutes les bibliothèques des ci-devant » jésuites il s'est trouvé des livres d'estampes; le plus » grand nombre s'est trouvé à Anvers, et l'on m'a assuré » qu'il y en avoit de très bonnes. »

« Les ci-devant jésuites étoient dans l'usage de placer » les livres d'estampes dans l'infirmier pour l'amuse- » ment des malades; l'usage journalier qu'on faisoit de » ces estampes et la malpropreté qui regnoit en général » chez les ci-devant jésuites, est cause que la plupart des » livres d'estampes sont dans un très mauvais état. »....

« Les livres reservés pour la bibliothèque royale sont

» arrangés dans l'église et distribués dans leurs diffé-
» rentes classes (1), de sorte que dans moins d'un quart
» d'heure l'on pourroit mettre la main sur l'ouvrage qu'on
» desireroit, malgré que la quantité de ces livres soit con-
» sidérable. S'y trouvant entre 25 et 30,000 volu-
» mes (2). ».........

« Comme ma commission relative aux bibliothèques
» jésuitiques est achevée et que le bureau des archives
» auquel je suis attaché n'est point encore en activité,
» je supplie Votre Altesse de me faire connoître, si en
» attendant que je puisse m'occuper de l'arrangement
» des archives, je puis m'adresser à Mr. le président de
» la chambre des comptes pour être employé aux af-
» faires ordinaires de ladite chambre.

» Bruxelles, le 15 février 1781.

» (Signé) GÉRARD (3). »

§ XXVIII.

Plan pour établir la bibliothèque royale de Bruxelles à l'église des ci-devant Jésuites.

Les rayons de la bibliothèque publique ayant été remplis par un choix des livres provenant des colléges

---

(1) Ces classes étaient : 1° *Théologie*; 2° *Jurisprudence*; 3° *Sciences et Arts*; 4° *Belles-Lettres*; 5° *Histoire*.

(2) Dans une note manuscrite, qui se trouve au commencement du dernier catalogue indiqué ci-dessus, n° 7 (voir le n° 22570 de la biblioth. royale, *fonds Van Hulthem*), Mr. Mols, d'Anvers, dit au sujet des prix exorbitants auxquels les livres ont été poussés dans cette vente, *qu'il n'est pas moins vrai qu'on a encore reservé pour la bibliothèque royale de Bruxelles, plus de* 30,000 *volumes des mieux choisis, et des mieux conservés de toute cette immense collection.*

(3) Le rapport autographe de Mr. Gérard se trouve à la bibliothèque dite de Bourgogne, coté n° 14966 sur l'inventaire général.

des jésuites, le local de la bibliothèque publique, où il n'y avait qu'une seule salle, étant devenu trop petit pour y placer la masse considérable des livres que les événements susmentionnés avaient procurés à cet établissement ; le surplus, choisi par Mr. Gérard, resta donc déposé dans la susdite église sous sa garde, en attendant que la bibliothèque fût pourvue d'un local capable de les contenir.

L'endroit où était placée la bibliothèque, ne présentant aucun moyen de pouvoir l'agrandir, le prince de Starhemberg, après mûr examen, résolut de faire approprier le bel édifice de l'église des Jésuites de Bruxelles à l'usage de la bibliothèque. Il chargea l'architecte Montoyer de lui présenter un plan pour approprier l'église à cet usage. Le mémoire fait à cette occasion étant inédit, nous nous empressons de le donner ici en entier, d'après une copie qui se trouve à la bibliothèque royale, 2e section, n° 790 du fonds Van Hulthem. Il est ainsi conçu :

« Les bibliothèques des ci-devant jésuites aux Pays-» Bas se sont trouvées nombreuses et riches. Il étoit de » la sagesse du gouvernement de ne pas laisser vendre » tous les livres, qui se trouvoient dans ces bibliothè-» ques, parce qu'ils s'y trouvoient en double et triple, » et souvent en bien plus grand nombre : ils eussent » été vendus à vil prix ; ce qui seroit arrivé imman-» quablement encore, sans toutes les précautions qui » ont été prises.

» Il a été proposé en conséquence de conserver d'a-» bord les manuscrits, et en même tems un exemplaire » au moins de chaque bon livre, pour en augmenter la » bibliothèque royale de Bruxelles.

» C'est ce qui a été exécuté. Tout le reste a été vendu, » sauf une partie très-considérable qui va l'être au mois

» de septembre et dont la vente, qui doit se faire à » Bruxelles, sera annoncée sous le titre de *Bibliothèque* » *choisie*.

» Les livres conservés pour la bibliothèque royale, » forment, malgré toutes les ventes faites ou à faire, » une collection aussi précieuse qu'étendue, qui, jointe » à l'ancienne bibliothèque, en doit former un ensemble » des plus magnifiques.

» Pour peu qu'on ait soin d'en compter les suites, on » ne craint pas d'assurer, qu'après la bibliothèque du » Vatican à Rome; après celle de S. M. à Vienne, celle » du roi de France, la bibliothèque de Bruxelles sera » facilement la quatrième de l'Europe. L'auteur de ce » mémoire en peut parler avec d'autant plus de con- » noissance de cause que tous les livres lui ont passé par » les mains.

» Il y a environ 38,000 volumes imprimés. Et comme » l'économie a engagé les Pères de la ci-devant société » de relier plusieurs ouvrages très-précieux souvent en- » semble, ce qui forme une quantité de *miscellanea* » dont il est très-difficile de faire l'inventaire, on ne ris- » que rien de porter le nombre des ouvrages imprimés » à 42 ou 43,000. A ce nombre, il faut ajouter celui » des manuscrits, qui peut aller à 1100. Il faut ajouter » à tout ceci encore 8,000 volumes imprimés, laissés » à l'usage particulier des Bollandistes, mais dont S. M. » ne reste pas moins propriétaire, et qui doivent être » réunis un jour à la grande bibliothèque, ensuite 400 » manuscrits, ou environ, également laissés à leur usage, » et 53 autres manuscrits, laissés provisionellement à » l'abbé Ghesquière, mais qui doivent rentrer et faire » masse dans la bibliothèque générale.

» Finalement environ 900 volumes imprimés, aussi

» laissés à l'usage de l'historiographe Ghesquière. Cela » forme en tout un nombre d'environ 53,000 volumes, » sans compter plusieurs recueils et portefeuilles d'es- » tampes.

» Il est question à présent de placer cette intéres- » sante collection, c'est-à-dire, d'en former une biblio- » thèque. La salle qui sert aujourd'hui de bibliothèque, » et où l'Académie impériale et royale tient ses séances, » est, il ne se peut pas plus agréable; elle est charmante » même, mais elle n'est pas suffisante, à beaucoup près, » même pour les livres qui s'y trouvent depuis quelque » temps déjà, et qui ont été donnés en grande partie » par la libéralité des particuliers. Aussi a-t-on été obligé » de les placer comme on a pu, d'une manière quelque » fois assez peu convenante, au risque de les gâter et de » les perdre.

» Dans les relations de S. A. R. à S. M., en parlant » de la destination des églises des ci-devant jésuites dans » les différentes villes des Pays-Bas, il a déjà été pro- » posé (et agréé même par S. M.) de faire servir celle de » Bruxelles à l'usage d'une bibliothèque.

» Il étoit impossible en effet d'en faire un meilleur » usage. L'église est mal placée pour en faire une pa- » roisse, il eût fallu d'ailleurs former et doter un clergé » pour la desservir. Tout cela, et le peu de besoin qu'on » en avoit, a engagé le gouvernement, de même que le » cardinal-archevêque, de ne rien proposer à ce sujet. » Le cardinal a proposé au contraire de la faire pro- » faner, et cela a été fait. L'église a été dépouillée de » tous ses ornemens, et les livres reservés par Sa Ma- » jesté y ont été réfugiés.

» D'un autre côté, le gouvernement a disposé des fon- » dations qui étoient à la charge des ci-devant jésuites,

» de la manière la moins onéreuse, ou plutôt la plus profitable pour Sa Majesté (1), celles dont les préfets » dans les collèges ne s'acquittent pas, l'abbaye de Caudenberg s'en est chargée.

» Finalement la vaste église des ci-devant jésuites de » Bruxelles ne peut servir en aucune façon de chapelle » privée au pensionnat Thérésien de cette ville. Ce seroit s'exposer très-gratuitement à de très-grands fraix, » et cette chapelle peut être trouvée d'une manière bien » plus simple, moins coûteuse et plus commode.

» En attendant que l'état florissant et sûr de ce pensionnat oblige d'augmenter les édifices au delà de ce » qui a été résolu jusqu'ici par Sa Majesté, la belle salle » d'exercices du collège peut être employée très-décemment à cet usage.

» Il n'y a donc aucune consideration de quelque importance qui puisse faire changer une idée que l'on » peut appeler heureuse, et qui a déjà été approuvée » par Sa Majesté et par le public; car ce seroit dommage d'abattre et de detruire un aussi bel et aussi » solide édifice qu'est l'église des ci-devant jésuites, » placé comme il est au centre d'une grande ville, et attenant au pensionnat royal.

(1) L'économie procurée par l'arrangement fait avec l'abbaye de Caudenberg, monte à f. 4585,13 par an, et correspond par conséquent à un capital de près de f. 100,000. Au moyen de cet arrangement, il ne reste plus de fondations à exonérer, l'abbaye étant chargée de toutes celles qui n'ont pas été assignées aux préfets dans les différents colléges royaux. Il n'est donc pas possible de trouver quelque chose de ce côté-là, qui puisse servir de dotation à l'église des ci-devant jésuites. Tout a été fait d'ailleurs en suite des pleins pouvoirs donnés par S. M. à son gouvernement général pour faire décharger ces fondations avec toute l'économie possible.

» Aussi tout le monde, pour ainsi dire, informé, ou
» se doutant du moins de l'usage qu'on se propose d'en
» faire, a paru goûter et applaudir ce dessein utile à
» l'église et à l'État, et honorable pour Sa Majesté,
» comme pour le gouvernement.

» Ce n'est pas tout, au défaut d'exécution de ce plan
» on ne saura guères où placer les livres réservés pour
» S. M.

» Ils ne peuvent pas l'être dans la bibliothèque royale
» d'aujourd'hui, comme on l'a dit plus haut. Cette salle
» est à peine assez grande pour la bibliothèque d'un
» particulier, et il y a longtemps qu'elle est pleine.

» Les placeroit-on, comme on y a pensé quelquefois,
» dans l'ancienne orangerie? Mais outre qu'il ne laisse-
» roit pas d'en coûter une assez bonne somme d'argent
» pour faire tous les changemens nécessaires à cette fin,
» l'emplacement ne seroit pas assez grand, et étant au
» rez de chaussée, ou peu élevé du moins, les livres ne
» seroient pas assez à l'abri de se gâter, pour le laps du
» tems et l'intemperie des saisons.

» Cet emplacement d'ailleurs est au bout de la ville,
» et par là d'un usage bien moins commode pour le pu-
» blic, à l'utilité duquel S. M. veut consacrer le pré-
» cieux dépôt dont il s'agit.

» Si on joint à cette raison, la raison saillante et pé-
» remtoire, qu'il est impossible d'imaginer un meilleur
» emploi d'un si grand et bel édifice, qu'il seroit un
» signalé dommage de renverser et d'abattre, il semble
» qu'il ne faut plus hésiter un moment sur le parti qu'il
» y a à prendre. En conséquence on a fait mûrement
» examiner tout le local et toutes les parties de l'édifice.
» On l'a fait par des architectes, ainsi que par d'autres
» personnes, qui ayant vu beaucoup de bibliothèques

» publiques, et en ayant dirigé quelques unes, étoient » censées connoître tout ce qui est relatif à un pareil » dessein.

» Il en est résulté les plans ci-joints qui, combinant » et réunissant toutes les vues d'utilité, forment un en» semble aussi intéressant qu'il est agréable et même » magnifique.

» La façade de l'église sera changée à peu de fraix, » de la manière qu'on le voit sub *Littera A*, ce qui » sera très-agréable, et suffira pour faire oublier entiè» rement sa première destination. L'édifice sera tel, » que, s'il s'agissoit d'en élever un de ses fondemens » tout nouveau, et avec d'énormes fraix, il ne pourroit » guères être ni plus solide, ni plus commode, ni plus » beau, pour l'usage auquel on le destine.

» La bibliothèque, élevée au dessus du rez de chaus» sée de l'église, sur une voûte nécessaire tant pour » préserver les livres de l'humidité, que pour les rap» procher des fenêtres ou des jours, aura 126 pieds de » longueur, sur 30 de large, comme on le voit sub *Lit*» *tera B* (1).

» En haut, une galerie regnera tout autour comme » on le voit dans la partie désignée par *XX* sur la feuille » *Littera C*. Cette galerie sera destinée principalement » pour les petits livres.

» Il y aura des cabinets dans les nefs latérales, qui » sont de plein-pied avec le reste de la bibliothèque. » Ces cabinets seront destinés à des livres choisis, aux » manuscrits, aux médailles, etc., et le plus grand sera » un cabinet de lecture pour l'hyver.

(1) Les mesures ont été prises en pieds de France.

» Il y aura devant la bibliothèque, un grand sallon » ou vestibule, long de 32 pieds, large de 30, et ayant » 20 pieds de hauteur. On le voit sub *Littera H, » feuilles D et B*. Ce vestibule servira également d'an- » tichambre à la salle de l'Académie, placée partie dans » le bâtiment de l'église, partie en déhors, comme on » le voit sub *Litt. K, feuille B*.

» On montera à ce sallon par un escalier grand et » large, tel qu'il est désigné sub *Litt. M, feuilles E et » B*, et cet escalier conduira aussi à la galerie, à laquelle » on pourra parvenir également par un petit escalier, » pratiqué dans l'ancienne tour de l'église.

» Cette tour est un des plus beaux ornemens de la » ville de Bruxelles. Elle est très-élevée, d'une architec- » ture sagement ornée et très-agréable. On découvre » de toutes parts, elle sert d'une belle perspective sur- » tout au palais de S. A. R. En un mot, ce seroit une bar- » barie, si on ose le dire, que de ne pas la conserver.

» Pour faire tous ces changemens, consommer un » aussi utile qu'intéressant ouvrage, les devis estimatifs » de l'architecte, ci-joints sub *Litt. F*, ne montent qu'à » une somme de f. 44,707, et il offre d'entreprendre et » d'exécuter ce plan à ce prix.

» Les boiseries intérieures, dont les croquis se trou- » vent également joints au plan, ne sont pas comprises, » il est vrai, dans ces devis ; mais rien n'oblige de faire » tout cela à la fois. L'essentiel est de former le vaisseau » qui doit renfermer et garder le riche dépôt dont il » est question ; les décorations pourront venir plus » tard, et en attendant on pourra ajuster les anciennes » boiseries de quelques bibliothèques des ci-devant jé- » suites. Outre la conservation de tant de richesses litté- » raires, préservées du naufrage, on préviendra, ce qui

» est instant, la dégradation successive d'un aussi beau » bâtiment qu'est l'église des jésuites et qui ne laisse » pas que d'avoir déjà un peu souffert depuis 1773, » qu'on n'en a pas fait usage.

» Il est à observer encore, que S. M. en daignant » faire cette depense, n'y employera que le quart de la » somme provenant des parties casuelles qui n'ont pas » été censées faire partie de la succession utile de la ci- » devant société, puisqu'elles étoient destinées primor- » dialement aux usages des nouveaux colléges. Tels » sont les bâtimens des collèges jésuitiques, qui, selon » le plan du comité établi pour ces affaires, devoient » être appropriés et fondus dans les nouveaux collèges, » mais que le travail postérieur de la commission royale » des études, fait vendre et aliéner, et dont le produit » a monté au delà de 200,000 f. (1). — Si on ajoute à » cet article l'économie de cent autres mille florins, » trouvée par la manière de décharger les fondations » (dont il a été parlé plus haut), on aura de ce seul » chef un capital passant les 300,000 f. sur lequel on » propose la dépense utile, ou plutot nécessaire de » f. 44,707 ou fr. 81,101,11, dont il est question dans » ce mémoire. »

Mais quelque beau et commode que fût ce plan, le

---

(1) Note extraite du *Rapport annuel de la Commission royale des études*.

N. B. Cet article a été fourni par Mr. le conseiller des finances de Limpens :

« On verra par la colonne de comparaison insérée dans cette tabelle, » qu'il n'y avoit à vendre que pour f. 73,055, ce qui, comparativement » aux ventes faites et à faire, suivant les projets du nouvel enseignement » (maintenant exécutés), présente une différence de f. 200,000, ou » environ. »

gouvernement ne trouva pas à propos de l'agréer, car il paraît que l'intention de S. M. était de réserver cette église pour le culte divin, à cause de sa belle architecture et de son local (1).

L'Académie royale de Bruxelles crut encore devoir profiter de la vente des livres du duc CHARLES DE LORRAINE (2) pour demander au gouvernement, en faveur de la bibliothèque publique, les manuscrits et autres ouvrages précieux de cette collection ; mais sa demande ne fut pas accordée. Elle ne fut pas plus heureuse lorsqu'en 1783 et 1784, l'empereur Joseph II (3) ayant supprimé plusieurs maisons religieuses, l'Académie avait eu soin de demander quelques ouvrages pour la bibliothèque publique et en particulier tous les manuscrits qui pouvaient s'y trouver (4). Les livres déposés dans l'église des jésuites restèrent toujours sous la garde de Mr. Gérard jusqu'en 1788, que l'empereur Joseph II ayant transféré à Bruxelles les facultés de droit et de

---

(1) Cette église se trouvait sur la place, devant le palais de Justice actuel. Elle a été démolie en 1812.

(2) Mort au château de Tervueren le 4 juillet 1780. La vente de ses livres a eu lieu le 20 août 1781 et jours suivants ; le catalogue disposé, mis en ordre et imprimé par Jos. ERMENS, contient 3364 numéros.

(3) JOSEPH II naquit le 13 mars 1741, fut élu empereur en 1765 à la mort de son père ; mais ce n'est qu'en 1780 qu'il devint maître absolu de la monarchie autrichienne. Il expira le 20 février 1790.

(4) Des manuscrits en grand nombre se trouvent encore aujourd'hui à la bibliothèque dite de Bourgogne, provenant de la suppression des jésuites, des monastères, etc. Par exemple : les nos 4700 et 48004 de l'inventaire général proviennent de l'abbaye de *Villers*; le no 2995 de *Stavelot*; les nos 9384, 9356, 10547 et 10854 de *St.-Laurent de Liége*; les nos 1516, 5394, 5408, 5447, 5458, 5480, 5508, 5530, 5532, 5533, 5536, 11851 et 12909 de *Gembloux*; le no 7997 de *Tongerloo*; les nos 74, 87, 272, 292, 346, 418, 518, 550, 668, 2019 et 2419 de *Corsendonck*; enfin les nos 160, 213, 480 et 1555 de *Rouge-Cloître*, etc.

médecine de l'université de Louvain, le conseil royal lui ordonna d'en remettre les clefs au nommé LE BIDART, employé de la junte ecclésiastique, qui était chargé de faire déposer dans ce local les effets provenant de Louvain pour les facultés susdites (1).

§ XXIX.

Enlèvement des livres de l'église des Jésuites par Van de Velde, bibliothécaire de Louvain, 1790. — *Instruction et mémoires relatifs à cette affaire.*

Les troubles survenus dans la Belgique sous le règne de Joseph II ayant forcé les Autrichiens d'abandonner la Flandre et le Brabant en 1789 et 1790, le bibliothécaire de l'université de Louvain, le sieur VAN DE VELDE (2), sur le faux exposé qu'il fit aux états de Brabant qu'une grande partie des livres qui se trouvaient déposés dans l'église des jésuites de Bruxelles, appartenaient à l'université de Louvain, parvint à se faire donner la permission de les transporter à Louvain. Il en

---

(1) Voy. LASERNA, *mém. hist.*, p. 91.

(2) VAN DE VELDE, J. FR., né à Beveren, gros bourg du pays de Waes, dans la Flandre orientale en 1744, docteur en théologie et ancien professeur d'Écriture sainte à l'université de Louvain, président du collége de Hollande et ensuite du grand collége, jusqu'à l'an 1797, bibliothécaire de l'université, mourut dans le lieu de sa naissance, le 9 janvier 1823. Le catalogue de sa riche et nombreuse bibliothèque compte 14,435 numéros; il a été imprimé à Gand, chez de Goesin-Verhaeghe, 1831-32, 2 voll. in-8°, et a été rédigé et classé par Mr. LAVAL, sous-bibliothécaire de l'université de Gand, quoique le titre porte qu'il l'ait été par de Goesin-Verhaeghe lui-même. Plusieurs de ses volumes portant sa signature se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque royale, section des imprimés, par suite des acquisitions récentes faites dans la vente LAMMENS à Gand.

avait déjà enlevé une partie, lorsque l'Académie des sciences et belles-lettres en fut informée dans sa séance du 14 avril 1790, par le rapport suivant de Mr. Gérard :

» *Mémoire concernant les livres des ci-devant jésuites,* » *donnés par feue l'impératrice reine à la bibliothè-* » *que publique de Bruxelles, et que le docteur en* » *théologie,* Van de Velde, *est occupé à enlever furti-* » *vement pour la bibliothèque de l'université de Lou-* » *vain.*

» La bibliothèque dite de Bourgogne, aujourd'hui la » bibliothèque publique de Bruxelles, étoit la bibliothè- » que privée des souverains des Pays-Bas, ce fut feue l'im- » pératrice-reine qui sur les instances réitérées de l'Acadé- » mie des sciences et belles-lettres en fit don en 1773 tant » pour l'usage du public que de l'académie; outre les » manuscrits, cette bibliothèque ne consistoit qu'en peu » de livres imprimés, et ce ne fut que par les dons des » états, des villes, des abbaies et des particuliers, qu'elle » fut augmentée au point de pouvoir être de quelqu'uti- » lité à ceux qui cultivent les sciences et belles-lettres.

» Lors de la suppression des ci-devant jésuites le soussi- » gné, alors secrétaire de l'Académie, sollicita vivement » au nom de ce corps afin que l'impératrice fît don, à » cette bibliothèque, qui n'a aucun revenu, des manu- » scrits et d'un exemplaire de tous les ouvrages qui se » trouveroient dans les bibliothèques jésuitiques. Ce don » fut accordé et ce n'est qu'au moyen de cette augmen- » tation que la bibliothèque de Bruxelles peut figurer » parmi les bibliothèques publiques et engager les savans » étrangers à prolonger leur séjour dans cette ville. Si » l'impératrice n'avoit point donné ces livres à la biblio- » thèque ils auroient été vendus et le produit en seroit

» passé à Vienne ; et si le don fait à l'académie, étoit » aujourd'hui contesté, en ce cas les états des autres » provinces pourroient reclamer les livres provenant des » bibliothèques des jésuites situées dans leurs provinces, » et le soussigné a des certitudes que cette réclamation » aura lieu dans ce cas, de sorte que quand même le don » fait à l'Académie viendroit à être declaré nul, l'univer- » sité de Louvain n'en tireroit guères d'avantage, puis- » que la pluspart de ces livres ont été choisis dans les au- » tres provinces, comme le soussigné pourra le prouver.

» Il résulte de ceci qu'on fera un tort irréparable à » la ville de Bruxelles, en cedant les livres des jésuites » provenant des collèges de Brabant à l'université sans » que celle-ci en tireroit un grand avantage.

» Bruxelles le 17 mars 1790.

» (Signé) G. Gérard. »

Quelque peu de foi qu'ajouta l'Académie à une dénonciation d'un vol fait par un docteur en théologie, elle ne put se refuser aux instances pressantes de Mr. Gérard, d'envoyer trois de ses membres à l'église des ci-devant jésuites, pour vérifier le fait, réclamer les livres et protester contre leur enlèvement. En conséquence le bibliothécaire l'abbé Chevalier, l'abbé Mann, et Mr. Gérard, se rendirent à l'église susmentionnée le 13 avril à six heures de l'après-midi ; ils y trouvèrent le docteur Van de Velde, deux théologiens et un laïc. Les livres ayant été classés dans ce local par Mr. Gérard même, il s'aperçut d'abord qu'une grande quantité en avait été enlevée, mais que pour cacher le vol on les avait remplacés par des *bouquins* qu'il avait laissés sur le pavé, *tant à cause qu'il n'y avait plus de place sur les rayons que pour donner de l'aliment aux souris*

et empêcher par là qu'elles ne se jetassent sur des livres précieux (1).

Mais le bibliothécaire de Louvain n'ayant eu aucun égard à cette protestation, Mr. Gérard, au nom de ladite Académie, se rendit lui-même aux états de Brabant, qui se trouvaient assemblés à l'hôtel-de-ville, où il apprit avec étonnement que lesdits états avaient seulement permis au susdit bibliothécaire de faire transporter à Louvain les livres que le gouvernement autrichien avait fait venir à Bruxelles, pour l'usage des facultés qu'on y avait transférées, lesquels livres se trouvaient déposés dans l'église des religieuses supprimées, dites des Lorraines, au grand Sablon. Voici la réclamation qui a été présentée auxdits états de la part de l'Académie, le 15 avril 1790.

« *A leurs hautes Puissances Nosseigneurs les États*
» *de Brabant.*

» Rémontrent très humblement l'abbé Chevalier
» bibliothécaire de la bibliothèque dite de Bourgogne
» joint à lui les membres de l'Académie des sciences et
» belles lettres de Bruxelles, que feue l'impératrice

---

(1) Ainsi s'exprime Mr. Gérard dans une note que nous avons trouvée à la bibliothèque de Bourgogne, fonds Van Hulthem.

« Cette petite ruse théologique, » continue Mr. Gérard, « de remplir les
» cases qui avoient été vuidées pour empêcher qu'on ne pût reconnoitre
» le nombre de livres enlevés ne me donna pas une grande idée de la
» candeur du docteur de théologie, en qui j'avois reconnu jusqu'alors au-
» tant de candeur que de probité, et les réponses qu'il me donna et aux
» deux autres académiciens prouvèrent que notre ci-devant duc n'a pas
» eu tort d'ôter l'enseignement de la théologie à un docteur qui a de tels
» principes que le docteur Van de Velde, les ci-devant jésuites n'en ont
» jamais eu de pareils, etc. »

» reine a donné à ladite bibliothèque pour l'usage du
» public et de l'Académie un ou deux exemplaires de
» tous les livres qui se trouvent dans la bibliothèque
» des ci-devant jésuites des Pays-Bas, ainsi qu'il conste
» de la depêche de ladite impératrice, qui doit se trou-
» ver parmi les papiers du ci-devant vice-président de
» Crumpipen, et par les instructions données par feu
» le duc Charles de Lorraine, au second soussigné
» chargé de l'examen et de la vente desdites biblio-
» thèques, et qui en produira l'original signé au duc,
» dans lesquelles on lit :

» *Le secrétaire de Sa Majesté, Gérard, se rendra incessamment dans tous les collèges et maisons des ci-devant jésuites :*

» 1° *Vous réserverez pour la bibliothèque royale de Bruxelles un ou tout au plus deux exemplaires des livres rares et précieux ainsi que de ceux d'estampes.*

» 2° *Vous réserverez aussi pour cette bibliothèque généralement tous les livres qui conviennent à une bibliothèque publique, à quel effet vous pourrez vous concerter avec le chanoine de la cathédrale de Tournay, de Nélis, le secrétaire de l'Académie Des Roches et le bibliothécaire l'abbé Chevalier.*

» 3° *On observera de réserver pour la bibliothèque royale deux exemplaires des meilleurs ouvrages.*

» Que différentes circonstances aïant arrêté la con-
» struction d'une nouvelle bibliothèque, les livres choi-
» sis pour la bibliothèque de Bourgogne sont restés
» deposer dans l'église des ci-devant jésuites à Bruxel-
» les, dont le second soussigné a tenu la clef jusqu'à
» environ un an que le gouvernement la lui a fait ren-
» dre pour déposer dans ladite église des effets de
» l'université transportés à Bruxelles.

» Qu'on informa l'Académie le 14 de ce mois que le » docteur en théologie Van de Velde, avoit déjà fait » transporter à Louvain une grande quantité de ces » livres appartenant à la bibliothèque de Bourgogne.

» Que sur cet avis, l'Académie chargea les trois sous- » signés de se rendre à l'église des jésuites pour vérifier » ce fait, et protester, s'il étoit vrai, contre l'enlève- » ment desdits livres.

» Que les soussignés s'y étant rendus le même jour » reconnurent que les livres les plus précieux étoient » déjà enlevés et firent connoître au docteur Van de Velde » qu'ils protestoient contre cet enlèvement et récla- » moient tous les livres comme appartenant à la biblio- » thèque de Bourgogne et à l'usage du public et de l'Aca- » démie; que ledit docteur, sans même vouloir jetter » les yeux sur les instructions originales citées ci-devant » qui prouvoient la propriété de ces livres, dit qu'il » n'auroit aucun égard à leur protestation, et après » avoir allegué plusieurs raisons aussi futiles que ridi- » cules, il dit que vos hautes puissances avoient fait » don de ces livres à l'université de Louvain.

» Si le fait est vrai, il est certain qu'on doit en avoir » imposé à vos hautes puissances pour les engager à » disposer d'une chose appartenant à un tiers. C'est pour- » quoi avant que de recourir aux voies de la justice » réglée dont le jugement ne pourra qu'être favorable » à la bibliothèque de Bourgogne et à l'Académie, les » remontrans ont préféré de recourir à l'équité de vos » hautes puissances.

» Les suppliant d'ordonner au docteur Van de Velde » de remettre les clefs de l'église des ci-devant jésuites » au bibliothécaire de la bibliothèque de Bourgogne, » de faire transporter à ses fraix dans ladite église tous

» les livres qu'il en a enlevé et de l'expurger par ser-
» ment, après que ces livres y auront été remis, que lui
» ni ses préposés n'en ont pas enlevé d'autres de la dite
» église des ci-devant jésuites et comme la chose est
» pressante et deviendroit irréparable, les remontrans
» espèrent que vos hautes puissances voudront bien dis-
» poser d'abord sur leur juste demande. C'est la
» grâce, etc.

» Le 15 avril 1790. »

Mais le docteur Van de Velde ne se tint pas pour battu. Il adressa, le 27 avril suivant, une nouvelle réclamation aux états de Brabant, pour se faire donner une déclaration que les livres en question appartenaient et devaient appartenir à l'université de Louvain. En voici la teneur :

« Messeigneurs !

» Le soussigné bibliothécaire de l'université de Lou-
» vain et son mandataire pour le recouvrement des ef-
» fets, à elle appartenans dans la ville de Bruxelles, et
» spécialement des livres qui ont fait ou doivent faire
» partie de sa bibliothèque publique, représente avec
» le plus profond respect, qu'il a eu le désagrément
» d'essuïer un trouble dans ses opérations, auquel il
» semble qu'il n'auroit pas dû s'attendre, et qu'il espère
» que vos hautes puissances trouveront de leur équité
» de faire cesser promptement.

» Il est question, Messeigneurs, d'une collection de
» livres choisis dans les différentes bibliothèques des
» ci-devant jésuites, autrefois établis dans toutes les
» provinces de l'Union, livres qu'on a trouvé bon de re-
» server après les ventes nombreuses, qui ont été faites
» dans la plûpart des villes, d'une quantité énorme des
» volumes, provenant de ces mêmes bibliothèques.

» Le soussigné, étant informé, que ces livres étoient
» restés en grande partie déposés dans la ci-devant
» église des mêmes Pères à Bruxelles ; c'est-à-dire dans
» une dépendance des bâtimens, destinés en dernier
» lieu à l'usage de l'université de Louvain, après qu'elle
» eut été transférée dans ladite ville ; cette circonstance
» lui fit d'abord naître la pensée, qu'il étoit vraisem-
» blable, que ces livres avoient été également destinés
» à l'usage de l'université par le ci-devant gouverne-
» ment. Il lui étoit parvenu d'ailleurs, que le depot des
» livres transportés de Louvain et déposés au couvent
» des Lorraines, ne formoit jusqu'ici, qu'une biblio-
» thèque *provisoire*, laquelle ensuite auroit reçu son
» accroissement et sa perfection, par l'accession des li-
» vres en question.

» Cette preuve, Messeigneurs, lui a paru résulter de
» ce qui la garde, et, ce qui est une marque non-équi-
» voque de tradition, que les clefs en avoient été con-
» fiées au bibliothécaire de l'université ; le même qui
» avoit la garde et les clefs des livres transportés de
» Louvain et déposés dans l'église des Lorraines, des
» mains de qui ces clefs sont ensuite passées dans celles
» du suppliant.

» Le soussigné a fait d'autant moins de scrupule de
» se contenter de cette preuve de propriété, d'ailleurs
» très légale, que dans la confusion générale, ou la fuite
» précipitée des membres du ci-devant gouvernement
» et de ceux de l'université a laissé les choses à Bruxelles,
» il ne lui a pas été possible, d'avoir une plus forte
» preuve pour cent autres articles, qu'il a jugé cepen-
» dant et dû juger appartenir à l'université, par la seule
» raison, qu'ils se sont trouvés dans les salles et appar-
» temens, qui lui avoient été assignés au collège Thé-

» résien, et dont les clefs et la garde avoient été con-
» fiées aux officiers ou suppôts de la même université.

« Cependant, le suppliant ne s'est pas proposé jus-
» qu'ici, de faire charier à Louvain, la masse ou la col-
» lection entière de ces livres jésuitiques, qui pour la
» plûpart ne pourroit servir, qu'à doubler ou tripler des
» ouvrages, que l'université possède déjà. Son premier
» but a été de faire un triage, afin de parvenir peu à
» peu, à completter ce qui peut nous manquer encore
» dans les différentes classes, et de se remettre, pour le
» reste, au jugement et aux ordres ultérieurs de ses
» commettans.

» Occupé depuis longtems de ce travail, qui est même
» fini aujourd'hui, ce fut pour lui une véritable sur-
» prise, de voir entrer mardi 13 avril dans ladite église
» trois membres de l'Académie des sciences et belles
» lettres de Bruxelles; lesquels, sans montrer aucune
» commission par écrit, se permirent de faire défense
» au suppliant, de poursuivre dans son dessein, pro-
» testant en même tems contre tout ce qu'il avoit fait
» jusqu'ici, sous le foible prétexte, que ces livres au-
» roient prétenduëment été jadis destinés à la biblio-
» thèque de ladite Académie: destination qui, fût-elle
» même prouvée clairement, ne seroit plus aujourd'hui
» d'aucune considération, après qu'on a fait conster,
» qu'elle auroit en tout cas été changée dans la suite,
» vû, que ces livres en question n'ont pas seulement été
» destinés, de l'aveu même des académiciens susdits,
» mais qu'ils ont effectivement été donnés et livrés à
» l'université.

» Tel est le fait avec toutes les circonstances, par les-
» quelles il vous sera facile, Messeigneurs, de juger, de
» quel côté est le tort : indépendamment de quoi le

» suppliant ôse espérer, que vos hautes puissances, con-
» tinuant de regarder d'un œil favorable, l'ancienne
» Académie de Belgique, qui est un corps avoué et re-
» connu par toutes les provinces de l'Union, ne balan-
» ceront pas de juger, que ce trésor littéraire, dans le-
» quel chaque province a mis sa part, est dû avec bien
» plus de raison, et convient d'ailleurs infiniment mieux
» à l'université, qu'à une Académie de nouvelle date;
» qui, loin d'avoir quelque chose de commun avec les
» autres provinces, n'a pas même jusqu'ici une existence
» légale en Brabant.

» Cette dernière considération prouve l'impossibilité
» même de ce qu'allèguent messieurs les académiciens.
» Un corps, ou plutôt une compagnie, dont l'existence
» n'est jusqu'ici que précaire, est incapable d'acquérir à
» perpétuité. Ce seroit même une contradiction visible,
» de dire le contraire. Il est donc conséquent de croire,
» que dans tous les cas, ce ne seroit pas à l'*Académie,*
» mais à la *bibliothèque royale* de Bruxelles que ces
» livres pourroient avoir été jadis destinés. Cela est si
» vrai, que la seule commission ministérielle, relative à
» cet objet, dont Mr. Gérard a voulu tirer parti, quoi-
» qu'à tort, ne fait mention que de la bibliothèque
» roïale.

» Mais s'il en est ainsi; si ces livres avoient même
» été, non seulement destinés, mais donnés et livrés à
» la bibliothèque roïale, ils n'auroient donc appartenu
» (sic) en aucun tems à l'Académie, mais toujours au
» souverain, à qui appartenoit cette bibliothèque, et
» qui étoit par conséquent le maître de les abandonner
» plus tard à l'université, comme il a réellement fait.

» Que s'il pouvoit rester quelque doute sur ce dernier
» abandon, il n'en résulteroit rien encore en faveur de

» l'Académie. Tout ce qu'on pourroit jamais en con-
» clure, c'est que ces livres seroient encore sous le pou-
» voir immédiat de la souveraineté, qui ne pourroit ja-
» mais en faire un meilleur usage qu'en les donnant à
» l'université.

» En effet, ces livres une fois placés dans la biblio-
» thèque de Louvain, formeroient un dépôt précieux et
» utile, dont l'usage appartiendra à jamais en commun
» à toute la jeunesse belgique, et servira à l'avancement
» des études et à l'éducation publique, conformement
» à la destination des biens jésuitiques, au lieu qu'ap-
» partenant à l'Académie de Bruxelles, quand même
» on se ressoudroit à élever à cet effet un batiment assez
» vaste pour les contenir, ils ne pourroient jamais être
» que d'une utilité nécessairement bornée à un cercle
» fort étroit et à un très petit nombre de savans.

» Pour ces considérations et autres, que votre sagesse et
» votre équité vous suggereront facilement, le soussigné
» vous supplie, Messeigneurs, de vouloir déclarer, que
» les livres en question appartiennent et doivent appar-
» tenir à l'université de Louvain : et afin de lever ab-
» solument toute espèce de doute, qu'il pourroit encore
» y avoir, de daigner en tout cas, pris égard aux raisons
» d'utilité publique, rappellées ci-dessus, les lui céder
» et abandonner de nouveau, pour autant que de
» besoin (1).

» C'est la faveur qu'attend de vos hautes puissances,

» (Était signé) J. F. Van de Velde,
» bibliothécaire de l'université de Louvain. »

» Bruxelles, le 27 avril 1790.

(1) A cette occasion, Van de Velde écrivit encore au comte de Lim-

Une nouvelle et pressante réclamation de la part de l'Académie aux états de Brabant et la lecture à l'Académie même d'un rapport sur la mission de M^r. Gérard, eurent enfin pour résultat l'apposition des scellés sur l'église des jésuites ; mais il était un peu tard; les meilleurs ouvrages et les morceaux les plus précieux avaient été transportés à Louvain.

Ces deux rapports étant encore inédits ainsi que toutes les pièces relatives à l'affaire Van de Velde, et que nous avons rapportées ci-dessus, nous croyons devoir les donner ici en entier. La première pièce est adressée aux états de Brabant, la seconde est un rapport de M^r. Gérard, lu à la séance générale de l'Académie, du 14 mai 1790.

NINGHEN, à Bruxelles, la lettre suivante, pour lui recommander les intérêts de l'université de Louvain :

« Monsieur le comte,

» J'ai l'honneur de vous envoyer, selon ma promesse, une copie du » mémoire, présenté hier aux états de Brabant. Il est simple, mais j'es- » père, que vous le trouverez convaincant. Jamais l'Académie, qui n'est » qu'une compagnie de savans, qui ont droit de s'assembler sous le bon » plaisir du souverain, ne prouvera, que le dépôt de livres dans l'église » des ci-devant jésuites appartenoit à elle. La bibliothèque de Bourgo- » gne, où l'Académie tient ses séances, ne leur appartient pas même, et » ce ne seroit pas un acte d'injustice, si les états en disposoient en faveur » d'un monastère ou de l'université ; nous nous garderons cependant » bien de solliciter une pareille disposition. Nous n'envions pas à l'Aca- » démie la garde ou l'inspection quelconque que le ci-devant gouverne- » ment lui a donnée à l'égard de ce trésor littéraire, dont cependant le » souverain seul, et pas l'Académie, nommoit le bibliothécaire. Si je ne » craignois pas de vous fatiguer, mon cher et respectable comte, je vous » détaillerois les raisons, que ceux de l'Académie m'opposent. Ils con- » viennent que les livres déposés à l'église des jésuites étoient destinés » pour la bibliothèque publique de l'université transférée à Bruxelles. » Mais ils en tirent cette conséquence, que c'est approuver la translation, » que de vouloir tirer parti de cette destination. Il y a eu une réponse » très facile à cet argument. Loin d'approuver la translation de l'uni-

1° « RÉCLAMATION DE L'ACADÉMIE.

» *A leurs hautes puissances les États généraux des*
» *provinces Belgiques-Unies.*

» Remontrent très humblement l'abbé Chevalier, » bibliothécaire de la bibliothèque publique dite de » Bourgogne, joints à lui les membres de l'Académie des » sciences et belles-lettres, établie à Bruxelles.

» Que feue l'impératrice-reine Marie-Thérèse érigea » en 1772, la société littéraire établie à Bruxelles en 1769 » et composée de membres nés dans différentes provin-

---

» versité à Bruxelles, nous croions, au contraire, que c'est un délit, que » d'y avoir consenti, comme ont fait les messieurs, qu'on appelle de » l'*aile gauche* : mais la destination n'en étoit pas moins pour l'univer- » sité de Louvain, *ubicumque existeret*. Jamais le gouvernement n'á » eu d'autres vues. Cette destination n'est pas un *acte* exercé par l'uni- » versité de Louvain transférée à Bruxelles ; mais c'est une *donation* » *faite à elle*, qui doit naturellement subsister en faveur de la même » université de Louvain, remise à sa place. Mr. Gérard prétend qu'on » est venu prendre les clefs, pour y mettre les bancs de l'université ; mais » les bancs n'y ont été mis qu'après la révolution, lorsqu'on avoit besoin » des écoles pour loger les militaires, tandis que les clefs ont été, depuis » le commencement de la translation (en vertu de laquelle tous les ba- » timens jésuitiques étoient cédés à l'usage de l'université), entre les » mains de Van den Gheyn ou de Van Doren, d'où elles sont venu à moi. » D'ailleurs quelle auroit été la lâcheté de Mr. Gérard dans ce cas, d'a- » bandonner ainsi les clefs pour mettre des bancs de peu de valeur, sans » se mettre en peine de les redemander ? J'ai l'honneur de vous recom- » mander les intérêts de l'université et de vous assurer des sentimens » de respect et d'attachement, avec lesquels je suis,

» Bruxelles, 28 avril 1790.

» Votre très humbre et très obéissant serviteur,
» (Signé) J. F. VAN DE VELDE. »

Ces pièces se trouvent à la bibliothèque royale, seconde section, fonds Van Hulthem.

» ces des Pays-Bas, en Académie des sciences et belles-
» lettres, par lettres patentes, dont copie ci-jointe,
» sub n° I.

» Que sur les instances de l'Académie, l'impératrice-reine fit don, la même année 1772, pour l'usage du public et de l'Académie, des livres qui avoient autrefois composé la bibliothèque privée des ducs de Bourgogne souverains des Pays-Bas, livres que cette princesse auroit pu faire transporter à Vienne, sans s'exposer à des réclamations.

» Que la bibliothèque de Bourgogne devenue publique, fut considérablement augmentée par les soins des membres de l'Académie, qui engagèrent des corps, des ecclésiastiques et des particuliers zélés pour le progrès des lettres, à y faire des dons considérables.

» Qu'après la suppression des jésuites, sur les vives sollicitations de l'Académie, *l'impératrice-reine,* fit don à la même bibliothèque publique des manuscrits et d'un exemplaire de tous les livres imprimés qui se trouvoient dans les bibliothèques jésuitiques; donation que les soussignés prouveront en étant requis.

» Qu'on transporta à la bibliothèque publique les manuscrits et une partie de livres imprimés provenans des bibliothèques des jésuites; mais faute de place, on laisse la plus grande partie en dépôt dans l'église des ci-devant jésuites.

» Il n'est pas inutile d'observer que ces livres auroient été vendus et le produit de la vente remis à Vienne, s'il n'en avoit pas été fait don à la bibliothèque publique de Bruxelles.

» Que ce ne fut qu'avec la plus grande surprise, que l'Académie apprit que le docteur en théologie de l'université de Louvain, Van de Velde, étoit occupé

» d'enlever ces livres appartenans à la bibliothèque pu-
» blique de Bruxelles et en avoit même déjà transporté
» une partie à Louvain.

» Qu'elle chargea les soussignés de s'assurer de la
» vérité du fait, et les soussignés s'étant rendus à l'é-
» glise des ci-devant jésuites, y trouvèrent le docteur
» Van de Velde, qui étoit occupé, avec quelques suppots,
» à trier les livres pour les faire emporter ensuite, et ils
» reconnurent qu'il y en avoit déjà un nombre considé-
» rable enlevé.

» Que ledit docteur parmi plusieurs discours et
» mauvaises raisons dont la futilité les surprit fort, leur
» dit finalement que les seigneurs états de Brabant
» avoient donné ces livres à l'université, et il refusa de
» recevoir la protestation que les remontrans firent
» contre l'enlevement de ces livres.

» Que les remontrans ne pourront croire que les sei-
» gneurs états de Brabant eussent disposé d'une chose
» appartenant à un tiers, ils leur ont adressé la requête
» ci-jointe en copie, nº II.

» Et le second soussigné, aïant été introduit dans la
» salle d'assemblée de la députation, y apprit des sei-
» gneurs députés des états de Brabant, qu'on avoit per-
» mis au docteur Van de Velde de reprendre les livres
» et effets appartenant à l'université qui avoient été
» transportés de Louvain à Bruxelles, mais non les li-
» vres appartenans à la bibliothèque publique de
» Bruxelles, ni les livres des bibliothèques des couvens
» supprimés dont ledit docteur s'étoit aussi emparé.

» Que le docteur Van de Velde, informé qu'on récla-
» moit les livres appartenans à la bibliothèque pu-
» blique de Bruxelles, s'est adressé aux états de Bra-
» bant, et y a exposé que les livres déposés dans l'église

» des ci-devant jésuites, ont été choisis dans des biblio- » thèques situées dans toutes les provinces de l'Union, » ce qui est vrai, et il en résulte que si le don fait à la » bibliothèque publique venoit à cesser, chaque pro- » vince pourroit réclamer les livres des bibliothèques » qui étoient situées dans leur district.

» Les soussignés abuseroient des momens précieux » de vos hautes puissances, s'ils alloient relever et refu- » ter les absurdités que le docteur Van de Velde allè- » gue pour infirmer le don des livres des ci-devant » jésuites fait à la bibliothèque publique; il joint l'im- » posture au déraisonnement, il confond la bibliothèque » publique avec l'Académie; il dit que celle-ci n'a » aucune existence légale; qu'elle ne sera jamais d'une » grande utilité, et après avoir dit qu'en tout cas, la » bibliothèque publique appartenant au souverain, qui » en peut disposer à son gré, il supplie les états de » Brabant de céder et abandonner de nouveau à l'univer- » sité pour autant que de besoin, les livres appartenans » à la bibliothèque publique de Bruxelles.

» Les soussignés se proposoient d'attraire le docteur » Van de Velde en justice réglée pour ne pas interrom- » pre les momens précieux de vos hautes puissances, » mais comme ils prévoient que ledit docteur, pour » traîner les choses en longueur et rester dans l'entre- » tems en possession des livres les plus précieux qu'il a » enlevés, et qu'il alléguera que ni le bibliothécaire, ni » l'Académie n'étant point confirmés par vos hautes » puissances, n'ont pas de qualité pour plaider, ils pren- » nent leur respectueux recours vers vos hautes puis- » sances.

» Les suppliant très humblement en attendant » qu'elles aient jugé de la validité du don, d'ordonner

» au docteur Van de Velde de remettre dans l'église des » ci-devant jésuites, généralement tous les livres qu'il » en a enlevés ; de lui ordonner de prêter serment sans » aucune restriction que lui ni ses emploïés n'en ont » enlevés d'autres, et que les livres qu'il aura restitués, » sont les mêmes exemplaires qu'il a enlevés, précaution » qui est nécessaire pour plus d'une raison, entre autres » afin qu'on puisse reconnoître la bibliothèque et la » province d'où les livres proviennent.

» C'est la grâce, etc.

» Bruxelles, le 8 mai 1790. »

2° RAPPORT DE Mr. GÉRARD.

« Messieurs,

» Sur l'information que j'ai donnée à l'Académie dans » la séance du 14 avril, que le docteur et bibliothécaire » de l'université de Louvain Van de Velde étoit occupé » à enlever de l'église des ci-devant jésuites, les livres » que feue l'impératrice avoit donné à la bibliothèque » publique de cette ville pour l'usage du public et de » l'Académie, et sur la demande que j'en fis qu'on » nomma des commissaires pour vérifier le fait, il vous » a plu de dénommer à cet effet MMrs. les abbés Chevalier, et Mann et moi.

» Nous nous sommes rendus le même jour après la » séance de l'Académie à l'église des ci-devant jésuites. » Nous y avons vu un vuide considérable et que le docteur Van de Velde assisté de deux théologiens et un » séculier, auquel nous nous sommes adressés d'abord » et qui nous a donné des réponses très-impertinentes, » étoit occupé à trier les livres. Nous étant ensuite » adressés au docteur que nous n'avions point vu d'a-

» bord; nous lui avons demandé de quel chef il empor-
» toit des livres qu'il savoit bien, appartenir à la biblio-
» thèque publique de Bruxelles, et pour ne point entrer
» dans des discussions inutiles à ce sujet, je lui offris la
» lecture de la commission originale qui m'avoit été
» donnée par feu Son Altesse Roïale le duc Charles de
» Lorraine pour faire choix de livres dans les biblio-
» thèques jésuitiques, pour la bibliothèque publique de
» Bruxelles; sans y daigner jetter les yeux, il nous
» donna des réponses que ne donneroit point un écolier.
» Je ne vous ennuierai point, Messieurs, par vous en
» faire le détail, je me bornerai à vous faire connoître
» qu'il nous dit : Que les états lui avoit (sic) fait don de
» ces livres. Sur l'observation que nous lui fîmes que les
» états ne pouvoient disposer d'une chose qui avoit déjà
» été donné (sic) par le souverain légitime; il nous dit
» que tout don fait par un despote étoit nul. Que ces
» livres appartenoient d'ailleurs à l'université parce
» qu'ils étoient dans un bâtiment dont l'usage avoit été
» donné à l'université; que la bibliothèque de Bruxelles
» ne pouvoit réclamer des livres qui étoit (sic) dans un
» bâtiment dont elle n'avoit point la clef; qu'aïant re-
» mis la clef au gouvernement, l'on étoit censé d'avoir
» abandonner (sic) les livres; que ces livres devroient
» donc être censé être un bien vacant, dont le souverain
» actuel pouvoit disposer; il ajouta que par sa transla-
» tion, l'université avoit fait beaucoup de pertes, et qu'il
» étoit juste qu'on lui procurât un dédommagement par
» le don de ces livres; il dit encore beaucoup d'autres
» choses de la même force, j'en appelle au témoignage
» de messieurs Chevalier et Mann, car l'Académie au-
» roit grande raison de ne point se rapporter à ma pa-
» role, lorsque j'accuse un docteur en théologie de dé-

» raisonner. Nous dîmes à Mr. le docteur que nous » protestions au nom de la bibliothèque publique et de » l'Académie contre tout enlevement des livres; il re- » fusa d'accepter notre protestation, et comme il n'y » avoit moien de faire entendre raison à un être si dé- » raisonnable, nous prîmes le parti de nous adresser » aux états de Brabant pour une requête dont la minute » est dans les archives de l'Académie. Je présentai cette » requête, et MMrs. les députés aïant bien voulu me » donner l'entrée dans la salle de leur assemblée, je leur » demandai, si les états avoient fait don à l'université » des livres déposés dans l'église des ci-devant jésuites, » qui appartenoient à la bibliothèque publique. Leur » réponse fut négative, et ils ajoutèrent qu'il n'avoit été » permis à l'université que de transporter à Louvain les » livres et effets qui avoient été transportés à Bruxelles. » Je les requis alors de faire faire la restitution des li- » vres enlevés et d'empêcher tout enlevement ultérieur. » Ils me firent connoître que rien n'étoit plus juste : ils » firent apposer le scellé sur l'église des ci-devant jé- » suites, et ils demandèrent à Mr. Van de Velde, de » quel chef, il avoit enlevé lesdits livres. Mr. le docteur » leur remit quelque (sic) jours après un mémoire que » MMrs. les députés eurent la bonté de me communiquer; » vous verrez, MMrs., par la copie qui est entre les mains » de Mr. le secrétaire, que le docteur est encore en dé- » lire, c'est une pièce vraiement digne d'être lue.

» Nous étant apperçu que Mr. le docteur n'obéiroit » pas même aux ordres des états de Brabant, et qu'il » contesteroit et au bibliothécaire Mr. l'abbé Chevalier » et à l'Académie sa légalité, si nous nous adressions en » justice réglée, aïant d'ailleurs apris que Mr le docteur » s'étoit déjà adressé aux états généraux pour obtenir

» sub et obreptement les susdits livres, nous avons cru » devoir de notre côté nous adresser aux états généraux, » et de borner notre demande, quant à présent, à ce » qu'il fût ordonné audit docteur de remettre les livres » qu'il avoit enlevés dans l'endroit d'où il les avoit tiré » (sic), ce que nous avons fait par la requête dont Mr. le » secrétaire vous fera la lecture.

» J'ai présenté cette requête aux états généraux, il » y a quelque (sic) jours et j'espère qu'elle aura le succès » désiré ; si contre toute attente les états généraux nous » renvoyassent (sic) en justice reglé (sic), je vous prie, » Messieurs, de vouloir me faire dépêcher une procu- » ration ; je m'offre de soutenir ce procès à mes fraix, si » vous ne voulez pas exposer les fonds de l'Académie (1).

» Bruxelles, le 14 mai 1790.

» (Signé) G. J. Gérard. »

§ XXX.

Placement définitif à la bibliothèque publique des restes provenant de la suppression des maisons religieuses, etc., 1792.

L'enlèvement ultérieur des livres déposés dans l'église des ci-devant Jésuites, empêché par la mesure dont

(1) C'est sans doute à cette affaire que Mr. le baron de Reiffenberg veut faire allusion, dans ses archives philologiques, année 1825, 1re livraison, p. 76, en disant : *Le dernier bibliothécaire de l'ancienne université de Louvain, fut l'abbé Van de Velde, qui eut des démêlés assez singuliers avec notre Académie, pour les livres enlevés de la bibliothèque à l'usage de la compagnie, durant la révolution belgique.*

Mr. Laserna avait prêté à Mr. Van de Velde plusieurs manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne pour la rédaction des synodes de Malines.

nous venons de parler, Mr. Gérard eut l'honneur de présenter aux hautes puissances de Brabant, au nom du bibliothécaire de la bibliothèque de Bourgogne et de l'Académie des sciences et belles-lettres, le témoignage de leur reconnaissance de ce qu'ils ont bien voulu faire mettre les scellés sur la porte de l'église des jésuites, et donner communication des pièces que le docteur Van de Velde leur avait présentées.

Les provinces belgiques étant rentrées sous l'obéissance de leur souverain en 1791, les livres qui étaient encore déposés dans l'église des jésuites de Bruxelles, furent transportés dans celle des religieuses Brigitines (1). Cette opération ayant été faite avec précipitation, on y employa un grand nombre d'ouvriers qui détournèrent une quantité considérable de livres ; de manière que quelques jours après on en voyait exposés dans toutes les boutiques des fripiers (2). Enfin ces malheureux restes tant de fois transportés, éparpillés et volés, furent définitivement placés à la bibliothèque publique en 1792. Mr. Gérard nous a laissé un catalogue des manuscrits qui se trouvaient dans la bibliothèque publique de Bruxelles en 1793. Leur nombre se montait à 1400 numéros (3).

Au moment de la mort de ce savant ecclésiastique, ces manuscrits n'avaient pas encore été restitués, après 15 ans et plus d'usage ; et malgré des instances réitérées, ils n'ont pu être réintégrés dans le dépôt.

(1) Cette église était située rue de Notre-Seigneur ; elle a été supprimée en 1796 et est transformée aujourd'hui en petite boucherie.

(2) Voy. Laserna, *mém. hist.*, p. 93.

(3) Une copie de ce catalogue se trouve à la bibliothèque dite de Bourgogne, cotée n° 14993 sur l'inventaire général. Il est divisé en 4 volumes, le 1er contient les livres de *Théologie*, de *Jurisprudence*, des *Sciences* et *Arts ;* le 2e la *Littérature* et la *première partie de l'His-*

Mais quand à la restitution des livres enlevés par le docteur Van de Velde, le nouveau rapport fait par Mr. Gérard dans l'assemblée de l'Académie du 7 avril 1794 au sujet de ces livres, nous apprend que cette réclamation n'a pas eu de suite ; voici comment s'exprime Mr. Gérard à la fin dans son rapport susmentionné :

« Le rapport que je fis à l'Académie le 14 mai 1790, » dont je vais faire lecture, vous instruira, Messieurs, de » notre gestion, et j'espère que vous vous rappellerez » que dans la première séance de l'année 1791 j'infor» mai les membres qui s'étoient absentés des séances » en 1790 de l'enlèvement des livres fait ladite année, » et que la chose aïant été mise en délibération, il fut » résolu de ne donner alors aucune suite à cette affaire. » Je crois devoir la rappeller aujourd'hui à l'Académie » et lui exposer qu'il me paroît qu'il est plus que tems » de reclamer les livres enlevés en 1790. J'ignore si en » justice l'université pourroit se servir de la possession » triennaire et s'il est vrai ce qu'on m'a rapporté que » l'université est sur le point de faire une vente de ses » livres doubles, mais il est certain, que plus on tardera » à reclamer les livres plus on essuiera des difficultés.

---

toire; le 3e la *seconde partie de l'Histoire;* enfin le 4e l'*Histoire des Pays-Bas.*

La bibliothèque royale de La Haye, *fonds Gérard*, possède cette pièce originale, intitulée : *Catalogue de tous les manuscrits qui étoient dans la bibliothèque publique dite de Bourgogne, à Bruxelles, avant l'année 1794, lorsque la plupart en furent enlevés, savoir : des manuscrits de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, de ceux de la bibliothèque de Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, gouvernante des Pays-Bas, de ceux provenant des bibliothèques des jésuites, de ceux provenant de la bibliothèque du duc Charles de Lorraine et de ceux achetés par l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, 3 voll. in-fol.

» Je soumets à l'approbation de l'Académie la requête » que je crois qu'on pourroit présenter à ce sujet à » S. A. R. (1). »

§ XXXI.

Spoliation de la bibliothèque par les commissaires du gouvernement républicain français, 1794.

L'année 1794 fut encore une désastreuse époque pour la bibliothèque de Bourgogne. Les armées françaises avaient envahi la Belgique et l'on sait avec quel soin les commissaires du gouvernement républicain recherchaient les objets d'art dans les pays conquis pour en enrichir les collections de leur capitale. Le représentant du peuple LAURENT, qui accompagnait l'armée d'invasion, fit enlever de la bibliothèque de Bourgogne *sept* chariots de manuscrits et de livres les plus précieux sans en faire d'inventaire et sans donner récépissé (2); puis vinrent, le 21 septembre de la même année, les commissaires des sciences et des arts, nommés MICHEL LE BLOND, DE WAILLI, et FAUJAS, qui enlevèrent le reste des manuscrits (au nombre de 171) et des livres précieux sur un simple reçu qu'ils donnèrent au concierge Timmermans pour sa décharge, dont voici la teneur :

---

(1) Une copie de ce rapport se trouve à la bibliothèque royale, seconde section, fonds Van Hulthem.

(2) Ils appelaient cela *les conquêtes de la victoire.*

La Belgique, quoique une partie de la population eût appelé de ses vœux l'armée française, quoique des Belges, en assez grand nombre, servissent dans les rangs de cette armée, était traitée en pays conquis. D'énormes contributions étaient frappées sur ses habitants, et non content de cela on lui enlevait ses manuscrits, ses livres, ses tableaux, ses sculptures, tous les monuments de sciences, d'arts, de littérature dont elle s'enorgueillissait, et qui servaient à l'instruction de ses habitants.

« LIBERTÉ : — ÉGALITÉ.

» Nous avons mis en réquisition et fait enlever, en » vertu de nos pouvoirs, de la bibliothèque royale, dite » de Bourgogne, quatre manuscrits en langue orientale ; » cinquante-neuf manuscrits en langue latine ; quatre-» vingt-cinq manuscrits en langue française ; vingt-trois » manuscrits en langues diverses modernes ; quarante-» un volumes d'anciennes éditions ; cent cinquante-neuf » volumes d'ouvrages sur les sciences, les arts, l'his-» toire, etc., dont décharge au *C. Timmermans,* con-» cierge à Bruxelles, le cinquième des jours complémen-» taires de l'an II de la république française une et » indivisible. Les titres desdits ouvrages sont indiqués » dans les catalogues restés entre nos mains (1).

» (Signé) MICHEL LE BLOND, DE WAILLI, FAUJAS. »

Ces manuscrits furent déposés provisoirement dans la bibliothèque des *ci-devant Cordeliers,* où s'amoncelaient les innombrables débris des établissements religieux que la convention nationale supprimait, et transportés, deux ans plus tard, à la bibliothèque nationale. La nomenclature de ces volumes, rédigée par le citoyen

---

(1) Voy. LASERNA, *mém. hist.*, p. 95 et suiv. — Les mêmes commissaires tirèrent de la bibliothèque de Louvain environ 5000 volumes. Voy. le *Magasin encyclopédique de* MILLIN, première année, t. I, p. 284.

Les bibliothèques particulières ne furent pas plus exemptes de ces actes de vandalisme, car l'on sait que la bibliothèque de *Th. Philippe d'Alsace,* cardinal de Boussy, formée avec beaucoup de soins et de grandes dépenses, fut aussi enlevée en grande partie, par les commissaires de la convention nationale de France, et transportée à Paris, d'où elle ne revint pas après la bataille de Waterloo, avec les tableaux et les manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne.

POIRIER (1) « est un monument, » dit Mr. BARROIS (dans sa *Biblioth. protypogr.*, liminaire, p. XXVIII), « qui, » avec les précédents, montre que l'antique collection » des ducs de Bourgogne, suivait à travers les temps » une progression constamment décroissante. »

§ XXXII.

Formation d'une nouvelle bibliothèque publique à Bruxelles. — Laserna-Santander, bibliothécaire, 1795.

La révolution française de 1793 laissa les trésors littéraires entassés sans ordre dans chaque département, jusqu'à ce que MMrs. GÉRARD, ORTALS et LASERNA-SANTANDER furent chargés par un arrêté de l'administration centrale et supérieure de la Belgique, du 12 nivôse an III (1795), de constater l'état de la bibliothèque, de remettre en ordre les restes de la bibliothèque de Bourgogne, et d'en dresser l'inventaire. Ils reconnurent qu'un millier de manuscrits avait été dédaigné par les commissaires de la convention. A ces débris furent ajoutés d'autres, provenant des couvents et des maisons religieuses supprimées, et l'on commença, dans le courant de l'année 1795, à former une nouvelle bibliothèque à Bruxelles.

Les travaux nombreux de cette nouvelle institution ne permirent plus à Mr. Gérard de s'en occuper, à cause de ses infirmités. Mr. LASERNA fut nommé directeur de la bibliothèque de Bruxelles, alors seul dépôt littéraire du chef-lieu du département de la Dyle, fonctions qu'il

(1) Le manuscrit de cette nomenclature se trouve à la bibliothèque du roi à Paris.

ne cessa de remplir qu'en 1811 ; et si nous sommes bien informé, Mr. Marchal, actuellement conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale, fut déjà employé à ladite bibliothèque depuis thermidor an VI.

Les frais de cette bibliothèque furent supportés par le gouvernement jusqu'en l'an X et l'on n'entendit plus parler de la bibliothèque de Bourgogne jusqu'en 1815.

§ XXXIII.

Restitution des manuscrits enlevés en 1794 par les Français.

En vertu des conventions faites, le 22 novembre 1815, entre le gouvernement français et celui des Pays-Bas, des commissaires belges furent envoyés à Paris pour recueillir les manuscrits et les autres monuments littéraires et scientifiques que le gouvernement français avait enlevés en Belgique. Mr. Van Hulthem, bibliothécaire de la ville de Bruxelles (1), fut d'abord désigné par le roi pour présider à cette commission, mais par suite de son refus (2), Mr. Lammens (3) s'acquitta de cette mis-

---

(1) Voy. la deuxième partie de notre ouvrage, l'*Histoire de la bibliothèque de la ville de Bruxelles.*

(2) Mr. Goethals dit à ce sujet, dans le quatrième vol. de ses *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, p. 342 : « Après la bataille de » Waterloo, il (Van Hulthem) fut désigné par le roi pour aller rechercher » en France les manuscrits, les livres précieux et les objets d'art, en- » levés en Belgique en 1794, et principalement à sa bibliothèque, dans » l'intérêt de laquelle il eût dû se rendre à Paris ; mais quelque puissans » que fussent ces motifs, il refusa de se charger de cette mission qui ne » pouvoit que lui valoir des ennemis et des critiques. »

(3) P. Ph. C. Lammens, ancien bibliothécaire et professeur émérite à l'université de Gand, et l'un des bibliophiles les plus instruits de la Belgique,

sion toute délicate, et qui présentait d'autant plus difficultés, qu'il fallait choisir les manuscrits de Bel que et sans inventaire, parmi les 100,000 volumes r nuscrits qui existaient alors à la bibliothèque natior à Paris (1). Cette besogne l'occupa pendant neuf moi eut pour résultat l'envoi en Belgique de deux char à 4 chevaux, chargés des manuscrits de la bibliothè dite de Bourgogne de Bruxelles; ajoutez à des résul si importants la restitution de nombreux tableaux, b reliefs, gravures, etc., qui après leur enlèvement avai été déposés au musée du Louvre; aussi la manière d Mr. Lammens s'est acquitté de cette mission honora lui valut, outre une indemnité, la plus vive reconn sance de toutes les villes qui rentrèrent en possession leurs monuments, dont elles avaient été si injustem spoliées.

Les articles rendus furent au nombre de 929, « plu » cent vingt et un volumes manuscrits en langues » tine, française, flamande et allemande, de tout » mat, ne méritant description, qui étoient déposé » grenier, » pour lesquels MMrs. Lammens et Van E them donnèrent les reçus suivants :

---

est mort à Gand le 9 juin 1836. Sa nombreuse bibliothèque a été vendue en partie; le catalogue publié en 1839 forme deux gros in-8°. Voy. la *Notice biographique* de Mr. Lammens, en tête du pre vol. du catalogue ci-dessus mentionné.

(1) On peut croire que dans une telle confusion de richesses littér plusieurs manuscrits auront échappé à la révision faite par les com saires belges. En effet ceux qui ont visité la bibliothèque royale à l ont dû remarquer un magnifique *Froissart*, une traduction de Qu *Curce par Vasque de Lucene* (V. PAULIN PARIS, *les manuscrits* fran*çois*, t. I, p. 49 et suiv.), la *Grandeur de Marie*, un *Flavius Jose* ainsi que plusieurs autres beaux manuscrits enlevés sous la répul française, et non restitués en 1815.

« Je soussigné, délégué par S. M. le roi des Pays-Bas » unis, reconnois avoir reçu de Mr. Langlès, conservateur » des mss. de la bibliothèque royale de Paris, les mss. » détaillés dans l'état qui précède, provenant de la Bel- » gique.

» Paris, ce 20 novembre 1815.

» (Signé) P. Lammens.

» Plus la chronique du Haynault par de Guyse, sur » vélin, avec beaucoup de miniatures, grand in-folio, » 3 voll. m. r. aux armes de France.

» (Signé) P. Lammens (1). »

« Je soussigné, conservateur de la bibliothèque pu- » blique de Bruxelles, reconnois d'avoir trouvé dans les » caisses expédiées par Mr. P. Lammens, délégué de » S. M. le roi des Pays-Bas, les livres mss. dénommés » ci-dessus, placés actuellement à la bibliothèque, ex- » ceptés les mss. qui venoient de la bibliothèque du » stadhouder qui ont été renvoyés par moi à La Haye.

» Bruxelles, ce 13 novembre 1816.

» (Signé) Ch. Van Hulthem (2). »

§ XXXIV.

Réorganisation de la bibliothèque de Bourgogne. — Van Hulthem, conservateur des manuscrits, 1815. — *Le baron de Reiffenberg, conservateur-adjoint,* 1821.

Vers 1815, on sépara, pour la première fois, la bibliothèque de Bruxelles en deux sections, celle des *im-*

---

(1) Ce reçu était contre-signé pour copie conforme par Mr. L. de Geer, secrétaire du département de l'instruction des arts et des sciences.

(2) Une liste des manuscrits rendus par la France en 1815, établie d'après les étiquettes numérotées, se trouve à la bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, fonds Van Hulthem.

primés et celle des *manuscrits;* les imprimés restèrent à la ville, et les manuscrits formèrent de nouveau la bibliothèque dite de Bourgogne, appartenant à l'État. Mr. Van Hulthem, déjà bibliothécaire de la ville de Bruxelles, fut nommé conservateur des manuscrits dits de Bourgogne, dont le nombre se montait à cette époque à 2500 environ. Il s'adjoignit plus tard Mr. le baron de Reiffenberg, qui, remplissant les fonctions de conservateur-adjoint pendant quelque temps sans nomination, fut nommé définitivement par résolution du conseil de régence de la ville de Bruxelles, du 22 décembre 1821 (1).

Mr. Haenel, dans son *Catal. libror. manuscriptor.*, adresse à l'ancienne régence de Bruxelles un reproche bien grave, ce serait d'avoir voulu vendre publiquement les manuscrits précieux du dépôt de Bourgogne, pour subvenir aux folles dépenses qu'elle aurait faites pour la construction de son théâtre royal actuel, et il ajoute que ce n'aurait été qu'à l'intercession de feu Ch. Van Hulthem qu'elle aurait renoncé à ce projet de vandalisme (2). Mais cette assertion est dénuée de fondement; les personnes les plus à même de connaître ce fait, le nient complétement, et si le fait en question eût été vrai, ce serait un nouveau service que Mr. Van Hulthem aurait rendu aux lettres et aux arts dans son pays.

Malheureusement, le gouvernement ne paraissait

(1) Mr. de Reiffenberg publia alors dans ses *Archives philologiques*, des notices intéressantes sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque.

(2) « Neque satis prædicare possum, » dit Haenel, p. 762, « ejus de bi- » bliotheca publica merita; nam quum senatus Bruxellensis per theatri » exstructionem pecunia publica dissipata et effusa codd. mss. biblio- » thecæ publicæ vendere vellet, Van Hulthem intercessit et auctoritate » sua, codices servavit. »

songer le moins du monde à ce dépôt littéraire. Les acquisitions n'étaient nullement en rapport avec les besoins des savants, et l'état d'abandon était arrivé à tel point que les trésors littéraires renfermés dans la bibliothèque des manuscrits n'étaient plus accessibles aux amis de la science. Il faut convenir que Mr. Van Hulthem, qui remplissait gratuitement ses fonctions, n'avait pas l'exactitude d'un employé rétribué et soumis à la surveillance d'une autorité supérieure. Aussi perdit-il ses fonctions à la suite d'un incendie provenant de la négligence des ardoisiers (en mars 1826), et qui faillit détruire en entier le palais du Musée. Le feu se manifesta pendant qu'ils étaient allés dîner. Mr. Van Hulthem était alors à Gand, il avait emporté toutes les clefs avec lui et il fallut briser les portes des armoires pour jeter les manuscrits et les incunables par les fenêtres (1).

§ XXXV.

Réouverture de la bibliothèque de Bourgogne.—Mr. Van de Weyer, conservateur des manuscrits, 1827.

Ce fut en 1827 seulement que l'on songea à faire jouir le public des richesses historiques de la collection de Bourgogne. L'honneur en revient à Mr. Van Gobbelschroy qui, pendant son ministère, rendit aux sciences et aux

(1) « Ceci ne fut qu'un petit mal, » dit Mr. Goethals dans le quatrième volume de ses *Lectures*, « mais la postérité juste et sévère, ne lui pardonnera jamais de n'avoir pas été sur les lieux pour sauver d'abord les objets les plus précieux dont il avoit seul connoissance. »

Van Hulthem a eu sa démission honorable de ses fonctions de conservateur des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne par arrêté royal du 16 janvier 1827. Voy. ci-après le texte de cet arrêté.

lettres des services dont les hommes instruits lui tiendront toujours compte. La première mesure à prendre était de constater le nombre et l'état des ouvrages que la bibliothèque possédait : car tous les volumes, provenant des abbayes, gisaient encore à terre, dans la plus grande confusion (1). Par un arrêté du 4 novembre 1826, Mr. GACHARD, à cette époque archiviste-adjoint du royaume, fut chargé de dresser un inventaire de la collection; ce catalogue sommaire contenait 2176 articles, savoir : 996 manuscrits qui n'avaient point été transportés en France ; 288 ayant appartenu à différents monastères. En ajoutant à ce nombre celui des manuscrits rapportés de Paris après la bataille de Waterloo (et dont il a été fait mention plus haut), la collection entière des manuscrits pouvait posséder à cette époque au delà de 3000 volumes, dont un certain nombre contiennent plusieurs articles différents (2).

Le petit nombre de manuscrits qui composaient en 1827 la bibliothèque de Bourgogne prouve l'insouciance du gouvernement d'alors pour ce dépôt littéraire, et quiconque serait curieux de savoir ce qu'est devenue cette foule de manuscrits qui ont disparu de nos bibliothèques particulières, n'a qu'à jeter les yeux sur l'ouvrage de Mr. HÆNEL (ci-dessus mentionné), p. 893 à 896, il s'y convaincra que la plupart de ces trésors perdus pour

(1) C'est ce qu'atteste le savant Mr. PERTZ, dans son *Archif der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde*, 1er *Bd*. 1830, s. 2, en disant : « Die Handschriften der Burgundischen Bibliothek in Brussel » waren (im J. 1826) unverzeichnet und grossentheils noch nicht ein- » mal aufgestellt, so dass ich sie Stück für Stück zu durchgeben » hatte. »

(2) Nous empruntons ces détails au *Conservateur Belge*, journal politique de Brux., no *191*, *1837*.

nous ont formé ou du moins enrichi la collection magnifique, que l'infatigable baronnet, Sir TH. PHILIPPS, a placée dans sa résidence à Middlehill. Ce conquérant d'une nouvelle espèce paraît avoir levé sur toutes nos villes une contribution en manuscrits (1).

Par un arrêté royal du 16 janvier 1827, la bibliothèque des manuscrits fut annexée à celle de la ville et Mr. VAN DE WEYER, qui avait déjà remplacé Mr. Van Hulthem au dépôt littéraire de Bruxelles, fut aussi nommé conservateur des manuscrits. Voici une copie de la lettre que l'administrateur de l'instruction publique, des arts et des sciences, VAN EWYCK, a écrite à cette occasion au bourgmestre de la ville de Bruxelles, en date du 23 janvier 1827.

« Ik heb de eer Uedel Achtbare kennis te geven dat
» het Zyne Majesteit behaagd heeft by besluit van
» 16 dezer maand, nº 49, aan den heer C. Van Hulthem
» een eervol ontslag te verleenen van zyne betrekking
» als opzigter der handschriften van de zoogenaamde
» Bourgondische bibliotheek, en in zyne plaats te be-
» noemen den heer S. Van de Weyer, bibliothekaris
» der stedelyke boekery, aan wien deze aanstelling
» reeds is ter kennis gebragt.

» (Geteekend) VAN EWYCK. »

---

(1) D'après HÆNEL la bibliothèque de Th. PHILIPPS doit contenir 4000 manuscrits, dont les suivants proviennent des Pays-Bas :

§ II.	*Mss. ex abbatia de Villari in Flandria*	20
» XI.	*Ex bibliotheca quadam Bruxellensi*	13
» XII.	*Ex bibliotheca quadam Gandensi*	8
» XVI.	*Ex bibliotheca Meermanni*	722
» XVII.	*Ex abbatia S. Martini Tornacensis*	145

§ XXXVI.

Manuscrits provenant des abbayes de Tongerloo et du Parc, près de Louvain, 1827 *et* 1829.

L'on sait que lors de l'entrée des Français, en 1794, les religieux de Tongerloo et les Bollandistes eurent soin, avant de se disperser, de mettre leurs archives et leur bibliothèque en sûreté chez les fermiers des moines. Tous ces trésors historiques éprouvèrent dès lors de grands dégâts. Longtemps après, et lorsque les temps étaient devenus un peu plus calmes, on songea aussitôt à réunir les restes de cette collection si riche autrefois. Tous les livres et manuscrits qui se trouvaient dans les environs de Tongerloo furent successivement déposés au château de Westerloo (1).

Le gouvernement ayant eu connaissance de ce fameux dépôt fit des propositions pour l'acquérir. Les sept moines qui avaient survécu, craignant avec raison de tout perdre si l'État songeait à faire valoir d'anciens droits, acceptèrent ces propositions et vendirent pour 8000 florins, tous les livres et manuscrits qui leur res-

---

(1) Mr. Voisin, dans ses liminaires au catalogue des mss. de feu Van Hulthem, p. VII, rapporte qu'une partie des livres et manuscrits des Bollandistes, « qui avoient été cachés dans les environs d'Anvers et de Hollande, furent réunis à Anvers, et vendus publiquement dans cette ville, en 1825. Les trois principaux acquéreurs à cette vente furent le fameux bibliophile anglais Héber, qui aimoit à prendre le nom de Williams, MMrs. Van Hulthem et Lammens. La bibliothèque de ce dernier possède plus de 200 numéros qui y furent acquis. On n'apprendra pas sans intérêt que plusieurs manuscrits autographes des Bollandistes sont déjà revenus d'Angleterre en Belgique. Mr. Léopold Van Alstein en a acquis sept ou huit à Londres, dans le mois de juillet 1837. »

taient. Les imprimés de cette célèbre bibliothèque, parmi lesquels se trouvaient beaucoup d'anciennes éditions, furent envoyés à La Haye, comme l'avait été précédemment toute la riche collection de Gérard, et l'on se disposait à faire prendre la même direction aux manuscrits, quand Mr. Dugniolle, alors référendaire au ministère de l'intérieur, obtint de Mr. Van Gobbelschroy, qu'ils fussent conservés à la Belgique et déposés à la bibliothèque de Bourgogne, comme intéressant plus spécialement l'histoire de la Belgique.

Ces manuscrits sont enregistrés sur l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne sous les numéros 7448 à 9000. Parmi ce grand nombre de manuscrits écrits du xe au xviiie siècle, plusieurs sont autographes, ornés de lettrines, de belles miniatures, d'armoiries, de portraits, d'images et de dessins (1), et mériteraient d'être cités ici; mais nous devons nous borner à faire seulement mention des divers traités en grand nombre de De Bar, *sur les ordres réligieux* (2), des *Annales Antverpienses ab an.* 1305 *ad* 1700, manuscrits du xviiie siècle (3), d'une collection précieuse des *Acta Sanctorum* du 16 octobre au 31 décembre (4), des

(1) Des chyrotypes en grand nombre et quelques palimpsestes, les nos 7984 et 8428, se trouvent indiqués sur l'inventaire général susdit.

(2) Voy. les nos 7689 à 7780 de l'inventaire susdit.

(3) Voy. les nos 7918 à 7924 de l'inventaire susdit.

(4) Voy. les nos 8911 à 8991 de l'inventaire susdit. — On sait que les volumes publiés de cette précieuse collection finissent avec le 14e jour d'octobre, ou vol. VI de ce mois. L'impression du t. VII avait été commencée avant la dissolution de la société; cette partie extrêmement rare comprend les *Acta sanctorum octobris tomi septimi* (*dies decimaquinta*), *sancti qui coluntur idibus octobris*, et se trouve à la bibliothèque royale de Bruxelles, section des imprimés. L'on attend avec impatience la continuation de ce recueil annoncée par la nouvelle société des Bollandistes.

traités particuliers et en grand nombre de J. B. Grammaji (1), de divers *recueils agiographiques*, d'une collection nombreuse de *vies des saints et des saintes*, de différentes *chroniques* curieuses de plusieurs monastères des Pays-Bas, enfin un *catalogue de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Tongerloo*, rangé par ordre alphabétique et rédigé en 1543 par le frère Jacobus Gerardus, comme il est dit à la fin de la première partie : « Frater Jacobus Gerardi Antverpianus religiosus in mo» nasteris Tongerlensi hunc catalogum collegit in gra» tiam omnium studiosorum anno salutis 1543 † » 18 junii. » La seconde partie de ce catalogue se termine par la dédicace suivante :

« R. D. Arnoldo Streyters abbati Tongerlensi F. Jaco» bus Gerardus Antverpianus fecit ac dedicavit 1543† » 30 augusti (2). »

Enfin par suite de la vente que firent en 1829, les derniers moines de l'abbaye du *Parc* (près de Louvain), de ce qui restait de leur ancien dépôt littéraire, la bibliothèque de Bourgogne eut une bonne part des 290 manuscrits qui furent mis en vente (3). Les manuscrits au nombre de 47, achetés à cette vente, pour compte du gouvernement par notre prédécesseur à la bibliothèque de Louvain, Mr. Bernhardy, furent envoyés par nous à la bibliothèque de Bourgogne le 20 décembre 1831, dont voici les titres des principaux :

---

(1) Voy. les nos 8800-8839 de l'inventaire susdit.

(2) Voy. le no 8242 de l'inventaire susdit, 1 vol. in-4o.

(3) Les acquisitions les plus considérables furent faites à cette vente pour la maison *Payne* de Londres et par sir Richard Heber, bibliomane anglais. La bibliothèque de Louvain eut aussi sa part. Le catalogue du restant de la bibliothèque des moines du Parc a été publié à Louvain par feu le libraire Baumans, et la vente a aussi eu lieu en son domicile.

1° *Hugonis de St°. Victor, opusc. varia,* 4 voll. fol. et 4°, cotés 11430 à 11432 sur l'inventaire général de la bibliothèque de Bourgogne.

2° Jo. Gerson, *de diversis materiis moralibus,* vol. in-4°, coté 11434.

3° Wil. Emmo, *de futurâ vita,* 1 v. in-4°, coté 11446.

4° *De Valdensium idolatriâ,* 1 v. in-4°, coté 11449, manuscrit du xiv° siècle.

5° Sibrandi *chronicon Lidlumensium,* 1 v. in-4°, coté 11452.

6° Richardi de Buri, *philobiblion,* 1 vol., coté 11465.

7° Jo. Gerson, *opuscula varia,* manusc. coté 11466 à 11474.

8° Fl. Blondus, *de declinatione imperii romani,* 1 vol. in-folio, coté 11485.

9° N. Trivet, *de Boetii libro de consolatione,* 1 vol. in-folio, coté 11514.

10° N. de Hanapis, *biblia pauperum,* 1 vol. coté 11517, manuscrit du xiv° siècle.

11° Carlerii *sportula,* manuscrits divers, cotés 11492 à 11510, et 11527 à 11549; enfin,

12° Baldus, divers traités cotés 11557 à 11561 sur l'inventaire général.

§ XXXVII.

Réunion des manuscrits de Bourgogne aux archives de l'État, 1830.

On sait que Mr. Van de Weyer fut destitué, vers le commencement de 1830, de ses fonctions de conservateur de la bibliothèque dite de Bourgogne pour avoir défendu Mr. De Potter dans le procès qui eut lieu vers cette époque. Par arrêté royal du 9 février de la même

année, cette bibliothèque devait être réunie aux anciennes archives de l'État à Bruxelles. Mr. Lortrye, secrétaire général, et Mr. Marchal, commis auxdites archives depuis 1827, eurent ordre, le 13 avril de la même année, de mettre cette mesure en exécution. Mais ces messieurs tardèrent à remplir cette mission désagréable, jusqu'à ce qu'au mois de juillet suivant, le prince royal de Wurtemberg étant à Bruxelles avec le prince d'Orange, Mr. le bourgmestre de Wellens informa Mr. Marchal, que ces hauts personnages voulaient visiter la bibliothèque de Bourgogne. MMrs. Lortrye et Marchal renvoyèrent cet avis à Mr. Van de Weyer qui n'avait pas encore fait la remise de ladite bibliothèque.

Une missive d'improbation pour avoir tardé d'exécuter l'arrêté de reprise, leur fut envoyée par l'administrateur Van Ewyck, et dès lors elle eut lieu le 19 du même mois.

La révolution belge éclata peu de temps après.

§ XXXVIII.

Réorganisation de la bibliothèque de Bourgogne. — Mr. Marchal, conservateur. — Médaille frappée par ordre de Mr. Marchal, en mémoire de la conservation de ses fonctions, en 1831.

Après un intervalle de 10 mois la bibliothèque de Bourgogne fut réorganisée par un arrêté du régent, le baron Surlet de Chokier, en date du 22 février 1831. D'après un autre arrêté du 24 avril de la même année, cette bibliothèque était destinée à devenir la base d'un *Musée historique* et à renfermer avec les manuscrits, des

livres, des médailles, des plans, des cartes géographiques, etc. (1). Mais cette mesure n'a pas été exécutée.

Le gouvernement provisoire, sur le rapport du comité de l'intérieur, nomma Mr. MARCHAL (alors commis aux archives de l'État) conservateur des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne (2), qui en fit la réouverture au public, le jour même de l'arrivée du roi Léopold en Belgique, le 21 juillet 1831.

L'arrêté de la réunion de la bibliothèque de Bourgogne aux archives de l'État, ayant fait naître à quelques députés des motifs d'économie, on proposa, dans la séance du 16 novembre 1831, lors de la discussion du budget de l'intérieur, de supprimer la place de garde des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne et de la réunir à l'administration des archives du royaume (3). Cette proposition fut vivement repoussée par MMrs. DUMORTIER et GENDEBIEN; et Mr. Marchal, conservateur actuel, n'a pas trouvé de meilleur moyen de leur témoigner sa reconnaissance, que de faire graver par

---

(1) L'art. 2 de cet arrêté porte : « Notre ministre de l'intérieur nous » fera les propositions pour convertir la bibliothèque de Bourgogne en » un musée historique spécialement destiné à réunir les livres manu» scrits, médailles, et documens diplomatiques relatifs à l'histoire des » provinces belges. »

(2) Le *Conservateur Belge* (journal politique de Bruxelles), dans son feuilleton du numéro 191, 23 décembre 1837, relatif à la bibliothèque de Bourgogne, dit : « que cet arrêté ne faisait cesser la réunion de la » bibliothèque aux archives de l'État, décrétée par l'arrêté royal du 2 avril » 1830 : mais le ministère crut devoir dès lors considérer les deux éta» blissements comme distincts, et c'est sur ce pied qu'ils ont été admi» nistrés depuis. » Par le même arrêté du 22 févr. 1831, Mr. Marchal fut encore chargé de la recherche et de l'examen des archives dans toute la Belgique, sous la surveillance et la direction de Mr. l'archiviste général Lortrye.

(3) Voyez le compte rendu des séances du 16 et du 19 novembre 1831.

Mr. Jouvenel une médaille en mémoire de la conservation de ses fonctions. Elle représente d'un côté un parallélogramme entre deux flambeaux, surmonté d'une couronne civique et soutenu par un arabesque. Dans le champ du parallélogramme on lit :

MOTION SPONTANÉE
DES REPRÉSENTANS
DUMORTIER, GENDEBIEN, ETC.,
CONTRE LA SUPPRESSION
DE L'EMPLOI DE CONSERVATEUR
DE LA BIBLIOTHÈQUE FONDÉE
PAR LES DUCS DE BOURGOGNE
VERS L'AN 1431.

Le revers porte la croix de St.-André, chargée en cœur du briquet de Bourgogne et autour ces mots : RECONNAISSANCE AUX DÉFENSEURS DES SCIENCES ET DES ARTS (1).

A partir de 1831 jusqu'en 1838, époque de la réunion de la bibliothèque de Bourgogne à la bibliothèque royale (2), Mr. Marchal n'a pas cessé d'administrer ce précieux dépôt littéraire, assisté dans ses fonctions par Mr. BOREL-VALLOUY, aujourd'hui attaché à la section des imprimés de la bibliothèque royale, et MMrs. FL. FROCHEUR et VAN BEVEREN, attachés encore aujourd'hui tous deux en qualité d'*employés auxiliaires* au même dépôt, formant la seconde section de ladite bibliothèque.

(1) Voy. le *Messager des sciences et des arts* de Gand, année 1833. t. I, p. 414.

(2) Voy. la troisième partie de notre ouvrage.

§ XXXIX.

Prospérité croissante de la bibliothèque dite de Bourgogne depuis 1832. — *Acquisitions nouvelles depuis* 1832 *à* 1838.

Après tant de vicissitudes, la bibliothèque dite de Bourgogne put enfin, grâce à la sollicitude du gouvernement belge, combler bien des lacunes par de nouvelles et continuelles acquisitions, surtout sous le rapport des documents intéressants pour l'histoire littéraire et générale de la Belgique. Aussi ne laissa-t-il échapper aucune occasion, aucune vente publique, sans y faire acheter ce qu'il y avait de plus précieux en fait de manuscrits. C'est ainsi qu'en 1832 on fit l'acquisition des *manuscrits autographes* de Mr. Beyts (1) ; c'est ainsi qu'en 1833 la bibliothèque s'enrichit d'un manuscrit in-fol., renfermant 147 *blasons,* appartenant à Mr. Dessessarts, et provenant de la confrérie éteinte de N. D. d'Aberdeen. La même année se fit, à Gand, la vente de la bibliothèque de feu Mr. Van de Velde, ancien bibliothécaire de Louvain, et le gouvernement s'empressa d'y faire acheter grand nombre de manuscrits, dont voici les nos correspondants du catalogue : 1009, 6027, 6365, 10946, 14069, 14071, 14076, 14081, 14086, 14091, 14092, 14093, 14095, 14097, 14098, 15000, 15002, 15004, 15008, 15011, 15015, 15025, 15027, 15035, 15037, 15081, 15083, 15092, 15093, 15094, 15097, 15099, 15104, 15107, 15110,

(1) Voyez le *Catalogue des livres et manuscrits composant la bibliothèque de feu Mr. le baron Beyts.* Bruxelles, chez Berthot, 1832, in-8°.

15112, 15113 à 15116, 15120 à 15125, 15132, 15133, 15139, 15143, 15144 à 15146, 15150 à 15154, 15156, 15164, 15165, 15172 à 15174, 15176, 15177, 15180 à 15186, 15191 à 15193, 15198, 15202, 15237, 15242, 15252 à 15255, 15260, 15268, 15273, 15274, 15277, 15279, 15282, 15290, 15295, 15302, 15308 à 15310, 15314, 15320, 15322, 15325, 15326, 15327, 15329, 15333, 15348 à 15355 (1). Enfin 102 manuscrits reposant aux archives du royaume à Bruxelles, et dont l'archiviste avait proposé l'envoi à la bibliothèque de Bourgogne, furent placés dans ce dernier dépôt le 5 novembre 1833, contre reçu du conservateur des manuscrits (2).

L'année 1834 fut encore productive pour la bibliothèque de Bourgogne. Divers manuscrits furent achetés à la vente de Mr. de Chezy à Paris (3). Un autre intitulé : *De la splendeur des arts en Italie,* par feu Mr. Odevaere, fut acquis à la vente de ce dernier. Le no 14373 de l'inventaire général, intituté : Marchesini, *mammotrectus, seu expositio vocabulorum, quæ in Bibliis occurrunt,* etc., 1464 (4), et le no 14375, ayant pour

---

(1) Le catalogue de cette nombreuse bibliothèque étant assez répandu, nous nous sommes contenté de donner ici les nos des manuscrits acquis par le gouvernement, laissant à Mr. Marchal, conservateur des manuscrits, le soin d'en donner les titres dans son nouveau catalogue de la bibliothèque de Bourgogne, auquel il est occupé depuis nombre d'années, et dont le 1er vol. vient de paraître.

(2) Par contre, 6 manuscrits reposant à la bibliothèque de Bourgogne et qui par leur nature et leur objet ont été jugés devoir être déposés aux archives du royaume, furent remis le 10 décembre 1833, contre reçu, à Mr. Wouters, alors chef de division auxdites archives.

(3) Entre autres les nos 99. 303. 683. 923. 1035. 1058 et 1073 du *Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de Mr. A. L. de Chezy. Paris, Techener*, 1834, in-8o.

(4) Ce manuscrit portant la date de 1464, il est évident que Mr La-

titre : *Platon, par le marquis de St.-Simon et de Nélis—Nyctologues,* proviennent de la vente Vanden Zande, d'Anvers (1).

Après avoir acquis à la vente des livres de feu Mr. Wins, à Mons, un *Manuscrit de J. de Guyse,* et une *Notice d'une collection de manuscrits inédits concernant l'histoire belgique,* par Nuewens (2), Mr. le ministre de l'intérieur informa la commission royale d'histoire (dans sa séance du 3 avril 1835), qu'il avait fait acheter à la vente de la bibliothèque de l'avocat Vanden Bossche, à Malines, et déposer à la bibliothèque de Bourgogne, les manuscrits suivants :

1° *Voyage que fist l'archiduc Philippe d'Autriche, depuis roi des Espagnes, aussi de son retour en ces Pays-Bas, l'an* 1501, in-fol.

2° *Recueil et mémoires des voyages de l'empereur Charles V,* in-fol. (3).

3° *Mémoires de Laurent Vital, sur quelques faits et actions de Charles d'Autriche, après son départ de Gand,* in-fol.

4° *Cronica castri et cœnobii S. Bavonis Gandavensis,* in-fol. (4).

Serna s'est trompé en disant : « On sait que l'auteur (du *Mammotrectus*) » s'appeloit Jo. Marchesinus, religieux de l'ordre des frères Mineurs, » natif de Reggio, patrie de l'Ariosto ; il acheva cet ouvrage, qu'il com- » posa en faveur des ecclésiastiques peu éclairés, en 1466. » Voy. son *Dict. bibliogr.*, t. III, p. 145.

(1) Voy. les nos 21 et 283 du catalogue de la bibliothèque de feu Mr. Vanden Zande.

(2) Voy. les nos 1384 et 1427 du catalogue de feu Mr. Wins.

(3) Ce volume contient l'*Itinéraire de Vandenesse*, dont la bibliothèque de Bourgogne possède déjà une copie que Mr. de Reiffenberg a analysée dans le 8e vol. des mémoires de l'Académie.

(4) Voy. les nos 988, 989, 990 et 1060 du *Catalogue d'une très*

Dans la même séance Mr. le président de Gerlache entretint la commission d'histoire d'une acquisition de manuscrits que Mr. le ministre de l'intérieur venait de faire pour compte de l'État provenant de Me. la baronne Le Candèle de Ghysegem, se composant de plus de 660 pièces, dont quelques-unes sont précieuses pour la littérature et pour l'histoire nationale. On y remarque un assez grand nombre de classiques, des *Tite-Live,* des *Valère-Maxime,* des *Cicéron,* des *Salluste,* ornés de vignettes, et d'une belle conservation, ainsi qu'une quantité d'ouvrages relatifs à notre histoire, entre autres un P. Wiltheim, sur les antiquités du duché de Luxembourg, un *Gilles li Muisis* inédit, renfermant des détails circonstanciés et curieux sur la destruction des juifs, sur la secte des Flagellans, et sur la peste dite de Florence. Ces événements se rapportent spécialement aux années 1349 à 1351. Ce dernier ouvrage est orné de dessins coloriés et contemporains, où les diverses scènes, retracées par l'auteur, se trouvent naïvement (1).

Les ventes Heber à Gand, et de Renesse-Breidbach à

---

belle collection de livres ayant formé la bibliothèque de feu Mr. J. A. B. M. Vanden Bossche. *Malines*, 1835, in-8o; voy. aussi le t. I, p. 68, du *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire.*

(1) Voy. l'analyse intéressante et les fragments traduits en français qu'en a donnés Mr. le président de Gerlache dans une notice insérée au *Messager des sciences et des arts.* Gand, 1838, p. 384 à 382; voy. aussi les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. I, p. 69, suiv.; les *Nouv. mém. de l'Académie royale de Bruxelles*, t. X, et l'*Inventaire général des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne*, publié par Mr. Marchal, où se trouvent enregistrés les manuscrits provenant de cette vente sous les nos 12000 à 14000.— La bibliothèque dite de Bourgogne possède une copie authentique du catalogue manuscrit de cette belle et précieuse acquisition.

Anvers, faites dans la même année, procurèrent encore à la bibliothèque de Bourgogne des manuscrits très-précieux. Onze manuscrits furent achetés à la première vente, savoir : les n[os] 1, 5, 9, 13, 26, 27, 28, 33, 43, 46 et 82 du catalogue des manuscrits de cette vente (1), et environ 56 à la seconde, savoir : les n[os] 9, 10, 13, 14, 17 à 19, 28, 30, 31, 33 à 38, 40 à 44, 46, 48, 49, 53 à 56, 58, 59, 62, 63, 65, 66 à 69, 73 à 76, 81, 82, 84, 85, 796, 835, 922 à 926, 1262, 1325, 1365 et 2491 du catalogue de la vente (2).

Les acquisitions Heber et Renesse enregistrées, il nous reste, pour clôturer les achats de l'année 1835, à faire mention d'un manuscrit de Neny, sur l'état politique des Pays-Bas autrichiens ; d'un manuscrit du sieur Ricourt sur les mathématiques ; d'une *Chronique de St.-Denis* ; et enfin de manuscrits de Vonck, relatifs à la révolution brabançonne de 1789, entre autres une histoire de cette révolution composée en langue flamande, et la traduction française faite par ses soins, ouvrage que l'auteur se proposait de faire imprimer, comme il le dit lui-même (3).

Parmi les acquisitions de 1836 nous remarquons d'abord une copie des *Registres du parlement de Paris*

---

(1) Voyez le *Catalogue d'une belle collection de livres et manuscrits ayant fait partie de la bibliothèque de feu M[r]. Richard* Heber. Gand, 1835, in-8°, section des manuscrits.

(2) Voy. le *Catalogue d'une très-belle collection de livres de la bibliothèque délaissée par feu le comte C. W. de* Renesse-Breidbach. Anvers, 1835, in-8°.

(3) Dans le courant de la même année le gouvernement rentra encore en possession de quelques ouvrages provenant des carmes de Brugelettes, et dont les imprimés furent déposés en 1838 à la 1[re] section de la bibliothèque royale.

depuis 1253 *à* 1553, 34 voll. gr. in-fol. (1); une copie authentique d'un manuscrit intitulé : *Cantatorium,* et provenant de l'abbaye de St.-Hubert; et enfin le manuscrit flamand du poëme le *Renard,* acheté à la vente HEBER à Londres (2).

Il nous reste, pour clôturer ce chapitre, à faire mention de quelques acquisitions faites en 1837 et au commencement de 1838, avant la réunion de la bibliothèque de Bourgogne à la bibliothèque royale. Ces manuscrits sont les nos 855, 864, 869, 875, 919, 929, 940 et 1675 du catalogue de feu Mr. le baron LE CANDÈLE de GHYSEGHEM (3), auxquels il faut ajouter les suivants :

1° *Cartulaire de l'abbaye de St. Michel d'Anvers,* 1 vol. in-fol., sur parchemin, du XIVe siècle.
2° *Cartulaire du chapitre de N. D. à Breda,* in-fol., sur vélin, du XVe siècle.
3° *Die brabantsche yeesten,* copie in-fol., sur papier, XVIIe siècle.
4° *Quatre martyrologues,* in-4°, sur vélin.
5° *Chronicon abbatiæ St. Trudonis,* in-fol., du XIIe au XIVe siècle.

---

(1) Cotés nos 14429 à 14462 sur l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne.

(2) Voy. le n° 1484 du *Catalogue of the library of the late* RICHARD HEBER. *part the eleventh. manuscripts. London*, 1836, in-8°, où il est mis : « Reynaert de Vos. — A flamish version in rhyme. On vellum of » the 15th. century, with five illuminated miniatures intersed. This version » was probably taken, from the Low-German translation, printed for the » first time at Lubeck in 1498, which was borrowed many other ger- » man imitation of french romances, from the poem of *Le livre de Maitre-Renard*, composed by Perrot, *ou Pierre de Saint Clost*, in the » 13th. century. »

(3) Achetés à la vente de ses livres qui a eu lieu à Bruxelles le 15 mars 1838.

6° Un *Traité de morale,* composé par de Nélis, et préparé pour l'impression.

7° *Lettres originales de* Nélis à des personnes de distinction.

Enfin l'achat par le gouvernement belge de la seule bibliothèque Van Hulthem, a enrichi de plus de 1100 volumes manuscrits, l'ancienne bibliothèque dite de Bourgogne (1).

§ XL.

Liste des manuscrits offerts en don à la bibliothèque dite de Bourgogne, depuis sa réorganisation en 1831 *jusqu'à sa réunion à la bibliothèque royale en* 1838.

Si les dons faits à la bibliothèque dite de Bourgogne pendant les années 1832 à 1838 ne sont pas en si grand nombre que ceux envoyés à ce dépôt de 1772 à 1776, et dont nous avons parlé plus haut (2), en revanche nous avons à signaler des manuscrits précieux dont ladite bibliothèque s'est enrichie, grâce à la générosité d'un auguste personnage, d'un ministre de France et de plusieurs savants belges et étrangers. Ces dons sont les suivants :

Donataires.	Titres des Ouvrages.
S. M. la reine des Belges.	— Xénophon, *Cyropédie traduite en français par Vasque de Lucena,* 1 vol. in-fol. avec miniatures (3).
Latour-Maubourg.	— Une *Note autographe de l'empereur Napoléon* (4).

(1) Voy. notre troisième partie, *l'histoire de la bibliothèque royale.*

(2) Voir le § XXIV.

(3) Voyez ce que nous avons dit ci-dessus de ce précieux msc., p. 28.

(4) Mr. le comte de Latour-Maubourg était ministre plénipotentiaire de France en Belgique vers 1833.

WEISSENBRUCH. — *Vingt-quatre lettres autographes de Voltaire,* adressées la plupart à Mr. Rousseau, directeur du Journal Encyclopédique, parent dudit Mr. Weissenbruch. — Cotées 11582 sur l'inventaire général.

LESBROUSSART. — Ses œuvres diverses, savoir : 1° *Sur le Belgium primitif;* 2° et 3° *Mémoire sur Baudouin Bras de Fer;* 4° *Description du monument d'Igel près de Trèves;* 5° *Mémoire sur les comtes d'Alost;* 6° *Traduction du discours de Cicéron par Ligarius;* 7° et 8° *Discours prononcés au lycée de Bruxelles;* 9° *Éloge du prince Charles de Lorraine;* 10° *In nuptias Napoleonis Magni et Mariæ-Ludovicæ austriacæ;* 11° *Liste des historiens de la Belgique.* — Autographes, cotés 11583 à 11586.

GAUSSOIN. . . — *Traduction de la poétique de Vida de Cremone,* en vers français, avec le texte latin en regard; et un *Recueil de poésies fugitives;* n° 11591 à 11598.

DEWEZ. . . . — Son *Histoire générale de la Belgique,* en 7 voll. in-8°; chyrotype de l'édition de 1805 pour l'édition de 1827; autographe, coté 11592 à 11598. — Manuscrit de la seconde édition de son *Histoire de la Belgique,* en 4 volumes; autographe, coté n° 11601 à 11604. — *Histoire de Liége,* par le même; autographe, coté 11605. — *Diction-*

naire géographique des Pays-Bas, par le même ; autographe, coté 11600. — *Abrégé de la chronologie des Pays-Bas*, coté 11599.

GÉRARD, fils. — *Journal des troubles des Pays-Bas*, depuis le 1er janvier 1790—31 décembre de la même année, 7 voll. ; autographe, coté 11606 à 11612.

KICKX, fils. . — *Mémoire sur une classification des minéraux basée sur les principes de Werner et d'Hauy*, par KICKX, père ; autographe, coté 11613.

HOCK. . . . . — *Relation du meurs* (sic) *fait en la personne de Mr. le bourguemaistre Laruelle* (à Liége) ; autographe, coté 11615.

WELLENS, fils. — *Historia monasterii N. D. de Gratiâ*, autographium R. A. DE VADDERE, — *Recueil et Mémorial des troubles des Pays-Bas*, etc., coté 11617.

TIMMERMANS. . — *Représentation du clergé de France au roy. Historique des états généraux de* 1789, coté 11619.

GORISSEN. . . — *Le Criterium, ou le moyen de juger des principes par lesquels il paraît que les mixtes agissent sur le corps humain*, par TOURNEFORT. — Un *Recueil ascétique de Groenendael*. — *Traité de mécanique*. — *Poésies diverses*. — *Institutiones medicæ*. — *Etmuller par Dufay*. — Manuscrits cotés n° 11621. — Sept volumes de

Dictata philosophica parisensia, cotés 18138 à 18144.

BAUD. . . . . — *Histoire de l'abbaye de Gembloux*, par PAQUOT; autographe, coté 11629.

MARCHAL. . . — *Minute du mémoire sur l'administration française de l'Illyrie pendant les années* 1808 *à* 1814, par Mr. MARCHAL; autographe, coté 11630.

DE RONNAY. . — *Cours de minéralogie*, par DE RONNAY; autographe, coté 11631.

LES HÉRITIERS BEYTS. — *Chronologie des Assyriens, des Égyptiens*, etc. — *Des zodiaques de Denderah et d'Esne.* — *De la chronologie de la Bible.* — Dissertations sur les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, etc. — Manuscrits autographes de Mr. BEYTS, cotés 11648 à 11669.

FIERLANTS . . — *Tableau de l'ordre judiciaire organisé en Hollande par* Mr. BEYTS, sous l'empire français; coté 11670.

DE MAILLY. . . — *Éléments ou principes théori-pratiques de la musique vocale par demandes et par réponses, à l'usage de la jeunesse*, par Ed. de MAILLY; coté 11671.

WITZTHUMB. . — *Chansons allemandes* à quatre voix, brodées en soie sur toile, dédiées à Marie, reine de Hongrie. — Deux *vues* de l'hôtel Nassau avant les changements faits par ordre du prince Charles, dessinées par l'auteur; cotés n° 11691 à 11693.

§ XLI.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne. — Notice sur sa rédaction.

Le conservateur des manuscrits, Mr. Marchal, comprit enfin, que pour que la réunion des nombreux manuscrits qui lui étaient confiés, méritât le nom de bibliothèque, il fallait qu'ils fussent classés d'après un système quelconque, arrangés de manière que l'on pût s'en servir; que le principal moyen pour rendre une bibliothèque vraiment utile était de pouvoir satisfaire le plus promptement et le plus facilement possible aux recherches littéraires, et que, pour y parvenir, il fallait de bons catalogues et une disposition bien raisonnée des livres.

Les travaux préparatoires pour ce catalogue achevés, on disposa le manuscrit pour l'impression (1).

Conformément à une décision de Mr. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, en date du 28 mai 1836, l'impression du catalogue des manuscrits de l'ancienne bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, fut commencée au nombre de douze cents exemplaires. Ce travail est divisé en trois parties : L'*Inventaire,* le *Répertoire* et les *Tables.*

L'inventaire est imprimé par extraits d'une ligne pour chaque article (2). Ces extraits n'étaient cotés primiti-

---

(1) Les détails qui suivent, relatifs à la rédaction du catalogue des manuscrits, sont tirés de l'introduction de l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne, publié par le conservateur de ce dépôt.

(2) Cet inventaire a paru en 1839 sous le titre suivant : *Inventaire des manuscrits de l'ancienne bibliothèque royale des ducs de Bourgogne.* Bruxelles, imprimerie de Van Dooren frères, 1839, 1 vol. in-fol.

vement que depuis le n° 1 jusqu'à 15000 ; l'impression des feuilles qui les renferment était achevée, et l'on commençait la composition et le tirage des premières feuilles du répertoire, lorsque par une nouvelle décision ministérielle, les manuscrits de la bibliothèque de feu Mr. Van Hulthem, furent déposés à la bibliothèque de Bourgogne ; leur enregistrement fut ajouté au catalogue, depuis le n° 15001 jusqu'à 18000 ; cette opération fit suspendre l'impression pendant plusieurs mois.

Le tirage de ces 18000 articles était achevé lorsque, par une autre décision ministérielle du 3 avril 1839, l'édition commencée, comme on vient de le dire, à douze cents exemplaires, fut réduite au nombre de six cents, pour compenser le surcroît des dépenses résultant de l'intercallation des manuscrits Van Hulthem.

La conséquence de cette mesure fut que l'extrait de l'inventaire, qui formera le premier volume et qui sera précédé de l'histoire de la bibliothèque de Bourgogne, a été tiré au nombre de 1200 exemplaires, et que les autres volumes ne doivent l'être qu'au nombre de 600 exemplaires ; il y a donc un double tirage de l'extrait de l'inventaire.

Pour utiliser cet excédant, Mr. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, décida qu'il en serait fait une publication indépendante du catalogue complet, et qu'elle pourrait servir de *vade-mecum* aux gens de lettres, qui consultent souvent les manuscrits. Tel est l'objet de la publication séparée de l'inventaire en question (1).

---

(1) Voy., pour la méthode de rédaction du catalogue, les explications de Mr. Marchal sur ce travail en tête de l'Inventaire, p. II à XI.

Le système adopté pour la classification systématique des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, diffère de tous ceux qu'on connaît jusqu'à ce jour. Mais s'il est nouveau ce système, nous nous permettons de faire observer à l'auteur de ce plan, qu'il est trop compliqué, et qu'il ne facilite pas assez les recherches que tout savant peut avoir à faire à la bibliothèque dite de Bourgogne.

Voici les divisions générales de ce système (1), le lecteur en jugera par lui-même, s'il est juge compétent. Il se divise en *quatre* parties, savoir : I. *La Polygraphie,* II. *l'Histoire,* III. *la Sociabilité,* et IV. *les Religions.*

Première classe. — Polygraphie.

1re SECTION. — Bibliothèques.
2e » — Typographie.
3e » — Traités généraux des études.
4e » — Compositions littéraires.
5e » — Correspondance.
6e » — Voyages.

Deuxième classe. — Histoire.

1re SECTION. — Études collatérales.
2e » — Écriture sainte.
3e » — Histoire ethnique.
4e » — Histoire de Belgique.
5e » — » des ordres religieux.
6e » — » agiologique.
7e » — Biographie.
8e » — Histoire fictive.

(1) Pour les subdivisions nous renvoyons le lecteur à l'introduction de l'inventaire ci-dessus mentionné.

Troisième classe. — Sociabilité.

1er *ordre. — Expression de la pensée.*

2e *ordre. — Études mathématiques et matérielles.*

1re SECTION. — Évaluation des objets corporels et inco porels, de l'espace et du temps.
2e » — Physique.
3e » — Astronomie.
4e » — Histoire naturelle.
5e » — Médecine.
6e » — Alchimie.
7e » — Chimie.
8e » — Économie.
9e » — Commerce, industrie et manufacture
10e » — Constructions industrielles.
11e » — Attaque et défense de la société.
12e » — Imitation de la guerre.

3e *ordre. — Études philosophiques et intellectuelles.*

1re SECTION. — Philosophie cosmogonique.
2e » — » scolastique.
3e » — » anthropologique.
4e » — » métaphysique.
5e » — » éthique ou morale.
6e » — » politique, ou régime socia
7e » — Jurisprudence, ou raison sociale écrit

Quatrième classe. — Religions.

Premier ordre. — Monothéisme.

1er SOUS-ORDRE. — JUDAÏSME.

2e SOUS-ORDRE. — CHRISTIANISME.

1re SECTION. — Traités généraux du dogme.

2e SECTION. — Théologiens de diverses écoles.
3e » — Traités dogmatiques spéciaux.
4e » — Des sacrements.
5e » — Des quatre fins de l'homme.
6e » — De la polémique.
7e » — Des sermons et des homélies.
8e » — De la vie spirituelle.
9e » — De l'Église ou assemblée des fidèles.
10e » — De la liturgie.

3e SOUS-ORDRE. — MAHOMÉTISME.

Second ordre. — Polythéisme (1).

Le premier volume de ce répertoire systématique des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne, paraîtra probablement dans le courant de l'année 1840, l'impression en étant déjà très-avancée. Il offrira en même temps à ses lecteurs des copies fidèles de plusieurs des belles miniatures dont sont ornés grand nombre de manuscrits de ce dépôt littéraire (2).

§ XLII.

Description du local actuel de la bibliothèque de Bourgogne.

Nous avons vu plus haut que depuis la réouverture de la bibliothèque en 1831, l'attention du gouvernement belge fut appelée sur ce dépôt, trop longtemps oublié. Dès 1832, des fonds furent alloués pour

---

(1) Après l'indication du contenu du répertoire, Mr. Marchal rend compte de la formation des tables, voy. p. XVII et suiv. de l'inventaire ci-dessus mentionné.

(2) La confection de ces vignettes est confiée à Mr. Debrou.

agrandir le local, construire de nouvelles armoires propres à contenir les nombreux manuscrits qui gisaient encore par terre, et à placer les nouvelles acquisitions dont le gouvernement s'empresse d'enrichir ce précieux dépôt.

La bibliothèque de Bourgogne établie au palais de l'ancienne cour, comme il a été dit plus haut, se compose aujourd'hui de deux salles, garnies tout autour d'armoires en chêne fermées à clefs, et contenant la richesse manuscrite de ce dépôt. Pour suppléer au défaut d'emplacement, on a établi, il n'y a pas longtemps, une galerie au-dessus des armoires et dans les deux salles.

La première salle en entrant, qui fait face à la porte d'entrée de la galerie des tableaux, est celle de la *Reine Louise* (1). C'est de là que l'on jouit, sur la ville et la campagne, d'une des plus belles vues.

On remarquait encore il y a un an, dans cette même salle, l'inscription suivante :

CETTE ANTIQUE BIBLIOTHÈQUE ROYALE
FORMÉE DES LIBRAIRIES QUE LES DUCS DE BOURGOGNE AVAIENT CRÉÉES,
POUR L'INSTRUCTION ET LE DÉLASSEMENT DES PRINCES DE LEUR SANG.
AUGMENTÉE PAR CHARLES-QUINT, PAR ALBERT ET ISABELLE,
RENFERMANT DES MANUSCRITS PRÉCIEUX DE DOUZE SIÈCLES.
TRANSPORTÉE EN PARTIE A PARIS EN 1746, RESTITUÉE EN 1770.
ENLEVÉE DE NOUVEAU EN 1794, RENDUE EN 1815;
RÉDUITE AUX MSS.; RÉUNIE AUX ARCHIVES EN 1830 PAR LE ROI DES P.-B.
RÉORGANISÉE ET RÉOUVERTE AU PUBLIC, EN 1831, ELLE S'EST TRÈS-AUGMENTÉE.
ELLE EST RÉUNIE A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, CRÉÉE EN 1837.

---

(1) Appelée ainsi depuis 1835, à cause de la confection de nouvelles armoires dans cette salle, dues à la bienveillance de S. M. la reine des Belges.

Cette inscription a disparu aujourd'hui, et nous en félicitons l'auteur; car elle était loin de retracer même le plus succinctement possible, l'histoire de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, quoi qu'en dise Mr. Frocheur (1).

Cette salle est encore ornée d'un bas-relief en plâtre, offert et exécuté par Mr. Jouvenel, représentant Philippe-le-Bon, fondateur de la bibliothèque de Bourgogne.

La seconde salle est celle de *Marie-Thérèse*. On y admire les vitraux peints, qui font face à la cour du Musée. Le plus grand, celui qui se trouve superposé à la partie supérieure de la fenêtre, représente l'imitation d'une inscription tumulaire à la mémoire de nos meilleurs princes; aux quatre coins, sont les armoiries du royaume de Belgique, de Bourgogne, d'Autriche et d'Espagne, en souvenir de ces diverses dynasties qui régnèrent sur nos provinces.

A la partie inférieure de la même fenêtre, sont deux médaillons en ovale, aux armoiries de Bourgogne et au chiffre du roi régnant; ils sont mis dans un encadrement à ogives, afin que la fenêtre soit en harmonie avec la grande verrière et les médaillons (2).

C'est dans cette même salle que l'on voyait jadis les portraits suivants des ducs de Bourgogne, enchâssés dans de sombres boiseries : 1° Louis de Mâle ; 2° Marguerite de Brabant ; 3° Philippe-le-Hardi ; 4° Jean-sans-Peur ; 5° Philippe-le-Bon ; 6° Charles-le-Téméraire ; 7° Marie de Bourgogne ; 8° Maximilien ; 9° Philippe-le-Beau ; 10° Charles-Quint; 11° Philippe II ; 12° l'archiduc Al-

---

(1) Voyez sa *Notice historique sur la bibliothèque des ducs de Bourgogne* mentionnée plus haut, p. 31.

(2) Ces beaux vitraux ont été confectionnés par Mr. Capronier, en 1832.

bert ; 13° l'infante Isabelle ; 14° le prince Charl
15° Marie-Thérèse ; 16° Joseph II (1).

Ces tableaux sont actuellement placés dans la s
supérieure de ce dépôt.

Après avoir conduit l'histoire de la bibliothèque c
de Bourgogne jusqu'à l'époque de sa réunion à la bib
thèque royale, nous devons la quitter un instant, p
la reprendre plus tard, conjointement avec celle de
bibliothèque royale (dont elle forme aujourd'hui la
conde section), et passer à l'histoire de la bibliothè
publique de la ville.

(1) De cette série chronologique de portraits, neuf sont anciens,
modernes sont dus aux pinceaux habiles et exercés de nos jeunes artis
MM^rs. Diez, Sturm, Van Eyck, Delvigne, Philippekin et Mlle Fa
Corr.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DE

BRUXELLES.

Deuxième Partie.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE.

§ Ier.

Rapport de Coupé sur les bibliothèques publiques. — Projet de décret sur les bibliothèques nationales, 1794.

En 1794, il n'existait dans les provinces qui formaient les Pays-Bas autrichiens, que trois bibliothèques publiques : celle de l'université de Louvain, celle du chapitre de Tournai, et celle de Bourgogne. La première était la plus ancienne (1) ; la bibliothèque de Tournai avait été fondée dans le XVIIe siècle (2) ; la bibliothèque royale dite de Bourgogne, qui contenait dans ce temps-là des

(1) Voy. ERYCIUS PUTEANUS, *auspicia bibliothecæ publicæ Lovaniensis, etc.* Lovanii, 1639, pet. in-4°.

(2) Voy. DEFLINNE-MABILLE, *précis historique et bibliographique sur la bibliothèque publique de la ville de Tournai.* Ibid., 1835, in-8°.

livres imprimés, aussi bien que des manuscrits, ne fut réellement rendue *publique* qu'en 1772 (1).

Par suite de la révolution de 1793, les trésors littéraires amassés et répandus dans chaque département, seraient restés la plupart entassés sans ordre, et exposés au dépérissement ou à de nouvelles dilapidations, si le comité d'instruction publique de Paris n'avait pris des mesures propres à faire cesser ce désordre et à faire jouir tous les citoyens de ces richesses littéraires. En conséquence, Mr. *Coupé de l'Oise* fut chargé au nom du comité de venir, dans la séance du 2 pluviôse an II (22 janvier 1794), appeler l'attention de la convention nationale sur les bibliothèques publiques. Son rapport est conçu en ces termes :

« Votre comité d'instruction publique m'a chargé de » venir appeler votre attention sur les bibliothèques » nationales. Des sociétés populaires expriment un vœu » qui devient général, d'établir dans chaque district » une bibliothèque publique. Les fonds en sont amassés » depuis des siècles, et ils sont dignes de l'envie de toute » l'Europe.

» Les cloîtres ont sauvé de la destruction de l'empire » romain et de la barbarie, ce qu'il a été possible, des » productions savantes de l'antiquité ; ils y ont ajouté » celles des siècles suivans, et ces tems d'ignorance et » d'erreur n'ont pas été les moins féconds. Il y aura » sans doute beaucoup à réformer dans ces amas informes ; mais il existe un fonds précieux qu'un sage dis» cernement saura conserver.

» Ces antiques dépôts se grossissent encore de biblio-

(1) Voir la première partie de notre histoire, § XXIII.

» thèques particulières délaissées par les émigrés ; de
» collections d'histoire naturelle, d'instrumens de phy-
» sique, de mécanique, de médailles, d'antiques.

» Ces trésors littéraires, ainsi amassés et répandus
» dans chaque département, restent encore la plupart
» entassés sans ordre, comme des matériaux bruts, ils
» dépérissent ou sont exposés aux dilapidations. Il est
» tems de les disposer pour une grande destination, et
» d'en faire jouir tous les citoyens.

» La loi sur la vente du mobilier des émigrés ordonne
» que leurs bibliothèques seront transportées au chef-
» lieu de département : une autre loi ordonna aussi d'y
» transporter les bibliothèques des maisons religieuses,
» pour y former de tout cet ensemble une bibliothèque
» départementale : ce n'est point assez.

» Les bibliothèques principales des grandes com-
» munes, celles qui étoient publiques doivent sans doute
» être maintenues ; mais il s'y trouve des parties doubles
» et multipliées qu'on peut en séparer. Dans la même
» ville il existe souvent plusieurs bibliothèques. Il n'est
» pas de district qui n'en compte plusieurs, soit dans
» les ci-devant maisons religieuses, soit dans celles des
» émigrés. Ce sont ces différentes collections littéraires
» que votre comité d'instruction publique vous propose
» de rapprocher, et d'en composer une bibliothèque
» dans chaque district, afin de mettre, autant qu'il est
» possible, tous les citoyens à portée d'aller s'y instruire.

» Il croit qu'il sera du plus grand avantage pour la
» chose publique, de placer une bibliothèque à côté de
» la société populaire principale de chaque district. La
» littérature, les sciences doivent s'allier aux vertus ci-
» viques, unir leurs travaux, et concourir ensemble à
» la gloire et à la prospérité de la république.

» Vous avez décrété que l'enseignement est libre : il
» suffit de mettre le génie de la liberté dans cette grande
» carrière.

» Chaque bibliothèque doit devenir l'école de tous les
» citoyens, leur présenter le tableau des siècles et des
» nations, et les agrandir de tous les travaux et de toutes
» les pensées de l'esprit humain (1). »

Par suite de ce rapport, l'assemblée ordonna l'impression du projet de décret présenté dans la même séance par Coupé, et la discussion en fut ajournée jusqu'à la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794), dans laquelle Coupé de l'Oise relut son projet de décret sur les bibliothèques nationales ; la rédaction suivante est discutée par l'assemblée et adoptée définitivement :

« La convention nationale, après avoir entendu le
» rapport du comité d'instruction publique, décrète ;

» Art. Ier. Aussitôt après la publication du présent
» décret, les administrations de district, en conséquence
» des instructions ci-jointes, feront dresser un récole-
» ment des inventaires qu'elles ont dû faire des livres et
» manuscrits des ci-devant corps et communautés ecclé-
» siastiques, et de ceux qu'elles sont tenues de faire en-
» core des livres, ainsi que des condamnés dont les biens
» sont confisqués ; ensemble des objets d'histoire natu-
» relle, des instrumens de physique, de mécanique, des
» antiques, médailles, pierres gravées, tableaux, des-
» sins, gravures, plans, cartes et autres monumens des
» arts et d'instruction qui leur appartenaient, et en fe-
» ront parvenir une copie au département, et une autre
» au comité d'instruction publique. »

---

(1) Voyez le n° 123 du *Moniteur Universel*, tridi, 3 pluviôse an II de la république française (22 janv. 1794).

» II. Les administrations de district proposeront, parmi
» les édifices nationaux situés dans leur arrondissement,
» un emplacement convenable pour y établir une bi-
» bliothèque publique ; elles en enverront au départe-
» ment l'indication, avec le devis indicatif de la dépense
» nécessaire pour recevoir la bibliothèque, et les autres
» objets désignés dans l'art. Ier.

» III. Les administrations de département les feront
» parvenir dans le mois au comité d'instruction publi-
» que, avec leur avis sur l'emplacement proposé et la
» composition des bibliothèques de leurs districts.

» IV. Les bibliothèques des grandes communes, celles
» qui étaient publiques, sont maintenues : il n'y sera rien
» innové quant à présent, seulement elles fourniront
» l'inventaire de tous les livres et autres monumens qui
» les composent au comité d'instruction publique.

» V. Les parties doubles et répétées qui pourraient
» s'y trouver, seront réunies aux autres collections pro-
» venant des ci-devant corps et communautés ecclésias-
» tiques, des émigrés et condamnés de chaque district,
» pour en composer la bibliothèque suivant le décret
» qui sera rendu à cet égard, sur le rapport du comité
» d'instruction publique.

» VI. En conséquence de l'art. Ier, il sera sursis à toute
» vente de livres provenant des émigrés, et de tous au-
» tres objets rares et monumens instructifs énoncés au
» même article.

» VII. Tous les dépôts publics des monumens des
» arts, et les établissemens d'instruction publique
» existans, sont pareillement maintenus quant à pré-
» sent.

» VIII. Pour procéder aux inventaires et récolement
» des catalogues prescrits par les articles précédents,

» les administrations de district nommeront des com-
» missaires hors de leur sein, en se concertant avec les
» sociétés populaires.

» IX. Ces commissaires se conformeront pour ces opé-
» rations à l'instruction qui sera adressée aux districts
» par le comité d'instruction publique. Leur travail sera
» terminé dans quatre mois, à compter de la publica-
» tion du présent décret, et l'indemnité qu'ils recevront
» des administrations du district ne pourra excéder
» 5 liv. par jour.

» X. Pour déterminer enfin les livres, les objets rares,
» les monumens des arts et d'instruction publique qui
» seront définitivement conservés dans chaque biblio-
» thèque, ou qui devront être transférés d'un dépôt dans
» un autre, aliénés ou supprimés, le comité d'instruc-
» tion publique présentera à la convention nationale un
» projet de décret sur la formation d'une commission
» temporaire à qui ce travail sera confié.

» XI. Aussitôt après que la composition de chaque
» bibliothèque de district aura été terminée, il en sera
» formé un catalogue exponible aux yeux du public, et
» il en sera envoyé une copie pour être déposée au
» district, et une autre au comité d'instruction pu-
» blique.

» XII. Les livres manuscrits, plans, tableaux et au-
» tres objets rares, énoncés dans l'art. premier, que les
» auteurs et autres citoyens pourraient donner ou lé-
» guer, seront placés dans la bibliothèque et ajoutés à
» son catalogue.

» XIII. Les bâtimens servant à chaque bibliothèque
» ainsi qu'aux établissemens existans d'instruction pu-
» blique, seront entretenus des deniers publics. L'ad-
» ministration et la police réglementaire appartiendront

» à la municipalité des lieux, sous la surveillance de » l'administration du district (1). »

§ II.

Apposition des scellés sur les bibliothèques tombées dans le cas de la confiscation ou du séquestre. — Confection des inventaires, 1795.

L'administration centrale et supérieure de la Belgique, voulant mettre le plus tôt possible un terme à des déprédations qui excitaient une indignation universelle, et profitant à cet effet des dispositions favorables du représentant du peuple en mission, Pérès, prit, le 18 pluviôse an III, un arrêté qui prescrivait aux administrateurs d'arrondissement (2), de faire apposer les scellés à toutes les bibliothèques tombées dans le cas de la confiscation ou du séquestre; de lui en envoyer la liste; d'en faire rédiger des catalogues; enfin de lui indiquer les enlèvements qu'ils auraient subis. Les livres les plus précieux étaient destinés à l'accroissement de la bibliothèque générale de Bruxelles, les ouvrages restants devaient servir à former les bibliothèques dans les chefs-lieux des provinces, et même dans les localités secondaires, si l'opportunité en était reconnue (3).

Cet arrêté ne reçut pas d'exécution, en ce qui concernait la formation de bibliothèques publiques. Il en fut de même d'une autre décision en date du 12 vendé-

(1) Voy. le *Moniteur Universel*, n° 131, primidi, 11 pluviôse, an II (30 janv. 1794).

(2) Les administrateurs avaient remplacé les états des provinces.

(3) Voy. le feuilleton de l'*Indépendant*, journal de Bruxelles, du 22 janv. 1836.

miaire an IV, qui ordonnait l'établissement à Malines d'une bibliothèque dont le fonds devait être composé de celles du ci-devant grand conseil et de l'archevêché, le chapitre métropolitain ayant représenté que cette dernière lui appartenait d'après les dispositions de l'archevêque Thomas d'Alsace, qui l'avait fondée.

MMrs. Gérard, le nommé Ortals et Laserna-Santander furent chargés de remettre en ordre les restes de la bibliothèque de Bourgogne, d'en constater l'état actuel, et d'en faire l'inventaire le plus tôt possible. En conséquence l'administration porta un arrêté, le 12 nivôse an III (1er janvier 1795), ordonnant de faire lever les scellés que les commissaires des sciences et arts avaient apposés dans ladite bibliothèque (1). Après quarante jours de travail le catalogue de tous ces livres et manuscrits fut achevé : on en remit une copie à l'administration, et une seconde fut envoyée au comité d'instruction publique de la convention nationale.

Ce travail fit connaître qu'un millier de manuscrits environ avait été dédaigné par les commissaires de la convention, et fit voir aussi qu'à cette époque on a dû, une troisième fois, commencer l'établissement d'une nouvelle bibliothèque, qui, en effet, par la suite des événements divers, est devenue beaucoup plus considérable que ne l'était l'ancienne, à l'exception cependant de la partie des manuscrits précieux qu'elle possédait.

---

(1) Ce qui fut fait le 14 du même mois, ou le 3 janv. 1795.

§ III.

Établissement de l'école centrale à Bruxelles, et formation d'une bibliothèque, ouverte au public en 1795.

Dans la séance du 2 brumaire an IV (28 octobre 1795), Mr. Daunou fixa, au nom de la commission des Onze et du comité d'instruction publique, l'attention de la convention nationale sur l'organisation de l'instruction publique. A la suite de son rapport, Mr. Daunou proposa un projet de décret qui est adopté avec quelques changements dans la séance du 3 brumaire suivant (1). L'art. IV du titre II, ayant rapport aux écoles centrales, porte ce qui suit : *Il y aura auprès de chaque école centrale une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et physique expérimentale* (2).

Par suite de cette loi, l'instruction fut organisée dans toute l'étendue de la république. Les administrateurs des départements de la Belgique s'occupèrent dès lors de rassembler les livres et manuscrits provenant d'établissements supprimés, ou appartenant à d'autres titres à l'État, qui étaient dispersés dans l'étendue de leur ressort respectif ; ils les employèrent à former la biblio-

---

(1) Ce décret sur l'organisation de l'instruction publique est divisé comme suit : Titre Ier. *Écoles primaires*. II. *Écoles centrales*. III. *Des écoles spéciales*. IV. *Institut national des sciences et des arts*. V. *Encouragements, récompenses et honneurs publics*. VI. *Fêtes nationales*.

(2) Voy. le *Moniteur Universel*, no 33, 2 brumaire an IV (28 oct. 1795).

thèque du chef-lieu, ne se souciant plus d'en établir d'autres. C'est ainsi que furent créées les bibliothèques d'*Anvers, Bruxelles, Bruges, Gand, Liége, Luxembourg, Maestricht, Mons, Namur,* qui existent encore aujourd'hui.

Aux débris de la bibliothèque de Bourgogne, MM^rs^. Gérard et Laserna joignirent d'abord environ 300 volumes manuscrits et imprimés provenant de la célèbre bibliothèque de l'abbaye de Gembloux, que le général FERRAND avait trouvés cachés chez les fermiers et qu'il avait fait transporter à Bruxelles par les fourgons militaires (1). Mais dans le courant de 1795, les religieux émigrés de la ci-devant abbaye de Gembloux étant rentrés dans le délai accordé par la loi, réclamèrent auprès de l'auto-

---

(1) On laisse à juger combien d'ouvrages peuvent avoir été égarés dans un transport de cette nature ; l'original de la fameuse *Chronique de Sigebert*, par exemple, ne s'est pas retrouvée depuis. On dit que cette même relique devant laquelle se mit à genoux SCHOEPFLIN, saisi d'un véritable enthousiasme de savant, se trouve aujourd'hui entre les mains de M^r^. BAUDE, de Gembloux, qui, l'ayant achetée pour la bagatelle de 6 à 7 francs, en demande aujourd'hui 2000.

Ce Sigebert, moine de l'abbaye de Gembloux dans le Brabant wallon, est né en 1030 et décédé en 1112. Il était le plus célèbre des anciens historiens ou chronographes belges. Sa chronique n'a cependant pas échappé à l'*index* de Rome, pour n'être pas favorable à Grégoire VII et à ses successeurs immédiats. Voy. RAOUX, *notice sur un passage remarquable de la chronique de Sigebert de Gembloux, relatif à l'autorité prétendue par les papes sur les couronnes des rois*, lue dans la séance de l'Académie royale de Bruxelles du 3 févr. 1827. Bruxelles, Hayez, 1827, in-4° (21 pages). La chronique même a été publiée à Francfort en 1585 par *Jean Pistorius*, et plus fidèlement encore par *Aubert le Mire* à Anvers en 1608.

Enfin il paraît que la bibliothèque de Gembloux avait une fois été brûlée vers 1683, car PETIT-RADEL la cite parmi la liste des bibliothèques incendiées. Voir ses *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes*. Paris, 1819, in-8°, p. 167.

rité compétente les livres et les manuscrits, dont il est fait mention ci-dessus. Les livres imprimés furent restitués, mais quant aux manuscrits, il fut décidé qu'ils devaient rester à la bibliothèque publique. Cette mesure procura cependant à cette bibliothèque des manuscrits intéressants qu'elle conserve encore aujourd'hui (1).

Les recherches successives de ces deux hommes instruits, préposés par l'autorité à la réorganisation de la bibliothèque publique de Bruxelles, enrichirent encore ce dépôt des livres non encore vendus, déposés à l'ancien couvent des *Riches-Claires* de Bruxelles (2), et provenant des couvents et maisons religieuses supprimées par l'empereur Joseph II en 1783 et 1784 (3) ; de ceux de la collection des états de Brabant, et de quelques

(1) La section des manuscrits de la bibliothèque royale à La Haye possède le *Catalogue raisonné d'une partie des manuscrits de la célèbre abbaye de Gembloux*, in-fol., provenant de la vente de feu Mr. Gérard.

(2) Cette église existe encore aujourd'hui, rue des Sœurs-Noires ; mais sur l'emplacement du couvent des Riches-Claires on a percé la rue St.-Christophe.

(3) Les catalogues des livres de ces maisons religieuses ont été publiés de 1785 à 1792, savoir :

1° *Premier catalogue des livres des couvents supprimés aux Pays-Bas*. Brux., 1785, in-8°.

2° *Troisième catalogue des couvents supprimés aux Pays-Bas* (en 1784), par Ermens. Bruxelles, 1792, in-8°.

3° *Quatrième catalogue des livres des couvents supprimés aux Pays-Bas* (*en* 1784), *par le même*. Tome I. Bruxelles, 1792, in-8°. (Le tome II n'a point paru.)

4° *Troisième et quatrième catalogue des livres des couvents supprimés en* 1790. Brux., 1792, 2 tomes, 1 vol. in-8°.

5° *Catalogue des livres des* 15 *couvents supprimés à Bruges et à Nieuport*. Bruges, 1785, in-8°.

bons ouvrages choisis dans la bibliothèque du grand conseil de Malines (1). Ces différentes acquisitions ne réparaient que bien imparfaitement les pertes éprouvées, mais pourtant elles en étaient une sorte de compensation.

Ces diverses opérations avaient retardé la confection du catalogue de la bibliothèque, qui fut définitivement mise en ordre et en état d'être ouverte au public. L'arrêté de l'administration centrale et supérieure de la Belgique, en date du 4 prairial an III, fut mis à exécution, et la bibliothèque de Bruxelles fut ouverte, à partir de 1795, pour l'usage du public, huit jours par décade, dont quatre le matin depuis 9 à 1, et les quatre autres depuis 3 à 7 heures de relevée, tant que la saison permettait de lire sans lumière (2).

§ IV.

Laserna-Santander bibliothécaire depuis 1796.

Laserna, chargé avec Gérard de la direction de la bibliothèque depuis 1795, ne cessa de rendre d'immenses services à ce dépôt littéraire. Une grande quantité de livres et de manuscrits trouvés le 26 juin 1795, au manége de la cour de Bruxelles, furent transportés à la bibliothèque. Par arrêté de l'administration, en date du 14 messidor an III, il y fit encore transporter plusieurs livres et manuscrits échappés au gaspillage, qui se trouvaient éparpillés dans plusieurs chambres, sans excepter même celles occupées par le portier de la maison et bâtiment de la ci-devant chambre des comptes (3). A

(1) Voy. Laserna, *mém. histor.*, p. 99.
(2) Voy. Laserna, *mém. histor.*, p. 100.
(3) Voy. Laserna, *mém. histor.*, p. 101.

la fin du mois de septembre 1795, il fit encore transporter de la maison commune au dépôt général, par ordre de l'administration, la bibliothèque des ci-devant états de Brabant, où il y avait quelques ouvrages intéressants.

Ce fut vers la même époque que la bibliothèque fut transportée dans la maison du ci-devant chancelier de Brabant. La masse des livres amoncelés dans ce local, et ceux en plus grand nombre encore qu'on attendait de la suppression des maisons religieuses (1), en vertu de la loi du 15 frimaire an IV (6 décembre 1795), exigeaient un local plus spacieux. Les bâtiments de la ci-devant Cour, furent appropriés à cet usage (2). La bibliothèque transportée dans ce nouveau local en 1796, s'accrut de nouveau d'une grande quantité de livres trouvés chez des particuliers émigrés (3).

---

(1) A la suppression générale des couvents, les récollets hébraïsans d'Anvers sauvèrent leur bibliothèque et la firent vendre le 5 oct. 1810. Le catalogue fut publié sous le titre suivant : *Catalogue d'une belle collection de livres en langues orientales, en latin et autres, parmi lesquels un précieux manuscrit sur vélin*. Anvers, Bincken, 1810, in-8°, 66 pages.

(2) Comme un grand nombre d'habitants de Bruxelles désiraient depuis longtemps qu'on établît une communication avec le Parc par la rue Isabelle, et qu'il fallait pour cela abattre le bâtiment de la bibliothèque, qui d'ailleurs n'était plus assez spacieux, l'administration centrale et supérieure de la Belgique prit la résolution d'établir ladite bibliothèque dans la maison ci-devant occupée par le chancelier de Brabant, où le dépôt général se trouvait déjà ; à cet effet elle ordonna que pendant le mois de novembre, où le transport devait se faire , elle ne serait pas ouverte au public. On s'empressa cependant de disposer provisoirement une chambre convenable pour le public, qui fut ouverte le 22 novembre 1795.

(3) Mr. Gérard a fait un *catalogue raisonné des manuscrits, concernant l'histoire du pays, qui se trouvaient encore dans la bibliothèque publique de Bruxelles, en* 1796 ; mss. in-fol. Ce manuscrit se trouve à la bibliothèque royale de La Haye, fonds Gérard.

Les travaux de la bibliothèque devenant de jour en jour plus pénibles, Mr. Gérard se vit obligé de donner sa démission, alléguant pour prétexte ses infirmités ; de manière qu'après avoir fait transporter tout le dépôt des livres au local ci-dessus mentionné, et après y avoir établi une salle pour l'usage du public, l'administration chargea Mr. Laserna de la direction générale de la bibliothèque.

§ V.

Inauguration de l'école centrale de Bruxelles. — La bibliothèque publique lui est attribuée, 1797. — *Accroissements successifs de ce dépôt littéraire.*

Les bâtiments et dépendances de la ci-devant cour de Bruxelles ayant été désignés pour servir à l'établissement de l'école centrale du département de la Dyle, cette école fut inaugurée à Bruxelles le 10 prairial an V (31 mai 1797) (1), la bibliothèque publique lui fut attribuée, et Mr. Laserna fut nommé par le jury d'instruction à la place de bibliothécaire de ladite école ; cette nomination fut confirmée par un arrêté de l'administration départementale en date du 19 germinal an V (8 avril 1797).

(1) Voici en quels termes rend compte de cette cérémonie le *Républicain du Nord :* « Après s'être assemblées à la maison commune, les autorités » constituées, civiles et militaires, se sont rendues en cortége au tem- » ple de la Loi. A la place de la liberté, elles ont été saluées par les sal- » ves redoublées de la garnison en parade. Le temple a été rempli de » citoyens assemblés pour prendre part à cette fête intéressante, et la » même foule a suivi le cortége au local destiné provisoirement à l'école, » dont les salles spacieuses ne l'étoient pas encore assez pour l'empresse- » ment du public. » Voir le n° 565, duodi, 12 prairial, an V (31 mai 1797).

Le commissaire du directoire exécutif près l'administration du département de la Dyle, le sieur Lambrechts, fit, dans un discours qu'il prononça à l'occasion de l'installation de ladite école, allusion à la bibliothèque publique de Bruxelles, en ces termes : « Déjà par les soins d'un » homme laborieux et ami des lettres (M[r]. LASERNA-» SANTANDER, bibliothécaire), vous avez une bibliothèque, » à laquelle aucune ne peut être comparée dans les dé-» partemens réunis. Cette bibliothèque s'agrandit, se » perfectionne chaque jour par les travaux assidus de » cet homme infatigable. C'est là que vous pourrez, » dans tous les temps, faire de savantes recherches, et » que vos élèves iront parcourir les chefs-d'œuvre des » grands hommes que vous leur proposerez pour mo-» dèles (1). »

Pour rendre l'établissement susmentionné aussi avantageux que possible aux progrès des sciences, M[r]. Laserna réussit à faire prendre par l'administration communale un arrêté en date du 22 brumaire an VI (12 novembre 1797), qui l'autorisait à prendre dans la bibliothèque de l'ancienne université de Louvain tous les ouvrages qu'il jugerait utiles à celle de Bruxelles et dont l'école centrale de Bruxelles pourrait avoir besoin. *Sept cent dix articles* furent le produit du choix qu'il fit à cette époque (2).

(1) Voy. le *Moniteur Universel*, n° 574, 21 prairial an V (9 juin 1797).

(2) « Le docteur Van de Velde, bibliothécaire à cette époque à l'université de Louvain, très-lié avec Laserna, se plaisait à rendre hommage à l'intégrité personnelle avec laquelle il remplit la mission qui lui avait été imposée. Au reste, l'on sait que c'est à Laserna que la Belgique doit la conservation d'une foule de manuscrits et de livres précieux qui étaient destinés à devenir la proie des Vandales de cette époque. » Voy.

Un événement heureux vint encore en 1798 enrichir la bibliothèque publique de Bruxelles. Le ministre de l'intérieur de France se montrant très-disposé à favoriser la bibliothèque, accorda à l'administration communale de Bruxelles la permission d'extraire du riche dépôt de livres établi dans le local des ci-devant *Cordeliers* de Paris, les ouvrages qui pourraient manquer à la bibliothèque de Bruxelles. Par arrêté du 13 vendémiaire an VII (4 octobre 1798), Mr. Laserna fut autorisé de se rendre à cet effet à Paris, où, occupé sans relâche à examiner par détail pendant six semaines le grand dépôt des cordeliers, il fit le choix de plusieurs beaux ouvrages qui furent transportés à Bruxelles et déposés à la bibliothèque publique (1).

Tant de circonstances réunies avaient augmenté la bibliothèque publique d'un grand nombre d'ouvrages intéressants, et les plaies du passé commençaient à se cicatriser.

§ VI.

Établissement d'un lycée à Bruxelles en remplacement de l'école centrale. — Scellés apposés sur la bibliothèque de cette école, 1803.

La nécessité d'organiser des écoles primaires, celle de corriger les défauts que six années d'existence ont montrés dans l'institution des écoles centrales, enfin celle d'établir des écoles spéciales qui manquaient au territoire agrandi et à la masse du peuple français, avaient

---

l'*Annuaire de l'université catholique de Louvain*, pour l'année 1840, p. 214.

(1) Voy. Laserna, *mém. histor.*, p. 107.

déterminé le gouvernement à s'occuper d'une nouvelle organisation de l'instruction publique. Un nouveau projet fut présenté dans la séance du 30 germinal an X. La discussion terminée, il fut adopté dans la séance du 11 floréal par 251 boules blanches contre 27 noires (1). L'art. IV de ce projet de loi traite des lycées qui remplacèrent les écoles centrales. Un au moins devait être établi par arrondissement de tribunal d'appel. Dans ces lycées, ce qui était autrefois enseigné dans les colléges, a été accumulé avec les objets d'enseignement des écoles centrales (2).

Dans le courant de l'année X la loi du 11 floréal supprima les écoles centrales (3). Un arrêté des consuls du 24 vendémiaire an XI établit à Bruxelles un lycée. L'article III ordonnait l'apposition des scellés sur la bibliothèque de l'école centrale (4). Enfin, par un arrêté du ministre de l'intérieur du 8 frimaire an XII, 1500 volumes furent enlevés de cette bibliothèque pour l'usage du lycée.

§ VII.

La bibliothèque publique de Bruxelles est mise sous la surveillance de la municipalité de ladite ville, 1803.

Jusqu'en l'an X les frais de la bibliothèque publique de Bruxelles furent supportés par le gouvernement. Un

(1) Voy. le *Moniteur Universel* du 3 floréal an X, n° 212.

(2) Le projet de loi relatif aux lycées est divisé comme suit : TITRE I. *Division de l'instruction.* II. *Des écoles primaires.* III. *Des écoles secondaires.* IV. *Des lycées.* V. *Des écoles spéciales.* VI. *De l'école spéciale militaire.* VII. *Des élèves nationaux.* VIII. *Des pensions nationales et de leur emploi.* IX. *Dispositions générales.*

(3) Voy. le *Moniteur Universel* du 12 floréal an X, n° 222.

(4) Cet article est ainsi conçu : « Les préfets, à la réception du pré-

arrêté du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803), non inséré au bulletin des lois, régla que les bibliothèques des écoles supprimées devaient être mises à la disposition et sous la surveillance des municipalités, à charge de l'entretenir et d'en salarier les conservateurs. Cet arrêté est conçu en ces termes :

« Le gouvernement de la république, sur le rapport » du ministre de l'intérieur, arrête :

» Art. 1er. Immédiatement après l'organisation des » lycées, les bibliothèques des écoles centrales sur les- » quelles les scellés auront été apposés, seront mises à » la *disposition* et sous la surveillance de la municipa- » lité.

» Art. 2. Il sera nommé par ladite municipalité un » conservateur de la bibliothèque, dont le traitement » sera payé aux frais de la commune.

» Art. 3. Il sera fait de tous les livres de la biblio- » thèque un état certifié véritable, dont le double sera » envoyé au ministre de l'intérieur par le préfet du dé- » partement.

» Art. 4. Le ministre de l'intérieur est chargé de » l'exécution du présent arrêté.

» Le premier consul, (signé) Bonaparte (1). »

Le 21 prairial an XI, le maire de Bruxelles proposa au préfet la nomination du conservateur, ainsi que le traitement à lui allouer. Le préfet approuva par lettre

---

» sent arrêté, feront mettre le scellé sur les bibliothèques, cabinets et » autres dépôts appartenans, auxdites écoles centrales, etc. » Voy. le *Moniteur Universel* du 30 vendémiaire, n° 30.

(1) Cette copie est un extrait des *registres des délibérations du gouvernement de la république*, déposés aux archives de la ville de Bruxelles.

du 26 du même mois (1). Depuis cette époque les dépenses de la bibliothèque furent supportées par la ville et portées à son budget, et la bibliothèque s'accrut insensiblement et d'une manière proportionnée au beau local qu'elle occupe encore aujourd'hui.

§ VIII.

Destitution de Mr. Laserna. — Mr. Van Hulthem nommé bibliothécaire en 1811.

Laserna-Santander ayant eu, en 1811, l'imprudence de répandre à Bruxelles même une proclamation en faveur du roi d'Espagne, fut poursuivi par la police et destitué de ses fonctions de bibliothécaire. Mr. Van Hulthem, alors recteur de l'école de droit, fut appelé, par arrêté du préfet de la Dyle du 27 septembre 1811, sur la présentation du maire, à remplacer ce savant bibliographe qui avait rédigé le catalogue subsistant encore à la bibliothèque publique de la ville de Bruxelles, formant 4 énormes volumes in-fol., écrits de la main de Mr. Marchal, alors employé à ladite bibliothèque (2).

Quand la bibliothèque de Bourgogne obtint de la France en 1815 la restitution des ouvrages et objets d'art, que les représentants de la république française lui avaient pris, vingt-ans auparavant (ainsi qu'il a été dit au § XXXIII de la première partie de notre histoire), on rendit quantité de volumes formés d'estampes rapportées. Ces recueils faits dans des monastères et pleins de

---

(1) Mr. Laserna fut ainsi maintenu dans ses fonctions de bibliothécaire.

(2) La bibliothèque de la ville possédait en 1813, d'après Paquet-Syphorien, environ 80,000 volumes. Voy. son *Voyage historique et pittoresque*, etc., Paris, 1813, 2 voll. in-8°.

gravures dont plusieurs sont aujourd'hui sans prix, furent placés à la bibliothèque de la ville avec la collection des incunables, qui avait servi à la rédaction du dictionnaire bibliographique de Mr. Laserna (1).

Ce fut vers cette époque que la bibliothèque fut séparée pour la première fois en deux sections, celle des *imprimés* et celle des *manuscrits,* dont Mr. Van Hulthem resta le chef (2). Malheureusement, l'administration de la ville de Bruxelles ne paraissait plus songer le moins du monde à ce précieux dépôt littéraire. Les acquisitions n'étaient aucunement en rapport avec les besoins des habitants, et Mr. Van Hulthem, qui remplissait gratuitement ses fonctions, n'avait pas l'exactitude d'un employé rétribué et soumis à la surveillance d'une autorité supérieure.

Les livres et les manuscrits de Mr. Gérard ayant été acquis, en 1817, par l'entremise de Mr. Van Hulthem, pour le gouvernement des Pays-Bas, les doubles et quelques ouvrages de peu de valeur, furent déposés à la bibliothèque de la ville de Bruxelles; les manuscrits et les livres imprimés les plus précieux ont été transportés à la bibliothèque royale de La Haye (3).

---

(1) Cet ouvrage porte pour titre : *Dictionnaire bibliographique choisi du xve siècle, précédé d'un essai sur l'origine de l'imprimerie, ainsi que sur l'histoire de son établissement dans les villes, bourgs*, etc., Bruxelles, 1805-1807, 3 voll. in-8°.

(2) Voy. ce que nous avons dit plus haut § XXXIV de l'histoire de la bibliothèque de Bourgogne.

(3) Voy. le § XXXVI de l'histoire de la biblioth. de Bourgogne.

Le catalogue de Gérard n'a jamais été mis en vente, et, par ce fait, est devenu fort rare : il renferme des ouvrages excessivement remarquables, et contient 4574 numéros. Il a paru sous ce titre : *Description bibliographique des livres imprimés de la bibliothèque de Mr.* G. J. Gérard. Bruxelles, Simon (1817), in-8°.

§ IX.

Le baron de Reiffenberg, bibliothécaire-adjoint en 1821.

Mr. Van Hulthem ayant fixé son domicile à Gand, dès 1820, par suite de sa nomination aux états généraux par les états de la province de Gand, et étant dans l'impossibilité de remplir, pendant son séjour à La Haye, les fonctions de conservateur de la bibliothèque de Bruxelles, la régence de cette ville nomma, par arrêté du 22 décembre 1821, le baron de Reiffenberg en qualité de *bibliothécaire-adjoint*. Voici une copie de cette résolution, prise dans la séance du 22 décembre 1821 :

« Le conseil de régence de la ville de Bruxelles.

» Prenant en considération que Mr. Van Hulthem, » conservateur de la bibliothèque de cette ville, a re- » noncé dès l'an dernier à son domicile en cette ville, » pour le transférer à Gand, province de la Flandre » orientale, qu'ayant depuis été nommé député aux » états généraux par les états de la province susdite, » il se trouve forcé d'abandonner la résidence qu'il au- » rait jusqu'alors conservée à Bruxelles, et par suite dans » l'impossibilité pendant son séjour à La Haye de rem- » plir les fonctions de conservateur de la bibliothèque » de Bruxelles.

» Revu sa résolution en date du 23 août dernier, » n° 438, portant entr'autres institution d'une commis- » sion de surveillance et d'administration pour la biblio- » thèque.

» Voulant en procédant à la nomination du conserva- » teur et bibliothécaire adjoint assurer le service confié » jusqu'à cette époque à Mr. Van Hulthem et mettre la

» commission à même de commencer ses opérations ;
» arrête :

» Monsieur *De Reiffenberg*, professeur à l'Athénée » royal de cette ville est nommé conservateur et bi» bliothécaire adjoint de la bibliothèque de cette ville, » il présidera en cette qualité et pendant l'absence de » Mr. Van Hulthem la commission administrative et de » surveillance submentionnée. 2° Conformément à ce » qui a été décidé et arrêté en séance du 23 août, le » collége est chargé de la nomination des membres res» tant à nommer pour compléter cette commission (1). »

Mr. de Reiffenberg entra donc en fonctions et présida plus tard en sa qualité de bibliothécaire, la commission administrative et de surveillance dont mention sera faite dans le chapitre suivant.

§ X.

Nomination d'une commission de la bibliothèque de la ville de Bruxelles, le 29 *décembre* 1821. — Mr. *S. Van de Weyer, bibliothécaire en* 1824.

Par résolution du conseil de régence du 22 décembre 1821, le collége a été chargé de la nomination d'une commission de la bibliothèque. Dans sa séance du 29 décembre de la même année, le collége nomma les membres de cette commission, composée comme suit :

MMrs. Ph. Lesbroussart, professeur à l'Athénée; Ch. Morel, secrétaire du département des chasses, etc.; Behr, secrétaire d'État; Max. Delfosse, et Visscher (2).

(1) Cette pièce est extraite du *Registre aux résolutions du conseil de régence de la ville de Bruxelles du* 5 *mars* 1819 *au* 2 *novembre* 1822, n° 487, reposant aux archives de cette ville.

(2) Voy. le *Registre aux résolutions du collége de la ville de Bruxelles*,

Plus tard MM^rs. WELLENS, DRAPIEZ et GÉRARD firent aussi partie de cette commission (1).

Le poste de bibliothécaire étant devenu vacant en 1824, par suite du départ pour Louvain de M^r. de Reiffenberg, nommé professeur à la faculté de philosophie de l'université de cette ville (2), la commission de la bibliothèque fut priée par la régence de faire ses propositions pour la place vacante. M^r. SILVAIN VAN DE WEYER, aujourd'hui ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, fut nommé membre de la commission de la bibliothèque et chargé provisoirement de la direction de ce dépôt littéraire en remplacement de M^r. de Reiffenberg. La résolution du conseil de régence de la ville de Bruxelles, relative à cette nomination, a été prise dans la séance du 20 janvier 1824, dont voici la teneur :

« Burgmeester en Schepenen.

» Willende voorzien in het voorts zetten van het katalogus der dobbelen der boeken dezer stads bibliotheek de welke overeenkomstig de resolutie van den Raad van regering in dato 23 augustus 1821, n° 438 moeten worden verkocht.

» Hebben geresolveert.

» D'heer Sylvain Van de Weyer, te Brussel woonagtig, als lid des kommissie der bibliotheek te benoemen, ende hem bovendien *provizionelyck* als bibliothecarius aan te stellen ten einde te konnen ten

---

du 2 sept. 1820 au 31 janv. 1822, n° 490, reposant aux archives de cette ville.

(1) Voy. § XI, ci-après, pour les motifs de la nomination de ces deux derniers membres de la commission.

(2) Par arrêté du 7 mai 1822.

» zelven tyde de zorge draagen over de boeken en lees-
» zaal in plaats van den heere baron de Reiffenberg
» naar Loeven vertroken.

» Expeditie der tegenwoordige resolutie zal als kom-
» missie aan d'heer Van de Weyer gezonden worden,
» met verzoek om zoodra zyne terugkomst van Loeven
» wel zich met de bedoelde werken te willen bezig
» houden.

» Gedaan in zitting van het kollegie den 20 january
» 1824 (1). »

Mr. Van de Weyer fut définitivement nommé, par résolution du conseil de la régence en date du 9 décembre de la même année. Voici l'extrait du registre des délibérations dudit conseil :

« Eyndelyk doet de burgmeester aan den Raad het
» voorstel om tot de benoeming overtegaan van eenen
» bibliothecaris, alzoo dezen post vakerende is door
» het vertrekken van de heer Van Hulthem en baron
» de Reiffenberg, welke dezen post hebben bekleed.

» Op voorstel van den persoon van den heer Silvinus
» Van de Weyer, advokaat, wordt deze tot gemelde
» fonctie benoemd (2). »

§ XI.

Vente des doubles de la bibliothèque de la ville de Bruxelles, 1824.

La bibliothèque publique de Bruxelles possédant vers 1822, une masse d'ouvrages doubles, triples et même

(1) Voy. le n° 1376 des registres déposés au secrétariat de la ville de Bruxelles.

(2) Voy. le registre aux procès-verbaux des délibérations du conseil de régence de la ville de Bruxelles, séance du 9 déc. 1824.

sextuples, la commission de la bibliothèque eut l'heureuse idée de proposer, en juin 1822 (1), à la régence de Bruxelles, la vente de ses ouvrages surabondants, afin de pouvoir acheter avec le revenu de cette vente de nouveaux ouvrages et combler ainsi des lacunes qui existaient dans ladite bibliothèque. La régence, après avoir pris connaissance des ouvrages dont on voulait se défaire, et dont le nombre se montait alors à 1450 numéros, un premier catalogue en fut rédigé par les soins de Mr. de Reiffenberg et imprimé dans le courant du même mois de juin, avec une suite contenant encore 306 numéros, ou les pages 75 à 177 dudit catalogue (2).

L'aliénation de cette partie de livres projetée et ordonnée depuis plusieurs mois fut cependant encore retardée par ordre de la régence, d'abord par suite du départ pour Louvain de Mr. de Reiffenberg, en second lieu que la régence désirait porter quelques modifications au catalogue susmentionné. Une révision du catalogue fut donc commencée, et pour diminuer la besogne qui a été occasionnée à la commission par ce nouveau travail, elle résolut d'augmenter le nombre de ses membres, et nomma, par sa résolution du 7 novembre 1822, MMrs. Drapiez et Gérard, déjà membres d'une section des autres commissions établies au Musée, pour faire

---

(1) Voy. la lettre de Mr. de Reiffenberg adressée au nom de la commission à la régence de Bruxelles en date du 3 juin 1822, reposant aux archives de ladite ville.

(2) Ce supplément porte pour titre : *Suite du catalogue des livres surabondants de la bibliothèque publique de Bruxelles*. S. l. et a, in-8°.

La vente d'abord remise au 15 septembre, et de nouveau différée jus-

partie de celle de la bibliothèque (1). Mr. Van de Weyer fut également chargé, depuis son entrée en fonctions comme bibliothécaire (le 20 janvier 1824), à *continuer* le catalogue des doubles ci-dessus mentionné (2), dont le nombre des numéros fut porté à 2014.

Enfin les nouveaux travaux du catalogue achevés, la vente en a eu lieu définitivement le 15 octobre et jours suivants 1824, sous la direction du libraire Berthot à Bruxelles, auquel on avait donné les instructions nécessaires pour que cette vente eût lieu au plus grand avantage de la bibliothèque de Bruxelles (3). Nous ignorons complétement quelle somme cette vente a rapportée, et quelle a été l'application qu'on en a faite.

§ XII.

Mr. Goethals, bibliothécaire, en 1832.

Par suite de la révolution de 1830, Mr. Van de Weyer fut chargé de fonctions diplomatiques qui le forçaient de rester éloigné de Bruxelles, et par conséquent de ses occupations comme bibliothécaire de cette ville; et, comme sa mission était de nature à devoir se prolonger encore, le bourgmestre de Bruxelles exposa au conseil

---

qu'au 16 nov. 1822, n'a eu lieu qu'en 1824 comme on le verra plus loin.

(1) Voy. aux archives de la ville de Bruxelles, 2e divis. *Indicateur*, no 19189, et *Répertoire*, no 4414.

(2) Comme il est dit dans sa nomination ci-dessus rapportée : «Willende voorzien in het voorts zetten van het katalogus der dobbelen der boeken dezer stads-Bibliotheek, etc.»

(3) Ce catalogue a été imprimé chez Hayez, à Bruxelles, sous le titre de : *Catalogue des livres surabondants de la bibliothèque publique de Bruxelles*. Ibid., 1824, in-8o.

de régence la nécessité de pourvoir à la nomination d'un bibliothécaire, en remplacement de Mr. Van de Weyer.

En conséquence, vu l'art. 68 du règlement, et sur la proposition du collége, Mr. Goethals, alors sous-bibliothécaire audit dépôt littéraire, fut nommé bibliothécaire en remplacement de Mr. Van de Weyer, par résolution du conseil municipal du 28 janvier 1832. Mr. Van de Weyer conserva les qualité et titre de bibliothécaire *honoraire*.

Par cette même résolution, le collége a été autorisé à pourvoir à la nomination d'un sous-bibliothécaire en remplacement de Mr. Goethals : mais cette mesure n'a pas encore été exécutée (1).

§ XIII.

Du catalogue de la bibliothèque publique de Bruxelles, rédigé par Mr. Laserna-Santander.

Nous avons dit plus haut, § VIII, que Mr. Laserna avait rédigé le catalogue dont on se sert encore aujourd'hui à la bibliothèque publique de Bruxelles; nous nous permettrons maintenant quelques observations sur ce travail.

Dresser un catalogue de livres qui ne contienne aucune erreur, est, sans doute, aussi impossible que la perfection de toute autre œuvre des hommes, et les difficultés s'y augmentent en proportion des innombrables détails qu'il contient; mais avec de la persévérance, une minutieuse exactitude et une critique éclairée, on peut approcher de cette perfection, et donner à un pareil travail le mérite de la véritable utilité.

---

(1) Voy. le *Registre aux procès-verbaux des délibérations du conseil de régence de la ville de Bruxelles, du 27 octobre 1830, au 30 juin 1832*, reposant aux archives de cette ville.

Le catalogue systématique de la bibliothèque de la ville de Bruxelles est rédigé d'après le système de De Bure, système qu'on a suivi tant bien que mal (1). Terminé en floréal an VIII, il a été tenu au courant pour les nouvelles acquisitions, moyennant l'inscription, soit en marge du catalogue, soit sur des feuilles blanches intercalées à cet effet.

Le système bibliographique de De Bure ne convenant plus à notre époque ; les progrès des sciences et des lumières demandant des modifications dont, il y a cinquante ans, on ne sentait aucune nécessité, nous sommes étonnés de ce que le bibliothécaire actuel de la ville n'ait pas trouvé convenable, sinon urgent, de recommencer un nouveau catalogue d'après un système meilleur, plus simple et plus rationnel dans le développement naturel des classes principales (2). Il est vrai que lui-même est une espèce de catalogue vivant de la bibliothèque dont les soins lui sont confiés ; mais serait-il du nombre de ces bibliothécaires qui s'imaginent de vivre éternellement ? En bon administrateur on doit penser à l'avenir et à ses successeurs, ne pas se fier à sa mémoire, et garder dans la tête la clef de ses travaux, sans rien confier au papier ; car lorsque la mort ou toute

(1) Ce système étant connu de tous les bibliophiles, nous nous dispensons d'en rapporter ici les divisions et les subdivisions.

(2) Il existe dans le monde littéraire un grand nombre de ces systèmes, adoptés pour les différentes bibliothèques publiques, et par les personnes qui ont fait de la bibliographie une étude particulière ; le bibliothécaire n'avait qu'à choisir parmi ceux-là, s'il ne voulait pas se donner la peine d'en faire un à sa façon. On trouvera une notice sur ces systèmes dans notre *Projet d'un nouveau système bibliographique des connaissances humaines*, publié à Bruxelles vers la fin de 1839, 1 vol. in-8°.

autre cause vous éloigne de votre place, les affaires qui vous étaient confiées se trouvent dans un tel chaos, qu'on ne peut les débrouiller qu'avec peine et avec du temps et beaucoup de frais.

Dirigeant seul, depuis 1832, le dépôt littéraire de la ville de Bruxelles, le bibliothécaire actuel aurait pu *commencer en* 1832 *et terminer en* 1840 un nouveau et meilleur catalogue systématique en remplacement de celui de Laserna (1).

§ XIV.

Aperçu général sur les richesses bibliographiques de la bibliothèque publique de la ville de Bruxelles.

Sans les pertes sensibles qu'a essuyées, à différentes époques, la bibliothèque publique de Bruxelles, elle pourrait assurément rivaliser avec les premières collections du monde savant, et encore, malgré toutes ces vicissitudes, ce dépôt public est aujourd'hui un des plus riches du pays en fait de ces anciennes éditions, de ces raretés bibliographiques si recherchées des amateurs. Voici à cet égard quelques détails.

Parmi les plus anciens monuments de la typographie on remarque :

---

(1) Ce n'est pas que nous doutons un instant de l'activité du bibliothécaire actuel, mais nous sommes obligés de croire qu'il n'a pas pris à cœur les fonctions qui lui ont été confiées par la régence de Bruxelles ; car, en supposant que la bibliothèque possède 40,000 ouvrages (ou 120,000 volumes environ), il n'avait qu'à enregistrer 15 ouvrages par jour pour terminer ce travail au bout de 8 ans. Il lui restait alors encore du temps de reste pour s'occuper du service journalier de la bibliothèque.

1° Deux fragments du DONATUS, *de octo partibus orationis,* petite syntaxe latine, imprimée souvent à l'usage des enfants dans le XVe siècle. Avant l'invention des caractères mobiles on était déjà parvenu à en faire plusieurs éditions avec des planches de bois; mais comme de ces premières éditions il ne nous est guère resté que des fragments, ils doivent être pour nous de la plus grande rareté (1).

2° Les premières impressions des villes de la Belgique, telles que :

PETRUS DE CRESCENTIIS, *opus ruralium commodorum.* Lovanii, Joh. de Westphalia, 1474, in-fol. (2);

DIONYSIUS DE LEEUWIS (alias RICKEL), *speculum conversionis peccatorum.* Alosti (Theod. Martini), 1473, in-4° (3);

ARNOLDUS GHEYLOVEN, *de Hollandia de Rotterdam,*

---

(1) On conserve à la bibliothèque royale à Paris, deux planches de bois ayant servi à une première édition du *Donatus*, dont on peut voir dans le catalogue de la Vallière, t. II, p. 8, l'épreuve qui en a été tirée. FISCHER, feu VAN PRAET, et dernièrement SCHWETSCHKE, ont retrouvé différents fragments des plus anciennes éditions de cette syntaxe latine. Voy. FISCHER, *essais sur les monuments typographiques de J. Gutenberg.* Mayence, 1802, in-4°; LASERNA, *dict. bibliographique;* BRUNET, *manuel du libraire;* SCHWEIGER, *Handbuch der classischen Bibliographie* et EBERT, *bibliographisches Lexicon*, au mot *Donatus*. V. aussi la petite dissertation de SCHWETSCHKE, intitulée : *De Donati minoris fragmento Halis nuper reperto excursus.* Halis, Gebauer, 1839, in-4°, enfin LAMBINET, *origine de l'imprimerie*, 2° *édition*. Paris, 1810, 2 voll. in-8°, t. I, p. 85 et suiv., chap. V : *Des Donats, précurseurs de la typographie*, etc.

(2) Édition très-intéressante, vu que c'est le premier ouvrage typographique avec date, faite par J. DE WESTPHALIE à Louvain, où cet artiste porta le premier l'imprimerie.

(3) Édition très-rare et d'autant plus recherchée des curieux que c'est la première impression faite dans la Belgique.

speculum conscientiæ, quod Gnotosolitos *dicitur.* Bruxellæ (apud fratres vitæ communis), 1476, in-fol. (1);

*Les Métamorphoses d'*Ovide *moralisées, traduites en françois par Colard Mansion. Imprimées à Bruges par Colard Mansion au mois de may* 1484, in-fol., goth. (2);

3° Des premières éditions d'auteurs classiques, tels que :

M. T. Cicero, *de officiis; paradoxa; de amicitia; de senectute; somnium Scipionis; et versus XII sapientium.* Venetiis, Vindel. de Spira, 1470, in-4° (3).

4° Une magnifique collection de romans et de poëmes français, allemands et espagnols, imprimés dans le xve siècle, tels que :

Le *Roman de* Fier-a-Bras, *le Géant, imprimé à Genève, l'an de grâce* 1478, in-fol. (4);

Le *Livre de* Baudouin, *comte de Flandres et de Ferrant, filz au roy de Portingal,* etc. *Imprimé à Lyon en* 1478 *par Barth. Buyer,* petit in-fol. (5);

L'Histoire du très vaillant, noble et excellent chevalier Tristan, *fils du roi Meliadus de Leonnois* (*ré-*

---

(1) Première édition, et première impression exécutée dans la ville de Bruxelles, dont les exemplaires sont très-rares.

(2) Voy. (Van Praet) *Notice sur Colard Mansion*, etc. Paris, 1829, 1 vol. in-8°.

(3) Édition très-rare. — Son frère Jean de Spire est le premier qui exerça l'art typographique à Venise.

(4) Ce roman a été réimprimé plusieurs fois dans la suite. — L'histoire de Fier-à-Bras se trouve aussi dans le roman intitulé : *Conquête que fit le grand roi Charlemagne*. Fier-à-Bras a été traduit en allemand, voy. Ebert, *allg. bibliogr. Lexicon*, n° 7539.

(5) Édition très-rare et réimprimée différentes fois dans la suite.

digée par Luce, chevalier, seigneur du chateau d Gast) (1);

Les *Cent nouvelles nouvelles, composées et récités par nouvelles gens depuis naguères et imprimées Paris,* 1486, *par Antoine Vérard,* in-fol. (2);

La Nef des folz du monde, composée en alleman par Séb. Brant, *consécutivement d'allemand en latin rédigée par J. Locher, et de nouvel translatée de lati en (vers) françois (par Pierre Rivière, Poitevin)* Paris, 1497, in-fol. (3); enfin,

Le Jeu des eschecz de Cessol, *nouvellement imprim à Paris,* 1504, *par A. Vérard,* in-fol. (4).

5° On y trouve aussi deux pièces *rarissimes* d même siècle, l'une est la *Lettera di Amerigo Vespucc delle isole nuovamente trouate in quattro suoi viaggi* Fir., 1516, petit in-4° de 22 feuillets (5); l'autre, l'*Epistola* Cristofori Colom : *de Insulis Indie supra Gangem nuper inventis,* etc. (6).

---

(1) L'édition originale est de Rouen, 1489; elle a été réimprimé différentes fois. — Van Praet a donné dans le 4e volume de son *Catalogue des livres sur vélin*, n° 382, des détails curieux sur les différent traducteurs de ce roman.

(2) Chaque *nouvelle* a une gravure en bois dans cette première édition

(3) La 1re édition du texte allemand : *Das narren Schyff* (*navis stultifera*) a été imprimée à Basle en 1494, in-4°. — Il en existe aussi un traduction anglaise.

(4) Édition originale de cette traduction de *Jean de Vignay*. L'original latin est intitulé : Cessol, seu Jacobus de Thessalonia, *incipit solacium ludi schacor. scilicet regiminis ac morum hominum et officium viror. nobilium, in-fol.* — Il en existe des traductions flamandes italiennes et anglaises; voy. Brunet, *manuel du libraire*, à l'art Cessol.

(5) La dernière des lettres de Vespucio, qui composent ce petit volume est datée du 4 sept. 1504.

(6) Pièce fort rare et très-curieuse, imprimée sans lieu ni date, e

6° Enfin les ouvrages suivants se distinguent encore autant par leur rareté que par la beauté de leur conservation, savoir :

La Cité de Dieu de St.-Augustin, traduite en françois par Raoul de Praesles. Imprime en la ville Dabbeuille par Jehan Dupré et Pierre Gerard.... et icelluy a acheve le xij *jour d'avril l'an mil quatre cens quatre vingts et six avant Paques,* 2 voll. gr. in-fol. goth. avec des gravures en bois (1).

Un Valère-Maxime, *traduit en françois. Imprimé* à Lyon, 1485, 2 voll. in-fol.

Une collection admirable et peut-être unique d'éditions *aldines ;*

Les *Facetiæ morales* Laurentii Vallensis, *alias Æsopus græcus per dictum Laurentium Vallam translatus. Impresse Parisiis* (*verisimiliter circa an.* 1477-78) *per Udalr. Gering aut Petr. Cesaris et Joh. Stol* (2).

La partie moderne n'est pas moins remarquable et offre beaucoup d'ouvrages des plus curieux. Dans la salle de théologie on distingue la première et superbe *Bible polyglotte,* exécutée par les soins et aux dépens du cardinal *Ximenès,* dont elle a retenu le nom (3) ; et celle

---

caractères gothiques, qui paraissent être ceux de Étienne Planck, imprimeur à Rome, en 1493. Voy. Panzer, *annal. typogr.*, t. II, p. 544, n° 815.

(1) Édition rare et fort belle. On la regarde comme le premier livre imprimé à Abbeville.

(2) Quelques auteurs attribuent cette édition à Guttenberg, et pensent qu'elle a été exécutée vers 1460.

(3) *Biblia polyglotta, hebraice, chald., gr. et lat. nunc primum impressa de mandata et sumpt. Fr. Ximenii de Cisneros, curis Demetrii Cretensis, Antonii Nebrissensis, etc. In complutensi uni*

de *Walton,* recherchée davantage aujourd'hui parce qu'elle est plus complète et plus correcte que les autres, et qu'elle contient neuf langues différentes (1); une *Sainte Bible en françoys, translatée selon la pure et entière traduction de sainct Hierome* (*par Jacques le Fèvre d'Estaples*). *En Anvers, par Martin Lempereur,* 1530, in-fol. goth. (2);

Dans la salle de la littérature française, l'amateur remarquera entre autres *le Livre des loups ravissans, ou autrement Doctrinal moral* (en vers et en prose) de R. Gobin, *imprimé à Paris par A. Verard,* 1 vol. in-4°, goth. avec fig.

La littérature espagnole y est d'une grande richesse, elle possède le rarissime *Cancionero* imprimé à Séville en 1535 (3). Cette partie de la bibliothèque est d'autant plus précieuse que la plupart des livres espagnols, qui ont été imprimés en si grand nombre chez nous, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, ont presque entièrement disparu de la Belgique.

Les ouvrages contemporains, destinés à tenir les hommes studieux au courant du développement intel-

---

versitate, industria Arnaldi Guilielmi de Brocario, 1514-17, 6 voll. in-fol.

(1) *Biblia polyglotta, complectentia textus originales, hebraicam, cum pentateucho samarit., chald., gr.,* etc., *cum apparatu appendicibus, tabulis,* etc. *Opus totum edidit Brianus Waltonus.* Londini, Th. Roycroft, 1657, 6 voll. gr. in-fol.

(2) On a longtemps regardé cette Bible comme la première qui ait été publiée en français, mais elle n'est que la seconde édition de la version de Lefèvre.

(3) Le titre de ce recueil de poésies est : *Cancionero general de los mas principales trobadores de España, compilado del Fernando del Castillo.*

lectuel, n'y sont pas aussi nombreux. Pouvait-il en être autrement ? Depuis 1803, époque à laquelle le gouvernement français avait cédé cette bibliothèque à la ville de Bruxelles, ce dépôt avait été singulièrement négligé (1). Et malgré cela elle compte encore aujourd'hui environ 120,000 volumes.

C'est à la bibliothèque de la ville que se trouve déposée celle de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, composée des principaux mémoires des Académies et sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, dont le nombre s'est accru par la vaste correspondance qu'a établie avec ce corps savant M[r]. Quetelet, secrétaire perpétuel de ladite Académie. Cette bibliothèque se compose aujourd'hui d'environ 1600 volumes.

Enfin il est probable que la bibliothèque de la ville de Bruxelles sera réunie sous peu à celle du gouvernement, ainsi que toutes les autres collections scientifiques et artistiques, déposées au Musée. Les négociations entamées avec la régence de Bruxelles sous les plus heureux auspices, sont sur le point d'obtenir un résultat heureux.

Voilà tous les renseignements historiques que nous avons pu recueillir sur la bibliothèque publique de la ville de Bruxelles, renseignements dont nous devons la plupart à l'extrême obligeance de la régence de cette ville. Cette partie de notre travail aurait été plus com-

(1) Un budget de 6000 fr. par an pour le personnel, l'achat des livres, la reliure, etc., etc., est bien trop faible pour tenir au courant des nouvelles publications une bibliothèque ouverte au public.

plète, peut-être, si le bibliothécaire actuel de ce (littéraire ne nous avait pas fait des difficultés pour donner des éclaircissements sur quelques points de histoire, éclaircissements qui ne pouvaient nulle compromettre sa responsabilité, ni nuire aux int de la régence dans les négociations entamées entre dernière et le gouvernement belge.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DE

BRUXELLES.

Troisième Partie.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

§ Ier.

Des nouvelles institutions littéraires et scientifiques créées par le gouvernement belge.

Au milieu des importants travaux qu'a nécessité depuis 1830 la nouvelle constitution du pays, le gouvernement belge n'a pas négligé de faire ce que toute nation éclairée doit à la propagation des connaissances utiles, propres à éclairer la nation et à élever son sentiment moral.

Considérant qu'il existe aux archives du royaume et dans les autres dépôts de titres du pays, quantité de documents intéressants pour l'histoire nationale qui n'ont pas encore vu le jour ; que la publication successive de ces documents inédits n'aura pas pour résultat seulement de faire connaître d'une manière plus exacte et plus complète les événements dont la Belgique a été le théâtre, mais qu'elle contribuera encore à exciter et à

répandre le goût d'un genre d'étude qu'il est du devoir d'un gouvernement national d'encourager; qu'elle sera surtout utile à ceux qui voudraient se vouer à la noble tâche d'écrire l'histoire de la patrie, le ministre de l'intérieur a, par arrêté du 14 août 1832, chargé Mr. Gachard, archiviste du royaume, de publier successivement les documents inédits et intéressants pour l'histoire nationale, qui sont renfermés dans les dépôts de titres du pays (1).

Considérant que les archives du royaume et les autres dépôts de titres appartenant à l'État ne recèlent pas seulement des richesses précieuses et ignorées pour l'histoire et le droit public du pays, mais qu'ils renferment encore quantité de documents qui pourraient être consultés avec fruit pour la législation, pour l'administration et même pour les intérêts privés des citoyens; considérant que la publication des inventaires de ces dépôts rendra la connaissance des actes qui y sont contenus plus familière à toutes les personnes que la chose peut intéresser; qu'une telle mesure aura pour résultat d'encourager, en les facilitant, les investigations sur l'histoire nationale ; Sa Majesté le roi arrêta en 1834, sur le rapport du ministre de l'intérieur, que les inventaires des différentes collections de titres dont sont formés les archives du royaume et les autres dépôts appartenant à l'État, seraient, au fur et à mesure de leur confection, publiés aux frais de l'État (2).

---

(1) Voy. le *Moniteur Belge* du 22 août 1832. — Cette publication a commencé à paraître en 1833 sous le titre de : *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique publiés par* L. P. Gachard, *archiviste du royaume*. Bruxelles, 1833-35, 3 voll. in-8°.

(2) Voy. le *Moniteur Belge* du 19 juillet 1834. — Désirant que cha-

Dans la séance du 18 janvier 1834, le ministre de la guerre a présenté un projet de loi pour l'institution d'une *école militaire* pour l'instruction des jeunes gens qui se destinent à la carrière des armes, accompagné du projet de loi. Ce projet de loi fut adopté par les chambres, et l'arrêté signé par le roi (1).

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre les lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent la sollicitude du gouvernement ; qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et au progrès des lettres; que, déjà, mu par ce motif, le gouvernement a ordonné la publication des catalogues des archives de l'État et celle des documents intéressants pour l'histoire du royaume, qui existent tant dans ces archives que dans les autres dépôts de titres du pays; considérant que la mise au jour des *Chroniques Belges inédites* doit concourir puissamment au même but, une commission fut instituée le 22 juillet 1834, par arrêté royal, à l'effet de rechercher et mettre au jour lesdites chroniques (2).

---

cun soit éclairé sur la nature des documents dont est formé le dépôt des archives du royaume, afin que l'on en retire toute l'utilité dont il est susceptible, Mr. le ministre de l'intérieur avait déjà en 1832 chargé les gouverneurs des provinces de faire connaître aux administrations communales et aux particuliers les actes du gouvernement de la Belgique sous les régimes espagnol et autrichien, qui existaient aux archives et le mode à employer pour obtenir des copies de ces actes. — Voy. le *Moniteur Belge* du 16 août 1832.

Le premier volume de cet inventaire a paru en 1837 sous le titre de : *Inventaire des archives de la Belgique, publié par ordre du gouvernement sous la direction de Mr.* Gachard, *archiviste général du royaume*. Bruxelles, Hayez, 1837, t. I, in-fol. Le second volume est sous presse et doit paraître sous peu.

(1) Voy. le *Moniteur Belge* du 23 janvier 1834.

(2) Voy. le *Moniteur Belge* du 23 juillet 1834. — Cette commission

Considérant que l'établissement d'un Musée national destiné à recevoir les ouvrages les plus distingués des meilleurs maîtres belges, excitera et entretiendra parmi les artistes une noble émulation, favorable aux progrès des arts ; considérant que ces ouvrages, placés à perpétuité dans le Musée, serviront à fixer la réputation de leurs auteurs et à faire honneur au pays; considérant que ce Musée offrira aux jeunes artistes une réunion de bons modèles et de sujets d'étude, un arrêté fut publié le 7 janvier 1835, portant la création d'un *Musée national* à Bruxelles (1).

---

est composée de MM[rs]. de GERLACHE, président, l'abbé de RAM, baron de REIFFENBERG, DUMORTIER (comme remplaçant de M[r]. DEWEZ, décédé), GACHARD, DESMET, (comme remplaçant M[r]. WARNKOENIG, ayant quitté le pays), et WILLEMS. Une somme annuelle de 5000 francs est allouée. La commission a déjà publié les chroniques suivantes :

1° *Chronique de J. Van Heelu, publiée par* J. J. WILLEMS. Bruxelles, 1836, 1 vol. in-4°.

2° *Corpus chronicorum Flandriæ, edid.* J. J. DE SMET. Bruxelles, 1837, I[er] vol. in-4°.

3° *Chronique rimée de Phil. Mousques, publiée par le baron de* REIFFENBERG. Bruxelles, 1838, 2 voll. in-4°.

4° *Chronique de J. de Klerk, publiée par M*[r]. WILLEMS. Bruxelles, 1839, t. I[er], in-4°.

5° Le premier vol. de *A Thymo* vient de paraître.

Le public attend avec impatience la suite de ces chroniques, savoir : la continuation de *Acta Sanctorum Belgii* et l'histoire de Brabant par *Dynterus* dont la publication sera soignée par M[r]. l'abbé DE RAM, la chronique liégeoise, en prose de *d'Outremeuse* que M[r]. DE GERLACHE s'est chargé de publier, etc., etc.

(1) Voyez le *Moniteur Belge* du 11 janvier 1835.— Pour favoriser les progrès des beaux-arts dans le royaume et entretenir une noble émulation parmi ceux qui se livrent à leur étude, il fut encore décidé, qu'une *exposition publique* d'ouvrages de peinture, de sculpture, de gravure, etc., des artistes vivants belges et étrangers, aurait lieu à Bruxelles, tous les trois ans.—Voy. le *Moniteur Belge* ci-dessus indiqué.

La première exposition a eu lieu en 1836. Celle de 1839 a, sous de

Enfin le gouvernement belge a réorganisé le *haut enseignement* (1) sur des bases plus en rapport avec la direction actuelle des idées, et en attachant aux universités des *écoles des mines*, des *écoles industrielles et polytechniques* (2). On a fondé une école de musique sous la dénomination de *Conservatoire royal de musique* (3); des *écoles de marine et de navigation;* des *écoles vétérinaires et des sourds et muets*. On a fait exécuter par des jeunes gens de mérite des voyages scientifiques; on a accordé une foule d'encouragements à des talents naissants ou déjà développés, etc., etc.

§ II.

La création d'une bibliothèque centrale est reconnue nécessaire et arrêtée.

Mais à côté de ces excellentes institutions, il manquait encore une *bibliothèque centrale*, capable de rendre à

---

certains rapports, présenté de la supériorité sur celle de 1836. Plusieurs artistes qui débutaient il y a trois ans, ont fait des progrès dans l'intervalle et se sont montrés plus forts cette fois; quelques noms nouveaux se sont aussi fait connaître. Il y avait dans la sculpture un progrès beaucoup plus réel, plus marqué, et elle a occupé l'attention du public presque au même degré que la peinture. Enfin les productions de l'habile professeur Mr. CALAMATTA, que le gouvernement a eu le bon esprit d'attacher à l'*école de gravure*, font voir qu'avec un pareil guide nos jeunes artistes peuvent faire revivre le souvenir des anciens maîtres dont nous nous glorifions.

(1) Voy. la loi sur l'enseignement supérieur en date du 27 septembre 1835.

(2) Voy. l'arrêté ministériel en date du 27 septembre 1836.

(3) L'arrêté est daté du 13 février 1832. Voir le *Bulletin officiel* de cette année, n° 90. La direction de cet établissement est confiée à Mr. FETIS, auteur de plusieurs ouvrages relatifs à la science musicale et dont

la science les services qu'on est en droit d'attendre de semblables établissements. Jusqu'à ce jour et contrairement aux usages admis partout ailleurs, la capitale du royaume était en cela moins favorisée que d'autres villes (1). Cependant, l'expérience a démontré que dans la littérature, dans les sciences et dans les arts, la centralisation est seule capable de conduire aux résultats que doivent chercher les nations éclairées. Bruxelles, par son rang de capitale, par la réunion de tous les grands corps de l'État, des académies, des musées, etc., doit être le point de concentration des lumières en Belgique. Une bibliothèque ouverte aux hommes d'étude de toutes les spécialités était donc le complément nécessaire des autres établissements scientifiques placés sous l'autorité immédiate du gouvernement.

La bibliothèque de la ville ne pouvait pas remplir un pareil but; l'insuffisance de ses ressources lui ôtait depuis longtemps la possibilité de faire des acquisitions et de se tenir au courant des diverses branches des connaissances humaines. Un gouvernement seul peut se résoudre aux sacrifices nécessaires pour l'entretien convenable d'une bibliothèque publique, et ces sacrifices

---

le plus savant est sa *Biographie universelle des musiciens, et bibliographie générale de la musique*, qui se publie en ce moment et qui doit former 8 à 10 voll. in-8°. Le 7e vol. est déjà sous presse.

(1) La bibliothèque royale transportée de Fontainebleau à *Paris* a été fondée en 1595; la bibliothèque du roi à *Copenhague* a été fondée en 1648; la bibliothèque royale de *Berlin* en 1661; la bibliothèque impériale de *St.-Pétersbourg* en 1728 ; celle de *Vienne* en 1440, et rendue publique en 1575; la bibliothèque royale fondée à Ludwigsbourg en 1765 fut transportée à *Stuttgard* en 1778; la bibliothèque royale de *Madrid* fut fondée en 1712. Enfin les capitales, *La Haye*, *Turin*, *Rome*, *Stockholm*, *Lisbonne*, etc., ont chacune une bibliothèque royale publique.

ne peuvent avoir d'utilité qu'autant qu'ils se renouvellent incessamment. Les anciens documents, que l'on ne peut d'ailleurs jamais se flatter de posséder complets, ne sont pas les seuls éléments d'un dépôt littéraire public. Les nouveaux travaux qui viennent à chaque instant enrichir la science de découvertes récentes, présentent au moins autant d'intérêt à la classe la plus nombreuse des lecteurs; or, une bibliothèque ne pouvant être utile qu'à la condition de suivre ce progrès incessant, on ne saurait se dissimuler qu'il faut faire porter sur un budget assez considérable les accroissements qu'elle réclame (1). Le gouvernement seul peut fournir aux exigences de ce budget, parce que le gouvernement c'est l'ensemble des citoyens, et que chaque citoyen a un intérêt direct ou éloigné à ce que l'étude soit rendue facile pour tous.

Depuis longtemps Mr. le ministre de l'intérieur appréciait ces considérations; mais pour fonder une bibliothèque centrale il fallait un premier noyau. La vente des livres du savant bibliophile Mr. Van Hulthem, mort à Gand en 1832, annoncée par ses héritiers, parut une excellente occasion de résoudre ce problème. Mr. Voisin, bibliothécaire de l'université de Gand, était déjà chargé, par ces derniers, de confectionner le catalogue des livres et des manuscrits pour servir

---

(1) Lorsque l'on veut se tenir au courant des nouvelles publications; lorsque l'on a des lacunes à remplir jusque dans les plus petites subdivisions; lorsque la destination de l'établissement réclame beaucoup d'ouvrages à gravures, à planches, etc., tous ouvrages de prix, alors on comprendra facilement pourquoi un gouvernement ou une administration quelconque doit se résoudre à fournir aux exigences un budget assez considérable.

à la vente publique qu'on se proposait de faire (1).

Reconnaissant donc la nécessité de doter Bruxelles d'une bibliothèque publique soumise à son action progressive, et d'en faire un établissement central conforme aux besoins de la science, le gouvernement belge comprit que l'occasion était bonne pour former un premier noyau de collection et se proposa de faire l'acquisition en masse des livres de M[r]. Van Hulthem.

§ III.

Proposition d'achat de la bibliothèque de feu M[r]. Van Hulthem de Gand ; MM[rs]. de Gerlache et Marchal, nommés commissaires pour examiner cette bibliothèque, 1836.

Dans la crainte que ces richesses fussent disséminées, le gouvernement entama de suite des négociations pour conserver à la Belgique ce dépôt précieux. L'achat de la bibliothèque de M[r]. Van Hulthem fut arrêté le 2 août 1836, sauf la ratification des chambres. Les commissaires délégués par le ministre de l'intérieur pour cette acquisition furent MM[rs]. J.-B. d'Hane de Potter, administrateur-inspecteur de l'université de Gand; J.-J. De Smet, chanoine de la cathédrale de

(1) Il en fit paraître les quatre premiers volumes dans le courant de l'année 1836 et les deux suivants en 1837, qui comprennent les tables alphabétique et systématique, un supplément aux volumes précédents comprenant les n[os] 29351 à 31685, ainsi que l'inventaire de 1016 manuscrits de la bibliothèque Van Hulthem, le tout sous le titre de : *Bibliotheca Hulthemiana* ou *catalogue méthodique de la riche et précieuse collection de livres et de manuscrits délaissés par* Ch. Van Hulthem. Gand, Poelman, 1836-37, 6 voll. in-8°.

St.-Bavon, à Gand, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et A. Voisin, bibliothécaire de l'université de Gand.

Ce premier pas fait, deux commissaires furent encore nommés pour vérifier l'état matériel des volumes en même temps que la valeur littéraire de l'ensemble. Mr. de Gerlache, premier président de la cour de cassation, président de l'Académie royale des sciences et des belles-lettres, président de la Commission royale d'histoire de Bruxelles, etc., etc., se rendit à Gand avec Mr. Marchal, conservateur des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, pour procéder à cet examen (1). Le résultat de leurs démarches fut entièrement conforme aux vues du gouvernement, et l'achat des livres de Mr. Van Hulthem, pour fonder à Bruxelles un commencement de bibliothèque publique, devint une mesure reconnue nécessaire.

§ IV.

Rapport de Mr. de Gerlache sur sa mission, 1837.

Dans un rapport en date de janvier 1837, Mr. de Gerlache fit connaître à Mr. le ministre de l'intérieur son opinion et celle de Mr. Marchal sur la mission dont ils avaient été chargés. Voici le texte de cette pièce.

« Monsieur le ministre,

» Conformément à votre invitation, je me suis transporté à Gand, avec Mr. Marchal, pour examiner la bibliothèque de feu Mr. Van Hulthem, dont le gouverne-

(1) Ces MMrs s'adjoignirent Mr. Willems, membre de l'Académie, comme on le verra plus bas dans le rapport de Mr. de Gerlache.

ment se propose de faire l'acquisition. Nous avons passé deux jours entiers à examiner ce vaste dépôt, et à prendre des notes. J'avais prié Mr. Willems, membre de l'Académie, et qui connaît parfaitement la littérature flamande, de s'adjoindre à nous. C'est donc l'opinion commune de mes deux collègues et la mienne que je vais essayer de vous faire connaître et de motiver en peu de mots.

» Lorsqu'il s'agit d'une masse de 30 à 32 mille numéros, répartis ou plutôt pressés dans quinze chambres différentes, on conçoit qu'il est de toute impossibilité de visiter chaque ouvrage en détail. Nous nous sommes particulièrement attachés aux objets importants qui nous étaient signalés d'avance par le catalogue, et par les notes qu'on nous avait remises ; ensuite nous avons pris une assez grande partie de livres au hasard pour en vérifier, soit l'édition, soit l'état de plus ou moins bonne conservation.

» Nous avons d'abord porté notre attention sur les manuscrits ; puis sur les livres imprimés ayant spécialement rapport à la Belgique ; puis enfin sur les collections générales et les ouvrages les plus capitaux sur toute sorte de sujets. C'est l'ordre que nous suivrons dans le compte que nous allons vous rendre ci-après.

Manuscrits.

» On sait que vers la fin du siècle dernier, sous le gouvernement autrichien, une réunion de savants avait conçu le projet de publier différentes chroniques ou histoires inédites, concernant la Belgique. On peut voir le plan de cette entreprise nationale dans le *Prodromus* du savant Nélis. Ce dernier avait rassemblé, entr'autres, sur notre histoire, les monuments les plus curieux. Il

avait fait copier (à grands frais, car il s'y ruina) les principaux manuscrits existants chez nous, et à l'étranger. Il les avait collationnés et corrigés de sa propre main. Or, presque tout cela se retrouve dans la bibliothèque de Mr. Van Hulthem. Et nous ne craignons pas de dire que ces manuscrits (quoique plusieurs ne soient que de simples copies) sont à-peu-près indispensables à la commission d'histoire récemment instituée par le gouvernement, pour mettre à fin le plan de l'ancienne commission, dont Nélis était le chef (1).

» Mr. Van Hulthem avait aussi rassemblé les manuscrits originaux de Foppens, de Paquot, de Verdussen, de Servais, d'Ermens, sur l'histoire, la biographie et la bibliographie des Pays-Bas : collection unique, œuvre de plusieurs générations successives de savants. On rencontre également dans cette collection : 1° Les dessins originaux et enluminés du 4e volume du *Sandérus*, exécutés par les ordres de ce savant pour sa *Flandre illustrée*, dont Mr. Dumortier a retrouvé le texte à Tournai. 2° Une copie du voyage littéraire entrepris par les savants Bollandistes Henschenius et Papebrocht, et une vingtaine d'autres volumes nécessaires pour la continuation des Bollandistes. 3° Un mémoire original et inédit sur les troubles de Gand, de 1540, que la commission d'histoire se propose de publier. 4° La chronique du Brabant de Cléricus, commencée en 1318, et que Mr. Willems publie actuellement. 5° Une chronique inédite du Mont-Blandin (ou abbaye de St. Pierre) du XIVe siècle. 6° Un cartulaire de la première moitié

(1) L'évêque de Nélis avait formé le projet gigantesque de publier tous les historiens belges inédits, et avait réuni dans ce but un grand nombre de manuscrits, soit en originaux, soit en copies.

du xve siècle, contenant une partie des privilèges de la ville de Gand, détruits par Charles-Quint. 7° Un volume de lettres originales de Granvelle et de Marguerite de Parme. 8° Un volume de lettres originales d'Hopperus et de Viglius. 9° Un portefeuille contenant des lettres de Marguerite d'Autriche, d'Hopperus et de Philippe II. 10° Un autre portefeuille contenant des lettres du duc d'Albe et de Vargas, etc. Nous n'ajouterons rien à cette nomenclature. Ce dépôt est connu de tous les savants. Camus en a parlé avec assez de détails dans un ouvrage intitulé : *Voyage dans les départemens réunis* (en 1803). L'on sait le parti qu'en avait tiré Lesbroussart pour son excellente édition d'Oudegherst en 1788 (1). Et depuis un demi-siècle on pense bien que Van Hulthem devait l'avoir beaucoup enrichi.

Ouvrages imprimés concernant spécialement la Belgique.

» Le quatrième volume du catalogue, qui vient de paraître (il contient depuis le n° 22,422, jusqu'au n° 29,350), est relatif à l'histoire, aux sciences, aux arts, et à la littérature des Pays-Bas. Cette collection est l'une des plus complètes qui existent, quant à l'histoire

(1) Voici ce qu'en dit M^r. Van Hulthem dans une note manuscrite en tête d'un exemplaire de cette édition, n° 27537 du catalogue imprimé : « Je suis en grande partie la cause que cette nouvelle édition ait paru, » j'engageai mon ancien professeur Lesbroussart à s'en charger, à y » ajouter des notes, des chartres, lois et diplômes curieux pour l'histoire » de Flandre qui n'avaient jamais été publiés. et j'engageai ensuite mon » ami De Goesin à en faire l'impression ; je fis pour lui la petite dédi- » cace aux états de Flandre qui se trouve au commencement, mais qui » après la révolution Belgique a été supprimée dans quelques exem- » plaires. »

nationale. On y trouve un assez grand nombre d'ouvrages devenus tellement rares qu'on les chercherait vainement ailleurs. Et quant aux grandes collections, qui sont pour ainsi dire le fondement de toute bibliothèque considérable, on les rencontre également ici : tels sont le Recueil des historiens français, par les Bénédictins; le Recueil des lois et ordonnances françaises; le *spicilegium* de Dachery; le Recueil des PP. Durand et Martène; les *Antiquités de l'Italie* de Muratori; les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, en 150 vol. avec les suites; la collection la plus complète de l'Académie de Bruxelles, etc. Pour les amateurs de bibliographie, nous signalerons 200 exemplaires d'*incunables* (du xve siècle) et, entr'autres, un exemplaire unique de Martens d'Alost; des premières éditions des Frères de la vie commune, établis à Bruxelles; de Collard Mansion de Bruges; de Jean de Westphalie; de Keyser d'Audenaerde; la célèbre *Bible des pauvres*, dont il n'existe que trois exemplaires complets; le *Speculum humanæ salvationis* (catalogue, n°s 191 et 192) : tous ouvrages d'une valeur inestimable au gré des bibliophiles : presque toutes les éditions *princeps* imprimées dans les Pays-Bas; une nombreuse collection d'Elzevirs; tous les Plantins dans tous les formats; un grand nombre d'éditions imprimées par des Flamands hors de la Belgique; la collection dite des *Variorum*, in-4°; celle des Barbou; un grand nombre de belles éditions des Didot, des Bodoni, des Baskerville, des Ibarra; un nombre considérable d'ouvrages sur les sciences et arts, sur les mathématiques, sur la musique, sur la peinture, la sculpture, avec des planches magnifiques; sur la littérature et l'histoire moderne. Nous citerons

entr'autres une collection de 96 volumes in-8°, contenant plus de 2000 pièces ou brochures sur la révolution brabançonne; plus une vingtaine de volumes in-folio sur le même sujet, etc., etc.

Reliures. — État matériel des livres.

» Ces ouvrages sont en général très-bien reliés : un grand nombre le sont avec un luxe et une recherche étonnants. La reliure, ordinairement appropriée à l'importance du livre, est tantôt en veau, tantôt en maroquin avec tranches dorées, etc., pour les meilleurs ouvrages. Un tiers de ces livres environ paraît relié à neuf; un autre tiers est couvert de reliures plus anciennes, mais parfaitement conservées. Un grand nombre de ces reliures ont dû coûter 10 et 12 francs, et quelques-unes au moins le double.

» En portant la valeur des manuscrits (dont le nombre est de plus d'un millier) à 60,000 francs, ce qui me paraît au-dessous de leur valeur, et les 55,000 volumes imprimés, à 4 francs (ce qui me paraît également beaucoup trop bas), on aurait une somme égale à celle stipulée par le vendeur. Mais il est une considération qui ne saurait échapper à personne : c'est que la valeur de cette collection augmente en raison du nombre et surtout de l'ensemble. Il a fallu un demi-siècle pour la former, et, outre cela, une réunion de circonstances qui ne se représenteront plus : la destruction des couvents, un homme riche, ayant la monomanie des livres et s'y connaissant. Je suppose qu'il fût possible de rassembler une telle bibliothèque, je ne dis pas en 50 ans, mais en 10 ans : si l'on compte pour quelque chose le temps, et la génération présente

qui est avide de produire, il faudrait encore en faire l'acquisition sans hésiter.

» On ne doit pas conclure toutefois de ce qui précède que je regarde cette collection comme complète : elle présente, au contraire, à mon avis, d'assez grandes lacunes ; mais ces lacunes, il sera facile de les combler en mettant annuellement au budget une somme raisonnable. Telle qu'elle est, la collection de Van Hulthem formerait déjà le commencement d'une belle et vaste bibliothèque nationale, que la Belgique pourrait montrer à l'étranger et ouvrir à la jeunesse studieuse. Veuillez agréer, etc. (1). »

§ V.

Crédit de 315,000 *francs demandé pour l'acquisition de la bibliothèque Van Hulthem. — Projet de loi, et exposé des motifs,* 1836.

Le rapport adressé par Mr. de Gerlache à Mr. le ministre parut concluant à ce dernier, et, dès lors, l'acquisition de la bibliothèque de Mr. Van Hulthem fut arrêtée définitivement. Le chiffre demandé par les héritiers et approuvé par le rapport des commissaires ayant été accepté, le *projet de loi* suivant fut proposé par Mr. le ministre, à la chambre des représentants, dans la séance du 23 novembre 1836.

---

(1) Voy. les *Liminaires* en tête du 6e vol. du catalogue de la bibliothèque Van Hulthem par Mr. Voisin.

Le rapport de Mr. de Gerlache a été lu à la chambre, avec l'assentiment du ministre, par l'honorable Mr. Paul Devaux, représentant de la ville de Bruges.

« Léopold, etc.

» Nous avons chargé notre ministre de l'intérieur de présenter aux chambres, en notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

» Vu le contrat conclu à Gand, le 2 août 1836, entre les commissaires autorisés à cet effet par le ministre de l'intérieur, d'une part, et Mr. Charles-Jean-François de Bremmaecker, tant en son nom que comme fondé de pouvoirs de Mlle. Marie-Charlotte-Caroline de Bremmaecker, d'autre part, en vertu duquel la bibliothèque de feu Mr. Charles Van Hulthem est acquise pour compte du gouvernement,

» Nous avons, etc.

» Art. 1er. Il est ouvert au département de l'intérieur un crédit supplémentaire de 315,000 francs pour faire face au prix d'achat, aux frais d'impression du catalogue et autres frais relatifs à l'acquisition de cette bibliothèque.

» Art. 2. Ce crédit formera le chapitre XXI, art. unique du budget du même département pour l'exercice 1836.

» Donné à Bruxelles, le 22 novembre 1836.

» (Signé) LÉOPOLD.

» (Contre-signé) De Theux (1). »

L'*exposé des motifs* accompagnant le projet de loi ci-dessus, est conçu en ces termes :

« Messieurs,

» Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter, a pour objet de seconder les efforts si louables de nos littérateurs et de nos savans, dont l'émulation est justement excitée par l'amour de la patrie.

---

(1) Voy. le *Moniteur Belge* du 24 novembre 1836.

» La nécessité d'une vaste bibliothèque, qui mette à la portée de chacun les élémens nécessaires pour se perfectionner dans les différentes parties des connaissances humaines, se fait vivement sentir.

» La nécessité d'une bibliothèque nationale était moins grande alors que la plupart des abbayes possédaient des collections précieuses. C'était là que nos savans puisaient cette érudition qui faisait l'admiration de l'Europe. Mais ces richesses ont été englouties par la révolution française, lorsqu'elle détruisit les institutions qui les avaient accumulées. C'est à peine si quelques débris en sont restés dans le pays.

» Les bibliothèques des universités ne peuvent remplir le but désiré, à cause de leur destination spéciale et de leur éloignement de la capitale. Celle de la ville de Bruxelles est loin d'être complète ; et l'état financier de la ville ne lui permet pas d'allouer les fonds nécessaires, pour maintenir cet établissement au niveau des besoins qu'enfantent chaque jour les progrès de la science. Ainsi, la bibliothèque de manuscrits, dite *des Ducs de Bourgogne*, est demeurée l'unique dépôt appartenant à l'État.

» Malgré quinze années de paix, le gouvernement des Pays-Bas ne s'occupa aucunement de remédier à un état de choses aussi préjudiciable aux intérêts littéraires des Belges.

» Il appartenait au gouvernement actuel, chargé de doter la Belgique régénérée des institutions que réclame l'état présent de la civilisation, de tourner ses vues vers la création d'une bibliothèque nationale. Déjà, depuis longtemps, ce projet avait attiré son attention. Cependant la difficulté de former tout d'un coup un établissement de cette importance arrêtait encore son exécution, lorsqu'il

s'est présenté une occasion unique d'en former un noyau, dès à présent très-avantageusement connu dans le monde savant.

» Les sciences et les lettres ont perdu, il y a peu de temps, un de nos compatriotes les plus distingués par l'étendue de ses connaissances, Mr. Van Hulthem, ancien bibliothécaire et secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles. La vie entière et la fortune de ce savant ont été consacrées à la formation d'une collection de livres et de manuscrits, qui jouissait à l'époque de son décès, d'une réputation européenne. Cette collection est d'autant plus précieuse pour la Belgique, qu'elle renferme, sur tout ce qui concerne généralement notre patrie, une réunion d'ouvrages qu'il serait impossible d'accumuler encore aujourd'hui.

» Cependant ces richesses étaient menacées d'être bientôt disséminées et enlevées pour la plupart par les étrangers. Leur mise en vente était déjà annoncée, lorsque le gouvernement entama des négociations pour conserver à la Belgique ce dépôt précieux. Ses efforts ont été couronnés de succès. Par un contrat conclu le 2 août de cette année, la bibliothèque de Mr. Van Hulthem, riche environ de 30,000 numéros, dont 900 à 1000 manuscrits, a été acquise à l'État pour la somme de 279,400 fr., sous réserve de l'allocation des fonds par les chambres.

» L'allocation que j'ai l'honneur de vous demander comprend :

» 1° Le prix d'achat,	fr.	279,400
» 2° Les frais d'impression du catalogue, de garde, de déplacement et de transport des livres, et de leur placement à Bruxelles ; environ		35,000
Total,	fr.	314,400

» Cette dernière somme n'est qu'éventuelle. Son emploi sera subordonné aux besoins indispensables.

» Par une clause du contrat, le terme fatal pour la ratification définitive de la vente, est fixé au 1er février prochain. Cette époque rapprochée, ainsi que l'intérêt qu'a le gouvernement de terminer cette affaire, m'engage, Messieurs, à vous prier de vouloir vous occuper, le plus tôt possible, de l'examen de ce projet de loi (1). »

Ainsi qu'on vient de le voir, Mr. le ministre était entré dans quelques détails sur la collection dont il proposait aux chambres l'achat pour le compte du gouvernement. Ces détails empruntés aux deux préfaces données par Mr. Voisin dans son catalogue de la bibliothèque Van Hulthem, ainsi qu'au rapport de Mr. de Gerlache, donnèrent aux membres de la chambre des représentants les lumières nécessaires pour préparer la discussion du projet de loi.

§ VI.

Rapport de la section centrale sur ce projet de loi, le 18 *janvier* 1837.

La section centrale composée de MMrs. Fallon, *président,* De Smet, B. du Bus, Dumortier, Lejeune, Simons et Liedts, *rapporteur,* ayant mûrement examiné le projet du gouvernement, en proposa l'adoption pure et simple dans son *rapport* déposé sur le bureau de la chambre à la séance du 18 janv. 1837, dont voici la teneur :

« Messieurs,

» Le congrès national a fondé un gouvernement libre ; mais pressé par le temps et les circonstances il n'a

(1) Voy. le *Moniteur Belge* du 30 novembre 1836.

pu que jeter les premières bases du nouvel édifice, abandonnant à ses successeurs la gloire de l'achever et de l'affermir.

» De toutes les parties que comprend cette noble mission, celle qui paraîtra toujours aux hommes pensans la plus belle comme la plus difficile, c'est de former l'esprit national, d'inspirer aux citoyens un si ardent amour de la patrie, de les rendre si idolâtres des institutions nouvelles, qu'ils s'y attachent comme à leur existence, que, présens ou absens, ils n'en parlent qu'avec passion, n'y songent qu'avec orgueil et qu'ils aimeraient mieux tout perdre que de renoncer à leur patrie. S'il n'est plus possible, comme à ces législateurs de l'antiquité formant les moeurs de nations encore au berceau, de rendre un peuple inalliable avec d'autres; si les rapports journaliers et le frottement continuel des nations entr'elles ne permettent plus d'imprimer aux âmes une forme nationale à l'épreuve du temps et des conquêtes, du moins les citoyens peuvent encore tellement s'affectionner aux institutions de leur pays, que leur amour pour elles oppose au joug de l'étranger, un obstacle plus insurmontable que la force des armes.

» L'un des plus puissans moyens de répandre cet amour et de consolider par conséquent notre nationalité, est de ne rien négliger de ce qui peut étendre le vaste domaine de la raison et des connaissances humaines : c'est dans ce but que le congrès a débarrassé la pensée des dernières entraves que le gouvernement déchu y avait mises, liberté de la presse, liberté dans la manifestation des opinions, liberté de l'enseignement.

» C'est dans ce même but que le gouvernement vous propose de fonder dans la capitale une bibliothèque nationale, qui soit en quelque sorte l'école de tous les ci-

toyens et qui facilite surtout à ceux qui sont nés avec du talent, mais sans fortune, les moyens de s'instruire et d'honorer un jour le pays par leurs travaux et par leurs écrits. C'est de ce monument qu'il sera permis de dire ce qu'un grand écrivain disait de la bibliothèque du roi de France : *C'est une des plus nobles institutions, il n'y a point eu de dépense plus magnifique, plus utile*. Aussi personne dans cette assemblée n'a cherché à jeter du doute sur la sagesse de cette conception; chacun a senti l'utilité de ces vastes dépôts des connaissances humaines, où les savans trouvent comme rassemblées dans un foyer commun, toutes les lumières éparses, où ils puissent méditer les travaux des grands hommes de tous les pays et de tous les temps.

» La Belgique se croirait largement récompensée de ses sacrifices, si ces arsenaux littéraires contribuaient à former un seul grand historien pour célébrer la gloire de nos ancêtres, porter au loin le nom du peuple belge et faire chérir la nationalité de ceux qui la calomnient encore.

» Comme premier noyau de cette bibliothèque, le gouvernement a fait, sauf la ratification des chambres, l'acquisition de la précieuse collection de livres de Mr. Van Hulthem, ancien bibliothécaire et secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles.

» Les sections saisies du projet de loi, déclarèrent presque toutes que, dans l'absence du catalogue, il leur était impossible d'examiner jusqu'à quel point cet achat était favorable à l'État, et elles chargèrent la section centrale de prendre des renseignements sur ce point.

» Le gouvernement s'empressa en conséquence de nous remettre la partie cataloguée de la bibliothèque,

comprenant en quatre volumes in-8°, près de 30 mille numéros.

» Il est aisé de comprendre que votre section centrale n'a pu s'occuper de l'évaluation de chaque livre ; il lui a suffi de se convaincre, par un examen attentif, que les détails dans lesquels on est entré, tant dans l'exposé des motifs du projet de loi, que dans la note qui s'y trouve jointe, sont généralement vrais.

» Cependant la section centrale doit à la vérité de déclarer qu'à peu d'exceptions près, on n'y trouve pas ces grands ouvrages ni ces collections académiques qui doivent faire le fonds d'une bibliothèque nationale, par cela même qu'ils ne sont pas à la portée des fortunes particulières; qu'on y trouve parfois jusqu'à dix et vingt fois les mêmes ouvrages, et que parmi les ouvrages précieux la meilleure édition y manque assez souvent.

» Le gouvernement répond à cela que l'absence de quelques ouvrages qu'on pourrait signaler n'ôte rien au prix de la collection de Mr. Van Hulthem, et que ce n'est pas même dans une bibliothèque de 500,000 volumes qu'on doit espérer de tout avoir; que les doubles trouveront facilement leur destination, puisqu'il sera toujours facile d'en proposer l'échange aux villes qui possèdent des bibliothèques, ou d'en gratifier les bibliothèques des universités en diminution des subsides dont elles jouissent.

» En résumé, la majorité de la section centrale s'est convaincue aussi bien par l'examen des catalogues que par le rapport impartial de ceux qui ont été chargés de cette négociation et des membres de la chambre qui se sont rendus sur les lieux, que la bibliothèque de Mr. Van Hulthem, si elle est incomplète sous beaucoup d'autres points, se recommande spécialement :

» 1° Par plus de mille manuscrits presque tous relatifs à l'histoire de la Belgique ;

» 2° Par une collection unique de livres dans toutes les langues et de toutes les époques, qui ont trait à notre histoire nationale ;

» 3° Par la collection la plus complète peut-être qui existe de matériaux tant en manuscrits qu'en livres imprimés, relatifs à l'histoire littéraire et à l'histoire de la bibliographie de notre pays.

» Malgré le vif intérêt que la section centrale attache à la formation d'une bibliothèque nationale, elle n'aurait pas hésité à rejeter à l'unanimité le projet de loi qui vous est soumis, s'il lui avait été démontré que le gouvernement aura, plus tard, d'autres occasions de se procurer une collection aussi riche de matériaux pour l'histoire nationale ; mais convaincue qu'après les précieux dépôts de livres et de manuscrits que les révolutions des quarante dernières années ont dispersés, il n'en reste plus d'autres de ce genre dans le pays, persuadée d'ailleurs, que tous les efforts du gouvernement pour acheter séparément les parties de la bibliothèque qui nous intéressent le plus directement ont été infructueux, la majorité de la section centrale a pensé que rejeter, par une économie mal-entendue, l'achat de la collection de Mr. Van Hulthem, c'était se priver à jamais du moyen d'en acquérir une semblable et se condamner à des regrets éternels et superflus.

» Ce qui est encore venu fortifier cette conviction, c'est l'assurance que nous avons obtenue, de plusieurs personnes dignes de foi, que des spéculateurs étrangers ont offert aux héritiers Van Hulthem des conditions plus favorables à leurs intérêts que celles stipulées par le gouvernement.

» Ces considérations, Messieurs, ont agi si puissamment sur l'esprit de la majorité de la section centrale, que sa conviction n'a pu être ébranlée par l'élévation du prix d'achat, ni par la circonstance qu'invoque la troisième section, que l'état de nos finances ne nous permet pour le moment que de songer aux dépenses indispensables.

» La section centrale aurait désiré entrer dans de plus longs détails sur les différentes parties dont se compose la bibliothèque de Mr. Van Hulthem, mais elle n'a arrêté son opinion que dans sa réunion d'hier, et comme elle ne peut pas différer de vous faire connaître le résultat de ses délibérations, elle a l'honneur de déposer les catalogues sur le bureau de la chambre, à l'inspection de tous les membres, pour suppléer ainsi à ce que son rapport pourrait laisser à désirer.

» En conséquence de ce qui précède, la section centrale vous propose, par mon organe, l'adoption pure et simple du projet de loi (1). »

§ VII.

Discussion et acceptation du projet de loi par les chambres législatives, et sanction royale pour l'acquisition définitive du fonds Van Hulthem, le 13 mars 1837.

Cinq jours après la communication du rapport de la section centrale, la chambre des représentants mit à l'ordre du jour la discussion sur le projet de loi tendant à mettre à la disposition de Mr. le ministre de l'intérieur la somme de 315,000 francs pour acquérir la

(1) Voy. le *Moniteur Belge* du 21 janvier 1837.

bibliothèque Van Hulthem, ainsi que pour payer les frais de rédaction et d'impression du catalogue. Après une discussion qui occupa à peu près deux séances, la proposition du gouvernement fut approuvée par un vote de 56 voix contre 11 (1).

Dans ces débats on remarquera que pas un seul orateur, de ceux même qui étaient hostiles au projet du gouvernement, ne mit en doute l'utilité d'une bibliothèque nationale. Les critiques portèrent uniquement sur des questions de détail. Quelques orateurs niaient que la collection de Mr. Van Hulthem valût la somme qu'en demandaient les héritiers et que le ministre se montrait disposé à leur accorder ; d'autres ne se considéraient pas comme suffisamment éclairés sur la question et demandaient de nouvelles lumières. Un membre bien connu par la chaleur de son opposition à toutes les vues du gouvernement, allait jusqu'à dire : « *Je donnerais un million pour fonder une bibliothèque nationale, pourvu que j'eusse la certitude qu'il serait bien employé.* » On peut donc affirmer que malgré les 11 voix qui se prononcèrent contre le projet de loi, il y eut unanimité pour reconnaître au fond l'utilité de la mesure. En décrétant la fondation d'une bibliothèque royale à Bruxelles, Mr. le ministre de l'intérieur répondait à un voeu général (2).

Il fallait encore que le sénat donnât sa sanction au projet de loi voté par la chambre des représentants. Le

---

(1) Voy. le *Moniteur Belge* des 25 et 26 janvier 1837.

(2) Nous regardons comme un devoir de signaler aussi à la reconnaissance du pays et des savants le zèle et la persévérance qu'a mis à conduire à bonne fin l'acquisition de la collection Van Hulthem, Mr. Hipp. Dellafaille, administrateur des cultes, des sciences et des arts.

4 mars, Mr. le comte de Mérode présenta devant cette assemblée son rapport (1) dont l'impression fut ordonnée par le président, et la discussion se trouva fixée au 6 mars. Le sénat employa également deux séances à entendre les orateurs des diverses opinions. Enfin un vote favorable de 24 voix contre 6 donna gain de cause au ministre (2).

Il ne manquait plus que la sanction royale pour qu'une bibliothèque de l'État fût constituée à Bruxelles au moyen de l'acquisition des livres de Mr. Van Hulthem. Cette dernière formalité ne se fit pas attendre. Le *Moniteur* du 18 mars contient l'acte de promulgation de la loi. En voici le texte :

« Léopold, roi des Belges,

» A tous présens et à venir, salut.

» Vu le contrat conclu le 2 août 1836, en vertu duquel la bibliothèque de feu Mr. Charles Van Hulthem est acquise pour compte du gouvernement,

» Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

» Art. 1er. Il est ouvert au département de l'intérieur un crédit supplémentaire de trois cent quinze mille francs pour faire face au prix d'achat, aux frais d'impression du catalogue et autres frais relatifs à l'acquisition de cette bibliothèque.

» Art. 2. Ce crédit formera le chap. XXI, article unique, du budget du même département pour l'exercice de 1836.

---

(1) Ce rapport est le même que celui que Mr. *Liedts* a présenté à la chambre des représentants, séance du 18 janvier 1837, et que nous avons donné en entier plus haut.

(2) Pour le texte de ces débats, voy. le *Moniteur Belge* des 7 et 8 mars 1837.

» Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'État, insérées au *Bulletin officiel,* soient adressées aux cours, tribunaux et aux autorités administratives, afin qu'ils les observent et fassent observer comme loi du royaume.

» Donné à Bruxelles, le 13 mars 1837.

(Signé) LÉOPOLD.

§ VIII.

Notice historique et bibliographique sur le fonds Van Hulthem.

Avant de parler de l'appropriation du local pour cette nouvelle bibliothèque, de son transport de Gand à Bruxelles, etc., etc., il nous reste à compléter la notice historique et bibliographique, sur la bibliothèque Van Hulthem, ébauchée dans les différents rapports que nous avons reproduits ci-dessus (1).

La collection Van Hulthem qui compose le principal noyau de la bibliothèque royale de Bruxelles, a été formée dans des circonstances qui ne se représenteront sans doute plus et qui ont permis à son propriétaire de rassembler dans un nombre d'années limité une masse considérable d'ouvrages précieux. Van Hulthem a travaillé pendant plus de 50 ans à former sa bibliothèque. Il n'avait encore que neuf ans lorsqu'il acheta son premier ouvrage, du fruit de ses petites épargnes : c'était l'*Inleyding tot de algemeene teykenkonst, door W.* GOEREE. Leyden, 1739, 1 vol. in-8°. Sur le feuillet de garde de

(1) Nous emprunterons la plupart des détails relatifs à cette notice à l'introduction du premier volume du catalogue imprimé du fonds Van Hulthem.

ce livre, il en a consigné le souvenir en ces mots : *C'est le premier livre que j'ai acheté en 1773, ayant alors neuf ans : il a été suivi d'un nombre considérable d'autres ouvrages* (1). Son père lui avait aussi laissé une bibliothèque, mais peu considérable (2).

Les bibliothèques des monastères qui avaient été aux derniers siècles les plus riches dépôts de la science, principalement en ce qui tenait à l'histoire, ayant été dispersées par suite des événements de la révolution française, une énorme quantité de livres excellents fut tout à coup jetée dans la circulation. Les bibliophiles étaient alors peu nombreux, parce que le soin de sauver sa tête absorbait tous les autres; mais Mr. Van Hulthem, qui avait dès son jeune âge manifesté pour les livres un penchant prononcé, profita des circonstances qui le favorisaient en achetant le plus qu'il put de ces précieuses éditions arrachées.

Van Hulthem ayant été appelé à Paris afin d'y remplir des fonctions publiques qui venaient de lui être conférées (3), ses goûts ne changèrent point dans cette nouvelle position; il se fortifiait chaque jour davantage dans la connaissance des livres et faisait fréquemment de nouveaux achats.

Mr. Van Hulthem consacra successivement à l'augmentation de sa bibliothèque, non-seulement le traite-

---

(1) Voy. le n° 31069 du catalogue imprimé de Van Hulthem.

(2) On raconte qu'à la mort du père de Mr. Van Hulthem, on fit vendre publiquement le peu de livres qu'il possédait, et que son fils Charles en a racheté quelques-uns, qui se trouvent encore parmi les livres formant aujourd'hui le *fonds Van Hulthem* de la bibliothèque royale.

(3) Il fut nommé député au conseil des Cinq-Cents à Paris et remplit plus tard les fonctions d'inspecteur de l'imprimerie nationale de Paris, auxquelles il avait été appelé en 1797.

ment de ses diverses places, qui s'éleva dans certaines années de 15 à 18,000 francs, mais encore la plus grande partie de sa fortune particulière, que l'on disait être assez considérable. Ceux qui ont connu personnellement ce grand bibliophile, savent qu'il ne faisait de dépense que pour ses livres et qu'il n'avait pas d'autre passion. Il était toujours au courant des publications nouvelles, et il ne se faisait pas de vente dans la Belgique, en Hollande, en France et sur les frontières de l'Allemagne, dans laquelle il ne fît acheter pour des sommes considérables, afin de compléter l'histoire de chaque pays. De plus, il était en correspondance avec des savants français, italiens, anglais et allemands, dans le but d'obtenir plus promptement leurs nouveaux ouvrages.

Insensiblement sa collection réunit tout ce qu'on pouvait posséder de plus curieux en imprimés, en manuscrits et en estampes, principalement sur l'histoire et la littérature du pays. La plupart des raretés cachées dans les bibliothèques de l'évêque de Nélis, de Major, de Servais, d'Ermens, de Van den Block, de Nuewens, etc., étaient passées entre ses mains (1).

---

(1) Les biographes de Mr. Van Hulthem rapportent que, lorsqu'on venait à parler devant lui d'un livre introuvable, d'une édition douteuse, il laissait dire quelque temps, donnant à son sourire une expression malicieuse et toute particulière, puis, d'un air de satisfaction intérieure, et avec cet accent gaulois qu'il serait impossible d'imiter, terminait par ces deux mots : *Je l'ai.*—Voy. la *Notice sur Van Hulthem*, qui se trouve en tête du 1er volume du catalogue imprimé de Van Hulthem ; la notice insérée par Mr. Cornelissen, au 1er volume de l'*Annuaire de l'Académie de Bruxelles*, 1835, p. 101-105, et les *additions* à cette notice par Mr. le baron de Reiffenberg, p. 105-108, ainsi que dans un ouvrage intitulé le *Dimanche*, par le même, Brux., 1834, t. II, p., 236-239. Ce dernier écrivain a fait un nouvel article sur Mr. Van Hulthem, considéré comme bibliophile, dans le *Bulletin des bibliophiles*. Paris,

A dater de l'année 1810 Mr. Van Hulthem fixa Bruxelles le siége de son domicile, et c'est dans cet ville qu'il conserva dorénavant les fruits de ses nouvell recherches, bien que sa première bibliothèque fût d meurée à Gand. De 1810 à 1830, c'est-à-dire dura une période de vingt années, les livres s'entassèrent sa ordre dans sa maison de la rue Montagne du Par En 1830, Mr. Van Hulthem prit la résolution de quitt Bruxelles et de transporter à Gand ses collections (livres, de gravures et de médailles; voici dans quell circonstances. La maison qu'il occupait fut subiteme envahie par une troupe de patriotes, pendant les jou nées de la révolution. On sait que les soldats holland étaient établis dans le Parc et soutenaient de cette p sition le feu des bourgeois répandus dans les rues e vironnantes. Les patriotes qui s'étaient réfugiés ch Mr. Van Hulthem, se mirent aux fenêtres, et s'emparère d'une certaine quantité d'in-folio, dont ils se firent d abris. Plusieurs caisses de livres furent même sorties employées à la construction d'une barricade. Il est in tile de dire que beaucoup de volumes périrent dans cet bagarre, et que d'autres reçurent des lésions graves (1 Van Hulthem ne se consola point de cet évén

---

Techener, vol. II, p. 326. — Voyez enfin la notice biographique s Van Hulthem, insérée dans le 4e volume des *Lectures relatives à l'h toire littéraire*, etc., publiées par Mr. Goethals.

(1) On ignore le nombre de livres détruits en cette circonstance, dont quelques-uns servirent aux volontaires à faire des cartouches : existe encore à la bibliothèque royale, fonds Van Hulthem, une vingta de volumes traversés de balles et de biscaïens. Deux manuscrits p cieux qu'on croyait perdus, le 4e volume inédit des dessins de la *Flan illustrée* de Sanderus et le magnifique manuscrit sur vélin de la *Bi flamande de* Maerlant, ont heureusement été retrouvés.

ment. Il prit le parti de quitter la capitale dont le séjour réveillait en lui le triste souvenir de ses livres perdus et d'une riche collection de médailles dispersées (1). Le transport du nombre considérable de volumes et d'estampes qu'il avait à Bruxelles, fut une opération longue et coûteuse à laquelle plus de cinq mois furent employés.

Mr. Van Hulthem vécut encore deux années à Gand dans la retraite, bornant ses jouissances à la contemplation des richesses bibliographiques qu'il avait acquises par 40 années de recherches et de sacrifices. Il mourut le 16 décembre 1832, à l'âge de 68 ans, d'un coup d'apoplexie auquel il ne survécut que quelques heures. Il laissa une masse énorme de volumes mais non point une bibliothèque, car il n'avait mis aucun ordre dans leur arrangement, même après qu'il eut réuni à Gand tous ses livres dans un seul local (2). A sa mort, des caisses qui n'avaient pas été ouvertes depuis qu'il les avait envoyées de Paris, en 1810, furent exhumées des magasins où elles pourrissaient, et les livres qu'on en tira se trouvèrent en partie détruits, soit par les vers, soit par l'humidité.

La nature de notre ouvrage ne nous permet pas d'é-

---

(1) Toutes les richesses numismatiques de Mr. Van Hulthem ne furent pas heureusement perdues à Bruxelles ; car, après sa mort, on a trouvé dans son médailler de Gand environ 1400 monnaies ou médailles, en grande partie anciennes.

(2) Un petit nombre d'ouvrages d'histoire se trouvait classé dans une seule chambre. Tout le reste était entassé pêle-mêle, à hauteur d'homme, dans un vaste salon et dans quatorze chambres, ou renfermé encore dans des caisses depuis 20 ou 25 ans. La table sur laquelle il prenait son dîner, en était couverte, et à peine y avait-il place pour étendre une serviette ; l'alcôve même dans laquelle il couchait, était encombrée.

numérer ici tous les livres rares et très-précieux rassemblés dans la bibliothèque de Mr. Van Hulthem (1); un coup d'œil rapide jeté sur l'ensemble des parties les mieux composées, les plus riches, suivi d'une courte liste des numéros des livres les plus rares, compris dans les cinq volumes du catalogue imprimé, suffira.

Nous remarquerons d'abord la division des arts, des sciences, des lettres et de l'histoire de la Belgique. Tout ce qui a trait à cette histoire, dans quelque langue que ce soit, y est rassemblé : des collections rares et complètes des mémoires d'académies, notamment d'académies hollandaises, tels que ceux des sociétés de Haarlem, d'Utrecht, de Rotterdam, de la littérature hollandaise de Leyde, de l'Académie des sciences de Vlessingue, de la société de médecine d'Anvers, de la société de médecine de Bruxelles; les mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles, etc.; ensuite une autre collection également considérable d'ouvrages sur l'histoire littéraire et la bibliographie; les premiers livres imprimés à Gand; une collection d'estampes, riches en premières productions de la gravure et en belles épreuves d'estampes de graveurs de l'école flamande (2). On peut dire que Mr. Van Hulthem possédait dans sa bibliothèque tout livre où il était fait mention d'un Belge, n'importe en quel pays ce livre ait paru. Non-seulement Van Hulthem avait recueilli tout

(1) Plusieurs ouvrages rares ont déjà été cités dans les rapports dont nous avons donné le texte plus haut.

(2) Le savant Camus, dans son *Voyage dans les départemens nouvellement réunis*, imprimé à Paris en 1803, a fait connaître ce qu'était déjà la bibliothèque de Mr. Van Hulthem à cette époque, et la réputation dont elle jouissait aux yeux des étrangers. Voir le t. II, p. 125 et suivantes de son *Voyage*.

ce qu'il y avait de mieux en ce genre, dans les collections les plus connues du pays, telles que celles de l'évêque de Nélis, de l'abbé Ghesquière, de Vanden Block, d'Ermens, de Servais, de Nuewens, de Gasparoli, de Brasseur, de la comtesse d'Ive, de Meermann, etc.; mais il a eu le bonheur de se procurer à l'étranger plusieurs ouvrages de cette catégorie, si rares qu'on ne les avait jamais possédés dans ces collections, déjà si riches. Souvent même il compte deux ou trois exemplaires des livres d'une telle rareté que beaucoup d'amateurs n'avaient pu les voir (1).

Nous citerons ensuite les collections sur les sciences et les beaux-arts, telles que sur l'histoire des mathématiques, de la musique, de la botanique ancienne et de la moderne, surtout dans ses rapports avec la Belgique, de la peinture, de la sculpture, etc.; les livres de luxe à estampes, la numismatique de tous les pays, l'iconographie, etc.

La division des belles-lettres n'est pas moins riche, surtout sous le rapport de la collection d'auteurs grecs et latins des éditions anciennes les plus estimées, telles que celles des *Variorum*, des *Aldes,* des *Elzevirs* et des *Barbou* (2), et sous celui de la philologie, des col-

---

(1) Jamais Mr. Van Hulthem n'a revendu ou cédé un seul livre; malgré qu'il avait souvent jusqu'à 3 ou 4 exemplaires d'un ouvrage. Le nombre de ceux qu'il a donnés est fort minime; on ne connaît que MMrs. *Braemt* et *Onghena*, tous deux graveurs, qui aient reçu de lui en cadeau quelques ouvrages sur l'art de la gravure.

(2) C'est ce qu'atteste aussi le docteur HÆNEL, dans son *Catal. libror. manuscript.*, en disant : « Bibliotheca vir. clar. Van Hulthem » optimis editionibus scriptorum veterum et libris, qui de historia natu» rali et artibus scripti sunt, instructa est. Præterea ibi reperies scrip» tores atque poetas veteres etiam mss., qui res in Belgio atque in Ba» tavia gestas tradunt. » Voy. p. 767.

lections académiques, des facéties et des livres singuliers. Sa collection des *Plantins,* est la plus complète que l'on connaisse dans le pays (1)

Une grande division, l'une des plus complètes, est celle qui renferme l'histoire générale et particulière, les grands voyages, la géographie, l'histoire littéraire, la bibliographie, l'histoire de l'imprimerie et la biographie.

Pour éviter au lecteur, qui ne voudrait connaître que quelques livres rares contenus dans le fonds Van Hulthem, la peine de parcourir tous les volumes, il pourra consulter les numéros suivants du catalogue imprimé que nous avons cité plus haut ; savoir :

Tom. I, les n°s 24, 29, 167, 190, 191, 192, 207, 298, 603, 606, 620, 658, 698, 871, 875, 936, 938, 1077, 1182, 1183, 1341, 1569, 1673, 1817, 2007, 2009, 2225, 2245, 2450, 2451. — 2801. — 3601, 3608, 3663, 3668. — 3809, 3934, 4196, 4223, 4442, 5860, 6189, 6227, 6347, 6711, 6741, 6744.

Tom. II, les n°s 7222, 7413, 7566, 7712, 7839, 7862, 7887, 8011, 8013, 8025, 8037, 8135, 8181, 8273, 8284, 8333, 8457, 8553, 8581, 8631, 8667, 8737, 8745, 8771, 8779, 9055, 9165, 9286, 9313, 9362, 9375, 9544, 9620,

(1) Un seul exemple, pris dans les polygraphes latins, prouvera la richesse de la bibliothèque de M^{r}. Van Hulthem. En 1827, l'université de Louvain ayant proposé l'éloge de Louis Vives, célèbre écrivain espagnol, mort à Bruges au commencement du seizième siècle, ceux qui voulurent traiter cette question ne trouvèrent dans toutes les bibliothèques publiques de la Belgique que deux ou trois des traités séparés de cet illustre savant, mais nulle part ses œuvres complètes : aussi la question ne fut pas résolue. Aujourd'hui la bibliothèque Van Hulthem est encore la seule qui possède ces œuvres complètes, et elle en possède *quatre* exemplaires, parmi lesquels se trouve celui de la meilleure édition en 8 volumes, venu directement de Florence. — Voy. le n° 13,375 du catalogue imprimé.

9628, 9658, 9755, 9757, 9967, 10070, 10267, 10268, 10352, 10479, 10688, 10764, 10775, 10892, 10895, 10916, 11090, 11125, 11196, 11308, 11531, 11658, 11663, 11852, 12160, 12334, 12639, 13318, 13350, 13380.

T. III, les nos 14172, 14173, 14174, 14322, 14383, 14384, 14385, 14387, 14853, 14886, 14890, 15044, 15048, 15153, 15181, 15183, 15187, 15188, 15196, 15371, 15383, 15390, 15398, 15653, 15674, 15697, 15744, 15863, 15912, 15913, 16489, 16651, 16923, 17012, 17218, 17239, 18098, 18232, 18289, 18697, 18866, 18867, 19196, 19943, 19997, 20033, 20037, 20066, 20086, 20101, 20210, 20445, 21024, 21149, 21175, 21519.

T. IV, les nos 21780, 22795, 22939, 22940, 23318, 23326, 23428, 23432, 23433, 23437, 23460, 23823, 24911, 24979, 25070, 25200, 25499, 25745, 25765, 25793, 26078, 26094, 26153, 26242, 26480, 26482, 26555, 26892, 27574, 27647, 27650, 27656, 27798, 27813, 27994, 31077.

Enfin la bibliothèque des manuscrits de Mr. Van Hulthem en compte quatre-vingts sur vélin, dont plusieurs sont fort précieux, soit sous le rapport historique, soit sous celui des miniatures dont ils sont ornés; elle est cependant plus remarquable pour ceux qui recherchent des souvenirs historiques oubliés ou peu connus. Elle compte 1016 numéros, formant environ 1100 volumes ou portefeuilles, dont plus de 650 in-fol.; les cinq sixièmes de cette collection ont trait à l'histoire politique, civile, religieuse ou littéraire de la Belgique.

Sans vouloir entrer dans des détails sur l'importance d'un grand nombre de ces manuscrits, nous croyons cependant utile d'en citer quelques-uns des plus rares et des plus curieux, achetés dans des ventes d'amateurs.

Dans cette collection de manuscrits, Mr. Van Hulthem avait réuni tout ce qu'il pouvait acheter de mieux dans les ventes publiques. Il avait acquis presque tous les

manuscrits de Mr. Foppens, soit autographes, soit
copies, non compris les doubles ; ils sont au nombre
dix-neuf, (les nos suivants du T. VI du catalogue
primé des manuscrits de Mr. Van Hulthem), sav
211, 214, 363, 384, 467, 472, 473, 485, 553, 7
701, 736, 806, 807, 819, 822, 824, 838, 884 (1)
a eu le bonheur de recueillir la plupart des manus
autographes de Paquot ; voir les nos 11, 12, 31,
179, 184, 240, 471, 484, 589, 805, 828 à 835, 8
876, 881, 883 et 935 du même catalogue. Il ac
plusieurs riches manuscrits à la vente de Servais de
lines, entre autres les nos 275, 565, 836, 854, 892
catalogue précité (2) ; environ 70 volumes in-fol.
Mr. Nélis, que celui-ci avait recueilli ou transcrit
ses soins, pour la publication, entre autres, les nos 1

---

(1) Les seuls qui ne se trouvent pas dans la bibliothèque Van
them et qui sont d'un intérêt moins général, sont les suivants :

1° *Status ecclesiæ et capituli S. Rumoldi Mechliniæ, circa*
1250, *nec non ordo ac series præpositorum, decanorum, cano*
rumque ejusdem ecclesiæ, jampridem collegiatæ ; nunc metro
anno 1160 *usque ad ann.* 1761, in-fol.

2° *Reflexiones circa mutationem faciendam in officiis pr*
ecclesiæ metropolitanæ mechliniensis, in-8°.

3° *Dissertationes historico-canonicæ de canonicis et præb*
graduatis, in-8°.

4° *Epitaphia Brugensia, Dixmudana, Ostendana*, etc., in-fol

5° *Erectio archiepiscopatus mechliniensis ac vita archiepiscop*
mechliniensium, in-fol.

6° *Annotata D. Van Thiell, abbatis S. Bernardi ad schel*
apostatæ, in-4°.

(2) G. J. *de* Servais s'était formé une belle et riche bibliothèqu
toutes les branches des connaissances humaines. Elle renfermait
de 400 volumes imprimés pendant le xv° siècle, et une suite très-re
quable d'ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas. Voir son catalogue
primé à Malines en 1808, 1 vol. in-8°.

264, 268, 321, 326, 328, 353, 355, 361, 364, 365, 400, 498, 526, 541, 644, etc., etc. (1); les nos 134, 203, chez Verhoeven, à Malines (2); les nos 72, 104, 127, 278, 324, 334, 336, 340, 352, 354, 367, 369, 376, 395, 398, 408, 602, à la vente de la comtesse d'Yve (3); les nos 172, 208, 481 et autres, chez Baudewyns (4); les nos 121, 123, 170, à la vente de Mercier St.-Léger; les nos 50, 83, 115, 128, 129, 162, 174, 198, 199, 213, 214, 242, 254, 258, 267, 273, 281, 299, 301, 322, 332, 338, 339, 341, 350, 379, 381, 404, 444, 485, 588, 612, à la vente Nuewens, etc., etc. (5). Enfin, lorsque les livres et manuscrits des Bollandistes, qui, lors de l'entrée des Français en 1794, avaient été cachés dans les environs d'Anvers

---

(1) Mr. de Nélis consacra à l'acquisition ou à la transcription de ces manuscrits des sommes considérables. Quelques années après sa mort, sa précieuse bibliothèque fut dispersée d'une manière déplorable, dans différentes ventes successives et anonymes, qui eurent lieu à Anvers en 1805, 1806 et 1808; à Malines en 1812 : une autre partie avait été vendue en Hollande. Mr. Van Hulthem, qui avait acheté à la vente de 1808 un grand nombre de ces manuscrits, en rechercha pendant toute sa vie les autres, et il en est fort peu qu'il n'ait pas retrouvés.

(2) Le catalogue de sa bibliothèque a été rédigé par Mr. Rymenans de Malines, et la vente de ses livres a été faite le 1er octobre 1810 et jours suivants. Les principaux manuscrits font partie de la collection de Mr. Van Hulthem.

(3) La vente de sa bibliothèque, dont le catalogue est fort recherché et forme 2 voll. in-8°, a eu lieu en 1819 et 1820. Mr. Van Hulthem y a fait de nombreuses et importantes acquisitions.

(4) Sa bibliothèque a été vendue en détail à Brux., en 1819, d'après son catalogue intitulé : *Catalogue ou description bibliographique raisonnée des livres de feu P. J. Baudewyns, rédigé par Isid. Plaisant.* Bruxelles, 1818, 2 voll. in-8°.

(5) Le catalogue anonyme de Nuewens est intitulé : *Vente d'une riche et rare collection de manuscrits et livres imprimés.* Bruxelles, 1811, in-8°.

et en Hollande, furent vendus publiquement en 1825, Mr. Van Hulthem fut encore un des principaux acquéreurs à cette vente (1).

Si Mr. Van Hulthem aimait les livres pour leur contenu, il ne les aimait pas moins pour leur forme extérieure ; aussi la plus grande partie de ses exemplaires sont-ils de choix, solidement reliés et dans un excellent état de conservation (2). De 1820 jusqu'en 1830 Mr. Van Hulthem a fait relier annuellement pour 7 à 8000 francs, c'est-à-dire pour une somme de plus de 70,000 francs, ce qu'on n'a su qu'après sa mort, par les comptes de son relieur, que l'on a trouvés.

Parmi ses reliures les plus précieuses, on en remarque de Derome, Padeloup, Bozérian, Bradel l'aîné, Bisiaux, tous relieurs célèbres de Paris ; d'Ikelelier et de De Keyser, d'Anvers ; de Schavye de Bruxelles ; de J. et A. Froding, et de A. Van Rossum, d'Amsterdam, etc. D'autres anciennes reliures, aussi de luxe, portent les armoiries de Louis XIV, de Louis XV et du dauphin de France (plus tard Louis XVI), du président De Thou, de De Bose, secrétaire perpétuel de l'Académie, du cardinal Armand Gaston de Rohan de Soubise, du duc

(1) Voyez entre autre les nos 40, 472, 478, etc., du catalogue des manuscrits de Van Hulthem.

(2) On sait qu'aidé de son fidèle et intelligent domestique, Joseph Delforges (aujourd'hui huissier à la section des imprimés de la bibliothèque royale), qui l'a servi pendant 28 ans, jusqu'au moment de sa mort, il a lavé lui-même de 20 à 22,000 volumes qui maintenant se conserveront encore intacts pendant deux ou trois siècles. Quand l'ancienne reliure était un peu remarquable, il faisait mettre le livre dans la couverture ; dans le cas contraire, il lui faisait donner une reliure toujours en proportion de l'importance de l'ouvrage, et qui allait souvent jusqu'au maroquin rouge ou vert, doublé en tabis.

d'Orléans, du cardinal Lomélie de Brienne, de Colbert, du président Hénault, de l'évêque Huet, du président De Côte, de Papon de Mancune, de Fleurieu, ministre de Louis XVI, du cardinal prince de Bourbon, de Du Cange, du chancelier d'Aguesseau, du ministre Turgot, etc. D'autres plus intéressantes pour notre pays, sont aux armoiries de la maison d'Autriche, d'Albert et d'Isabelle, d'Ant. Fugger, célèbre négociant d'Anvers, de la maison de Ligne et d'Aremberg, de Marguerite d'Autriche, tante de Charles V, d'Olden Barnevelt, du cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, etc., etc.

Il attachait un très-grand prix aux ouvrages portant la signature d'hommes connus dans la république des lettres ; aussi en a-t-il réuni un bien grand nombre. Il possédait beaucoup d'exemplaires avec les signatures suivantes, intéressantes pour les Pays-Bas : Ant. Sanderus, Jean de Witt, Chrétien Huygens, Abr. Ortelius, Liévin Torrentius, H. Goltzius, Huydecoper, D. Wyttenbach, Ph. Clichtovæus, J. Perizonius, Dan. Papenbroeck, baron Du Bois de Schoondorp, Laserna-Santander, Chr. Plantin, Raphelengius, Verhoeven, Aub. Miræus, Anna Maria Van Schuurman, Fr. Swertius, André Schott, A. Triest, Lauwerin, de Bruges, Clusius, H. Boerhaave, H. Cliffort, H. G. Cras, J. M. Kemper, C. Wynants, J. Meursius, Justus Ryckius, de Neny, Mme Wyttenbach, née Gallie, P. Gillis (Ægidius), G. Gevartius, Dom. Lamptonius, etc., etc. Pour la France et les autres pays de l'Europe, nous trouvons les signatures des célébrités suivantes : le peintre David, Malesherbes, Pingré, Étienne Baluze, L. Langlès, le général de Pommereuil, l'abbé Le Blond, président De Thou, A. V. Arnauld, Anquetil Duperron, Koch, auteur de l'histoire des révolutions en Europe, J. Schweighaeuser, A. G. Ca-

mus, J. Bernouilli, J. J. Casaubon, G. Brotier, J. D. Schœpflin, H. Valesius, Gabr. et Guil. Fabricius, Th. Astle, F. Creuzer, P. Lambecius, Mme de Stael, le P. Affo, J.-B. Gence, J. Boileau, J. Racine, Hans Sloane, Vaillant, etc., etc.

Ce qui est plus intéressant encore, ce sont les ouvrages annotés à la main par des hommes connus ou pourvus des signatures d'illustres savants (1). Parmi ceux qui appartiennent à cette catégorie, nous remarquerons, pour les Pays-Bas, les noms suivants : Daniel Heinsius, Samuel Pitiscus, J.-B. Verdussen, Paquot, Foppens, P. Burmann junior, de Ghesquière, Mols, d'Anvers; Rutgerus Taperus, docteur de Louvain, Ermens, G. Meerman, de Nieuport, M. Verheyden, peintre à La Haye, F. G. Verhoeven, Jean Molanus, etc. Pour les autres pays nous trouvons : Bossuet (2), Adr. Valesius, l'abbé de Saint-Léger, Basan, De Murr, L. C. Valkenaer, l'abbé Rive, J. Christ. von Aretin, Titon du Tillet, J. J. Oberlin, La Harpe, le célèbre philantrope Howard, etc., etc. De plus, environ 900 volumes, surtout ceux qui intéressent le pays, portent sur leurs gardes de curieuses annotations écrites de la main de leur dernier possesseur (3). M^r. Van Hulthem a fait graver, pour

(1) On sait quel prix les amateurs attachent à ces sortes d'exemplaires.

(2) Par exemple le n° 1363 du catalogue : J.-B. Bossuet, *évesque de Méaux*, *Maximes et réflexions sur la comédie*. Paris, 1694, in-12. — » Cet exemplaire, » dit en note M^r. Van Hulthem, « est destiné à une nou- » velle édition. Les changements et les retranchements sont de la main de » Bossuet. »

(3) C'est malheureusement à ces notes que se bornaient presque tous les travaux littéraires et bibliographiques de Van Hulthem. On serait tenté de croire qu'il éprouvait de la répugnance à écrire ou à rédiger.

placer en tête de ses livres, cinq espèces de vignettes avec son nom : deux de ces vignettes portent aussi son titre de président de la société de Botanique de Gand, auquel il tenait plus qu'à tous les autres. La première représente l'*Étude,* dans un cabinet de travail, orné de tous les attributs des diverses connaissances humaines, avec cette épigraphe : *Omnes artes, quæ ad humanitatem pertinent, habent commune quoddam vinculum.* Cic. (1). La seconde nous montre *Minerve* assise, tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne. On lit au-dessous : *Secundas res ornat, adversis perfugium ac solatium præbet* (2). Dans sa troisième vignette il a choisi pour emblème une *bibliothèque,* au milieu de laquelle domine le buste de cet immortel Érasme dont il était l'un des admirateurs les plus ardents, et porte pour épigraphe ces mots célèbres d'Érasme : *Libri vocati praesto sunt, invocati non ingerunt sese, jussi loquun-*

Mais s'il ne travaillait sérieusement à aucun ouvrage littéraire, il voulut néanmoins payer sa dette à l'école centrale de Gand, en donnant des leçons publiques de bibliographie et d'histoire littéraire, conformément au vœu du ministre de l'intérieur. Il donna ce cours à la bibliothèque publique pendant deux ans, trois fois par décade. Le programme publié à cette occasion sous le titre de : *Programme de la leçon de bibliographie et d'histoire littéraire qui se donnera à l'école centrale du département de l'Escaut, l'an IX.* Gand, in-4°, de 8 p., fut réimprimé dans le *Magasin encyclopédique de* Millin ; Guinguené en fit un grand éloge dans la *Décade philosophique*, et Camus en a parlé très-honorablement dans son *Voyage dans les départemens réunis*, Paris, 1803, in-12, et dans son *Rapport à l'Institut.* Paris, an XI, in-4°, p. 74-76.

(1) Elle fut gravée en 1806 par E. de Ghendt, de St.-Nicolas, d'après le dessin de B. Duvivier, de Bruges. Mr. Van Hulthem en a payé 60 louis, prix exorbitant. Mais tout le monde sait qu'il aimait à encourager les artistes.

(2) Celle-ci fut gravée par A. Cardon, de Bruxelles, d'après A. Lens, d'Anvers.

tur, injussi tacent, secundis in rebus moderantur, consolantur in afflictis, cum fortuna minime variantur. Cap. I, ep. 12 (1). La quatrième représente, d'après la belle médaille que Braemt, aussi de Gand, a gravée pour la société d'Agriculture de Gand, la *tête de Cérès,* avec cet exergue : *Ex libris Car. Van Hulthem Soc. reg. agricult. et botan. Gand. præsidis.* Elle est entourée d'une riche guirlande formée de fleurs et de fruits, de la composition de Mr. T. F. Suys (2). La cinquième enfin renferme dans une guirlande de fleurs et de fruits cet éloge de l'agriculture, emprunté à Cicéron : *Nihil est agricultura melius, nihil homine, nihil libro dignius.*

Enfin Mr. Van Hulthem aimait singulièrement à recueillir les ouvrages qui portent les vignettes des premiers bibliophiles de la Belgique, auxquels il avait voué une sorte de culte ; il possédait beaucoup d'exemplaires qui ont appartenu aux amateurs suivants : H. J. de Rega, docteur en médecine à Louvain, mort en 1754 ; J. F. Foppens, mort en 1761 ; C. F. Custis, mort en 1762 ; L. Bosch, prêtre de l'oratoire à Louvain, en 1765; G. Smits, récollet d'Anvers, en 1770 ; J.-B. Verdussen, d'Anvers, en 1773 ; Fr. Mols, de la même ville, en 1791; Van Pfaffenrode, aussi d'Anvers, en 1793 ; P. Van Reysschoot, de Gand, en 1795 ; H. Van den Block, curé de Ste.-Gudule, à Bruxelles, en 1807; G. J. de Servais, à Malines, même année ; la comtesse d'Yve, de Bruxelles, morte en 1814 ; Ch. L. Van Bavière, dans la même ville,

(1) Elle fut gravée par Jouvenel, de Gand, d'après le dessin de l'architecte F. T. Suys, de Nieuport.

(2) Elle fut gravée par Ch. Onghena, de Gand.

mort en 1815; J.-B. Baudewyns, à Bruxelles, en 1817; J. F. Van de Velde, à Beveren (Flandre orientale), mort en 1823 et J.-B. Lauwers, à Anvers, en 1825 (1).

§ IX.

Appropriation d'un local pour contenir cette nouvelle bibliothèque, 1837.

La collection de livres achetée, il fallait un local où elle pût être placée avec sécurité d'abord, puis d'une manière convenable, tant aux intérêts du service, qu'à ceux des travailleurs. Le gouvernement qui désirait de rassembler dans un seul bâtiment toutes les collections littéraires et scientifiques et les objets d'art que possède la capitale, s'entendit avec l'administration communale de la ville de Bruxelles pour établir la bibliothèque royale dans une partie des salles consacrées à l'exposition des machines. Ne pouvant disposer d'un emplacement considérable (2), il fallut adopter pour la construction des boiseries un plan au moyen duquel le plus grand nombre de volumes possible pût être rassemblé dans le plus petit espace. On ne saurait que louer, sur ce point, le système adopté par l'architecte. Mais la mauvaise disposition des rayons nous oblige d'entrer ici dans quelques détails à cet égard. D'abord, en séparant les rayons pour les volumes in-4° de ceux pour les autres formats,

---

(1) Quand un amateur mourait sans avoir fait exécuter sa vignette, Mr. Van Hulthem se chargeait de ce soin : c'est ainsi que tous les exemplaires qui ont appartenu à Reysschot, son premier maître, à Jérôme de Bosch, d'Amsterdam, mort en 1811, à Baudewyns et à Lauwers, ont des vignettes imprimées à ses frais.

(2) Le gouvernement n'a pu occuper pour le moment que les deux tiers du premier étage de l'aile gauche du Musée des arts et de l'industrie.

ainsi que cela est pratiqué à la bibliothèque royale, on détruit les rapports entre les ouvrages traitant d'une même matière. Nous ajouterons que les rayons manquent de profondeur; souvent les in-folio et même les in-4° font saillie en dehors, ce qui nuit au coup d'œil de la bibliothèque; qu'ils manquent aussi quelquefois de hauteur; car souvent on est obligé de mettre parmi les in-4°, un vol. in-8°, et parmi les in-folio un vol. in-4°, c'est ce qui rend les recherches très-pénibles (1). Les corps de bibliothèque du rez-de-chaussée ont trop de hauteur; ils exigent pour le service l'emploi d'échelles fort pesantes. Ce qu'on leur eût donné de moins en élévation, eût été ajouté à la galerie et l'ensemble y eût gagné (2).

§ X.

Premier règlement de la bibliothèque royale du 19 *juin* 1837.

Par un arrêté du 19 juin 1837, le roi, sur la proposition du ministre, signa un premier règlement concernant

---

(1) Quant aux dimensions que l'on doit observer en faisant dresser des tablettes, elles dépendent du nombre des volumes, de la différence des formats, et de la quantité des ouvrages de chaque format. En général, on doit avoir l'attention de laisser entre chaque rang de livres et la tablette supérieure, un intervalle suffisant pour pouvoir tirer chaque volume sans difficulté.

On donne ordinairement 2 ½ à 3 ½ centimètres d'épaisseur à chaque tablette, selon la longueur et par conséquent selon la quantité des livres qu'elle aura à supporter. Les distances d'usage des tablettes sont : pour les in-folio, 46 centimètres, pour les in-4°, 30 à 32, et pour les in-8°, 25 centimètres. La profondeur de chaque case peut être de 30 centimètres pour les in-folio, 25 pour les in-4°, et 20 pour les in-8°.

(2) Les rayons de la bibliothèque royale ont été faits par M. Godefroy, menuisier à Bruxelles, pour la somme de 15,000 francs.

les fonctions du conseil d'administration, celles du bibliothécaire, des sous-bibliothécaires et des employés ; la rédaction des catalogues et des inventaires, ainsi que l'ordre à observer dans les acquisitions et les échanges des livres. Cette pièce est ainsi conçue :

LÉOPOLD, roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Il est établi à Bruxelles, sous la dénomination de *Bibliothèque royale,* un dépôt général et public de tous les livres imprimés, estampes, cartes et plans appartenant à l'État, qui ne sont pas spécialement affectés au service de quelque établissement.

ART. 2. La bibliothèque royale est placée sous la surveillance et la direction d'un conseil d'administration.

ART. 3. La garde et la conservation du dépôt sont confiées à un bibliothécaire.

Du conseil d'administration.

ART. 4. Le conseil d'administration se compose de sept membres nommés par nous, sur la proposition de notre ministre de l'intérieur. Les fonctions de membre de ce conseil sont incompatibles avec celles de bibliothécaire.

Le président du conseil est également nommé par nous. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le membre le plus âgé.

Le secrétaire est nommé par le conseil, dans son sein. Il est chargé de la rédaction des rapports et procès-verbaux, ainsi que de la garde des archives. Il peut se faire aider par un employé nommé à cet effet par le ministre de l'intérieur. En cas d'absence ou d'empêchement, il

est remplacé par le plus jeune des membres présens.

ART. 5. Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des voix des membres présens, signées par le président et contresignées par le secrétaire.

ART. 6. Le conseil d'administration exerce la haute surveillance sur le personnel et le matériel et sur tout ce qui intéresse l'établissement.

ART. 7. Le conseil délègue, au moins une fois par an, un ou plusieurs de ses membres pour inspecter toutes les branches du service, et pour vérifier si les dispositions des arrêtés et réglemens sont exactement observées.

ART. 8. Tous les ans, à l'époque fixée par le ministre de l'intérieur, et plus souvent s'il est nécessaire, le conseil lui adresse un rapport sur la situation de la bibliothèque et sur toutes les parties du service. Il y propose les améliorations et réformes qui lui paraissent utiles, et rend compte du résultat des inspections prescrites par l'art. précédent.

ART. 9. Le conseil donne son avis au ministre de l'intérieur sur la nomination des sous-bibliothécaires et employés subalternes.

Du bibliothécaire, des sous-bibliothécaires et employés.

ART. 10. Le bibliothécaire est nommé et révoqué par nous, sur la proposition de notre ministre de l'intérieur. Son traitement est fixé par l'acte de sa nomination.

ART. 11. Il a la police intérieure et la surveillance générale du service. Les sous-bibliothécaires et employés subalternes lui sont subordonnés.

ART. 12. Il est spécialement chargé de la classification bibliographique des ouvrages, de leur conservation,

de la tenue et de la conservation des catalogues et inventaires.

Art. 13. Il est personnellement responsable des objets appartenant à la bibliothèque qui viendraient à se perdre ou à se détériorer, lorsque les formalités auxquelles sont soumis le prêt ou l'usage de ces objets n'ont pas été observées.

Art. 14. Tous les ans, pendant le mois de juin, il adresse au conseil d'administration un rapport sur l'état de la bibliothèque.

Il signale au conseil les améliorations qu'il croit pouvoir être introduites.

Art. 15. Il est interdit aux bibliothécaires et sous-bibliothécaires de se former des collections d'objets rares dans le genre de ceux qui appartiennent à la bibliothèque.

Art. 16. Les sous-bibliothécaires et employés subalternes sont nommés et révoqués par le ministre de l'intérieur, qui en fixe le nombre. Leur traitement est réglé par l'acte de leur nomination.

Des catalogues et inventaires.

Art. 17. La bibliothèque aura deux catalogues : l'un alphabétique, l'autre systématique. Dans l'intérêt de la science, le catalogue sera imprimé en tout ou en partie.

Art. 18. Il sera tenu un registre particulier sur lequel seront inscrits les noms des personnes qui enrichiraient la bibliothèque de leurs dons, et la désignation de l'objet offert.

Art. 19. Indépendamment des catalogues mentionnés à l'art. 17, il sera tenu un inventaire général de tous les livres et autres objets appartenant à la bibliothèque.

Cet inventaire contiendra, autant que possible, la

description de l'état des livres et des divers objets, et indiquera la date de l'entrée, le nom du donateur ou du vendeur, et le prix d'achat.

L'inventaire sera rédigé en double, dont l'un demeurera déposé au ministère de l'intérieur.

Art. 20. Tout ouvrage acquis pour la bibliothèque doit être estampillé et inscrit sur l'inventaire reposant à l'établissement, dans le délai de trois jours après son entrée.

Avant le onzième jour du premier mois de chaque trimestre, le bibliothécaire envoie au ministre de l'intérieur une liste signée par lui des ouvrages entrés à la bibliothèque pendant le cours du trimestre précédent. Cette liste est transcrite sur et demeure annexée à l'inventaire déposé au ministère.

Des dépenses, achats et échanges.

Art. 21. Une somme à déterminer annuellement par nous sera affectée aux dépenses de la bibliothèque et aux achats.

Art. 22. Indépendamment des propositions isolées que le bibliothécaire peut être dans le cas de faire pour l'achat d'ouvrages rares ou utiles, il présente au conseil, dans la première séance de chaque trimestre, à laquelle il assiste avec voix consultative, une liste d'ouvrages importants, anciens ou nouveaux, qui manquent à la bibliothèque. Cette liste, discutée et augmentée de tous les ouvrages qui seraient proposés par les membres, est arrêtée par le conseil et soumise à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Lorsque la liste a été approuvée, elle est envoyée au bibliothécaire, qui demeure chargé des achats.

Art. 23. Nulle dépense, nul achat, nul échange, ne

peut se faire si ce n'est en vertu d'une autorisation de notre ministre de l'intérieur.

Art. 24. Notre ministre de l'intérieur est chargé de faire tous les règlemens nécessaires en ce qui concerne l'ordre, le service et la police intérieure de l'établissement. Il demeure en outre chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 19 juin 1837.

(Signé) LÉOPOLD.

Par le roi :

(Contre-signé) De Theux (1).

§ XI.

Nomination du personnel du conseil d'administration de la bibliothèque royale. — Le baron de Reiffenberg, conservateur, par arrêté du 25 juillet 1837.

En cet état des choses, Mr. le ministre de l'intérieur jugea que le moment était venu de songer à la partie importante du choix du personnel. Les membres de la commission furent nommés par arrêté du 19 juin 1837, et la commission elle-même fut instituée avec mission de veiller aux détails de la constitution de l'établissement. L'ordonnance qui nomme cette commission est conçue en ces termes :

Léopold, roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

Revu notre arrêté de ce jour, établissant à Bruxelles une bibliothèque royale ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,

---

(1) Voy. le *Moniteur Belge* du 8 juill. 1837.

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Sont nommés membres du conseil d'administration de la bibliothèque royale :

MM. DE GERLACHE (Ét.-Const.), premier président de la cour de cassation, membre de l'Académie, *président ;*

FROIDMOND, docteur en médecine ;

DE RAM (P.-F.-X.), membre de la commission royale d'histoire ;

D'HANE DE POTTER, membre du sénat, administrateur-inspecteur de l'université de Gand ;

DUBUS DE GHISIGNIES (le chevalier B.), membre de la chambre des représentans, *secrétaire* (1).

QUETELET, directeur de l'observatoire, secrétaire perpétuel de l'Académie ;

BEAUFFORT (le comte Amédée de).

ART. 2. Notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 19 juin 1837.

(Signé) LÉOPOLD.

(Contresigné) DE THEUX (2).

Il devenait urgent, dès lors, de pourvoir à la nomination d'un conservateur en chef qui veillât au bon arrangement de la bibliothèque royale, tant sous le rapport du local, que sous celui du transport des livres dans le local à ce destiné ; qui imprimât enfin à l'institution importante nouvellement créée par le gouvernement, une direction salutaire. Les demandes ne manquèrent point pour cette place ; toutes les pétitions

(1) Le secrétaire est aidé dans ses fonctions par le secrétaire-adjoint, Mr. VERCAMMEN.

(2) Voy. le *Moniteur Belge* du 8 juill. 1837.

adressées au ministre, furent renvoyées au conseil d'administration, avec invitation de dresser une liste de candidats. Le choix définitif de l'autorité s'arrêta sur M[r]. le baron DE REIFFENBERG, alors professeur à l'université de Liége, précédemment investi des mêmes fonctions à celle de Louvain. Par arrêté royal du 25 juillet 1837, il fut nommé *conservateur* de la bibliothèque royale (1).

§ XII.

Discussion aux chambres législatives du premier budget de la bibliothèque royale, 1837.

Un nouveau chapitre allait nécessairement prendre place au budget de l'État; c'était celui de la bibliothèque royale. Il fut discuté pour la première fois dans la séance de la chambre des représentants du 13 juillet 1837. A cette époque, la bibliothèque royale ne se composait que d'une seule section, celle des imprimés. L'allocation demandée par le gouvernement, se montait à la somme de 35,000 francs ainsi répartie :

17,400 francs pour le personnel,

17,200 » pour les acquisitions, le matériel, le chauffage, etc., etc. (2).

(1) Voy. le *Moniteur Belge* du 26 juill. 1837.

(2) Voici la première répartition du crédit demandé :

Traitement du conservateur.	fr.	7000
» de deux conservateurs-adjoints.		6000
» d'un secrétaire-adjoint.		2000
» d'un expéditionnaire.		1200
» de deux huissiers.		1600
Frais de bureau, entretien des salles, chauffage et matériel.		1200
Acquisitions.		16000
Total.	fr.	35000

La section centrale proposa par l'organe de son rapporteur, à la majorité de 5 voix contre deux, la réduction de 7000 francs portés pour le traitement du conservateur en chef, ce qui réduisait à 28,000 francs celle de 35,000 demandée par le gouvernement. Si l'on ne lisait pas en entier les débats de la chambre, on pourrait se demander comment la section centrale entendait former une bibliothèque publique sans placer un conservateur à la tête de cet établissement, tandis que probablement elle ne se fût jamais avisée de créer une armée sans lui donner un général? Si de nouvelles preuves à la vérité qu'il faut pour bien juger de chaque chose des connaissances spéciales étaient nécessaires, le discours de l'honorable rapporteur en eût été une patente. Suivant lui, le conservateur actuel des manuscrits aurait dû être chargé en même temps de la direction des imprimés, comme s'il y avait assez de rapports entre les connaissances paléographiques, quelque étendues qu'on les suppose, et celles du bibliographe pour que le même homme pût remplir convenablement les deux postes. Un membre émit le vœu que le traitement des employés fût rogné pour augmenter d'autant plus le chiffre des acquisitions. On ne saurait nier que les économies soient excellentes lorsqu'il est possible de les pratiquer, mais en les adoptant sans réflexion, on s'exposerait souvent à les payer fort cher. Les principaux employés des bibliothèques publiques doivent avoir, pour bien remplir leurs fonctions, une réunion de connaissances qui, au prix où sont rétribuées maintenant les facultés de l'intelligence, puissent leur faire prétendre partout à une position honorable. Comment consentiraient-ils à se charger de travaux qui exigent l'emploi de tout leur temps, s'ils n'y trouvaient pas un salaire justement pro-

portionné ? On peut mettre au rabais le travail du manoeuvre, mais non pas celui de l'homme instruit. Les observations des deux députés n'eurent, au reste, aucune influence sur les décisions de l'assemblée.

§ XIII.

Réunion des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne, et de la collection des médailles appartenant à l'État, à la bibliothèque royale, en 1838.

Une autre proposition toute différente dans son esprit comme dans ses conséquences, eut un meilleur succès. Cette proposition tendait à opérer la réunion de la collection des manuscrits de Bourgogne, avec la bibliothèque royale, composée de livres imprimés, d'estampes, de cartes géographiques, de plans et de médailles. Partout, en effet, les dépôts publics de livres et de manuscrits sont placés dans un même local, sous une direction unique et seulement avec des employés spéciaux pour les travaux des diverses divisions (1). Partout, au lieu de disséminer les institutions qui ont un but commun, on cherche à les réunir ; Bruxelles seule eût présenté le phénomène d'une pareille disper-

(1) Par exemple, la bibliothèque royale de Paris est divisée en quatre départements : 1° livres imprimés, 2° manuscrits, 3° estampes, 4° médailles ; chaque département a son conservateur, mais toutes ensemble n'ont qu'un seul *conservateur-administrateur ;* la bibliothèque de Munich a un *bibliothécaire en chef* pour les sections des imprimés et des manuscrits ; la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, divisée en deux sections, imprimés et manuscrits, a un *directeur en chef ;* la bibliothèque royale de Berlin, composée de 320,000 volumes imprimés, et de 10,000 manuscrits, sous des conservateurs particuliers, a cependant encore un *bibliothécaire en chef*, etc., etc., etc.

sion. La chambre comprit ce qu'il y avait de juste dans le sens de la proposition et l'accueillit par un vote de 42 voix contre 34. Dans la même séance, sur l'observation de Mr. le ministre de l'intérieur, les 35,000 francs demandés pour la bibliothèque royale se réunirent aux 25,000 francs destinés à celle de Bourgogne, en sorte que le chiffre entier de 60, 000 francs fut adopté (1).

Des observations de la même nature, comme celles rapportées dans le paragraphe précédent, se reproduisirent au sénat à l'époque où le budget y fut porté, après avoir été voté par la chambre des représentants. L'issue en demeura la même, et le chiffre de 60,000 francs passa également à une grande majorité (2).

Le principe de la réunion des deux bibliothèques étant établi par suite des votes des chambres, l'arrêté royal suivant, daté du 30 juin 1838, vint donner pleine confirmation à cette mesure :

Léopold, roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

Revu notre arrêté du 19 juin 1837, établissant à Bruxelles une bibliothèque royale;

Vu l'avis du conseil d'administration de la bibliothèque royale;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La bibliothèque des manuscrits de l'État, dite des ducs de Bourgogne, est réunie à la bibliothèque

---

(1) Voy. le *Moniteur Belge* du 13 décembre 1837, ainsi que le supplément.

(2) Voy. la discussion insérée au *Moniteur Belge* des 28 et 29 décembre 1837.

royale et soumise aux dispositions de notre arrêté du 19 juin 1837.

Art. 2. La bibliothèque royale est divisée en deux sections : celle des livres imprimés, estampes, cartes et plans, et celle des manuscrits.

Art. 3. Il est attaché à chacune de ces sections au moins un bibliothécaire portant le titre de conservateur-adjoint.

Art. 4. Les fonctions de conservateur-adjoint à la section des manuscrits seront remplies par Mr. Marchal qui continuera néanmoins à porter le titre de conservateur des manuscrits.

Par dérogation à l'art. 12 de notre arrêté du 19 juin 1837, ledit sieur Marchal demeure chargé de la confection du catalogue des manuscrits. Le traitement de Mr. Marchal est porté à cinq mille francs.

Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution de cet arrêté (1).

(Signé) LÉOPOLD.

(Contre-signé) De Theux.

Un arrêté du 2 août de la même année vint enfin compléter la réunion de toutes les collections de l'État, qui devaient former le noyau de ladite bibliothèque royale. Cet arrêté, relatif aux médailles appartenant à l'État, est conçu en ces termes :

Léopold, etc.

Revu notre arrêté du 8 août 1835, établissant à Bruxelles un musée d'armes anciennes, d'armures, d'objets d'art et de numismatique,

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

---

(1) Voy. le *Moniteur Belge* du 6 juill. 1838.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La collection des médailles appartenant à l'État est réunie à la bibliothèque royale.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution de cet arrêté.

(Signé) LÉOPOLD.
(Contre-signé) De Theux.

§ XIV.

Mr. Namur, conservateur-adjoint; complément du personnel de la bibliothèque royale en 1838.

Les arrangements intérieurs du local de la bibliothèque royale étaient achevés. Il fallut former le personnel d'employés chargés du service de l'établissement. Un grand nombre de pétitions avaient été adressées au ministre de l'intérieur pour obtenir les différentes places établies d'après les dispositions du même budget. La commission administrative eut encore à faire un choix de candidats pour les deux emplois de conservateur-adjoint et de secrétaire-adjoint. Ces candidats furent au nombre de neuf, ainsi répartis : *six* pour les deux places de conservateur-adjoint, et trois pour celle de secrétaire-adjoint. Monsieur le ministre ayant pris la résolution de supprimer provisoirement l'un des deux premiers emplois, nous fûmes nommé bibliothécaire par arrêté du 10 juillet 1838, avec le titre de *conservateur-adjoint,* conformément à l'art. 3 de l'arrêté royal du 30 juin 1838, ci-dessus rapporté; la place de secrétaire-adjoint fut confiée à Mr. Vercammen (1).

(1) Par arrêté royal du 23 octobre 1838.

Le personnel fut complété par des nominations postérieures au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir.

Voici le tableau du personnel de la bibliothèque royale, tel qu'il est composé aujourd'hui :

Mr. le baron DE REIFFENBERG. — *Conservateur en chef.*

1re SECTION.

Mr. NAMUR. — *Conservateur-adjoint.*
Mr. BOREL-VALLOUY. — *Commis expéditionnaire.*
Mr. E. FÉTIS. — *Attaché au cabinet des estampes.*
Les sieurs BERGMULLER et DELFORGES. — *Huissiers.*

2e SECTION.

Mr. MARCHAL. — *Conservateur-adjoint* (1).
MMrs. FL. FROCHEUR et VAN BEVEREN. — *Employés auxiliaires.*
Le sieur N... — *Huissier* (2).

L'administration d'une grande bibliothèque est, de notre temps, tellement étendue et composée de tant de parties, qu'elle nécessite un personnel plus ou moins nombreux. Il faut donc qu'il y soit attaché autant de personnes qu'exigent son étendue et l'usage auquel elle est consacrée ; sans cela, l'ordre, l'utilité et la conservation souffrent d'une manière toujours croissante ; et il est bon, dans la distribution des travaux, de les laisser toujours continuer par les mêmes employés, seul moyen d'établir

(1) Avec le titre de *conservateur des manuscrits.*

(2) A ces employés il faut ajouter Mr. VERCAMMEN, attaché en qualité de *secrétaire-adjoint* au secrétariat de la commission administrative de la bibliothèque royale.

l'unité nécessaire à tout travail. Au surplus, laisser aux mêmes personnes les mêmes occupations, c'est leur en donner l'habitude et, par conséquent, accélérer la besogne. Sous ce rapport, le personnel de la bibliothèque royale est encore insuffisant (1), car les divisions des *estampes* et des *médailles* demandent avec instance chacune un chef qui puisse s'occuper spécialement de la classification des estampes et des médailles ainsi que de la confection de leurs catalogues. Le personnel préposé à la section des imprimés deviendra même insuffisant plus tard, si la réunion projetée de la bibliothèque de la ville de Bruxelles à la bibliothèque royale doit avoir lieu.

§ XV.

Règlement du service intérieur de la bibliothèque royale, 1838.

Des dispositions réglementaires, pour le service de la bibliothèque royale, devenaient nécessaires avant de procéder à son ouverture au public. Par arrêté du 25 août 1838, Mr. le ministre de l'intérieur signa un second règlement concernant l'administration, le service intérieur et le service public de la bibliothèque royale. Cet arrêté est ainsi conçu :

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,

---

(1) Ici, comme dans toute autre administration, il importe que, dans ses parties, il n'y ait rien d'arriéré, et pour arriver à ce résultat, il faut que le personnel soit en rapport avec son étendue, ou que, pour certains *travaux momentanés*, on ait recours à des employés auxiliaires, dont les talents peuvent se borner à quelque intelligence, à l'exactitude dans le travail, etc. On épargne par ce moyen aux employés un temps précieux qu'ils peuvent consacrer à des travaux plus importants.

Vu les arrêtés royaux du 19 juin 1837, du 28 juin et du 2 août 1838, concernant l'organisation de la *bibliothèque royale,*

Vu l'avis du conseil d'administration de la bibliothèque royale, arrête :

TITRE Ier.

Administration.

CHAPITRE Ier.

Dispositions générales.

ART. 1er. La première section de la bibliothèque se compose :

1° Des livres imprimés ;
2° Des cartes et plans ;
3° Des estampes ;
4° Des médailles.

La deuxième section se compose :

De manuscrits.

ART. 2. Indépendamment des membres du conseil d'administration et du conservateur, le personnel se compose :

1° Des conservateurs-adjoints ;
2° D'un employé portant le titre de secrétaire-adjoint ;
3° D'un commis expéditionnaire ;
4° Des employés auxiliaires.
5° Des gens de service.

ART. 3. Le conseil se réunit en séance ordinaire une fois par mois, aux jour et heure qu'il détermine.

Il se réunit en séance extraordinaire, chaque fois que le cas l'exige, sur la convocation de son président ou du ministre.

Art. 4. Le secrétaire du conseil d'administration tient un procès-verbal de chaque séance, et le fait transcrire sur un registre, après qu'il a été approuvé par le conseil. Les procès-verbaux sont signés par le président et par le secrétaire.

Art. 5. Le président est chargé de tenir la correspondance avec le ministre et de lui transmettre les actes et les propositions du conseil. Il est chargé, de plus, de notifier les arrêtés du gouvernement ou du conseil à ceux qu'ils concernent, et d'en surveiller l'exécution. Dans les cas d'urgence, il peut donner les ordres qu'il croit nécessaires, provisoirement, et sauf à en rendre compte dans la plus prochaine assemblée.

Art. 6. Les lettres que le président écrit en sa qualité, soit en son nom, soit au nom du conseil, sont transcrites sur un registre de correspondance, sous la surveillance du secrétaire.

Art. 7. Indépendamment des inspections prescrites par l'art. 7 de l'arrêté royal du 19 juin 1837, les membres du conseil ont en tout temps, collectivement ou individuellement, le droit d'inspecter toutes les branches du service et de se faire rendre compte de tout ce qui intéresse l'établissement.

Art. 8. Le conseil a le droit de suspendre de leurs fonctions les employés et gens de service, pour un terme qui ne peut excéder un mois.

Le conservateur a le même droit pour un terme qui ne peut excéder quinze jours. Il en rend compte au conseil.

Art. 9. Si l'un des employés ou gens de service se rendait coupable de quelque faute grave, le conservateur-adjoint, sous la surveillance duquel il est placé, peut lui interdire provisoirement l'entrée du dépôt,

sauf à en rendre un compte immédiat au conservateur, qui prononce la suspension, s'il y a lieu.

ART. 10. Les conservateurs-adjoints et le secrétaire-adjoint, ne peuvent être suspendus de leurs fonctions que par le ministre, sur le rapport du conseil d'administration.

ART. 11. Toute suspension prononcée par le conseil ou par le conservateur est immédiatement communiquée, avec ses motifs, au ministre, par le président du conseil.

ART. 12. Toute suspension entraîne, pendant sa durée, une réduction de moitié sur les appointemens de celui qu'elle atteint.

CHAPITRE II.

Dépenses, achats, échanges.

ART. 13. Chaque année, dès que l'arrêté royal qui détermine la somme affectée aux dépenses de la bibliothèque a été communiqué au conseil d'administration, le conservateur dresse et soumet au conseil le budget particulier de l'établissement.

ART. 14. Ce budget est divisé en trois chapitres, savoir :

1° Traitemens personnels ;

2° Frais d'administration et matériel ;

3° Achats et reliures.

ART. 15. Les trois quarts de la somme portée au troisième chapitre sont convenablement répartis entre les deux sections de la bibliothèque.

Une partie de la somme destinée à la première section est spécialement affectée à chaque subdivision de cette section.

ART. 16. Le dernier quart est réservé, sans destina-

tion spéciale, pour faire face, dans l'occasion, aux achats extraordinaires qui pourraient être faits dans l'intérêt de quelque partie de la bibliothèque.

Art. 17. Le conservateur et les conservateurs-adjoints assistent avec voix consultative aux discussions du conseil, qui ont pour objet le budget de l'établissement.

Art. 18. Le conseil arrête provisoirement le budget et le soumet à l'approbation du ministre.

Art. 19. Dans la première séance du quatrième trimestre, le conservateur propose au conseil l'application de la partie du quart réservé qui, à cette époque, ne présenterait pas d'emploi probable pendant le reste de l'exercice.

Il propose également l'emploi des sommes qui paraîtraient devoir demeurer disponibles sur les fonds affectés à une section ou subdivision de section.

La délibération du conseil est soumise à l'approbation du ministre.

Art. 20. Nulle dépense ne peut être faite sans avoir été discutée par le conseil, et approuvée par le ministre.

Art. 21. Néanmoins il peut être mis une somme à la disposition du conservateur pour faire face aux menues dépenses et aux dépenses journalières. Ses comptes sont rendus au conseil, et approuvés par le ministre.

Art. 22. Tout achat doit être soumis au conseil qui en discute la convenance et en détermine les conditions, sauf l'approbation ultérieure du ministre.

Lorsque le conseil ne peut être convoqué en temps utile, il suffit de l'avis du président qui peut, si l'urgence le lui permet, appeler les membres présens à Bruxelles, à en délibérer.

ART. 23. Nul échange ne peut s'effectuer sans une autorisation préalable du ministre, donnée sur un avis motivé du conseil (1).

ART. 24. Il est dressé un inventaire du mobilier de la bibliothèque. Les changemens y sont immédiatement indiqués.

Il est fait tous les deux ans, un récollement général du matériel de la bibliothèque.

Les conservateurs-adjoints surveillent l'entretien du matériel affecté à leurs sections respectives et font au conservateur les demandes de réparations ou d'augmentations nécessaires.

TITRE II.

Service intérieur.

CHAPITRE Ier.

Du conservateur.

ART. 25. Indépendamment des attributions qui lui sont conférées par l'arrêté royal du 19 juin 1837, le conservateur est chargé de l'exécution des arrêtés, règlemens et autres dispositions émanées de l'autorité compétente.

ART. 26. Il donne les ordres et prend les mesures

(1) Un catalogue du premier triage des doubles du fonds Van Hulthem vient d'être terminé ; il contient 2827 numéros, savoir : 221 ouvrages in-folio ; 657 in-4° et 1949 in-8° et *formâ minori*. Il est probable que ce catalogue sera imprimé pour être distribué aux personnes qui désireraient faire des échanges de livres avec la bibliothèque royale, ou pour servir à une vente publique, si le gouvernement se décide à se défaire de ces doubles par ce moyen.

qu'il juge nécessaires pour assurer la marche régulière du service.

Art. 27. Il dirige les travaux des conservateurs-adjoints et des employés.

Art. 28. Le conservateur est seul chargé de la correspondance relative au service.

Les lettres qu'il écrit, en sa qualité, sont transcrites sur un registre destiné à cet usage, à la diligence du secrétaire-adjoint.

CHAPITRE II.

Des conservateurs-adjoints.

Art. 29. Lorsqu'il y a, dans une même section, plus d'un conservateur-adjoint, l'un d'entr'eux est principalement chargé du service de la section. Les autres lui sont subordonnés.

Art. 30. Dans chaque section, le conservateur-adjoint, ou s'il y en a plusieurs, le principal d'entr'eux est chargé de la police intérieure, de la surveillance du service et de l'exécution des ordres qui lui sont transmis par le conservateur. Il prescrit à ses subordonnés les travaux nécessaires. Il se conforme en tout aux instructions qui sont données par le conservateur.

Art. 31. Les conservateurs-adjoints sont chargés, sous la direction et la responsabilité du conservateur, des travaux relatifs à la confection des catalogues, inventaires et registres (1) auxquels les employés auxiliaires peuvent être appelés à concourir, ainsi que de

(1) Indépendamment du catalogue Van Hulthem, qui est imprimé, on en confectionne deux autres qui resteront manuscrits, savoir : un catalogue *méthodique* suivant la nature des sujets : ce catalogue est rédigé sur un plan neuf et philosophique ; et un catalogue *alphabétique* par noms d'auteurs, avec des notes et observations bibliographiques.

faire apposer l'estampille sur les livres, estampes, cartes, plans et manuscrits entrant à la bibliothèque, endéans le délai prescrit par l'art. 20 de l'arrêté royal du 19 juin 1837.

Cette estampille porte les armes du royaume avec ces mots à l'exerque : *Bibliothèque royale.*

CHAPITRE III.

Du secrétaire-adjoint.

Art. 32. Aux termes de l'art. 4 de l'arrêté royal du 19 juin 1837, le secrétaire-adjoint est chargé d'aider le secrétaire du conseil d'administration dans ses fonctions.

Il peut être établi dépositaire des archives sous la surveillance et la responsabilité du secrétaire du conseil d'administration auquel il est immédiatement subordonné.

Art. 33. Le secrétaire-adjoint est également chargé de tenir les écritures relatives au service de la bibliothèque et de la garde des archives qui s'y rapportent.

Art. 34. Il est aidé dans ses fonctions par le commis expéditionnaire, qui est placé sous son autorité.

CHAPITRE IV.

Des employés auxiliaires.

Art. 35. Le nombre des employés auxiliaires est déterminé d'après les besoins du service.

Le conservateur les répartit entre les sections de la bibliothèque, selon qu'il le juge convenable dans l'intérêt du service.

Art. 36. Les employés auxiliaires sont placés sous l'autorité immédiate du chef de la section à laquelle ils sont attachés.

Art. 37. Indépendamment des travaux qui leur sont

prescrits par le conservateur-adjoint de leur section, ils sont spécialement chargés de la distribution et de la rentrée des objets communiqués.

Art. 38. Ils sont chargés de faire observer les règles de l'établissement et spécialement de surveiller les personnes auxquelles il a été communiqué quelque objet appartenant à la bibliothèque.

Art. 39. Ils surveillent les travaux des gens de service.

CHAPITRE V.

Des gens de service.

Art. 40. Les gens de service sont répartis par le conservateur entre les sections, selon que le besoin l'exige.

Ils sont chargés, sous les ordres du conservateur-adjoint, chef de leur section, et sous la surveillance des employés, de tous les soins et travaux relatifs à la conservation matérielle des objets du dépôt, à la propreté et au chauffage des salles. Ils veillent au maintien de l'ordre pendant que la bibliothèque est ouverte, et font immédiatement rapport à leurs chefs des irrégularités qu'ils aperçoivent.

Art. 41. Ils sont tenus de concourir indistinctement, lorsque le cas l'exige, au service général de l'établissement.

Art. 42. Il est défendu aux gens de service de recevoir aucune gratification des personnes que la curiosité ou l'amour de l'étude amène à la bibliothèque.

Toute infraction à cet égard pourrait être suivie de la révocation.

Art. 43. Ils portent pendant la durée du service, et jamais autrement, la livrée des gens de la maison du

roi. Ils ne mettent la grande livrée que les jours indiqués par le conservateur (1).

CHAPITRE VI.

Dispositions générales.

Art. 44. Le conservateur et les conservateurs-adjoints ne peuvent s'absenter plus de trois jours, sans une autorisation du ministre, si ce n'est pour cause relative au service de la bibliothèque.

Lorsque les conservateurs-adjoints sont dans le cas de s'absenter, ils en préviennent le conservateur.

Art. 45. Le conservateur est remplacé, en cas d'absence, par le plus ancien des conservateurs-adjoints, chef de section, en tout ce qui concerne la police intérieure et la surveillance du service.

Art. 46. Le conservateur-adjoint, chef de la section, est remplacé, en cas d'absence, par le plus ancien de ses subordonnés.

Néanmoins, s'il n'y a pas d'autre conservateur-adjoint attaché à sa section, il est loisible au conservateur de déléguer, pour le remplacer, un conservateur-adjoint appartenant à une autre section.

Art. 47. Les employés et les gens de service sont tenus de se trouver à leur poste avant l'heure fixée pour l'ouverture de la bibliothèque. Ils ne peuvent s'absenter sans l'autorisation du conservateur, ni quitter la séance sans l'agrément du chef de leur section.

S'ils sont retenus par quelque empêchement légitime, ils doivent en prévenir sur-le-champ leur chef de section.

Art. 48. Il est tenu un registre de présence, sur lequel ils inscrivent leur nom.

(1) Cette disposition n'est pas encore mise à exécution.

Ce registre est clos au moment de l'ouverture de la bibliothèque par le chef de la section. Un extrait en est envoyé, tous les mois, au conservateur.

ART. 49. Pendant la séance, il leur est défendu de se livrer à aucun travail étranger à leur service.

ART. 50. Après la séance, ils ne se retirent qu'après avoir remis en place les objets communiqués.

TITRE III.

Service public.

ART. 51. Le service public de la bibliothèque comprend :

1° La communication à l'intérieur ;

2° Le prêt au dehors ;

3° La visite dans un but de curiosité.

CHAPITRE 1er.

De la communication à l'intérieur.

ART. 52. La bibliothèque est ouverte pour l'étude, tous les jours excepté les dimanches et les jours de fête, depuis 10 heures du matin jusqu'à trois heures de relevée (1).

ART. 53. Il est pris néanmoins un temps, à deux époques de l'année, pour faire une revue générale des objets, pour battre, épousseter les livres, intercaler les nouvelles acquisitions, recoller les estampes, etc. En

(1) La période de cinq heures pendant lesquelles la bibliothèque royale est ouverte au public a été reconnue par l'expérience largement suffisante ; d'ailleurs il serait moralement impossible que les employés pussent faire un service si actif et si pénible pendant plus longtemps, sans se reposer ; encore n'y a-t-il aucune bibliothèque où le cabinet de lecture soit ouvert au public pendant cinq heures de suite.

conséquence, la bibliothèque est fermée pendant la quinzaine de Pâques, et depuis le 15 août jusqu'au premier lundi d'octobre.

Pendant cette dernière période le conservateur, aidé des conservateurs-adjoints et employés, procède au récolement complet, volume par volume, de la moitié de chaque section de la bibliothèque, de manière que le récolement de la bibliothèque entière soit fait tous les deux ans.

Il en est rendu compte au conseil d'administration.

Art. 54. Les livres, cartes, plans, estampes et manuscrits ne sont communiqués que dans les salles d'étude. Les médailles ne se déplacent jamais.

Art. 55. Il est défendu de se promener dans les salles d'étude, d'y causer ou d'y rien faire qui puisse distraire les travailleurs.

Art. 56. Aucune personne ne peut prendre elle-même les objets qu'elle désire dans les armoires, tablettes ou portefeuilles, ni en faire la recherche dans les catalogues, inventaires ou bulletins.

Art. 57. Il est également défendu de prendre ces objets déposés sur les bureaux des employés.

Art. 58. Quiconque désire recevoir en communication un objet appartenant à la bibliothèque, est tenu d'inscrire sur un bulletin tout préparé, qui lui est remis à cet effet, son nom, son adresse, et l'objet qu'il désire.

Art. 59. Ce bulletin est numéroté et gardé par le conservateur-adjoint, ou celui qui le remplace. Il est remis au lecteur, lorsque celui-ci rapporte l'objet au bureau, après vérification faite de l'état dans lequel il le rend.

Art. 60. Le bulletin rendu est remis, à la sortie, au

gardien de la porte, ce qui garantit que l'obj
été remis au bureau du conservateur-adjoint (

Art. 61. Le conservateur ou le conservateu
chef de la section, a le droit d'interdire, pou
au plus, l'entrée de la bibliothèque à quicon
négligé de remettre, avant sa sortie, l'objet
qué entre les mains du fonctionnaire ou de
préposé.

Art. 62. Toute personne qui viendrait à
thèque avec quelque objet étranger au dépôt,
trant dans le genre de ceux qui lui apparție
tenue de le déposer, en entrant, entre les
conservateur-adjoint, auquel elle le redeman
sortant, soit dans le cours de son travail, si
besoin.

Art. 63. Les jeunes gens au-dessous de 1
sont point admis à la communication d'ouv
ne produisent un bulletin signé par un de leu
ou par un chef d'établissement d'instruction q
tisse que l'objet peut être communiqué avec

Art. 64. En règle générale, on ne communi
ouvrage à la fois. Le conservateur ou le con
adjoint est juge des cas d'exception.

Art. 65. Les médailles et autres objets ap
a cette subdivision, ne sont communiqués q
sence et sous l'inspection d'un conservateur-
d'un employé.

---

(1) L'exécution des dispositions contenues dans les art.
contribue à accélérer le service en général et permet au
adjoint de pouvoir se livrer aux travaux des nouveaux
inventaire de la bibliothèque, pendant l'ouverture même
lecture.

Art. 66. On ne communique aucune collection de gravures, avant qu'elle ait été assemblée ou reliée.

Art. 67. Les romans, les pièces de théâtre détachées, les ouvrages de littérature légère et frivole, les brochures politiques ou de circonstance ne sont communiqués qu'à ceux qui les demandent pour un travail littéraire ou historique, dont ils indiquent l'objet au conservateur-adjoint.

Art. 68. Les travailleurs sont tenus de placer le papier sur lequel ils écrivent ou dessinent à côté du livre ou du portefeuille qui leur est communiqué.

Art. 69. Des tables particulières sont affectées à la lecture des livres à figures, des livres rares ou précieux, des estampes, cartes et plans, et des manuscrits. Sur ces tables l'usage de l'encre est interdit ; les extraits de texte et les copies de gravures ne peuvent se faire qu'au crayon et sans emploi de mie de pain.

Art. 70. Le calque et l'usage des couleurs sont interdits sans exception, en ce qui concerne les livres, les estampes et les manuscrits.

Quant aux cartes et aux plans, les travailleurs peuvent être admis à calquer avec l'autorisation du conservateur ou du chef de la section, à la condition de se servir exclusivement du crayon, et de n'employer que du papier végétal à la gélatine ou de glace et non du papier gras ou huilé.

Art. 71. Il est interdit de faire usage du compas.

Art. 72. Les manuscrits de la bibliothèque royale étant la propriété de l'État, nul ne peut copier, publier, ni faire imprimer aucun manuscrit, sans une autorisation expresse du gouvernement.

Pour les extraits d'un manuscrit ou la copie de quelques portions ou passages seulement, il suffit de l'auto-

risation du conservateur-adjoint, qui peut, s'il le juge convenable, en référer au conservateur. Celui-ci peut également en référer au conseil d'administration.

Aucun des objets appartenant à la subdivision des médailles, ne peut être copié, dessiné ou moulé, sans l'autorisation du ministre.

Art. 73. Un quart d'heure avant la clôture de la bibliothèque, on ne communique plus rien.

Art. 74. Personne ne sort de la bibliothèque avec un livre, cahier ou portefeuille sans un *laissez-passer,* qu'on délivre après s'être assuré qu'ils ne contiennent rien qui appartienne au dépôt.

CHAPITRE II.

Du prêt au dehors.

Art. 75. On ne prête au dehors aucun des objets appartenant aux subdivisions des estampes, cartes, plans et médailles.

Art. 76. Dans la subdivision des imprimés, les ouvrages d'un usage journalier, les livres rares, de luxe ou à figures, les éditions du xve siècle, les livres sur vélin ou sur grand papier, ceux dont les reliures sont précieuses ou remarquables, les collections ou parties de collections considérables, ne sont jamais prêtés au dehors.

Art. 77. Dans la section des manuscrits, on ne prête aucun de ceux qui sont remarquables par leur ancienneté, leur importance ou leur rareté, si ce n'est en vertu d'une autorisation spéciale du ministre.

Les autres manuscrits peuvent être prêtés par le conservateur, en vertu d'une autorisation du conseil d'administration.

Art. 78. Les journaux littéraires et scientifiques, les ouvrages publiés par livraisons, ne sont prêtés qu'après avoir été réunis par volume ou par année, reliés, estampillés et portés au catalogue.

Art. 79. Les objets, dont le prêt est permis, ne sont confiés que par le conservateur seul, à des personnes d'une solvabilité notoire, connues pour se livrer à des travaux utiles, et dont la position sociale est une garantie.

En cas d'incertitude, le conservateur réfère au conseil d'administration des demandes qui lui sont faites (1).

Art. 80. Les savans étrangers, pendant leur séjour à Bruxelles, ne peuvent emprunter ni livres ni manuscrits que sous la caution formelle et par écrit de l'ambassadeur du ministre ou du conseil du pays auquel ils appartiennent, ou sur la recommandation expresse du ministre des affaires étrangères.

Art. 81. Il n'est prêté à la même personne qu'un ouvrage à la fois. Le conservateur est juge des cas d'exception.

Art. 82. Toute personne qui désire emprunter un ouvrage s'adresse, par écrit, au conservateur.

Elle est tenue de remettre en échange de l'objet prêté, un récépissé écrit et signé de sa main, indiquant son nom, son adresse, l'ouvrage reçu et mentionnant l'état dans lequel cet ouvrage se trouve. Le récépissé reste déposé, comme pièce justificative, pour être rendu à l'em-

---

(1) Jusqu'à présent le prêt au dehors, limité selon les conditions imposées par les art. 75 à 88 du règlement, a été peu nombreux. Il s'est borné aux personnes connues pour s'occuper de travaux spéciaux. Les heures d'ouverture de la bibliothèque ont parfaitement rempli les besoins de la grande majorité des lecteurs.

prunteur, lorsqu'il rapporte le livre, et après que l'on a vérifié la conservation de cet ouvrage.

Il est expressément interdit de prêter aucun ouvrage sans que cette condition ait été remplie.

Art. 83. Tout ouvrage prêté est inscrit sur deux registres disposés par ordre alphabétique, l'un pour les noms des auteurs ou les titres d'ouvrages, l'autre pour les noms des emprunteurs.

Art. 84. Le conservateur détermine le temps pour lequel les ouvrages sont prêtés. Il en est fait mention sur les registres.

Art. 85. Le conservateur a toujours le droit de faire rentrer sur-le-champ les ouvrages prêtés, quand l'intérêt de la science ou du service l'exige, sauf à les prêter de nouveau. Quiconque ne répondrait pas à son appel serait privé de l'avantage du prêt, pendant un temps à fixer par le conseil d'administration auquel il est fait rapport.

Art. 86. Tous les ouvrages prêtés, sans exception, et depuis quelque époque qu'ils l'aient été, doivent être remis, chaque année, huit jours avant l'époque des vacances, c'est-à-dire avant le 8 août.

Art. 87. Ceux qui ne peuvent rendre les livres qui leur ont été prêtés ou qui ne les rendent qu'en mauvais état, sont tenus de les remplacer à leurs frais.

Art. 88. Toutes les personnes attachées à la bibliothèque royale, sont soumises aux dispositions qui concernent le prêt au dehors.

Toute tolérance à cet égard est strictement interdite.

CHAPITRE III.

Visites dans un but de curiosité.

Art. 89. Le public est admis à visiter les collections le samedi de chaque semaine.

Aucune armoire n'est ouverte aux visiteurs, ni aucun objet ne leur est communiqué (1).

Art. 90. Il est interdit aux visiteurs de toucher à aucun objet du dépôt ou de se réunir en groupes devant les corps de la bibliothèque.

TITRE IV.

Dispositions transitoires.

Art. 91. L'article 10 du présent règlement n'est point applicable au conservateur actuel des manuscrits, faisant fonctions de conservateur-adjoint à la deuxième section de la bibliothèque royale.

Art. 92. Dans le cas prévu par l'art. 29, le conservateur des manuscrits conserve de plein droit la direction principale de sa section.

Il remplace, à raison de sa qualité de conservateur, le

---

(1) Jusqu'à ce jour l'art. 89 du règlement relatif à la visite dans un but de curiosité n'a pas pu recevoir son exécution, les dispositions nécessaires pour mettre les objets des différentes collections à l'abri de soustractions éventuelles n'ayant pas été prises. Un avis officiel préviendra le public de la suspension de cette mesure. D'ailleurs, jusqu'à ce que la collection des médailles et d'autres objets d'arts ait été placée dans les salles de la bibliothèque royale, celles-ci ne peuvent offrir que le spectacle peu intéressant de volumes étalés sur des rayons, de sorte qu'en admettant le public, on ne ferait que déranger les travailleurs sans profit pour personne.

conservateur de la bibliothèque royale, en cas d'absence de celui-ci.

Art. 93. L'article 31 n'est applicable au conservateur des manuscrits que sous la réserve des droits qui lui sont attribués par l'art. 4 de l'arrêté royal du 28 juin 1838, relativement à la confection du catalogue des manuscrits.

Bruxelles, le 25 août 1838.

(Signé) De Theux.

§ XVI.

Transport du fonds Van Hulthem de Gand à Bruxelles.

Le transport de Gand à Bruxelles des livres de la bibliothèque Van Hulthem, commença vers la fin d'octobre 1838. Les volumes étiquetés et numérotés d'après l'ordre du catalogue imprimé, furent emballés dans des caisses préparées à cet effet, et expédiées à Bruxelles par la voie du chemin de fer. Le premier envoi parvint au local de la bibliothèque royale le 30 octobre 1838 et le dernier le 24 mars 1839; le nombre total des caisses fut de 293 (1). Chaque envoi comprenait environ deux mille volumes de différents formats. A leur arrivée, les employés procédaient au déballage, classaient les volumes par format, par ordre de numéros, rappareillaient les ouvrages, et les rangeaient sur les tablettes après en avoir constaté la présence. Lorsque tous les ouvrages se trouvèrent réunis, il fallut

(1) Suivant convention en date du 24 octobre 1839, les frères Weyemberg de Bruxelles furent chargés de ce transport. Les frais se montèrent à la somme de 1168 francs.

procéder à une vérification générale qui ne dura pas moins d'un mois, les volumes étant pris un à un, confrontés avec la désignation du catalogue, et mis à leur place définitive.

Il restait à inventorier un grand nombre d'ouvrages non détaillés au catalogue imprimé de feu Mr. Van Hulthem, et qui se trouvaient renfermés dans les deux derniers envois de caisses, formant les nos 31112 à 31610 dudit catalogue, ainsi qu'une partie de livres envoyés par Mr. Voisin, comme appartenant au même fonds. Cet inventaire, par ordre alphabétique, est terminé : il comprend environ 856 articles, et servira de *second supplément* au catalogue imprimé de Van Hulthem.

§ XVII.

Ouverture au public de la section des imprimés de la bibliothèque royale en 1839 (1).

Tous les arrangements intérieurs de la bibliothèque terminés, l'ouverture s'en fit au public le 21 mai 1839. Le projet du gouvernement aurait peut-être été de donner à l'inauguration une solennité méritée par l'importance d'un pareil établissement, mais l'exiguité de la partie du local réservée au public ne permit pas de donner suite à cette excellente idée. L'ouverture de la bibliothèque se fit sans bruit et sans pompe. Le public, averti seulement par les articles bienveillants que plusieurs journaux publièrent, vint avec empressement

(1) La section des manuscrits n'a pas cessé d'être ouverte au public depuis sa réouverture en 1831, dont mention a été faite plus haut.

chercher des lumières à cette nouvelle source des diverses branches des connaissances humaines.

Il faut le dire à la louange des lecteurs qui fréquentent la bibliothèque royale depuis son ouverture, la presque totalité des ouvrages qui ont été demandés en communication étaient destinés à des travaux sérieux ; à peine quelques livres de littérature légère et frivole ont-ils été tirés des rayons. Quant à ceux de nature à blesser les mœurs, ils seraient en toute occasion refusés par nous, conformément à l'art. 67 du règlement de la bibliothèque royale.

Le nombre des lecteurs, qui va toujours en augmentant, a été jusqu'à ce jour de 1800 environ (1), et il n'y a pas de doute qu'il augmentera à mesure que la bibliothèque royale s'enrichira des ouvrages qui lui manquent encore pour se mettre au courant du progrès des sciences, et aussi à mesure que les sources précieuses déjà offertes aux bonnes études seront plus connues ; car, il faut le dire, la bibliothèque ayant été inaugurée sans solennité, sans retentissement, beaucoup de personnes ignorent son existence à Bruxelles même. Il faut du temps pour que la réputation d'un pareil établissement s'établisse ; il en faut pour que le public connaisse bien toute l'utilité qu'il en peut tirer. C'est une nouvelle habitude à prendre, et les meilleures, les plus durables sont celles que les populations mettent le plus de temps à adopter.

---

(1) Ce nombre de lecteurs dépasse même notre prévision ; car en décomptant les dimanches et jours de fêtes, la bibliothèque n'a été ouverte, depuis son ouverture jusqu'au 20 février 1840, que pendant 185 jours ; il y avait en outre une seconde bibliothèque ouverte au public, celle de la ville de Bruxelles.

§ XVIII.

Coup d'œil sur les nouvelles acquisitions faites jusqu'à ce jour pour la bibliothèque royale.

Le département des livres imprimés de la bibliothèque royale est formé, pour la majeure partie, de la belle bibliothèque de feu Mr. Van Hulthem, pour la composition de laquelle ce dernier avait consacré toute sa vie. Elle renferme environ 70,000 volumes, dont un grand nombre d'une extrême rareté. La division relative au pays est d'une richesse extraordinaire comme nous l'avons fait remarquer plus haut.

Quoique dans le principe la moitié environ du budget de la bibliothèque royale ait été consacrée à l'appropriation des locaux, cependant sur les fonds disponibles on a fait des acquisitions importantes et nombreuses. Le plan de notre ouvrage ne nous permet pas d'en donner ici tous les titres (1), mais nous nous sommes imposé le devoir de faire connaître au public les plus belles acquisitions faites pendant les deux premières années de l'existence de la bibliothèque royale. Nous suivrons, dans l'énumération de ces divers achats, l'ordre des divisions adopté à ladite bibliothèque, pour la confection du nouveau catalogue systématique (2).

---

(1) Le catalogue Van Hulthem est imprimé. On se propose de publier de deux ans en deux ans celui des accroissements successifs de ce dépôt ; de sorte que le public sera toujours à même de savoir quelles sont les ressources littéraires dont il peut disposer.

(2) Voyez plus bas le § XX.

Première section. — Imprimés.

PREMIÈRE DIVISION. — INTRODUCTION AUX CONNAISSANCES HUMAINES.

1° *Encyklopædie* (allg.) *der Wissenschaften und Künste in alphab. Folge von genannten Schriftstellern bearbeitet und herausgegében von* J. S. Ersch *und* Grubber. Leipzig, 1818-1840, in-4° (1).
2° Marsand, A., *i manoscritti italiani della regia bibliotheca Parigina*. Parigi, 1835-38, 2 voll. in-4°.
3° *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*. Paris, 1810-1838, t. VIII à XIII, 6 voll. in-4° (2).
4° Silvestre, *paléographie universelle, collection de fac-simile d'écritures de tous les peuples, etc.; accompagnés d'explications historiques par* Champollion-Figeac, etc. Paris, 1839 et suiv., gr. in-fol.
5° Hain, L., *repertorium bibliographicum, in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD. typis expressi recensentur*. Stuttgardiæ, 1826 sqq., II part., 4 voll. in-8°.
6° *Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*. Paris, 1811 à 1839, 29 voll. in-8°.
7° *Bibliographia italiana ossia giornale generale*, etc. Milano, 1835-1839, 5 voll. in-8° (3).

---

(1) Cet intéressant ouvrage se publie en trois sections, les volumes parus jusqu'à ce jour sont au nombre de 50, savoir : 1re *section*, t. I à XXXII ; 2e *section*, t. I à XVI ; et 3e *section*, t. I à XII.

(2) Ces volumes sont la continuation de l'ouvrage indiqué sous le n° 21461 du catalogue imprimé du fonds Van Hulthem.

(3) Une bibliographie de l'Italie fut commencée en 1828 et publiée à

8° Ebert, E. A., *allgemeines bibliographisches Lexicon*. Leipzig, 1821-1830, 2 voll. in-4°.

9° Hoffmann, S. F. W., *Lexicon bibliographicum, s. index editionum et interpretationum scriptorum tum sacrorum tum profanorum*. Lipsiæ, 1832, sqq., 3 voll. in-8° (1).

10° Kayser, C. G., *index locupletissimus librorum qui inde ab an.* 1750 *usque ad an.* 1832 *in Germania et in terris confinibus prodierunt*. Lipsiæ, 1833, sqq., 7 tom. in-4° (2).

11° Lowndes, W. T., *the bibliographer's manuel of english literature*, etc. London, 1834, 4 voll. in-8°.

12° Quérard, J. M., *la France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savans, historiens et gens de lettres de la France ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français plus particulièrement pendant les* XVIIIe *et* XIXe *siècles*. Paris, 1827-1839, lett. A-U, ou t. I à IX, in-8° (3).

QUATRIÈME DIVISION. — JURISPRUDENCE.

1° *Collection de thèses de droit de l'ancienne faculté de droit de Bruxelles*, 7 voll. in-4.

2° *Decreten van de vergadering van het provinciaal*

Parme par les soins de Mr. Fr. Pastori; mais elle a cessé de paraître déjà dans le courant de la même année. Le nouveau recueil que nous annonçons paraît régulièrement depuis 1835.

(1) Une édition allemande de cette intéressante publication, plus complète encore que l'édition latine, parait en ce moment. Elle se trouve également à la bibliothèque royale.

(2) Le t. VII contient le répertoire *systématique*.

(3) Mr. Quérard publie en ce moment une continuation de la *France littéraire*, intitulée : *La littérature française contemporaine*, 1837-1838. La première livraison du premier volume vient de paraître.

bestuur van Holland. Haag, 1796, sqq., 18 deel. in-8°. — *It., Resolutien*, etc., 14 voll. in-8°.

3° *Journal officiel du royaume des Pays-Bas*, depuis 1814 jusqu'en 1829, 35 voll. in-8°.

4° Solas de la Marguerite, *traités publics de la royale maison de Savoie avec les puissances étrangères*, etc. Turin, 1836, sq., 5 voll. in-4° (1).

5° *Supplément au Recueil des Placards, édits, etc., de Brabant, des années* 1643, 1702, 1749, 1750, 1752, 1754, 1755, 1757, 1764, 1765, 1772, 1775, 1779, 1780 et 1781, in-fol.

CINQUIÈME DIVISION. — SECTION IV. — HISTOIRE NATURELLE.

1° Ramon de la Sagra, *histoire physique, politique et naturelle de l'Isle de Cuba*. Paris, 1839, in-fol.

2° Andrews, H. C., *coloured engravings of heaths, the drawings taken from living plants only, in latin and english*. London, 1802, 4 voll. in-fol., 288, pl. col.

3° Curtis, W., *botanical magazine or flower garden displayed, continued, etc.* London, 1793-1826, 54 voll. in-8°. — 2e série. London, 1827-39, 13 voll. in-8°.

4° Dietrich, A., *flora regni borussici*. Berlin, 1833, sqq., t. I-VII, in-4°.

5° Humboldt et Bonpland, *monographie des Melastomacées*. Paris, 1816, 2 voll. gr. in-fol.

6° Lindley, F, *digitalium monographia; icon. color.* Londini, 1 vol. gr. in-fol.

---

(1) Collection importante qui n'a pas été mise dans le commerce. C'est un supplément indispensable au *Dumont*.

7° LINDLEY, J., *illustrations of orchidaceous plants, by Fr. Bauer*. London, 1830-34, 1 vol. in-fol.

8° LINDLEY and HUTTON, *the fossil flora of great Britain*. London, 1831-32, 3 voll., in-8°.

9° LINK et OTTO, *icones plantarum selectarum horti regii botanici Berolinensis*, etc. Berolini, 1828, in-4°.

10° NACARI, *flora veneta*. Venezia, 1826, sq., 6 voll. in-4°.

11° REICHENBACH, H. L., *illustratio specierum aconiti generis*, etc., Lipsiæ, 1827, 1 vol. in-fol.

12° AUDEBERT, J.-B., *Histoire naturelle des singes et des Makis*. Paris, Desray, 1800, figg. color., 1 vol. in-fol. pl.

13° LEVAILLANT, F., *histoire naturelle des oiseaux d'Afrique*. Paris, 1798-1812, avec figg. doubl. color. et noir., 6 voll. in-fol.

SIXIÈME DIVISION. — SCIENCES MÉDICALES.

1° ARNOLDI, F., *tabulæ anatomicæ*. Turici, 1839, sq., in-fol.

2° CLOQUET, *anatomie de l'homme*, publiée par LASTEYRIE. Paris, 1821 et suiv., 5 voll. in-fol. avec pl.

SEPTIÈME DIVISION. — SECTION V. — BEAUX-ARTS.

1° *Architektonisches Album. Eine Sammlung von Bau Entwürfen*. Potsdam, 1838, 3 Hefte in-fol.

2° BASAN, F., *recueil de 650 estampes, sujets sacrés et profanes, gravés par lui et sous sa direction, d'après les tableaux des meilleurs maîtres des trois écoles*. Paris, 1762-79, 6 voll. gr. in-fol. (1).

(1) Tel est le titre sous lequel on annonce ce recueil formé de la réu-

3° *Billed-Gallerier pa Slottene Christiansborg, i Kjobenhavn, utgive af* BROENSTED. Kjobenhavn, 1831, sqq., in-fol. pl.

4° BOISSERÉE, S., *Denkmale der Baukunst vom 7en bis zum 13en Jahrhundert am Nieder-Rhein*. München, 1833, gr. in-fol.

5° BRUILLOT, F., *dictionnaire des monogrammes, chiffres, lettres initiales et marques figurées, sous lesquels les plus célèbres peintres, dessinateurs et graveurs ont désigné leurs noms, etc., 2e édit. revue et augm.* Munich, 1832 et suiv., 3 voll. in-4°.

6° BRYAN, M., *biographical and critical dictionary of painters and engravers*. London, 1816, 2 voll. in-4°.

7° *Choix des meilleurs tableaux de la galerie ducale de Leuchtenberg*. Publié par J. G. COTTA à *Munich*. Gr. in-folio.

8° PILOTY und LOEHLE, *kœnigl. Bayerische Pinakothek zu München, und Gemälde Gallerie zu Schleissheim*. München, 1836, in-fol. max.

9° Collection de gravures provenant du cabinet de feu VAN PARYS (1).

---

nion des planches qui composaient le fonds de *Basan*. Cette suite comprend les planches du fonds de *Le Bas*, dont il existe quelques exemplaires en 2 voll. in-fol. max., sous le titre de : *OEuvre de J. P. Le Bas*; en dernier lieu elle a été augmentée de 6 autres volumes qui portent le nombre des planches à 1250.

(1) Avec l'acquisition de cette collection, le cabinet des estampes de la bibliothèque royale a déjà atteint le nombre de 25000, qu'on est occupé à classer d'après un ordre systématique et dont on fait en même temps le catalogue alphabétique.

10° Du Sommerard, *les arts au moyen âge*. Paris, 1838 et suiv., *atlas* et *album* gr. in-fol., *texte* in-8°.

11° (Heinekeen.) *Idée générale d'une collection complette d'estampes*. Leipzig et Vienne, 1771, 1 vol. in-8°.

12° Hess, H., *die Fresco-Gemaelde der kœnigl. Hofkapelle zu München ; lithogr. von* J. G. Schreiner. München, 1837, 12 Kf. gr. in-fol.

13° Jackson, J., *a treatise on wood engrawing, historical and poetical*. London, 1839, 1 vol. gr. in-8°.

14° *Kunstbuch der Düsseldorfer Malerschule. Originalblaetter*, etc. Berlin, 1835, ff., in fol. pl.

15° Lasteyrie, *histoire de la peinture sur verre*. Paris, 1839, in folio.

16° Puttrich, L., *Denkmale der Baukunst des Mittelalters in Sachsen*. Leipzig, 1836, 2 voll. in-fol.

17° Vatout et Quenot, *galerie lithographiée des tableaux de S. A. R. le duc d'Orléans*. Paris, 1825-29, avec texte explicatif, 2 voll. gr. in-folio (1).

18° Bonnemaison, *galerie de S. A. R. Mad. la duchesse de Berry. École française, peintres modernes*. Paris, Didot, 1822-28, 2 voll. gr. in-fol.

HUITIÈME DIVISION. — PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES.

1° Bosworth, J., *a dictionary of the anglo-saxon language*. London, 1838, 1 vol. gr. in-8°.

2° *Edda Sæmundar hinns froda, etc. Edda rythmica seu antiquior, vulgo sæmundina dicta*. Hafniæ, 1787, 3 voll. in-4°.

---

(1) Vatout a aussi mis au jour le *Catalogue historique et descriptif des tableaux et celui des portraits de la collection de Mr. le duc d'Orléans*. Paris, 1823-30, 8 voll. in-8°.

3° Facciolati, *totius latinitatis lexicon, opera* Forcellini. *Ed. in Germania I*ᵃ. Lipsiæ, 1839, 4 voll. in-folio.

4° Graff, E. G., *althochdeutscher Sprachschatz,* etc. Berlin, 1834, sqq., Bd. 1-5, in-4°.

5° Raynouard, *lexique roman ou dictionnaire de la langue des troubadours.* Paris, 1836-38. T. I et II, in-8°.

NEUVIÈME DIVISION. — HISTOIRE ET SCIENCES ACCESSOIRES.

1° *Archives curieuses de l'histoire de France* depuis Louis XI, jusqu'à Louis XVIII, publiées par L. Cimber. Paris, 1834 et suiv., 18 voll. in-8°.

2° Bilderdyk, W., *geschiedenis des Vaderlands. Uitgegeven door* Tydeman. Amsterdam, 1832-39, 12 voll. in-8°.

3° Chaudoir, de, *aperçu sur les monnaies russes et sur les monnaies étrangères qui ont eu cours en Russie.* St.-Pétersbourg, 1836, 3 voll. in-8° (1).

4° *Collection* (nouv.) *des mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIIIe, *par* Michaud et Poujoulat. Paris, 1836-39, 3 séries, 32 voll. in-8°.

5° *Collection des meilleures dissertations, notices,* etc., *relatives à l'histoire de France, publiée par* Leber. Paris, 1838 et suiv., 16 voll. in-8°.

6° *Collection des ouvrages publiés par la société de l'histoire de France.* Paris, t. I à VIII, in-8°.

7° Collection de plusieurs milliers de *brochures rela-*

---

(1) Les médailles de la bibliothèque royale qu'on est occupé à classer ne dépassent pas encore le chiffre de 5000.

tives à l'histoire du pays, sur la révolution brabançonne, etc., achetée aux ventes de *Dotrenge* et de *Vanden Bossche*.

8° Dubois-Maisonneuve, *peintures des vases antiques, vulgairement appelés étrusques, etc., gravées par* Clener, *accompagnées d'explications par* Millin. Paris, Didot, 1808-10, 2 voll. in-fol. avec figg. (1).

9° Gelbke, H. von, *Ritterorden und Ehrenzeichen der Herzogthümer Sachsen*, etc. Weimar, 1838, in-4° mit illum. Kupf.

10° Georgisch, P., *regesta chronologico-diplomatica*, etc. Francofurti, 1740 sqq., 3 voll. in-folio.

11° *Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur*. Paris, 1832-38, t. XVIII à XIX, 3 voll. in-4° (2).

12° Joecher, C. G., *allg. Gelehrten-Lexicon, mit Fortsetzung von* Adelung *und* Rotteemund. Leipzig, 1750-87, 10 Bde. in-4°.

13° Lang, C. H., *regesta sive rerum Boicarum autographa ad ann. usque* 1300. Monaci, 1822-28, 4 voll. in-4°.

14° Lenormant, *élite des monuments céramographiques*. Paris, 1838, in-folio.

15° *Monumenta Germaniæ historica, edidit* Pertz. Hannoveræ, 1826, sqq., t. I-V, in-folio.

16° *Musée des armes rares, anciens de l'empereur de Russie*. Carlsruhe, 1839, in-fol. pl.

---

(1) Ces deux volumes ont été réannoncés avec de nouveaux titres en 1816.

(2) C'est la continuation du n° 20419 du fonds Van Hulthem.

17° SAINT-NON, R. DE, *voyage pittoresque ou description du royaume de Naples et de Sicile*. Paris, Lafosse, 1781-86, 4 voll. in-fol. (1).

18° SANSONETTI, *les anciennes tapisseries historiées. Texte par* A. JUBINAL. Paris, 1835 et suiv., gr. in-fol.

19° SENSI, G., *la armeria real, ou collection du musée d'artillerie de Madrid*. Paris, 1839, 2 voll. in-fol.

20° WIED-NEUWIED, *voyage dans l'intérieur de l'Amérique du Nord*. Paris, 1839 et suiv., in-fol. pl.

DIXIÈME DIVISION. — RECUEILS LITTÉRAIRES ET JOURNAUX.

Parmi le grand nombre de journaux littéraires des différents pays et qui se trouvent à la bibliothèque royale, nous citerons : la *Bibliothèque universelle de Genève*, la *Revue retrospective*, la *Revue britannique*, le *Journal des savants*; parmi les recueils allemands : *Leipziger* et *Jenaer Literatur-Zeitung; Haller allgemeine Literatur-Zeitung; Wiener Jahrbücher der Literatur; Linnœa, ein Journal für die Botanik; Repertorium der gesammten Literatur von* GERSDORF, etc. Enfin, parmi les journaux politiques nous ferons mention de l'achat d'une collection complète du *Moniteur universel français*, depuis 1789-1837 inclus., ens. 105 voll. in-folio.

Deuxième section. — Manuscrits.

Depuis l'organisation de la bibliothèque royale il a été acquis 94 volumes manuscrits, parmi lesquels plusieurs

(1) Ouvrage très-bien exécuté, et dont les anciens exemplaires sont fort recherchés. On en a fait une réimpression en 1829, en 4 voll. in-8°, avec atlas en trois parties in-fol., contenant les mêmes planches que l'édition en 4 voll. in-fol.

sont très-importants, tels que le beau manuscrit de Brando, intitulé : *Cronodromon, i. e. cursus temporum*, 2 gr. vol. in-fol. (1), acheté à la dernière vente Lammens à Gand ; une *Vie de St. Bavon* (2) ; une *chronique* très-importante de l'*abbaye de St.-Trond,* intitulée : *Gesta abbatum St. Trudonis, lib.* XIII, *a Rodulfi abbate*, etc. (3); un poëme en bas-allemand, sur *Otton de Limbourg* (4) ; une copie du *Roman d'Alexandre,* en allemand ; enfin un recueil de pièces dans lequel se trouvait une miniature de Quentin Matys, représentant Charles-Quint faisant grâce aux Gantois (5).

Nous aurons probablement sous peu la satisfaction d'enregistrer parmi les précieux manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne, l'original de la *Chronique de Sigebert* de Gembloux, dont il a été fait men-

---

(1) A la fin de ce volume se trouve écrit : *Hunc librum scribi et ornari fecit reverendus Phil. Conraldi — primus hujus nominis, abbas monasterii Sancti-Petri juxta Gandavum.* Il existait quatre copies de ce manuscrit, aux abbayes de St.-Pierre à Gand, de St.-Bertin à St.-Omer et d'Audenbourg en Flandre, et une à Louvain. L'original a probablement péri vers 1578, lors de l'incendie de l'abbaye des Dunes. Notre exemplaire a été payé 1840 francs, les frais de vente y compris, et porte le n° 18176 au supplément de l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne.

(2) Manuscrit flamand du xve siècle, de 25 feuilles sur papier, inscrit sous le n° 18173, sur l'inventaire général ci-dessus mentionné.

(3) Ce manuscrit, commencé par Rodulphus, a été continué jusqu'en 1366 par un autre écrivain dont le nom ne se trouve pas indiqué sur le manuscrit.

(4) Manuscrit très-précieux et dont on ne connaît qu'un exemplaire moins complet, à ce que l'on croit, lequel est conservé à la bibliothèque de la société littéraire de Leyde. Ce volume porte le n° 18175 sur l'inventaire ci-dessus mentionné.

(5) Cette peinture est d'un très-grand prix.

tion plus haut, l'acquisition en ayant été proposée au gouvernement (1).

Ces diverses acquisitions, jointes aux manuscrits provenant de Van Hulthem, des demoiselles Le Candèle et d'autres particuliers, ont contribué à former de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne une collection qui peut rivaliser avec les plus belles de l'Europe, tant sous le rapport de l'éclat, de la richesse et de l'expression des peintures, que de l'antiquité des monuments et de l'importance historique et littéraire du contenu de la plupart des volumes. Deux savants de l'Allemagne, MMrs. MONE et PERTZ, lui ont rendu pleine justice sous ce rapport, et chaque jour, des savants la visitent avec une surprise mêlée d'admiration.

§ XIX.

Dons faits à la bibliothèque royale pendant les années 1838 *et* 1839.

On connaît, par ce qui précède, la somme que le gouvernement belge accorde tous les ans à la bibliothèque royale pour achat de nouveaux livres. Nonobstant cela il se montre toujours plus généreux encore en faisant déposer à ce dépôt littéraire une grande quantité d'ouvrages technologiques, de livres en langues orientales, etc., tous ceux auxquels on souscrit journellement, les mémoriaux administratifs de chaque pro-

---

(1) Quoique le texte de cette chronique soit imprimé, ce manuscrit rendra tous les autres inutiles et pourra servir à une édition plus critique et plus exacte que celle de Miræus, et deviendra par suite de son acquisition par le gouvernement belge, un joyau que le pays ne saurait laisser échapper, sans encourir les reproches des vrais savants.

vince, le bulletin officiel, les publications de l'école de gravure et de la société des beaux-arts; les documents statistiques publiés par ordre du gouvernement, etc.

Nous avons déjà témoigné au gouvernement belge, et à différentes reprises dans le courant du présent ouvrage, toute notre reconnaissance pour l'intérêt qu'il ne cesse de prendre à tous ses établissements littéraires et scientifiques, mais nous serions ingrat si nous ne saisissions pas cette occasion pour signaler au public, les gouvernements étrangers, les sociétés savantes et les particuliers qui ont traité la bibliothèque royale avec une bienveillance marquée.

Le *gouvernement français* a doté la bibliothèque royale de Bruxelles des ouvrages capitaux suivants :

1° *Peintures des manuscrits depuis le* VIIIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIe *sous la direction du comte Aug. de* BASTARD. Paris, 1837 et suiv., livr. I à III, gr. in-fol. (1).

2° *Description de l'Égypte,* ou *Recueil des observations et des recherches faites en Égypte, pendant l'expédition de l'armée française.* Paris, 1809 et

(1) Ces peintures et ornements de manuscrits doivent prendre l'art au IVe siècle pour le conduire jusqu'au XVIe, en reproduisant tout ce que renferment de remarquable les dépôts européens. Chaque livraison reviendra aux souscripteurs à 1400 francs, ce qui met l'ouvrage complet pour 20 livraisons à 28000 francs. Le prix exorbitant de cet ouvrage s'explique en partie, lorsqu'on apprendra que depuis plusieurs années, soixante-dix artistes, de tous pays, se livrent à un travail qui semble ne devoir jamais finir; que ces artistes occupent, comme atelier, une maison entière dont la location annuelle est de 6000 francs; que le papier de l'ouvrage, fabriqué exprès par M. Canson, pair de France, se compose de la plus fine batiste de Hollande, et coûte 1000 francs la rame, etc., etc.

suiv., 9 voll. petit in-folio et 11 vol. atlas gr. in-folio (1).

3° *Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiée par ordre du roi.* Paris, 1835 et suiv., vol. I à XI, in-4°, avec atlas gr. in-folio.

4° Natalis de Wailly, *éléments de paléographie.* Paris, 1838, 2 voll. in-4°.

Nous devons à la générosité du *gouvernement prussien :*

1° Moller, *Denkmaehler der deutschen Baukunst des Mittelalters.* Darmstadt, s. a., 4 voll. in-fol.

2° *Vorbilder für Fabrikanten und Handwerker.* Berlin, 1821-37, 2 Bde. in-4°, und 2 Bde. in-folio.

3° *Vorlegeblaetter für Zimmerleute, Mechaniker und Maurer.* Berlin, 1827-30, 2 voll. in-fol.

Le *gouvernement anglais* nous accorde sa collossale publication des *Records,* qui forme jusqu'à ce jour près de 100 voll. in-fol., et 13 à 15 voll. in-8° (2).

Le *gouvernement du Brésil* n'est pas resté en retard, il s'est empressé d'envoyer au gouvernement belge un

---

(1) Édition originale de ce magnifique ouvrage exécuté aux frais de l'État. Chaque exemplaire se vendait 4000 francs, et en papier vélin 6000. Cette édition a l'avantage de contenir les premières épreuves des planches. La seconde édition a été publiée de 1820 à 1830, en 24 tomes ou 26 volumes in-8° et 12 volumes in-fol. de pl.

(2) Malheureusement notre exemplaire est encore incomplet, par suite du refus du bibliothécaire de la ville de Bruxelles, de rendre les 16 à 18 volumes in-folio qui ont été envoyés par erreur au dépôt littéraire qui lui est confié par la régence de cette ville : cette collection étant destinée tout entière à la bibliothèque publique de l'État, qui lors de l'envoi de la première partie de cette collection était la bibliothèque dite de Bourgogne.

bel exemplaire de VELLOZO DE CONCEICAO, *flora fluminensis*. Parisiis, s. a., 12 voll. in-fol., pour être déposé à la bibliothèque royale de Bruxelles.

Le *Comité historique du Piémont* a offert ses publications intitulées : *Monumenta historiæ patriæ* (Sardiniæ). Augustæ Taurinorum, 1836, sqq., 4 voll. in-fol.

Cet exemple fut suivi par le *Musée britannique de Londres* qui vient d'envoyer à notre dépôt littéraire ses deux intéressantes publications, savoir :

1° *Description of the greek papyri in the british Museum*. London, 1839, p. I, 1 vol. in-4°.

2° *Vetus testamentum græcum e codice manuscripto Alexandrino typis fideliter descriptum, cura* BABER. Londini, 1816-21, 3 voll. in-fol. pl. (1).

Les sociétés littéraires suivantes ont chacune fait don à la bibliothèque royale de Bruxelles de la collection de leurs publications ; savoir : l'Académie royale, la Commission royale et la Société des sciences médicales de Bruxelles ; la Société littéraire du Hainaut ; la Société des bibliophiles de Gand ; l'Université catholique de Louvain, les universités de Jena, de Bonn et de Tubingue, etc., etc.

Il nous reste à témoigner notre gratitude aux particuliers qui ont bien voulu traiter la bibliothèque royale avec bienveillance, savoir : MM^rs. le comte A. de Beauffort, le comte Becdelièvre-Hamal, Bergeron, Berthot, Blommaert, Bôn, Dewasme-Pletinkx, Drapiez, Fontenelle de Vaudoré, Hardt, Hennebert, Hermans, Lavry,

(1) Cette édition, exécutée aux frais du gouvernement anglais, offre le *fac-simile* exact du célèbre manuscrit d'Alexandrie, le plus ancien qui nous soit parvenu du texte grec de l'Écriture sainte. Il a été tiré une dixaine d'exemplaires sur vélin, au prix de 184 guinées.

Le Glay, Marinus, Mathieu, Meline, Morren, Nothomb, Quetelet, Rhasis, Richer, la princesse de Salm, Selys-Longchamps, Vander Mersch, Voisin, Wenner et Wiebeking (1).

Enfin les cartels conclus avec les universités de Bonn, Jéna, Leipzig, Fribourg, Tubingue et Heidelberg; avec la bibliothèque de Stuttgard, la société archéologique de Darmstad, la société des antiquaires de Carlsruhe, le musée des estampes de Manheim, les Académies d'Espagne et de Portugal, etc., etc., enrichiront la bibliothèque royale d'une foule d'écrits intéressants et qui la plupart ne sont pas dans le commerce (2).

§ XX.

Des nouveaux catalogues alphabétique et systématique pour la section des imprimés de la bibliothèque royale.

Conformément à l'art. 31 du règlement de la bibliothèque royale, nous avons été chargé de la confection des catalogues et inventaires de la section des imprimés de la bibliothèque royale.

Le catalogue systématique du fonds Van Hulthem, suivi d'une table alphabétique des noms d'auteurs, ayant été imprimé avant l'acquisition par le gouvernement de cette bibliothèque, nous avions à choisir

(1) Les employés mêmes de la bibliothèque royale ne sont pas restés en retard pour faire à notre dépôt des cadeaux de différents genres. Voir le *Registre des dons* établi à ladite bibliothèque.

(2) De pareilles démarches ont été faites pour rétablir avec les universités de la Hollande les relations qui existaient avant la révolution de 1830.

entre l'intercalation des nouvelles acquisitions au catalogue existant, et entre la confection de deux nouveaux catalogues dont l'un alphabétique, l'autre systématique.

Le système adopté pour le catalogue imprimé susmentionné étant suranné, pas assez simple et pas assez rationnel dans le développement naturel des classes principales ; sa rédaction et la copie des titres ayant été faites avec inexactitude ; la table alphabétique des noms d'auteurs étant dressée avec une négligence impardonnable (1), nous n'avons pas hésité longtemps pour entreprendre deux nouveaux catalogues pour tous les livres imprimés de la bibliothèque royale.

Pour la confection des bulletins du catalogue alphabétique nous n'avions qu'à suivre les règles établies dans notre *Manuel du bibliothécaire* (2), adoptées généralement partout pour ce genre de travail (3) ; mais le choix d'un nouveau système pour le second catalogue n'était pas chose facile, d'autant plus que les progrès des sciences demandaient eux-mêmes des modifications dont, il y a cinquante ans, on ne sentait aucune nécessité.

Après nous être bien convaincu de ce principe : que la formation d'un système bibliographique pour une bibliothèque publique doit être également utile et commode aux différentes classes des lecteurs, nous avons commencé à tracer un plan mûrement réfléchi et approprié au genre de la composition de la biblio-

(1) Ce catalogue devant nous servir pour nos recherches journalières en attendant que le nouveau soit assez avancé pour rendre celui-ci inutile, nous avons eu l'occasion de nous convaincre de ce que nous osons avancer ici.

(2) Publié en 1834, en 1 vol. in-8°.

(3) Le catalogue alphabétique des nouvelles acquisitions est achevé, on va commencer ce travail pour le fonds Van Hulthem.

thèque royale et aux localités. Ce plan soumis à l'approbation du conservateur en chef, Mr. le baron de Reiffenberg, fut approuvé par lui avec quelques légères modifications. Ce système diffère de tous ceux connus jusqu'à ce jour; mais il paraît réunir, autant que possible, tout ce qu'exige l'enchaînement naturel des idées. Nos divisions et nos subdivisions présentent de véritables améliorations par leur simplicité ainsi que par la clarté de leur distribution. Nous croyons en outre avoir contribué à faciliter l'arrangement de la bibliothèque royale et la recherche des livres en général (1).

Le plan de notre travail ne nous permet pas de donner ici en entier ce système, et nous force de n'en présenter au lecteur que la suite des différentes classes et les grandes divisions, en les renvoyant pour les subdivisions au *Projet* dont mention est faite ici en note.

Voici donc l'ordre des grandes divisions adoptées pour la confection du nouveau catalogue systématique et pour le classement des livres imprimés de la bibliothèque royale :

PREMIÈRE DIVISION. — *Introduction aux connaissances humaines.*

I. Préliminaires.
II. Encyclopédies.
III. Logographie.

---

(1) Les observations que des bibliographes distingués ont bien voulu nous adresser sur ce nouveau plan, ont contribué à rendre plus parfait encore ce système bibliographique, dont nous avons publié le projet en entier en 1839, sous le titre de : *Projet d'un nouveau système bibliographique des connaissances humaines*. Bruxelles, 1839, 1 vol. in-8°.

1° Du langage.
2° Origine de l'écriture.
3° Paléographie.
4° Des autographes.
5° Des archives.
6° Calligraphie.

IV. Bibliologie.

1° Imprimerie.
2° Librairie et reliure.
3° Bibliographie.
4° Histoire des bibliothèques.

DEUXIÈME DIVISION. — *Théologie.*

I. Introduction.
II. Écriture sainte.
III. Critique et herméneutique sacrée.
IV. Liturgie.
V. Conciles et synodes.
VI. Pères de l'Église.
VII. Théologie spéculative (proprement dite).
VIII. Mélanges de théologie.

TROISIÈME DIVISION. — *Philosophie et pédagogie.*

I. Prolégomènes.
II. Histoire de la philosophie.
III. Traités de philosophie.
IV. OEuvres complètes des philosophes.
V. Pédagogie.

QUATRIÈME DIVISION. — *Jurisprudence.*

I. Prolégomènes.
II. Droit naturel et politique.
III. Droit romain.

IV. Droit originairement germanique.
V. Droit civil moderne.
VI. Droit commercial.
VII. Procédure civile.
VIII. Droit criminel.
IX. Ouvrages sur toutes les parties du droit.
X. Droit canonique et ecclésiastique.
XI. Notariat, droit administratif, lois financières et de police, etc.
XII. Droit public interne.
XIII. Droit des gens et histoire politique.
XIV. Statistique.
XV. Économie politique.

CINQUIÈME DIVISION. — *Sciences mathématiques, physiques et naturelles.*

I. Mathématiques et sciences qui en dépendent.
II. Physique.
III. Chimie.
IV. Histoire naturelle.
   1° Histoire naturelle générale.
   2° Minéralogie.
   3° Botanique.
   4° Zoologie.

SIXIÈME DIVISION. — *Sciences médicales.*

I. Préliminaires.
II. Histoire des sciences médicales.
III. Dictionnaires de médecine.
IV. Médecins anciens.
V. Médecins modernes (ouvrages réunis en corps).
VI. Traités généraux élémentaires.
VII. Anatomie.

VIII. Physiologie.
IX. Anthropologie.
X. Hygiène.
XI. Pathologie et thérapeutique.
XII. Pharmacie et pharmacopée.
XIII. Matière médicale.
XIV. Médecine légale.
XV. Chirurgie.
XVI. Médecine vétérinaire.
XVII. Mélanges sur toutes les parties.

SEPTIÈME DIVISION. — *Arts et métiers.*

I. Préliminaires.
II. Histoire.
III. Dictionnaires.
IV. Traités généraux.
V. Beaux-arts.
VI. Technologie.

HUITIÈME DIVISION. — *Philologie et belles-lettres.*

I. Introduction.
II. Grammaires.
III. Dictionnaires.
IV. Auteurs classiques orientaux.
V. » » grecs anciens.
VI. » » » modernes.
VII. » » latins anciens.
VIII. » » » modernes.
IX. » » italiens.
X. » » espagnols et portugais.
XI. » » français.
XII. » » flamands et hollandais.
XIII. » » suédois, danois, etc.

XIV. Auteurs classiques bohémiens, hongrois, etc.
XV. » » russes et polonais.
XVI. » » anglais.

NEUVIÈME DIVISION. — *Histoire et sciences auxiliaires.*

I. Géographie.
II. Voyages.
III. Chronologie.
IV. Généalogie.
V. Héraldique, histoire de la noblesse et de la chevalerie.
VI. Diplomatique et sphragistique.
VII. Numismatique.
VIII. Épigraphique.
IX. Archéologie (proprement dite).
X. Antiquités.
XI. Introduction à l'histoire.
XII. Histoire universelle, ancienne et moderne.
XIII. Histoire des religions et superstitions.
XIV. » ancienne.
XV. » du moyen âge.
XVI. » moderne.
XVII. Mélanges historiques généraux.
XVIII. Histoire littéraire.
XIX. Biographie générale.

DIXIÈME DIVISION. — *Recueils et mélanges littéraires et critiques; journaux.*

I. Recueils littéraires et critiques généraux nationaux.
II. » » » professionnaux.
III. Mélanges et notices critiques sur quelques livres rares et curieux.

IV. Journaux politiques (1).

Voilà les divisions principales du nouveau catalogue systématique de la première section de la bibliothèque royale de Bruxelles. Nous avons ainsi parcouru le cercle entier des objets qui servent d'aliment aux travaux d'un homme studieux. Et quoique ces nouveaux travaux bibliographiques soient établis sur la base la plus large et demandent beaucoup de temps, le gouvernement peut compter sur les connaissances et le zèle de tous les employés de cet établissement, pour rendre ce dépôt utile à tout venant et en faciliter tout le service par une *organisation méthodique et bien entendue.*

Tout le monde connaît les bibliothèques publiques de Bruxelles, telles qu'elles sont aujourd'hui ; mais peu de personnes connaissaient leur origine, leur amélioration successive, puis, l'histoire de leur désastre, et leur restauration. Nous avons essayé aujourd'hui de parcourir ces diverses époques de leur existence, afin de livrer à la vénération publique les noms de ceux qui les ont fondées ; nous avons, pour remplir un de nos devoirs comme bibliothécaire, tenté de tracer l'origine et les développements progressifs des bibliothèques publiques de Bruxelles, heureux si nous avons réussi et si notre nouveau travail sera accueilli aussi favorablement que nos publications antérieures.

(1) Le conservateur en chef de la bibliothèque royale, Mr. le baron *de* Reiffenberg, s'occupe en ce moment d'un nouveau système pour le classement des estampes et des médailles.

FIN DE LA TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.



TABLE

DES MATIERES.

Deuxième Partie.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.

Troisième Partie.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DE LA

BELGIQUE.

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES

PUBLIQUES

DE LA BELGIQUE,

Par P. Namur,

Docteur en philosophie et lettres, et Conservateur-adjoint
de la bibliothèque royale de Bruxelles.

Absque labore nihil.

TOME II.

BIBLIOTHÈQUE DE LOUVAIN.

Bruxelles et Leipzig,

C. MUQUARDT.

1841.

HISTOIRE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

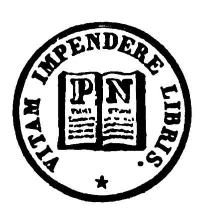
PUBLIQUE

DE LOUVAIN,

Par P. Namur,

Docteur en philosophie et lettres, et Conservateur-adjoint
de la bibliothèque royale de Bruxelles.

Absque labore nihil.



Bruxelles et Leipzig,

C. MUQUARDT.

1841.

PRÉFACE.

Notre premier volume sur l'*Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique* ayant eu, comme toutes nos publications antérieures (1), un accueil flatteur de la part des savants nationaux et étrangers, nous avons cru de notre devoir de continuer une entreprise à la fois longue et difficile, et porter de nouveau notre part de travail à la chose commune.

---

(1) En disant que *toutes* nos publications antérieures ont reçu de la part du public le même accueil flatteur, nous nous trompons cependant à l'égard de notre *avant-dernier* ouvrage, le *Nouveau système bibliographique*, etc. Quelques auteurs belges ayant pris à tâche de faire insérer dans le *Courrier belge* des diatribes les plus virulentes et des injures les plus grossières, tant contre nous que contre l'ouvrage précité, soit pour faire du tort à la vente de notre livre, soit pour chercher à nous dégoûter de nos travaux bibliographiques, nous avions d'abord jugé à propos de ne pas répondre à ces attaques inconvenantes; mais comme le principal rédacteur de l'article du

L'importance d'un travail consciencieux sur la bibliothèque de l'université de Louvain étant généralement bien sentie, cette bibliothèque étant, après celle de Bruxelles dite de Bourgogne, la plus ancienne bibliothèque publique de la Belgique, nous devions consacrer notre second volume à la description de ce dépôt littéraire.

Le manuscrit du volume que nous publions aujourd'hui était prêt depuis longtemps, mais il ne pouvait

---

Courrier belge s'est fait connaître à nous personnellement, qu'il s'est dit lui-même juge incompétent en matière bibliographique, et que nous connaissons le nom de son collègue, nous saisissons cette occasion pour leur faire savoir qu'il sied très-mal à des professeurs d'université de s'abaisser à ce point envers un jeune auteur, tandis que leurs propres publications, si quelqu'un voulait se donner la peine d'y annoter les fautes et les erreurs, mériteraient une critique plus sévère encore. Mais ils ont soin, ces messieurs, de prévenir à temps toute critique sur leur ouvrage, en envoyant eux-mêmes à différents journaux belges et étrangers des éloges pompeux sur leurs propres publications. Il sied donc, encore une fois, très-mal à ces messieurs de nous reprocher qu'un employé de la bibliothèque royale ait fait, dans *l'Indépendant*, l'éloge de notre *Histoire des bibliothèques de Bruxelles*.

Nous regrettons cependant aussi avec l'auteur de l'*Annuaire de la bibliothèque royale*, pour 1841, v. p. 2, qu'*un conflit assez animé soit résulté de ces efforts convergents vers un même but;* mais ce que nous regrettons le plus, c'est que plusieurs auteurs belges, au lieu de se concerter entre eux, avec leurs collègues, avec leurs amis, sur les nouveaux ouvrages utiles à composer, au lieu de se communiquer leurs idées sur ces travaux, s'isolent de plus en plus, et cherchent toutes les occasions pour jeter de la déconsidération sur leurs concitoyens.

voir le jour plus tôt, et voici pour quel motif : sommé par un bibliothécaire de province de suspendre nos publications bibliographiques (1), soit par jalousie, soit que l'auteur de cette sommation craigne toute concurrence, nous avons fait répondre audit bibliothécaire, que s'il avait l'intention de publier sur le même sujet que nous avions choisi, un travail plus complet et plus consciencieux que celui qui se trouve dans ses *Documents pour servir à l'Histoire des bibliothèques de Belgique. Gand,* 1840, in-8° (2), nous serions prêt à renoncer au nôtre; car, peu importe à la science par qui un sujet est traité, pourvu qu'il soit bon, complet (du moins autant que possible), et surtout consciencieux (3).

Six mois environ se sont écoulés depuis le jour de ladite sommation, et nous n'avons pas eu la satisfaction de pouvoir enregistrer dans les annales typographiques de la Belgique, un nouveau travail sur ce sujet.

En conséquence, nous nous sommes décidé à publier notre second volume de *l'Histoire des bibliothèques*

---

(1) Heureusement qu'il y a une nouvelle loi sur le duel.

(2) En tout 10 pages.

(3) Il n'y aura pas de présomption à dire que nous avons traité ce sujet plus complétement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, mais nous n'entendons pas dire par là que notre travail répond à toutes ces conditions. Les savants seuls seront nos juges.

publiques de la Belgique, consacré uniquement à l'ancienne bibliothèque de Louvain ; et, pour laisser le moins d'erreurs et d'omissions possible, nous avons mis tout le soin qu'on apporte à un travail dans lequel on se complaît (1).

La connaissance des principales sources que nous avons consultées pour notre travail pouvant être de quelque utilité aux personnes qui désirent faire des recherches sur le même sujet, nous nous sommes décidé à les indiquer ici toutes ensemble. Ces sources sont :

ERYCIUS PUTEANUS, *auspicia bibliothecæ publicæ Lovaniensis. Accedit catalogus librorum primæ collectionis a Curatoribus ejusdem bibliothecæ editus.* Lovanii, 1639, 1 vol. in-4° (2).

---

(1) Oui, vraiment, nous nous sommes plu à ce travail, parce qu'il se rattache à nos fonctions.

(2) Une seconde édition a été publiée vers 1767 par les soins et avec des notes de M^r^. DE NÉLIS. Cette édition fait partie de la *Collectio opusculorum ad historiam litterariam Belgicam pertinentium curâ et cum notis C. Fr. de Nelis, bibliothecæ Lovaniensis præfecti.*

Cette collection, dont l'impression n'a pas été achevée, n'a jamais été publiée ; elle est extrêmement rare et contient :

1° *Oratio Martini Dorpii, de laudibus sigillatim cujusque disciplinarum, ac amenissimi Lovanii, academiæque Lovaniensis, dicta anno* 1513.

La première édition de 1513, in-4°, imprimée à Louvain, chez *Martin d'Alost*, est devenue extrêmement rare.

Valerius Andreas, *bibliothecæ publicæ. Lovaniensis primordia; et librorum catalogus à curatoribus ejusdem editus. Cum oratione auspicali*, etc. Lovanii, 1636, in-4°.

Reiffenberg, Fr., B^on de, *archives philologiques*. 1re année. Bruxelles, 1825, 1re livraison, pages 70 à 77, in-8°.

Voisin, A., *documents pour servir à l'histoire des bibliothèques en Belgique*. Gand, 1840, in-8° (1).

2° *Martini Dorpii, tomus aululariæ Plàntinæ adjectus*, etc.

La première édition, également très-rare, est de 1514, imprimée à Louvain chez Martin d'Alost.

3° *Petri Castellani Ludus*, etc.

La 1re édition est de Louvain, Masius, 1616, in-8°.

4° *Erycii Puteani auspicia Bibliothecæ Lovaniensis.*

Cette édition finissant à la page 192, n'a pas été achevée. L'édition originale a 60 pages, sans le discours de *Valère André* (*Oratio auspicalis Lov. Kal. Oct. a.* 1636 *habita à* Valerio Andrea, *Desselio Prof. regio, ac bibliothecæ præfecto*), et le catalogue des livres en a 130. Ce fragment parvient jusque vers la fin de la page 55 de l'édition originale de Louvain, 1639, in-4°; il restait donc encore 5 pages à imprimer pour achever cet opuscule, sans le *Mémoire sur les divers accroissements de la bibliothèque publique de Louvain, et sur les moyens d'en bien conserver les livres*, que l'éditeur se proposait d'y ajouter. Voy. la préface, page 144.

(1) L'histoire de la bibliothèque de Louvain n'y occupe que 10 pag, (Voy. pag. 193 à 204).

Liber actorum bibliothecæ Academiæ Lovanii à secunda februarii 1772 (1).

Grand nombre des nouveaux détails sur l'histoire de la bibliothèque de Louvain que nous publions aujourd'hui, nous les avons puisés à des sources officielles; nous avons eu recours entre autres, aux archives générales de l'État à Bruxelles, et aux archives de l'ancienne université de Louvain. Nous saisissons cette occasion, pour réitérer à MM. les Ministres de l'intérieur et des travaux publics, toute notre reconnaissance pour avoir daigné nous autoriser à compulser ces diverses archives; et à MM. Arnould, ancien secrétaire-inspecteur de l'université de Louvain, et Gachard, archiviste général du royaume, pour avoir facilité nos recherches dans lesdites archives. Enfin, notre position sociale, comme ancien bibliothécaire de Louvain, nous a mis en état de donner sur ce dépôt littéraire des détails assez circonstanciés.

Pressé de lancer notre travail dans le public, et

(1) Manuscrit autographe du dernier bibliothécaire de l'ancienne université de Louvain, le Dr Van de Velde. Il contient toute sa gestion depuis sa nomination en 1772 jusqu'en 1794. Ce manuscrit nous a été communiqué par le savant recteur Magnifique de l'université catholique de Louvain, Mr. le Dr. De Ram, à qui il appartient. Nous saisissons cette occasion pour lui témoigner de nouveau toute notre reconnaissance pour nous avoir facilité notre travail, en nous communiquant, avec cette extrême complaisance qui lui est connue, des documents très-intéressants relatifs au sujet que nous avions à traiter.

d'éprouver son opinion, nous avons pu commettre des erreurs ; nous prions donc le lecteur de vouloir bien nous les faire connaître. Nous accueillerons tout renseignement (1), toute critique propre à nous éclairer, avec le plus vif empressement.

Bruxelles, le 1er juin 1841.

NAMUR.

---

(1) Ainsi que nous avons accueilli avec reconnaissance l'indication de 272 nouveaux *ana* que les auteurs des articles du *Courrier belge*, dont mention plus haut, disent avoir trouvés et manquer à notre *Bibliographie des ana*. Et puisque nous voyons que ces mêmes auteurs s'occupent aussi de ce genre de littérature, nous nous empressons de leur indiquer un 273e nouvel *ana*, intitulé : GASCONIANA, *ou recueil*, etc., etc., *par Mr*. V....., *revu et augmenté par Mr*. M..., imprimé à *Gand*, en différentes années, et en plusieurs volumes de différents formats.



VALÈRE ANDRÉ,

Premier [illegible] de la [illegible] Bibliothèque de Louvain

HISTOIRE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

DE

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

§ Ier.

Des bibliothèques particulières de Louvain, avant 1636.

On se demande avec raison : Comment se fait-il que l'ancienne et célèbre université de Louvain manquait de bibliothèque publique pendant plus de deux siècles, à dater de son érection (1), tandis que l'art de l'impri-

(1) L'exemple des universités fondées depuis peu de temps en Allemagne, et plus encore le besoin et l'utilité de ses sujets, étaient les motifs qui engagèrent le duc JEAN IV à solliciter cette faveur auprès du St.-Siége, comme cela s'était pratiqué par rapport aux autres universités, par exemple : l'université de *Vienne* a été fondée par Urbain V, à la réquisition de Rodolphe d'Autriche. La bulle est datée du 19 juill. 1365 à Avignon. Voy. LAMBECIUS, *biblioth. vindob.*, l. II, p. 84. L'université de *Cologne* a été fondée le 20 juin 1388, par Urbain IV, à la requête des bourgmestre, échevins, bourgeois et commune de ladite ville. Voy. la bulle dans ÆGIDIUS GELENIUS, *de magnitudine Coloniæ*, imprimée en 1645, in-4o, p. 9 et 10. Celle de *Leipzig* a été érigée par le pape Alexandre V. le 2 déc. 1409.

Le pape Martin V, sentant l'équité de la demande du duc Jean IV,

merie y était connu, et exercé avantageusement par JEAN DE WESTPHALIE dès l'an 1473 (1) ?

Un édit de Philippe-le-Bon, publié en 1464, défendait seulement aux Lombards ou prêteurs sur gages, ainsi qu'à tout particulier, soit ecclésiastique, soit séculier, d'acheter ou de prendre en nantissement des étudiants ou de leurs ayants droit, aucun livre, sans une permission expresse du recteur (2).

Ce n'est pas cependant qu'il manquait de génies propres à ce genre de travaux littéraires et bibliographiques,

---

érigea par sa bulle, expédiée au mois de décembre 1425, une université pour toutes les facultés, excepté pour la théologie, en lui donnant les mêmes priviléges dont jouissaient les universités de Cologne, de Vienne, de Leipzig, etc. Elle fut établie à Louvain, et l'ouverture ou l'installation eut lieu le 2 octobre 1426.

(1) JEAN DE WESTPHALIE, surnommé de *Aken*, lieu de sa naissance, vint établir son imprimerie à Louvain en 1473, et continua à y exercer son art, sans interruption, jusqu'à 1497. Il n'y a point de doute qu'il n'ait été appelé par l'université de Louvain, qui lui donna un local dans son enceinte, tel que l'annoncent ses souscriptions : *in alma ac florentissima universitate Lovaniensi residente*, etc., etc.; et tous les historiographes sont d'accord que c'est à Louvain que revient l'honneur d'avoir eu la première imprimerie du pays.

(2) « *Quod nullus Lombardus, seu alius, tabulam nummulariam tenens, publicè vel occulte, seu quivis alius, ecclesiasticus vel sæcularis, cujuscumque status vel conditionis, ab aliquibus scholaribus, in dicta universitate* (*Lovaniensi*) *degentibus, aut ab aliquo eorumdem, aut etiam ab illis, qui ad hoc ab eisdem scholaribus rogati seu commissi fuerint, aliquos libros, sine expresso concensu rectoris, sibi comparare, emere, aut pecuniam seu aliquam aliam rem in pignus super eis mutuari, aut alio quovis modo eos impignoratos retinere ullatenus possit aut valeat, sub pœna confiscationis principalium denariorum, aut aliarum rerum, pro eisdem libris datarum seu mutuatarum, aut pro quibus ipsi libri fuerint impignorati*, etc. » Voy. VALERIUS ANDREAS, *Fasti academici studii generalis lovaniensis*, etc.-*Lovanii*, 1635. in-4°. p. 11 sq.

car HUGO BLOTIUS (1) et SÉBAST. TENGNAGEL (2), qui sous les empereurs Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II, ont pourvu et mis en ordre la bibliothèque impériale de Vienne, étaient l'un et l'autre originaires des Pays-Bas. Nous pourrions encore citer AUGÈRE GISL. BUSBECKE (3), célèbre par ses ambassades dans lesquelles il amassa des richesses littéraires, dont on augmenta le cabinet impérial. Malgré cela, on était privé de bibliothèque publique à Louvain, et Juste Lipse, qui écrivait dans sa ville natale en 1602, son *Syntagma de Bibliothecis,* n'avait pas la satisfaction d'en avoir une sous ses yeux (4);

---

(1) HUGO BLOTIUS de Delft fut le premier bibliothécaire impérial à Vienne en 1575. Il laissa en mourant, en 1608, plusieurs manuscrits qui se trouvent encore aujourd'hui dans ladite bibliothèque à Vienne, entre autres : *Inventarium bibliothecæ Cæsareæ quatuor voluminibus; Catalogus bibliothecæ Rumpfianæ; item Joh. Sambuci; Libellum supplicem pro bibliotheca Cæsareæ ad imperatorem Maximilianum II; Consilium de augenda et ornanda bibliotheca cæsarea*, etc., etc. Le docteur Jos. CHMEL, dans son ouvrage intitulé : *Die Handschriften der K. K. Hofbibliothek in Wien. Ib.* 1840, in-8°, publie des lettres du bibliothécaire Blotius, extraites du manuscrit n° 7958 de la bibliothèque de Vienne. Voir le tom. I, p. 180 à 250.

(2) SEB. TENGNAGEL de Büren, dans la Gueldre, était bibliothécaire impérial à Vienne, et mourut le 4 avril 1636, en laissant comme Blotius, son prédécesseur, plusieurs manuscrits déposés encore aujourd'hui à ladite bibliothèque impériale. Le docteur CHMEL dans son ouvrage ci-dessus mentionné en cite plusieurs : savoir le n° 8134 (voir p. 231 sqq.) contenant : *Varia scripta, tum publica, tum privata*, et le n° 8448 (voir p. 284 sqq.) : *Hungarica varia*, etc.

(3) AUG. GISL. BUSBECQUIUS, né en 1522 à Commines, bourg en Flandre, est mort en France le 28 octobre 1592. Voy. sa biographie dans MORERI, *diction. historique*.

(4) « *Antiquario more rem tractavit Lipsius*, » dit le baron de REIFFENBERG, « *adhortante Carolo duce Croiio et Arschotano, librorum et numorum curiosissimo, cui primitias libri obtulit.* » Voy. son mémoire dans le 3e volume des *Questions de prix* de l'Académie royale de

aussi André Valère s'étonnait-il avec raison, dans son discours qu'il prononça le 1er octobre 1636, de ce qu'une bibliothèque ait manqué jusqu'à ce temps à une Académie à laquelle rien ne semblait manquer (1). Au reste, ce défaut lui était commun avec les autres universités de l'Europe : ainsi, par exemple, nous voyons que la bibliothèque de l'université de *Marbourg* (Hesse électorale), n'a été fondée qu'en 1527 (2); que la fondation de l'université de *Rostock* (grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin), ne date que de 1569 (3); que l'origine de celle de l'université de *Kiel* (Danemark), remonte à l'année 1506 (4); que la bibliothèque de l'université d'*Edimbourg,* a été fondée en 1580; celle de l'université de *Padoue,* en 1629 (5); celle de l'université de *Jena,* en 1548 (6); celle de l'université de *Leipzig,* en 1544 (7); celle de l'université de *Tubingue,*

Bruxelles, intitulé : *Commentarius de Justi Lipsii V. incl. vita et scriptis. Brux.*, 1823, in-4°.

Le *Syntagma* de Juste Lipse a été réimprimé plusieurs fois depuis 1602, et se trouve aussi dans la collection de MADERUS, intitulée : *Syntagma de libellorum et commentationum de bibliothecis atque archivis. Helmstadii*, 1666, in-4°.

(1) Voy. son *Oratio auspicalis Lovanii kal. Octobris habita an.* 1636.

(2) Voy. HIRSCHING, J. C. G., *Versuch einer Beschreibung sehenswürdiger Bibliotheken Deustchlands. Erlangen*, 1786-99, 4 Bde. in-8°.

(3) Voy. TYCHSEN, O. G., *Geschichte der Universitaets-Bibliothek und des Museums zu Rostock. Ib.*, 1790, in-4°.

(4) Voy. KORTHOLT, S., *de bibliotheca academiæ. Kiel*, 1705-9, in-4°, et CRAMER, C. F., *ueber die Kieler Universitaets-Bibliothek. Ib.*, 1795, in-8°.

(5) Voy. TOMASINI, J. P., *bibliothecæ patavinæ mss. publicæ et privatæ. Utini*, 1639, in-4°.

(6) Voy. MYLIUS, J. C., *memorabilia bibliothecæ acad. Jenensis. Jena*, 1746, in-8°.

(7) Voy. FELLER, J. et C. G. JOECHER, *orationes de bibliotheca academiæ Lipsiensis. Ibid.*, 1744, in-4°.

en 1562 (1); enfin que les deux universités de Hollande, celle de *Franeker* et de *Leyde,* ont été fondées, la première en 1590, et la seconde en 1586 (2).

Mais si l'on s'étonne qu'une bibliothèque ait manqué jusqu'en 1636, à une académie à laquelle rien ne devait manquer, ne doit-on pas en chercher la cause en ce que les différents colléges établis à Louvain, avaient leurs bibliothèques particulières, qui suppléèrent en quelque manière au défaut d'une bibliothèque publique (3), et que les professeurs étaient eux-mêmes des bibliothèques vivantes (4). A ces petites bibliothèques particu-

(1) Voy. Reuss, J. D., *Beschreibung merkwürdiger Bücher aus der Universitaets-Bibliothek in Tübingen. Ibid.*, 1780, in-8°.

(2) Voy. Savois, A., *catalogus bibliothecæ publicæ in Frisiæ ordinum academiâ Franekerana. Ibid.*, 1725, in-fol., et *Catalogus librorum tam impressorum quam manuscriptorum bibliothecæ publicæ et suppl. Leydæ*, 1716-41, 2 voll. in-fol.

(3) « *Nullum Lovanii Collegium est quod bibliothecam suam non habeat; sunt vero collegia ultra quadraginta, non computatis religiosorum virorum cœtibus, qui paupertatem voto adstricti colunt. Et hi quoque bibliothecas suas habent, plerasque visendas.* » Voy. Eryc. Puteanus, *auspicia biblioth. Lovan.* ed. de l'abbé Nélis, p. 150, note *a*. « *Inter professores suam quisque possidet bibliothecam et æstimat*; *ego meam, et in arce, amœnissimo Musarum ac Minervæ loco. Meam, inquam veluti publicam, partim græcam, partim latinam; majore ferè instructam sumptu, quàm privatæ fortunæ permitterent.* » Voy. *Ibid.*, p. 173.—La bibliothèque des étudiants en droit de l'ancienne université de Louvain, et qui se trouvait au collége de St.-Yve dans cette dernière ville, était bien pourvue de livres de droit. Elle remonte à l'année 1610 à ce qu'il paraît, car ce fut alors qu'on lui assigna le casuel d'un florin pour chaque acte de bacheliage. Son administration fut autrefois confiée aux bacheliers en droit sous l'inspection du fisc et doyen des bacheliers.

(4) « *Inter has* (*academias*) *verò Lovaniensis hæc nostra, laudem et lucem sibi eximiam vindicat, ævo multis junior, fructu fæcundior; cedens multis, quia bibliothecæ hactenus bono destituta : nisi plures, et parvas, et privatas, tanquam unam, magnam publicam putes; vel etiam*

lières dont Eryc. Puteanus fait mention, il faut encore ajouter celles des ordres religieux, et dont la plupart méritaient d'être visitées. Par exemple, la bibliothèque du *couvent des Augustins*, que le père Grégoire Varetius (mort en 1529) y forma avec des ouvragés appartenant presque tous à la théologie; celle des *chanoines réguliers de St.-Martin*, une des plus remarquables de la ville de Louvain (1); celle des *Jésuites*, léguée en 1595, par Livinus Torrentius, évêque d'Anvers, qu'on estimait à plus de 30,000 florins (2); celle

nisi viros, quos hactenus magnos habuit, veros et vivos fuisse libros fatemur. Scripsere libros, qui bibliothecam faciunt; nec unam aliquam urbem aut provinciam, sed orbem terrarum ingenii sui thesauris implevère.» V. Eryc. Puteanus, *auspic. bibl. Lovan.*, p. 8, ou p. 150 de l'édition de Nélis.

(1) Sanderus, dans sa *Bibliotheca Belgica*, tom. II, p. 208 à 233, énumère jusqu'à 544 manuscrits et un grand nombre de vies des Saints. Ces manuscrits étaient pour la plupart relatifs à la théologie. On y trouve des cantiques, des psaumes, des litanies, des sermons et quelques ouvrages sur la médecine. Il y avait quelques ouvrages sur l'histoire, quelques chroniques, p. ex., la *Chronica ex quibusdam gestis novis et de origine Hollandorum*. Ce qu'il y avait de plus curieux, c'était un *index* des manuscrits de la plupart des bibliothèques de la Belgique et une vie de Charles-Quint, *Carolina, idest, compendium vitæ Caroli Quinti*. Il y avait aussi quelques ouvrages écrits de la propre main de Thomas à Kempis. Voy. Sanderus, *chronologia sacra Brabant.*, c. I, p. 123, et Piot, *histoire de Louvain*. Louvain, 1820, p. 98 et 148.—Le catalogue des livres de la bibliothèque de St.-Martin a été publié sous le titre suivant : *Catalogus alphabeticus auctorum omnium quorum vel manuscriptorum vel typis expressæ lucubrationes extant in bibliotheca Monasterii St.-Martini Can. Reg. Lovanii*, 1652, in-fol.

(2) « *Libros suos omnes donavit Torrentius, Antwerpiensium Præsul doctissimus; donaverunt quoque Carolus Langius et Franciscus Craneveldius; ille Leodiensis canonicus, hic senator in Mechliniensi curia; ambo doctrinâ illustres. Justus Lipsius Græcos suos et mss. codices legavit; cæteros ad Guil. Grevium nepotem pervenire*

de la *Chartreuse* de Louvain, à laquelle MARTIN DORPIUS légua, outre la somme de 200 fl. d'or, toute sa bibliothèque des SS. Pères, qui consistait en 50 à 60 volumes de différents formats (1).

Nous citerons encore la belle bibliothèque de l'*abbaye du Parc,* près de Louvain, de laquelle Mr. de Reiffenberg parle en ces termes :

« Lorsque l'on sort de Louvain par la porte de Tirlemont, on voit poindre à droite du chemin de fer l'élégant clocher de l'abbaye du Parc, de l'ordre des Prémontrès, fondée vers 1129 et nouvellement restaurée.

---

jussit. » Voy. ERYC. PUTEANUS, *bibl. Lovan. ausp.*, édition de Nélis, p. 173, note *b.*, et DE REIFFENBERG, *de J. Lipsii vita et scriptis*, mémoire couronné de l'Académie royale de Bruxelles, t. III, p. 26. Voy. encore SANDERUS, *Chronogr. sacra Brabant.*, t. III, p. 31. FOPPENS. *bibl. Belg.*, t. II, p. 794. — Cette bibliothèque fut visitée par les savants bénédictins MARTENE et DURAND, lorsqu'ils firent leur voyage littéraire dans les Pays-Bas. Elle fut vendue le 12 avril 1779. Le catalogue porte 13318 numéros, dont 3631 de théologie ; 1304 de jurisprudence ; 1335 traitant des sciences et arts ; 2296 d'histoire, et 1522 de littérature.

La bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, possède le *Catalogus bibliothecæ sodalium philosophorum apud patres soc. Jesu. Lovanii*, 1653. Ce catalogue, dressé en cinq parties, contient : 1° *Institutio bibliothecæ* ; 2° *Regulæ bibliothecæ* ; 3° *Regulæ præfectorum bibliothecæ* ; 4° *Nomina benefactorum a.* 1653-1671-1672 ; enfin 5° *Catalogus bibliothecæ ordine alphabetico.* Voy. le n° 4736 de l'*Inventaire des manuscrits de l'ancienne bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, publié par Mr. MARCHAL. Bruxelles, 1839, in-fol. — SWEERTIUS, à la fin, dans ses *Athenæ Belgicæ*, a inséré le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque.

(1) Voy. GOETHALS, *lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres en Belgique.* Bruxelles, 1838 et suiv., t. I, p. 45. — MARTIN VAN DORP ou DORPIUS, philologue, est né vers 1485 à Naeldwyck. Il vint très-jeune à Louvain où il fit ses études avec succès. Il est décédé à Louvain, le 31 mai 1525, à l'âge de 30 ans, et fut inhumé dans l'église des Chartreux de cette ville.

Là se gardait une belle bibliothèque, dont les débris furent vendus le 28 octobre 1829 chez le libraire Baumans, à Louvain. Simon, premier abbé du Parc, fit transcrire la bible sur parchemin en trois énormes billots, à moins que l'auteur de l'histoire de cette abbaye ne confonde les actes de Simon avec ceux de son successeur. Celui-ci, qui se nommait Philippe, voulait que ses religieux fussent instruits dans toutes les sciences sacrées, du moins telles qu'on les concevait alors. Dans ce dessein, il fit copier à grands frais des infortiats sur parchemin. Il avait destiné spécialement aux lectures du réfectoire six gros volumes, dont les trois premiers renfermaient aussi la bible, écrite en 1148. Elle était restée dans la maison jusqu'en 1829, qu'elle passa en Angleterre, musée immense et trop bien formé des curiosités du continent. On avait ajouté à cette bible une chronique depuis le commencement du monde jusqu'en 1300. Les trois autres volumes contenaient des sermons, des homélies et des vies de saints.

» Il est assez étonnant que cette bible soit omise dans le catalogue fourni à Sanderus, en 1636, par l'abbé Jean Maes ; mais par compensation, on y trouve indiquée une bible écrite en 1263, et dont se servirent les députés au concile de Trente.

» Le même abbé donna à la bibliothèque de son monastère divers traités de saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire, et d'autres Pères, qui presque tous ont été également vendus sous nos yeux.

» Ce fut principalement l'abbé Thierri de Tuldel qui, vers 1481, donna à la *librairie* du Parc l'aspect d'une bibliothèque (1). »

---

(1) Voy. l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Bruxelles*,

Enfin la *faculté des arts* de l'université de Louvain avait une collection assez riche pour le temps, en manuscrits et en autres ouvrages, mais les guerres et les troubles civils lui avaient tellement été funestes que, du temps de Valère André, on n'en trouvait aucune trace (1).

§ II.

Les bibliothèques publiques dans les Pays-Bas datent du commencement du XVIIe *siècle.*

Le goût des bibliothèques publiques ne commença à se répandre dans les Pays-Bas, que vers le commencement du XVIIe siècle, à quoi ERYCIUS PUTEANUS n'a pas peu contribué. En effet, à peine de retour de Milan dans les Pays-Bas, où il vint remplir la chaire de la langue latine vacante par la mort de Juste Lipse vers 1609 (2), on vit s'établir à Anvers une bibliothèque

1re année, p. XIII et suiv. — L'histoire de cette abbaye publiée à Louvain en 1662, sous le titre de : *Summaria chronologia insignis eccles. parchensis*, donne une notice de la bibliothèque qui s'y trouvait et des principaux manuscrits dont elle était ornée. Voy. p. 495 et suiv.

(1) « *Habuit quidem Ven. Artium Facultas suam aliquando bibliothecam codicibus præsertim manuscriptis, aliisque, ut tunc tempora ferebant, satis instructam, verùm ea non ita pridem bellorum intestinorum ac rebellionum iniquitate atque injuriâ miserum in modum discerpta et distracta fuit; adeò ut ejus hodie nec vola nec vestigium appareat.* » Voy. VALERIUS ANDREAS, *orat. auspicalis Lovanii habita*, p. 12.

(2) C'est à Milan qu'Erycius Puteanus a vu naître la bibliothèque Ambrosienne fondée par le cardinal FRÉD. BOROMÉE entre 1604 et 1609, qui l'enrichit entre autres de tous les manuscrits du célèbre couvent de *Bobbio*, et de la collection de J. V. PINELLI ; c'est là qu'il publia en 1606 son ouvrage intitulé : *De usu fructuque librorum*, dans lequel il parle avec une espèce d'enthousiasme de ce dépôt littéraire.

publique, dont Aubert le Mire, qui en était le bibliothécaire, a publié les commencements et le catalogue sous le titre de : *Bibliothecæ Antverpianæ primordia. Antv.*, 1609, in-4° (1). C'est le même Le Mire que l'archiduc Albert proposa en 1617 pour bibliothécaire et garde de la *librairie* de la cour de Bruxelles (2). Enfin il semble que les magistrats de Gand aient érigé aussi dans leur ville une bibliothèque publique vers 1633. Sanderus, dont les parents habitaient Gand, les exhortait au moins à un établissement si utile dans sa *Dissertatio paraen. pro instituto bibliothecæ publicæ Gandavensis. Bruxellæ*, 1633, in-4° (3).

---

(1) Il paraît qu'Anvers possédait déjà une bibliothèque en 1480, et qu'elle était placée à la maison de ville ; mais elle fut dispersée, on ignore comment. On voit aussi dans Diercxsens (*Antv. Christ. nasc.*, t. III), qu'on en institua une nouvelle en 1505, qui eut apparemment le sort de la première, dans les troubles et les scènes de destruction dont Anvers fut le théâtre, pendant les guerres du XVI° siècle. Mais l'origine de la véritable bibliothèque *publique* d'Anvers, et qui a été conservée jusqu'à ce jour, ne date que du temps de Miræus qui en fut le premier bibliothécaire et probablement aussi le fondateur. Voy. A. Voisin, *documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de Belgique*. Gand, 1840, in-8°, p. 86.

(2) Voy. notre *Histoire de la bibliothèque de Bourgogne*, p. 50 et suiv.

(3) C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans un prochain volume sur l'histoire des bibliothèques publiques de la Belgique. En attendant on peut consulter sur cette bibliothèque, les *Recherches historiques et bibliographiques sur la bibliothèque de Gand*, par A. Voisin, qui se trouvent en tête de ses *Documents* cités plus haut et répétées en tête du *Catalogue méthodique de la bibl. de l'univ. de Gand*, Ier *vol. Jurisprudence*, publié à Gand en 1839, en 1 vol. in-8°.

§ III.

Origine de la bibliothèque publique de Louvain. — 1636.

Bien que Louvain, qui avait une université très-fréquentée, commençât à apprécier l'utilité des bibliothèques publiques, et à en sentir le besoin, elle eût cependant, et sans nul doute encore, été privée pendant longtemps de cet ornement sans la libéralité de quelques particuliers. Nous citerons en premier lieu LAURENT BEYERLINCK, chanoine et archiprêtre à Anvers (1), qui, par reconnaissance pour l'université de Louvain, à laquelle il avait fait ses études, lui légua en 1627, avant sa mort, toute sa bibliothèque (2) ; et JACQUES ROMAIN, de Louvain, professeur de médecine, fils d'Adrien, mathématicien célèbre, et qui mourut en 1635 (3), laissant non-seulement sa bibliothèque qui était fort riche en livres de médecine, mais encore celle

---

(1) L. BEYERLINCK naquit à Anvers, au mois d'avril 1578. Ses différents emplois, joints à ses travaux littéraires, altérèrent insensiblement sa santé. Il est mort le 7 juin 1627, âgé de 49 ans. Voy. PAQUOT, *mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII provinces des Pays-Bas,* t. VIII, p. 439 et suiv.

(2) « *Moriens bibliothecam suam legavit universitati Lovaniensi, quo auspicio, ut asserit* ERYCIUS PUTEANUS *in auspiciis bibliothecæ publicæ Lovan.*, p. 46, *seriò de bibliotheca publica acceleranda consultatum est, quæ demùm erecta est nono post ejus obitum anno. Adeo ut dictus auctor de illo asserat, quod plus dando quam scribendo famæ acquisivit.* » Voy. DIERCXSENS, *Antv. nasc. et cresc.* Antv., 1773, t. VII, p. 185.

(3) Victime de la contagion (la peste) qui régnait alors dans sa ville natale.

de son père, remarquable en ouvrages de mathématiques (1).

Ces dons divers nécessitèrent un local convenable pour les recevoir ; ce qui ne put être effectué qu'après que la ville de Louvain eût vaillamment repoussé les deux armées nombreuses qui étaient venues l'assiéger, celle du roi de France et celle des États-Unis de Hollande, et qui eut lieu en 1636 (2).

La nouvelle bibliothèque fut alors organisée, grâce au zèle du recteur CORNEILLE JANSÉNIUS, professeur d'écriture sainte et plus tard évêque d'Anvers (3), et celui de PIERRE STOCKMANS d'Anvers, professeur en droit (4). Elle fut établie aux Halles (5) dans l'auditoire de mé-

---

(1) « *Is* (JACOBUS ROMANUS) *moriens, libros patris publicos esse voluit, prœterito etiam, si paucorum usum excipias, gnato adhuc parvulo, ut se gnatum Academiœ testaretur.* » V. ERYC. PUTEANUS, *l. c*, p. 46, ou page 184 de l'édition de l'abbé Nélis.

(2) Les Français s'étant ligués avec les Hollandais en 1635 pour partager les Pays-Bas, envoyèrent leurs armées dans nos provinces pour en entreprendre la conquête. Après avoir emporté Aerschot, Diest et Tirlemont, l'ennemi s'avançait sur Louvain ; mais la résistance que leur firent les troupes à Louvain, assistées des bourgeois et des étudiants de l'université, força bientôt l'ennemi à abandonner le siége de cette ville. Voy. PIOT, *hist. de Louvain*, p. 307 et suiv. ; PUTEANUS, *de obsidione Lovaniensi anni* 1635, et la traduction de ce siége dans la *Bibliothèque des antiquités belgiques,* publiée par ED. MARSHALL et F. BOGAERTS. Anvers, 1833, t. I, p. 223 et suiv.

(3) CORN. JANSENIUS est né en 1585 à Acquoi, près de Leerdam. En 1619 il devint docteur en théologie dans l'université de Louvain, et professeur d'écriture sainte en 1630. Nommé évêque d'Ypres en 1635, il est mort de la peste en 1638.

(4) P. STOCKMANS, jurisconsulte, est né à Anvers en 1608, nommé successivement professeur en droit à Louvain et conseiller à la cour souveraine de Brabant, est mort à Bruxelles en 1671. Il existe une collection de tous ses écrits, publiée à Bruxelles en 1686-1700, in-4°.

(5) Pour la description des *Halles aux draps* de Louvain, voy. PIOT, t. I, p. 168 et suiv. — Ce bâtiment devint plus tard propriété de

decine (1), et l'archevêque JACQUES BOONEN assigna un fonds annuel pour l'entretien et l'augmentation de la bibliothèque alors naissante de l'université de Louvain (2).

Le bibliographe JACOB s'est trompé en disant dans son *Traité des plus belles bibliothèques,* que *la bibliothèque de l'université a esté augmentée par celle de* RUARD TAPPER, *docteur d'icelle ainsi que le temoigne*

---

l'université comme il paraît d'après le manuscrit n° 17568 de l'inventaire de la bibliothèque dite de Bourgogne, ou n° 805 des manuscrits du fonds Van Hulthem, intitulé : *Fasti academici Lovanienses, auctore* J. N. PAQUOT. 2 voll., in-fol., où cet auteur dit : « *Ann.* 1679 *inita inter senatum academicum et urbicum transactione, proprietas illi cessit* (des Halles), *numeratis florenorum millibus XIII die* 18 *maii, quam transactionem supremum Brabantiæ Concilium ratam habuit* 8 *jul. ejusdem anni. Tum dejecta parte ædificio superiori, scholæ eo loco quaternæ lapis primus a delegatis ordinum Brabantiæ positus XIV Kal. Jul.,* 1680. »

(1) « *Et sane non potuit bibliotheca,* dit VALERIUS ANDREAS, *ut publica esset, commodiori loco, quam in hoc Athenæo publico Minervæ et Musis sacro, id est suo, collocari; ut propterea Musarum velut templum quoddam, et sit et dici mereatur.* » V. p. 14.—Le manuscrit cité plus haut, n° 805 du fonds Van Hulthem ou n° 17568 de l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne, confirme ce que nous venons d'avancer : « *In eo* (aux Halles), dit-il, *Lipsii ætate, auditoria quinque erant, duo inferius Theologiæ et Matheseos destinata, tria superne canonibus, legibus et medicinæ explicandi. Verum an.* 1636 *translatâ ad scholam medicam bibliothecâ, medici unam eamdemque cum mathematicis habuere.* »—Paquot nous dit, dans le même manuscrit, que plus tard vers 1660 la bibliothèque fut de nouveau transportée dans la salle des mathématiciens et médecins réunis. « *Res iterum,* y est-il dit, *mutata an.* 1660, *cum bibliotheca ad schola mathematico-medicam translata est, medicis et mathematicis ad pristinum medicinæ auditorium superum redeuntibus.* »

(2) JACQUES BOONEN est né à Anvers le 11 octobre 1573. Il fit son cours d'humanités à Maestricht, sa philosophie à Louvain à la pédagogie du Porc ; fit sa licence en la faculté de jurisprudence, et embrassa la prêtrise ; le 17 novembre 1604 il fut nommé chanoine de Malines ; évêque le 5 février 1617 et archevêque le 24 décembre 1620. Il est mort le 30 juin 1655.

Aubert le Mire en l'éloge dudit Tapper (1), tandis que Miræus désigne clairement la bibliothèque du grand collége des théologiens à Louvain comme ayant reçu en don les livres de ce docteur : « *Bibliothecam,* dit-il, *libris plurimis obtimisque instructam majori theologorum collegio, cui præfuerat, moriens reliquit : quibus non sine fructu nos olim usos, cum illius collegii alumni essemus, libenter agnoscimus* (2).

§ IV.

Valère André, nommé bibliothécaire en 1636.

Le projet une fois arrêté de former à Louvain une bibliothèque publique à l'usage de l'université, on crut ne pouvoir confier la place de bibliothécaire à une personne plus capable que Valère André, qui avait fait une étude particulière de l'histoire littéraire (3). Ses

(1) V. pag. 367 et suiv.

(2) Voy. ses *Elogia belgica*. Antv. 1609, in-4°, p. 23. Le docteur Tapper est mort à Bruxelles, le 2 mars 1559, à l'âge de 71 ans. Son corps fut porté à Louvain et enterré dans l'église de St.-Pierre.

(3) Valère André, surnommé *Desselius,* du village de la province de Desschel où il reçut le jour le 27 novembre 1587, fut professeur de la langue hébraïque au collége des trois langues à Louvain. En 1628, il obtint la chaire des Institutes, qu'*Ant. Pérézius* venait de quitter, mais sans devoir abandonner celle qu'il avait déjà au collége de Busleyden. La place de bibliothécaire ne l'empêcha pas de remplir ses devoirs de professeur. Il fut même en outre revêtu de différentes dignités académiques : deux fois il fut recteur. Il est mort le 28 avril 1655.

Outre le grand nombre d'ouvrages qu'il a édités et auxquels il a ajouté des notes ou des préfaces, voici la notice de ceux qu'il a publiés :

1° *Catalogus clarorum Hispaniæ scriptorum, qui latine disciplinas omnes humanitatis, jurisprud. philos. medic. ac theologiæ illustrando,*

appointements n'étaient que de 100 florins de Brabant. L'administration de la bibliothèque, quant au choix, à l'achat et à l'emplacement des nouveaux ouvrages, fut principalement confiée au bibliothécaire, sous la direction d'une intendance ou commission. On nomma Henri Haultmann questeur, et les curateurs choisis dans chaque faculté furent : L. Fromond pour la théologie, P. Stockmans et A. Perez pour la jurisprudence, M. Ophemius pour la médecine, et Nic. Vernulaeus (historiographe du roi) pour la philosophie. Les curateurs devaient veiller à l'augmentation et au choix des livres, chacun pour sa faculté, et concourir par leurs lumières et leur conseil au bon ordre et à la perfection de l'établissement.

---

etiam trans Pyrenæos evulgati sunt. Nunc primùm ex omnibus nundinarum catalogis ac bibliothecis diligenter collectus. Moguntiæ, 1607, 1 vol. in-4°.

2° *Imagines doctorum virorum è variis gentibus, elogiis brevibus illustratæ.* Antv., 1611, in-8°.

3° *Vita Petri Opmeri,* qui se trouve en tête du *Chronographicus univers. orbis,* d'Opmeer, imprimé à Anvers en 1611, in-fol.

4° *Collegii trilinguis Busleidiani, in Acad. Lov., exordia et progressus et linguæ hebraïcæ Encomium, publicè pronunciatum., V. Kal. Apr.* Lovan. 1612, in-4°.

5° *Quæstiones quodlibeticæ tres, de Toga et Sago, Brabantinorum privilegio et sectariis convincendis.* Coloniæ. 1618, in-8°.

6° *Bibliotheca Belgica.* Lovanii, 1623, in-8°. 2° édit. Ib., 1643, in-4°.

7° *Fasti doctorales juris utriusque Academiæ Lovaniensis,* etc. Lovanii, 1628, in-4°.

8° *Fasti Academici studii generalis Lovaniensis.* Lovanii, 1635, in-4°. Nouv. édit. augm. Ibid., 1650, in-4°.

9° *Bibliothecæ publicæ Lovaniensis Primordia; et librorum Catalogus à curatoribus ejusdem editus. Cum oratione auspicali, Kal. oct. an.* 1636. Lovan., in-4°.

10° *Synopsis juris canonici per erotemata digesti et enucleati.* Lovan., in-8°. — It. *Cum animadversionibus* G. A. Struvii. Jenæ, 1709, in-8°.

§ V.

Premier catalogue de la bibliothèque de Louvain.

Le premier soin des curateurs fut de faire dresser un catalogue des livres existants. Les ouvrages y sont disposés d'après leur format, dans chaque division (1), dont voici les différentes classes :

I. *Theologia.*
  a. *Biblia et bibliorum interpretes.*
  b. *Patres, theologi scholastici, morales,* etc.
  c. *Homiliographi.*
  d. *Theologi Italici, Gallici, Flandrici,* etc.
II. *Jurisconsulti.*
III. a. *Medici.*
  b. » *Italici, Gallici,* etc.
IV. a. *Philosophi.*
  b. » *Italici.*
V. a. *Mathematici, geographi.*
  b. » *Italici, Gallici, Germanici,* etc.
VI. a. *Historici sacri.*
  b. » » *Gallici.*
  c. » *profani, chronographi, politici,* etc.
  d. » » *Italici.*
  e. » » *Gallici.*
  f. » » *Flandrici.*
VII. *Philologi, literatores, poëtæ,* etc.

(1) Nous ne parlerons pas ici du système bibliographique suivi dans ce catalogue ; la distribution des livres est fort confuse, mais conforme aux connaissances et au système bibliographique du temps ; encore est-il mal observé.

VIII. a. *Literatores, et miscellanei græci, vel è græco conversi.*
b. » *Italici.*
c. » *Gallici.*
d. » *Flandrici.*

IX. *Hebraïci, Arabici,* etc.

X. *Manuscripti* (1).

Ce catalogue contenant 120 pages in-4°, est précédé d'un discours du bibliothécaire Valère André, et d'un avertissement au lecteur (2). Tous les ouvrages provenant du fonds de Laur. Beyerlinck, au nombre de 852, y sont marqués d'un B, et ceux que Jacq. Romain légua, par son testament, à l'université de Louvain, au nombre de 906, portent une R à la fin de l'énoncé du titre. En faisant cette distinction, l'auteur avait pour but, dit-il, de payer un tribut de reconnaissance aux mécènes qui en avaient été les premiers bienfaiteurs. Il espérait par cet hommage public, obtenir encore de nouvelles donations (3). Le même catalogue contient encore 40 à 60 articles environ, dont la source ne nous est pas connue.

---

(1) Sanderus, dans sa *Bibliotheca manuscripta belgica,* donne la liste de ces manuscrits. Voy. t. II, p. 37.

(2) Voy. Eryc. Puteanus, *auspicia bibl. publicæ Lovaniensis.* Lovanii, 1639, in-4°. A la suite se trouve : *Bibliothecæ publicæ Lovaniensis primordia, et catalogus librorum a curatoribus ejusdem editus. Oratio auspicalis Lovanii Kal. Octobris an.* 1636 *habita à* Valerio Andrea, *Desselio, J. U. D. et prof. regio, ac Bibliothecæ præfecto* (p. 1 à 18) ; suit le catalogue en question.

(3) « *Etenim propositum nunc potissimum fuit consulere famæ et honori eorum, quorum liberalitati ac munificentiæ hæc primordia debemus. Quare et libris, quos Academiæ legavit* D. Laur. Beyerlinck, *subjecimus in fine* B *litteram; notatos litterâ* R, *debet Universitati* D. Jac. Romano. *Eademque gratâ memoriâ recolet nomina eorum, quotquot deinceps munificentiam suam in bibliothecam ostensuri sunt.* » V : p. 19 du catalogue ci-dessus mentionné.

§ VI.

Nomination de G. Magermans, comme bibliothécaire en remplacement de Valère André.

Après la mort de Valère André, on cessa bientôt d'avoir pour la bibliothèque de l'université de Louvain les soins que réclament à juste titre ces sortes d'établissements ; nous dirons plus encore, elle fut malheureusement abandonnée jusque vers 1729.

Desselius eut pour successeur Gaspar Magermans (ou Maghermans) (1), qui remplit les fonctions de bibliothécaire avec beaucoup de zèle jusqu'à sa mort arrivée le 25 mars 1752. Mais le zèle du bibliothécaire, quel qu'il soit, est impuissant pour bien faire, si ce fonctionnaire n'est pas convenablement secondé dans toutes ses opérations.

Les accroissements de la bibliothèque de Louvain, ont ainsi été durant près d'un siècle très-lents, jusqu'à ce que Dominique Snellaerts (2), autre chanoine d'An-

(1) G. Magermans est né à Anvers vers 1685 ; il fut le second en philosophie à la promotion de 1705; ensuite professeur de philosophie au Faucon, à Louvain; chanoine de l'église cathédrale d'Anvers, président du collége de St.-Yves et 12 fois recteur de l'université de Louvain.

(2) D. Snellaerts est né à Anvers le 18 mars 1650. Il fit ses études en philosophie à Louvain au collége du Faucon ; tour à tour professeur de philosophie et de droit, il devint ensuite, et pendant quelque temps seulement, juge synodal du diocèse d'Anvers. On dit qu'il avait refusé autrefois une place de bibliothécaire du Vatican qui lui avait été offerte de la part de Innocent XI. En reconnaissance de ses services, il fut mis au rang des chanoines gradués de St.-Bavon l'an 1698, et mourut le 3 mars 1720. V. Paquot, *mém. litt.*, t. XIII, p. 298.

vers, légua par son testament et par les soins du bibliothécaire Magermans, à la bibliothèque de l'université de Louvain, ce qu'il avait de plus précieux, c'est-à-dire, sa bibliothèque particulière, qui était fort riche, bien choisie, et composée de 3500 volumes (1). Un pareil exemple était bien propre à exciter et à étendre une noble émulation. Aussi fut-il bientôt suivi par plusieurs autres, qui s'acquirent également des droits à la reconnaissance du public et de l'université, par différentes libéralités, qui ont servi successivement à l'agrandissement de la bibliothèque de Louvain. Dans ce nombre sont le président du collége de St.-Yves et bibliothécaire Magermans, et l'historien des Provinces-Unies Van Loon, qui méritent d'être nommés avec distinction; le premier ayant donné à l'université comme Snellaerts, sa bibliothèque entière, le second la suite des magnifiques ouvrages dont il est l'auteur (2).

§ VII.

Soins de Mr. Rega pour la bibliothèque de Louvain.

Le professeur de médecine Rega (3), aimant l'étude avec passion et dans l'espoir de faire fleurir les sciences,

(1) « *Sicut autem Beyerlinck tunc originem dedit bibliothecæ publicæ, ita deinceps anno* 1720 *alter canonicus Antverpiensis* D. Snellaerts *legando bibliothecam suam Universitati originem dedit ædificio et bibliothecæ publicæ, quæ hodie extat Lovanii.* » V. Diercxsens, J. C., *Antv. Christo nascens et crescens*, etc. Antv., 1775, t. VII, p. 185.—Cette bibliothèque était surtout riche en livres jansèniens, et n'en contenait presque point de ceux qu'on a opposés au jansénisme.

(2) Entre autres : 1° *Beschryving der nederl. historipenningen.* 'S *Graavenhaage*, 1723-31, 4 voll. in-fol.

2° *Hedendaagsche penningkunde.* '*S Graavenhaage*, 1734, 1 vol. in-fol.

(3) Rega est né à Louvain le 26 avril 1690 ; il fit ses humanités au col-

conçut le projet d'une nouvelle bibliothèque publique. Comme on n'avait eu que peu de soins pour la conservation de l'ancienne bibliothèque, beaucoup d'ouvrages s'étaient égarés. Il lui importait donc, en premier lieu, de pourvoir à une bonne administration de la bibliothèque. Persuadé, qu'il était dangereux de laisser entre les mains d'un seul homme l'administration d'une bibliothèque publique, Rega commença à prendre toutes les mesures que réclama la prudence. En conséquence, le 17 janvier 1720, il proposa au sénat académique de confier l'administration de la bibliothèque de nouveau à quatre membres des facultés, qui auraient chacun leur tour pour faire le service durant trois mois; le bibliothécaire ferait les acquisitions après avoir obtenu l'autorisation de ses trois collègues. Rega tenait fortement à ce mode d'administration, et le recommanda encore le 29 février 1720, avant de quitter les insignes du rectorat.

Après l'élection du nouveau recteur, le sénat, reconnaissant l'utilité de la mesure proposée par le savant médecin de Louvain, s'empressa de l'accepter (1).

Élu une seconde fois recteur, le 28 février 1722, Rega porta tous ses soins à l'organisation de la bibliothèque publique, qui avait besoin d'un revenu fixe. Tous les professeurs en sentaient aussi la haute nécessité; ils s'adressèrent en conséquence à l'empereur,

---

lége de la Sainte-Trinité à Louvain, entra en 1707 à l'université pour y faire son cours de philosophie. Promu au grade de licencié en médecine le 7 avril 1712, il reçut en même temps un canonicat de la seconde fondation à l'église primaire de St.-Pierre à Louvain. En 1716 il devint professeur de chimie et reçut le grade de docteur en médecine le 25 février 1718. Il est mort le 22 juillet 1754 à l'âge de 64 ans.

(1) Voy. le t. II, p. 244 des *Lectures* de Mr. Goethals.

pour être autorisés à lever une tontine au capital de 50,000 florins. Sur la demande de l'université, l'empereur autorisa cette école, par décret du 4 juillet 1722, à lever ladite somme. Et Rega eut de nouveau la gloire de la formation de la nouvelle bibliothèque, ainsi que de sa dotation (1).

Mais là ne se bornaient pas ses soins pour ce dépôt littéraire. Voulant laisser une marque de son souvenir à l'université qui avait été, en quelque sorte, son berceau, il légua une somme de 10,000 florins argent de change, pour la fondation de deux bourses destinées aux études en médecine, et une autre somme de 2000 florins pour la bibliothèque de l'université (2). Il laissa en mourant une grande et très-belle bibliothèque (3), dans laquelle il permit à l'administration universitaire de faire choix d'un bon nombre de livres pour les placer à la bibliothèque de l'université (4).

---

(1) V. le tom. II, p. 257 des *Lectures* de Mr. Goethals.

(2) A la fin de sa notice nécrologique publiée à Louvain chez A. P. Denique, nous trouvons ces mots : « *Qui tota vitâ de omnibus bene meritus, ut post obitum prodesse nunquam desinat, decem millia florenorum Cambialium pro binis bursis, medicinæ potissimum destinatis, et alia duo millia bibliothecæ Universitatis legavit. Sic sua virtuti stat immoralitas. Sic memoria ejus in benedictione perpetua apud nos erit,* etc., etc. »

(3) Dont le catalogue a été imprimé en 1755, sous le titre de : *Catalogus librorum quos reliquit H. J. Rega*. Lovanii, 1755, 1 vol. in-8°, de 420 pages.

(4) Voy. Martens, *biographie de Rega*, insérée dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1840. — Nous avons lu une autre version qui dit, que Rega légua cette somme de 2000 flor. à condition de l'employer dans la vente publique de sa bibliothèque.

§ VIII.

Construction de la grande salle de la bibliothèque encore actuellement existante aux Halles.

Les accroissements dont nous venons de parler plus haut, § VI, parurent si importants qu'on jugea à propos de construire un nouvel édifice, pour y placer les nouvelles acquisitions.

A cet effet ceux de l'université s'adressèrent à S. M. pour obtenir un emplacement convenable pour construire un nouveau corps de bibliothèque. Cette demande fut accordée le 20 novembre 1721, par un décret signé *Charles Alexandre duc de Lorraine,* etc., etc., dont voici la copie (1) :

« Charles, etc. Nous avons reçu la supplication et requête de nos très-chers et bien amés, ceux de l'université de Louvain, contenant que nos glorieux ancêtres auraient fondé cette université par une affection particulière pour le bien public de nos provinces et sujets, ayant tant dès sa première érection qu'en après de temps en temps, accordé diverses prérogatives et priviléges, et aussi dans toute occasion lui accordé sa protection, que cependant cette université n'aurait été dotée d'aucun revenu comme elle ne serait encore à présent, quoiqu'il y aurait grosse quantité de très-belles fondations, lesquelles ne rendraient aucun revenu au corps de l'université, mais seraient pour des particuliers, afin de pouvoir commencer, poursuivre et achever leurs études; à quelle fin les colléges auraient été fondés et

(1) L'original repose aux archives du Royaume à Bruxelles.

érigés par de pieuses fondations, sans néanmoins rien contribuer pour l'entretien du corps et des écoles, et autres places publiques; mais la ville de Louvain était obligée de donner quelques places pour donner les leçons publiques et les entretenir, jusqu'à ce que les remontrants auraient convenu pour la cession et propriété du grand bâtiment appelé les Halles; mais comme il manquait argent aux suppliants, ils auraient ramassé et épargné les petits droits que les étudiants payent pour l'avancement de leurs études et susception de leurs degrés; qu'en outre, ils auraient de temps en temps obtenu tant de nous que des États de notre province de Brabant, quelques dons et gratifications, ainsi que de quelques particuliers, avec quoi ils se seraient approprié ledit bâtiment nommé les Halles, par un accord fait avec la ville et ses membres, et auraient commencé à y établir les écoles publiques, tant pour donner les leçons que pour y faire les actes des degrés dans toutes les sciences, à quoi aussi les particuliers du corps ont contribué, pour leur bon zèle, pour propre maintien de leurs corps respectifs, et que par ainsi, ils auraient à grands frais mis lesdites Halles et les écoles dans un état magnifique, comme on les voit aujourd'hui; ce qui donnait une grande splendeur à l'université et à la ville, que cependant ils auraient été obligés de se charger notablement, pour les achever, nonobstant les dons et gratifications susdites, et qu'ils payeraient encore aujourd'hui l'intérêt de 50,000 fl. dont ils sont encore chargés; quoique cependant il manquerait encore plusieurs choses pour les mettre en quelque façon dans leur perfection, outre lesquelles serait une *place pour ériger une bibliothèque publique,* laquelle ne pourrait convenablement être érigée dans le corps des Halles;

que les remontrants auraient, depuis plusieurs années, sérieusement songé et prémédité de trouver place et les moyens de pouvoir faire cet ouvrage, lequel serait si nécessaire pour le bien public d'un corps d'université si renommée, comme celle-ci a le bonheur de l'être ; mais que la difficulté première se rencontrerait pour trouver la place, tant pour faire cette bibliothèque que pour y faire une place de congrès et assemblée du corps de l'université, et aussi, ériger un théâtre anatomique, ou place pour faire l'anatomie du corps, ce qui serait d'une nécessité indispensable ; et qu'ayant consulté des architectes et experts, ils auraient trouvé que, si l'on avait une place voisine, nommée *Artillerie,* on pourrait ériger et former les places prédites avec commodité pour le public, laquelle serait un long bâtiment aboutissant par derrière auxdites Halles, et surtout en droiture à la grande place, nommée Vieux-Marché, appartenant autrefois au corps des marchands de la manufacture des draps, laquelle étant inutile à notre service, aurait été cédée à la ville pour y mettre leur petite artillerie, d'où lui vient le nom d'aujourd'hui ; mais que, comme nous en serions resté le maître absolu, et qu'elle ne pourrait être d'aucune utilité moins de nécessité à notre service ; que d'ailleurs la ville de Louvain en aurait peu besoin pour son artillerie, puisqu'en tout cas il y aurait des places vuides assez suffisantes, ils nous auraient très-humblement supplié qu'à l'exemple de nos glorieux ancêtres qui auraient toujours montré une affection particulière pour l'avancement et conservation de cette université, même pour l'augmentation d'icelle, nous nous fussions servis de leur accorder la propriété de cette place avec ce qui en dépend, savoir faisons, etc., etc.

» Bruxelles, le 20 novembre 1721. »

En 1723 on commença donc le nouvel édifice. JACQUES HACHE, abbé de Villers, JEAN DE COTEREAU, marquis d'Assche, et PIERRE HERCKENRODE, bourgmestre de Louvain, en posèrent la première pierre le 22 avril. La bibliothèque qui occupe tout le haut de l'édifice, a 185 pieds de longueur sur 43 de largeur, et 35 de hauteur. C'est une salle digne de la curiosité des étrangers; le lambris, le parquet, la boiserie qui soutient les tablettes, tout y est de grand goût. Dix fenêtres, hautes d'environ 27 pieds, en pavent les côtés; une onzième, plus large et ornée d'un balcon, termine la vue. Chaque trumeau est décoré vers le haut d'une niche ou d'un pavillon, au-devant duquel se présente une statue de grandeur naturelle (1), qui indique la classe des livres placés en dessous.

§ IX.

Plan de l'abbé Bouvart pour un nouveau catalogue.

Les travaux achevés, et les livres placés dans le nouveau local, l'abbé BOUVART (2) fut invité en 1736 par

(1) Ces statues sont : au-dessus de la porte d'entrée, le CHRIST; sur le côté gauche de la salle on voit : HOMÈRE, CICÉRON, HYPPOCRATES, St. LUC, St. THOMAS, St. AUGUSTIN, St. PIERRE, MOÏSE et St. MARTIN; sur le côté droit se trouvent : JEAN IV, duc de Brabant et fondateur de l'université, St. GRÉGOIRE, JUSTINIEN, St. IVO, GRATIEN, St. JUSTIN, ARISTOTE, EUSÈBE et HÉRODOTE. Au fond de la salle se trouvent deux *colonnes*, savoir : une à gauche, entre St. Pierre et Moïse, et l'autre à droite entre St. Grégoire et Justinien, ornées de caractères et de signes hiéroglyphiques, de symboles des sciences et des arts, et des inscriptions suivantes : Εση πολυμαθης et Εσο φιλομαθης.

(2) J. B. G. BOUVART, né à Anvers en 1685, fit ses études chez les jésuites depuis 1697-1703, et son cours de philosophie à Louvain, à la pédagogie du Faucon en 1704. Il entra dans l'abbaye de St.-Bernard

le recteur et le bibliothécaire de l'université, à faire le catalogue méthodique et alphabétique de la bibliothèque publique, qui pouvait alors contenir environ 8000 volumes; mais il n'accepta pas cette commission honorable, préférant, dit-il, le repos, et la tranquillité de sa cellule, et se contenta de leur envoyer le plan d'après lequel il avait classé la bibliothèque de son abbaye (1),

---

le 21 janvier 1705, et y fit l'acte de sa profession le 27 février 1706. Il rédigea le catalogue alphabétique et systématique de la bibliothèque de son abbaye, dont il était devenu bibliothécaire, le 30 avril 1722. Ce catalogue, intitulé : *Catalogus bibliothecæ cameralis J. B. G. Bouvartii Antverpiensis, religiosi abbatiæ loci Sancti Bernardi ad Scaldin ; secundum auctorum cognomina et seriem classium dispositus anno* 1745, in-fol., se trouve à la bibliothèque dite de Bourgogne à Bruxelles, n° 923 du fonds Van Hulthem, ou n° 17871 de l'inventaire général.

(1) « *Reverendus admodum ac consultissimus dominus Gaspar Magermans præses Collegii Sancti Ivonis sive Baccalaureorum, nec non ejusdem Universitatis Bibliothecarius vigilantissimus à doctissimo domino Rectore magnifico et strictâ facultate deputatus fuerit ad Monasterium nostrum anno* 1736, *circa medium septembris, non tantùm ut videret indices nostros, sed ut à reverendissimo domino Alexandro Antistite nostro impetraret consensum, ut ego Bibliothecæ Bernardinæ custos Lovanium venirem, ibique per aliquot menses residens, etiam istius Bibliothecæ publicæ quæ constructa nuper fuerat juxta Hallas, forsan octo millium voluminum, catalogum duplicem adornarem. Sed discretus noster Præsul neque Academiæ Grudiorum postulationem rejicere, nec inconsulti sui Bibliothecarii operam concedere volens, meo reliquit arbitrio, ut alterutrum quod placeret agerem : ego verò quietis amans, cellam diligens et famam devitans licet honorificam,*

Nam bene qui latuit, bene vixit,

alio modo satisfacere conatus fui Lovaniensium Athenæo; methodum nempe, quâ in componendis catalogis usus fueram, satis fusè conscriptam promisi, illamque post paucos dies Lovanium destinavi, magis profectò contentus honore declinato, quàm oblato præmio, si proprium impendissem laborem : et post biennium cum gratiarum actione nuntiatum mihi fuit, non sine ope aliquorum catalogum esse completum. Originale vere manuscriptum, cujus copia missa fuit Lovanium, restat in hac Ab-

dont voici les principales divisions et subdivisions :

1. *Biblia sacra, et illorum partes.*
2. *Interpretes, et scripturistæ.*
3. *Sancti Patres, et theologi.*
4. *Canonistæ, concilia, regulæ, privilegia.*
5. *Ecclesiastici, rituales, Breviaria.*
6. *Ascetici, Pii et Precatorii.*
7. *Controversistæ.*
8. *Morales, Oratores sacri et profani.*
9. *Juridici civiles.*
10. *Epistolæ sacræ et profanæ.*
11. *Vitæ sanctorum, et vitarum scriptores sacri.*
12. *Vitæ virorum illustrium et vitarum scriptores profani.*
13. *Chronologi et historiæ universales.*
14. *Geographi sacri et profani.*
15. *Historiæ Imperatorum et regum,* etc.
16. *Historiæ Pontificum, Cardinalium, Episcopatuum, Ordinum religiosorum et Abbatiarum.*
17. *Historiæ miraculorum, Martyrum, Confessorum,* etc.
18. *Itineraria.*
19. *Historia belgica, sacra et profana.*
20. *Civitatum extra Belgium descriptiones.*
21. *Historiæ ludicræ.*
22. *Medici pro valetudine conservanda et medici generales.*
23. *Botanici, i. e., herbarii.*
24. *Chirurgici et Pharmaceutici.*
25. *Anatomici.*

---

batia; estque præfationis loco ante catalogum classicum seu conspectum localem minoris Bibliothecæ, quem ejusdem custos, retineo in cella nostra. » Voy. la préface du catal. précité, p. 2.

26. *Hortenses.*
27. *Physici et Mathematici.*
28. *Computistæ ecclesiastici.*
29. *Astronomici et Meteorologici.*
30. *Geometri.*
31. *Horologiographi.*
32. *Pictorii, Sculptorii et Architectonici.*
33. *Historici naturales.*
34. *Dictionaria, repertoria, vocabularia, lexica.*
35. *Grammatici.*
36. *Poëtici et Poëtæ sacri.*
37. *Poëtæ et Poëtici profani.*
38. *Bibliothecarii.*

Il ne paraît pas que le catalogue de la bibliothèque de Louvain ait été achevé du temps du directeur Magermans : l'abbé Nélis nous apprend, dans une lettre déposée aux archives du royaume à Bruxelles, qu'il n'en a trouvé qu'une ébauche très-imparfaite.

§ X.

Zegers, nommé successeur de Magermans, en 1752. — *Nouveau règlement pour la bibliothèque.*

Après le décès du président Magermans (arrivé le 25 mars 1752), l'université de Louvain prit des mesures pour conserver la bibliothèque dans son lustre, en prescrivant à son successeur, le sieur Zegers (1), les conditions justes et raisonnables suivantes :

« 1. *Bibliothecarius teneatur per se officio suo fungi,*

(1) Nous n'avons pu trouver sur la nomination de Zegers d'autres renseignements que les mots suivants de l'abbé Nélis : « *Magermans et Zegers, les seuls bibliothécaires qu'il y a eu depuis le renouvellement de la bibliothèque.* » Voir sa lettre du 4 novembre 1768, dont mention plus bas.

neque ullo prætextu liceat sibi assumere condjutorem, nisi in casum legitimi impedimenti, judicio DD. superintendentium seu curatorum, v. gr., morbi, etc.

2. *Claves bibliothecæ penes se semper retineat, neque ulli eas dabit sub quocumque prætextu, nisi praeviâ veniâ Magnifici D. Rectoris.*

3. *Præter bibliothecarium alteras Bibliothecæ claves habeat magnificus D. Rector pro tempore existens, eæque reponantur in cista rectorali.*

4. *Toto anni decursu, excepto mense septembri, patebit bibliotheca diebus martis, jovis et sabbathi ab horâ* 10ª *matutina ad horam* 12ªᵐ.

5. *Insuper mensibus martio, aprili, maïo, junio, julio, augusti et octobri, patebit diebus lunæ, mercurii et veneris, ab horâ* 3ª *pomeridiana ad* 5ªᵐ.

6. *Quibus diebus et horis admittantur soli studiosi altiorum facultatum qui eo studendi gratiâ veniunt, aut extranei ad arbitrium bibliothecarii.*

7. *Nullus libros sub prætextu quocumque ex bibliotheca sinat auferri, nisi prævia veniâ magnifici D. Rectoris et DD. curatorum; quæ venia non concedatur, nisi iis, qui pro negotiis universitatis dirigendis, etc., his quibusdam bibliothecæ indigent : quo casu tenebuntur hi scripto à se signato declarare, quosnam è bibliotheca libros receperint; hocque scriptum bibliothecarius in libro ad hoc destinato excipiat, notetque quando redditi fuerint libri, qui statim à finito negotio reddi debebunt.*

8. *Bibliothecarius regulas quasdam concipiat, quæ præscribantur observandæ ab omnibus studiosis bibliothecam accedentibus. Hæque regulæ dum à magnifico D. Rectore et DD. Curatoribus approbatæ erant, sigillo rectorali munitæ, et à secretario univer-*

sitatis signatæ, affigentur foribus bibliothecæ, ut nullus earum ignorantiam prætexere possit, curabitque bibliothecarius, ut regulæ illæ exacte observentur.

9. *Libros vere prohibitos nemini nisi eos legendi veniam habenti tradat legendos et præciquè illos, qui impetunt religionem, statum aut bonos mores.*

10. *Curet bibliothecarius, ut omnes libri in thecis debito ordine collocentur, nec permisceantur tractantes de scientiis planè disparatis, sed quantum fieri potest sibi contigui aut in thecis contiguis ponantur, qui ad eamdem scientiam spectant.*

11. *Quapropter de consensu DD. Curatorum novæ capsæ conficiantur pro collocandis libris qui jam plures confusi jacent, suprà officinam, vel retro alios libros in bibliotheca sunt collocati.*

12. *Nullus liber alicujus momenti, v. gr., cujus pretium excedit pistollam, ematur aut permutetur, nec alii sumptus notabiles fiant, nisi de consensu DD. Curatorum, vel majoris partis eorum : et negotium emendi præfatos libros committent, cui solent, ità ut ex æquo singularum facultatum ratio habeatur.*

13. *Si qui novi libri emantur, catalogo conficiendo inscribantur, suisq. locis in bibliotheca collocentur.*

14. *Perspectum habeat bibliothecarius, quo loco quique authores sint collocati, ut cuilibet quemvis librum petenti statim assignari possit.*

15. *Curabit ut locus bibliothecæ, et libri semper sint, quantum fieri potest, nitidissimi.*

16. *Bibliothecarius, egrediens bibliothecâ, fenestras, si quæ apertæ sint, et januam studiose claudat.*

17. *Adventantes bibliothecæ visendæ gratiâ bibliothecarius comiter et honeste excipiet, et eosd. exeuntes cernitabitur.*

18. *Bibliothecarius tenebitur singulis annis inter* 1am *et* 20am *januarii computum bibliothecæ reddere magnifico D. Rectori, et quinque DD. curatoribus; cujus computùs originale cum apochis deponatur in archivis universitatis.*

19. *Bibliothecarius conficiet catalogum omnium librorum ad bibliothecam spectantium; quo confecto, curabunt DD. curatores, ut cum consensu universitatis, ipsi juxta æstimationem laboris et industriæ honestum salarium pendatur, deductis omnibus expensis in scriptores, aliosve ministros, quibus indiguerit D. bibliothecarius pro hac confectione.*

20. *Bibliothecarius habebit stipendium ordinarium, sic tamen ut pro diligentia ac laboribus augeri possit stipendium, donec perveniat ad* 300 *florenos, si ita universitati visum fuerit, absque eo, quod strictum jus ad illud augmentum acquirat.*

21. *Reservat tamen universitas sibi potestatem has conditiones augendi, minuendi, mutandi,* etc.

22. *His conditionibus bibliothecarius manu sua susscribat, easque se servaturum sanctè promittat.* »

§ XI.

L'abbé Nélis est nommé bibliothécaire provisoire en 1755, *et définitivement en* 1758. — *Soins du bibliothécaire pour procurer à la bibliothèque de nouveaux revenus.*

Zegers eut pour successeur Mr. Nélis (1), qui fut d'abord chargé *provisoirement* de la direction de la

(1) Né à Malines le 5 juin 1736, Nélis fit ses humanités dans sa ville natale, et sa philosophie à Louvain, où il devint *primus* le 21 oc-

bibliothèque de Louvain, le jour même où il obtint avec un grand succès le grade de docteur en théologie, savoir,

---

tobre 1753; v. le *Catalogus omnium primorum Univ. Lovaniens.* Mechliniæ, 1824, in-8°, p. 82. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint président du collége de Malines à Louvain en 1757, à l'âge de 21 ans. En 1759 il fut nommé chanoine de St.-Pierre dans la même ville, et chanoine de Tournai en 1765. Le 1er février 1769 il fut choisi membre de la Société littéraire de Bruxelles (v. notre *Bibliographie académique belge*. Liége, 1838, in-8°, introd., p. xv) et élu évêque de Malines le 5 juin 1785. Par suite de la révolution française, il fut contraint de quitter son diocèse en 1794, se rendit à Parme, et se retira dans le couvent des Camaldules, où il mourut le 21 août 1798, à l'âge de 62 ans.

Quelques années après sa mort, sa bibliothèque qui était à la fois nombreuse et précieuse, fut dispersée et vendue en partie dans des ventes anonymes à Anvers en 1805, 1806 et 1808; à Malines en 1812, et en partie en Hollande. La plupart de ses manuscrits furent achetés par Mr. Van Hulthem, et font aujourd'hui partie de la seconde section de la bibliothèque royale. Voy. notre 1er volume des *Bibliothèques publique de la Belgique*, p. 248 et 249.

Suit la liste de ses ouvrages :

1° *Belgarum rerum Prodromus, sive de historiâ Belgicâ ejusque scriptoribus præcipuis commentatio*. Antv., 1790, in-4° et 1795, in-8°.

2° *Fragmens sur les principes du vrai bonheur. Discours à Lysimaque*. Louvain, imprimerie de l'Univ., 1763, in-12.

3° *Alexis, fragment d'institution d'un prince*. Louvain, 1765, in-8°.

4° *Senis Pythagorici cæci, de naturâ ac phænomenis rerum ad Theogenem filium, disputationes sex*.

5° *Oratio in funere Francisci I. Imp.-Cæs. Aug. habitâ in basilicâ SS. Michaelis et Gudulæ*. Lovan., 1765, in-8°.

6° *Oraison funèbre de Marie-Thérèse*. Brux., 1781, in-4°.

7° *L'Aveugle de la Montagne, entretiens philosophiques*. Amst. et Paris, 1789-93, 2 voll. in-12. (Cet ouvrage a eu plusieurs éditions.)

8° *Regels ende manieren van leven voor de nonnen en gesupprimeerde persoonen in de wereld*. In-12.

9° *Analyse et extraits de l'Aveugle de la Montagne*. 1794, in-12.

Pour ses travaux académiques, voy. les tomes I et II, des anciens mémoires de l'Académie royale de Bruxelles.

Nous avons fait mention plus haut de son édition de M. Dorpius, *de laudibus*, etc. Voy. l'Introduction.

le 6 mai 1755. L'université le nomma *définitivement* directeur de ladite bibliothèque le 1er février 1758, après avoir été nommé président du collége de Malines à Louvain, quelques mois auparavant. L'université, en choisissant l'abbé Nélis, l'assuma sous les mêmes conditions que son prédécesseur ; elles étaient d'ailleurs si analogues aux devoirs de cette charge, que la raison seule suffisait pour les dicter, et même la plupart d'entre elles avaient été prescrites depuis, par différentes dépêches émanées du gouvernement (1).

Le premier acte de l'administration de Nélis fut de prier le gouvernement d'obliger les imprimeurs à déposer au moins un exemplaire de leurs publications à la bibliothèque de l'université (2). Pour faciliter de

---

(1) L'art. 9 entre autres fut modifié. Cet article où il est parlé des livres défendus était conçu, selon l'avis du gouvernement, dans des termes trop généraux, et comme il était à sa connaissance que sous prétexte de livres défendus, un bibliothécaire de l'université avait refusé à un étudiant en droit l'ouvrage de Van Espen sur le droit ecclésiastique, quoique cet ouvrage ait été imprimé par octroi de l'empereur Charles VI, et qu'il se vendait publiquement en conséquence de ses ordres, le gouvernement ordonna que cet article fût expressément restreint aux livres qui *attaquent directement la religion, l'État, ou les bonnes mœurs.*

(2) « Le premier acte de l'administration de Mr. Nélis porte le caractère de son inexpérience, » dit Mr. Goethals dans ses *Lectures*, t. III, p. 241, « ne sachant pas encore qu'une bibliothèque nationale ne peut pas être composée comme la collection d'un particulier, et n'ayant pas senti qu'elle ne tolère pas plus des réimpressions qu'un musée de tableaux ne souffre des copies, il s'empressa d'écrire au gouvernement pour le prier d'obliger les imprimeurs à déposer au moins un exemplaire à la bibliothèque de l'université. » A propos de cela nous nous permettons de faire observer au bibliothécaire actuel de la ville de Bruxelles, que le bibliothécaire Nélis a très-bien fait de profiter d'une loi pour enrichir sans dépenses le dépôt qui lui était confié, d'autant plus que la bibliothèque n'avait pas assez de revenus pour se tenir au

plus en plus l'augmentation de la bibliothèque, S. M. accueillit favorablement la demande du bibliothécaire, et adressa au conseil de Brabant, le 3 février 1759, le décret suivant :

« Charles Alexandre, etc. Comme nous avons résolu qu'il ne sera plus expédié d'octroi pour l'impression des livres, sans y charger expressément l'impétrant de l'obligation d'en remettre un exemplaire à la bibliothèque de l'université de Louvain, sur le même pied que cela se pratique pour la bibliothèque royale ; nous vous faisons la présente pour vous informer de cette résolution, voulant que le chancelier, ou celui qui présidera, tienne la main à son exécution, par rapport aux octrois dont l'expédition passe par votre canal. A tant, etc. »

La bibliothèque de l'université de Louvain avait jusqu'à ce jour un revenu si modique, qu'il aurait valu presque autant de n'en avoir aucun : car, que pouvaient faire 140 fl. pour acheter des livres ? Nous ne parlons pas du petit revenu qui était assigné à la bibliothèque sur les *tapis* qui servaient de décoration aux écoles pendant l'acte de licence, ou d'une dispute d'un noble (1).

---

courant des nouvelles publications. Nous dirons encore à Mr. Goethals qu'il serait fort content lui-même, si la loi sur le dépôt littéraire était exécutée en Belgique comme elle l'est en France ; par ce moyen la bibliothèque de la ville et la nouvelle bibliothèque royale pourraient s'enrichir à bon compte des réimpressions (quoique souvent mauvaises) qui se font dans notre pays ; car une bibliothèque publique et nationale doit avoir tout ce qui se publie dans le pays.

(1) Les tapis dont on se servait pour décorer les écoles les jours que quelqu'un prenait les degrés de licence, ou qu'un noble faisait ce qu'on appelait sa grande dispute en droit, étaient propriété de la bibliothèque de l'université. Pour chaque licence en théologie, elle avait 2 florins 8 sols, en droit ainsi qu'en médecine ; et également pour chaque grande dispute de noble en droit, elle avait 3 escalins. Mais de tout ceci il fut déduit le denier du receveur et l'entretien des tapis.

Peut-on compter comme revenu fixe les 150 fl. qu'elle avait de chaque nouveau docteur en théologie, et les 300 fl. de ceux en droit ou en médecine? Certainement non, car ces cas-là ne se reproduisaient pas assez souvent pour en faire un objet fort considérable. Il est vrai que le fonds et les accroissements de la bibliothèque jusqu'en 1759, ne proviennent presque uniquement que de la libéralité de quelques mécènes. Mais des mécènes dignes de ce nom, étaient encore un phénomène assez rare, et dont il est fort difficile de calculer le retour.

Pour parvenir à compléter la bibliothèque il fallait donc songer à trouver quelques autres ressources. Mr. Nélis crut les trouver dans les contributions qu'on pouvait exiger fort raisonnablement de ceux à l'utilité desquels la bibliothèque était consacrée, surtout à cette époque, car le gouvernement avait retranché, il n'y avait pas longtemps, des dépenses frivoles et excessives, par exemple, celles qui étaient relatives à l'acte de licence, comme les *gants,* le *présent qu'on faisait à la pucelle* qui assistait depuis un temps immémorial à cette cérémonie, et qui seul emportait deux ou trois pistoles pour le moins.

C'est donc en considération de ces frais que le bibliothécaire Nélis pensait qu'on pourrait taxer chaque licencié, soit en théologie (1), soit en droit ou en médecine, de donner, comme don gratuit, une pistole pour le

(1) Comme il n'y avait pas la centième partie des théologiens qui prenaient les degrés de licence, et que la bibliothèque était aussi bien à leur usage qu'à celui des autres, dont ils étaient même en état de profiter plus longtemps, Mr. Nélis fut encore d'avis de les faire contribuer pour quelque chose lors de leur dispute de bachelier formé.

moins (1), taxe fort modique en comparaison de tout ce qu'on leur avait épargné depuis peu, et qui d'ailleurs ne paraissait pas récusable pour un tel objet (2).

Les démarches du bibliothécaire Nélis pour cette affaire furent de nouveau accueillies favorablement.

Sa Majesté l'impératrice reine, étant instruite que la bibliothèque de l'université de Louvain, formée par la munificence et les libéralités de quelques particuliers, n'était pas pourvue de fonds nécessaires pour tenir la bibliothèque au courant des nouvelles publications, jugea qu'il était digne de la protection qu'elle accordait aux sciences, de porter ses attentions sur un objet qui

---

(1) Comme on avait taxé les licenciés en droit à un demi-écu pour l'autel de Ste-Ive, qui, assurément, devait beaucoup moins s'entretenir à leur frais.

(2) Ce que l'abbé Nélis avait ici en vue, n'était pas une chose tout à fait nouvelle, car nous voyons par un extrait du registre des comptes de la bibliothèque de l'université de Magermans, que plusieurs ont fait à la bibliothèque un don pareil pour racheter, pour ainsi dire, le présent qu'ils auraient dû faire selon la coutume, à la pucelle ; ainsi nous voyons les exemples suivants :

« *Ann.* 1744. *Consultissimus* D. DE BLEBDEN *donavit bibliothecæ duos ducatus, in vicem illius quod in licentiâ non habuerit pucellam, quæ solet præcedere licentiatos*.

» *Item consultissimus* D. BLANQUAERT *ob eamdem rationem solvit unum ducatum*.

» *Ann.* 1747 *R. ac amplissimus* D. FERDINANDUS FRANC. DE WITTE *Brugensis in die licentiæ suæ in utroque jure, 12 julii 1746 dono dedit duos ducatus*.

» *It. consultissimus* D. LEON CLOUT, *Ruræmundensis, in die suæ licentiæ dono dedit unam pistolam*.

» *Ann.* 1751, FRANC. D. DEPRET, *Antverpiensis, in die suæ licentiæ donavit bibliothecæ medium supremum aureum, quia non habuit pucellam*, etc., etc. »

On n'avait donc qu'à renouveler ce qui avait été pratiqué par plusieurs, avec cette différence qu'on devait en faire une loi générale.

intéressait si particulièrement le bien public, et d'assigner à ladite bibliothèque, à titre de nouveaux fonds pour son entretien, une rétribution à la charge de ceux qui prendraient les grades académiques ci-après spécifiés : ce qui pouvait d'autant moins être envisagé pour onéreux, que par le retranchement des dépenses superflues que le règlement du 13 février 1755 avait fait cesser, l'admission aux grades académiques a été rendue beaucoup moins dispendieuse qu'elle ne l'était auparavant. A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis de Mr. de Neny, son commissaire royal pour les affaires de l'université de Louvain, et à la délibération du sérénissime duc Charles de Lorraine et de Bar, son lieutenant, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, arrêta ce qui suit :

« Art. 1er. Il sera paié désormais, et à compter du 15 du présent mois de février, au profit de la bibliothèque de l'université, une somme de douze florins argent courant de Brabant, par chaque candidat qui prendra le degré de licencié en théologie, en droit canon ou civil, ou en médecine ; et une somme de six florins par chaque candidat qui prendra le degré de bachelier formé en théologie : bien entendu que ce qui aura été paié de ce chef pour le baccalauréat formé en théologie, sera imputé ensuite, et déduit sur le degré de licencié dans la même faculté.

» Art. 2. Ces rétributions seront paiées directement en mains du bibliothécaire de l'université, et personne ne sera admis à aucun des degrés énoncés à l'article précédent, qu'après avoir produit à la faculté dans laquelle il les prend, la quittance de paiement du bibliothécaire.

» Art. 3. Veut Sa Majesté que le bibliothécaire tienne un registre de ces rétributions, où il les annotera à me-

sure qu'il les recevra, avec désignation du jour, des noms et qualités de ceux qui les auront paiées, et de l'espèce de degrés qu'ils auront pris.

» Art. 4. Les rétributions assignées à la bibliothèque par le règlement du 13 février 1755, sur les doctorats, seront pareillement reçues par le bibliothécaire, et annotées au même registre.

» Art. 5. Toutes ces rétributions seront emploiées uniquement et sans division à l'entretien ordinaire des livres, et à en augmenter le nombre par de nouveaux achats.

» Art. 6. Chaque année, entre le 1er et le 20 janvier, le bibliothécaire rendra compte au recteur de l'université, des sommes qu'il aura reçues du chef desdites rétributions, ainsi que de celles qu'il aura dépensées, soit pour l'entretien, soit pour l'achat des livres.

» Art. 7. Il ajoutera à la suite du compte, une note détaillée des livres qui auront été vendus ou échangés pendant le cours de l'année, soit pour acquérir de meilleures éditions, ou pour se défaire des ouvrages dont il pourrait y avoir plus d'un exemplaire de la même édition dans la bibliothèque.

» Art. 8. Le recteur remettra chaque année, avant le 15 de février, au commissaire royal de l'université une copie vérifiée du compte du bibliothécaire, tel qu'il aura été rendu et clos; de même qu'une note du produit des rétributions qui ont été perçues d'ancienneté au profit de la bibliothèque, et qu'on continuera de paier à l'ordinaire.

» Art. 9. Il sera passé provisoirement au bibliothécaire à titre de formation et de reddition du compte, une somme de cinquante florins par an, sans y comprendre la dépense qu'aura causé l'achat ou l'échange des

livres, soit pour les correspondances ou autrement.

» Art. 10. Et pour faciliter d'autant plus l'augmentation de la bibliothèque, Sa Majesté déclare qu'il ne sera plus accordé d'octroi pour l'impression des livres, sans y charger expressément l'impétrant, d'en remettre un exemplaire à ladite bibliothèque, sur le même pied qu'il se pratique pour la bibliothèque roiale.

» Art. 11. Mande et ordonne Sa Majesté à tous ceux qu'il appartient, de se régler et conformer selon ce. Et sera le présent règlement en original envoié par le commissaire roial à ceux de l'université, et copie vérifiée d'icelui au bibliothécaire.

» Fait à Brusselles sous le cachet secret de Sa Majesté, le 3 février 1759.

» Par ordre de Sa Majesté,

» (Signé) F. J. Misson.»

Ce règlement, quoique uniquement fait dans l'intérêt de la bibliothèque, a cependant occasionné des réclamations de la part du recteur et autres de l'université de Louvain, en ce qu'il attribuait une direction générale et indépendante au bibliothécaire, tandis qu'il n'était considéré que comme gardien de la bibliothèque, et que, selon les statuts et règlements faits à cet égard, il était subordonné au recteur et à cinq surintendants dont un pris dans chaque faculté (1); que c'est selon les instructions de ces surintendants qu'il doit se diriger en tout point; qu'il ne peut vendre, échanger ni acheter aucun livre sans leur ordre; qu'il est obligé tous les ans de leur rendre un compte exact de recette et dépense, et qu'enfin il paraissait conforme à la raison et

(1) Voy. plus haut page 15, et l'ancien règlement, § X ci-dessus.

à l'équité que les choses fussent ainsi arrangées, de crainte que le bibliothécaire, qui n'est ordinairement membre que d'une faculté, n'achète pas de préférence des livres pour sa faculté pour en priver une autre.

Quant au nouveau droit de six florins assigné à charge des bacheliers en théologie, il a également rencontré une vive opposition de la part de ces Messieurs de l'université de Louvain, comme occasionnant un obstacle insurmontable à l'égard de plusieurs théologiens aspirant à ce grade, et dont les moyens pécuniaires ne suffisaient pas encore pour leur entretien.

Pour ces considérants, le recteur et les surintendants de l'université de Louvain se sont adressés (le 24 avril 1759) à S. A. R. pour la supplier de daigner déclarer, 1° que par le susdit règlement elle n'a pas entendu déroger aux droits de propriété et de surintendance qu'ils avaient sur la bibliothèque, et que pour tout ce qui dépend dudit règlement, le bibliothécaire aura à se conduire comme auparavant et selon les règles établies à l'égard de cet emploi; et 2° de daigner faire cesser le nouveau droit à charge des bacheliers en théologie, ou du moins de daigner le réduire à la somme de 6 florins pour chaque acte de bachelage formé, qui étant toujours composé de quatre candidats, fera 30 sols pour chacun (1).

Sa Majesté prenant en considération les représentations du recteur et autres de l'université de Louvain, au sujet du règlement ci-dessus, émané le 3 février 1759, a, sur l'avis du sérénissime duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, son lieutenant, gouverneur et

(1) Voir leur lettre déposée aux archives du royaume à Bruxelles, carton n° 1715 du conseil privé.

capitaine-général des Pays-Bas, résolu ce qui suit :

«Que l'achat, la vente et l'échange des livres, continueront à se faire par provision par le bibliothécaire du sçu et consentement des intendans de la bibliothèque, auxquels aussi il en sera rendu compte comme de coutume et dans le terme préfixé art. 6 dudit règlement.

» Et aiant égard à ce que ceux de l'université ont représenté au sujet de la taxe de six florins imposée par l'art. 1 du règlement sur chaque candidat qui prendra le degré de bachelier formé en théologie, Sa Majesté déclare que cette taxe cessera, mais qu'en échange, chaque candidat qui prendra le degré de bachelier soit formé, ou courant, en théologie, paiera au profit de la bibliothèque, la somme de deux florins dix sols sur le pied et de la manière portés par le règlement du 3 févr. dernier, lequel au surplus sera exécuté suivant sa forme et teneur (1).

» Fait à Bruxelles le 11 août 1759. »

§ XII.

Changement des heures d'ouverture de la bibliothèque. — Nomination d'un substitut bibliothécaire, le sieur BOGAERTS, 1759.

D'après l'ancien règlement de l'université (2), la bi-

(1) Le comte de NENY, dans ses *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas autrichiens*, 2e édit., Brux., 1785, 2 voll. in-8°, fait mention de cet impôt; voir le t. II, p. 206, où il dit : « Le gouvernement lui (à la bibliothèque de l'université de Louvain) a assuré une augmentation considérable, moyennant une taxe modique imposée sur les grades académiques. »

(2) Voir plus haut, § X.

bliothèque devait être ouverte les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis 9 à 11 heures du matin. Mais la matinée ayant presque toujours été occupée par des fonctions publiques, excepté les jeudis, et considérant qu'il convenait que l'heure de dix heures fût libre pour la défense des thèses, les intendants de la bibliothèque (1) se concertèrent avec le bibliothécaire, afin que la bibliothèque fût ouverte à des jours et heures convenables à tout le monde, et qu'il fût donné un aide au bibliothécaire pour le mettre en état de remplir ses fonctions sans le distraire totalement de ses autres occupations.

Pour parvenir à ce but, les intendants de la bibliothèque de l'université de Louvain proposèrent au gouvernement, le 9 mai 1759, de faire ouvrir la bibliothèque les mardi, jeudi et samedi depuis 8 à 10 heures du matin, et les lundi, mercredi et vendredi depuis 3 jusqu'à 5 heures de l'après-midi, pendant les mois de mars au 1er novembre, et qu'à cet effet il faudrait adjoindre au bibliothécaire un aide capable de le seconder dans toutes ces opérations.

L'impératrice reine, toujours prête à protéger les lettres et les sciences, daigna accepter la proposition de MM. les intendants de la bibliothèque de l'université de Louvain, en décrétant, le 11 août 1759, que désormais la bibliothèque serait ouverte aux heures fixées par les intendants susdits, de concert avec le bibliothécaire, et comme il ne serait pas raisonnable que le bibliothécaire fût obligé de se tenir dans la bibliothèque toutes les fois qu'elle serait ouverte, et qu'il est d'ailleurs

(1) C'étaient alors MM. Guyaux, Leunckens, Poelsma, De Villers et Lepage.

nécessaire de lui donner de l'assistance pour la formation d'un catalogue raisonné de tous les livres, elle autorisa l'université à nommer à cet effet un commis ou substitut révocable lorsqu'on le trouvera convenir, avec une pension de 150 florins par an, à prendre sur les revenus de la bibliothèque (1).

Il paraît que le sieur Bogaerts, qui avait été recommandé par le gouvernement, fut nommé à ce nouvel emploi. On recommanda, en outre, à l'université de tenir la main à ce qu'on ne tardât pas à travailler au catalogue raisonné des livres, à l'effet de quoi les intendants furent priés de se faire produire le plan par le bibliothécaire, pour le remettre ensuite avec leur avis au commissaire royal de l'université, afin de recevoir l'approbation du gouvernement (2).

§ XIII.

De la typographie et de la librairie annexées à l'université de Louvain.

L'établissement d'une *imprimerie* et d'une *librairie* à l'université de Louvain, ayant servi à l'accroissement de la bibliothèque de ladite ville, il est de notre devoir

---

(1) Voir cette pièce aux archives du royaume à Bruxelles, carton n° 1715 du conseil privé.

(2) Le bibliothécaire Nélis avait déjà commencé à faire, du consentement des intendants, une petite réforme à la bibliothèque. Il avait vendu une partie des exemplaires doubles, et ce qui l'a empêché d'en vendre l'autre, était un petit scrupule causé par la défense expresse de Mr. Snellaerts, qui avait ordonné, par son testament, qu'aucun de ses livres ne fût vendu ou aliéné.

de ne pas les passer sous silence dans notre travail sur ce dépôt littéraire.

La réputation que s'était acquise l'université de Louvain depuis son érection, avait attiré de plus en plus l'attention du gouvernement. Celui-ci, pour lui donner un nouveau gage de sa protection, témoigna le désir qu'elle eût une imprimerie privilégiée pour y imprimer les thèses, les ouvrages nécessaires à l'enseignement, etc., etc. (1).

A cet effet, le duc Charles Alexandre adressa d'abord la pièce suivante à ceux de l'université, pour qu'ils eussent à examiner dans quel lieu elle pourrait être placée, et à délibérer sur les propositions faites dans la même pièce.

« CHARLES ALEXANDRE, duc de Lorraine et de Bar, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, et Grand'Croix de celui de Marie Thérèse, maréchal des armées du St.-Empire romain et de celles de Sa Majesté l'Impératrice Reine apostolique de Hongrie et de Bohême, etc., son lieutenant gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, etc., etc.

» Chers et bien amés. Le lustre et l'avantage de l'université exigeant qu'elle ait une imprimerie privilégiée, nous avons résolu d'en faire établir une, et dans cette vue, c'est notre intention :

» 1. Que vous examiniez d'abord dans quel lieu elle pourrait être placée, et nommément si elle ne pourrait

(1) ERYC. PUTEANUS en avait témoigné le désir dans ses *Auspicia bibliothecæ Lovan.*, p. 59, où il dit : « *Reliquum est ut quemadmodum Academiæ bibliotheca accessit : ita bibliothecæ typographiam sociam demus. Quid enim? ut bibliotheca Academiæ altera Academia est, ita typographia bibliothecæ altera bibliotheca. In ista dedicantur libri, ut publici fiant; in hâc excuduntur, ut queant dedicari.* »

pas l'être à peu de frais dans la maison qui appartient à l'université, à l'entrée du jardin botanique.

» 2. Comme cette imprimerie doit appartenir propriétairement à l'université, elle sera toujours la maîtresse du choix du directeur, mais nous désirons que pour ce premier établissement, vous choisissiez en qualité de directeur N. Vanden Bogaerde (1), à la pension de 200 florins par an, à prendre sur le profit de l'imprimerie, outre et par-dessus celle de cent cinquante florins par an qui lui a été accordée par un autre décret de ce jour en qualité de commis ou substitut du bibliothécaire : voulant que lorsqu'à votre avis, il cessera d'être utile à la bibliothèque, sa pension entière de 350 florins soit assignée sur les produits de l'imprimerie.

» 3. Le directeur fera serment entre les mains du recteur, d'administrer fidèlement et diligemment l'imprimerie, et chaque année il rendra compte, dans le courant du mois de janvier, de son administration au même recteur et à cinq députés à choisir dans chacune des facultés.

» 4. La place d'imprimeur de la faculté de droit étant demeurée vacante, en conséquence des ordres du gouvernement, on commencera, dès que l'imprimerie de l'université sera établie, à y imprimer les thèses de droit, et tout ce que l'on était accoutumé de faire imprimer chez l'imprimeur de cette faculté.

» 5. A mesure que les places d'imprimeurs des facultés de théologie, de médecine et des arts viendront à vaquer, elles seront supprimées, et les thèses de théologie, de médecine et de philosophie, de même que tout ce qui devra être publié de la part de l'université ou

---

(1) Ou Bogaerts, comme il est écrit au § précédent.

de la part de quelqu'une des facultés, seront imprimées dans l'imprimerie de l'université.

» 6. Comme cette imprimerie ne doit pas être bornée à l'impression des thèses et autres productions semblables, nous sommes disposé à lui accorder toutes les faveurs et les encouragements que mérite un établissement aussi utile, et nous recevrons avec plaisir les représentations que vous nous ferez à cet égard.

» 7. Nous jugeons d'ailleurs qu'il est nécessaire de nommer quelques personnes qui soient chargées de veiller et de présider particulièrement à l'exécution de cet établissement; et en conséquence nous avons choisi pour cet effet, pour la faculté de théologie le docteur régent Guyaux, pour celle de droit le docteur primaire Van Billioen, pour celle de médecine le docteur primaire Van Rossum, et pour celle des arts le président du collége de Malderus Zoude, auxquels nous adjoignons le bibliothécaire de l'université Nélis.

» 8. Nous autorisons ces cinq commissaires à l'effet d'avoir l'administration supérieure de l'imprimerie et de faire les emprunts nécessaires pour son premier établissement, tant à l'égard de l'emplacement que de l'achat des caractères et du papier.

» 9. Voulons néanmoins que ces commissaires soient chargés de rendre compte de leur gestion au corps de l'université, et déposer à sa connaissance les progrès successifs de l'imprimerie, toutes les fois que le recteur jugera à propos de les interpeller pour cet effet.

» 10. Finalement, nous ne doutons pas que vous ne secondiez nos intentions à cet égard avec tout l'empressement que nous avons lieu d'attendre de votre zèle pour le bien général de l'université.

» A tous vénérables chers et bien amés, Dieu vous ait

en sa sainte garde. Bruxelles, le 11 août 1759 (1). »

Les attentions pour le bien commun et pour les progrès des sciences avaient donc porté le gouvernement de Marie Thérèse à ordonner l'établissement à Louvain d'une typographie académique. Mais cette nouvelle institution exigeait des dépenses assez considérables pour frais de premier établissement, tant pour achat d'une maison dans le centre de la ville, que pour l'acquisition des presses et des caractères d'imprimerie, le recteur et autres de l'université de Louvain s'adressèrent d'abord aux magistrats de cette ville pour connaître leur avis sur un emprunt de 10,000 fl. de Brabant, que l'université avait l'intention de faire lever sur les moyens communs entre ladite ville et l'université, nommés *poortgelt, muddelgelt* et *wyngelt* (2).

Les quatre membres de la ville de Louvain ayant consenti à cette levée de 10,000 fl. argent courant sur lesdits moyens communs, le recteur et autres de l'université s'adressèrent à S. A. R. le duc Charles Alexandre, en la suppliant de daigner leur faire accorder des lettres d'octroi, sans lesquelles cette levée ne pouvait se faire avec assurance des créanciers.

---

(1) Cette pièce se trouve aux archives du royaume à Bruxelles, carton n° 1715 du conseil privé.

(2) Le *muddelgelt* consistait en six patars sur chaque muid de brai; il fut établi par octroi du 25 juin 1667, après que l'université eut consenti que ses suppôts seraient assujettis à cet impôt, à condition que les députés de ladite université en établiraient le receveur et veilleraient au paiement des intérêts des capitaux à lever sur le produit dudit droit, à quel effet l'université prêterait aussi son crédit. Le *wyngelt* consistait en un sol par pot de vin et le *poortgelt* est un payage qui se percevait aux portes de la ville de Louvain sur chaque cheval et autre bétail, entrant dans ladite ville. Ces deux derniers impôts furent établis par octroi du 28 février 1672.

L'impératrice, après avoir vu que personne ne s'opposait à déférer au désir de ceux de l'université, et ayant reconnu qu'il y avait assez d'excédent dans le produit des moyens communs au-dessus des charges pour que ce nouvel emprunt pût avoir lieu sans inconvénient, fit accorder à ceux de l'université pour la typographie académique, l'octroi en question, par un décret daté du 19 juin 1760, et dont voici la teneur :

« MARIE THÉRÈSE, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut !

» Le recteur et autres de l'université en notre ville de Louvain nous aiant très-humblement suppliée de leur accorder l'octroy requis pour lever une somme de dix mille florins, argent courant, sur les moyens communs entre ladite ville et l'université, nommés *poortgelt, muddelgelt* et *wyngelt,* pour être emploiée à l'établissement d'une nouvelle typographie académique dans ladite université, à laquelle levée et affectation d'icelle sur lesdits moyens communs, ceux de ladite ville avaient consenti par acte des 5 et 6 mars dernier, sçavoir faisons, que nous, ce que dessus considéré, inclinons favorablement à l'humble supplication et requeste desdits recteur et autres de l'université de Louvain, supplians, leur avons, à la délibération de notre très cher et très aimé beau-frère et cousin Charles Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, notre lieutenant, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, permis, octroyé et accordé, permettons, octroyons et accordons qu'ils puissent et pourront lever, au moindre intérêt que faire se pourra, ladite somme de dix mille florins, argent courant, pour être emploiée à l'établissement de ladite nouvelle typographie académique, et affecter pour le remboursement de ladite somme et le payement des

intérêts d'icelle les moyens communs entre notredite ville de Louvain et l'université, nommés *poortgelt, muddelgelt* et *wyngelt;* voulant que ladite somme de dix mille florins, argent courant, soit levée et reçue par les commissaires nommés par le gouvernement pour l'établissement de la typographie, et employée par eux à sa destination, à charge d'en rendre compte conformément aux art. 8 et 9 du décret de notre sérénissime gouverneur général, le duc Charles de Lorraine, du 11 août de l'an 1759.

» Si donnons en mandement à nos très chers et féaux les chancelier et gens de notre conseil de Brabant et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets qui ce regardera, que de cette notre présente grace et octroy, aux charges et conditions selon et en la forme et manière que dit est ils fassent, souffrent et laissent les suppliants et tous ceux qu'il appartiendra, pleinement et paisiblement jouir et user sans leur faire, mettre ou donner, ni souffrir leur être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement, au contraire. Car ainsi nous plaît-il. En témoignage de quoi, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné en notre ville de Bruxelles, le 19 juin, l'an de grâce 1760, et de nos règnes, le 20e. »

§ XIV.

De l'état financier de l'imprimerie et de la librairie académiques.

Dès l'année 1762 on commença à débiter des livres du fonds de l'imprimerie, en les donnant en commission à différents libraires, tant à Louvain qu'ailleurs; mais la librairie proprement dite ne date que de l'an 1768, ce qui doit s'entendre que ce n'est qu'à cette

époque qu'on a eu une *boutique de librairie* ouverte aux Halles, et des livres d'assortiment pour la former.

Pour se former une idée convenable de l'état de l'imprimerie et de la librairie de l'université de Louvain, ainsi que des ressources qu'on pouvait raisonnablement se promettre d'y trouver un jour, nous allons voir quelles sommes d'argent on y a successivement employées, et comparer ensuite cette dépense avec les fonds de caisse et de livres qui s'y trouvaient au moment de la suppression de cet établissement.

Les thèses qu'on imprimait pour le compte des étudiants, et quelques traités de philosophie qu'on avait commencé à imprimer en 1774 pour le compte de la faculté des arts, formaient jusqu'en 1789 le seul article de l'imprimerie, qui n'avait rien de commun avec la librairie. Tout le reste était objet de commerce et entrait dans la librairie à mesure qu'il sortait de l'imprimerie, et comme il y a toujours eu quelque ouvrage de ce genre sous presse, dont l'imprimerie avait fait toute la dépense et la librairie tout le profit, il est facile de concevoir qu'il n'était pas possible de parvenir à faire une balance exacte, à moins de combiner un établissement avec l'autre. Il est certain d'ailleurs que de tout temps on les a regardés comme le plus étroitement liés ensemble et comme n'ayant qu'un seul intérêt commun, puisqu'on leur a toujours permis de s'entr'aider mutuellement par les secours d'argent selon le besoin qu'ils pouvaient en avoir, de quoi cependant les directeurs respectifs ont été chargés de tenir note de part et d'autre.

L'argent qu'on avait employé successivement soit pour fonder, soit pour entretenir, soit enfin pour améliorer ce double établissement, dûment vérifié sur les

comptes qui en ont été rendus dans le temps, montait en tout (en 1789), à la somme de fl. 16,678-8-1. Au contraire, l'argent qui se trouvait en caisse, selon les derniers comptes rendus au commencement de l'année 1789, ne montait qu'à la somme de fl. 3,666-15-3, savoir : fl. 795-9-1 de *boni* dans le compte de l'imprimerie, et fl. 2,871-6-2 dans celui de la librairie.

Le papier blanc livré et payé, qui se trouvait à cette époque à l'imprimerie, a été évalué à la somme de	fl. 1,856-0-0
Le fonds restant des différentes impressions a été évalué à	22,450-2-0
Quelques fonds d'ouvrages imprimés ailleurs, acquis par échange ou à prix d'argent, étaient estimés	4,885-5-0
Les livres d'assortiment qui se trouvaient à la boutique étaient estimés en gros	3,000-0-0
Quant à la collection des différentes pièces et monuments concernant le concile de Trente alors sous presse, elle a coûté à l'imprimerie (1)	12,500-0-0

(1) Cet état se trouve aux archives du royaume à Bruxelles, carton n° 1715 du conseil privé.

Il reste à observer que dans l'estimation susdite on a nécessairement considéré deux choses : la valeur réelle et intrinsèque de chaque ouvrage et le débit plus ou moins grand qu'on en avait fait. Quand un ouvrage avait beaucoup de vogue et que le débit allait très-vite, on l'estimait à peu près ce qu'il valait ; mais quand ce débit allait plus ou moins lentement, l'estimation baissait graduellement à proportion du temps que les livres restaient en magasin, puisque l'on perdait chaque année l'intérêt de l'argent qu'on y avait mis pour les imprimer.

D'après ces calculs, voici quelle serait la balance :

L'argent employé pour l'un et l'autre établissement, ensemble, fl. 16,678-8-1.	Argent en caisse, fl.	3,666-15-3
	Papier blanc,	1,856- 0-0
	Fonds de livres des propres impressions,	22,450- 2-0
	Fonds étrangers,	4,485- 5-0
	Livres d'assortiment,	3,000- 0-0
	Collection du Concile de Trente,	12,500- 0-0
	Summa,	48,358- 2-3
	Soustraction faite de	16,678- 8-1
	Reste *boni*,	31,679-14-2

Le résultat de cette balance est, comme on voit, que tout le boni, depuis l'existence de l'imprimerie et la librairie, n'excédait pas la somme de fl. 31,679-14-2.

A quoi cependant il convient d'ajouter la valeur d'une imprimerie à trois presses, pourvue de caractères et de tout l'ustensile nécessaire, sauf une dépense à faire d'environ fl. 1,600.

Voilà l'état financier de cet établissement, et nous sommes persuadés qu'on ne verra pas sans quelque surprise que ce double établissement n'a pas prospéré davantage pendant 25 ans que l'imprimerie académique existait et 16 à 17 ans que la librairie y avait été ajoutée.

§ XV.

Des plaintes suscitées par l'absence du bibliothécaire Nélis, nommé chanoine à Tournay en 1765.

L'abbé Nélis, nommé chanoine de Tournay en 1765, y prit sa résidence quelque temps après, tout en conser-

vant son titre de bibliothécaire de l'université de Louvain.

Depuis cette époque des plaintes réitérées furent adressées aux recteur et députés de l'université de Louvain sur les abus qui s'étaient glissés dans l'administration de la bibliothèque publique, et qui pour la plupart prenaient leur source dans l'absence du bibliothécaire Nélis.

Mais quelles sont ces plaintes? Sont-elles fondées, oui ou non? c'est ce que nous allons voir.

Il était raisonnable que le bibliothécaire dans une absence même momentanée (car on n'avait jamais songé que Mr. Nélis retiendrait cet office, sachant qu'il devait en rester absent pour toujours), se fît remplacer par quelqu'un qui fût agréé par les cinq curateurs : car il importait à l'université de savoir à qui on avait confié les clefs de la bibliothèque. Il lui importait encore que ce fût une personne apte à remplir ses devoirs et qui eût assez d'autorité pour maintenir le bon ordre pendant l'ouverture de la bibliothèque. Le chanoine Nélis, au contraire, en substituant à cette fin tantôt le nommé Bogaerts, bibliothécaire adjoint, tantôt l'un tantôt l'autre, il l'a fait de son chef et à l'insu des curateurs de la bibliothèque, et si par hasard l'université avait besoin de son bibliothécaire pour accompagner quelque personne de distinction, ou pour remplir quelque autre devoir, elle ignorait absolument à qui elle devait s'adresser (1).

(1) Mr. Nélis avait d'abord choisi Mr. Courtin, président du collége de Bois-le-Duc, et chanoine de St.-Pierre, qui s'acquitta de ces fonctions depuis Pâques 1768 jusqu'au commencement de septembre de la même année. Il y allait les après-midis; les matins, c'était le sieur Bogaerts qui faisait le service du cabinet de lecture.

Mr. Courtin n'ayant pas eu de connaissances assez étendues en bi-

Ce n'était pas un moindre abus que l'université ne pouvait connaître l'état des finances de sa bibliothèque, puisqu'elle n'avait pas en mains les comptes rendus à ce sujet; tandis que l'ancien règlement exigeait que ces documents dussent rester déposés dans les archives de l'université; c'était d'ailleurs expressément confirmé par Sa Majesté dans sa dépêche royale du 3 février 1759, où il est dit : « Art. 8. *Le recteur remettra chaque année, avant le 15 de février, au commissaire roial de l'université, une copie vérifiée du compte du bibliothécaire, tel qu'il aura été rendu et clos.* »

Le compte original devait donc rester entre les mains du recteur, et néanmoins le bibliothécaire Nélis, quoique pressé et sollicité vivement à ce sujet par les curateurs, a refusé nettement de leur laisser même une copie de ses comptes, de sorte qu'il était impossible au recteur de satisfaire audit article du règlement de Sa Majesté et de conserver les comptes dans les archives (1).

Il était juste aussi, et Sa Majesté l'avait également or-

---

bliographie, ayant d'ailleurs été d'un caractère froid et peu accueillant (comme le dit l'abbé Nélis dans son mémoire adressé au gouvernement en 1768 pour se justifier de sa conduite; voir aux archives du royaume à Bruxelles, carton n° 1715 du conseil privé), a été remplacé en septembre 1768 par Mr. DE BEHAIGNE, président du collége de Malines.

(1) Le dernier compte que le chanoine Nélis a rendu, va jusqu'au commencement de 1767 ; mais nous n'avons trouvé aux archives de Bruxelles que ceux des années 1758 à 1761, dont nous donnons ici un extrait sommaire :

1° *Computus vigesimus octavus primus quem exhibet Nelis, bibliothecarius, ab exeunte febr. 1758 ad finem dec. 1759,*

(Totum fere biennium complectitur.)

donné par sa dépèche du 11 août 1759, que les dépenses à faire pour la bibliothèque se fissent du *sçu et consentement des intendans de l'université*. C'est ce qui n'a pas eu lieu non plus (1).

Enfin un abus plus grand que tous les précédents, c'est que la bibliothèque de Louvain se trouvait absolument sans catalogue, et que par là elle devenait parfaitement inutile à l'usage public, pour lequel elle a été formée. Il arrivait de là que quand un étudiant venait demander un livre, il était impossible, tant au substitut Bogaerts qu'à tout autre, de le lui assigner, à

Summa omnium expositorum est in moneta curr. . . .	*fl.*	6780-3-3
summa receptorum est		6029-1-1
quæ detracta ab expositis.		751-2-2

manent finaliter plures expositi quam recepti fl. 751-2-2.

Ita computum, conclusum et admissum die et anno quibus supra.

(Erat signatum) Streithagen, *rector*; Guyaux, Leunckens, Poelsma, Lepage, *superrintendentes*, et Nélis, *bibliothecarius*.

2° *Computus vigesimus nonus, secundus quem exhibet Nelis, bibliothecarius.*

(Integrum annum 1760 complectitur.)

Summa omnium receptorum est.	*fl.*	1468-08-2
summa omnium expositorum est		1420-18-3
qua detracta ex summa omnium receptorum manent,	*fl.*	47-09-11

Ita computum conclusum et admissum hac die 16 *febr.* 1761.

(Signatum erat) De Bischop, *rector*; Leunckens, Poelsma, Lepage, *superintendentes*, et Nélis, *bibliothecarius et receptor.*

3° *Computus trigesimus, tertius quem exhibet Nelis, bibliothecarius.*

(Integrum annum 1760 complectitur.)

Recepta ordinaria et extraordinaria sunt, ...	*fl.*	4306-9-9
summa omnium expositorum est.		3903-5-2
quæ detracta receptorum, manent plures recepti.		403-3-2

Ita computum conclusum, etc., etc.

(Signé comme le compte ci-dessus.)

(1) Une correspondance entre les intendants et le bibliothécaire ne pouvait pas même avoir lieu, vu l'absence de ce dernier.

moins qu'on ne sût auparavant la place où il avait été mis (1).

Il résultait encore de ce défaut de catalogue, que quand il se présentait quelque achat favorable, il était impossible de savoir si les livres dont il s'agissait y étaient déjà, à moins que de parcourir tous les rayons de la salle (2).

Finalement, si les prédécesseurs du bibliothécaire Nélis faisaient autrefois gratis et par zèle le catalogue de la bibliothèque, il était obligé de son côté de remplir cette tâche encore plus exactement, puisque

---

(1) Les étudiants s'en étaient déjà plaints hautement plusieurs fois, et ils se croyaient en droit de pouvoir se récrier contre cette négligence, d'autant plus qu'ils étaient obligés de payer certaines rétributions pour l'usage de la bibliothèque, quand ils prenaient leurs grades, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

(2) Dans son mémoire cité plus haut, l'abbé Nélis avoue lui-même que les livres de la bibliothèque n'étaient pas arrangés comme il désirait qu'ils le fussent et comme ils le devraient être. « J'avouerai encore, » continue-t-il, « que ce défaut empêche quelquefois de les trouver au moment qu'on en a besoin. Mais Votre Excellence va juger si ce défaut doit m'être imputé. Nos devanciers, en construisant la salle de la bibliothèque, n'ont songé qu'à l'embellir par une magnificence des plus mal entendues. Ils l'ont surchargée d'ornemens, et n'ont pas laissé de place pour les livres. A peine les attentions du gouvernement nous ont-elles mis en état d'en acheter, qu'il a fallu mettre les uns derrière les autres, et faire quelquefois jusqu'à un troisième rang, de là une confusion inévitable. La bibliothèque d'ailleurs étant tous les jours ouverte, l'affluence du monde y est devenue fort grande. Toutes ces personnes, pendant un après-dîner demandent, non pas un, mais plusieurs livres. Un seul homme ne peut suffire à les leur donner. Il faut donc bien consentir, bon gré mal gré, qu'ils les aillent prendre. De là un bouleversement nouveau, car il est fort rare que ces jeunes gens remettent chaque volume à sa place. »

C'était là, à coup sûr, le meilleur moyen pour mettre la déroute dans toute la bibliothèque, et ce n'est pas sans raison qu'on a pu se plaindre du désordre qui régnait dans tout ce dépôt littéraire.

Sa Majesté l'avait chargé depuis bien des années de faire un catalogue raisonné, et qu'il avait reçu à cette fin un adjoint et une augmentation de pension. Car voici comment parlait Sa Majesté dans sa dépêche du 11 août 1759 : « *Et comme il ne serait pas raisonnable que le bibliothécaire fût obligé de se tenir dans la bibliothèque toutes les fois qu'elle sera ouverte, et qu'il est d'ailleurs nécessaire de lui donner de l'assistance pour la formation d'un catalogue raisonné des livres, c'est notre intention que vous nommiez pour cet effet un commis ou substitut révocable lorsque vous le trouverez convenir, avec une pension de* 150 *florins par an..... Nous vous recommandons d'ailleurs de tenir la main à ce qu'on ne tarde pas à travailler au catalogue raisonné des livres, à l'effet de quoi vous en ferez produire le plan par le bibliothécaire,* etc. » En outre, le gouvernement ayant insisté de nouveau, en 1762, c'est-à-dire trois ans après, sur la formation du catalogue raisonné, fit accorder au bibliothécaire Nélis *une augmentation de cent florins par an, à prendre sur le produit des nouveaux fonds, et une autre pension pareillement de cent florins par an, sur les produits de la typographie académique, à condition néanmoins qu'il se charge de la direction du négoce des livres* (1).

Ainsi, lorsque ceux de l'université voyaient qu'après un terme de neuf ans il n'y avait pas seulement un *simple catalogue* de la bibliothèque (2), et que toute la

---

(1) Ce sont les termes de la dépêche du 23 septembre 1762.

(2) Mr. Nélis reconnaissant l'utilité d'un catalogue des livres du dépôt qui lui était confié, en avait cependant commencé un, comme il paraît d'après une de ses lettres déposée aux archives du royaume à Bruxelles, carton n° 1715 du conseil privé, et dont voici un extrait :

« J'ai entrepris depuis peu le pénible et ennuyant travail de dresser

direction de ce dépôt littéraire, de même que celle de la partie typographique, était laissée entre les mains du commis-adjoint Bogaerts, elle croyait qu'il était plus que temps d'informer le gouvernement de ce qui se passait, afin qu'on y pût apporter le plus prompt remède.

Ces plaintes étaient sans nul doute très-fondées, car l'érection d'une bibliothèque n'a d'autre but que de faire servir cet établissement à l'utilité publique. Si ce but n'était pas rempli, on avait lieu de se plaindre des

---

un catalogue de nos livres dont nous n'avions qu'une ébauche très-imparfaite. Un chacun m'en vante l'utilité, que je reconnais assez; mais il n'y en a pas beaucoup d'humeur à m'aider par le seul motif du zèle. Je me suis associé quelques théologiens pour copier assez au long les titres des livres, et si l'exécution répond au plan, on donnera un catalogue exact et raisonné, qui indique le mérite de quelques pièces rares, qui donne le contenu des recueils, et qui renvoie aux principaux journaux, toutes les fois qu'ils en parlent, catalogue qui pourra être un jour multiplié par la presse. Le tout sera précédé d'un mémoire touchant l'origine et les accroissements de la bibliothèque, où se trouveront les éloges des bienfaiteurs, etc., etc. »

Tel était le plan de l'abbé Nélis. Ses idées étaient excellentes pour la confection d'un catalogue raisonné; mais il n'a pas pu achever ce qu'il avait commencé. Il s'en plaint lui-même (dans une partie du mémoire ci-dessus mentionné), en ces termes : « Tout ce que je viens de dire, Monseigneur, et qui est très-vrai, a empêché qu'on ait pu achever le catalogue. J'ai reconnu l'impossibilité d'en faire un, dans l'état présent des choses, et cela non par système, mais en mettant la main à l'œuvre, par expérience. Les difficultés ne m'ont pas rebuté. J'ai commencé, malgré elles, ce pénible ouvrage ; il a même été porté assez loin. Les titres de la plupart des livres ont été pris tout au long. Ils sont encore, partie chez moi, partie à la bibliothèque publique, sur des morceaux de papier détachés. J'en joins ici un échantillon, etc., etc. »..... « D'ailleurs depuis six ans toujours on parle de faire un bâtiment pour agrandir la bibliothèque. Quand ce bâtiment sera fait, ce sera le vrai moment de faire un bon et solide ouvrage ; et si l'on m'y juge encore propre, je m'y porterai de grand cœur. »

sommes énormes dépensées par l'université pour la construction de ce vaste bâtiment, et les bienfaiteurs qui lui avaient légué leurs livres étaient frustrés sans raison de l'effet que devait produire leur munificence et leurs libéralités. Or, pour tirer de cet établissement toute l'utilité possible, il était absolument nécessaire d'avoir un bibliothécaire qui fût toujours à son poste, capable, actif et assidu à ses devoirs.

§ XVI.

L'université de Louvain demande le remplacement du bibliothécaire Nélis. — 1768.

Pour remédier aux abus dont nons venons de parler, l'université était en droit de choisir un autre bibliothécaire en place du chanoine Nélis; mais comme il lui était plus agréable de traiter cette affaire avec le moins d'éclat possible, les recteur et députés de ladite université s'adressèrent au gouvernement pour lui faire connaître l'état de la bibliothèque de Louvain et pour le prier d'interposer son autorité afin de faire désister le bibliothécaire de ses fonctions.

Le gouvernement ne tarda pas à satisfaire à la demande de ceux de l'université de Louvain, et fit écrire au chanoine de l'église cathédrale de Tournay, l'abbé Nélis, la lettre suivante :

« Monsieur,

» L'université a fait remettre par deux députés à S. E. le ministre plénipotentiaire un mémoire où elle se plaint en termes décens et modérés de l'état où se trouve la bibliothèque, par le défaut d'un bibliothécaire résidant, et demande qu'elle soit autorisée à y

pourvoir après qu'on aura liquidé et clos vos comptes. Lorsqu'ils sont venus m'en parler, je leur ai dit que vous sentiez aussi bien qu'eux que la place de bibliothécaire exigeoit résidence, et que je sentois moi-même qu'il étoit nécessaire de remettre en vigueur les règlemens tant du gouvernement que de l'université, pour assurer l'ouverture de la bibliothèque aux jours fixés, pour tirer les livres du dérangement où ils sont depuis quelque temps, et enfin pour la formation d'un catalogue raisonné, sans lequel une bibliothèque perd une partie de son mérite. J'ai ajouté que vous m'aviez déjà parlé plusieurs fois de votre désistement, et que j'allois vous le rappeler. Aussi S. E. m'a-t-elle chargé de vous en écrire, parce qu'en effet il est indispensable qu'il y ait un bibliothécaire résidant. Les députés m'ont assuré que l'université n'avoit encore jeté les yeux sur personne, mais qu'elle s'attacheroit à choisir quelqu'un, qui, à la connoissance des livres, joigne les façons d'un homme bien élevé, et soit disposé à se trouver assidûment dans la bibliothèque. Aiez la bonté de me dire, Monsieur, ce que vous en pensez. . . . . . .
. . . .

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

» Bruxelles, le 24 octobre 1768.

» (*Signé*) NENY. »

Mr. Nélis, dans l'espoir de pouvoir encore conserver son titre de bibliothécaire, écrivit, le 4 novembre de la même année, au comte de Neny, pour justifier sa conduite comme bibliothécaire et pour réfuter plusieurs articles du mémoire en question de l'université de Louvain.

Les abus signalés par ladite université paraissant

cependant réellement exister aux yeux du gouvernement, le comte de Neny répondit à la lettre de l'abbé Nélis par une autre, datée du 20 novembre de la même année, dont voici la teneur :

« Monsieur,

» J'ai lu avec S. E. Mr. le Cte. de Cobenzl le mémoire de l'université concernant la bibliothèque, et les observations que contient la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 4 de ce mois. Je ne dois pas vous dissimuler, Monsieur, qu'à notre avis l'interdiction à un bibliothécaire de se donner un substitut sans l'aveu et la permission de ses commettants, est tellement inhérente à la nature de la chose, qu'elle doit et a toujours dù avoir lieu, indépendamment d'un règlement.

» D'un autre côté il est certain que les livres de la bibliothèque de Louvain sont dans un grand désordre, et que souvent on trouve des volumes d'un même ouvrage éparpillés çà et là : cela peut provenir, comme vous le dites, Monsieur, du petit nombre de sujets employés à distribuer les livres ; mais ni cette considération, ni celle tirée du défaut d'emplacement, n'empêchent pas, ce me semble, que l'université n'ait du moins une liste simple de tous les livres qui lui appartiennent, et c'est à la formation de cette liste que vous destiniez sans doute les copies que vous m'avez envoiées.

» Le remède que vous proposez, Monsieur, à ces inconvéniens exige trop de temps, et est encore si peu certain du côté de l'exécution, qu'il n'est pas faisable de le proposer à l'université à l'effet de calmer son impatience et d'étouffer ses plaintes. Nous aurions désiré, S. E. et moi, de trouver un expédient raisonnable pour vous conserver un titre que vous affectionnez ;

mais en vérité il n'est pas possible de se faire à l'idée d'un bibliothécaire résidant à 20 ou 24 lieues d'une bibliothèque, à laquelle il doit par état des soins assidus et une inspection journalière. *Il est donc indispensable, Monsieur, que vous pensiez à la forme dans laquelle il vous conviendra le mieux de renoncer à ce titre*. . . . .

. . . .

. . . .

» Je vous renvoie, Monsieur, toutes les pièces qui étoient dans le même paquet avec votre lettre; et j'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

» Monsieur, etc.

» (*Signé*) NENY.

§ XVII.

L'abbé Nélis donne sa démission de bibliothécaire le 26 *novembre* 1768.

Enfin, après plusieurs instances de la part du gouvernement et de ceux de l'université de Louvain, le chanoine Nélis fut obligé de renoncer au titre de bibliothécaire de Louvain. Il envoya sa démission le 26 novembre 1768, en suppliant le gouvernement de vouloir bien faire donner cette place à son frère (alors professeur à Louvain), comme étant dans les circonstances où il se trouvait, le seul moyen de renoncer tant soit peu honorablement pour lui. De cette manière l'université *aurait son bibliothécaire résidant auprès d'elle ; elle aurait un homme actif, assidu, laborieux, un homme qui connaissait les livres autant que qui que ce soit*

à Louvain (1). Il supplia en outre S. Ex. de conserver à son frère les appointements dont il jouissait, et dont ci-dessous la note (2).

S. E. Mr. le comte de Cobenzl, toujours disposé à faire plaisir à Mr. Nélis, aurait désiré procurer à son frère la place de bibliothécaire de l'université, comme il le lui avait proposé par sa lettre du 26 novembre, mentionnée ci-dessus ; mais ne voulant point se compromettre par une recommandation qui aurait pu lui attirer des représentations, il a pris le parti de sonder auparavant le terrain à Louvain, en annonçant positivement à la personne à qui il avait écrit (3), qu'il désirait fort que l'université disposât de cette place en faveur du frère de Mr. Nélis. Mais suivant la réponse de Mr. Guyaux et d'autres avis encore, les fonctions dont son frère s'acquittait alors avec tant d'honneur et d'activité, lui donnant nécessairement tant d'occupations,

(1) Il en exceptait le seul Paquot, *mais qui d'ailleurs*, disait-il, *pour six cents raisons, est aussi peu propre pour cette charge que pour être pape*.

(2) Les revenus du bibliothécaire Nélis étaient :

Une somme de 54 florins par an, payée par la cave de l'université. C'était un don de l'archevêque de Malines Boonen.

Une autre de 18 florins. Elle était payée par le receveur des Halles.

Le bibliothécaire, à titre de receveur, avait le vingtième denier de tout ce qu'il recevait, soit, année commune, 1,600 florins. Ainsi de ce chef, 80 florins.

L'université payait 7 florins tous les ans pour faire nettoyer la place, acheter des balais, etc.

En augmentant les revenus de la bibliothèque, le gouvernement a assigné au bibliothécaire, à titre de reddition des comptes, 50 florins par an.

Enfin une pension de 200 florins dont 100 à la charge de la typographie, ensemble 402 florins.

(3) C'est à Mr. Guyaux, docteur régent de la faculté de théologie, qu'on s'était adressé relativement aux vues du docteur Nélis sur la place de bibliothécaire de Louvain.

qu'il lui serait physiquement impossible de remplir la place de bibliothécaire et de tirer la bibliothèque de l'état où elle se trouvait, le gouvernement fut obligé d'abandonner entièrement à l'université de Louvain le choix du sujet qui devait remplacer l'abbé Nélis.

§ XVIII.

Paquot est nommé bibliothécaire en 1769. — *Son départ de Louvain, en* 1772, *par suite d'une disgrâce essuyée en* 1771.

Après la retraite de Nélis il fallait donc songer à lui trouver un remplaçant, un homme doué de toutes les qualités nécessaires pour diriger utilement et honorablement la bibliothèque publique de Louvain ; mais il fallait de plus qu'il fût capable de lui donner une forme convenable par l'arrangement des livres et qu'il sût dresser un catalogue raisonné de tous les livres.

Aux personnes qui s'étaient présentées pour la place vacante, entre autres les professeurs de l'université de Louvain Le Plat et Nélis (frère de l'ancien bibliothécaire), Mr. Guyaux, docteur régent de la faculté de théologie, opposait le sieur Paquot comme étant l'homme le plus apte à remplir les fonctions de bibliothécaire. « Je n'en connais point, » dit-il (1), « de plus idoine pour cet emploi que Mr. Paquot; si toutes ces qualités ne se trouvent point réunies en sa personne, et, comme je crois, dans un assez haut degré; il est laborieux, porté pour le bien public, exact à ses devoirs,

(1) Voir sa lettre du 8 décembre 1768, adressée au comte de Cobenzl, déposée aux archives du royaume à Bruxelles, carton n° 1715 du conseil privé.

travaille par honneur, étant tout à fait désintéressé : ce sont des conditions sans lesquelles la plus grande capacité restera sans effet, sans utilité, et laissera la bibliothèque dans le triste état où elle se trouve ; je crois donc, Monseigneur, que l'université feroit une acquette (sic) considérable, si elle obtenoit Mr. Paquot pour directeur de sa bibliothèque. On dira peut-être que Mr. Paquot est assez occupé de l'ouvrage qu'il a sous presse. Cela ne l'empêchera aucunement, d'autant que ces occupations concourent avec celles de bibliothécaire, car il réside présentement 4 à 5 heures par jour dans la bibliothèque, et je ne doute point qu'avant un an la bibliothèque seroit bien arrangée avec un catalogue entier pour le service ordinaire, et le catalogue raisonné notablement commencé. »

Le gouvernement, eu égard à la recommandation du docteur Guyaux et autres de l'université de Louvain, ainsi qu'au talent éminent du sieur Paquot, nomma ce dernier, le 28 juillet 1769, en qualité de bibliothécaire de l'université de Louvain, et comme successeur de l'abbé Nélis (1).

---

(1) J. Noel Paquot naquit le 22 juillet 1722 à Florennes, petite ville de la province de Namur. Après avoir achevé avec distinction son cours d'humanités au collége de Liége, il alla à Louvain en 1738 pour y étudier la philosophie et la théologie ; il reçut l'ordre de la prêtrise en 1746, obtint le grade de licencié en théologie en 1751, fut ensuite nommé professeur de langue hébraïque, président du collége de Houterlé, et chanoine de l'église collégiale de St.-Pierre de Louvain. L'impératrice reine Marie-Thérèse l'honora du titre de son conseiller historiographe, par lettres patentes du 23 avril 1762, et il devint aussi membre de l'Académie royale de Bruxelles, le 1er février 1769 (Voy. notre *Bibliographie académique belge*, p. xvi). Ayant essuyé quelques disgrâces à Louvain vers 1771, et dont mention page 67, il se retira d'abord chez le duc d'Aremberg, qui l'avait nommé son bibliothécaire, ensuite dans le monastère de Gemblours, puis à Liége,

Par cet acte le gouvernement rendait justice au talent éminent du sieur Paquot, car personne ne fut alors plus

---

où il mourut le 8 juin 1803, dans sa quatre-vingt-unième année.

Voici la liste de ses ouvrages :

1° *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques contrées voisines.* Louvain, 1763-1770, 18 voll. in-12, ou 1765-1770, 3 voll. in-fol.

2° *Histoire générale de l'Europe depuis la naissance de Charles-Quint jusqu'au cinq juin* 1527, *composée par R. Macquereau*, etc., etc., *et publiée pour la première fois sous les auspices de S. E. le comte de Cobenzl, avec des notes*, etc. Louvain, 1765, in-4°.

3° *S. de Muis commentarius litteralis et historicus in omnes Psalmos Davidis*, etc., *ad editionem optimam parisiensem recusus*, etc., etc. Louvain, 1770, 2 voll. in-4°.

4° *De Historiâ SS. Imaginum et Picturarum, pro verâ earum usu contra abusus, libr. IV, auctore J. Molano*, etc. J. N. Paquot, *recensuit, illustravit, supplevit*. Lovanii, 1771, in-4°.

5° *Generalis temporum notio brevissimè exhibens vicissitudinem rerum humanarum : ab orbe condito usque ad ætatem nostram, annum nempe* 1736, *deducta, auctore P. L. Danes, et nunc ad a.* 1772 *producta, recensita et suppleta ab* J. N. Paquot. Lovanii, 1773, in-8°.

6° *Catéchisme historique, contenant en abrégé l'histoire sainte et la doctrine chrétienne. Nouvelle édition précédée d'un avertissement où l'on rend compte de quelques corrections qu'on a faites au texte de l'auteur.* Bruxelles, 1778, in-12.

7° *Historiæ Flandriæ synopsis ab anonymo scriptore, Flandriæ generosæ titulo, circa a.* 1162 *exhibita : a.* 1643 *cum brevissimis Georgii Galopini scholiis, primum edita : cum iisdem nunc, aliisque amplioribus, et perpetuo usque ad a.* 1482 *supplemento luci reddita studio*, etc. Bruxellis, 1781, in-4°.

8° *Histoire du comté de Namur, publiée en* 1754, *par J.-B. de Marne. Nouvelle édition, augmentée de la vie de l'auteur, d'une liste chronologique des comtes de Namur, et de quelques remarques historiques et critiques.* Bruxelles, 1781, 2 voll. in-12.

9° *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant*, etc., etc., par J. B. de Vaddere, *avec des remarques historiques*. 1784, 2 voll. in-12.

Mr. Van Hulthem a eu le bonheur de recueillir presque tous les manuscrits autographes de Paquot. Acquis par le gouvernement belge, ils se trouvent aujourd'hui à la section des manuscrits de la bibliothèque royale à Bruxelles. Voy. entre autres les nos 11, 12, 31, 52, 179, 184,

capable que lui de remplir dignement cette charge, qu'il cumula avec la place de professeur de langue hébraïque.

Mais Paquot ne jouit pas longtemps du bonheur de se trouver à la tête du dépôt littéraire de Louvain, il n'eut même pas le temps de mettre de l'ordre dans la bibliothèque dont les soins lui étaient confiés (1). Car à peine ce laborieux écrivain avait-il mis successivement au jour 18 volumes in-8° ou 3 volumes in-folio de ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, et fait imprimer une nouvelle édition du *Traité des images* de Molanus, que son commensal, le prêtre Vander Maesen, qui avait feint pendant longtemps d'être son ami, convoitant sa double place de président du collége d'Houterlé et de bibliothécaire de l'université, l'accusa d'un crime infâme auquel on est attristé de voir attaché le nom du philosophe proclamé par l'oracle de Delphes le plus sage de la Grèce, répandit partout des bruits calomnieux sur sa conduite, engagea des ouvriers et des gens de la lie du peuple à déposer contre lui, et fit tant par ses intrigues que le recteur, Mr. Moulan, régent du collége de la Sainte-Trinité, se crut forcé de porter, en vertu de sa juridiction, un décret de prise de corps contre Paquot.

Le 3 juin 1771, le promoteur de l'université Vanden Schrieck, le fiscal Cuelens et deux assistants conduits par Vander Maesen, firent vers minuit irruption dans la chambre où Paquot était couché. On l'éveilla brus-

240, 471, 484, 589, 803, 828 à 835, 875, 876, 881, 883 et 935 du catalogue des manuscrits de la bibliothèque Van Hulthem.

(1) Les détails qui suivent sur l'affaire de Paquot, sont empruntés à l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, par le baron de Reiffenberg, année 1841, in-12, p. 174 et suiv.

quement, on le força de se lever, lui laissant à peine le temps de passer une robe de chambre, et, après lui avoir fait attacher une chaîne pesante au pied gauche et au poignet de la main droite, on le jeta comme un assassin dans un cachot obscur et humide.

On ne tarda pas à procéder à son premier interrogatoire. Cette formalité remplie, le tribunal académique, composé du recteur et des docteurs en droit Van Biloen, Le Plat, Goessens et Nélis, ordonna, dans son insigne clémence, d'ôter les fers au prisonnier.

Mr. de Neny, qui estimait Paquot, s'efforça d'arriver à la connaissance de la vérité et consulta, dans ce dessein, les personnes les plus compétentes.

Tout le monde convint que Paquot était victime d'une atroce calomnie. Le docteur Van Rossum seul, tout en conseillant la modération la plus absolue et en se récriant contre l'intrigue, parlait d'une faute honteuse et choquante, mais sans rien préciser, d'une faute connue du docteur Petit qui lui-même n'en dit rien. Il résultait de cela que Paquot a pu se rendre tout au plus coupable de légèreté et d'indiscrétion, sans que ses mœurs fussent justement suspectées, et que, malgré l'absence de toute preuve légale, il a été traité comme un grand criminel. Il en résulte encore que le gouvernement, qui semblait reconnaître son innocence, mais qui redoutait le bruit, lui interdit une réhabilitation publique, et, en le condamnant aux frais, justifia en quelque sorte les vexations dont il avait été l'objet (1).

Le 21 décembre 1771, Paquot sortit de la prison de l'université, et après être resté à Louvain pendant

(1) Voy. les lettres du président Petit, la réponse du docteur Van Rossum, et le décret du prince de Kaunitz, insérés dans l'*Annuaire* ci-dessus mentionné, p. 177, 178 et 181.

plus de six mois, pour mettre ordre à ses affaires domestiques, il se rendit à Bruxelles où il reçut une généreuse hospitalité chez le duc d'Aremberg, qui le garda près de deux ans.

§ XIX.

Van de Velde est nommé bibliothécaire le 30 *janvier* 1772, *en remplacement du sieur Paquot.*

Le gouvernement ayant envoyé à l'université de Louvain un décret d'imposition de silence sur l'action intentée par le promoteur de ladite université contre le sieur Paquot, et celui-ci ayant obtenu la permission de s'absenter de Louvain jusqu'à nouvel ordre, il devenait nécessaire de pourvoir à la nomination d'un nouveau bibliothécaire, en remplacement de Mr. Paquot. L'université fut donc invitée, le 15 décembre 1771 (1), à proposer au gouvernement un sujet capable de remplir convenablement cette place, aux mêmes traitement, gages et émoluments dont jouissait le sieur Paquot, afin que cette bibliothèque, déjà si belle et si nombreuse, ne demeurât plus, comme elle l'avait été malheureusement trop longtemps, un établissement à peu près inutile au public.

Pour satisfaire aux intentions du gouvernement, l'université de Louvain devait choisir entre les sujets qui se présentaient pour desservir la place de bibliothécaire de ladite université, et le choix tomba sur le sieur Van de Velde, comme étant le plus apte à remplir ces

(1) Voir la lettre du comte de Neny au recteur de l'université de Louvain, qui repose aux archives du Royaume à Bruxelles, carton n° 1715 du conseil privé.

fonctions (1). Laborieux, adonné à la lecture et à la bibliographie, n'étant pas dans le cas d'être distrait par aucune autre fonction, l'université le crut d'autant plus propre à se livrer entièrement aux devoirs d'un bibliothécaire, que l'arrangement et la direction de la bibliothèque exigeaient pour tirer de cet établissement toute l'utilité que le public avait droit d'en attendre.

Par une missive en date du 30 janvier 1772 (2), le gouvernement agréa de commettre par provision le sieur Van de Velde, pour remplir les fonctions de bibliothécaire de l'université de Louvain (3).

§ XX.

Continuation du catalogue commencé par Paquot. — Réouverture et règlement intérieur de la bibliothèque, 1772.

Le sieur Paquot ayant commis (avant de quitter Louvain) un certain Thys, théologien, pour remettre entre

(1) Promu le second de la première ligne en 1763, et ayant fait son cours d'étude en théologie et les actes publics avec beaucoup d'applaudissement, il était alors sur le point de prendre le degré de licence en ladite faculté.

(2) Cette lettre se trouve encore aux archives susdites, même carton n° 1715.

(3) Van de Velde, né à Beveren, bourg du pays de Waes, dans la Flandre orientale, en 1744, docteur en théologie et ancien professeur d'Écriture sainte à l'université de Louvain, président du collége de Hollande et ensuite du grand collége jusqu'en 1797, mourut le 9 janvier 1823, âgé de près de 80 ans.

Parmi les ouvrages qu'il a publiés, le plus remarquable est son *Synopsis monumentorum collectionis proxime edendæ conciliorum omnium archiepiscopatus Mechliniensis*. Gandavi, 1821, 3 voll. in-8°.

Le catalogue de sa riche et nombreuse bibliothèque imprimé à Gand en 1831-32, compte 14435 numéros formant 2 gros vol. in-8°. Cette bibliothèque mise à l'encan, rapporta la somme de 60,000 francs.

les mains de ceux de l'université les papiers qui se trouvaient à la bibliothèque relatifs au catalogue, auquel il avait travaillé pour arranger le dépôt qui lui était confié, le nouveau bibliothécaire se mit à l'ouvrage pour continuer ces travaux sur le même plan, afin de compléter le catalogue en question, et de pouvoir donner de nouveau accès à la bibliothèque aux étudiants pendant les heures marquées dans l'ancien règlement. (Voir plus haut, § X.)

Après un travail de trois mois, sans interruption, employé à la confection dudit catalogue (1), M[r]. Van de Velde s'empressa de rouvrir la bibliothèque au public, le 18 mai 1772, en proposant à ceux qui voulaient la fréquenter le règlement suivant :

REGULÆ A BIBLIOTHECAM ACADEMICAM FREQUENTANTIBUS OBSERVANDÆ.

REG. 1[a]. *Diebus martis, jovis ac sabbathi patebit bibliotheca ab horâ 10[a] matutina ad 12[am] toto anni decursu. Insuper mensibus martio, aprili, maio, junio, julio, augusto et octobri, diebus lunæ, mercurii et veneris ab hora 3[a] pomeridiana ad 5[am] aperietur.*

2. *Memoratis autem diebus et horis, soli duntaxat altiorum facultatum studiosi, qui illuc studendi gratiâ veniunt, admittentur ; aut extranei ad arbitrium bibliothecarii.*

3. *Admissi vero sedulò curent, nitorem loci decoremque servare : unde ab inferendis sordibus, aut*

(1) « *Trimestre omnino non interrupto labore* (dit Van de Velde lui-même, dans son *Registre des actes de la bibliothèque* ci-dessus mentionné), *insumpsi ordinandis libris, describendis catalogis alphabetico ordine ; catalogis quos Erud. D. J. N. Paquot confecerat supplendis, novisq. earum classium quas præfatus J. N. Paquot non attigerat ex integro conficiendis.* »

quavis bibliothecæ supellectile loco movenda, sollicite sibi prospiciant.

4. *Libros nemo è thecis extrahat; sed si quo uti voluerit, bibliothecario significet; a quo uti librum accipere, ita et ad ejusdem manus, lectione absoluta, reponere tenetur : scalas autem in primis, libros arrepturi ne ascendant.*

5. *A libris maculandis, lacerandis minnendis aut quavis demum modo corrumpendis solliciti abstineant. Plicas itaque rasuras, sublimationes et additamenta qualibet sedulo vetent.*

6. *Caveant insuper a mutua confabulatione vel disputatione, clamosâ lectione, inter studendum deambulatione; et quidquid tandem præsentium attentionem perturbare natum fuerit, ne committant* (1).

§ XXI.

Nomination de deux aides-bibliothécaires, le professeur Van Leempoel *et* D. Van Gils, *lecteur du collége de Hollande, à Louvain.* — 1776.

Les travaux de la bibliothèque se multipliant à mesure que les acquisitions en livres augmentaient, il devint nécessaire d'augmenter le personnel de la bibliothèque et de nommer des personnes capables de prêter au bibliothécaire tout le secours possible pour bien diriger le dépôt littéraire qui lui était confié. Mr. Van de Velde pria alors les surintendants de lui adjoindre deux *aides-bibliothécaires* qui seraient chargés : 1° de donner

(1) Ce règlement était signé par ordre du recteur et des surintendants de la bibliothèque, par le secrétaire G. H. Hendrix.

aux lecteurs les livres qu'ils demanderaient ; 2° de replacer lesdits ouvrages après avoir été consultés ; 3° de travailler avec le bibliothécaire chaque fois qu'il le jugerait convenable, etc., etc. ; et cela aux conditions énoncées dans le programme suivant, que le bibliothécaire avait joint à sa demande :

Progamma mense novembri anni 1776 *propositum superintendentibus bibliothecæ ; num conveniat :*

1° *Constituere duos bibliothecarii ad negotio bibliothecæ coadjutores, sub nomine* Custodum bibliothecæ : *quo pacto in Academia Parisiensi et Leidensi id est institutum.*

2° *Eorum officium erit :*

¹) *Adesse in bibliotheca, quando aperitur, ut petentibus libros ad manus tradant, et ab eis accepto, suis iterum locis restituant, eo nimirum ordine, ut æstivali tempore, cum sexies hebdomatim aperitur bibliotheca, eorum quilibet bis adsit, et bibliothecarius similiter duabus vicibus : hiemali autem tempore, semel duntaxat, cum bibliotheca non nisi ter per hebdomadam ea tempestate pateat, primus autem suos in hebdomada sibi eligat bibliothecarius, dein senior custodum, demum junior.*

²) *Cum bibliothecario, quoties opus erit, in negotiis bibliothecæ collaborabunt.*

³) *Tenebuntur quoad custodiam librorum iisdem legibus, quibus bibliothecarius : immo nemini ullo casu libros, ex bibliotheca commodabunt, sed pertinebit id privativè, dum reliquæ conditiones adsunt, ad bibliothecarium.*

⁴) *Eorum stipendium erit* 60 *flor. pro quolibet annui : qui eis solventur a bibliothecario ex emolumentis bibliothecæ.*

[5]) *Ut stipendia illa sive dispendio nummorum in libros insumendorum, commodius solvantur; poterit Cæsareæ Majestati libellus supplex ad hunc finem offerri, ut jura bibliothecæ, quæ solvuntur ad diem licentiæ, deinceps solvantur initio cursûs, ante quam apud Bedellos inscribantur.*

[6]) *Cum locus inferior; seu camera facultatis artium, qua hactenus libri ab augustiam Aulæ superioris continentur, sit ultra modum humidus, ac præterea librorum integritati et nitori non parum nocivus; providendum esset de alio loco, ut ibi tantisper libri locentur : sic tamen, ut fenestræ aliaque quæ impensis bibliothecæ illic confecta sunt, aut tollantur, aut æstimentur.*

[7]) *Proponit bibliothecarius pro incremento bibliopolii universitatis et commodo eruditorum in hac universitate, ut bibliopola seu director bibliopolii quosvis bonos libros, recenter vulgatos, undique sibi comparet ac venum exponat; quod si intra annum, exempli causâ, aut longius tempus, iidem libri nondum sint distracti, bibliotheca academiæ accedant pretio eodem, quo à bibliopola universitatis seu directore primum fuerant comparati : hâc tamen adjecta cautione, ut super libros quos empturus est director, primum consulat bibliothecarium* (1).

Un mois après la présentation, c'est-à-dire au mois de décembre de la même année, ledit programme fut approuvé, et les sieurs Van Leempoel, professeur à l'université de Louvain, et D. Van Gils, lecteur au collége de Hollande, à Louvain, furent nommés *aides-*

(1) Ce programme est extrait des actes du bibliothécaire Van de Velde, que nous avons cités plus haut.

bibliothécaires au traitement de 50 fl. par an, payable sur les revenus de la bibliothèque (1).

§ XXII.

***Projet d'agrandissement de la bibliothèque, et demande d'un emprunt de* 50,000 *fl. pour en couvrir les frais, en* 1778.**

Quelque vaste que fût la salle de la bibliothèque publique de Louvain, elle ne pouvait plus suffire à la quantité considérable de livres qui appartenaient à cette université. Beaucoup d'ouvrages s'y trouvaient entassés les uns sur les autres, et il en restait encore une grande partie qui ne pouvait y trouver place, et qu'on a dû reléguer provisoirement dans une chambre voisine à la bibliothèque, qui était encore trop petite pour les contenir tous, et où ils risquaient de se gâter par l'humidité qui y régnait.

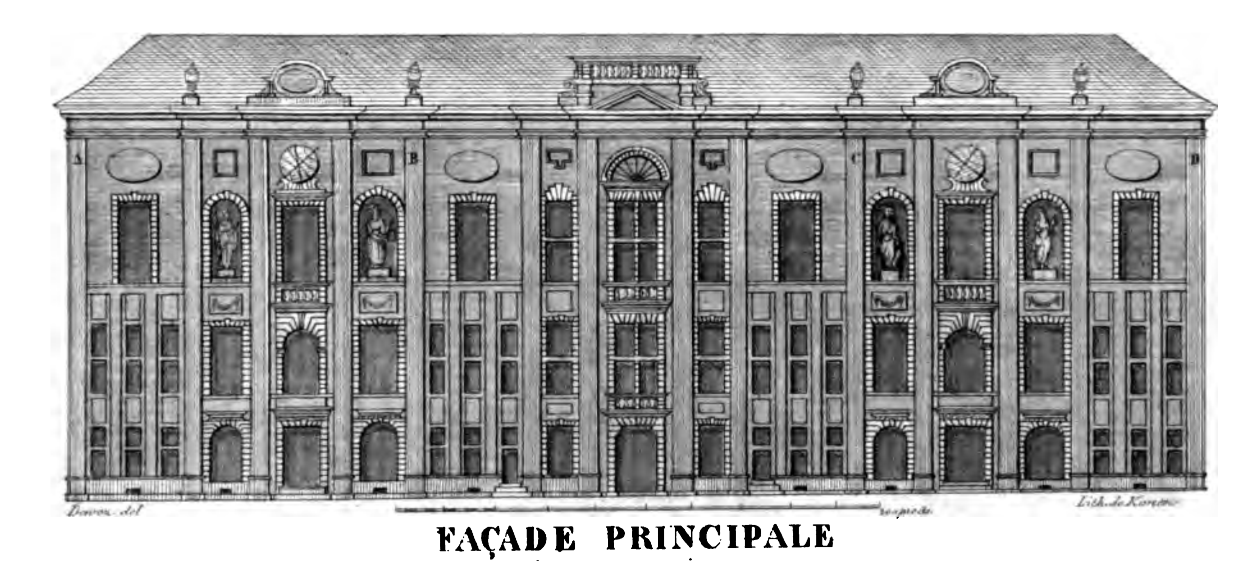
Les acquisitions se multipliant tous les jours davantage, il devenait enfin urgent de leur trouver un emplacement convenable, où les livres pussent être rangés d'après le système adopté, et de manière à ce que le public pût en tirer le plus de profit (2).

Après des discussions sur le changement ou l'augmentation des cases dans l'intérieur de la bibliothèque, le recteur et ceux de l'université trouvèrent convenable

---

(1) Parmi les successeurs de Van Leempoel et Van Gils en qualité de *custos*, nous connaissons le nommé Simons, qui remplaça Van Gils lorsqu'il est parti pour le séminaire d'Anvers. Simons fut remplacé par Van de Voorde; et celui-ci par Van Erp.

(2) L'importance de la bibliothèque d'une université, où toute la jeunesse des Pays-Bays se rendait pour s'instruire, était trop grande pour que les chefs de l'université de Louvain ne songeassent à remédier à cet inconvénient le plus tôt possible.



FAÇADE PRINCIPALE

Pour l'agrandissement des Halles, situées sur le Vieux Marché à Louvain, d'après le plan projeté en 1778.

des impôts nommés *muddegelt*, *wyngelt* et *poortgelt*, que l'université percevait en commun avec la ville de Louvain, et dont la perception avait été provisoirement continuée par décret du 27 février 1767, et sans terme limité (1). Bien entendu que ladite somme de 50,000 fl. se lèverait sur l'excressence (2) du susdit produit des impôts par-dessus l'intérêt des capitaux qui y étaient déjà affectés, et que ces deniers à lever ne pourraient être employés qu'au paiement de la dépense qu'occasionnerait l'agrandissement du bâtiment servant à la bibliothèque de l'université et des ouvrages qui en dépendaient (3).

D'après toutes ces considérations, ceux de l'université de Louvain estimèrent qu'il pourrait être du bon plaisir de S. A. R. de les autoriser à lever au moindre intérêt possible ladite somme, pour être employée à l'agran-

---

(1) Voir plus haut, § XIII.

(2) Il fut observé que les intérêts de la somme de 50,000 florins que l'université demandait à pouvoir lever, n'absorberaient pas le tiers de l'excressence annuelle du produit des impôts dont il s'agissait. Voir le mémoire de l'université relatif à cet objet, daté du mois de janvier 1778, qui repose aux archives du royaume à Bruxelles, carton n° 1715 du conseil privé.

(3) Ceux de l'université avaient joint à leur requête plusieurs pièces, au nombre de 5, qui présentent l'histoire des impôts dont on vient de parler, et de leur perception en commun avec la ville de Louvain. Une copie authentique de ces pièces se trouve jointe au mémoire ci-dessus mentionné, même carton n° 1715.

C'est sur ces impôts que l'université leva des deniers pour acheter les Halles, construire, réparer et décorer ses écoles publiques, bâtir la bibliothèque qui existe actuellement, établir un jardin botanique, construire le théâtre anatomique, et former la typographie académique dont nous avons parlé plus haut. La ville de Louvain a joui de pareilles levées pour faire son carillon, pour réparer la porte de Malines, et pour concourir à la dépense du canal, outre les sommes employées auparavant aux remparts et fortifications de la même ville.

dissement en question, et selon le dessin ci-annexé, sans pouvoir se servir de ces deniers pour d'autres objets étrangers à ces ouvrages.

La demande de l'université fut accordée par le gouvernement, par un arrêté du 28 janvier 1778; mais l'exécution du plan n'eut pas lieu, nous ignorons pour quel motif.

§ XXIII.

Vente des bibliothèques des jésuites. — Remise d'un tiers du prix des ouvrages achetés par l'université dans ces ventes. — 1778.

Comme les bibliothèques des ci-devant jésuites renfermaient quantité d'ouvrages intéressants en différents genres et qui manquaient à la bibliothèque de Louvain, et que les revenus de ce dépôt littéraire ne permettaient pas d'acheter tous ceux que réclamaient les études d'alors, le bibliothécaire Van de Velde, animé du désir de compléter autant que possible la bibliothèque dont il était le conservateur, et pour faciliter les études aux professeurs et aux élèves de l'université de Louvain, crut devoir s'adresser au gouvernement (1) pour le supplier de daigner accorder à la bibliothèque de Louvain une partie des bons ouvrages sur les différentes branches des connaissances humaines, qui se trouvaient dans les bibliothèques des ci-devant jésuites (2).

Cette demande étant restée quelque temps sans réponse, l'agent de l'université, le sieur Dotrenge, osa la

(1) Voir sa lettre insérée dans son *Liber actorum bibliothecæ Academicæ Lovan.*, p. 1.

(2) Supprimés depuis l'an 1773. Voir le premier volume de notre *Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique*, p. 102 et suiv.

renouveler en 1778, c'est-à-dire trois ans après, ajoutant qu'elle n'avait pour but que le bien-être des études publiques, ainsi que le progrès des sciences, auxquelles S. A. R. le prince de Starhemberg ne cessa d'accorder sa protection (1).

Par suite de cette nouvelle demande, Sa Majesté a pris le décret suivant :

« Voulant concilier l'intérêt de l'objet de la destination des biens et effets des ci-devant jésuites avec l'encouragement que mérite l'établissement de la bibliothèque publique de l'université de Louvain, a déclaré et déclare, à la délibération du sérénissime duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, son lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, qu'il sera fait *rémission du tiers du prix* des ouvrages que dans les ventes des livres desdits ci-devant jésuites on fera conster avoir été achetés pour la bibliothèque susmentionnée de l'université de Louvain. Fait à Bruxelles, le 11 mars 1778. »

En témoignant à S. A. R. leur vive reconnaissance pour la faveur que venait de leur accorder Sa Majesté, les curateurs de la bibliothèque firent une seconde demande au prince de Starhemberg, tendante à obtenir une attermination pour les paiements en cas d'achat dans les ventes des ci-devant jésuites de la part de l'université, demande fondée sur le peu de revenus de la bibliothèque de l'université de Louvain. Elle fut également accordée, à condition que cette demande de la part de l'université fût modérée, et qu'à la suite de chaque vente le bibliothécaire envoyât l'état exact de ce qui y aurait été acheté pour le compte de la bibliothèque de

(1) Voir sa lettre insérée dans le *Liber actorum* mentionné ci-dessus, p. 3.

l'université de Louvain, ces états devant le mettre à même de juger ce qui pourrait être accordé quant aux atterminations pour les paiements (1).

Les ventes en question commencèrent en 1778. La première fut celle des jésuites à Namur; elle eut lieu le 30 mars 1778. L'abbé Compagnie, curé à Namur, fut chargé d'y faire les acquisitions pour la bibliothèque de l'université de Louvain; il y dépensa la somme de fl. 202-17-0, argent de Brabant.

La vente des livres des jésuites d'Ypres fut la seconde; elle eut lieu le 7 mai de la même année; mais la bibliothèque de Louvain n'y fit pas d'acquisitions.

La troisième vente fut celle de Courtrai, le 18 mai 1778; les acquisitions faites à cette vente se montèrent à fl. 143-0-1 ½.

Le 25 du même mois eut lieu celle des jésuites de Gand, plus nombreuse que les autres. On y acheta pour fl. 267-13-1.

A Alost eut lieu, le 22 juin de la même année, la cinquième vente des livres provenant de la suppression des jésuites. On y acheta pour la modique somme de fl. 18-2-0.

A la vente de Tournay, qui eut lieu le 5 août 1778, la bibliothèque ne fit aucune acquisition. En revanche on acheta beaucoup de livres à celle de Bruges, qui eut lieu le 7 septembre 1778, ainsi qu'à celles des jésuites de Bruxelles et de Malines, qui eut lieu à Bruxelles même, le 5 octobre de la même année. A la première on acheta pour fl. 226-8-0; à la seconde, le professeur Baudewyns fut chargé d'y faire des em-

(1) Voir la lettre du prince de Starhemberg en date du 7 mai 1778, dont copie dans le *Liber actorum de Van de Velde*, mentionné ci-dessus, p. 5, supplément.

plettes pour Louvain, pour la somme de fl. 1171-4-2 ½.

Enfin la dernière vente des livres provenant de la suppression des jésuites fut celle de Louvain, faite le 12 avril 1779. Nous ignorons la somme qu'on y a dépensée en acquisitions de livres (1).

§ XXIV.

Des nouvelles démarches faites en 1781, *par Mr. Van de Velde, pour augmenter ladite bibliothèque, restées malheureusement infructueuses.*

Les dettes que l'université avait contractées dans les ventes des jésuites envers le trésor royal n'ayant été acquittées qu'en partie, la bibliothèque demeura encore responsable d'une somme de 6,000 fl. argent de change.

Mais l'université était embarrassée pour payer cette dette de sa caisse sans devoir recourir à un emprunt d'argent (2), ce qui l'aurait empêchée encore longtemps de pouvoir songer à faire de nouvelles acquisitions de livres et à compléter les divisions qui étaient le plus en

(1) Nous avons cité les différents catalogues des livres provenant des colléges des jésuites et publiés de 1777 à 1780, voir p. 103 et suiv. de notre premier volume ci-dessus mentionné.

On lit au commencement du catalogue de Louvain la note suivante :

« Les livres annoncés comme défendus ne pourront être achetés que par des personnes connues par leur état et leurs lumières, ou qui ont la permission de les lire ; et si une personne non suffisamment connue ou n'ayant point cette permission se trouvoit être le dernier enchérisseur, et que par conséquent un livre annoncé comme défendu lui fût adjugé, le même livre sera exposé de nouveau en vente et ladite personne sera tenue de suppléer à ce que cette seconde vente produira moins que la première. »

(2) Il est vrai que l'université était bien riche en fondations, mais elles étaient destinées uniquement à nourrir des étudiants qui apportaient des talents sans fortune.

souffrance, ainsi que de profiter de la belle occasion qui se présentait à cette époque dans la vente des livres de feu S. A. R. et du palais de Bruxelles.

Ces circonstances inspiraient aux intendants de la bibliothèque l'idée de s'adresser à Sa Majesté (Joseph II), pour la supplier de leur accorder la remise de la dette de 6,000 fl. susmentionnée, et la permission d'employer pareille somme à l'achat de nouveaux livres dans la vente prochaine du palais de Bruxelles (1).

L'université renouvela cette même demande lors de la visite de cet établissement par Joseph II, le 21 juin 1781, et plus tard encore à Bruxelles, le 26 juillet de la même année, par le bibliothécaire même, qui s'était rendu en personne chez Sa Majesté à Bruxelles.

Dans l'espoir que Sa Majesté accorderait leur demande, ceux de l'université avaient déjà fait présenter une liste des livres qui pourraient être soustraits à la vente future de S. A. R. avec le moindre inconvénient possible. Ces livres, au nombre de 23 ouvrages de théologie, 19 de jurisprudence, 79 de sciences et arts, 82 des belles-lettres, 183 d'histoire, enfin 5 articles du supplément, faisaient en tout 391 articles, qui n'étaient que les doubles ou les triples du catalogue en question.

Cette liste étant annexée à la requête faite, le 26 juillet, par le sieur Van de Velde, le monarque la détacha et la remit au bibliothécaire en disant : « *Votre affaire est arrangée, adressez-vous au gouvernement* (2). » Ladite liste fut en conséquence déposée le

(1) Voir le catalogue dont nous avons fait mention dans notre premier volume de l'histoire des bibliothèques de Belgique.

(2) C'est ainsi que le rapporte le sieur Van de Velde dans son Registre des actes de la bibliothèque de Louvain, mentionné plus haut.

même jour à la secrétairerie d'Etat. Mais comme elle était fort incomplète, et qu'elle ne contenait pas même tous les doubles, on y a joint un supplément de 100 articles qui fut présenté à S. A. le prince de Starhemberg à Bruxelles, le 29 juillet 1781 (1).

Mais malgré la promesse de Sa Majesté, l'affaire n'eut pas de suite, et nous en ignorons les motifs. Il en fut de même des deux autres demandes suivantes adressées au gouvernement par ceux de l'université de Louvain.

Les intendants de la bibliothèque ayant appris que les bibliothèques des chanoines réguliers de St.-Martin et de Bethléem, ainsi que des célestins d'Heverlé (qui furent les uns et les autres autrefois agrégés à l'université de Louvain, et dont les maisons avaient été supprimées par Sa Majesté), renfermaient quelques éditions du xve siècle et du commencement du xvie, ainsi que quelques manuscrits relatifs à la théologie, s'adressèrent à S. A. R., pour la supplier de daigner leur accorder en don, pour enrichir la bibliothèque de Louvain, ces ouvrages, pour autant que ces éditions ne se trouvaient pas déjà dans ladite bibliothèque.

Sur le rapport fait à S. A. R., il fut répondu par lettre du 1er juin 1784, que ladite demande ne pouvait être accordée.

Le bibliothécaire Van de Velde s'étant rendu à Bruxelles le 10 juillet de la même année, a eu l'occasion de voir, dans l'église des jésuites, avec M^r^. Gérard, les restes des bibliothèques de cet ordre, jonchés par terre et considérés comme rebus par celui qui arrangeait ces livres;

(1) On demandait donc en tout 491 ouvrages qui ne faisaient pas encore la septième partie des numéros du catalogue susmentionné, qui en contenait 3354.

et voyant qu'il y avait parmi ce nombre encore beaucoup d'ouvrages qui auraient pu convenir à la bibliothèque de Louvain, crut de son devoir de s'adresser au ministre, le comte de Belgiojoso, ainsi qu'au prince de Starhemberg, en les suppliant de vouloir bien accorder à cette même bibliothèque cet amas de livres, presque tous théologiques. Mais cette demande eut le même sort que les précédentes, le gouvernement n'y donnant aucune suite.

§ XXV.

Suspension de Mr. Van de Velde de tout emploi à l'université de Louvain, en 1784.

Le 18 du mois de juin 1784, le sieur C. J. LE GRAND, de Bruges, soutint devant la faculté de théologie et sous la présidence du docteur Van de Velde, une thèse sur les *empêchements du mariage* (1). Cette thèse contenant, aux yeux du gouvernement d'alors, des propositions erronées, absurdes et même téméraires, entre autres le passage suivant : « *Ecclesiam potuisse semper ac posse constituere impedimenta matrimonii tam prohibentia quam dirimentia, non auctoritate ab hominibus accepta, sed à Christo sponso suo immediate tradita; conciliique Tridentini de isto fidei dogmate canones traditione perpetua niti,* » ledit gouvernement décida la suspension du sieur Van de Velde de tout emploi à l'université de Louvain, et prit l'arrêté suivant :

« *Au recteur de l'université de Louvain.*

» L'EMPEREUR ET ROI.

» Nous n'avons pu apprendre qu'avec mécontente-

(1) *De impedimentis matrimonii, quæstio theologica, quæ sint? quotuplicia? quo jure impediant aut dirimant?* etc.

ment qu'il a été soutenu, le 18 du mois dernier, dans l'école de théologie, sous la présidence du docteur Van de Velde, sur la matière des empêchemens de mariage, une thèse contenant non-seulement des inepties et des absurdités déshonorantes pour l'université, mais aussi l'assertion fausse et téméraire, qu'il est de dogme que l'Église tient de droit divin et sans aucune concession humaine le pouvoir d'établir des empêchemens de mariage, et qu'elle s'est à juste titre réservé à elle seule toute espèce d'autorité de statuer sur le mariage, d'où il s'ensuivroit que les propositions contraires adoptées par tous les théologiens et les canonistes éclairés, comme fondées sur les vrais principes et les faits les plus constans de l'histoire ecclésiastique, ne pourroient être soutenues sans hérésie, et n'entendant point dissimuler des procédés aussi audacieux, nous vous faisons la présente, à la délibération des sérénissimes gouverneurs généraux des Pays-Bas, pour vous dire que nous avons suspendu comme nous suspendons par la présente, jusques à autre disposition, le docteur en théologie Van de Velde de la leçon de l'Écriture Sainte et de tout autre exercice public dans l'université, que nous commettons provisionnellement pour donner ladite leçon le docteur Maziere, en lui attribuant par provision les gages et les émolumens y attachés, voulant au surplus que l'on soutienne d'abord dans l'école de théologie des thèses contraires à celle qui fait l'objet de notre présente animadversion, et déclarant que la faculté de théologie sera responsable des thèses que l'on se permettroit de soutenir encore en faveur des maximes ultramontaines et contradictoirement aux vrais principes et aux droits de l'autorité des souverains.

» Nous vous chargeons d'intimer en la forme et ma-

nière ordinaire nos présentes dispositions, tant à la faculté de théologie en corps qu'aux docteurs Van de Velde et Maziere en particulier; vous ferez enregistrer cette dépêche aux registres tant de l'université que de ladite faculté, et vous nous rendrez compte de son exécution. A tant, etc. Bruxelles, le 7 juillet 1784 (1). »

Conformément à cette dépêche, le recteur de l'université, alors le sieur MAYENCE, fit savoir au docteur en théologie VAN DE VELDE que Sa Majesté venait de le suspendre de la leçon de l'Écriture sainte et de tout autre exercice public à l'université, et au docteur DE MAZIERE, qu'elle le commettait provisionnellement pour donner ladite leçon, en intimant en outre à la faculté de théologie de la part de Sa Majesté, qu'elle voulait qu'on y soutienne d'abord des thèses contraires à celles qui font l'objet de sa présente animadversion, et que ladite faculté serait responsable des thèses que l'on se permettrait dorénavant de soutenir en faveur des maximes ultramontaines et contradictoirement aux vrais principes et aux droits de l'autorité des souverains (2).

Remplacé pour la leçon de l'Écriture sainte par le sieur De Maziere, Van de Velde fut remplacé comme bibliothécaire par les *custodes* de la bibliothèque, (comme il le dit lui-même dans le livre des actes de la bibliothèque de l'université de Louvain, cité plus haut) (3), jusqu'au mois de novembre de la même année où il fut rétabli dans tous ses droits.

---

(1) Voir l'*Arrêté de suspension*, de S. M. Joseph II, déposé aux archives du Royaume à Bruxelles, carton n° 1715 du conseil privé de Brabant.

(2) C'est ainsi que s'exprime le recteur MAYENCE, dans sa lettre du 9 juillet 1784, déposée aux archives du Royaume à Bruxelles, carton n° 1715 cité ci-dessus.

(3) « *Incœpi redigere libros,* dit-il, *qui ad humaniores litteras pertinent* :

§ XXVI.

Compte décennal rendu par le bibliothécaire Van de Velde en 1785.

Nous avons eu l'occasion de parler plus haut des comptes rendus par le bibliothécaire Nélis. Ces comptes étaient annuels et tels que le prescrivait l'article 18 du règlement de la bibliothèque (1). Mais il paraît que depuis le départ de l'abbé Nélis la commission de ladite bibliothèque n'a plus pris le même intérêt à l'établissement, car nous n'avons trouvé dans les diverses archives que nous avons compulsées aucun compte annuel de la gestion du bibliothécaire Van de Velde. Par contre, ce dernier bibliothécaire de l'ancienne université de Louvain nous a laissé, dans son registre des actes de la bibliothèque (2), une copie du *compte décennal* (depuis 1774-1784) de la bibliothèque dont les soins lui étaient confiés, qu'il a rendu aux surintendants le 12 janvier 1785 (3), et dont voici un extrait qui suffit pour faire connaître les revenus et les dépenses de la bibliothèque pendant l'espace de 10 ans.

---

jam systema bibliographicum, quo pro forma uterer, magna ex parte adornaram, librisq. ad illud secernere cœperam. Sed sæva tempestas, quæ paulo post in me ingruit, omnia hæc consilia, boni publici studio, suscepta, interturbavit et propemodum evertit. Sex hebdomadibus ea de re ab oppido Lovaniensi, adversariorum furori cedens, absens Bruxellis et alibi me continui. Interim bibliotheca per custodes ejusdem administrata fuit. »

(1) Voir plus haut, p. 31.

(2) Dont mention plus haut.

(3) Nous avons vu au paragraphe précédent qu'il a été réintégré dans ses fonctions au mois de novembre 1784.

I. STATUS ET CONSPECTUS REDDITUUM SEU EMOLUMENTORUM BIBLIOTHECÆ.

A. *Recepta ex juribus, quæ solvuntur a graduatis.*

In theol. Bacc. solv. fl.	2–10,	*a°. c^i.*	169–16	
» *Licent.* »	7–00,	»	45–10	
» *Doct.* »	150–00,	»	135–00	
		Tot.		350– 5–0
In utr. jure. Lic. solv. fl.	12–00,	*a°. c^i.*	937– 4	
» *Doct.* »	300–00,	»	90– 0	
		Tot. . . .		1,027– 4–0
In fac. med. Lic. solv. fl.	12–00,	*a°. c^i.*	420– 0	
Doct.			0– 0	
		Tot. . . .		420– 0–0
		Summa.		1,797– 9–0

B. *Recepta ex juribus tapetum pro actibus solemnibus.*

In theologia solvunt. fl.	2-8,	*a°. c^i.*	26–11–3 2/3	
In utroque jure »	1-1	»	113– 8–0	
In medicina »	1-1 *deducto nummo xx° quem percepit Bedellus, a°. c^i.*		36– 5–1 1/3	
		Summa.		176– 8–1

C. *Recepta extraordinaria ex libris, quorum duplum erat exemplar aliisque rebus divenditis.*

Inde provenit anno communi. . . . . *fl.* 58– 3–0

D. *Bibliotheca habet duos reditus ex donatione Reverend. D. Boonen, archiepiscopi Mechliniensi, uterque reductus est et cedit mense augusto.*

Prior ad onus Hallorum Lovan. . .	18- 0-0	
Alter ad onus cavæ vinariæ hujus universitatis (1).	54- 0-0	
Summa.		72- 0-0
Tota summa receptorum est anno communi, *fl.*		2,032- 0-1

II. STATUS EXPOSITORUM BIBLIOTHECÆ LOVANIENSI.

Ab anno 1774 *ad* 1783 *expositi fuerunt :*

1°. *In libros emptos a°. c^i.*, *fl.*	2,185-16-2 ½	
2°. *In librorum compactione et portii.*	141-12-0 ½	
3°. *In reparationes et pro operis in bibl. præstitis.*	39- 8-2	
4°. *In varia minutiora.* .	6-10-2	
5°. *Exposita ordinaria i. e. salarium annuum bibliothecarii, nummus recepturæ, et confectio computus; salarium custodum bibliothecæ et jura superintendentium, annuè.*	388-17-2	
Summa. . . .		2,762- 5-1

Igitur tota summa expositorum est anno communi fl. 2,762-5-1 (2).

---

(1) Mr. Van de Velde y ajoute : *Hi reditus in computibus non extrahuntur, quia cedunt bibliothecario.*

(2) Ainsi, en établissant la balance, nous trouvons :

1° Pour les dépenses. . . fl. 2762-5-1
2° Pour les recettes. 2032-0-1

De sorte que les dépenses ont excédé les recettes de fl. 730-5-0 année commune depuis 1774-1783.

III. CONSPECTUS EXPOSITORUM IN LIBROS EMPTOS È COLLEGIIS PATRUM QUONDAM SOCIETATIS JESU.

Exposita ob libros emptos in vendit. bibliothecarum colleg. RR. PP. Namurci, Cortraci, Gandavi, Alosti, Brugis, Bruxellis, et librorum transportus, itinerum, thecarum catalogorum descriptorum, aliosque sumptus, ascendebant ad	*fl.* 2,688-13-0
Ex iis detrahendo quæ a D. de Lannoy, titulo diminutionis receperam	646- 6-2
Remanent extrahendi	*fl.* 2,042- 6-2
Exposita ob libros emptos Lovanii, Antverpiæ et iterum Bruxellis, ascendebant ad.	*fl.* 7,067-13-3
Igitur tota summa expositorum est.	*fl.* 9,110- 0-1

IV. STATUS DEBITORUM, QUIBUS HACTENUS GRAVATA EST BIBLIOTHECA LOVANIENSIS.

Consensu et auctoritate ejusdem universitatis ad opus bibliothecæ mutuo accepti fuerunt:

Ex cavea vinaria universitatis	*fl.* 3,149-19-3
Ex ærario univ.	2,900- 0-0
Ex ærario typographiæ	2,200- 0-0
Ex ærario bibliopolii	1,706-11-3
Totale	*fl.* 9,956-11-2

Itaque summa receptorum ob pecunias mutuo acceptas, de quibus supra, ascendens ad fl. 9,956-11-2, *superabat summam expositorum in libros è bibliothecis RR. PP. societatis quondam Jesu, in Belgio comparatus, sumptusque inde enatos ad fl.* 846-11-1.

V. STATUS OMNIUM DEBITORUM, QUIBUS HACTENUS GRAVATA EST BIBLIOTHECA ACADEMICA LOVANIENSIS.

Ob pecunias mutuo acceptas è cavea vinaria, et ærario universitatis, item ex ærario typographiæ et bibliopolii, de quibus supra. fl.	9,956-11-2
Reditus ad 3 *in* 100, *pro capitali bis mille florenorum camb. ad opus J. F. Van de Velde bibliothecarii, constitutus super emolumentis et bibliothecæ, cedens* 1 *jan.* . . .	2,333- 6-2
Alter reditus ad 3 *in* 100 *pro capitali ter mille florenor. in curr. ad opus J. F. Van de Velde bibliothecarii, constitutus super emolumentis bibliothecæ, cedens pariter* 1 *jan.*	3,000-00-0
Ergo tota summa debitorum quibus gravata est bibliotheca. . . . . *fl.*	15,289-18-0

Ce budget décennal de la bibliothèque de Louvain est suivi de six tableaux qui donnent les détails des recettes et des dépenses pour chaque année ; le nombre des bacheliers, des licenciés et des docteurs qu'on a fait chaque année, et les sommes rapportées par eux, etc. (1).

§ XXVII.

Projet d'emplacement d'une bibliothèque subsidiaire momentanée dans l'université de Louvain, sous la direction du docteur VAN LEEMPOEL. — 1786.

Les innovations continuèrent à l'université; le gouvernement supprima les priviléges de cet établissement;

(1) On voit que le bibliothécaire avait fait des avances assez considérables à la bibliothèque de Louvain, qui lui furent remboursées par partie, dont une entre autres en 1786.

Van de Velde et trois autres professeurs furent destitués en 1786, et on mit à leur place des théologiens plus complaisants. Par décret royal du 25 octobre 1786, l'administration de la bibliothèque de Louvain fut confiée provisoirement au docteur Van Leempoel; les clefs lui furent remises par le recteur de l'université (1).

La bibliothèque de l'université était tellement surchargée de livres au moment où Mr. Van Leempoel en prit la direction provisoire (2), que tout le plancher en était couvert, ce qui rendait l'usage de la bibliothèque absolument nul pour les professeurs et pour les étudiants.

Pour obvier à cet inconvénient et pour faire cesser les murmures des étudiants qui payaient pour la bibliothèque sans pouvoir en profiter, le sieur Van Leempoel eut l'heureuse idée de songer à la formation d'une bibliothèque subsidiaire et momentanée, composée des livres les plus utiles pour chaque faculté, et à laquelle tout le monde pourrait avoir accès comme de coutume.

Cet emplacement se trouvait pour ainsi dire tout préparé au *collége des bacheliers ès-droit*, où il y avait une salle destinée aux disputes et dont on ne se servait plus (3).

---

(1) « *Decreto regio de 25 octobris* 1786, dit Van de Velde, dans son *Registre des actes de la bibliothèque de Louvain* cité plus haut, *administratio provisionaliter delata fuit* D. Van Leempoel, *professori primario Pædagogii Porci et collegii Hollandici præsidi, cui claves omnes bibliothecæ per Rectorem traditæ fuerunt; sed quæ, ut infra sequitur, anno sequenti iterum ad pristinum bibliothecarium remissæ fuerunt.* »

(2) Depuis 1785 la bibliothèque s'était accrue rapidement. Sous l'administration du bibliothécaire Van de Velde, outre l'accroissement de près de 12,000 volumes, provenus des bibliothèques des jésuites, elle a été augmentée de plus de 4573 nouveaux articles, consistant pour la plupart en plus d'un volume. Ce qui formait avec les livres préexistants un ensemble de près de 50,000 volumes.

(3) A cause d'un différent survenu entre le collége de Ste.-Yve et le

L'architecte Montoyer fut chargé de faire planchéier ladite salle, d'y faire mettre porte et fenêtres, et d'y faire placer les rayons qui avaient déjà servi à placer les livres dans la chambre de la faculté de théologie.

Les renseignements nous manquent pour savoir si ces travaux furent achevés, et si ladite bibliothèque subsidiaire a été établie au collége susmentionné. Il en est de même d'une petite bibliothèque de théologie qu'on voulait placer au séminaire général pour la commodité des séminaristes, qui, sortant rarement, pourraient trouver à consulter chez eux les livres les plus utiles et les plus usités; et comme il y avait une bibliothèque au collége du Pape, une autre au grand collége, une au collége des Vétérans, une quatrième au petit collége, ces livres réunis formaient déjà une collection plus que suffisante pour cet objet; de manière qu'en vendant ceux qui étaient doubles, on pouvait acheter avec ce revenu ceux qui manquaient (1).

---

collége de droit, concernant les frais à faire pour fenêtres, portes et plancher de ladite salle.

(1) D'après une lettre de l'abbé Van Leempoel datée du 6 novembre 1786, et déposée aux archives du royaume à Bruxelles, il paraît que le théologien Gerardit était destiné à assister le bibliothécaire à transporter les livres dans la nouvelle bibliothèque; car voici ce qu'il dit: « J'ai pensé, Monsieur, à celui qui, dans ce moment, me conviendroit le plus pour *aide* ou *assistant* à la bibliothèque. Jusqu'ici je n'en trouve pas de plus propre, qu'un certain théologien Gerardit, actuellement lecteur au collége de Hollande. Je l'ai toujours à la main; il est actif, il n'est pas sans lecture, et voilà tout ce qui me faut. Vous m'obligerez, Monsieur, si vous voulez bien l'autoriser à cet effet, car pour le transport des livres, il me faut absolument quelqu'un, et celui, de qui Mr. Van de Velde se servoit (et qui n'étoit autorisé par personne), ne me convient pas à plusieurs titres.

» Tous les livres qui se trouvoient à la chambre de la faculté de théologie, sont déjà déblayés, et l'on pourra y travailler dès demain.

» Je suis, avec un très-profond respect, Monsieur, etc.

» *(Signé)* L'abbé Van Leempoel. »

§ XXVIII.

Des livres enlevés en 1788 *de la bibliothèque de Louvain pour l'usage des facultés de droit et de médecine de Bruxelles, et repris en* 1790 *par le sieur Van de Velde.*

Des réclamations générales s'étant élevées dans les Pays-Bas contre les innovations dont nous avons fait mention plus haut, le gouvernement rétablit les professeurs en 1787, et Van de Velde rentra dans ses fonctions de bibliothécaire, et s'occupa pendant le reste de cette année de l'arrangement des diverses parties qui n'étaient pas encore classées. Mais leur rentrée ne fut pas de longue durée. En 1788 on les priva de nouveau de leurs places, et Van de Velde entre autres fut banni des Pays-Bas.

C'est vers cette époque et pendant l'absence du bibliothécaire Van de Velde, que l'empereur Joseph II, en faisant transférer à Bruxelles les facultés de droit et de médecine de l'ancienne université de Louvain, fit aussi venir de la bibliothèque de cette dernière ville quantité de livres nécessaires aux études des élèves desdites facultés, qui furent déposés provisoirement au couvent des Lorraines (1).

(1) Quant à l'enlèvement des livres dont il est question ici, voir le § XXIX de notre *Histoire de la bibliothèque de Bourgogne*, t. I de notre *Histoire des bibliothèques de Belgique*, p. 120.

Voici comment le sieur Van de Velde rend compte de cet enlèvement : « *Libri et alia mobilia Lovanio Bruxellas transvecta fuerunt* 108 *curribus, quorum illi* n° 6, 7, 8 *vehebant* 18 *cistas librorum* 1789 *mense maio libri rariores translati fuerunt intra ecclesiam religiosarum instituti B. Petri Fourrier* (dit des Lorraines). *Harum conventus exstabat* place du Sablon *Bruxellis. Reperi catalogum hoc titulo inscriptum :* Liste des livres rares qui se trouvent à la bibliothèque de l'université de Lou-

Les troubles survenus dans la Belgique en 1789 ayant forcé les Autrichiens d'abandonner le Brabant et la Flandre, permirent au sieur Van de Velde de reparaître à Louvain en décembre 1789, où il fut rétabli dans toutes ses fonctions.

A peine avait-il repris ses occupations de bibliothécaire, qu'il se fit donner la permission des états de Brabant de faire retourner à Louvain les livres que le gouvernement autrichien avait fait venir à Bruxelles pour l'usage des facultés qu'on y avait transférées, lesquels livres se trouvaient déposés dans l'église dite des Lorraines, au Grand-Sablon.

Ce fut vers le commencement de 1790 que Van de Velde, aidé du sieur Van Doren, procédèrent à l'emballage des livres déposés au couvent des Lorraines, qu'ils firent charrier sur Louvain au mois de mars de la même année (1).

Van de Velde s'étant aussi fait donner les clefs de l'église des jésuites (2), où se trouvaient amassés des livres choisis dans les différentes bibliothèques des ci-devant jésuites, livres qu'on avait trouvés bon de réserver après les ventes nombreuses qui avaient été faites dans la plupart des villes (dont mention plus haut), commença à faire emballer pour Louvain les livres qui lui semblaient convenir le mieux à la bibliothèque de Louvain. Une partie était déjà emballée et dirigée sur

---

vain, arrangée provisionnellement dans l'église du supprimé couvent des Lorraines à Bruxelles. » Voy. le journal de Van de Velde cité plus haut.

(1) Voir le registre autographe des actes du bibliothécaire Van de Velde, mentionné ci-dessus.

(2) L'autorisation n'était cependant que pour les livres déposés dans l'église des Lorraines, voir notre *Histoire de la bibliothèque de Bourgogne*, p. 123.

cette dernière ville, lorsque l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles en fut informée. De là, protestation de la part de ce corps savant, et réclamations réitérées de la part du docteur et bibliothécaire Van de Velde; mais l'enlèvement ultérieur des livres déposés dans l'église des ci-devant jésuites fut empêché par suite d'un rapport de Mr. Gérard (1).

Il est inutile de rapporter ici ce que nous avons dit à ce sujet dans notre premier volume de l'*Histoire des Bibliothèques de la Belgique;* nous renvoyons le lecteur au § XXIX de la 1re partie, intitulé : *Enlèvement des livres de l'église des jésuites par Van de Velde, bibliothécaire de Louvain*, 1790. — *Instruction et mémoires relatifs à cette affaire;* nous ajouterons seulement ici, que Mr. Van de Velde dit lui-même dans son registre ci-dessus mentionné : « *qu'il n'avoit rien fait à la dérobée, qu'il en avoit parlé aux membres des états, et entr'autres à l'évêque d'Anvers et à Mr. l'abbé de Tongerloo; qu'il avoit usé de modération dans son procédé, n'ayant pris que les livres qui manquoient à la bibliothèque de Louvain, avec intention même de renvoyer ceux que la bibliothèque possédoit déjà; de remettre en outre à l'Académie les doubles qui existoient déjà dans ladite bibliothèque de Louvain.* »

Ce fut encore vers la fin de 1788 que le gouvernement autrichien voulait faire transporter à Bruxelles la bibliothèque particulière des étudiants en droit du collége de Ste.-Ive. Les troubles survenus en 1789 (dont mention ci-dessus) en auraient sans doute empêché l'exécution, si les négociations à ce sujet eussent été

(1) Voir notre *Histoire de la bibliothèque de Bourgogne*, page 136 et suivantes.

d'un homme envieux et ennemi des lettres, comme dit PUTEANUS, tous ces projets tombèrent à l'eau (1).

Pour enrichir ce dépôt, le conseil de la bibliothèque de Louvain décida, dans sa séance du 13 mai 1772, sur la proposition du vice-recteur, que la typographie de l'université devait donner *gratis* un exemplaire de chaque ouvrage qu'on y imprimait (2).

Le 29 août 1773 il fut remis de la part de l'impératrice Marie Thérèse à l'université de Louvain une médaille en or pour la bibliothèque et plusieurs en argent, pour être distribuées parmi les professeurs de ce corps savant, en mémoire du baron VAN SWIETEN. Cette médaille était accompagnée de la lettre suivante de Mr. le président Neny :

« Messieurs,

» Notre auguste Maîtresse, se rappelant que feu Mr. le baron Van Swieten a puisé ses premières instructions dans l'université de Louvain, Sa Majesté m'a fait

(1) « *Virum induxeram principem, et Belgam, si ingenium spectes, elegantiis deditum, doctumque; si fortunas, opulentissimum. Induxeram, inquam, ut quod pulchrum jam apud Insubres esset, apud Belgas vellet suum facere, litterarum famam ad se transferre. Totus ardens, et jam paratus, libros suos omnes (thesauri erant) numismata et gemmas (plus quàm thesauri) Academiæ donare ; perverso derepente interflante Cauro, refrixit, et à proposito dejectus est. Scholas publicas novâ attollere contignatione statuerat, novo frontispicio ac porticu (adhærentia in foro Veteri ædificia demoliendo) ex ornare : prorsus, mutare formam Athenæi, magnificentiam addere, auditoria illustrare, aptumque ter geminæ locum gazæ construere, qui instar flavissarum haberetur. Jam et consensus serenissimorum Principum* ALBERTI *et* ISABELLÆ CLARÆ EUGENIÆ *impetratus erat, leges conscriptæ, honoraria Viris doctis destinata, qui singulari titulo, curâ, munere, sive libris, sive numismatibus, sive Gemmis præfuissent. Evanuerunt hæc omnia*, etc., etc.» V. ERYC. PUTEANUS, édition Nélis, p. 177-178.

(2) « Art. 8. *Ut typographia academica semper bibliothecæ gratis det exemplar unum ex iis qui ibi imprimuntur.* »

remettre et m'a ordonné de distribuer entre vous une quantité de médailles qu'elle a fait frapper en l'honneur de cet homme célèbre, qui par l'étendue et la profondeur de ses connoissances a mérité également l'estime, la bienveillance et les regrets de Sa Majesté.

» En conséquence, je vous envoie, Messieurs, 1° une médaille en *or*, qu'il conviendra de faire monter dans un cadre pour être et demeurer attachée à l'un des piliers de la bibliothèque publique.

» 2° Les médailles en argent devront être réparties de la manière suivante : une dans l'école des arts, une au théâtre anatomique, trois au collége du Faucon, où le baron Van Swieten a fait sa philosophie ; une dans chacun des trois colléges de philosophie, une à Mr. le recteur Magnifique, une à chacun de MMrs. les docteurs en théologie, en droit et en médecine, faisant ensemble dix-neuf; finalement une à chacun des six autres professeurs en médecine.

» Je suis persuadé, Messieurs, que cette nouvelle preuve de la protection éclairée que Sa Majesté accorde aux sciences, et la manière éclatante dont elle honore les hommes savans, qui les ont illustrées, ne feront pas moins d'impression sur vous que la distinction flatteuse avec laquelle elle a daigné, en cette occasion, se souvenir de son université de Louvain.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» (*Signé*) NENY. »

Cette médaille fut remise au bibliothécaire le 30 du même mois, c'est-à-dire le jour après l'envoi fait par Mr. de Neny (1).

---

(1) Voy. l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain* pour 1840, p. 238 et suiv.

La description de cette médaille se trouve dans le registre des actes

Si nous n'avons pas pu préciser la date et la nature de plusieurs des dons faits à la bibliothèque de Louvain antérieurement à 1777, le registre des actes de cette bibliothèque tenu par son dernier bibliothécaire Van de Velde (dont nous avons parlé plus haut) nous a permis de pouvoir le faire à partir de 1777 jusqu'en 1786. Nous pourrons donc suivre maintenant l'ordre chronologique des dons faits à ladite bibliothèque.

En 1777, la bibliothèque de Louvain reçut en don plusieurs ouvrages de la part du chanoine de St.-Pierre, Van Mol (1).

Mr. De Buscher envoya, en 1778, à la bibliothèque, un ouvrage intitulé : *Res gestæ in facultate Parisiensi circa sectionem symphisios ossium pubis, supra mulier* Souchot *celebratum. Parisiis,* 1777, in-4°.

Au mois de mars 1779, l'université de Louvain demanda au gouvernement, pour sa bibliothèque, la collection des thèses recueillies par les ci-devant jésuites.

---

du dernier bibliothécaire de Louvain, Van de Velde; elle est conçue en ces termes : « *Nummus aureus in bibliotheca locandus bibliothecario* (J. Fr. Van de Velde) *extraditus fuit die* 30 *aug.* 1773, *per eximium D. Wellens S. T. D. R., ad quem Excell. D. Neny nummos in memoriam Baronis Van Swieten cusos destinarat.*

« *Est porro nummus ille aureus secundi, ut vocant, moduli, ab A. Wideman Viennæ sculptus et cusus, valoris circiter decem pistollarum. Anterior quidem numismatis facies imaginem exhibet Baronis Van Swieten, habitu academico et cruce ordinis regii S. Stephani. Inscriptio porro hæc visitur :* Ger. L. B. V. Swieten. Ord. S. Step. Com. A. Cons. Aul. Arch. Co. Bib. Pr. *Aversa facies mosoleum repræsentat, quod in æde Augustinianorum Viennæ jussu cæsareo eidem est extructum, cui lemma adjectum legitur :* Ob doctrinam et integritatem.

« *Numisma illud aureum dux militum, primâ gallici exercitûs incursione ann.* 1792, *præsente et reluctante bibliothecario, extradi sibi fecit in ipsa bibliotheca.* » Voy. le même *Annuaire de l'univ. de Louv.*, p. 239 et 240

(1) Ces livres provenaient pour la plupart de la bibliothèque du docteur Rega.

Ces thèses étaient celles des ordres religieux et des séminaires de Belgique, consistant en plusieurs volumes in-8°, in-4° et in-fol. Cette demande lui fut accordée, et les volumes furent d'abord déposés au collége des Hollandais à Louvain.

Dans la même année, BRUYNINCK, archidiacre d'Anvers, MULLER et le libraire MICHEL firent plusieurs dons en livres.

L'Académie royale de Bruxelles envoya également, par les soins de Mr. DES ROCHES, son secrétaire perpétuel, ses nouvelles publications.

Le 13 avril, Sa Majesté MARIE THÉRÈSE fit envoyer, par l'intermédiaire du comte de Neny, un volume in-fol., ayant pour titre : *Testacea Musei Vindobonensis, quæ jussu Mariæ Theresiæ Augustæ, disposuit et descripsit* IGNATIUS A BORN. *Vindobonæ,* 1780, *in-fol. c. figg.* La lettre suivante était jointe à l'envoi de ce volume :

« Messieurs,

» Sa Majesté, notre auguste souveraine, vient de faire passer au gouvernement, pour la bibliothèque de son université de Louvain, un exemplaire de l'ouvrage de Mr. de Born, sur la partie du cabinet d'histoire naturelle de la cour impériale, qui comprend les testacées.

» L'empressement que j'ai de vous l'envoyer ne m'a permis que d'y jeter un coup-d'œil rapide ; mais cette production me paroît également intéressante pour le fonds et pour la beauté des gravures magnifiquement enluminées.

» Elle vous parviendra, Messieurs, par le messager de demain, et je ne doute pas que vous ne receviez cette

marque de la bienveillance de Sa Majesté avec tous les sentimens de reconnoissance qui lui sont dûs.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» (*Signé*) NENY. »

Le 29 du même mois, JACQUES LE GRAIN, abbé de Gembloux, fit cadeau à la bibliothèque d'un *Missale Ord. S. Benedict., emendatum à Jo. Tritemio. Spiræ,* 1498, *in-fol. excusum,* qui servait autrefois dans l'église de l'abbaye de Gembloux.

Le 11 octobre 1780, l'impératrice reine envoya à la bibliothèque de Louvain un volume in-fol., intitulé : FRANC. A MENINSKI, *lexicon arabico-persico-turcicum,* etc.; et plus tard, le 16 octobre 1781, la seconde édition de ce précieux travail : *Cum significatione latina, jussu Mariæ Theresiæ Augustæ nunc secundis curis recognitum et auctum. Viennæ,* 1780, in-fol.

Le 20 novembre de la même année, le bibliothécaire LASERNA-SANTANDER fit cadeau de l'*Historia general de las Indias occidentales, etc., scritta por* ANT. DE HERRERA. *En Amberes,* 1728, 4 voll. in-fol.

Un citoyen de Bruxelles, qui depuis 10 ans résidait à Paris, envoya, en 1783, une *Description des expériences de la machine aérostatique,* comme preuve de son zèle patriotique.

Les sieurs D. VERHOEVEN de Malines, et VAN OVERBEEKE, typographes de Louvain, envoyèrent dans le courant de la même année, le premier un exemplaire du *Catechismum Consilii Tridentini. Romæ,* 1566, in-fol.; le second le *Tractatus* CAROLI WITASSE, sorti de ses propres presses.

Les mémoires de l'Académie royale de Bruxelles furent aussi complétés cette année par de nouveaux envois.

En 1784, le sieur HULEN fit présent à la bibliothèque d'un *Tractatus historico-theologicum de SS. Eucharistiæ Sacramento. Mechliniæ*, 2 voll. in-8°.

Pour l'année 1785, Van de Velde n'enregistre que deux manuscrits envoyés par DE GRYSPERRE et LE PLAT, et trois volumes pour 1786, donnés par BAUDEWYNS (1).

§ XXXII.

Des principes bibliographiques adoptés et suivis par le bibliothécaire Van de Velde.

Depuis 1772 jusqu'en 1786, le docteur Van de Velde a pu tranquillement s'occuper de bibliographie, de la classification de sa bibliothèque, et de la confection des catalogues : chose qui ne lui fut pas permise plus tard par suite des troubles survenus en Belgique.

Van de Velde, comme bibliothécaire, a dû se former un système pour la classification des livres; il a dû adopter des principes pour la rédaction des inventaires et des catalogues, des règles pour la direction de la bibliothèque, etc., etc. Ce système, ces principes et ces règles, nous les trouvons consignés dans le *Monumentum*, n° XVI, p. 64 et suivantes, du *Liber Actorum bibliothecæ Academiæ Lovanii*, que nous avons cité plus haut.

Voici à quelle occasion le docteur Van de Velde fit ce mémoire :

Le conseiller LE CLERC s'étant rendu à Louvain au mois d'avril 1786, eut un entretien avec le bibliothé-

(1) Pour lesquels on lui donna encore en échange un exemplaire des *Mémoires* de PAQUOT, édition en 3 voll. in-fol.

caire de l'université de cette ville sur l'origine et l'administration de ce dépôt littéraire. Mr. Le Clerc devant se rendre sous peu à Vienne auprès de Sa Majesté, pria Mr. Van de Velde de lui adresser un mémoire sur l'état et l'administration de la bibliothèque dont les soins lui étaient confiés ; ce que le bibliothécaire s'empressa de faire le 13 avril 1786, en exposant dans un mémoire les principes adoptés et suivis par lui dans son administration. Cette pièce n'étant pas connue, nous nous empressons d'en communiquer un extrait, qui suffira pour prouver que le sieur Van de Velde avait des connaissances très étendues en bibliographie pour l'époque où il vivait.

Ce mémoire commence ainsi :

« 1° La bibliothèque étant destinée pour l'usage public, dont les études et les goûts sont si variés et si différens, il est évident que dans le choix des ouvrages l'on ne peut pas se borner ni à une classe particulière de livres, ni même à ce qui est simplement nécessaire ou excellent dans chaque classe de la bibliographie. On s'étend donc selon que l'occasion s'en présente dans toutes les classes sans exception, et même à tous les livres dignes d'être conservés dans un dépôt universel des sciences et des arts (1).

» 2° Cependant, pour ne pas surcharger inutilement ce dépôt, on s'attache uniquement aux éditions originales et à celles qui font époque. (Ici Van de Velde explique ce qu'il entend par *édition originale.*)

» 3° D'après ces principes on rejette absolument les éditions qui ne sont que de simples copies ou des réim-

(1) Malheureusement Mr. Van de Velde n'a pas suivi ce principe à la lettre, car il a été prouvé qu'il avait préféré compléter la partie théologique et laisser en souffrance toutes les autres branches des connaissances humaines.

pressions (1). L'on en détache cependant ce qu'elles peuvent avoir de particulier, soit préface, soit épître dédicatoire ou autre addition, fût-elle même d'un volume entier, qu'on joint à l'édition principale, avec une note servant à indiquer la réimpression dont on l'a tirée, et dont on donne en même tems une courte description (2).

» Cette règle, néanmoins, a ses exceptions. On achète, par exemple, toute édition qui date avant l'an 1500. Il y a aussi des réimpressions qui, par des considérations particulières, méritent d'être recueillies, et même quelquefois préférées aux originales (3).

» 4° Quant à l'exécution ultérieure des règles susmentionnées, on achète de préférence les livres qui sont imprimés déjà depuis plusieurs années, ou hors du pays, et dont les fonds sont épuisés chez les libraires.

» La raison en est évidente. Les livres anciens sont plus rares que les modernes, et ils le deviendront encore davantage. Il convient donc de ne pas laisser échapper l'occasion de les acquérir..... Ce sont enfin des monumens de l'État et de la progression des connoissances humaines, ainsi que des événemens arrivés dans les siècles qui nous ont devancés.....

---

(1) Principe qu'on adopte également à la bibliothèque royale de Bruxelles, car les réimpressions de la Belgique, par exemple, fourmillent non-seulement de fautes, mais sont en outre imprimées pour la plupart sur de très-mauvais papier. Nous connaissons même des éditions qui sont sorties des presses de Mr. Hauman vers 1833, et qui aujourd'hui tombent déjà en lambeaux, en poudre.

(2) Ceci, par exemple, est du vandalisme; mieux vaudrait alors acheter la réimpression pour la mettre à côté de l'édition originale, surtout s'il y a des additions.

(3) Tels sont les auteurs classiques en général, dont les dernières éditions sont souvent les meilleures.

» 5° Il y a cependant des productions nouvelles, en faveur desquelles il faut faire une exception. Un étudiant, par exemple, sera mal satisfait, s'il ne trouve pas les principaux auteurs de la science qu'il cultive. Un curieux ne sera pas plus content, s'il ne rencontre pas les ouvrages modernes, qui font du bruit dans le monde littéraire à raison des découvertes ou des inventions nouvelles qui s'y trouvent, ou par des systèmes singuliers qui y sont développés. Un chimiste n'aura que du mépris pour une bibliothèque publique, si les ouvrages de STALLE, de RUELLE, de BORGMAN, etc., s'y font désirer. Un physicien aime d'y voir les ouvrages de NOLLET, de PRIESTLEY, etc., et ainsi de suite.

» Tels sont les principes qu'on suit quant au choix à faire dans l'achat des livres. Ils sont simples, et la moindre réflexion les fait naître à l'esprit. Mais ils sont d'une grande importance pour l'économie et l'avancement même d'un cabinet.

» 6° Après l'acquisition des livres, le premier devoir d'un bibliothécaire c'est de les enregistrer. Sur quoi on se fait une loi inviolable d'observer ce qui suit :

» Tous les livres nouvellement acquis par achat sont enregistrés selon l'ordre et le tems de l'acquisition; et cela dans un registre uniquement à ce destiné. Chaque volume ainsi acquis est marqué comme faisant partie de la bibliothèque publique de Louvain (de cette manière : *Biblioth. Lovan.,* 1786, n° 4573), et il est de plus marqué d'un chiffre qui se répète à la marge du registre, à côté de l'article enregistré auquel il appartient. Par ce moyen, en ouvrant le volume, on peut aisément recourir au registre et y découvrir, au numéro indiqué, du premier coup-d'œil, le tems, le lieu et le prix

de l'achat de chaque ouvrage en particulier (1).

» Ce registre sert encore de base et de moïen de vérification aux comptes, qu'on fait des livres achetés; comptes rendus régulièrement chaque année aux surintendans de la bibliothèque. En liant ainsi les comptes au registre, ceux-ci deviennent plus courts et plus clairs et ne sont nullement sujets à l'erreur d'introduire deux fois la somme de l'achat ou de l'acquisition d'un même ouvrage.

» Comme tous les livres ne parviennent pas à la bibliothèque par voie d'achat, on tient encore deux autres registres indépendamment de celui dont on vient de parler. Dans l'un sont annotés les ouvrages donnés à la bibliothèque en présent, qu'on enregistre selon l'ordre du tems, en y ajoutant le nom et les qualités du donateur. Dans l'autre sont marqués les ouvrages imprimés avec privilége dans ce pays (2).

» 7° Pour faciliter après cela l'usage et la communication des richesses littéraires, ce seroit peu de les avoir acquises avec beaucoup de soin, si l'on ne se mettoit en devoir de les ranger dans un ordre qui puisse non-seulement les faire retrouver sans embarras, mais qui soit encore propre en même tems à faciliter les recherches

---

(1) Système adopté par le conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles.

(2) L'imprimeur est obligé, en ce cas, de remettre à la bibliothèque de l'université un exemplaire proprement relié, en vertu de son octroi même, qui n'est jamais accordé qu'avec cette charge, suivant une résolution que S. M. a daigné en prendre vers l'an 1760. Mais cette ressource a été jusqu'à ce moment de peu d'utilité à la bibliothèque académique. Depuis l'an 1772 le registre ne présente que 69 articles de ce genre, la plupart de peu d'importance. Le bibliothécaire ignorant quels sont les livres imprimés par octroi, il ne lui est pas possible d'interpeller les contrevenants.

Note de Van de Velde.

et le travail de ceux qui désirent de s'instruire, en s'occupant d'une partie quelconque des connoissances humaines. . . . .

C'est donc cet ordre et cette disposition qui doit faire proprement l'ouvrage et l'objet principal d'un bibliothécaire. En effet, sans un arrangement assorti à la nature et à la matière des ouvrages, aussi bien qu'à l'aisance des curieux, la bibliothèque ne ressembleroit qu'à un amas de pierres, excellentes à la vérité, mais qui demandent d'être mises en œuvre pour devenir d'une utilité réelle et directe.

» Mais quelles seront les règles de l'arrangement et de l'ordre qu'un bibliothécaire est obligé de suivre dans la disposition de cette immensité de livres confiés à ses soins? Dira-t-on avec Jean Lomeier : *Librorum dispositio est arbitraria* (1)? Mais l'expérience et le bon sens démentent cette assertion. Qui plus est, l'auteur se contredit lui-même, lorsqu'il ajoute immédiatement après : *Eam tamen cum jucunditate et utilitate conjunctam esse oportet.*

» Il y a donc des règles pour cet arrangement; et la raison le dit assez. Mais comme une collection quelconque de livres n'a pas toujours été dirigée par les possesseurs vers un même but, il est naturel que cette diversité des vues ait amené, surtout dans les bibliothèques particulières, une variété étonnante dans l'arrangement ou dans l'ordre qu'ils ont cru devoir préférer.

» Il est connu que l'ordre le plus universellement adopté parmi ceux qui se sont fait une occupation d'arranger les livres, c'est l'ordre *alphabétique*. Il est cer-

---

(1) V. son traité : *De bibliothecis liber singularis. Ed.* 2ª, *Ultraj.*, 1680, in-8°, c. XIV, p. 400.

tainement d'un grand secours; et c'est celui qu'anciennement on observoit presque toujours dans la rédaction des catalogues.

» Cependant cet ordre, quoique très-utile et même nécessaire, est insuffisant par lui-même. On aime de voir ensemble, sous un seul chapitre et dans la même armoire, tous les livres qui regardent une même matière. Il est d'ailleurs plus facile d'observer par ce moïen ce qui manque dans chaque genre, pour rendre la bibliothèque complette; comme aussi de reconnoître s'il n'y a pas de livres qui se déplacent ou s'égarent.

» Il ne suffit pas, au reste, que les auteurs qui ont travaillé sur une même matière, soient tous rassemblés, soit dans un même chapitre, soit dans une même armoire, comme nous venons de le dire; mais ces matières elles-mêmes demandent nécessairement entre elles un ordre ou plan méthodique, qui soit le plus approchant du système ou de l'ensemble des connoissances humaines; ordre qui se présente d'abord à l'esprit, et qui rapporte de suite les livres de chaque faculté.

» Il est clair qu'un tel arrangement suppose une division des sciences, qui procède d'abord par *classes,* et dont ensuite chaque classe contient les *subdivisions,* que la nature des objets, qui y sont traités, ne manque jamais de faire naître à un esprit attentif, et que cette même nature a fixées quant au nombre, et déterminées quant à l'expression.

» Plus cet ordre sera naturel et simple, et plus il sera utile et commode. Au moyen d'un tel plan, exécuté dans ses justes distributions, on peut placer et retrouver sans peine les différents ouvrages des auteurs de tout genre et de toute langue. Un tel ordre ou plan méthodique, c'est ce qu'on appelle le *système bibliographique.* »

» 8° Un des premiers qui ait donné des principes raisonnables sur cet objet a été GABRIEL NAUDÉ (1). Après Naudé le système bibliographique a été rendu beaucoup plus naturel, plus simple et plus méthodique. Celui de tous les bibliographes qui, après le Père GARNIER et autres, s'est fait jusqu'à présent le plus de réputation dans ce genre de littérature, et qui en effet a mis le plus d'ordre, d'intelligence et de raisonnement dans les divisions, est Mr. MARTIN, libraire de Paris.

» Aussi son système, développé dans les différens catalogues qu'il a publiés successivement, est-il le plus généralement adopté; surtout après que Mr. DE BURE, autre libraire de Paris, l'a corrigé et mis dans un beau jour, dans sa *Bibliographie instructive, ou Traité de la connoissance des livres*.

» 9° Nous n'avons donc pas hésité d'adopter, au moins par provision, un système de bibliographie aussi accrédité dans la rédaction du catalogue de la bibliothèque académique. Le grand nombre d'ouvrages qui doivent entrer dans notre plan nous a cependant obligé d'entrer dans plusieurs détails qu'on ne trouve ni chez De Bure, ni chez aucun autre bibliographe, soit avant, soit après lui.....

» Voici ce que nous observons par rapport à chaque classe et subdivision en particulier. En rangeant ou décrivant les livres, nous conservons partout l'ordre chronologique des écrivains qui traitent une même matière, sans distinction de la langue dont ils se sont servi, ni de la forme qu'il leur a plu de donner à leurs productions; moins encore du format dans lequel leurs livres ont été imprimés.....

---

(1) Voy. son *Advis pour dresser une bibliothèque*. Note de V. H.

» Dans chaque division nous mettons à la tête les traités généraux et les grands recueils qui y ont du rapport.....

» Quant aux livres dont il y a des traductions, nous rangeons en premier lieu ceux qui contiennent le texte seul; viennent ensuite ceux qui ont la version jointe au texte; et puis ceux qui ne renferment que la seule version. Quand le même texte a rencontré différens traducteurs, nous arrangeons leurs traductions selon l'ordre des tems, surtout quand cette traduction est dans une même langue, puisque ordinairement ceux qui travaillent aux versions profitent des lumières des premiers traducteurs. A l'égard des livres qui ne contiennent que des notes sur un auteur, sans en avoir le texte, il est naturel de les placer immédiatement après l'auteur même, ou dans sa place, si on ne l'a point.

» On est assez d'accord sur ce que nous venons de dire jusqu'ici, touchant l'ordre qu'il convient de donner aux livres d'une bibliothèque. Mais peut-être ne le sera-t-on pas de même sur ce qui suit. On aura sans doute observé que les titres des ouvrages sont souvent changés dans notre catalogue et presque toujours augmentés (1).

» Cependant, dans les éditions du xve siècle, on copie toujours l'intitulation telle qu'elle est, ainsi que la souscription tout entière, comme elle se trouve à la fin du volume.....

» Quant aux *additions* faites quelquefois aux titres des ouvrages, l'inconvénient, s'il y en a, est certaine-

(1) La copie exacte du titre, et du titre tel que l'auteur le donne, doit être pour le bibliothécaire une règle invariable, sauf les cas où il faut abréger un titre trop long. Voir à ce sujet notre *Manuel du bibliothécaire*, chap. XIV.

ment beaucoup moindre. Au contraire, ces additions font connoître plus particulièrement les auteurs, dont les noms sont quelquefois omis ou déguisés, etc.....

» On pourra remarquer ultérieurement dans notre catalogue que, lorsqu'il est question de recueils, on ne s'est pas contenté d'en donner le titre général, mais qu'on donne encore séparément, selon l'ordre que la nature des matières le demande, l'intitulation de chaque traité particulier qui s'y trouve aggrégé dès qu'il est écrit de manière à faire corps à part (1).....

» Quand différens traités n'ont d'autre connexité que d'être unis par la reliure, et de se trouver ensemble sous une même couverture, nous les séparons régulièrement ces traités pour en faire autant de volumes à part qu'il s'y rencontre de traités. C'est le moïen de ne pas tomber dans le défaut du catalogue de la bibliothèque du roi de France, où souvent le premier traité, qui détermine la place du volume, en amène plusieurs autres à sa suite qui n'ont aucun rapport avec la classe dont il s'agit (2).

» 10° Outre le catalogue distribué dans ses classes et qui présente un système suivi et lié des connoissances humaines, il est encore nécessaire, comme nous l'avons dit plus haut, d'en avoir un second selon l'ordre alphabétique des auteurs.

» Voici les règles que nous croions les plus convenables pour l'exécution de ce catalogue :

---

(1) Outre cela il fallait aussi faire des bulletins séparés de chaque mémoire pour le catalogue alphabétique, comme nous le faisons à la bibliothèque royale de Bruxelles.

(2) Il y a des cas cependant où cela est impraticable, alors on est obligé de faire un bulletin pour chaque ouvrage qui suit, avec un renvoi au premier traité du volume.

» *a.*) On dresse une table alphabétique de tous les auteurs, que chaque classe renferme; sous le nom de chaque auteur on donne la liste de ses ouvrages appartenant à la même classe, et l'on renvoie aux numéros sous lesquels ces ouvrages sont placés dans le catalogue des matières, ou systématique.

» *b.*) On refond ensuite toutes ces tables particulières dans une table générale, au moïen de laquelle il est aisé de voir quelle est la totalité des ouvrages de chaque auteur qui existent déjà dans la collection ou dans la bibliothèque. Cette table sert encore d'inventaire, pour faire la vérification des livres et pour faire savoir à quel nombre montent les auteurs dont on possède les productions.

» *c.*) Ce catalogue n'étant proprement qu'un inventaire, il convient que les titres des livres y soient plus abrégés que dans le catalogue par ordre des matières (1). Les noms des auteurs, sous lesquels ils sont le plus connus, doivent y paroître visiblement ou en grands caractères, frappant d'abord l'œil du liseur, etc.

» On pourroit ajouter à ces deux catalogues encore quelques autres listes ou notices, telles qu'une liste particulière des livres imprimés au xve siècle, ou exécutés par quelques artistes célèbres; ou la notice des ouvrages des *variorum,* etc., que les curieux se font quelquefois un plaisir de rassembler. Le libraire De Bure, dans sa *Bibliographie instructive,* et Osmont, dans son *Dictionnaire typographique,* en fournissent des modèles.

» 11° Quoique dans la rédaction du catalogue nous n'aïons aucun égard au format dans lequel chaque

(1) Nous ne sommes pas de cet avis; il faut au contraire que les bulletins du catalogue alphabétique présentent l'énoncé complet du titre d'un ouvrage, car c'est à ce catalogue qu'on a le plus souvent recours.

volume est imprimé, il paroît néanmoins nécessaire d'observer cette différence dans l'emplacement des livres.

. . . .

» Nous ne parlons point ici ni de la situation d'une bibliothèque, ni de sa décoration. Nous finissons en observant que comme il y a toujours des augmentations à faire dans toutes les classes, nous laissons régulièrement du vuide dans chaque caisse, qu'on remplit en attendant par des ouvrages périodiques ou autres, pour les en-retirer à mesure que les suites se complettent.

» On comprend aisément que ce que nous avons remarqué dans ce mémoire ne regarde que les livres imprimés. Les manuscrits que nous possédons sont dans un si petit nombre et si peu considérables, qu'il ne vaut presque pas la peine d'en faire mention. »

Tels étaient les principes adoptés par le sieur Van de Velde pour l'administration d'une bibliothèque publique, et si l'exécution avait répondu à la théorie exposée dans ce mémoire (1), le lecteur conviendra avec nous que plus d'un bibliothécaire d'aujourd'hui n'en fait autant.

§ XXXIII.

Enlèvement de livres par le gouvernement républicain français, en 1795. — *Nouvelles persécutions contre le bibliothécaire Van de Velde; sa retraite et sa mort.*

Nous avons vu plus haut, § XXVIII, que Van de Velde fut rétabli dans toutes ses fonctions en décembre

(1) Chose que nous ne pouvons pas vérifier, attendu que l'univer-

1789. Mais il ne pouvait pas jouir longtemps de ce calme. A la première invasion des Français, en 1792, Van de Velde, quoique exposé à bien des désagréments et frappé de fortes contributions, conserva sa place de président du grand collége. Dans la seconde irruption, en juin 1794, il ne crut pas pouvoir demeurer à son poste et s'enfuit en Hollande, puis en Westphalie. Il résida quelque temps à Brême, où il fit des recherches qu'il se proposait de publier plus tard.

L'année 1795 fut aussi une désastreuse époque pour la bibliothèque de l'université de Louvain. Des commissaires de la république française, les citoyens Le Blond et De Wailly, vinrent à Louvain et enlevèrent un grand nombre d'ouvrages précieux, environ 5,000 voll. (1).

L'espoir de voir la tranquillité renaître fit revenir Van de Velde à Louvain au mois d'août 1795; mais il s'y trouva de nouveau en butte à la persécution. La faculté de théologie fit des représentations à toutes les mesures que proposait le gouvernement révolutionnaire; Van de Velde, qui y avait eu part et qui s'opposait constamment aux innovations, fut mis en prison

---

sité de Louvain ne possède plus les catalogues dressés par le sieur Van de Velde, et que les livres mêmes (s'ils étaient classés d'après son système) ont été, depuis son départ, bouleversés plus d'une fois.

(1) Voy. notre *Histoire de la bibliothèque de Bourgogne*, p. 143.

Il ne paraît pas que ces volumes soient rentrés en Belgique après la bataille de Waterloo, lorsque le gouvernement français a restitué grand nombre de manuscrits à la bibliothèque de Bourgogne de Bruxelles. Voir le même vol., p. 145.

La médaille en or de Van Swieten, dont nous avons parlé plus haut, et qui pendait dans la grande bibliothèque, eut le même sort.

C'est à cette époque que fut aussi enlevée la *clef d'or* de la ville de Louvain; mais celle-ci fut rapportée de Paris en 1816 par P.-C. Lammens, de Gand, qui avait été envoyé en France pour réclamer les livres et manuscrits enlevés par les commissaires français.

en mai 1797. Au mois de novembre de la même année, on porta des sentences de déportation contre tous les professeurs de Louvain. Van de Velde parvint à se soustraire aux recherches, au péril de sa vie, et passa en Hollande ; mais il n'y fut pas plus à l'abri de la persécution qu'à Louvain, et fut forcé, en février 1798, de passer de l'autre côté du Rhin. Il visita une partie de l'Allemagne, et résida successivement à Cassel, à Gotha, à Dresde, visitant les bibliothèques et ne cessant de s'occuper de travaux utiles. En 1802, il rentra dans son pays, sans pouvoir cependant reprendre ses occupations de bibliothécaire à Louvain. Il se retira plus tard à Beveren, où il a passé les dernières années de sa vie à travailler à son *Synopsis monumentorum collectionis proxime edendæ conciliorum omnium archiepiscopatus Mechliniensis* (1). Il est mort à Beveren, le 9 janvier 1823 (2).

(1) Publié à Gand en 1821-22, en 3 voll. in-8°.

(2) Voici ce qu'on lit dans le *Messager des sciences* de Gand (ann. 1833, tom. I, p. 405 et suiv.) au sujet de la vente publique de la bibliothèque particulière du sieur Van de Velde.

« Le 5 du mois d'août 1833, on commencera à Gand la vente de la bibliothèque de feu Mr. J.-F. Van de Velde, docteur en théologie et bibliothécaire de l'ancienne université de Louvain, mort à Beveren en 1823. C'est une des collections les plus vastes qui aient jamais été formées en Belgique. Le catalogue forme deux très-gros volumes in-8°, et ne comprend pas moins de 14,435 lots, dont 14,059 imprimés et 376 manuscrits. Aussi la vente durera-t-elle depuis le 6 août jusqu'au 16 septembre suivant. Mr. Van de Velde, qui avait le goût des livres dès sa plus tendre jeunesse, profita surtout de la suppression des couvens pour se procurer tout ce qui lui paraissait intéressant. A aucune époque les livres ne furent ni plus abondans ni à meilleur marché. Plus tard, lorsque la révolution le força de s'émigrer, il passa en Hollande et de là en Allemagne, visitant partout les bibliothèques et les savans. Il apprit de cette manière à connaître une foule d'ouvrages qui lui manquaient, et il n'épargna rien pour se les procurer.

§ XXXIV.

Suppression de l'université de Louvain : apposition des scellés sur la bibliothèque et nouvelle spoliation du dépôt littéraire, en 1797.

Nous avons vu, dans notre premier volume de l'*Histoire des bibliothèques de la Belgique*, que la conven-

---

De là ce grand nombre d'ouvrages imprimés à l'étranger et surtout en Allemagne, qui ne se rencontrent presque jamais dans les ventes qui se font en Belgique. Mr. Van de Velde avait des connaissances assez étendues en histoire, mais il avait fait une étude spéciale et approfondie de la théologie. Presque la moitié de ses livres, c'est-à-dire tous ceux décrits dans le premier volume, ont rapport à cette science. Cependant parmi les 5,799 numéros qui sont rangés sous cette rubrique, il s'en trouve un bon nombre qui offrent un intérêt moins borné. En effet, ceux qui s'appliquent aux langues étrangères, y rencontreront quantité d'articles que l'on ne se procure que difficilement et à très-grands frais. Tels sont des ouvrages en hébreu, en syriaque, en arabe, en polonais, en irlandais, etc. On y trouve également un bon nombre d'éditions du xve siècle, qui deviennent de jour en jour plus rares et plus recherchées. Plusieurs livres sont remarquables par les gravures en bois et autres qui les ornent. Le reste de la bibliothèque est rangé sous les divisions suivantes : *Jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire*. Chaque série offrira aux amateurs en tous genres un bon nombre des ouvrages les plus utiles, les plus curieux ou les plus rares. Nous nous abstenons d'en citer ici, préférant de revenir sur ce sujet lorsque cette vente remarquable aura eu lieu. Le tout se termine par 376 lots de manuscrits. Nous regrettons que l'on ait négligé très-souvent d'indiquer l'âge auquel ils appartiennent ; par là, il est très-difficile d'en apprécier la juste valeur. Le catalogue de cette bibliothèque a été rédigé en grande partie sur les manuscrits du défunt, par feu Mr. de Goesin-Verhaeghe. S'il laisse à désirer, sous le rapport du système que l'on a suivi et sous celui de la classification d'un grand nombre d'articles, il pourra toutefois contenter les amateurs, en ce qu'il reproduit en général les titres des livres d'une manière assez fidèle. »

Une deuxième et une troisième partie de ce catalogue furent publiées en 1833 et 1834, comme supplément aux deux premiers volumes.

tion nationale avait adopté, en 1795, sur la proposition de Mr. Daunou, une nouvelle loi sur l'instruction publique; que par suite de cette loi il fut établi à Bruxelles une école centrale (1).

L'université de Louvain n'ayant pas cessé ses cours par suite de cette réorganisation de l'enseignement dans les départements réunis, et que d'après l'avis du ministre de l'intérieur elle ne devait plus, depuis la promulgation de la loi sur l'organisation de l'instruction publique, exister dans ce département d'autres écoles publiques que celles instituées par ladite loi, l'administration centrale du département de la Dyle prit l'arrêté suivant pour supprimer l'université de Louvain et faire apposer les scellés sur toutes les collections et dépôts quelconques appartenant à cet établissement :

« LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

» L'administration centrale du département de la Dyle, vu la loi du 3 brumaire an IV, sur l'organisation de l'instruction publique dans toute l'étendue de la république, rendue commune aux départements réunis par arrêté du directoire exécutif du 7 pluviôse an V, et la lettre du ministre de l'intérieur du 28 vendémiaire dernier, dans laquelle il rappelle que, depuis la promulgation de la loi du 3 brumaire, il ne doit exister dans ce département d'autres écoles publiques que celles instituées par cette loi, et que l'université de Louvain, qui, par sa forme et la nature des sciences qui y sont enseignées, ne peut en aucune manière être assimilée aux écoles centrales et spéciales, aurait dû à cette époque cesser ses leçons;

(1) Voy. notre *Histoire de la bibliothèque de la ville de Bruxelles*, § III, p. 185.

» Considérant qu'il ne doit plus y avoir, dans toute l'étendue de la république, qu'un seul mode d'instruction publique conforme aux principes républicains, celui établi par la loi susdatée ;

» Considérant que l'école centrale de ce département est depuis longtemps organisée, et qu'elle est en pleine activité ;

» Considérant que la lettre du ministre de l'intérieur enjoignant à cette administration de faire, sans aucun délai, cesser l'enseignement dans cette université, et de prendre, au surplus, toutes les mesures qui doivent assurer la conservation des propriétés mobiliaires et immobiliaires de cet établissement, il est du devoir de cette administration de s'empresser de remplir les intentions du gouvernement, et d'ordonner toutes les dispositions convenables pour y parvenir ;

» Considérant qu'il existe auprès de cette université plusieurs colléges qui ont des propriétés et fondations affectées comme bourses à l'instruction, lesquelles sont conservées à celle-ci par une loi du 25 messidor an V; que ces propriétés n'étant pas dans le cas d'être administrées par la direction du domaine national, il convient, au moment de la suppression de l'université et pour empêcher qu'elles ne soient dilapidées, de prendre des mesures conservatrices ;

» Sur le réquisitoire du commissaire du directoire exécutif,

» *Arrête* ce qui suit :

» L'enseignement public cessera à l'université de Louvain dans le jour de la notification du présent, tant dans le bâtiment nommé les Halles et les quatre pédagogies, que partout ailleurs.

» Fait défense à tout professeur et à toute autre per-

sonne, sous quelque titre que ce soit, d'y continuer leurs leçons sous les peines de droit.

» Les scellés seront sur-le-champ apposés par l'administration municipale de Louvain en présence des commissaires ci-après, dans les bâtiments occupés par ladite université, sur tous les lieux où cela sera jugé utile, et notamment sur les *bibliothèques*, archives, cabinets de physique et d'histoire naturelle, imprimerie, théâtre anatomique, et tous dépôts généralement quelconques d'objets appartenant à cet établissement.

» Fait défense à tous administrateurs, régisseurs, receveurs et à toutes autres personnes, de ne plus s'immiscer dans la régie et administration des biens de cet établissement et dans la perception de ses revenus; ordonne auxdits administrateurs, régisseurs, receveurs et autres de rendre compte de leur gestion à la direction du domaine national, et de remettre à celle-ci tous les titres et papiers relatifs à leurs fonctions, et autres dont ils peuvent être dépositaires.

» Les citoyens Wauthier, chef de bureau à cette administration, et De Laserna, bibliothécaire à l'école centrale, se rendront sur-le-champ à Louvain pour diriger les opérations qui viennent d'être ordonnées. Ils prendront, de concert avec l'administration municipale, le commissaire du directoire exécutif près d'icelle et le receveur du domaine national, toutes les mesures nécessaires, dont ils dresseront procès-verbal et rendront compte à cette administration.

» Charge ladite administration municipale, sur l'avis de ces commissaires, d'établir dans les bâtiments de ladite université et de ses dépendances et pour la garde, tant des scellés que du jardin des plantes, tous concierges nécessaires.

» Et attendu que les biens servant de dotation pour l'instruction publique sont conservés à celle-ci par la loi du 25 messidor an V, et que les colléges qui existent auprès de ladite université ont de nombreuses propriétés qui ont cette destination ;

» Arrête que les scellés seront apposés de la même manière sur les bibliothèques de ces colléges, sur tous dépôts d'objets d'arts et sciences, et des titres et papiers leur appartenant, ainsi que tous les lieux où cela sera jugé convenir.

» Il y sera établi les gardiens nécessaires.

» Charge l'administration municipale de Louvain de faire faire, sans aucun délai, l'inventaire de tous les meubles et effets qui existent dans les emplacements desdits colléges, pour, par elle, ensuite être adressés tous les inventaires au département.

» Ordonne aux administrateurs, régisseurs et receveurs, tant de ladite université que de ces colléges, de fournir à la première réquisition qui leur en sera faite, une déclaration exacte et détaillée des biens et revenus de ces établissements, savoir : pour l'université, au receveur du domaine national, et pour les colléges, en tant que fondations des bourses, à l'administration municipale, comme aussi de représenter leurs registres courants de recette et de dépense pour être visés, clos et arrêtés.

» Enjoint en outre auxdits administrateurs, régisseurs et receveurs desdits colléges de rendre, dans le délai de deux décades de la notification du présent et pardevant l'administration municipale, qui les transmettra au département, les comptes de leur gestion tant en recette que dépense : à défaut de ce faire, ils seront poursuivis et contraints par les voies de droit. Ordonne

à toutes les personnes généralement quelconques qui habitent à titre gratuit, ou sous le rapport de fonctions supprimées, les bâtiments de l'université, de les évacuer dans le délai de dix jours, sous peine d'y être contraintes et forcées, ainsi qu'il appartiendra : autorise néanmoins l'administration municipale à permettre à celles dont elle estimera la présence nécessaire, d'y rester plus longtemps, en le faisant toutefois connaître à cette administration.

» La direction du domaine national prendra sans aucun délai et ordonnera toutes les mesures qui doivent assurer la conservation des propriétés mobiliaires et immobiliaires de l'université acquise à la république.

» Tous commandants de la force armée sont requis, sur la demande qui leur sera légalement faite, de protéger, conformément aux lois, l'exécution du présent.

» Expéditions en seront envoyées au directeur du domaine national, à l'administration municipale de Louvain, au ministre de l'intérieur, et une autre sera remise aux commissaires y dénommés.

» Fait en séance, à Bruxelles, le 4 brumaire an VI.

» Présents les citoyens Le Hardy, président; Fourmeaux, Foubert, De Beriot et Bataille, administrateurs; Mallarmé, commissaire du directoire exécutif, et Delecroix, secrétaire général.

» Pour copie conforme :

» (*Signé*) Delecroix (1). »

Par suite de l'exécution de cet arrêté, la bibliothèque

---

(1) V. l'*Extrait du registre aux arrêtés de l'administration centrale du département de la Dyle, arrêté du* 25 *octobre* 1797. Cet arrêté se trouve reproduit dans le *Républicain du Nord*, n° 714 de l'an 1797, et dans l'*Annuaire de l'université catholique de Louvain* pour 1840, 3e partie, p. 212.

de l'université de Louvain fut donc fermée au public. Pendant sa fermeture, le bibliothécaire de Bruxelles, le sieur LASERNA-SANTANDER, désireux de rendre la bibliothèque de Bruxelles aussi avantageuse que possible aux progrès des sciences, réussit à faire prendre à l'administration communale un arrêté en date du 22 brumaire an VI (le 12 novembre 1797), qui l'autorisait à prendre dans la bibliothèque de l'ancienne université de Louvain tous les ouvrages qu'il jugerait utiles à celle de Bruxelles et dont l'école centrale pourrait avoir besoin. *Sept cent dix articles* furent le produit du choix qu'il fit à cette époque (1).

(1) Voici comment Laserna explique lui-même le résultat de sa mission à Louvain :

« Je fis connaître aux membres de l'administration départementale que la masse des livres que nous avions au dépôt, provenant des maisons religieuses et autres corporations supprimées, était plus nombreuse qu'utile, et que pour parvenir à former un bon corps de bibliothèque publique, il fallait faire transporter et réunir à celle de Bruxelles tous les bons ouvrages existans dans la bibliothèque de l'ex-université de Louvain, qui pourraient nous manquer. L'administration ayant examiné cette proposition, la trouva très-convenable, et en conséquence elle porta un arrêté en date du 22 brumaire an VI (12 novembre 1797), par lequel je fus chargé de me rendre à Louvain, avec ordre de prendre dans la bibliothèque de l'ex-université tous les ouvrages que je jugerais utiles et convenables, et dont celle de l'école centrale de Bruxelles pourrait avoir besoin. En conséquence de cet arrêté, je me rendis à Louvain où, malgré la rigueur de la saison, je restai occupé pendant dix jours consécutifs à en faire le triage. Les livres dont je fis l'inventaire en présence d'un officier municipal, consistant en *sept cent dix-huit* articles, furent transportés par eau à Bruxelles et déposés dans la bibliothèque publique près de l'école centrale. » Voy. son *Histoire de la bibliothèque de Bourgogne*, p. 105.

§ XXXV.

Abandon de la bibliothèque de Louvain depuis 1797 *jusqu'en* 1805. — *Mr*. MARCELIS *nommé bibliothécaire de la ville en* 1806 (1).

La bibliothèque de Louvain resta abandonnée, dans le désordre le plus complet, à la garde de l'administrateur des domaines et bientôt après à celle du régisseur des biens du Prytanée, qui était alors le docteur VAN LEEMPOEL. La régie du Prytanée n'ouvrait pas la bibliothèque ; elle n'en faisait aucun usage.

Le conseil municipal, pénétré de l'importance qu'il y avait pour la ville de conserver dans son enceinte une bibliothèque et de la rendre utile au public, prit, le 15 messidor an VIII (2), une résolution par laquelle il affectait un subside annuel de 2,000 fr. pour le traitement d'un bibliothécaire et le service de la bibliothèque. Mais cette délibération ne fut pas encore mise en exécution. Ce ne fut que le 10 février 1806 que le maire de Louvain prit un arrêté pour l'exécution de la délibération du conseil municipal du 15 messidor an VIII, et nomma Mr. JACQUES MARCELIS bibliothécaire aux appointements de 1,500 francs par an. L'arrêté du maire du 10 février 1806 fut approuvé, le lendemain, par le sous-préfet, *à la charge de faire constater par le maire de Louvain, à l'intervention du sieur Van Leempoel, régisseur des biens du Prytanée, et en présence du sous-préfet ou de son délégué, autant que l'état dans*

(1) Les détails qui suivent sur l'époque *Marcelis*, nous les empruntons à une notice manuscrite qui nous a été confiée par Mr. le Recteur DE RAM, de Louvain.

(2) Le 4 juillet 1800.

lequel se trouvait la bibliothèque le permettrait, la situation et la consistance de la bibliothèque. Mr. Van Meenen fut délégué, par disposition du sous-préfet du 14 février suivant, pour assister à cette formalité.

Mr. Marcelis prit possession de ses fonctions; après avoir mis quelque ordre au chaos, il s'occupa de dresser une liste des ouvrages qui encombraient la principale salle; c'était un premier pas vers la confection d'un catalogue. La bibliothèque était placée, à ce qu'il paraît, sous la surveillance ou la direction d'une commission de trois membres, le maire, Mr. Van Leempoel et Mr. Van Meenen.

§ XXXVI.

Apposition des scellés sur la bibliothèque, et révocation du bibliothécaire Marcelis, en 1807. — *Levée des scellés et réinstallation de Mr. Marcelis, en* 1809.

Nous avons vu au § précédent que le conseil municipal allouait 2,000 fr. par an à la bibliothèque; le gouvernement ayant réduit cette somme à 1,000 fr. au budget de la ville de 1807, elle se trouva insuffisante pour le service. Afin de suppléer et de pourvoir aussi à la dépense de l'acquisition d'ouvrages modernes, la commission autorisa verbalement le bibliothécaire à vendre une partie de livres qu'on croyait moins utiles, dans les ventes ordinaires qui se faisaient assez habituellement à Louvain. Le préfet en ayant eu connaissance, et mécontent de ce que ces ventes se faisaient sans l'autorisation de l'autorité supérieure, que les dispositions en vigueur prescrivaient, crut y voir des soustractions frauduleuses et une gestion infidèle.

Sans entendre le bibliothécaire, il porta, le 28 août

1807, un arrêté *ab irato* qui faisait apposer les scellés sur la bibliothèque, révoquait le bibliothécaire, lui enjoignait de cesser ses fonctions à l'instant même de la notification de l'arrêté, et de verser sur-le-champ les fonds qui lui restaient dans la caisse de la ville de Louvain. Cet arrêté reçut une exécution immédiate et rigoureuse, et la bibliothèque fut de nouveau fermée. Le préfet se livra à des investigations sur tout ce qui avait rapport aux ventes de livres effectuées par Mr. Marcelis.

Dans la séance du conseil municipal du 15 septembre 1808, un membre ayant interpellé le maire sur l'exclusion du public de la bibliothèque sans que l'on sût à quoi l'attribuer, le maire répondit que la fermeture de la bibliothèque avait eu lieu par suite d'une mesure prise par le préfet l'année précédente. On adopta dans la même séance une délibération par laquelle le conseil municipal, *considérant que la ville ne s'est chargée des bâtiments qui lui ont été cédés par un décret impérial du* 21 *frimaire an* XIV, *que dans l'espoir de jouir des établissements qu'ils renfermaient, que même, aux termes du décret précité, lesdits bâtiments doivent rester affectés à l'usage auquel ils étaient destinés, émet le vœu que Mr. le préfet veuille bien ordonner, le plus tôt possible, l'ouverture de la bibliothèque, afin que la ville puisse jouir de cet établissement précieux.*

Le préfet (1), par arrêté du 28 janvier 1809, leva les scellés de la bibliothèque. Cet arrêté fut exécuté le 4 février 1809, et Mr. Marcelis réinstallé dans ses fonctions de bibliothécaire par le sous-préfet et le maire. Mr. Marcelis rendit alors compte au maire des ventes de livres qui avaient occasionné sa révocation. Ces ventes

(1) C'était alors Mr. Latour-Dupin, qui venait de succéder à Mr. Chalon.

avaient eu lieu, en 1806 et 1807, chez les libraires *Vannes* et *Baumans;* le produit s'élevait à fr. 4,427-82, et avait été employé au service de la bibliothèque, dont 1,200 fr. en achats d'ouvrages nouveaux.

§ XXXVII.

La bibliothèque de Louvain est mise à la disposition du gouvernement des Pays-Bas, conformément à l'art. 110 *du règlement organique de l'enseignement supérieur en Belgique, du* 25 *septembre* 1817.

Par suite de la formation du royaume des Pays-Bas, en 1815, le gouvernement eut à s'occuper de la réorganisation de l'enseignement. L'arrêté organique de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales, du 25 septembre 1816, portait création des universités de *Louvain*, de *Gand* et de *Liége* (1). Aux termes de l'article 109 du règlement organique, les villes devaient fournir les bâtiments pour les universités (2). L'article 110 les obligeait aussi à pourvoir aux premiers besoins matériels de l'enseignement, pour autant qu'il existât déjà des établissements et cabinets entretenus par lesdites villes (3).

(1) Voy. l'art. 8 dudit arrêté.

(2) Cet article est conçu en ces termes :

Art. 109. « Les bâtiments nécessaires pour les universités seront fournis, autant que possible, par les villes où elles seront établies et ne pourront être soustraits à leur nouvelle destination sans l'autorisation spéciale du roi, et dans ce cas, ils seront rendus aux villes respectives. »

(3) « Il sera aussi pourvu, » porte cet article, « par les villes respectives où les universités seront établies, aux premiers besoins matériels de l'enseignement, pour autant qu'il y existe déjà des établissements et des cabinets entretenus par les villes. »

Conformément à l'article 109 précité, la régence de Louvain mit donc à la disposition de l'université les bâtiments suivants :

1° Les *Halles*, comme chef-lieu (1).

2° Le ci-devant *collége des Prémontrés* (2).

3° Un *théâtre pour les dissections et démonstrations anatomiques*, avec les accessoires nécessaires.

4° Un bâtiment attenant au précédent où l'on proposait d'établir le *dépôt des instruments de chirurgie*, les *préparations anatomiques* et objets analogues.

5° Un *jardin des plantes et des serres* (3).

6° Une collection incomplète d'*instruments de chirurgie* et *d'accouchement*.

7° Quinze ou seize caisses contenant des *instruments de physique* (4).

Enfin, conformément à l'art. 110 du même règlement organique, l'ancienne *bibliothèque* de l'université de Louvain fut également mise à la disposition du gouvernement.

Par lettre du 3 octobre 1817, le collége des bourgmestre et échevins invita le commissaire général de l'instruction publique à désigner un ou deux membres de

(1) Ce bâtiment offrait l'emplacement nécessaire à six ou sept classes ou auditoires publics ; une salle pour les assemblées ; une grande salle pour les solennités académiques ; deux places pour des bureaux, une grande et vaste bibliothèque ; enfin une ou deux salles supplémentaires.

(2) Ce collége avait une ou deux classes ou auditoires publics ; des emplacements pour les dépôts des collections d'instruments de physique, d'astronomie, de chimie, etc., et un laboratoire de chimie.

(3) Il est vrai que le jardin était insuffisant, et que les serres étaient en mauvais état.

(4) Ce dépôt fut conservé pendant vingt ans par un particulier. On recommandait d'en confier le dépouillement et la description au professeur qui serait chargé de cette partie, et alors seulement que lorsque l'emplacement qui devait recevoir ce dépôt serait prêt.

l'université à l'effet de faire le triage des livres, à signaler ceux qui pourraient être de quelque utilité, afin que la régence pût faire à l'université la remise des livres dont la conservation aurait été trouvée utile, et faire transporter le surplus pour en faire préparer la vente.

Le commissaire général de l'instruction publique répondit, le 11 octobre de la même année, qu'en conformité de la teneur de la lettre du collége des bourgmestre et échevins du 3 du même mois, relative à la remise à l'université de la bibliothèque de Louvain, il avait écrit au collége des curateurs à l'effet de les inviter à nommer une commission de professeurs pour opérer le triage des livres qui se trouveraient à la bibliothèque.

A la réception de cette lettre, la régence écrivit, le 15 octobre, au secrétaire-inspecteur de l'université pour connaître les membres qui composeraient ladite commission chargée du triage en question.

§ XXXVIII.

Nomination d'une commission pour faire le triage des livres à conserver, et pour procéder à l'arrangement de la bibliothèque, 1817.—*État de la bibliothèque à cette époque.*

Par suite de la correspondance dont nous venons de faire mention, le secrétaire-inspecteur, Mr. Roelants, fit transmettre au recteur magnifique de l'université de Louvain, des copies de la lettre adressée par MMrs. les bourgmestre et échevins de la ville de Louvain à S. Ex. le commissaire général au département de l'instruction supérieure des arts et sciences, en date du 3 octobre

1817, et de celle de S. Ex. prénommée à MM^{rs}. les curateurs de ladite université, en date du 8 du même mois, en invitant le recteur magnifique de vouloir bien faire nommer, conformément à l'invitation de la dernière lettre citée ci-dessus, une commission entre MM^{rs}. les professeurs pour faire le triage des livres mentionnés dans ladite lettre, en se conformant aux instructions qu'elle renferme (1).

Les nombreuses occupations, suite nécessaire d'une première organisation, n'avaient pas permis aux curateurs de l'université de s'occuper de suite de cet objet. Mais, enfin, on procéda à la nomination de cette commission vers la fin de 1817.

Les membres de la commission, pris parmi les professeurs de chaque faculté, aux fins précitées et pour pouvoir monter la bibliothèque avec plus de connaissance des besoins de chaque branche scientifique, furent : M^{r}. BEKKER, pour la faculté de philosophie et belles-lettres; M^{r}. JACMART, pour la faculté de médecine; M^{r}. DECOSTER, pour la faculté de droit, et M^{r}. VAN MONS, pour celle des sciences mathématiques et physiques.

Immédiatement après l'ouverture des cours de l'université, ladite commission commença son opération. Tous les membres travaillaient sans relâche à trier et à classer les nombreux volumes qui se trouvaient pêle-mêle dans la bibliothèque. Le désordre était tel qu'avec toute la bonne volonté et le zèle possible, il fallait bien du temps pour terminer ce travail (2).

(1) La lettre de M^{r}. ROELANTS, secrétaire-inspecteur de l'université de Louvain, est datée du 27 octobre 1817. Voir les archives de ladite université, déposées chez l'administrateur-inspecteur de l'université à Liége.

(2) Voici comment s'exprime à cet égard le recteur magnifique de

Enfin, le triage fini, voici, d'après des documents officiels, la composition de la bibliothèque de Louvain en 1817 :

« THÉOLOGIE.

» Cette partie se compose de deux belles polyglottes, quelques Bibles hébraïques et grecques : une cinquantaine de Bibles latines, d'une vingtaine de françaises, autant de flamandes et allemandes, et de quelques-unes en langues étrangères. Toutes ces Bibles, à l'exception de quelques peu, sont catholiques. Le nombre total est de 100 à 150 Bibles.

» Suivent les commentaires sur les Bibles, ensuite les SS. Pères, partie assez bien fournie, le nombre peut aller de 4 à 500, après quoi viennent les Conciles généraux et synodaux faisant une belle collection des ouvrages les plus recherchés dans cette partie. Le droit canon termine cette cathégorie qui mène à la. . . .

---

l'université de Louvain, Mr. HARBAUR, dans une lettre adressée aux curateurs de ladite université, en date du 1er décembre 1817.

« Messieurs,

» Le désordre dans lequel se trouve la bibliothèque de l'université, pour laquelle il a pourtant été payé 2400 fr. par an depuis nombre d'années, est tel que les professeurs qui s'étaient chargés de la trier, auront encore à y travailler pendant longtemps, et j'ai été obligé ces jours-ci de leur accorder plusieurs ouvriers pour les aider à porter les livres de côté, à mesure qu'ils les ont triés. Le catalogue fait par le dernier bibliothécaire est un monument d'inaptitude ou de négligence et de paresse.

» Il y a encore de bons ouvrages; mais il est impossible de les trouver d'après le catalogue. Nous ne pouvons donc les connaître qu'à mesure que MMrs. les professeurs qui en sont occupés à présent les découvrent. Voilà, Messieurs, la raison de ce que nous hésitons tant d'arrêter la liste des livres à acheter pour l'argent que S. M. a destiné à cet effet, pour ne pas faire des méprises et des actes superflus. »

» JURISPRUDENCE,

» Composée du droit public, des lois romaines, d'une foule de commentateurs, et qui finit par les coutumes de différentes provinces et villes.

» Cette partie est, après la théologie, la plus complette et contient d'excellents ouvrages; le nombre est de 7 à 800 volumes.

» SCIENCES ET ARTS.

» On a dû rassembler sous cette rubrique, afin d'en cacher la pauvreté, toutes les parties de la littérature ancienne (la littérature moderne est absolument nulle); les arts libéraux, la physique céleste et terrestre, et finalement la médecine.

» Dans cette cathégorie se trouve l'Encyclopédie in-fol., une assez belle collection de mémoires de l'Académie de Paris, et de quelques autres. La médecine possède quelques bons ouvrages classiques grecs et latins, mais cette partie demande un grand complément.

» HISTOIRE.

» Cette science se compose de la géographie sacrée et profane, histoires universelles et particulières; c'est dommage que le goût théologique a trop influé sur le choix des ouvrages; en effet, on trouve ici une quantité de Martyrologes, des actes des saints, histoires des conciles et des schismes, la plupart traités avec une grande partialité; des histoires sacrées de divers pays, etc.

» L'histoire profane n'a pas été traitée aussi généreusement. Cependant quelques grands ouvrages sur cette matière, s'y font remarquer, comme dans les autres parties, et comblent en quelque façon la grande lacune

que le manque d'histoires particulières et des voyages y fait appercevoir.

» Tel est l'état de ce bel établissement, qui, d'après l'exposé qu'on vient de faire, montre qu'il possède les ouvrages les plus essentiels d'une bibliothèque publique dans presque tous les genres (1).

» Il restera peu à dire sur les acquisitions importantes qui doivent être faites, quand on saura qu'elle ne s'est enrichie d'aucun ouvrage moderne, du moins depuis *une cinquantaine d'années.* »

§ XXXIX.

Demande de la part de Mr. Marcelis, ancien bibliothécaire de la ville de Louvain, pour la place de second bibliothécaire à l'université de l'État. — Nomination de MMrs. Van Boterdael *et* Staes *en qualité de custodes ou sous-bibliothécaires, en* 1818.

Le règlement organique du 25 septembre 1816 (dont mention plus haut), exigeant que l'un des professeurs de l'université remplisse les fonctions de premier bibliothécaire (2), il fut impossible que Mr. Marcelis pût

(1) Cet état fait bien voir que la bibliothèque de Louvain possédait les ouvrages les plus essentiels d'une bibliothèque publique, mais il ne dit pas qu'il avait grand nombre de collections d'ouvrages incomplets, tels que : les *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin*; les *Mémoires de l'Académie de Goettingue*; les *Mémoires de l'Académie d'Erfurt*; les *Mémoires de l'Académie d'Upsale en Suède*; les *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*; les *Philosophical transactions of the royal society of London*; le *Journal des savants*; les *Annales de l'agriculture française, par* Tessier *et* Bosc; la grande *Encyclopédie méthodique*, in-4° ; la *Description des arts et métiers*. Paris, 1761-89, in-fol. ; l'*Histoire naturelle de* Buffon, etc.

(2) Cette mesure fut combattue par le recteur magnifique Harbaur,

être maintenu dans la place qu'il occupait depuis 1806 jusqu'en 1816.

---

qui voulait avoir pour bibliothécaire une personne qui ne fût pas professeur en même temps, afin de pouvoir s'adonner tout entier à l'arrangement de la bibliothèque. Voici ses propres termes :

« L'esprit scientifique dépend en grande partie de la bonne tenue de la bibliothèque. Il faut donc que le bibliothécaire soit un homme distingué dans la littérature de tous les pays, qui se voue entièrement à cette charge, à la bonne tenue, à l'amélioration et au perfectionnement de la bibliothèque tant pour la littérature de tous les pays que pour toutes les facultés. Un professeur comme bibliothécaire ne sera jamais qu'un inspecteur supérieur, ayant d'autres devoirs, qui seuls absorbent son temps et ses facultés. Mais on pourrait avoir un bibliothécaire distingué en lui accordant le même traitement qu'aux professeurs, quoiqu'à un grand nombre d'universités le bibliothécaire soit payé plus fortement qu'un professeur. Un pareil homme est déjà connu à Mr. De Geer : c'est Mr. Winnefeld, présentement *doctor legens* à Heidelberg. Mr. Winnefeld est catholique, âgé de 26 ans, docteur en philosophie. Il a étudié à fond la théologie et la philologie ; il a étudié la littérature particulièrement ; il est distingué dans les langues orientales, grecques, romaines ; il connaît presque toutes les langues vivantes et particulièrement leur littérature ; il possède le génie de la critique, une assiduité extrême, un esprit d'ordre parfait, ce qui est l'âme d'un bon bibliothécaire, et ne trouve son bonheur que dans les études. Des circonstances particulières ne lui ont pas permis dans le temps de répondre au désir que Mr. De Geer avait manifesté à Heidelberg, pour l'attirer ici : ces difficultés ont été applanies et nous pouvons compter qu'aujourd'hui il accepterait. Mais je dois ajouter qu'il ne faudrait pas perdre beaucoup de temps, vu qu'il est déjà connu en Allemagne et que bientôt son sort pourrait être fixé irrévocablement.

» *(Signé)* Le recteur magnifique de l'université,
» Dr Harbaur. »

Le motif que Mr. Harbaur allégua ici pour remplacer le *professeur-bibliothécaire* par un bibliothécaire sans autres fonctions, était excellent, mais sa lettre se ressentait trop du népotisme, et Mr. Winnefeld une fois nommé bibliothécaire, il l'aurait aussi fait nommer professeur, nous n'en doutons nullement. Cependant le collége des curateurs de l'université de Louvain l'avait aussi proposé au gouver-

Cependant les curateurs de l'université de Louvain désirant récompenser les services qu'avait rendus Mr. Marcelis à ladite bibliothèque, firent des démarches auprès du gouvernement pour le faire maintenir dans ses fonctions en qualité de *second bibliothécaire,* avec un traitement annuel de 1,000 florins.

En réponse à la lettre des curateurs, le commissaire général de l'instruction publique, des arts et des sciences, le sieur Repelaer Van Driel, leur fit savoir, par sa lettre du 27 octobre 1817, qu'il serait convenable que la place de second bibliothécaire fût aussi confiée de préférence à un lecteur de littérature française, d'autant plus qu'un traitement de 1,000 fl. serait trop élevé pour cet emploi, en les chargeant cependant en même temps de s'informer si le sieur Marcelis avait les connaissances requises pour donner un cours de littérature française à l'université de Louvain (1).

Mr. Marcelis ayant été assez franc d'avouer lui-même qu'il n'était pas en état de remplir à ladite université les fonctions de lecteur de littérature française conjointement avec celles de second bibliothécaire qu'il postulait (2), il devint impossible aux yeux du gouvernement d'alors de lui confier la place en question.

---

nement pour le poste en question. Voici ce qu'ils disent dans leur lettre du 16 février 1818 adressée au commissaire général de l'enseignement supérieur :

« *Wy verzoeken dus eerbiedig en instantelyk Uwe Excellentie dat het haar gelieve het mogelyk te doen om van zyne Majestetts Goedheid voor ons te bekomen de creatie van den post van bibliothekaris als eenen afzonderlyken post by de hooge school, en by, aldien zulks ook moogelyk zy, de benoeming van den heer* Winnefeld *om denzelven te bekleeden.* »

(1) Ces deux lettres sont déposées parmi les archives de la bibliothèque de Louvain, confiées à Mr. l'administrateur-inspecteur de l'université à Liége.

(2) Voici comment s'exprime à cet égard le collége des curateurs

De nouvelles démarches furent faites pour faire obtenir à M[r]. Marcelis une pension sur le trésor de la ville de Louvain, mais nous ignorons si elles ont eu une solution en faveur du bibliothécaire démissionné.

Cependant il fallait que le gouvernement nommât un aide bibliothécaire, en attendant la nomination définitive d'un bibliothécaire en chef, à cause du surcroît de besogne depuis l'ouverture des cours de l'université. En conséquence, les sieurs VAN BOTERDAEL et STAES, proposés par les curateurs de l'université, furent nommés *custodes* ou *sous-bibliothécaires* de la bibliothèque de l'université de Louvain, le premier, par arrêté ministériel en date du 8 juillet 1818, n° 784, avec jouissance d'un traitement annuel de 300 fl. des Pays-Bas; le second par arrêté du 30 décembre de la même année, avec 200 fl. de traitement annuel (1).

---

de l'université de Louvain dans sa lettre du 31 octobre 1817, au commissaire général de l'instruction publique :

« *Hoog Edele Gestrenge Heer,*

» *Ter beantwoording van Uwe Excellenties missive dezer, n°* 2266, *hebben wy de eer Uwe Excellentie te berichten, dat de heer Jacques Marcelis welke wy hebben vermeend aan Uwe Excellentie te moeten voordragen als tweden bibliothecaris aan onze hooge school ons niet voorkomt de noodige bekwaamheid te bezitten tot het bekleden van een lectoraat voor de fransche letterkunde, en dat dezen heer openhertig genoeg is geweest, om dit zelfs aan onzen secretaris-inspector welken hem diesaangaande heeft onderhouden, te verklaren,* etc., etc. »

(1) Une somme de 200 fl. avait été destinée pour un domestique à attacher au concierge de l'université; mais les curateurs ont eu l'heureuse idée de faire employer cette somme au profit de la bibliothèque, comme il conste par la pièce suivante :

« Au sieur *L. J. Staes,* à Louvain.

» Je vous transmets ci-joint, Monsieur, copie authentique d'un extrait du registre aux délibérations et résolutions de S. E. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 30 décembre 1818, n° 8, portant notification des dispositions d'un arrêté de Sa Majesté, en date du

§ XL.

Subside de 12,000 *fl. accordé en* 1818 *pour achat de livres de première nécessité. — Nomination de Mr.* Bekker *en qualité de premier bibliothécaire. — Règlement de la bibliothèque* — 1819.

Le gouvernement avait accordé, en 1817, une somme de 60,000 fl. pour subvenir à toutes les dépenses nécessaires à la nouvelle université. Sur cette somme le collége des curateurs demanda 12,000 fl. pour le service de la bibliothèque. Des listes de livres de première nécessité furent dressées par les facultés respectives de ladite université, et l'on en acheta jusqu'à concurrence de la somme demandée (1).

18 du même mois, n° 8, par lesquelles le traitement de deux cents florins, accordé pour un domestique attaché au concierge de notre université est destiné, à partir du 1er janvier 1819, pour un second *custos* à notre bibliothèque avec autorisation au collége des curateurs de nommer à cet emploi.

» Je vous informe également, Monsieur, que le collége, sur la proposition qui lui en a été faite, vous a nommé pour remplir ce poste.

» En vous félicitant sur cette promotion, je crois pouvoir me tenir pour persuadé que cet acte de bienveillance, de la part de MMrs. les curateurs à votre égard, vous portera à remplir avec zèle et exactitude les devoirs que votre place vous impose et que vous répondrez dignement à la confiance du collége.

» Veuillez m'accuser réception de la présente et agréer, etc.

» Le Secrétaire-Inspecteur,

» *(Signé)* Roelants. »

(1) « *'S Konings milddadigheid echter* (dit le *Leuvensche Studenten-Almanak voor* 1828, p. 28), *voorzag in hetgeen hieraan ontbrak, door het toestaan eener aanzienelyke somme gelds aan ieder faculteit, ten einde de bibliothek en de overige verzamelingen te onderhouden, te vergrooten en te verryken.* »

Par suite des accroissements progressifs de la bibliothèque, le service devint plus pénible et l'administration plus compliquée. Le professeur de philosophie, Mr. BEKKER, remplissant provisoirement, depuis 1817, les fonctions de bibliothécaire, fut nommé définitivement en cette qualité par arrêté royal en date du 11 juillet 1819, avec jouissance d'une indemnité annuelle de 300 fl. comme supplément à son traitement de professeur.

A peine entré en fonctions, le nouveau bibliothécaire chercha le moyen de rendre le dépôt qui lui était confié aussi utile que possible aux professeurs et aux étudiants de l'université, ainsi qu'à toutes les personnes studieuses, et proposa au sénat académique, pour la bibliothèque, le règlement suivant :

« STATUTA

Bibliothecæ academiæ Lovaniensis, a Senatu die VIII *Augusti* 1819

DECRETA.

§ 1. *Bibliotheca Academica destinata est usui liberrimo cum Professorum tum Studiosorum, ita tamen, ut illis dumtaxat non item his permissum sit libros ex Bibliotheca in domicilium transportare.* (*Arg. art.* CXXXVI *et* CXXXVII *Constitutionis Regiæ de Universitt. Instit.*)

§ 2. *Professoribus autem et ipsi quidem Bibliothecæ Præposito sic solummodo libros e Bibliothecâ licet asportare, ut nomina inscribant libro peculiari, in quem a Custode referendus est libri tradendi titulus, locus et annus quo prodiit, voluminum numerus et dies exhibitionis.*

§ 3. *Opera reportata a Custode in eodem libro notanda sunt, adjecto die restitutionis nominisque subscriptione.*

§ 4. *Retinere autem libros Bibliothecæ per totum semestre tempus licet, nisi alius ex Professoribus eosdem petierit. Quod si factum fuerit, reddendi sunt intra dimidiatum mensem ab indicatâ repetione, si primus mensis jam fuerit elapsus; sin minus, sex intra septimanas ab eo die quo ex Bibliothecâ sunt exhibiti.*

§ 5. *Ultimâ unius cujusque semestris temporis septimanâ libri omnes ac singuli in Bibliothecam sunt reportandi, unde secundâ demum feriarum hebdomade, præscripto* § 1 *observato, repeti possunt.*

§ 6. *Terminis supra indicatis elapsis nec libris a Professoribus redditis Custodis est eos admonere. Quod si intra quatuor dies ab hâc admonitione legi nondum satisfecerint, pro quâvis ulteriore admonitione quarto quoque die repetendâ Custodi florenus pro Museo Academico solvendus est.*

§ 7. *Ex Bibliothecâ omnino asportari non possunt tam opera majora et generalia, quæ ad evolvendum unicuique semper suppetere debent, uti libri Bibliographici, Thesauri, Lexica majora, etc., quam opera splendida et pretiosa, cum figuris æri incisis, etc.; quorum Catalogus est conficiendus. Quodsi necessarium sit, ut ejusmodi opera in habendis lectionibus eruditorum oculis subjiciantur, exhibenda illa quidem; sed, si prælectiones in eodem in quo Bibliotheca est ædificio habentur, statim post eas finitas, sin minus, saltem intra septimanæ spatium reportanda sunt.*

§ 8. *Professoribus tantum, non studiosis liberum*

est in conclavia ubi libri asservantur intrare, librosque sibi e pluteis sumere. Studiosi non nisi Custode comite singuli aut bini possunt intrare, nec tamen libros extrahere e scriniis aut evolvere.

§ 9. *Qui libros ad excerpendum aut ad legendum desiderant, in conclave particulare ad id destinatum se conferant, ubi Custos prompte et expedite illos suppeditabit.*

§ 10. *Idem valet de Bibliothecæ Catalogis omnino absolutis, quos unicuique ad inspiciendum exhibere Custos tenetur.*

§ 11. *Inter legendum singulis summum silentium est tenendum, neque colloquendo aut obambulando legentes turbandi sunt.*

§ 12. *Ad excerpendum studiosis Stylo cerussato, non atramento licet uti, nec charta libris est imponenda.*

§ 13. *Summa omnino cura est adhibenda, ut libri integri et mundi serventur. Qui librum læserit aut conmaculaverit, ejus sumtibus aliud exemplum pro Bibliothecâ est emendum et eâdem ratione compingendum.*

§ 14. *Ut hæc omnia rite observentur, Custodi Bibliothecæ est vigilandum. Quodsi illius culpâ aliquid neglectum fuerit aut violatum, ipse tenetur.*

§ 15. *Ad legendum, ad asportandos libros et reddendos quotidie Bibliotheca est aperta tempore hiberno ab horâ* I *ad horam* IV, *tempore æstivo ab horâ* II *ad horam* VI; *diebus Festis et Mercurii exceptis.*

§ 16. *Quod de libris dictum est, idem de Ephemeridibus Literariis valet, si per tres menses in Museo Academico fuerint depositæ.*

§ 17. *Eæ autem, ut singuli Fasciculi advenerint,*

ordine chronologico rite et adcurate in Indicem à Custode sunt referendæ. »

Ce règlement fut adopté par le sénat académique dans sa séance du 8 août 1819 (1).

§ XLI.

Proposition faite, en 1820, *au bibliographe Gaudefroy pour classer les livres de la bibliothèque.*

L'inconvénient d'avoir nommé pour bibliothécaire un professeur de l'université même, commençait à se faire sentir. Les cours que Mr. Bekker avait à donner à l'université ne lui permirent pas de s'occuper beaucoup de la bibliothèque et de mettre en ordre les nouvelles acquisitions qui devinrent de jour en jour plus nombreuses (2).

Les employés subalternes n'ayant pas été en état non plus d'arranger et de placer l'immense masse de livres qui faisaient alors partie de la bibliothèque de Louvain, les curateurs se virent forcés d'entrer en conférence avec un savant bibliographe, Mr. Gaudefroy, pour le prier instamment de bien vouloir se charger de ce travail. Nous ignorons complétement si ce bibliophile s'en est acquitté, et nous n'avons pour tout docu-

---

(1) « *Die 8 augusti a senatu academico, rogante viro clar.* G.-J. Bekker, *Phil. prof. Ord. et bibliothecæ acad. præfecto, decreta sunt statuta bibliothecæ academicæ, quæ inferius sub N.* V. *hujus annalium partis leguntur.* » Voy. les *Annales Lovanienses,* t. II, ann. 1817-19, p. 22.

(2) A tel point qu'on a dû s'emparer de trois nouvelles salles pour y placer les livres, la salle où se trouvent aujourd'hui les livres de médecine, de philosophie et des sciences mathématiques, celle où sont placés les ouvrages relatifs à la jurisprudence et à la philologie, enfin celle où sont classés les ouvrages de théologie.

ment relatif à cette affaire que la lettre suivante, que Mr. Gaudefroy adressa, à ce sujet, aux curateurs de l'université de Louvain le 10 mai 1820 :

« Messieurs,

» Ayant été averti la semaine dernière, par Mr. *Van Hulthem* (dont j'ai l'honneur d'être avantageusement connu, depuis près de 20 années, comme ancien libraire de Paris et bibliographe), que vous aviez bien voulu me choisir pour travailler à l'arrangement et à la classification de votre bibliothèque de Louvain, je m'y suis rendu le 6 du courant, à l'effet d'avoir un aperçu de toute l'importance de la besogne qu'il y aurait à faire.

» M'étant adressé à Mr. le professeur Bekker, votre bibliothécaire, il eut la complaisance de me conduire dans toutes les pièces où ces masses immenses de livres se trouvent empilées. D'après cette première inspection rapide, faite en 2 à 3 heures, Mr. le bibliothécaire et moi (ainsi que votre imprimeur-libraire, P. J. Demat, que nous trouvâmes dans les greniers, occupé du catalogue des livres en feuilles et en nombre), nous avons estimé tous trois que la réunion de toutes ces masses dispersées doit donner un total de 60 *mille volumes au moins.*

» En conséquence, Messieurs, il est impossible que, même avec les *Custos* établis dans ladite bibliothèque, qui me serviront d'aides, je puisse opérer la classification définitive d'une bibliothèque aussi volumineuse *à moins de trois années de travail.*

» Une bibliothèque d'université, qui doit servir aux recherches de ses savans professeurs, et en même temps à l'éducation littéraire de toute une ville, ne peut pas être rangée comme un magasin de librairie, ni même

comme la presque totalité des catalogues de livres qui s'impriment dans toute la Belgique et la Hollande, pour les ventes des bibliothèques dont ils offrent la description; il faut que la classification d'une bibliothèque destinée à être publique soit faite d'après les divisions adoptées par les meilleurs bibliographes de l'Europe; en un mot, comme les Martin, les Barrois, père, les Debure, Renouard, Brunet et autres libraires instruits de Paris, Morelli de Venise, et Dibdin de Londres, bibliothécaires, ont disposé les catalogues des bonnes bibliothèques qu'ils ont eu à faire.

» Ce genre de classification rigoureusement exigible en pareil cas, ne peut strictement se faire qu'au moyen d'un *catalogue sommaire,* devant servir de type pour le catalogue raisonné qui sera à rédiger, si on le juge à propos, après le premier.

» Le bibliographe qui sera chargé de ce premier travail devra commencer, en fesant sa première distribution de chaque classe, à faire mettre au rebut par ses aides les livres défectueux et incomplets, à fur et mesure qu'ils lui passeront sous les yeux.

» Lors de sa seconde distribution, il fera et fera faire par les *custos,* d'après les modèles des titres qu'il aura levés lui-même, pendant le premier mois de son travail, tous ceux des ouvrages complets, en commençant, suivant l'usage, par la première division bibliographique, qui est la théologie.

» Sa troisième opération consistera, lorsque toutes ses cartes sommaires seront levées, à établir dans son casier les subdivisions de chaque classe.

» Quatrièmement, ce ne sera qu'à la suite de cette troisième division qu'il pourra constater les exemplaires *doubles* qui seront à supprimer; on entend seulement

par *doubles* les exemplaires dont les différences d'éditions n'ont ni mérite ni valeur de plus qui puisse autoriser un bibliothécaire à conserver deux exemplaires du même ouvrage pour être placés à côté l'un de l'autre.

» Cinquièmement, et enfin ce n'est que quand le bibliographe a terminé tous les travaux précédemment désignés, qu'il peut faire poser les livres sur les tablettes et leur donner leur numéro de placement définitif.

» Toute autre marche qui serait adoptée pour classer une bibliothèque aussi nombreuse que celle de votre université, Messieurs, serait une marche irrégulière, laquelle, conséquemment, ne pourrait offrir qu'un résultat erroné dans toutes ses parties. Avec une expérience de plus de 40 ans d'exercice en travaux bibliographiques, dont 3 années de la révolution française, employées dans les dépôts publics des bibliothèques des maisons religieuses supprimées, des émigrés, condamnés, etc., tant à Amiens qu'à Paris, où je me suis vu au milieu depuis 200 mille et jusqu'à plus de 600,000 volumes (travail du même genre que celui de votre bibliothèque), je puis donc, Messieurs, avec connaissance de cause, vous affirmer que celui qui aurait l'imprudence de s'aventurer à vous promettre la classification de toutes les masses de livres, éparses dans les diverses pièces de votre bâtiment, réunies dans celles qui composeront votre bibliothèque, et cela dans un espace moindre de 3 ans, je puis, dis-je, affirmer que ce prétendu bibliographe ne pourrait vous donner qu'un travail incomplet et imparfait, où le bibliothécaire, ni aucune autre personne instruite, ne serait pas en état de se reconnaître.

» En conséquence, Messieurs, d'après l'aperçu au vrai que je viens de vous présenter, j'ai l'honneur de vous exposer que pour entreprendre cette besogne et la terminer à votre satisfaction, dans le cours d'environ ***trois années,*** il est à propos que vous ayez la bonté d'exposer au ministre de Sa Majesté, chargé de cette partie administrative, que le ***minimum du traitement*** à me fixer doit être de 1,500 ***florins*** des Pays-Bas par ***année,*** payables par mois ou par trimestre, suivant le mode de comptabilité adoptée dans cette partie.

» En attendant, Messieurs, l'avantage de pouvoir travailler utilement à rassembler les premiers élémens qui doivent d'abord réhabiliter l'ancienne splendeur de votre illustre université, et par suite la surpasser, désirant m'occuper de bibliographie 3 ans de plus sous le régime de votre bon et hospitalier gouvernement, et livré aux mêmes travaux que j'y exerce tranquillement depuis plus de 4 ans (tant dans la bibliothèque ***Van Bavière,*** dont j'ai rédigé les deux premiers volumes de son catalogue, que dans celle de la comtesse ***D'Yve,*** dont le tome 2 et dernier est sous presse,

» J'ai l'honneur, etc.

» (*Signé*) L. F. A. Gaudefroy, ***bibliogr.*** »

Si le sieur Gaudefroy n'a pas été employé pour classer et enregistrer les livres de la bibliothèque de Louvain ; en revanche nous avons trouvé dans les archives de l'université de Louvain une lettre de MM[rs]. les curateurs de cette institution, adressée à S. Ex. le ministre de l'instruction publique, en date du 29 janvier 1823, par laquelle il paraît qu'une somme de 1,400 florins avait été accordée à cet effet, et que sur cette somme on avait déjà dépensé 878 florins 55 c. pour nettoyer,

arranger et enregistrer les livres de ladite bibliothèque (1).

§ XLII.

Mr. Bekker est remplacé par Mr. le professeur De Reiffenberg *en qualité de bibliothécaire, en* 1823.

L'inventaire, le numérotage et la classification provisoire des ouvrages composant la bibliothèque de l'université de Louvain, en 1823, terminés, il fallait s'occuper de la confection des catalogues, dont l'un devait être par ordre alphabétique, l'autre par ordre systématique.

Les occupations trop multipliées comme professeur (2) ne permettant pas à Mr. Bekker d'entreprendre cette besogne, à la fois difficile et de longue durée, il demanda sa retraite comme bibliothécaire, et proposa aux curateurs de l'université le baron De Reiffenberg,

(1) Cette lettre est conçue en ces termes :

« *Hoog Edele Gestrenge Heer,*

» *By onze missive van den* 27 *dezer, n°* 1091, *hadden wy de eer aan Uwe Excellentie een drietal declaratie intezenden, wegens gedaanen aarbeid aan schoonen, schikken en enregistreren der boeken onzer bibliothek, welkers betaling diende te geschieden op de fr.* 1400, *ter dier einde toegestaan en bedragende gemelde declaratien te zaamen de som van fr.* 217-80. *By welke gevoegd zynde, het bedrag der drie declaratien vroeger by missive van den* 30 *juny* 1822, *n°* 943 *ingezonden, tot een beloop van fr.* 660-75, *de som uitmaken van fr.* 878-55. *Van welke tot dus verre op de toegestaane fr.* 1400 *is gebruik gemaakt geweest, en zynde alzoo tot het verder verrigten der aangehaalde werkzaamheden thans fr.* 521-45 *overgebleven, over welke laatste som (door deze gelden voor het dienst jaar* 1821 *zyn toegestaan) wy op nieuws aan Uwe Excellentie verzoeken om ook in* 1823 *te mogen disponeren.* »

(2) Mr. Bekker cherchait plutôt à former de bons philologues que de remuer la poussière des livres du dépôt littéraire qui lui était confié.

alors professeur extraordinaire de la faculté de philosophie à la même université, comme le plus apte à le remplacer dans ses fonctions de bibliothécaire (1).

Prenant en considération les motifs de retraite allégués par le professeur Bekker, Mr. le ministre de l'in-

(1) La même lettre dont mention ci-dessus, note 1, p. 161, s'exprime ainsi à cet égard :

« *Wy behoeven geenszints uittebreiden over de moeyelykheid om dezen laatsten en onontbeerlyken catalogus goed interigten en de langdurigheid van tyd welke zyne opmaking zal vorderen, noch omtrend de noodzakelykheid om dit werk door eenen en denzelfden persoon te laten verrigten, daar elk een der werken welke zullen ingeschreven worden, diend geplaatst te zyn in die verdeeling en onderverdeeling welk de makers ontworpen plan zal aanwyzen.*

» *Door deze beweegreden en overvegingen bewogen, heeft de hoogleeraar bibliothecaris* Bekker *ons op herhaalde reizen verklaard, dat zyne ambtsbezigheden als hoogleeraar, hem niet toelieten om zich met het maken der catalogi te belasten en dat zyn vast verlangen (welk hy ons op gisteren nogmaals het aandrang heeft vernieuwd) is, om van zynen post van bibliothecaris ontslagen te worden, daar het hem volstrekt onmogelyk is het een en ander na verlangen waartenecmen, en hy meer byzonder smaak en lust heeft om zich geheel en al toeteleggen op het vormen van goede philologen, waar toe hy zynen geheelen tyd benoodigt is; gevende hy reeds 3 uren daags les, buiten de overige uren welke hy besteed tot andere letterkundige oefeningen met de leerlingen, welke zich bepaaldelyk op de philologie toeleggen.*

» *De Heer Bekker is van gevoelen, wy stemmen mede hier in, dat het noodzakelyk is om iemand te benoemen, by uitsluiting met de werkzaamheden der bibliotheek belast en kan dit volstrekt geen plaats hebben, dat het alsdan verkiezelyk zoude zyn om den hoogleeraar* De Reiffenberg, *welkers ambst-bezigheden minder talryk zyn (hebbende hy slechts een uur daags les), en welke voor bibliotheks verrigtingen byzondere liefhebbery bezit, tot dit ambt te benoemen : zynde dezen niet ongenegen om zich met genoemde werkzaamheden te belasten. Wyders verklaard de Heer Bekker op zich te nemen, om den benoemden bibliothecaris met alle mogelyke hulp bytestaan, en by aldien zy het met elkanderen eens zyn omtrend het te beramen plan tot inrigting van den catalogus, het opmaken van het geheele gedeelte der philologie insgelyks op zich te willen nemen.*

» *Uwe Excellentie gelieve,* etc., etc.»

struction publique proposa à Sa Majesté le professeur extraordinaire F. DE REIFFENBERG, pour remplir la place de bibliothécaire de l'université de Louvain en remplacement de M^r. Bekker. Cette nomination ne se fit pas attendre, et l'arrêté royal, daté du 18 février 1823, est conçu en ces termes :

« *Aan de Heeren curatoren der hooge-school te Leuven.*

» *Ingevolge het voorstel vervat in uwe missive van* 29 *january ll. n°* 1095, *berigt ik UEd. Gr. Achtb. by deze, dat by een koninklyk besluit in dato* 11 *dezer, n°* 109, *de hoogleeraer* BEKKER *is ontslagen en de buitengewoon hoogleeraer* F. DE REIFFENBERG *is benoemd als bibliothekaris der hooge-school. Laatsgemelde zal de jaarwedde als zoodanig genieten van* 1^en *april* 1823. *Ik maak ook geene zwarigheid van toe te staan dat gedurende dit jaar tot het rangschikken en catalogiseren der bibliotheek worde gebruikt het overschot van de* 1,400 *gulden daartoe in* 1821 *toegestaan. Ik zal dus de declaratien deswege te gemoet zien.*

» *De minister voor het publieke onderwys,*

» (*Signé*) FALCK. »

Cette pièce nous prouve en outre que le restant de la somme allouée en 1822, pour classer et inventorier les livres de la bibliothèque, c'est-à-dire 521 fl. 45 c. (1), fut accordé pour le même objet pour l'année suivante.

(1) Voir plus haut, note 1, p. 161.

§ XLIII.

Mr. BERNHARDI, d'abord admis à travailler gratis à la bibliothèque en 1825, *remplace Mr. De Reiffenberg en qualité de bibliothécaire. — Réorganisation du personnel de la bibliothèque, en* 1826.

Par résolution des curateurs de l'université de Louvain en date du 15 août 1825, le sieur Bernhardi fut admis, à sa demande, à travailler comme auxiliaire (sans traitement) à la bibliothèque de ladite université. Depuis cette époque jusqu'au mois de septembre de la même année, il employa tous ses moments de loisir à assister le bibliothécaire dans tous ses travaux.

Vers la même époque vint à mourir le premier *custos,* le sieur Van Boterdael, qui jusqu'à ce jour faisait le service de la bibliothèque.

Cette mort inattendue, et le désir du bibliothécaire De Reiffenberg de se retirer de la bibliothèque, vu que ses fonctions de professeur ne lui permettaient plus de s'occuper de l'administration de ce dépôt littéraire, décidèrent le sénat académique à provoquer auprès du gouvernement une réorganisation du personnel de la bibliothèque de Louvain (1).

Les démarches des curateurs (2) furent couronnées d'un plein succès; le sieur BERNHARDI fut nommé bibliothécaire en remplacement du professeur De Reiffen-

(1) Ce fut aussi en 1825 qu'on s'occupa à organiser une petite bibliothèque au collége philosophique à l'usage des élèves internes de cet établissement. Le gouvernement accorda à cet effet 5000 florins pour achat de livres en 1825 et la même somme pour l'année suivante.

(2) Voir les lettres du collége des curateurs en date du 22 octobre et 30 novembre 1825, nos 172 et 240.

berg, et le sieur Staes, premier custos, en remplacement du sieur Van Boterdael.

L'arrêté royal est conçu en ces termes :

« *Wy* WILLEM, *by de gratie Gods,* etc., etc.

» *Op de voordragt van onzen minister van binnenlandsche zaken van den* 15 *dezer, n°* 79, *tot het geven eener meer deelmatige inrigting der bibliotheek van de hooge-school te Leuven, waertoe het overlyden van den eersten custos eene gunstige gelegenheid aanbiedt;*

» *Hebben goedgevonden en verstaan :*

» 1° *Den buitengewoon hoogleeraar aan de hooge-school te Leuven De Reiffenberg, op zyn daartoe gedaan verzoek, eervol te ontslaan uit zyne betrekking van bibliothecaris dier hooge-school.*

» 2° *In plaats van de thans by voornoemde hooge-school bestaande betrekkingen van eene bibliothecaris op eene jaarwedde van fl.* 300, *eenen eersten custos op fl.* 300, *eenen tweeden custos op fl.* 200, *met den* 1en *april aanstaande by de hooge-school intestellen :*

» *Eenen post van bibliothecaris op eene jaarwedde van fl.* 500, *eenen post van custos by de bibliotheek op fl.* 300.

» 3° *Te bepalen dat de bediening van bibliothecaris voortaan zal worden vervuld door iemand die geene andere betrekking by de hooge-school bekleedt en zich alzoo geheel aan de werkzaamheden der bibliotheek kan toewyden.*

» 4° *Tot bibliothecaris aan de hooge-school te Leuven, op de hierboven vastgesteldejaarwedde, te benoemen den heer* Bernhardi, *candidaat in de wysbegeerte aan de hooge-school.*

» *En is onzen minister van binnenlandsche zaken belast met de uitvoering dezes*, etc., etc.

» *S'Gravenhage, den* 18 *february* 1826.

» (*Signé*) WILLEM (1). »

§ XLIV.

Système bibliographique adopté pour le classement des livres de la bibliothèque de l'université de Louvain, par le sieur BERNHARDI. — *Quelques mots des catalogues du même dépôt.*

Nous avons vu plus haut qu'une commission de professeurs choisis dans les quatre facultés de l'université avait fait le triage des livres de l'ancienne bibliothèque de Louvain, ainsi que la classification provisoire des nouvelles acquisitions. Il ne restait, pour compléter l'arrangement de ce dépôt, qu'à arrêter un plan systématique d'après lequel on classerait définitivement les livres mêmes. Ce travail était réservé au bibliothécaire BERNHARDI.

En entrant en fonctions, Mr. Bernhardi continua d'abord la classification provisoire et la confection des bulletins pour le catalogue alphabétique, commencées par ses prédécesseurs (2), travaux dont il s'acquitta à la satisfaction de tous ses supérieurs (3).

(1) La nomination du sieur STABS, en qualité de premier custos, fut signée le 11 mars 1826.

(2) Il reçut même pour ce travail une subvention extraordinaire de 400 florins.

(3) Mr. DUMBECK (professeur à l'université de Louvain), dans son dis-

Mais pour rendre cette bibliothèque plus utile encore, il fallait introduire dans la classification des livres des modifications que les progrès des sciences et les lumières demandaient, nous dirons même, exigeaient du bibliothécaire.

Parmi les systèmes bibliographiques connus jusqu'à ce jour, Mr. Bernhardi n'en trouva aucun qui lui parût applicable en entier au dépôt qui lui était confié.

Les systèmes allemands étaient trop subdivisés, tandis que les systèmes français et anglais l'étaient trop peu. N'ayant aucune classification à respecter (parce que tous les livres appartenant à une même division étaient placés soit par ordre alphabétique, soit pêle-mêle sur le même rayon), Mr. Bernhardi se décida donc à adopter un ordre systématique, dont voici les classes, les divisions et les subdivisions (1) :

---

cours qu'il a prononcé à l'université pendant l'année scolaire 1825-26, en parle en ces termes :

« *Præterea sic aucta est bibliotheca nostra novis etiam neque exiguis subsidiis, ut jam denuo novi parandi sint ad libros recipiendos œci. Neque vero parata tantum est librorum copia, sed ea ordinari et in catalogum conscribi cœpit. Quod negotium tam bene, tam laudabiliter perfecit bibliothecæ præfectus, C. S. Bernhardi, ut non possim egregia viri juvenis de ea re merita vobis, curatores illustres, vestrisque curis singularibus satis commendare. Ita enim ille rem administravit ut optima quoque de eo sperare liceat.* » V. p. 41. Ce discours se trouve inséré dans les annales de ladite université pour 1825-26.

(1) Les grandes classes se suivent ici d'après le numéro des salles, savoir : la première ou la grande salle contient les livres relatifs à l'histoire littéraire, l'histoire générale et l'histoire des Pays-Bas ; la seconde renferme les livres des sciences mathématiques, physiques et d'histoire naturelle, la partie philosophique et les livres de médecine ; dans la troisième se trouvent placés les ouvrages relatifs à la jurisprudence, la philologie et les belles-lettres ; enfin la quatrième est uniquement réservée pour les livres de théologie.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

I. Préliminaires.
  a. Utilité et abus des lettres.
  b. Introduction à l'histoire littéraire, méthodologie et encyclopédie générales.
II. Polygraphes et collections d'opuscules divers.
III. Histoire littéraire générale et spéciale.
  a. Traités généraux.
  b. » de chaque époque.
  c. » » nation.
  d. » » science.
IV. Histoire des hommes savants.
  a. Biographie générale.
    1. Alphabétique.
    2. Systématique.
    3. Mélanges.
  b. Biographie nationale.
    1. Orientale.
    2. Grecque et romaine.
    3. Espagnole.
    4. Italienne.
    5. Anglaise.
    6. Suédoise, danoise, russe, polonaise, etc.
    7. Allemande.
    8. Belge.
  c. Biographies professionales.
    1. Collections.
    2. Philologues.
    3. Philosophes.
    4. Poëtes.
    5. Peintres, architectes, etc.
    6. Mathématiciens.

7. Historiens.
8. Médecins.
9. Jurisconsultes.
10. Théologiens.

d. Mélanges de biographies.

e. Épistolaires.

1. Collections.
2. Lettres séparées de chaque auteur (par ordre alphabétique).

V. Histoire des écoles, des universités, des sociétés littéraires, etc., etc., et *scripta academica*.

a. Des écoles, universités, etc., en général.

b. Des écoles, universités, etc., en particulier.

1. De l'Italie et de l'Espagne.
2. De la France.
3. Des Pays-Bas.
4. De l'Angleterre.
5. De l'Allemagne.
6. De la Suède, du Danemarck, de la Russie, etc.

VI. Histoire de l'écriture et de l'imprimerie.

a. Histoire de l'origine de l'écriture et diplomatique.

b. Catalogues de manuscrits.

c. Origine et progrès de l'art typographique.

d. Catalogues des incunables.

e. Collection d'incunables jusqu'en 1500.

f. Histoire de la librairie.

VII. De la connaissance des livres.

a. Introduction.

b. Bibliographies générales, alphab. et systémat.

c. Bibliographies nationales.

1. De l'Allemagne.

2. Des Pays-Bas.
3. De la France.
4. De l'Angleterre.

d. Bibliographies professionales.
1. De théologie.
2. D'histoire.
3. De droit.
4. Des langues orientales
5. De philosophie.
6. Mélanges.

e. Bibliographies des ouvrages rares.
f. » des anonymes et pseudonymes.
g. » des ouvrages à l'*index*.

VIII. Des bibliothèques.
a. De l'arrangement des bibliothèques.
b. Histoire des bibliothèques.
c. Catalogues des bibliothèques.
1. Publiques.
2. Privées.

IX. Journaux politiques et littéraires généraux.
a. De l'Italie.
b. De la France.
c. Des Pays-Bas.
d. De l'Angleterre.
e. De la Suède, du Danemarck, etc.
f. De l'Allemagne.
g. Mélanges (1).

(1) Cette partie de livres avait été classée, d'après ce système, par Mr. Bernhardi avant son départ pour l'Allemagne (en 1830). Elle occupe le côté gauche de la grande salle. Quelque temps après, lorsque nous fûmes nommé bibliothécaire, en remplacement de Mr. Bernhardi, nous avons fait le catalogue systématique de cette partie, qui comprend 2 voll. in-8° manuscrits. Les bulletins de chaque ouvrage sont intercallés dans le catalogue alphabétique général.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

I. Préliminaires.
  a. Bibliographie historique.
  b. Traités sur la manière d'écrire et d'étudier l'histoire.
II. Sciences auxiliaires.
  a. Géographie.
  b. Chronologie.
  c. Monuments publics.
  d. Archéologie.
  e. Diplomatique.
  f. Généalogie.
  g. Héraldique.
  h. Statistique.
III. Mœurs et usages des nations.
  a. Antiquités, proprement dites.
  b. Mythologie.
  c. Histoire de l'agriculture, du commerce, etc.
  d. Histoire de l'art militaire.
IV. Histoire générale.
  a. Sources.
  b. Traités systématiques.
  c. » alphabétiques (dict. histor., biogr.).
  d. Mélanges.
  e. Traités généraux : chroniques, collections, etc.
V. Histoire des différentes époques.
  a. Temps antédiluviens, obscurs et fabuleux.
  b. Histoire ancienne.
  c. » du moyen âge.
  d. » moderne.
  e. » récente.
VI. Histoire de différents peuples.

a. Égyptiens.
b. Assyriens, Babyloniens et Chaldéens.
c. Phéniciens et Carthaginois.
d. Hébreux.
e. Perses.
f. Macédoniens.
g. Grecs.
h. Romains.
i. Scythes.
j. Celtes, Germains et Slavons.
k. Histoire de l'Europe moderne.
l. » de l'Asie.
m. » de l'Afrique.
n. » de l'Amérique.
o. » des terres australes.

VII. Mélanges historiques généraux (1).

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

I. Préliminaires.
a. Bibliographie.
b. Traités sur la manière d'écrire l'histoire des Pays-Bas.

(1) La partie historique de la bibliothèque de l'université de Louvain allait être classée d'après ce système, lorsqu'en 1835 ladite université fut supprimée, et le personnel dispersé ou replacé dans les deux autres universités de l'Etat. Les ouvrages relatifs à l'histoire occupent le côté droit de la grande salle; ils sont placés par ordre alphabétique pour les trois formats, in-fol., in-4° et in-8°. Les bulletins pour le catalogue alphabétique sont faits et intercallés dans le catalogue alphabétique général. Un second catalogue alphabétique par format a en même temps été dressé et relié. Il comprend plusieurs volumes in-fol. Celui-ci, par exemple, n'est pas strictement alphabétique, vu qu'on a mis ensemble et pêle-mêle tous les ouvrages appartenant à la même lettre.

II. Sciences auxiliaires.
- *a*. Géographie.
- *b*. Chronologie.
- *c*. Monuments.
- *d*. Diplomatique et actes publics.
- *e*. Généalogie et héraldique.
- *f*. Statistique.

III. Mœurs et usages civils et religieux, etc.
- *a*. Antiquités.
- *b*. Culture physique du pays et des habitants.
- *c*. Histoire de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.
- *d*. Histoire littéraire et morale.
- *e*. » de l'art militaire.

IV. Histoire du droit public et privé.
- *a*. Préliminaires.
- *b*. Sources.
- *c*. Systèmes de droit.
- *d*. Procédure.
- *e*. Mélanges.

V. Histoire ecclésiastique générale.
- *a*. Collections.
- *b*. Traités généraux.
- *c*. » de différentes époques.
- *d*. » sur différents arguments.
- *e*. Mélanges.

VI. Histoire politique générale.
- *a*. Collections des ouvrages originaux de l'histoire des Pays-Bas.
- *b*. Chroniques.
- *c*. Traités généraux sur l'histoire des Pays-Bas.
- *d*. » particuliers sur différentes époques.
  1. Les Pays-Bas avant l'incursion des Romains.

2. Les Pays-Bas sous la dominat. des Romains.
3. » sous le règne des Francs.
4. » sous la maison de Bourgogne.
5. » sous la maison d'Autriche.
6. » sous Charles-Quint.
7. Histoire des troubles des Pays-Bas (1).
α) Collections de monuments (2).
β) Traités généraux.
γ) » sur diverses périodes.
8. Histoire des provinces méridionales.
α) Préliminaires, géographie, monum.
β) Traités généraux.
γ) » sur différentes époques jusqu'en 1700.
δ) Mélanges.
9. Histoire de la Hollande.
α) Préliminaires.
β) Géographie.
γ) Monuments.
δ) Actes publics.
ε) Généalogie.
ζ) Traités généraux.
η) » sur différentes époques.
θ) Mélanges.

VII. Histoire particulière des provinces (3).
VIII. Mélanges (4).

---

(1) Suivent plusieurs sous-divisions de l'histoire des troubles des Pays-Bas.

(2) Même observation que ci-dessus.

(3) Suivent les 17 provinces d'après l'ordre alphabétique.

(4) Les livres relatifs à l'histoire des Pays-Bas se trouvent rangés par ordre alphabétique à la suite de l'histoire générale, à droite en entrant dans la grande salle.

JURISPRUDENCE.

I. Préliminaires.
- *a.* Philosophie du droit.
- *b.* Histoire du droit.
- *c.* Littérature du droit.
- *d.* Encyclopédie et méthodologie du droit.

II. Droit naturel.
- *a.* Prolégomènes.
- *b.* Traités généraux.
- *c.* » particuliers.
- *d.* Mélanges.
- *e.* OEuvres complètes.

III. Droit romain.
- *a.* Histoire du droit romain.
- *b.* Littérature du droit romain.
- *c.* Herméneutique.
- *d.* Sources.
  1. Droit anté-Justinien.
  2. » de Justinien.
  3. » post-Justinien.
- *e.* Commentateurs.
- *f.* Ouvrages systématiques du droit romain.
  1. Traités élémentaires.
  2. » approfondis.
- *g.* Traités particuliers.
- *h.* Mélanges.
- *i.* OEuvres complètes.

IV. Droit originairement germanique.
- *a.* Histoire.
- *b.* Sources.
- *c.* Droit de l'Allemagne.
  1. Histoire et traités généraux.

2. Sources.
3. Droit particulier de chaque province, ville, etc.
4. Mélanges et œuvres complètes.

d. Droit français.
1. Histoire.
2. Sources.
3. Traités généraux.
4. » particuliers.
5. Mélanges.
6. Droit particulier de chaque province, ville, etc.
7. OEuvres complètes.

e. Droit belgique.
1. Histoire.
2. Sources.
3. Traités généraux.
4. » particuliers.
5. Mélanges.
6. Droit particulier de chaque province, ville, etc.

f. Législation anglaise, danoise, etc., etc., de diverses autres nations.
g. Droit féodal.

V. Droit canonique.
a. Histoire.
b. Littérature du droit canonique.
c. Sources.
d. Commentateurs.
e. Traités généraux.
f. » particuliers.
g. Mélanges.
h. OEuvres complètes.

i. Droit canonique belge.

VI. Droit civil moderne.

a. Histoire et littérature.

b. Herméneutique.

c. Droit intermédiaire.

d. Code du droit civil.

e. Commentateurs.

f. Traités particuliers.

g. Mélanges.

h. OEuvres complètes.

VII. Droit belgique moderne.

a. Histoire.

b. Sources.

c. Commentateurs.

d. Traités particuliers.

e. Mélanges.

f. OEuvres complètes.

VIII. Droit commercial.

a. Histoire.

b. Littérature.

c. Droit commercial ancien de différentes nations.

d. » » allemand nouveau.

e. » » français nouveau.

1. Sources.
2. Commentateurs.
3. Traités particuliers.
4. Mélanges.

f. Droit commercial belge nouveau.

1. Sources.
2. Commentateurs.

g. Droit commercial anglais, américain, etc.

IX. Procédure civile.

a. Consultations et décisions.

b. Plaidoyers et causes célèbres.
   1. De la France.
   2. Des Pays-Bas.

X. Droit criminel.
   a. Histoire.
   b. Littérature.
   c. Philosophie du droit criminel.
   d. Droit criminel ancien (romain).
      1. De la France.
      2. De l'Allemagne.
      3. Des Pays-Bas.
   e. Droit criminel moderne français.
      1. Sources.
      2. Commentateurs.
      3. Traités généraux.
      4. Mélanges.
   f. Droit criminel nouveau des Pays-Bas.
      1. Sources.
   g. Législation criminelle étrangère.

XI. Droit public interne.
   a. Philosophie du droit public interne.
   b. Littérature.
   c. Droit public interne ancien de la Belgique.
   d. » » » nouveau »
      1. Histoire.
      2. Sources.
      3. Commentateurs.
      4. Traités particuliers.
      5. Mélanges.
   e. Droit public interne de diverses autres nations.
      1. De la France.
      2. De l'Angleterre.
      3. De l'Allemagne.

4. De l'Amérique.
5. De l'Espagne, etc.

XII. Droit public externe.
- *a.* Philosophie du droit public externe.
- *b.* Littérature.
- *c.* Collections de traités.
- *d.* Histoire des traités.
- *e.* Traités généraux.
- *f.* » particuliers.
- *g.* Mélanges.
- *h.* OEuvres complètes.

XIII. Dissertations académiques relatives à la jurisprudence (1).

PHILOLOGIE.

I. Langues orientales.
- *a.* Syriaque et chaldéenne.
- *b.* Hébraïque et phénicienne.
- *c.* Arabe et éthiopienne.

II. Langue grecque.

III. » latine.

IV. Langues romanes.
- *a.* Italienne.
- *b.* Espagnole et portugaise.
- *c.* Française.

V. Langues teutones.
- *a.* Gothique.
- *b.* Islandaise.
- *c.* Danoise.

---

(1) Ces livres placés sur les rayons d'après ce système garnissent les 4 murs de la seconde salle. Le catalogue systématique n'en est pas fait; il n'y a que les bulletins pour le catalogue alphabétique général et un catalogue alphabétique par formats, dont nous avons parlé plus haut.

d. Suédoise.
e. Allemande.
f. Belge.
g. Anglaise.

VI. Langues slavonnes.
a. Russe.
b. Bohémienne.
c. Polonaise.
d. Illirique.

VII. Langues asiatiques.
a. Perse.
b. Arménienne.
c. Turque.
d. Malaise.
e. Sanscrite.
f. Sinique (1).

SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES.

I. Mathématiques.
a. Histoire des mathématiques.
b. Traités généraux de mathématiques.
c. Arithmétique.
d. Algèbre, calcul différentiel et intégral.
e. Géométrie élémentaire et analytique; trigonométrie; tables logarithmiques.
f. Mélanges.
g. Mécanique, statique, dynamique, hydrostatique; hydrodynamique; hydraulique.

(1) Les livres de philologie occupent les rayons placés au milieu de la salle de jurisprudence. Depuis le départ de Mr. Bernhardi ils ont été classés par nous d'après un système bibliographique plus simple, mais le temps ne nous a pas permis d'en faire le catalogue systématique. Les bulletins de chaque auteur sont faits et intercallés dans le catalogue alphabétique général dont mention plus haut.

h. Astronomie, géodésie, gnomonique et horlogerie.
i. Optique, dioptrique, catoptrique et perspective.
j. Marine.
k. Sciences militaires.

II. Physique.
III. Chimie.
IV. Histoire naturelle.
a. Traités généraux et mélanges.
b. Minéralogie.
c. Botanique.
d. Zoologie.
V. Annales et mémoires.
VI. Journaux et œuvres critiques.
VII. Dissertations (1).

PHILOSOPHIE ET PÉDAGOGIE.

I. Préliminaires.
II. Histoire de la philosophie.
III. Traités généraux de la philosophie.
IV. Traités particuliers.
a. Logique.
b. Métaphysique.
c. Morale.
d. Théologie naturelle.
e. Esthétique.
V. Pédagogie (2).

(1) Les ouvrages composant cette division sont placés dans la troisième salle; ils en occupent tout le côté gauche et sont classés et numérotés d'après ce système. Quant aux catalogues, il n'y a de fait que les bulletins de chaque ouvrage, qui sont intercallés dans le catalogue alphabétique général dont mention plus haut.

(2) La partie philosophique de la bibliothèque de l'université de Louvain occupe les rayons du milieu de la troisième salle. Elle est

SCIENCES MÉDICALES.

I. Préliminaires.
II. Histoire de la médecine.
III. Encyclopédie et méthodologie.
IV. Médecins anciens.
 a. Médecins grecs.
 b. » arabes.
 c. » latins.
V. Médecins modernes.
VI. Ouvrages périodiques.
VII. Traités populaires.
VIII. Traités généraux.
IX. Traités particuliers.
 a. Anatomie.
 b. Physiologie.
 c. Pharmacie.
 d. Matière médicale.
 e. Pathologie, thérapeutique et observations cliniques.
 f. Maladies diverses et de différents âges et sexes.
 g. Chirurgie et accouchements.
 h. Médecine légale.
 i. Médecine vétérinaire.
X. Mélanges (1).

Restait à faire un plan pour la classification des ouvrages de théologie, qui occupent seuls la 4e salle ; mais comme cette partie de livres n'était jamais consultée,

---

classée d'après ce système, mais il n'y a que le catalogue alphabétique qui soit achevé.

(1) Les livres relatifs aux sciences médicales occupent le côté droit de la troisième salle ; ils sont classés et numérotés d'après ce système. Quant aux catalogues, même observation que pour la division qui précède.

ou du moins très-rarement, le bibliothécaire n'était pas empressé de s'en occuper.

§ XLV.

Des différentes nominations de Mr. Namur, depuis celle d'employé auxiliaire, en 1826, jusqu'à celle de bibliothécaire, en 1830.

Les travaux que nécessitèrent l'exécution du plan systématique dont nous venons de parler, forcèrent également le bibliothécaire de se faire adjoindre quelques employés auxiliaires. Les nommés Paulus, Lequime et *nous*, fûmes autorisés, en 1826, à travailler à la bibliothèque, à des heures fixes, sous la direction de Mr. Bernhardi. Nos travaux se bornèrent cependant à la copie des titres pour le catalogue alphabétique et au triage de la partie de livres que le bibliothécaire avait commencé à classer d'après son système ci-dessus mentionné.

La mort du custos Van Boterdael se faisant trop sentir pendant l'ouverture de la bibliothèque au public, Mr. Bernhardi fit les démarches nécessaires pour compléter le personnel de la bibliothèque. Par arrêté du ministre de l'intérieur, nous fûmes nommé, en 1827, en qualité de *custos* ou sous-bibliothécaire de la bibliothèque de l'université de Louvain.

Depuis cette époque, nous assistâmes le bibliothécaire d'alors dans toutes ses opérations jusqu'en 1830. Tombé malade, le sieur Bernhardi ne pouvait plus se rendre à son poste. La direction provisoire de la bibliothèque nous fut confiée avec le titre de *bibliothécaire adjoint*. Enfin, Mr. Bernhardi, rétabli de sa

maladie, s'étant décidé à quitter Louvain pour aller occuper le poste de bibliothécaire que lui offrait le prince de Hesse-Cassel, nous reçûmes notre nomination de *bibliothécaire*, en remplacement de Mr. Bernhardi, le 19 avril 1830.

A dater de cette époque, nous nous occupâmes de la classification des ouvrages relatifs à la philologie, en faisant marcher de front l'arrangement définitif des livres relatifs aux sciences mathématiques et à la médecine.

§ XLVI.

De la vente des doubles et des in-albis de la bibliothèque de l'université de Louvain.

Dans les bâtiments des Halles se trouvaient, comme dépendance de la bibliothèque, une grande quantité d'ouvrages en feuilles provenant de l'imprimerie de l'ancienne université. Le grand-maître de l'université impériale, Mr. De Fontanes, s'adressa, par lettre du 15 décembre 1809, au préfet du département de la Dyle, à l'effet d'en provoquer un arrêté qui revendiquât, au profit de l'université impériale, *les livres en feuilles* emmagasinés aux Halles, comme susceptibles de l'application du décret du 11 décembre 1808, qui donne à l'université impériale les biens meubles et immeubles ayant appartenu à l'ancienne université.

Avant de prendre une décision, le préfet en déféra au sous-préfet qui consulta le maire de Louvain. Celui-ci, dans un rapport du 27 février 1810, après avoir fait observer en peu de mots que le dépôt des livres en feuilles était acquis de plein droit à la bibliothèque

comme en formant une dépendance, s'étendit longuement sur les considérations qui militaient en faveur de la bibliothèque, afin qu'au moyen de la vente des livres en feuilles elle pût recevoir un dédommagement des pertes considérables qu'elle avait essuyées, et acquérir les ouvrages modernes qui y manquaient absolument. Les livres en feuilles restèrent à la bibliothèque de Louvain; la demande du grand-maître de l'université impériale n'eut pas de suite.

L'administration municipale continua à administrer la bibliothèque et à tâcher de trouver les moyens de la compléter d'ouvrages modernes (1), toujours en demandant à pouvoir vendre les livres de rebut et les ouvrages en feuilles. Mais il fallait à cet effet une autorisation du ministre, et, pour l'obtenir, présenter les catalogues des livres à conserver, des livres à vendre et des ouvrages en feuilles. Le bibliothécaire s'occupa de la rédaction des catalogues; ce travail exigea beaucoup de temps. Aucune décision pour la vente des livres en feuilles n'avait encore été prise en 1813. D'ailleurs les désastres de l'Empire firent songer à toute autre chose.

Plusieurs années se passèrent encore avant qu'on ne songeât à donner suite aux démarches ci-dessus mentionnées.

En 1819, le ministre de l'instruction publique pria le collége des curateurs de l'université de Louvain, par sa lettre du 7 juin 1819, n° 11 (2), de faire confectionner

(1) Nous avons trouvé dans les archives de la ville de Louvain un registre où sont inscrites les acquisitions nouvelles faites par le bibliothécaire Marcelis. Il comprend en tout 1368 articles, parmi lesquels nous avons compté 17 incunables.

(2) L'original de cette lettre se trouve à Liége, parmi les archives de l'université de Louvain, confiées à l'administrateur inspecteur de l'université de Liége.

par le professeur faisant fonctions de bibliothécaire, un catalogue des ouvrages *in-albis*, se trouvant entassés au grenier du bâtiment des Halles, pour pouvoir servir à une vente publique. Ce catalogue devait contenir tous les renseignements, par exemple, l'indication du nombre d'exemplaires de chaque ouvrage; si ces ouvrages étaient complets; si l'édition était originale, et si, par conséquent, l'acquéreur obtiendrait le droit de copie, etc., etc.

Par suite de ces ordres, le bibliothécaire d'alors (Mr. Bekker) se mit à la besogne pour faire le catalogue en question, qui fut envoyé au gouvernement le 14 juillet de la même année.

Le gouvernement ayant trouvé convenable de charger une seule personne de la surveillance et de la vente des *in-albis*, témoigna le désir que le custos Van Boterdael fût chargé de cette opération, qu'il fût récompensé pour sa peine de quelques pour cent du prix de la vente, et que le revenu fût mis à la disposition du bibliothécaire, pour être employé par celui-ci à l'achat de nouveaux ouvrages.

Par lettre en date du 11 août 1819, les curateurs de l'université de Louvain approuvèrent les propositions de Mr. le ministre de l'instruction publique (1), et firent parvenir, à cet effet, au custos Van Boterdael, les instructions suivantes :

« *Le secrétaire-inspecteur de l'université de Louvain, à Mr. Van Boterdael, custos de la bibliothèque à la même université.*

» Le collége des curateurs, dans sa séance du 11 de

(1) Alors Mr. le baron De Falck, aujourd'hui ministre plénipotentiaire du roi de Hollande, près la Cour de Belgique.

ce mois, a arrêté, Monsieur, de vous donner une nouvelle preuve de sa confiance et de sa bienveillance en vous chargeant de la vente des ouvrages *in-albis* qui se trouvent entassés dans les greniers de notre bibliothèque.

» En conséquence, et après résolutions ultérieures du collége, vous aurez à vous occuper immédiatement de la confection de deux catalogues de ces mêmes ouvrages, l'un portant le prix auquel ils seront cédés aux libraires ou autres particuliers, qui prendront au moins douze exemplaires d'un même ouvrage et dans quel cas suivant l'usage établi, ils en obtiendront un treizième gratis; le second catalogue portant le prix auquel les ouvrages seront débités en détail, c'est-à-dire par un exemplaire au plus, mais à moindre nombre que celui indiqué ci-dessus.

» Je vous retourne ci-joint le catalogue manuscrit de ce fonds, sur lequel sont indiqués les prix ci-dessus mentionnés. Il est indispensable d'indiquer aussi sur les catalogues à imprimer de quelle presse sort l'ouvrage catalogué, et de mentionner, en un mot, tous les renseignemens qu'il importe aux acquéreurs de connaître. Lorsque les projets de ces nouveaux catalogues seront faits, vous voudrez bien, avant de les livrer à l'impression, les communiquer à Mr. le curateur *Van Hulthem,* qui aura la complaisance d'en rédiger le titre et tout ce qu'il convient de mettre en tête de chacun d'eux : Mr. le curateur a bien voulu se charger aussi de vous donner toutes les instructions ultérieures dont vous aurez besoin dans cette occasion.

» La chose à laquelle il faudrait prendre le plus d'attention, est de ne point épuiser le nombre d'exemplaires de l'ouvrage dont il n'en existerait qu'un à la biblio-

thèque, ou qui y manquerait entièrement, auquel cas deux exemplaires au moins, ou davantage, suivant l'importance de l'ouvrage, devraient être déposés à la bibliothèque.

» Aussitôt que les catalogues seront imprimés, et avant de les mettre en circulation, il conviendra d'annoncer la vente par la voie des journaux.

» Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faut vous munir d'une patente de libraire.

» MMrs. les curateurs règleront ultérieurement le tentième pour cent qui vous sera alloué pour honoraires.

» Un registre particulier, que vous tiendrez en conséquence, indiquera chaque jour l'état de la vente, et sera soumis à chacune de ses réunions. Au reste, Monsieur, si vous avez besoin d'autres renseignemens encore, relatifs à l'objet de la présente, vous voudrez bien vous adresser à moi.

» Le collége se persuade que vous répondrez dignement à sa confiance.

» *Le secrétaire-inspecteur*,

» (*Signé*) Roelants (1). »

Le custos Van Boterdael avait déjà vendu une partie de ces *in-albis* (2), en vertu d'une autorisation du collége des curateurs, lorsque, par décision des mêmes curateurs, en date du 10 octobre 1819, le sieur Van Boterdael fut prié de suspendre, jusqu'à nouvel ordre. la vente de ces ouvrages.

Cette décision n'empêcha pas le sieur De Mat, imprimeur libraire de l'université de Louvain, de vendre

(1) Cette lettre est datée du 17 août 1819.

(2) Pour une somme de fl. 706-50.

pour une somme de fl. 911-38 c. des doubles et des *in-albis* appartenant à ladite bibliothèque (1). Les cu-

---

(1) Voici le résultat des comptes rendus à messieurs les curateurs de l'université de Louvain, des ventes faites par P.-J. De Mat, imprimeur libraire de ladite université, du 1er septembre 1820, au 31 août 1823.

			Fr. c.	Fl. c.	Total.
1re année.	Ventes faites du 1er septembre 1820 au 31 août 1821.				
	Articles du grand nombre, pour une somme de . . .		2,712 75		
	Idem du petit nombre. . .		744 »		
			3,456 75		
	Remise de frais de vente 20 %.		681 35		
			2,775 40	1,311 36	111 61 ½
Doit.	Compte de frais et vacat., etc., n° 1.	566 07 ½		1,199 75 ½	
	Idem impression du catal. n° 2.	252 72			
	Idem brochures, n° 3.	380 96			
2e année.	Ventes du 1er septembre au 31 août 1822.				
	Articles du grand nombre, pour une somme de . . .		1,122 70		
	Idem du petit nombre. . .		208 »		
			1,330 70		
	Remise de 20 % pour frais de vente.		266 14		
			1,064 56	503 »	460 54
Doit.	Brochures de 749 voll., à 5 fl. 07 c. le %			42 46	
3e année.	Ventes du 1er septembre 1822 au 31 août 1823.				
	Articles du grand nombre, pour une somme de. . .		903 45		
	Idem du petit nombre. . .		69 »		
			972 45		
	Remise de 20 % pour frais de vente.		194 49		
			777 96	367 58	339 23
Doit.	Brochures de 500 voll., à 5 fl. 07 c. le %			28 35	
				Florins des P.-B. . . .	911 38 ½

Cette vente se fit d'après un catalogue imprimé, ayant pour titre :

rateurs de ladite université permirent, en outre, à Mr. De Reiffenberg de vendre, en 1824, au sieur Verbeyst, libraire de Bruxelles, 7,220 kilogrammes, plus 139 pesées de livres, chaque pesée de 50 kilogrammes, des livres doubles et incomplets de la bibliothèque de Louvain, à raison de 4 sols de Brabant par kilogramme (1), et au sieur Bogaerts de retirer, en 1825, du grenier des Halles de l'université, différents ouvrages, dont ci-dessous la note (2).

Enfin, en 1829, Sa Majesté le roi prit un arrêté, en date du 15 juillet, nº 90, qui autorisait le bibliothécaire de l'université de Louvain de vendre les doubles et les *in-albis* qui pouvaient se trouver à la bibliothèque de ladite université, à condition que les fonds provenant de cette vente fussent employés à l'achat de nouveaux livres.

Catalogue des livres qui se trouvent chez P.-J. De Mat, *imprimeur libraire de l'université, aux Halles, à Louvain,* 1 vol. in-8°, avec *supplément* publié le 1er septembre 1820.

(1) Les reçus du sieur Verbeyst sont signés du 21 avril et du 17 mars 1824, et si notre mémoire nous est fidèle, cet achat n'est pas encore payé à l'heure qu'il est. A qui en attribuer la faute, à la négligence des curateurs de l'université, ou du bibliothécaire d'alors? En tout cas il est du devoir du gouvernement de chercher à faire liquider ce marché.

(2) « Le soussigné reconnaît avoir retiré du grenier aux Halles de l'université de Louvain, les ouvrages suivants :

10 Paquot, *mémoires*, in-8°.
3 *id.* *id.* in-fol.
26 *Arts metrica.*
13 *Historia imaginum*, in-4°.
13 *Biblia sacra*, 8 voll. in-8°.
13 *Benedictus de festis*, 2 voll. in-8°.
13 *id.* *de missa.*
13 *id.* *de institutionibus*, 3 voll. in-8°.

» Louvain, le 12 août 1825.

« (*Signé*) J.-B. Bogaerts. »

Un nouveau catalogue des livres de fonds et en nombre fut publié en 1830 (1), et la vente publique des ouvrages eut lieu, sous notre direction, les 18 et 19 mai 1830 (2), aux conditions suivantes :

« *Charges et conditions de la vente des in-albis.*

» Art. 1. La vente se fait au plus offrant et dernier enchérisseur, avec augmentation de 10 °/₀ sur le principal de l'adjudication.

» Art. 2. Lès acquéreurs devront payer comptant le principal et l'augmentation dont l'art. 1 fait mention, contre délivrance des livres achetés ; néanmoins il sera accordé aux acheteurs connus un délai de trois mois pour se libérer ; mais ils devront fournir une caution.

» Art. 3. Les cautionnaires à désigner par l'acheteur, conformément à l'art. 2, seront solidairement responsables à l'acquit du prix de vente et conditions de cette vente.

» Art. 4. Le payement du principal et des 10 °/₀ en sus, devra se faire ès-mains et en la demeure du sieur Ch. J. Staes, custos de la bibliothèque de la même université, rue des Chats, à Louvain.

» Art. 5. Ce payement devra se faire en argent des Pays-Bas, et non pas en moindres espèces que des pièces d'un florin, ne fût-ce pour appoint.

---

(1) Sous le titre de : *Catalogue des livres de fonds et en nombre provenant de l'ancienne université de Louvain,* septembre 1830, 1 vol. in-8°.

Ce catalogue comprend 593 articles, plus 62 articles d'ouvrages en nombre.

(2) L'autorisation spéciale des curateurs de l'université de Louvain, pour procéder à cette vente, est datée du 25 mars 1830, et adressée au bibliothécaire d'alors avec réserve de retenir les lots qui iraient à trop bon compte.

» Art. 6. Dans le cas que l'acquéreur y étant invité négligerait de fournir une caution, le marché par lui fait sera revendu à sa charge, et tout plus valu en ce cas sera au profit des vendeurs.

» Art. 7. Les livres seront vendus dans l'état où ils se trouvent, et une fois délivrés, les acquéreurs ne pourront réclamer aucune indemnité sous quelque prétexte que ce puisse être.

» Art. 8. L'acquéreur d'un lot aura le droit de prendre le reste des lots de l'ouvrage dont il aura acquis un lot, au même prix qu'il aura acquis l'ouvrage ou lot, moyennant de le faire connaître immédiatement après l'adjudication de son marché; faute de ce faire, il sera déchu de son droit.

» Art. 9. Si l'on ne pouvait livrer le lot tel qu'il a été vendu, l'acquéreur devra se contenter de ce qui se trouvera dans le magasin.

» Art. 10. Les acquéreurs devront enlever dans le délai de 15 jours les livres par eux achetés; à défaut de ce faire, les livres seront de nouveau vendus publiquement, et à leurs frais, conformément à l'art. 6 ci-dessus.

» Art. 11. A défaut par les acquéreurs de payer le prix et augmentation suivant l'art. 1, ils seront, ainsi que leurs cautionnaires ou l'un d'eux, poursuivis à l'exécution des présentes.

» Art. 12. Tous acquéreurs pourront être obligés à fournir une autre caution mieux connue et plus satisfaisante, et à défaut de ce faire, et quoique les 3 mois fixés par l'art. 2 ne seraient pas écoulés.

» Art. 13. Si deux ou plusieurs personnes achètent ensemble un marché, elles seront solidairement responsables du payement.

» Art. 14. Si quelque différent eut lieu lors de l'adjudication d'un marché ou autrement, le notaire seul pourra en connaître, et les parties devront se contenter de sa décision, et il lui sera loisible de revendre ledit marché sans que personne ait des observations à faire à ce sujet. »

Cette vente a rapporté, suivant l'état dressé par Mr. Staes, custos de la bibliothèque de l'université de Louvain et chargé de la recette de ladite vente, la somme de fl. 8,261-78 c. (1). Conformément à une décision de MMrs. les curateurs de l'université de Louvain, prise fin 1829, ce revenu devait être employé à acquitter différentes créances de ladite bibliothèque. En conséquence, on paya, outre les frais de vente et autres dépenses occasionnées par cette même vente, diverses créances au profit des libraires Franck, De Bure, Berthot, Janssens, Meyer et Somerhausen, et des relieurs Verheyden, Bovesse et Forsthoff, de sorte qu'au moment de la suppression de l'université de l'État de Louvain, en 1835, il pouvait rester, produit de cette vente, la somme de mille soixante-quinze florins environ (2).

---

(1) Les principaux acquéreurs des livres *en nombre* furent MMrs. Vanlinthout, Vanden Zande et Michel, libraires à Louvain, Verbeyst et Brest Van Kempen, libraires à Bruxelles, et les nommés Rosen et Vandendries.

(2) Les dettes que le bibliothécaire Bernhardi nous avait laissées à son départ en 1830, forcèrent les curateurs de l'université de Louvain de prendre des mesures que dorénavant il ne fût plus acheté de livres pour la bibliothèque, s'ils ne pouvaient être payés sur les crédits alloués pour l'année courante. Ce défaut d'outre-passer les crédits alloués est encore aujourd'hui commun à presque tous les bibliothécaires.

§ XLVII.

Fermeture de la bibliothèque de l'université de Louvain par suite de la révolution belge en 1830. — *Réouverture fin* 1831. — *Nouveau règlement.*

Par suite des événements politiques de septembre 1830 et d'août 1831, les cours de l'université de Louvain furent suspendus et sa bibliothèque resta fermée au public. L'administration communale étendit même ses mesures de précaution jusqu'à faire mettre les scellés sur toutes les collections appartenant à ladite université, lors de l'invasion des Hollandais sur le territoire belge, en 1831.

Considérant cependant qu'il importait de pourvoir à la réouverture des cours des universités, et de fournir aux jeunes gens les moyens d'obtenir les grades préparatoires exigés par les règlements en vigueur, et qu'en attendant la réorganisation définitive de l'instruction publique, l'intérêt des études réclamait impérieusement des mesures d'urgence à cet égard, le gouvernement fixa, par arrêté du 2 octobre 1831, la réouverture des cours dans les trois universités de l'Etat au 24 octobre de la même année. En conséquence, la bibliothèque de Louvain fut de nouveau ouverte au public.

Maintenu de nouveau dans nos fonctions comme bibliothécaire, nous avons pu continuer tranquillement la confection des nouveaux catalogues, la classification définitive des livres de quelques facultés et à remplir les plus grandes lacunes par de nouvelles et nombreuses acquisitions de livres en tout genre (1).

(1) Nous nous sommes attaché principalement à acheter de grandes collections, des ouvrages capitaux sur chaque branche d'enseignement universitaire.

Le bon ordre et le service intérieur et public de la bibliothèque de l'université de Louvain nous firent un devoir, surtout au moment où le cabinet de lecture était fréquenté par un grand nombre de lecteurs de tout genre, de prendre des mesures pour prévenir toute espèce d'abus. En conséquence, nous proposâmes au collége des curateurs de ladite université le ***projet de règlement*** suivant :

« PROJET DE RÈGLEMENT

» ***pour la bibliothèque de l'université de Louvain.***

» Art. 1er. La bibliothèque de l'université de Louvain est principalement destinée à l'usage des professeurs et des élèves de ladite université.

» Art. 2. La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les mercredis exceptés), aux heures suivantes :

Pour les professeurs	le matin de 10 h. à midi l'après-midi de 2 à 4 h.	pendant le semestre d'*hiver*.
Pour les élèves	l'après-midi de 2 à 4 h.	
Pour les professeurs	le matin de 10 h. à midi l'après-midi de 2 à 5 h.	pendant le semestre d'*été*.
Pour les élèves	l'après-midi de 2 à 5 h.	

» Art. 3. Les professeurs seuls peuvent entrer librement dans les salles de la bibliothèque, et sortir des rayons les livres qu'ils veulent consulter, à condition de les remettre bien à leur place après s'en être servis (1).

(1) Cette disposition ayant été tolérée depuis la création des universités de l'Etat, il ne nous était pas permis de la changer, sans exciter des réclamations de la part du corps enseignant. Cependant, la responsabilité du bibliothécaire devait être mise à couvert, ce qui ne pouvait se faire qu'en interdisant l'entrée libre à qui que ce soit.

» Art. 4. Les professeurs peuvent avoir chez eux, contre reçu, les livres dont ils peuvent avoir besoin pour leurs études. Le bibliothécaire aura soin d'inscrire, dans un registre à ce destiné, le titre des ouvrages prêtés, le nombre des volumes, leur format, le jour de l'exhibition, ainsi que le jour de la rentrée des livres.

» Art. 5. Les professeurs peuvent emprunter jusqu'à 20 volumes à la fois. Ils peuvent les garder chez eux pendant tout un semestre, à moins qu'un autre professeur ne demande, pendant cet intervalle, les mêmes ouvrages. Dans ce cas, le teneur est invité de faire rapporter au dépôt, 8 jours après l'invitation du bibliothécaire accompagnée de la demande du nouveau professeur, les ouvrages demandés ; ou de se concerter avec ce dernier sur la manière de s'en servir tour à tour. Si cela peut avoir lieu, les livres cédés restent toujours sous la responsabilité du professeur qui les a empruntés directement à la bibliothèque.

» Art. 6. Les élèves peuvent également recevoir chez eux, mais sous la responsabilité d'un des professeurs de la faculté à laquelle ils appartiennent, les livres dont ils pourraient avoir besoin pour leurs études. Sur la présentation de leur inscription comme élève à l'université et d'une autorisation par écrit d'un professeur avec indication de l'ouvrage qu'ils désirent avoir en communication, l'ouvrage demandé leur sera remis contre reçu.

» Art. 7. Les habitans de la ville de Louvain, ainsi que les étrangers qui viennent pour faire des recherches à la bibliothèque, peuvent avoir en communication à la bibliothèque même les livres qu'ils pourraient avoir besoin pour leurs recherches. Sur une autorisation spéciale du collége des curateurs, les habitants de la ville

peuvent aussi avoir chez eux des livres nécessaires pour leurs travaux (1).

» Art. 8. Les élèves peuvent garder chez eux les livres qu'ils ont empruntés pendant 15 jours, et les particuliers pendant 8 jours seulement. Si pendant ce temps les mêmes ouvrages n'ont pas été demandés par une autre personne, ils peuvent venir renouveler leur permis pour le même terme.

» Art. 9. Il est strictement défendu de prêter ou d'emporter les livres de la bibliothèque hors de la ville de Louvain (2).

» Art. 10. La rentrée générale des livres, pour la révision et l'inspection de la bibliothèque, aura lieu tous les ans une fois, et cela 15 jours avant la clôture des cours académiques. Les emprunteurs seront invités, par une circulaire du bibliothécaire, à remettre pour ce terme tous les livres indistinctement qui leur ont été confiés de la bibliothèque pendant l'année scolaire.

» Art. 11. Les professeurs qui ont satisfait à l'article précédent peuvent faire reprendre, immédiatement après la clôture de l'année scolaire, soit les mêmes

(1) Auparavant, les habitants de la ville et, en général, toute personne étrangère à l'université de Louvain, ne pouvaient avoir chez eux des livres appartenant audit dépôt littéraire. Mais, la ville de Louvain ayant fait des sacrifices en faveur de son université, il n'était que trop juste de faciliter les études ou les recherches littéraires aux habitants de ladite ville.

(2) Une bibliothèque d'université ou une bibliothèque publique quelconque ne devrait jamais prêter des livres hors de la ville, car, outre la difficulté de ravoir les ouvrages prêtés lorsqu'on en a un besoin pressant, les habitués du cabinet de lecture en restent souvent privés pendant longtemps. Nous connaissons même des personnes, qui empruntent des livres à des bibliothèques publiques uniquement pour en priver d'autres qui travaillent quelque fois sur un même sujet.

livres, soit d'autres ouvrages, dont ils croient avoir besoin pendant les vacances.

» Art. 12. Ceux qui n'auraient pas fait remettre pour le terme fixé par l'article 10 ci-dessus, les livres qui leur ont été confiés de la bibliothèque, seront avertis une dernière fois 4 jours avant la clôture de l'année scolaire. Si le jour après la clôture les livres ne sont pas rentrés, tout ouvrage leur sera refusé dans la suite, jusqu'à la rentrée de tous ceux qu'ils ont eus avant les vacances; ils seront, en outre, tenus de verser dans la caisse de la bibliothèque *un franc* pour chaque volume en retard.

» Art. 13. Ne peuvent être prêtés hors de la bibliothèque les ouvrages suivants : *A*. les *trésors* d'une bibliothèque, savoir :

» 1° Les ouvrages qui se distinguent par une *reliure riche, ornée d'or, d'argent, de pierres* et *de perles précieuses*, etc.;

» 2° Les ouvrages ornés de *gravures précieuses*, de *mignatures superfines*, de *dessins, images en taille de bois, de cuivre*, etc.;

» 3° Les ouvrages imprimés *sur des matériaux rares*, comme, par exemple, sur du papier d'Égypte, du parchemin, etc.;

» 4° Les ouvrages dont le principal mérite consiste dans leur *ancienneté* et leur *rareté*, comme : *a*) les *manuscrits*; *b*) les *ouvrages imprimés avec des notes manuscrites*; *c*) les *incunables* jusqu'à 1500; *d*) les ouvrages d'une date plus récente, mais d'*une grande rareté*; *e*) les *exemplaires uniques*; enfin, *f*) les *éditions de luxe*; et

» *B*. Parmi les ouvrages qui sont destinés à l'usage ordinaire et qui font partie du corps de la bibliothèque, les suivants :

» 1° Les ouvrages bibliographiques ;

» 2° Les mémoires des Académies, des sociétés savantes, etc., etc. ;

» 3° Les dictionnaires encyclopédiques, les dictionnaires historiques et biographiques, et les lexiques de toutes les langues ;

» 4° Les grandes collections d'ouvrages ; les collections de lois, arrêtés, etc. ;

» 5° Les journaux périodiques, critiques et littéraires.

» Art. 14. Si un professeur avait besoin, pendant sa leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, n° *B*, le bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu, à condition de le faire rapporter au dépôt immédiatement après sa leçon ; et si la leçon se donne hors du bâtiment des Halles, le jour après. Lorsque l'intérêt de la science l'exige, les conservateurs des cabinets et du jardin botanique peuvent avoir en communication, sous la responsabilité de MM^rs^. les curateurs de l'université et du professeur que concerne la partie, les ouvrages mentionnés sous la lettre *A* de l'article 13 précité, et qui ont rapport à l'*histoire naturelle,* à la *botanique,* à la *physique,* etc., etc. Ces ouvrages seront, dans ce cas, déposés dans l'un des cabinets mentionnés, où ils pourront être consultés, à des heures fixes, par les amateurs.

» Art. 15. Les élèves qui désirent avoir en communication un ouvrage à la bibliothèque, s'adresseront directement à l'un des employés de la bibliothèque pour l'avoir, et le remettront entre ses mains, après s'en être servis.

» Un cabinet de lecture sera mis à la disposition des travailleurs.

» Art. 16. Un quart d'heure avant la clôture de la bibliothèque, on ne communique plus rien.

» Art. 17. Les catalogues de la bibliothèque ne peuvent être consultés que dans le cabinet du bibliothécaire et en présence d'un employé de la bibliothèque (1).

» Art. 18. Pendant l'ouverture de la bibliothèque, les élèves sont tenus de ne pas se promener dans la salle de lecture, de ne pas causer ni rien faire qui puisse distraire les travailleurs.

» Art. 19. L'usage de l'encre est absolument défendu pour faire des extraits des ouvrages donnés en lecture. Le calque pouvant endommager les gravures d'un livre ou des estampes communiqués, il est expressément défendu de calquer (2).

» Art. 20. Les conservateurs de la bibliothèque doivent veiller avec soin à ce que les livres ne soient ni soustraits, ni dégradés. Celui qui aura dégradé ou perdu un volume ou un ouvrage quelconque, sera tenu d'en fournir un autre exemplaire à ses frais.

» Art. 21. Aucune des personnes attachées à la bibliothèque ne peut se permettre de copier, extraire, traduire, dessiner, à prix d'argent, les ouvrages ou monuments de l'art qui sont dans la bibliothèque (3).

---

(1) Les catalogues de la bibliothèque de Louvain étant manuscrits et uniques, il aurait été dangereux de les confier dans le cabinet de lecture. Du reste, le bibliothécaire était dans le cas d'y avoir recours à chaque moment. Ces catalogues ne pouvaient donc sortir du cabinet des employés de la bibliothèque.

(2) Cette mesure nous était imposée, non-seulement par l'ancien règlement, mais encore par l'administration supérieure d'alors, vu que des élèves avaient fait, à différentes reprises, des taches d'encre dans des volumes précieux.

(3) Le règlement de la bibliothèque royale de Bruxelles porte en outre, que, pendant la séance, il est défendu aux employés de l'éta-

» Art. 22. Sous quelque prétexte que ce soit, on ne peut introduire dans les salles ni feu, ni lumière.

» Art. 23. La bibliothèque est fermée pendant les vacances de Pâques et pendant les grandes vacances.

» Art. 24. Le collége des curateurs de l'université de Louvain est chargé de surveiller l'exécution du présent règlement. »

Ce règlement fut adopté et mis en exécution dès 1832. Une copie en fut affichée dans la salle de lecture (1).

Telles furent les règles d'après lesquelles nous dirigeâmes le cabinet de lecture jusqu'en 1835, époque de la suppression de l'université de l'État à Louvain. Nous avons parlé plus haut de l'administration intérieure, de l'arrangement des livres, de la confection des catalogues.

§ XLVIII.

La conservation provisoire de la bibliothèque est confiée à la régence de la ville de Louvain. — Convention conclue entre le gouvernement et ladite régence relativement à l'usage du matériel de l'université.

La loi du 27 septembre 1835, sur l'enseignement supérieur, ne maintenant plus l'université de Louvain

---

blissement de se livrer à aucun travail étranger à leur service. Voir l'art 9 dudit règlement. Cette mesure a été prise, sans doute, de ce qu'on s'est aperçu que plusieurs bibliothécaires ou employés des bibliothèques publiques se permettaient de consacrer le temps de l'ouverture de la bibliothèque à leurs travaux particuliers, qui n'avaient aucun rapport avec l'administration du dépôt qui leur était confié, ou avec les connaissances qu'on est dans le cas d'exiger d'un fonctionnaire de pareil établissement.

(1) Par suite de l'exécution de ce règlement, le service de la bibliothèque s'est fait à la plus grande satisfaction de l'administration supérieure.

parmi les universités de l'État, la régence de Louvain demanda que la ville fût rétablie en jouissance de la bibliothèque, ainsi que de tous les bâtiments, collections et établissements ayant servi à l'université de l'État.

Le gouvernement ne pouvant statuer de suite sur le fond de cette demande, et devant, en outre, réserver intacts les droits de propriété de chacune des parties, prit le parti de conclure avec la régence de la ville de Louvain la *convention provisoire* suivante :

« L'université de Louvain cessant, ensuite de la loi du 27 septembre 1835 sur l'enseignement supérieur, d'être comprise parmi les universités entretenues aux frais de l'État, la régence de cette ville a réclamé la cession des bâtiments qu'elle a mis, en 1817, à l'usage de l'université de Louvain, ainsi que du matériel littéraire et scientifique de cette université, soit qu'il fasse partie du matériel délivré par la ville en 1817, avec les bâtiments au gouvernement d'alors, soit qu'il ait été acquis, depuis 1817, à l'aide des subsides du gouvernement.

» La régence de Louvain ayant représenté aussi au gouvernement qu'il est du plus grand intérêt, tant pour ses administrés déjà lésés par la perte de l'université de l'État, que pour l'enseignement même auquel elle désire conserver les bâtiments et le matériel dont elle a réclamé la cession, qu'elle en obtienne la jouissance immédiate; et le gouvernement, prévoyant qu'il ne pourra pas être statué, dans un délai assez rapproché, sur les titres invoqués en faveur de la ville de Louvain, dont il est toutefois juste et convenable de concilier les intérêts avec ceux de l'État, en ce qui concerne la propriété ou la jouissance des biens meubles et immeubles qui font l'objet de la réclamation de la régence précitée.

» Monsieur Désiré Arnould, secrétaire-inspecteur de l'université de cette ville, y demeurant Marché-au-Beurre, n° 4, agissant au nom du gouvernement, en vertu de la délégation de Monsieur le ministre de l'intérieur, en date du 5 novembre 1835, d'une part;

» Et MMrs. Guillaume Vanbockel, bourgmestre, et Antoine-Marie Peemans, secrétaire de la ville de Louvain, d'autre part;

» Sont convenus de ce qui suit :

» Art. 1er. Les bâtiments suivants et leurs dépendances, savoir : les Halles, le collége des Vétérans, le collége du Roi, le collége des Prémontrés, l'ancien jardin botanique et le théâtre anatomique, mis à l'usage de l'université par les résolutions du conseil de régence de cette ville des 25 et 26 septembre et 29 octobre 1817, sont rendus à la ville de Louvain, conformément à l'article 109 du règlement organique de l'enseignement supérieur en date du 25 septembre 1816.

» Art. 2. En attendant qu'il ait été définitivement statué sur le fond de la réclamation de la régence de Louvain et sans déroger aucunement aux droits de propriété des parties, droits qu'elles se réservent ici très-expressément, de manière que la régence précitée ne puisse, en aucun cas, se prévaloir de la jouissance provisoire à résulter du présent arrangement pour invoquer de ce chef un droit ou état de possession, la régence de Louvain aura la jouissance *provisoire* des bâtiments, des collections scientifiques et littéraires, et du mobilier ci-après, savoir :

» *a*. Du jardin botanique, dit le nouveau, avec les bâtiments, les serres, les arbres, les plantes, les instruments aratoires et le mobilier qui s'y trouvent, ainsi

que les plantes placées dans les serres et le terrain de l'ancien jardin botanique.

» *b.* De toutes les collections des cabinets d'histoire naturelle et d'anatomie, des instruments de physique et de chirurgie, du laboratoire de chimie, ainsi que le mobilier de ces cabinets ou dépôts.

» *c.* De la bibliothèque, tant pour la partie mise par la ville, en 1817, à l'usage de l'université, que pour la partie acquise depuis cette époque (1).

» *d.* De tout le mobilier déposé dans les bâtiments occupés aujourd'hui par l'université.

» Art. 3. Les bâtiments, les collections et le mobilier désignés à l'art. 2 ci-dessus ne pourront, pour quelque cause que ce soit, être employés à aucun autre usage que celui de l'enseignement.

» Art. 4. Il sera fait, au moyen des inventaires existants, une vérification de tous les objets du mobilier et des collections, et lesdits inventaires seront, au besoin, étendus ou rectifiés et recopiés en triple expédition, dont l'une sera déposée au ministère de l'intérieur, la seconde à la régence de Louvain, et la troisième dans les cabinets ou lieux de dépôts.

» Cette vérification sera faite par le secrétaire-inspec-

---

(1) « Il paraît, » dit Mr. Voisin, dans ses *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de Belgique*, « que le triage des livres appartenant à la ville de Louvain, d'avec ceux qui ont été acquis après 1817, par le gouvernement, a présenté, nous assure-t-on, de grandes difficultés. » Le bibliothécaire de Gand se trompe encore une fois ici; car il n'a jamais été question de faire exécuter cette mesure, et dont il est fait mention dans l'article 4 ci-dessus; si cependant l'État l'avait exigé, elle aurait pu l'être sans difficulté; nous avions pour guide non-seulement l'estampile ancienne et moderne, mais encore les registres des nouvelles acquisitions faites depuis 1817 jusqu'en 1835.

teur, un membre de la régence de Louvain, délégué à cet effet, et le professeur ou le conservateur qui était chargé de la direction ou de la garde des objets.

» Quant à ce qui concerne les livres de la bibliothèque et la partie des archives qui en dépend, le récollement en sera fait par un délégué de la régence, et le sieur Namur, bibliothécaire *ad interim,* qui restera attaché à la bibliothèque, comme agent du gouvernement, jusqu'à la fin de cette opération, et qui dès l'achèvement fera une copie des catalogues ou inventaires dans des registres *ad hoc,* pour être transmise, après avoir été vérifiée et certifiée, au ministère de l'intérieur, où elle restera déposée (1).

» Après le récollement des inventaires, et dans le courant de l'année, il sera fait mention spéciale sur ces inventaires des objets mis par la ville à la disposition du gouvernement en 1817, de ceux acquis depuis et de ceux dont l'origine est douteuse.

» Aucune de ces mentions ne pourra préjudicier aux prétentions que chacune des parties pourrait, en ce moment, se croire en droit d'élever sur ces objets.

» Art. 5. Les collections ne pourront être déplacées sans autorisation du gouvernement, et si, adoptant d'autres classifications scientifiques, on transportait quelques objets dans d'autres cases, il en sera fait mention dans l'inventaire, avec l'indication du nouveau numéro, afin d'en faciliter le récollement.

» Art. 6. Le récollement de toutes les collections et du matériel se fera aussi souvent que le gouvernement

(1) La copie des catalogues ou inventaires de la bibliothèque de Louvain ayant été reconnue être une opération très-longue, les deux parties consentirent à faire coter et parapher à la première et à la dernière page tous les volumes des catalogues existants.

le jugera convenable, et alors la régence sera tenue de nommer un délégué pour y procéder conjointement avec le délégué de Mr. le ministre de l'intérieur. En cas de contestation, il sera dressé procès-verbal pour être pris, le cas échéant, telles mesures que de droit.

» Les objets égarés ou détériorés faute de soin seront remplacés aux frais de la régence.

» Art. 7. Il ne pourra être fait aucun changement aux bâtiments, serres, clôtures, grillages, dispositions du terrain du jardin botanique, sans l'autorisation expresse et par écrit de Mr. le ministre de l'intérieur.

» Les changements ainsi autorisés ne pourront donner lieu à aucune répétition ni indemnité, et la ville ne pourra rien démolir ni enlever de tout ce qui aura été exécuté.

» Art. 8. La régence de Louvain prend à la charge de la ville, relativement aux bâtiments, terrain et matériel dont la jouissance lui est concédée par l'art. 2 ci-dessus, les frais de *gardianat,* les grosses et les menues réparations, les contributions imposées ou à imposer par la suite, comme aussi la dépense nécessaire pour le chauffage des serres, le salaire des ouvriers du jardin botanique et pour son entretien sur le pied où il a été tenu jusqu'ici par le gouvernement.

» Il est expressément stipulé que le gouvernement aura le droit de faire exécuter d'office les réparations, si la régence restait en retard d'y pourvoir dans un délai donné.

» Art. 9. Enfin la régence de Louvain promet et s'engage d'user du bien dont la jouissance lui est donnée par les présentes comme le ferait un bon père de famille, et suivant la destination littéraire et scientifique qui fait la condition principale de cette concession.

» Art. 10. La présente convention provisoire ne recevra son exécution que lorsqu'elle aura été ratifiée par Mr. le ministre de l'intérieur et par le conseil de régence de la ville de Louvain.

» Ainsi convenu et fait en double à l'hôtel de ville de Louvain, le vingt-huit novembre dix-huit cent trente-cinq.

» (*Signé*) D. Arnould, *secrétaire-inspecteur;*
G. Vanbockel, Ant. Premans.

» Approuvé par le conseil de régence de la ville de Louvain, en séance du vingt-huit novembre mil huit cent trente-cinq.

» *Le conseil susdit,*
» (*Signé*) G. Vanbockel.

» Par ordonnance : (*Signé*) Ant. Premans.

» Approuvé par le ministre de l'intérieur, Bruxelles, le 30 novembre 1835.

» (*Signé*) De Theux. »

§ XLIX.

La régence de Louvain accorde la jouissance provisoire de la bibliothèque à l'université catholique établie dans cette ville.

L'université de l'État, érigée à Louvain en 1817, ayant été remplacée, en 1836, par une université libre (1), la régence de cette ville s'empressa à lui céder la jouissance provisoire, non-seulement des bâtiments et du

(1) Cette université a été érigée en 1834, et fut établie provisoirement à Malines.

mobilier, mais aussi des collections scientifiques et littéraires dont il est fait mention au paragraphe précédent.

Les soins de la *bibliothèque* furent d'abord confiés au professeur ARENDT, aidé par un *sous-bibliothécaire*, Mr. NAMÈCHE, et un *aide-bibliothécaire*, Mr. STAES. En 1839, Mr. Arendt fut remplacé comme bibliothécaire par le professeur MALOU, et le sous-bibliothécaire par le bachelier en droit canon, Mr. KEMPENEERS.

L'ouverture de la bibliothèque pour les professeurs et les étudiants engagea Mr. le recteur de ladite université de proposer un nouveau règlement pour le service extérieur dudit dépôt littéraire (1).

Nous ignorons si l'université catholique alloue annuellement une somme fixe pour acquisition d'ouvrages modernes; mais ce que nous savons, c'est que Mr. le recteur de ladite université, le savant académicien Mr. De Ram, ne néglige rien pour tenir plusieurs branches des connaissances humaines à la hauteur des sciences actuelles (2). C'est encore à Mr. De Ram que ladite université doit la création d'un musée historique établi dans la grande salle de lecture, ou le vestibule de la bibliothèque. Ce local est déjà orné des portraits de plusieurs docteurs célèbres de l'ancienne université; par exemple, on y voit déjà les portraits de HUNÆUS; de MARTINUS STEYART; d'ADRIEN VI, pape; de H. GRAVIUS; de CLARIUS; du bibliothécaire VAN DE VELDE; d'ANDREAS LAURENT; de G. FABRICIUS; de VIGLIUS, con-

---

(1) Ce règlement est imprimé dans les *Annuaires de l'université catholique*, et comme les principaux articles sont les mêmes que ceux de notre règlement dont mention plus haut, § XLVII, nous croyons inutile de le répéter ici.

(2) Nous donnons plus loin la liste des principales acquisitions faites par l'université catholique depuis son érection.

seiller; de Jac. Bosius; de Tapperus; d'Ant. Parmentier; de J. F. Stoupy; de H. Scaille; de Jo. Sixtus; de Mart. Rithovius; de Wilh. Damasi; de Van Gameren, évêque d'Anvers; de H. J. Rega (1); de Natalis Dubois; de C. Jansenius, évêque de Gand; de Jacq. et Mart. Baius; de Juste Lipse; de Van Dale; de Daelman; de Desirant, et de Hasech.

Enfin, on y voit aussi l'immense tableau que Van Brée avait fait pour le collége philosophique et qui avait été déchiré à coups de sabre pendant la dernière invasion des Hollandais, en 1831 (2).

Il ne nous reste, pour compléter l'histoire de la célèbre bibliothèque de l'université de Louvain, que de faire connaître ses principales richesses en fait de manuscrits, d'incunables, d'ouvrages rares et précieux, de dons et des principales acquisitions faites depuis 1817 jusqu'en 1835.

§ L.

Des manuscrits de la bibliothèque de l'université de Louvain.

Lorsque Sanderus publia, en 1641, le catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Louvain, sous le titre de : *Manuscripti codices bibliothecæ publicæ Academiæ Lovaniensis ex catalogo librorum primæ collectionis a curatoribus ejusdem bibliothecæ edito, et Eryci Puteani ejusdem Auspiciis postposito* (3), ce dépôt littéraire comptait environ 42 manuscrits, dont

(1) Peint par Sauvage, en 1752.
(2) Nous ignorons le nom du peintre qui l'a restauré.
(3) Voy. sa *Bibliotheca belgica manuscripta*, t. II, p. 37.

trois provenaient de la bibliothèque de Beyerlinck, et *deux* de celle de Romain.

Depuis cette époque jusqu'à la suppression de l'ancienne université de Louvain, en 1797, le nombre des manuscrits s'était probablement considérablement accru. Nous n'avons aucune donnée sur leur nombre et sur leur mérite intrinsèque; tout ce que nous savons, c'est que les commissaires de la république française en ont enlevé les meilleurs (1).

De nouvelles acquisitions en fait de manuscrits ayant cependant été faites depuis la création de l'université de l'État à Louvain, en 1817, leur nombre se monte aujourd'hui à 246 (2), parmi lesquels se trouvent quelques classiques anciens, des saints Pères, des livres de prières, des bréviaires, enfin des manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique, dont la commission royale d'histoire a publié la liste dans le compte rendu de ses séances (3).

Sanderus ayant publié la liste des manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Louvain (4), il nous reste à donner les titres de quelques-uns des principaux qui composent aujourd'hui la collection manuscrite de ladite bibliothèque (5).

---

(1) « *Hæc bibliotheca* (Lovaniensis), » dit HÆNEL dans son *Catalogus libror. mscr*, p. 770, « *optimorum librorum jacturam fecit; Galli enim libros manuscriptos, quorum multi Viglii Zuichemii olim erant, et opera impressa rariora Parisios miserunt, qui reliqui erant, bibliopolis Bruxellensibus vendiderunt.* »

(2) Au lieu de 57, comme le dit Mr. VOISIN à la page 199 de ses *documents* cités plus haut.

(3) Voir les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. I, p. 169.

(4) Voir sa *Bibliotheca belgica manuscripta*, t. II, p. 37 sq.

(5) Le savant bibliothécaire de l'université catholique de Louvain, Mr. MALOU, ayant eu la complaisance de nous communiquer le cata-

1. *Anmerkungen ueber die in den Lagern anno* 1768, 1769, 1770 *und* 1771 *gemachte Beobachtungen dem Herrn Lieutenant Guillaume de Chapuis zugehoerig.*
2. *Annales des ducs de Brabant, depuis Charles dit Hasbain, jusques y compris l'infante Isabelle, avec leurs armoiries bien enluminées,* etc. (1260-1555), 1 vol. in-fol.
3. *Annales des Pays-Bas, depuis Pépin jusqu'à l'an* 1752. Mss. sur papier, in-fol.
4. *Bibliotheca amplissimi D. Snellaerts Antverpiensis propriâ manu conscripta et Universitati Lovaniensi legata anno* 1720.

   Ce manuscrit, in-fol., sur papier, contient 163 feuilles. Il est précédé d'un *Epicedion* et d'une *Oratio funebris* imprimés de Snellaerts.
5. *Chronica Ultrajecti, Hollandiæ, Frisiæ, Brabantiæ, Flandriæ, Gueldriæ, Zutphaniæ, Cleviæ et Montis.* Mss. sur papier, in-8° de 50 feuillets, écriture du xve siècle.

   Ce manuscrit a fait partie de la célèbre bibliothèque d'Uffenbach, dont le catalogue des manuscrits parut en 1720, in-fol. Il avait appartenu précédemment à un savant qui y a fait quelques notes, et qui le considérait comme un morceau précieux. Le nom de ce personnage a été effacé, mais on lit distinctement Adrianus W.... Le chiffre imprimé en or sur la couverture est

---

logue desdits manuscrits dressé par MM^rs^. Arendt et Nasêche, tous deux professeurs et anciens bibliothécaires de ladite université, nous n'avions qu'à en faire un extrait; c'est ce qui a de beaucoup abrégé notre besogne, et nous saisissons cette occasion pour témoigner de nouveau à M^r^. Malou toute notre reconnaissance.

aussi A. W. Les différents traités que ce manuscrit renferme et dont le plus étendu est la chronique d'Utrecht, ont été écrits vers l'an 1461 (1).

6. *Chronicon Diestense.*

Mss. in-fol., sur papier, de 8 feuillets, écriture du XVIe siècle. La date la plus récente est 1516. Voici ce qu'en dit M^r. DE REIFFENBERG : « Ce mss. est intéressant. Il contient aussi la charte de liberté de Diest, déjà publiée par Kremer. Je me suis servi de ce mss. dans un travail sur les sires de Diest, présenté à l'Académie et imprimé dans mes *Mémoires héraldiques* (2). »

7. CICERO, *de inventione rhetorica, s. rhetoricorum libri duo.*

Mss. sur parchemin, petit in-fol., d'une belle conservation.

8. *Comment ceulx de Brabant et de Grimberghe eurent moult forte et grande bataille l'ung contre l'aultre dempres Grimberghe en plain champ.*

Mss. in-fol., sur papier, cont. 80 feuillets. On y trouve les écussons coloriés des chevaliers qui prirent part au combat.

9. DIVÆUS, P. — *Annales Lovanienses, in het nederduyts overgeset en vermeerdert door Guil. Ant. Divæus,* 1 vol. in-fol.

Ce mss. autographe provient de la bibliothèque de Verdussen.

10 DUCANGE, CH., *plan du recueil des historiens de France.*

---

(1) Voy. le *Bulletin de la commission royale d'histoire,* t. I, p. 170.

(2) Voy. les mêmes Bulletins, p. 170.

Mss. extrêmement rare, retrouvé depuis peu dans un dossier contenant différents papiers relatifs à l'administration de la bibliothèque de Louvain. Il a été acheté du temps que M^r. Bernhardi était bibliothécaire à Louvain.

11. Egidius Romanus, *de regimine principum.*

Mss. sur vélin, pet. in-fol., cont. 252 feuilles. On lit au commencement : *Incipit liber primus de regimine principum editus a fratre Egidio Romano ordinis fratrum hermitarum sancti Augustini.* A la fin se trouvent ces mots : *Explicit liber de regimine principum editus a fratre Egidio Romano,* etc. Mss. d'une belle conservation.

12. *Fasti Academiæ Lovaniensis.*

Mss. sur papier, in-fol. de 91 feuillets. Ce recueil contient : 1° des listes alphabétiques des *primi,* des *secundi,* des *tertii,* des *quarti,* des *quinti* et des *sexti;* 2° *Fasti venerabilium Dominorum facultatis artium ab a°* 1759 ; 3° *Fasti doctorum theologiæ ab a°* 1602 ; 4° *Fisci et decani U. juris ab a°* 1687 ; 5° *Fasti doctorum juris ab a°* 1570 ; 6° *Fasti doctorum medicinæ ab a°* 1600.

Ces indications s'étendent jusqu'aux dernières années de l'existence de l'université. On trouve au commencement du volume la signature de P. J. Van Gobbelschroy.

13. Gualteri *Castilionensis Alexandreis, sive de rebus gestis Alexandri Magni libb. X.*

Mss. sur parchemin, pet. in-fol. Il manque le commencement du premier livre et la fin du dixième.

14. HENDRIOLIX, M. T. P., *nauwkeurige beschryvinge van het castrum Cæsaris ende van sint Jans kercke, de welke beyde op den Borght alhier, binen Loven gestaen hebben. Wanneer deze gebouwt zyn*, etc.

Mss. in-4° sur papier. On y trouve quelques documents officiels, et un extrait des *Natales sanctorum Belgii* de MOLANUS. Ce mss. appartenait à *Michel François Pelckmans*, comme il est marqué sur une étiquette collée dans l'intérieur de la couverture.

15. HOPPERUS, *mémoires touchant l'État et gouvernement des Pays-Bas,* 1 vol. in-fol.

16. HORATIUS, *ars poëtica.*

Mss. sur parchemin, pet. in-fol. de 48 feuillets. A la suite se trouvent des *Explicationes et interpretationes vocum præcipue latinarum.*

17. ISIDORI (*Hispal.*) *Etymologiarum libb. XX.*

Mss. sur parchemin, in-fol. de 178 feuillets. On trouve à la fin un *Calendarium inde ab anno* MCLXXVII *ad annum* MCCLXII.

18. JANSSENS. — *Commentaria in quatuor evangelia auctore D. Jac. Janssenio, prof. Lovanii.*

Mss. in-fol., sur papier, de 395 feuillets. On lit à la fin : *Finis impositus* 6° *Martii anno* 1603. *In alio tomo sequitur evangelium S. Joannis.* Le commentaire de St. Jean est le seul qui ait été publié. Les autres sont inédits.

19. LENCÆUS, J., *commentarium in concilium tridentinum*, 3. voll. in-4°.

Ce mss. a été copié en 1580.

20. *Livre d'heures* (en latin).

Mss. in-fol., sur parchemin, contenant 225

feuillets. Ce mss., en caractères gothiques, est d'une grande beauté; il est orné d'initiales et d'encadrements coloriés avec soin, et de deux superbes miniatures.

21. *Livre d'heures* (en latin).

Mss. sur parchemin, format in-8°, contenant 158 feuillets; les initiales sont ornées de miniatures enluminées.

22. LUCANI *Pharsalia, libb. X.*

Mss. sur parchemin, pet. in-fol. A la fin se trouve un *Tractatus de liberalitate principum.*

23. *Mémoire politique pour les marchands de bières étrangères à Gand, contre les échevins de la keure de ladite ville,* 1 vol. in-fol.

24. *Necrologium conventus fratrum calceatorum ordinis B. V. Mariæ de Monte Carmelo urbis Brux. a fundatione ejusdem monasterii a°1749, ad præsens tempus usque productum* (1780), 1 vol. in-fol.

25. OVIDII NASONIS *tristium libb. V.*

Mss. sur parchemin de 46 feuillets, in-8°.

26. PETRUS A ST. TRUDO, *bibliotheca canonica scriptorum ordinis canonicorum regularium sancti patris Augustini qui libris tum prælo tum manuscriptis publico datis, claruerunt.* (*Opus posthumum editio prima ex manuscriptis autoris, quæ in dicta canonia Martiniana Lovanii asservantur.*)

27. PETRUS DE HERENTHAELS, *commentarii in Psalmos.*

Mss. sur parchemin, in-fol., contenant 235 feuillets. Au commencement de ce volume on lit : *Liber hic provenit e celebri bibliotheca Abbatiæ S. Jacobi Ord. S. Benedicti Leodii.*

Emptus fuit ab infra scripto anno 1821 *ad redditionem publicam bibliothecæ defuncti R. D. d'Adseux,* etc. Sur la fin se trouvent ces mots : *Finitus per fratrem Petrum de Herenthaels, canonicum et priorem Floreffiensem Præmonstratensis ordinis anno Incarnationis Dom.* 1374 *in mense Januario die quarta.* — (*Signé*) H. Janssens, *theol. dogm. et sacr. script. prof. in sem. Leod.* 1821:

28. Probus, Emil., *de laudibus ducum exterarum gentium.*

Ce mss. se trouve joint à des opuscules de St. Ephraem. Mss. sur papier. Au 1er feuillet commence la vie de Miltiade ; suivent les vies de Thémistocle, d'Aristide, de Pausanias, etc., etc.

29. Prudentii Aurelii Clementis *carmina.*

Mss. pet. in-fol., sur parchemin, contenant 117 feuillets. L'écriture est du ixe siècle ; le texte est accompagné de scholies. La collection est à peu près complète, il ne manque que la *Psychomachia.*

30. *Recueil de diverses pièces et mémoires, concernant les troubles de la religion de France.*

Mss. sur papier. Le 1er volume contient les pièces et mémoires depuis 1562-1580 ; le 2e, les pièces et mémoires, etc., par M. Talon, depuis 1580-1589 ; le 3e, les pièces et mémoires depuis 1589-1592 ; le 4e vol., depuis 1593-1605.

31. *Recueil de monuments funéraires et d'épitaphes existant à Louvain, Bruxelles, Malines, Anvers, Nivelles, Arras, Béthune, Viel-Hesdin, Lille, Douai, Tournai,* etc.

Mss. in-fol., sur papier, contenant 278 feuilles.

32. Reineri *Monachi Sti. Laurentii juxta Leodium varia opuscula.*

Mss. pet. in-fol. A la page 1 on lit : *Libri Reineri Monachi Sti. Laurentii juxta Leodium. Primo de gestis Fundatorum monasterii et breviloquium de incendio Ecclesiæ S. Lamberti Leod.*, etc., etc.

33. *Rerum cœnobii Lovaniensis ordinis Eremitarum S. P. Augustini aliarumque rerum incurrentium*, in-fol. de 238 pages.

Mss. du xviie siècle, provenant de la bibliothèque de Nic. Van den Reydt, prieur provincial de la Flandre belge, dans l'ordre de St. Augustin. Cette chronique finit à l'année 1379.

34. *Supplément aux trophées du Brabant par Butkens.*

Mss. in-fol., sur papier, contenant 55 feuilles.

35. *Théologie dogmatique et d'Écriture sainte au séminaire épiscopal de Liége*, 1821.

On lit au bas de la première page : « Ce livre a été vendu pour la 1re fois avec ceux de la même abbaye le 10 mars 1788. Voyez le catalogue de cette vente, page 167, n° 528. » On y trouve encore des morceaux à demi effacés qui sont des fragments du poëme de *Paschalis Sedulius;* ils ont été collationnés par M^r. Bormans, comme il l'a écrit lui-même au bas de la page : *Moi J. H. Bormans les ai collationnés avec les imprimés, et ai annoté les variantes.* MDCCCXXXV. Il a également collationné les fragments d'*Horace* qui se trouvent dans le même volume. Voyez au bas de la 144e feuille, où il est dit : *Moi J. H. Bormans ai collationné et extrait les variantes qui sont bonnes.* MDCCCXXXV.

36. THOMAS A KEMPIS. — *Sermones triginta ad novicios regulares et vitam S. Lidewigis virginis a Thoma à Kempis conscriptam.*

Mss. très-rare, en partie sur parchemin et en partie sur papier. On lit au commencement de cette vie les mots suivants écrits par une autre main : *Servetur diligenter libellus iste. Nam prototypus est manu auctoris scriptus et exaratus, et ex principali legenda, ut ajunt, abbreviatus, relictis iis quæ mendosa et superstitiosa videbantur.* Cfr. THOMAS A KEMPIS, *opera omnia, ed. Henricus Somalius S. J.* Le mss. même provient de l'abbaye de St.-Martin près de Louvain.

37. *Tractatus de nominationibus Academiæ et facultatis artium studii generalis oppidi Lovaniensis.*

Mss. in-4°, sur papier, contenant 185 feuillets. On y trouve aussi un catalogue de la bibliothèque, où sont mentionnées des éditions appartenant à la première moitié du XVIIIe siècle.

38. VORSTIUS, P., *liber itineris et successuum ejusdem facti per Reverendiss. in Chr. P. ac. dm. Petrum Vorstium episcopum Aquensem ac comitem, unius ex sacri Palatii apostolici causarum auditoribus, locum tenentem, cum esset in legatione sua ad Germaniam ad intimandum generale concilium in civitate Mantuæ celebrandum, et ad 23 diem mensis maii proxime futuri videlicet anni 1537 inchoandum, incipientem a Vienna Austriæ dei* VI *nov.* 1536, *authore* D. C. ETTENIO, 1 vol. gr. in-4°, de 148 pages.

Ce mss. provient de la bibliothèque de Verdussen, qui y a mis cette note : « *Hoc illustrissimi Petri Vorstii Antwerp., opus rarum, curiosum et nunquam impressum est.* » A la fin on lit un court éloge de Vorstius et une table alphabétique des matières.

39. Zousius. — *Prælectiones in quatuor libros Institutionum juris civilis in scholis publicis Lovanii factæ per clar. vir. Dom. Joannem Zousium, juris utriusque doctorem et professorem ibidem.*

Mss. in-fol., sur pap., contenant 305 feuilles.

A ces manuscrits, dont quelques-uns sont assez précieux, il faut encore ajouter une collection de manuscrits de piété en anglais provenant de la chartreuse anglaise de Nieuport, ainsi qu'une collection de manuscrits de médecine de différents auteurs.

Nous terminons ce paragraphe par dire que la bibliothèque de l'université de Louvain possède encore grand nombre d'ouvrages avec des *notes manuscrites* des Lessius, des Molanus, des Miræus, des Schott, des Bellarmin, etc., etc. (1).

---

(1) Par exemple, on voit à la bibliothèque de Louvain un Elien de l'édition de Salamanque, Andreas Partonorius, 1555, 4e édition, omise par Fabricius Harles, avec beaucoup de notes manuscrites d'André Scott et d'un autre philologue; plus une table également manuscrite. Ce volume a appartenu aux jésuites d'Anvers. Cette bibliothèque possède encore un exemplaire de Tob. Magiri *eponymologicum criticum*. Lipsiæ, 1687, in-4°, chargé de notes manuscrites dignes d'attention.

§ LI.

Des incunables de la bibliothèque de l'université de Louvain.

« Ce serait une erreur de croire, » dit Mr. Voisin dans ses *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de la Belgique,* Gand, 1840, in-8°, page 199, « qu'une bibliothèque formée au commencement du XVIIe siècle dût abonder en manuscrits et en incunables. Celle de Louvain n'en compte que 37 de la première catégorie et un nombre bien moindre de la seconde : ils ne sont, ni les uns ni les autres, guère intéressants. »

Si Mr. le baron De Reiffenberg, ancien bibliothécaire de Louvain, a pu avancer, en 1825, « qu'*on se tromperait si l'on était persuadé qu'une bibliothèque formée au commencement du* XVIIe *siècle dût abonder en éditions du* XVe *siècle; je n'y en ai noté que trois, et encore peu recherchées* (1); c'est qu'à cette époque on n'avait pas encore mis ensemble tous les incunables qui se trouvaient intercallés pour la plupart parmi les ouvrages de théologie, et dont on ne faisait guère usage à l'université pendant le règne de Guillaume Ier; mais il était du devoir de l'historiographe moderne de se ren-

(1) Voy. ses *Archives philologiques, Bruxelles et Louvain,* 1825 et suiv., t. I, 73.

Les trois incunables en question sont :

1° *Aggregator Jacobi de Dondis.* Venetiis, 1481, in-fol., provenant de Jac. Romain.

2° *Syllanus in lib. nonum Almansoris. It. receptæ Petri de Tussignano in eundem librum.* Venetiis, 1490, in-fol.

3° *Eod. Vol. Guil. Placentini praxis medica et chirurgica.* Venetiis, 1490, in-fol.

dre sur les lieux, en 1840 (1) (l'établissement des chemins de fer lui rendait d'ailleurs ce voyage très-facile), pour prendre note des richesses littéraires de ce dépôt, et faire sur ce chapitre un travail plus consciencieux (2), tel qu'il l'a fait pour l'histoire de la bibliothèque de Gand (Voy. p. 50 *sqq*.). Arrivé là, il aurait trouvé dans la grande salle, à gauche en entrant, une collection d'incunables composée de 250 à 260 volumes de différents formats (3), dont le catalogue a été fait en 1832, et dont nous allons faire connaître aux bibliophiles quelques-uns des plus rares (4).

S. A.

Gesta Romanorum cum quibusdam aliis historiis eisdem annexis ad moralitates dilucide redacta, hic finem habent, diligenter correctis aliorum viciis : impressit Johannes de Westfalia alma in universitate Lovaniensi, s. a., in-4°.

Plusieurs bibliographes ont avancé que cette édition des exploits des Romains moralisés a été imprimée à Louvain, en 1473 ; mais l'impression faite par J. de Westphalie est sans date, et les caractères seuls nous

(1) Avant de publier son travail.

(2) Aussi les bibliophiles belges qui sont en état de porter sur le travail de Mr. Voisin, sans nul doute très-intéressant, un jugement en connaissance de cause, ne pourront pas dire avec les rédacteurs du *Journal des savants* (1840, mois d'août, p. 510), que « cet ouvrage, inventaire intéressant des richesses bibliographiques de la Belgique, se distingue par le même mérite d'*exactitude consciencieuse*. »

(3) Encore en a-t-on trouvé une vingtaine de nouveaux dans les dernières années, également parmi les ouvrages de théologie.

(4) N'ayant pris, lors de notre dernier voyage à Louvain, que les titres des incunables de la bibliothèque de cette ville, nous avons eu recours au *Dictionnaire bibliographique choisi du* xve *siècle* de Mr. Laserna, pour la description de ces raretés.

fournissent des preuves qu'elle doit être postérieure à l'année 1473. Cependant, comme elle ne porte pas de date du tout, nous devons la classer parmi les imprimés *sans date* exécutés par Jean de Westphalie (1).

1472.

OLRADI DE LAUDE, *consilia. Romæ, Adam Rot,* 1472, in-fol. magno.

Première édition, très-rare, imprimée sur deux colonnes, sans chiffres, signatures et réclames, et en lettres rondes. On trouve au commencement du volume une table des questions qui occupe 6 feuillets; le texte suit, à la fin duquel on lit cette souscription :

Finis consilioꝝ eximii utriusq³ juris
professoris Olradi de Laude Ro
me impressorum p magistrū Adam
Rot Meten. diocesis Anno Salutis
M. CCCC. lxxii. Sub Sixto IIII Pon-
tifice maximo (2).

1472.

DIODORI *siculi historiarum libri sex; latinè, Fr. Poggio interprete. Bononiæ,* 1472, in-fol.

Première édition, dont les exemplaires sont très-rares. On trouve à la fin du volume un feuillet séparé qui contient la table des sommaires des livres et des chapitres, avec un intitulé imprimé en lettres capitales. On lit à la fin du texte la souscription suivante :

(1) Le savant bibliographe EBERT dit aussi de notre édition : « *Diese Ausgabe ist von mehrern unrichtig mit dem Datum 1473 angegeben worden, da sie doch wirklich undatirt und entschieden jünger ist.* »

(2) Olradus de Ponte de Laude (*Lodi* ou *Pont de Lodi*), lieu de sa naissance, enseigna le droit à Bologne et à Padoue. Il mourut à Avignon, où il exerçait les fonctions d'avocat consistorial, en 1335.

BONONIÆ IMPRESSUM. M. CCCC 7Z
FINIS (1).

1474.

PETRI DE CRESCENTIS *opus ruralium commodorum. Lovanii, Johan. de Westphalia,* 1474, in-fol.

Édition très-rare et d'autant plus intéressante que c'est le premier ouvrage typographique avec date, faite par J. de Westphalie à Louvain, où cet artiste porta le premier l'imprimerie, comme nous l'avons vu plus haut, § I, p. 2.

Cette édition, imprimée sur deux colonnes, de 42 lignes chacune dans les pages entières, et sans chiffres, signatures et réclames ; les grandes lettres initiales sont faites à la main : on trouve au commencement 4 feuillets imprimés sur deux colonnes, qui contiennent la table des sommaires des douze livres de l'ouvrage, précédée d'une lettre de l'auteur, adressée au père Aymeric de Placentia, général de l'ordre des frères Prêcheurs ; vient après le texte, précédé d'une lettre adressée à Charles II, roi de Sicile, et de la préface de l'auteur ; à la fin, au verso du dernier feuillet, colonne seconde, on lit cette souscription, imprimée en lettres rouges :

Presens opus ruraliũ comodorum Petri de crescentiis. Quodam industrioso caracterisandi stilo : novissime omnipotentis Dei suffragio adinuẽto. extitit hac littera vero modernata. abscisa. ꝫ formata : impressum. p Joannem de Westfalia Paderbornẽn dyocesis. In alma ac florentissima universitate Louaniẽsi

---

(1) Cette souscription est suivie, dans plusieurs exemplaires, du petit traité de TACITE, *de moribus Germaniæ,* en 6 feuillets. On fait peu de cas de la seconde édition, imprimée à Venise, *per Andream Jacobi Kattarensem,* 1476, in-fol.

residenté. Anno incarnationis dominice. M°. CCCC°. lxxiiii : *mensis decembris die nona* (1).

1476.

Chronica quæ fasciculus temporum dicitur.

A la fin se trouve la souscription suivante : *Impressa est hec presens cronica que fasciculus temporum dicitur in florentissima universitate Lovaniensi.... Per me Johannem Veldener summa diligentia majorique impensa nonnullis. additis ymaginibus ad finem usque deducta. et proprio signeto signa. Sub anno a nativitate Domini* M. CCCC. LXXVI, *quarto kalendas januarias secundum stilum romane curie de quo sit Deus benedictus amen.* Au bas est l'écusson double : les armes de Louvain sont à droite, celles de l'imprimeur à gauche ; au milieu le nom de Veldener (2).

1477.

ÆNEE SILVII, *P. Max., historia rerum ubique gestarum. Venetiis, Joan. de Colonia et socios,* 1477, in-fol.

Édition très-belle, et la première de cet ouvrage ; elle est exécutée en lettres rondes et à longues lignes, sans chiffres et sans réclames, avec signatures.

On lit à la fin cette inscription, suivie du registre des cahiers :

Pii. II. Pontif. maximi historie rerum ubique ges-

(1) PIERRE DE CRESCENTIIS, natif de Bologne, en Italie, florissait au commencement du XIV° siècle. Obligé de quitter sa patrie, en proie aux dissensions civiles, il voyagea en diverses contrées de l'Italie, et à son retour à Bologne, il composa l'ouvrage en question, dont la plus ancienne édition est celle d'Augsbourg, 1471, in-fol.

(1) LAMBINET, dans son *Origine de l'imprimerie*, t. II, p. 83, fait la description de cet exemplaire et dit aussi l'avoir vu à la bibliothèque de l'université de Louvain.

tarû prima pars finitur : et impressione Venetiis dedita ; per Joannem de Colonia sociumque ejus Johannem manthen de Gherretzem anno millesimo : CCCCLXXVII.

1477.

Berthorii seu Berchorii, *Petri, reductorium morale bibliæ. Daventriæ, Richardus Paffroet de Colonia, civis Daventriensis,* 1477, in-fol.

Cette édition est très-recherchée à cause que c'est la première impression faite à Deventer, portant date, année et nom d'imprimeur.

Ce volume est imprimé sur deux colonnes, sans chiffres et réclames, avec signatures. On y lit à la fin :

Daventriæ diligenti correctione emendatus punctuatus et tabulatus atque impressus anno incarnationis Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo per Richardum paffroet de Colonia civem Daventriensem pro ornatu munitione et edificatione universalis eccl'e et sponsi ejusdem honore Dni Nri Ihesu xpi qui est benedictus in secula. Amen (1).

1480.

Petra, *Hermanus de, sermones* 50 *super orationem dominicam. Aldenardi, Arnoldus Cæsaris,* 1480, in-fol.

Première édition, et premier livre imprimé à Audenarde ; elle est exécutée en lettres gothiques, sur deux colonnes de 40 lignes, avec signatures.

(1) Pierre Bercheur ou Bertheur, bénédictin de Saint-Pierre-du-Chemin, à trois lieues de Poitiers, fut prieur de Saint-Eloy de la ville de Paris, où il fit, par ordre du roi Jean, une traduction française de Tite Live, qui a été imprimée en 1486, in-4°. Il fut ensuite renfermé dans une prison à Avignon, où il composa le *Reductorium morale bibliæ*. Il mourut en 1362.

On trouve au commencement une partie de 7 feuillets imprimés, non signaturés, contenant la table des sermons et de leur contenu. Suit après le texte, qui finit au *rectò* du dernier feuillet par une longue souscription, qui finit ainsi :

Pressum Aldenardi p me Arnoldum cesaris meosque sodales dominice incarnationis supra Mm. CCCCm. *anno* lxxx°. *Unde ferant laudes cuncta creata Deo.*

Cette souscription est suivie de vers latins et de l'écusson de l'imprimeur (1).

1483.

CICERO *de officiis cum interpretatione Petri Marsi. Lovanii per Joh. de Westfalia,* 1483, in-fol.

A la fin de cette édition on lit : *Impressum est autem hoc divinum Ciceronis opus, alma in Universitate Lovaniensi per Joannem de Westfalia. Omnipotens laudetur Deus in secula benedictus Amen.* Suivent ses *Paradoxa, de amicitia et de senectute.* Le tout imprimé en caractères gothiques, avec signatures (2).

1484.

HUGO DE PRATO FLORIDO *sermones dominicales totius anni. Impressi per Johannem de Westfalia : per suosque diligenter correcti : ad laudem Dei omnipotentis ejusque gloriose matris Marie. Anno incarnationis Dni.* 1460 (*pro* 1484), in-fol.

La date de cet exemplaire n'est pas achevée, elle est

(1) Hermanus de Petra naquit à Stutdorp, et entra chez les chartreux au monastère près de Trèves, d'où, par ordre de ses supérieurs. il fut envoyé, en qualité de vicaire, chez les chartreuses de la maison de Sainte-Anne, près de Bruges.

(2) Cette édition faisait partie du premier noyau de la bibliothèque de l'université de Louvain. Voy. le premier catalogue de l'ancienne bibliothèque de Louvain, dont mention au § V.

marquée M. CCCC. LX...... Il existe cependant des exemplaires où elle se trouve tout entière. Les deux exemplaires ont été confrontés ensemble, et l'on a trouvé que c'était exactement la même édition publiée en 1484 (1).

1484.

JACOBI DE VORAGINE *sermones aurei et pulcerrimi variis scripturarum doctrinis referti de tempore per totum annum editi.*, etc. *Lovanii, Jo. de Westfalia,* 1484, in-fol.

Ces sermons ont été imprimés tantôt avec le nom de Jean de Westphalie, tantôt avec celui de Louvain, sans autre indication. Il existe même des exemplaires sans date. Dans le présent exemplaire on lit à la fin : *Finiunt sermones*, etc., *J. Voraginis de tempore. Impressi per me Johannem Westphalia.* Suivent ses *Sermones de sanctis per circulum anni.* A la fin de ceux-ci se trouve : *Impressi et exactissima diligentia correcti anno Dni.* 1484, 19° *Kal. Augusti; de quo sit Deus benedictus in secula.*

1485.

GUIDO DE MONTE ROCHERII, *manipulus curatorum. Impressus Rome an. Dni* 1485, *die vero* 5 *nov. sedente Innocentio octavo pontifice maximo. Char. goth. Euch. Silberi,* 90 *ff.*, in-4°.

Ce *manipulus* a été imprimé plusieurs fois dans le xv° siècle. L'édition la plus rare est celle de 1475, faite à *Sarragosse.* Laserna Santander croit qu'il n'en existe

(1) HUGUES DE PRATO, d'une ville de ce nom dans la Toscane, se fit dominicain en 1276, et mourut à Prato même le 4 décembre 1322. Ses sermons, qui lui acquirent beaucoup de réputation dans le temps, furent imprimés plusieurs fois dans le xv° siècle.

que trois exemplaires connus (1). Il en a été fait une traduction française en 1490, et cette édition est précisément le premier ouvrage publié à *Orléans*. On voit même, dans Fabricius, qu'il a été traduit en grec (2).

1486.

Joannis Beets *commentum insignis sacre theologie profess. Mag. super decem preceptis decalogi. Impressum in alma nec non florentissima universitate Lovaniensi per me Egidium Vander Heerstraten (artis impressorie magistrum) sub anno christiane nativitatis supra millesimum quadringentesimum octuagesimo sexto die decima nona aprilis,* in-fol.

Ce volume est imprimé sur deux colonnes, avec lettres initiales en filigranne rouge et bleu, avec signatures. Plusieurs exemplaires portent, après *Heerstraeten,* les mots *artis impressorie magistrum.* Mr. Lambinet dit (3) que « dans trois exemplaires que possédait Mr. Ermens, on avait effacé à la plume la qualité d'*artis impressorie magistrum,* que s'était donnée cet imprimeur; dans un autre, dit-il, l'artiste l'a omis entièrement (par exemple, dans le nôtre), soit qu'on lui ait contesté cette qualité, soit qu'on l'ait obligé de la retrancher. » Lambinet conclut de là que Jean de Westphalie avait peut-être seul le droit de porter le titre de *magister artis impressorie,* que l'on voit dans ses souscriptions.

---

(1) Voy. son *Dict. bibliogr. du* xv

(2) « Georgius *sacerdos e* Corbliano *oppido*, rapporte Fabricius, *tractatus Guidonis de Monte Rochen in linguam græcam transtulit,* Γεωργίου ἀπὸ κώμης Κοριλιανῆς ἑρμενεια ἐκ τῆς Λατινικῆς διαλεκτου εἰς τὴν τῶν Γραικῶν Γοηΐδονος δὲ Μόντε Ροχέν. Voy. sa *Bibl. græca*, édition de Hambourg, t. X, p. 786.

(3) Voy. son *Origine de l'imprimerie,* t. II, p. 89.

1486.

Dialogus creaturarum moralizatus, omni materiæ morali, jocondo et ædificativo modo applicabilis. Per Gerardum Leeu in oppido Antverpiensi inceptus; munere Dei finitus est anno Dni 1486, *tertio idus decembris,* in-fol. c. figg.

1487.

Jo. Boccacius, *de preclaris mulieribus*. A la fin on lit : *Explicit compendium Joh. Boccacii de Certaldo* (1) *quod de preclaris mulieribus ad famam perpetuam edidit feliciter. Impressum Lovanii per me Egidium Vander Heerstraten. Anno Domini* M. CCCC. LXXXVII.

Voici ce que dit Lambinet de cette édition : « Visser, d'après Maittaire, annonce une édition in-fol., exécutée en 1484, de Boccace, sur les femmes illustres. Je ne l'ai point vue : mais bien celle de 1487, à la bibliothèque de l'université de Louvain. C'est un petit in-fol., orné de figures à chaque page, gravées sur bois, caractères gothiques, d'une lecture difficile par ses abréviations, avec le point, les deux points, la virgule en ligne oblique, les réclames, et le titre des chapitres. Cet exemplaire appartenoit aux jésuites de Louvain (2). »

1489.

Alberti Magni *doctoris laudatissimi de virtutibus anime veris et perfectis opusculum. Impressum Antwerpie per me Gerardum Leeu, anno Domini* M. CCCC. LXXXIX, 14a *die mensis marcij,* in-4°.

---

(1) Ville de Toscane.

(2) Voy. son *Origine de l'imprimerie,* nouvelle édition, t. II, p. 91 et suiv.

Cet exemplaire est à longues lignes, avec signatures. Maittaire et Visser le citent.

1490.

Summa Angelica de casibus conscientiæ, per fratrem Angelum de Clavasio, *ordinis Minorum vicarium generalem Cismontanorum fratrum observantiæ compilata. Impressa Alosti, per Theodoricum Martini. Anno* 1490, in-fol.

C'est une des impressions les plus considérables de l'art typographique en Belgique, et dont on ne connaît que cinq exemplaires (1).

Enfin, nous citerons encore un *Valerius Maximus,* imprimé à Venise en 1491, in-fol.; un *Terentius,* imprimé en 1492, in-fol.; un *Boëthius* et un *Cicero* de la même année.

Nous terminons ce paragraphe par la description d'un incunable grec, une édition *princeps* de Suidas.

1499.

Suidæ *lexicon, græcè. Mediolani,* 1499, in-fol.

Première édit., recherchée des savants. On lit à la fin: *Anno ab incarnatione* M. CCCC. lxxxx viiij, *die* xv *Novembris impressum Mediolani impensa et dexteritate Demetrii Chalcondyli. Johann. Bissoli Benedicti Mangii Carpensium.*

Cette souscription est suivie d'un feuillet qui contient deux pièces en vers latins, dont la première, imprimée sur deux colonnes, est adressée à *J. Salandus;* l'autre au lecteur, n'est imprimée que sur une colonne.

(1) Nous citons ici les propres mots de Mr. Voisin. Voy. ses *Documents,* p. 51. On connaît donc maintenant six exemplaires de cette édition.

§ LII.

Coup d'œil sur les principales acquisitions faites depuis 1817 *jusqu'à la suppression de l'université de l'État à Louvain, en* 1835.

La bibliothèque de Louvain passait toujours, du moins jusqu'en 1835, pour être la plus nombreuse et la plus riche en bons ouvrages de toutes les bibliothèques de la Belgique. Assez largement rétribuée depuis la création de la nouvelle université de l'État, en 1817, elle s'est enrichie, pendant ces 18 ans, d'un grand nombre de bons et de beaux ouvrages, qu'il est de notre devoir de faire connaître au public.

Nous parcourerons le cercle entier des objets qui servent d'ordinaire d'aliment aux travaux d'un homme studieux, en suivant dans l'indication des titres des nouvelles acquisitions en question, l'ordre suivi pour les nouveaux achats dans notre *Histoire de la Bibliothèque royale* (1).

INTRODUCTION AUX CONNAISSANCES HUMAINES.

Encyclopédies.

Conservations-Lexicon (Allg. deutsches) *für die Gebildeten eines jeden Standes,* etc. *Leipzig,* 1825 sqq., 8 Bde, in-8°.

Dictionnaire de la conversation et de la lecture. Paris, 1832 et suiv., 52 voll. in-8°.

Encyclopédie, ou *dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de*

---

(1) Voy. p. 292 et suiv.

lettres, et mis en ordre par DIDEROT *et* D'ALEMBERT. Paris, 1751-72, 28 voll. in-fol.

Encyklopædie (allgem.), *herausgegeben von* ERSCH *und* GRUBER, MEIER *und* KAMTZ, etc., etc. *Leipzig,* 3 *Sectionen,* in-4° (1).

Encyclopédie méthodique, ou par ordre des matières, par une société de gens de lettres. Paris, 1782-1832, 166 voll. in-4°.

Paléographie.

BRUILLIOT, F., *dictionnaire des monogrammes, chiffres, lettres initiales et marques figurées,* etc., etc., *sous lesquels les plus célèbres peintres, dessinateurs et graveurs ont désigné leurs noms,* etc. 2e édition. Munich, 1832 et suiv., 3 voll. in-4°.

Catalogue of the Harleian manuscripts in the british Museum. London, 1808, 4 voll. in-fol.

Catalogue of the Lansdowne manuscripts in the british Museum. London, 1819, in-fol.

Catalogue of the manuscripts in the Cottonian library, deposited in the british Museum. London, 1802, 1 vol. in-fol.

CARPENTIER, D. P., *alphabetum Tironianum, s. notas Tironis explicandi methodus,* etc. *Parisiis,* 1747, in-fol.

DELANDINE, A. F., *manuscrits de la bibliothèque de Lyon,* ou *notice sur leur ancienneté,* etc. Lyon, 1812, 3 voll. in-8°.

DIBDIN, T. F., *the bibliographical Decameron, or, ten days pleasant discourse upon illumined manuscripts,* etc. London, 1817, 3 voll. in-8°.

---

(1) L'ouvrage n'est pas encore complet, il en a paru en tout 21 vol. de la 1re section, 18 de la seconde, et 14 de la troisième.

Ebert, F. A., *zur Handschriftenkunde. Leipzig*, 1825-27, 2 Bde. in-8°.

Hænel, D. G., *catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgii, Britanniæ Magnæ, Hispaniæ, Lusitaniæ asservantur. Lipsiæ*, 1830, in-4°.

Jaeck, H. J., *viele Alphabete und ganze Schrift-Muster vom* VIII *bis zum* XVI *Jahrhundert, aus den Handschriften der offentlichen Bibliothek zu Bamberg. Leipzig*, 1833 sqq., 3 *Liefrg.* gr. in-fol.

Montfaucon, D. *de*, *bibliotheca Coisliniana, olim Seguieriana, sive manuscriptorum omnium græcorum quæ in eâ continentur*, etc. *Parisiis*, 1 15, in-fol.

Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi et autres bibliothèques, publiés par l'Institut royal de France. Paris, 1788-1831, t. I à XII, in-4°.

Sanderus, A., *bibliotheca, sive elenchus universalis codicum Mss. in celebrioribus Belgii cœnobiis, ecclesiis ac privatorum bibliothecis adhuc latentium. Insulis*, 1641 sq., 2 voll. in-4°.

Senebier, J., *catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la bibliothèque de la ville de Genève. Ib.*, 1719, 1 vol. in-8°.

Sinner, J. R., *catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ Bernensis, annott. criticis illustratus*, etc. *Bernæ*, 1770, 3 voll. in-8°.

Histoire de l'imprimerie.

Annales typographiques, ou notice des progrès des connaissances humaines, par une société de gens de lettres (Roux, Morin, Goulin, Ladvocat *et autres*). Paris, 1760-63, 16 voll. in-8°.

Bibliographie de la France. Paris, 1811 à 1835, 1 vol. in-8° par an.

Bibliographie (allg.) *für Deutschland. Leipzig,* 1826 u. ff. (1 vol. in-8° par an).

Denis, M., *Wiens Buchdruckergeschichte von* 1482-1560. *Wien,* 1782, in-4°. — *Nachtrag dazu. Wien,* 1793, in-4°.

Dibdin, T. F., *bibliotheca spenceriana; or a descriptive catalogue of the books printed in the fifteenth century,* etc., *in the library of G. J. earl Spencer. London,* 1814, 4 voll. gr. in-8°.

Hain, L., *repertorium bibliographicum, in quo libri omnes ab arte typographicâ inventâ usque ad annum* MD. *typis expressi ordine alphabetico innumerantur,* etc. Stuttgard, 1826-37, 4 part. in-8°.

Hinrichs *Verzeichniss der Bücher, Landkarten,* etc. *Leipzig* (1 vol. in-8° par an).

Journal général de la littérature étrangère, ou indicateur bibliographique et raisonné des livres nouveaux en tous genres, etc. Paris, 1801-1830, 30 voll. in-8°.

Journal général de la littérature de France, etc. Paris, 1798-1830, 32 voll. in-8° (1).

Laserna-Santander, de, *dictionnaire bibliographique choisi du* xv[e] *siècle,* etc., *précédé d'un essai historique sur l'origine de l'imprimerie*. Bruxelles, 1805, 3 voll. in-8°.

Lichtenberger, F., *histoire de l'invention de l'imprimerie, pour servir de défense à la ville de Strasbourg contre les prétentions de Harlem*. Strasbourg, 1825, in-8°.

(1) Ces deux journaux n'en font plus qu'un seul depuis 1831.

MAITTAIRE, M., *annales typographici ab artis inventæ origine ad annum* 1500, etc. *Hagæ Comitum*, 1719-41, 5 tom., 9 voll. in-4°.

Naamlyst van nieuw uitgekomene boeken, kaarten, prentwerken, etc., *in de Nederlanden. Amsterdam*, 1790-1835, in-8° (journal mensuel).

PANZER, G. W., *annales typographici ab artis inventæ origine ad annum* 1536, etc. Norimbergæ, 1793-1803, 11 voll. in-4°.

Revue bibliographique des Pays-Bas. Bruxelles, 1822-1830, 9 voll. in-8°.

WOLFF, J. C., *monumenta typographica, quæ artis hujus præstantissimæ originem, laudem et abusum posteris produnt. Hamburgi*, 1740, 4 voll. in-12.

WESTREENEN VAN TIELLANDT, W. H J., *verhandeling over de uitvinding der Boekdrukkunst. 'S Hage*, 1810, in-8°.

Bibliographie.

BARBIER, A., *dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, composés, traduits ou publiés en français et en latin.* 2e édition. Paris, 1822-27, 4 voll. in-8°.

BRUNET, J. C., *manuel du libraire et de l'amateur des livres*, etc. Bruxelles, 1821, 4 voll. in-4°, *avec le nouveau supplément français*, 3 voll. in-8°.

CLEMENT, D., *bibliothèque curieuse, ou catalogue raisonné de livres rares et difficiles à trouver.* Gœttingue, 1750-60, 9 voll. in-8°.

DENIS, M., *Einleitung in die Bücherkunde*, 2e *Aufl. Wien*, 1796, 2 Bde. in-4°.

DIBDIN, T. F., *voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France. Trad. de l'angl. par*

MM. Licquet *et* Crapelet. Paris, 1825, 4 voll. in-8°.

Ebert, E. A., *allgemeines bibliographisches Lexicon. Leipzig*, 1821-30, 2 voll. in-4°.

Ersch, J. S., *Handbuch der deutschen Literatur seit der Mitte des achtzehnten Jahrhunderts bis auf die neueste Zeit. Leipzig*, 1812-22, 4 Bde. in-8°.

Heinsius, G., *allgemeines Buecher-Lexicon, od. allphabetisches Verzeichniss aller von* 1700 *bis Ende* 1834 *erschienenen Bücher*, etc. Leipzig, 1812-1835, 8 Bde. in-4°.

Hoffmann, S. F. W., *lexicon bibliographicum, sive index editionum et interpretationum scriptorum tum sacrorum tum profanorum. Lipsiæ*, 1832 sqq., 3 voll. in-8°.

Horne, T. H., *an introduction to the study of bibliography*, etc. *London*, 1814, 2 voll. in-8°.

Kayser, C. G., *index locupletissimus librorum qui inde ab ann.* 1750 *usque ad annum* 1832 *in Germania et in terris confinibus prodierunt. Lipsiæ*, 1833 sqq., 6 voll. in-4°. — *Repert. syst.*, 1 vol. in-4° (1).

Lawaetz, H., *Handbuch für Buecherfreunde und Bibliothekare. Halle*, 1788-95, 2 The., 14 Bde. in-8°.

Lipenius, M., *bibliotheca realis juridica*. Frankf., 1672-1833, 7 voll. in-fol. c. suppl.

Meusel, *bibliotheca historica, instructa a* B. G. Struvio, *nunc aucta*, etc. *Lipsiæ*, 1782-1804, 11 voll. in-8°.

Mylius, J. C., *bibliotheca anonymor. et pseudonymorum detectorum ultra* 4000 *scriptores*, etc., *ad*

(1) Porte aussi le titre allemand : *Deutsche Bücherkunde*, etc.

supplendum et continuandum Placcii *Theatrum anonymorum,* etc. Hamburgi, 1740, in-fol.

Naamlyst van boeken welke sedert het jaar 1790 *tot en met het jaar* 1832 *in Noord-Nederland zyn uitgekomen.* 'S Gravenhage, 1832-35, in-4°.

Peignot, G., *dictionnaire raisonné de bibliologie,* etc. Paris, 1802-4, 3 voll. in-8°, avec le suppl.

Placcius, V., *theatrum anonymorum ex symbolis et collectione virorum per Europam doctissimorum luci publicæ redditum.* Hamburgi, 1708, in-fol.

Ploucquet, *litteratura medica digesta. Tubingæ,* 1808-9, 4 voll. in-4°.

Querard, *la France littéraire, ou dictionnaire bibliographique des savants,* etc. Paris, 1827 et suiv., 9 voll. in-8°.

Reuss, J. D., *das gelehrte England, od. Lexicon der jetztlebenden Schriftsteller in Grossbritannien,* etc. *Berlin,* 1791, 3 Bde. in-8°.

Reuss, J. D., *repertorium commentationum a societatibus litterariis editarum. Secundum disciplinarum ordinem digestum. Gottingæ,* 1801-1821, 16 voll. in-4°.

Watt, R., *bibliotheca britannica, or, a general index of british and foreign literatur. Edinburgh,* 1824, 4 voll. in-4°.

Histoire des bibliothèques.

Bailly, J. L. A., *notices historiques sur les bibliothèques anciennes et modernes,* etc. Paris, 1827, in-8°.

Blume, F., *iter italicum. Berlin,* 1824-27, 5 *Bde.* in-8°.

Delandine, A. F., *bibliothèque de Lyon. Ib.,* 1816 et suiv., 5 voll. in-8°.

EBERT, F., *die Bildung des Bibliothekars. 2e Ausg.*, *Leipzig,* 1820, in-8°.

(FRANCK, J. M.) *Catalogus bibliothecæ Bunavianæ. Lipsiæ,* 1750-1756, 3 t. 7 voll. in-4°.

KAYSER, A. C., *ueber die Manipulation bei der Einrichtung einer Bibliothek. Bayreuth,* 1790, 1 Bd. in-8°.

LASERNA-SANTANDER, *mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne.* Bruxelles, 1809, 1 vol. in-8°.

MOLBECH, E., *über Bibliothekswissenschaft oder Einrichtung und Verwaltung oeffentlicher Bibliotheken. Uebers. aus dem daen. von* H. RATJEN. *Leipzig,* 1833, in-8°.

NAMUR, P., *manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires.* Bruxelles (Louvain), 1834, in-8°.

PETIT-RADEL, C. F., *recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes,* etc. Paris, 1819, in-8°.

SCHRETTINGER, M., *Versuch eines vollstaendigen Lehrbuches der Bibliothek-Wissenschaft,* etc. München, 1808-27, 4 Bde. in-8°.

Théologie.

ANQUETIL-DUPERRON, *oupnek'hat* (i. e. secretum tegendum) *opus ipsâ in Indiâ rarissimum, cont. antiquam et arcanam, seu theologicam et philosophicam doctrinam... excerptam; è persico idiomate, samskreticis vocabulis intermixto in latinum conversum, illustratum. Argent. et Parisiis,* 1802-1804, 2 voll. in-4°.

Bibliothèque choisie des pères de l'Église grecque et

latine, publiée par M[r]. N. S. Guillon. Paris, 1822-29, 26 voll. in-8°.

Jahn, J., *biblische Archæologie. Neue Aufl. Wien*, 1817-24, 3 *Thle. in* 5 *Bden* in-8°.

Michaelis, J. D., *Einleitung in die Schriften des alten und neuen Bundes. Goettingen,* 1787, sq., 4 Bde. in-4°.

Rosenmueller, E. F. K., *scholia in Vetus testamentum. Lipsiæ,* 1795-1832, 8 part., 12 voll. in-8°.

Stolberg, *Geschichte der religion Jesu Christi. Hamburg,* 1811-18, 15 *The.* in-8°. — *Fortsetzung, ders. von* Kerz. *Mainz,* 1825-32, 8 The. in-8°.

Philosophie et Pédagogie.

Buhle, J. G., *Geschichte der neueren Philosophie. Goettingen*, 1800, 6 Bde. in-8°.

Campe, J. H., *allgemeine Revision des gesammten Schul. u. Erziehungswesens. Braunschweig,* 1790, 16 Bde. in-12.

Condillac, E. B. de, *œuvres complètes.* Nouv. édit. Paris, 1821-23, 16 voll. in-8°.

Degerando, *histoire comparée des systèmes de philosophie,* etc. Paris, 1822, 4 voll. in-8°.

Descartes, R., *œuvres publiées par Victor Cousin.* Paris et Strasbourg, 1824-26, 11 voll. in-8°.

Jacobi's *saemmtliche Werke.* Leipzig, 1812-20, 5 Bde. in-8°.

Krug, W. T., *allg. Handwoerterbuch der philos. Wissenschaften, nebst ihrer Literatur u. Geschichte. Leipzig,* 1827-29, 5 Bde. in-8°.

Locke, *œuvres philosophiques. Nouv. édit.* Paris, 1822-24, 7 voll. in-8°.

MATTER, J., *histoire critique du gnosticisme, et de son influence sur les sectes religieuses et philosophiques des six premiers siècles de l'Église.* Paris, 1828, 3 voll. in-8°.

PESTALOZZI's *saemmtliche Schriften. Stuttgard,* 1820-26, 15 *The.* in-8°.

REID, TH., *œuvres complètes, publiées par T. Jouffroy.* Paris, 1828 et suiv., 6 voll. in-8°.

REINHOLD, *Handbuch der allgemeinen Geschichte der Philosophie. Gotha,* 1828, 2 Bde. in-8°.

RITTER, H., *Geschichte der Philosophie. Hambourg,* 1829-34, 4 Bde. in-8°.

RIXNER, A., *Handbuch der Geschichte der Philosophie.* 2° *Aufl. Salzburg,* 1829, 3 Bde. in-8°.

TENNEMANN, W. G., *Handbuch der Geschichte der Philosophie. Leipzig,* 1798-1819, 11 *The.* in-8.

Jurisprudence.

AGAR (D'), *le nouveau Ferrière,* etc. Paris, 1805-7, 4 voll. in-4°.

AGUESSEAU (D'), *ses œuvres, revues par* Mr. PARDESSUS. Paris, 1819, 16 voll. in-8°.

BARBEYRAC, *histoire des anciens traités, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'empereur Charlemagne.* Amsterdam, 1739, 2 voll. in-fol.

BOUCHAUD, M. A., *commentaire sur la loi des XII tables.* 2° édit. Paris, 1800, 2 voll. in-8°.

BOUSQUET, *explication du Code civil.* Avignon, 1804-1806, 5 voll. in-4°.

Capitularia regum Francorum, accedunt Marculfi et aliorum formulæ veteres, etc., *edente* ST. BALUZIO. *Rursus edita a* P. DE CHINIAC. *Parisiis,* 1780, 2 voll. in-fol.

Causes célèbres et intéressantes, recueillies par GAYOT DE PITAVAL. Paris, 1743, 20 voll. in-12.

Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence, par DENISART. Nouv. édit., augmentée par CAMUS et BAYARD. Paris, 1783-1790, 9 voll. in-4°.

Collection des constitutions, chartes, lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques, etc., *par* DUFAU, DUVERGIER *et* GUADET. Paris, 1823, 6 voll. in-8°.

Collection générale des lois, proclamations, instructions, etc., etc., *du pouvoir exécutif.* Paris, imprimerie du Louvre, 1792 et suiv., 24 voll. in-4° (1).

Corps universel diplomatique du droit des gens, ou recueil des traités de paix, d'alliance, etc., etc., *par* J. DUMONT. Amsterdam, 1726 et suiv., 8 voll. in-fol. (2).

DALLOZ, *jurisprudence du* XIX° *siècle, ou recueil alphabétique de la législation et de la jurisprudence modernes,* etc. Bruxelles, 1828-1832, 28 voll. in-8°.

DEGERARDO, *institutes du droit administratif.* Paris, 1830, 4 voll. in-8°.

DURANTON, *cours de droit français, suivant le Code civil.* 4° édition. Bruxelles, 1833 et suiv., 11 voll. in-8°.

FLASSAN, DE, *histoire générale et raisonnée de la diplomatie française,* etc. Paris, 1811, 7 voll. in-8°.

Fœdera, conventiones, litteræ, et cujuscumque generis

---

(1) Cette collection comprend les lois et actes promulgués depuis la convocation des états généraux jusqu'au 18 prairial an II, époque où commence le *Bulletin des lois.*

(2) Un supplément au *Corps universel* a été publié par J. DUMONT et J. ROUSSET, en 3 voll. in-fol.

acta publica, inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, etc., *accurantibus* TH. RYMER, R. SANDERSON *et* G. HOLMES. *Hagæ Comitum,* 1745, 10 voll. in-fol.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa, etc., *opera et studio* D. SAMMARTHANI. *Parisiis,* 1715, 13 voll. in-fol.

GLUECK, *ausführliche Erlaeuterung der Pandekten; ein Commentar,* etc. *Erlangen,* 1793-1840, Bd. 1-35, in-8°.

Journal officiel du royaume des Pays-Bas. Bruxelles, 1814-1835, 30 voll. in-8°.

Jurisprudence de la cour supérieure de Bruxelles, ou recueil des arrêts remarquables de cette cour, etc. Bruxelles, 1814-1835, 2 voll. in-8° par an.

LA PORTE, DE, *discussion du Code Napoléon.* Paris, 1808, 3 voll. in-4°.

LECLERCQ, *le droit romain dans ses rapports avec le droit français et les principes des deux législations.* Liége, 1810-12, 8 voll. in-12.

LEGRAVERAND, *traité de la législation criminelle en France.* Bruxelles, 1832, 4 voll. in-8°.

MARTENS, G. F. DE, *recueil des principaux traités d'alliance, de paix,* etc., *conclus par les puissances de l'Europe depuis* 1761 *jusqu'à présent.* Gottingue, 1791-1840, 13 voll. in-8°.

MEYER, *esprit, origine et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe.* La Haye, 1820, 6 voll. in-8°.

MONTESQUIEU, *œuvres complètes, avec les remarques de divers commentateurs, et des notes inédites.* Paris, 1823, 8 voll. in-8°.

Négociations secrètes touchant la paix de Munster et

d'Osnabruck, depuis 1642 *jusqu'en* 1648, etc. La Haye, 1725, 4 voll. in-fol.

Ordonnances des rois de France de la 3e *race, recueillies par ordre chronologique*, etc. Paris, 1723-1828, 18 voll. in-fol.

Pandectes de Justinien, mises dans un nouvel ordre, etc., *par* Pothier, *et la traduction en regard du texte par* Briard-Neuville, etc. Paris, 1817 et suiv., 26 voll. in-8o.

Pasinomie, ou collection complète des lois, décrets, arrêtés, etc., *qui peuvent être invoqués en Belgique; publiée sur les éditions et pièces officielles*, etc. Bruxelles, 1833 et suiv., in-8o (1).

Pastoret, *histoire de la législation*. Paris, 1817-27, 9 voll. in-8o.

Pothier, *œuvres complètes; nouvelle édition, mise en meilleur ordre par* Dupin *aîné*. Bruxelles, 1831-1833, 8 voll. in-8o.

Recueil des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 *jusqu'à la révolution de* 1789, *par* Jourdan, Isambert, etc. Paris, 1821-30, 30 voll. in-8o.

Recueil des arrêts et décisions notables de la cour de Liége. Ib., 1813-1835, 2 voll. in-8o par an.

Recueil des lois et actes généraux en vigueur dans le royaume des Pays-Bas. Bruxelles, 1820 et suiv., 3 séries, 38 voll. in-8o (2).

Recueil général des lois et arrêts en matière civile,

---

(1) Cette collection est divisée en trois séries : la première contient les actes rendus pendant la domination française jusqu'en 1814; la seconde les actes du gouvernement des Pays-Bas depuis 1814-1830, et la troisième comprend les actes du gouvernement actuel de la Belgique.

(2) La 4e série a commencé en 1830 et continue jusqu'à ce jour.

criminelle, commerciale et de droit public, par J. B. Sirey *et* Duvergier, *depuis* 1791 *jusqu'à ce jour*. Paris, 35 voll. in-4°.

Répertoire universel et raisonné de jurisprudence, par Merlin. Paris, 1812-1835, 24 voll. in-4° (1).

Sirey, J. B., *jurisprudence du conseil d'État depuis* 1806-1818. Paris, 1818, 5 voll. in-4°.

Themis, *ou bibliothèque du jurisconsulte, par une société de magistrats, de professeurs et d'avocats*. Paris, 1820-1830, 10 voll. in-8°.

Touillier, *le droit civil français, suivant l'ordre du Code*, etc. 4e édit. Paris, 1824-1831, 14 voll. in-8°.

Vicq-d'Azur, *ses œuvres avec des notes par* Jacq. Moreau. Paris, 1815, 6 voll. in-8°.

SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES.

Mathématiques, physique et chimie.

Berzelius, J. J., *traité de chimie, traduit par* Jourdan. Paris, 1829-33, 8 voll. in-8°.

Bezout, *cours complet de mathématiques à l'usage de la marine, de l'artillerie*, etc. Paris, 1814 et suiv., 6 voll. in-8°.

Borgnis, J. A., *traité de mécanique appliquée aux arts*. Paris, 1818-23, 10 voll. in-4° avec 249 figg.

Bossut, C., *cours complet de mathématiques*. Paris, 1801, 7 voll. in-8°.

Bossut, C., *essai sur l'histoire générale des mathématiques*. Paris, 1810, 2 voll. in-8°.

Cauchy, *exercices de mathématiques*. Paris, 1826 et suiv., 1 vol. in-4° par an.

---

(1) Il faut joindre au Répertoire le *Recueil des questions de droit*, publié par le même Merlin.

DAUBUISSON DE VOISINS, *traité de géognosie*. 2e édition. Paris, 1828-34, 3 voll. in-8°.

EULER, L., *elementa mathematica. Lusitan.*, 1748, 2 voll. in-4°.

GAUSS, *dispositiones arithmeticæ. Lipsiæ*, 1801, in-4°.

GAY-LUSSAC, *cours de chimie, comprenant l'histoire des sels et la chimie animale et végétale*. Paris, 1828, 2 voll. in-8°.

GRAY, S. F., *traité pratique de chimie, appliqué aux arts et manufactures*, etc. Paris, 1828, 3 voll. in-8° avec atlas.

GEHLER, J. S., *physikalisches Woerterbuch, in alphab. Ordnung. Neue Ausg.* Leipzig, 1825-31, Bd. 1-7, in-8°.

HAUY, R. J., *traité élémentaire de physique*. 3e édition. Paris, 1821, 2 voll. in-8°.

HAUY, R. J., *traité de minéralogie*. 2e édit. Paris, 1822, 4 voll. in-8° avec atlas.

KASTNER, A. G., *Geschichte der Mathematik seit der Wiederherstellung der Wissenschaften bis an das Ende des* 18ten *Jahrh. Goettingen*, 1796-1800, 4 Bde. in-8°.

KLUGEL, G. S., *mathematisches Woertenbuch*, etc., *Fortyesetzt von* MOLLWEIDE. Leipzig, 1803-31, Th. 1-5, in-8°.

LACROIX, S. F., *cours de mathématiques à l'usage de l'École centrale des quatre nations*. Paris, 1822-25, 9 voll. in-8°.

LACROIX, S. F., *traité du calcul différentiel et du calcul intégral*. Paris, 1800, 3 voll. in-4°.

LANGSDORF, K. CHR. v., *ausführliches System der Maschinenkunde*. Heidelberg, 1826 sqq., 3 Bde. in-4°, mit atlas.

Montucla, *histoire des mathématiques. Nouv. édit., considérablement augmentée.* Paris, 1799-1802, 4 voll. in-4°.

Reichenbach, *iconographia botanica exotica.* Lipsiæ, 1827-30, in-4° c. 250 figg.

Thenard, L. J., *traité de chimie élémentaire, théorique et pratique.* Paris, 1813-16, 4 voll. in-8°.

Histoire naturelle.

Buffon, *œuvres complètes, mises en ordre et précédées d'une notice historique par* Mr. A. Richard. Paris, 1825-28, 33 voll. in-8°.

Cuvier et Valenciennes, *histoire naturelle des poissons,* etc. Paris, 1828 et suiv., 11 voll. in-8° de texte et 2 voll. planches.

Cuvier, *leçons d'anatomie comparée, recueillies et publiées sous les yeux de l'auteur, par* MM. Duméril *et* Duvernoy. Paris, 1815, 5 voll. in-8°.

Faujas de St.-Fond, *histoire naturelle de la montagne de Saint-Pierre de Maestricht.* Paris, 1799, in-fol. avec 54 pl.

Goldfuss, *naturhistorischer Atlas. Düsseldorf,* 1824-32, lief. 1-16, gr. in-fol.

Knorr, G. W., *Sammlung der merkwürdigkeiten der Natur.* Nürnberg, 1755, 8 voll. in-fol.

Linné, *systema vegetabilium sec. classes,* etc. *Edit. nova cur.* Roemer *et* Schultes. Stuttgart, 1816-30, voll. 1 à 7, in-8°.

Noisette, L., *le jardin fruitier.* Paris, 1813 et suiv., in-4°.

Redouté, P. J., *les roses, peintes par Redouté et décrites par* C. A. Thory. Paris, 1817 et suiv., 3 voll. gr. in-4°.

REICHENBACH, C. L., *iconographia botanica seu plantæ criticæ,* etc. Lipsiæ, 1823 sqq., voll. 1 à 4, in-8°.

SCHMERLING, P. C., *recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liége.* Paris, 1835, in-4°.

SCHINZ, H. A., *Beschreibung u. Abbildung der Eier und Künslichen Nester der Voegel.* Zurich, 1820, in-4°.

SCHREBER, *saeugethiere, in Abbildung nach der Natur. Neue Ausg. Fortgesetzt von Goldfuss.* Erlangen, 1826-31, in-4°.

TEMMINCK, C. J., *nouveau recueil de planches coloriées d'oiseaux,* etc., etc. Paris, 1820 et suiv., 95 livr. in-4°.

Vetera monumenta quæ in hortis cælimontanis et in ædibus Matthæiorum adservantur et adnotationibus illustratæ à Rodulphino Venuti et à J. Ch. Amadutio. Romæ, 1779, 3 voll. in-fol.

WEIHE, C., *vollstaendige Sammlung officineller Pflanzen. Düsseldorf,* 1821 sqq., gr. in-fol.

SCIENCES MEDICALES.

ALIBERT, *traité sur les maladies de la peau.* Paris, 1810-18, 2 voll. in-8°.

ANTOMARCHI, F., *planches anatomiques du corps humain, exécutées d'après les dimensions naturelles, accompagnées d'un texte explicatif.* Paris, 1823-26, in-fol. atlant.

BELL, B., *cours complet de chirurgie.* Paris, 1796, 6 voll. in-8°.

BICHAT, *anatomie générale, appliquée à la médecine et à la physiologie. Nouv. édit.* Paris, 1831, 4 voll in-8°.

Blaud, *traité élémentaire de physiologie philosophique*. Paris, 1830, 3 voll. in-8°.

Boisseau, *nosographie organique, ou traité complet de médecine pratique*. Paris, 1828-30, 4 voll. in-8°.

Boivin et Dugès, *traité pratique des maladies de l'utérus et de ses annexes*. Paris, 1833, 2 voll. in-8°, avec atlas.

Bourgery, *traité complet d'anatomie de l'homme;* avec pl. par N. H. Jacob. Paris, 1830 et suiv., gr. in-4°.

Boyer, *traité des maladies chirurgicales*. Paris, 1816, 7 voll. in-8°.

Cloquet, *anatomie de l'homme, ou description et figures lithographiées de toutes les parties du corps humain,* etc. Paris, 1821-31, 5 voll. gr. in-fol.

Cruveilhier, J., *anatomie pathologique du corps humain*. Paris, 1829 et suiv., plus. livr. gr. in-fol.

Delpech, *chirurgie clinique de Montpellier, ou observations et réflexions tirées des travaux cliniques de cette école*. Paris, 1823-28, 2 voll. in-4°, fig.

Demours, *traité des maladies des yeux, suivi de la description de l'œil humain,* etc.; *trad. du latin de* Soemmering. Paris, 1818, 3 voll. in-8°, et 1 vol. in-4° avec pl.

Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale, par Mérat *et* Delens. Paris, 1829-34, 6 voll. in-8°.

Dictionnaire des sciences médicales. Paris, 1812-20, 43 voll. in-8°.

Gall, *sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties*. Paris, 1825, 6 voll. in-8°.

Henry *et* Guibourt, *pharmacopée raisonnée, ou traité de pharmacie théorique et pratique*. 2e édit. Paris, 1833, 2 voll. in-8°.

LANGENBECK, C. J. M., *icones anatomicæ. Gottingæ*, 1826-30, fasc. 1-4, in-fol.

MAYGRIER, M., *nouvelles démonstrations d'accouchements, avec des planches accompagnées d'un texte raisonné propre à en faciliter l'explication, par* J. P. MAYGRIER. Paris, 1822-26, in-fol., fig.

MECKEL, J. F., *tabulæ anatomico-pathologicæ*, etc. *Lipsiæ*, 1817-26, 4 part. in-fol.

MORGAGNI, *de sedibus et causis morborum per anatomen indagatis*, etc. *Nova edit. Parisiis*, 1820-22, 8 voll. in-8°.

RAYER, P., *traité théorique et pratique des maladies de la peau*. Paris, 1835, 3 voll. in-8°, avec atlas in-fol.

RICHERAND, *nosographie chirurgicale*. Paris, 1815, 4 voll. in-8°.

ROCHE *et* SANSON, *nouveaux éléments de pathologie médico-chirurgicale*, etc. 3ᵉ édit. Paris, 1833, 5 voll. in-8°.

SCARPA, *réflexions et observations anatomico-chirurgicales sur l'anévrisme. Trad. par Delpech*. Paris, 1813, in-fol. avec pl.

SERRES, *anatomie comparée du cerveau, dans les quatre classes des animaux vertébrés*. Paris, 1828, 2 voll. in-8°, avec atlas.

SPRENGEL, K., *histoire de la médecine; trad. de l'allemand par Jourdan*. Paris, 1815-20, 9 voll. in-8°.

TIEDEMANN, F., *tabulæ arteriarum corporis humani. Caroliruhæ*, 1822-24, in-fol., atlas.

TIEDEMANN, F., *traité complet de physiologie; trad. de l'allemand par* JOURDAN. Paris, 1831, 2 voll. in-8°.

VELPEAU, A., *nouveaux éléments de médecine opératoire*, etc. Paris, 1832, 3 voll. in-8°, avec atlas in-4°.

VELPEAU, A., *embryologie, ou ovologie humaine*, etc. Paris. 1833. in-fol. avec pl.

ARTS ET MÉTIERS.

BURNEY, *historie of musik from the earlist ages to present period. London,* 1776-89, 4 voll. in-4°.

LANZI, L., *histoire de la peinture en Italie, jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle*. Paris, 1824, 5 voll. in-8°.

Dictionnaire technologique, ou nouveau dictionnaire universel des arts et métiers, etc. Paris, 1822 et suiv., 21 voll. in-8°.

KRUNITZ, J. G., *œkonomisch-technolog. Encyklopædie. Berlin,* 1773-1830, 152 voll. in-8°.

PASSERIUS, *picturæ Etruscorum in vasculis. Romæ,* 1767-75, 3 voll. in-fol.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES.

Grammaires et dictionnaires.

AST, F., *lexicon Platonicum. Lipsiæ,* 1834, in-8°.

DE GUIGNES, *dictionnaire chinois, français et latin, publié d'après l'ordre de l'empereur Napoléon*. Paris, 1813, gr. in-fol.

Dictionnaire de l'Académie française. 5e édit. Paris, 1818, 2 voll. in-4°.

DU CANGE, *glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*. Parisiis, 1733, 6 voll. in-fol.

DUNCANII *lexicon novum græcum, ex T. T. Damnii lexico Homerico-Pindarico-retractatum*, etc. *Lipsiæ,* 1831 sqq., in-4°.

FORCELLINI, *totius latinitatis lexicon, consilio et cura J. Facciolati. Lipsiæ,* 1828 sqq., 4 voll. in-fol.

GRIMM, J., *deutsche Grammatik. Goettingen,* 1822, 3 Bde. in-8°.

KILIAN, C., *etymologicum teutonicæ linguæ, sive dictionnarium teutonico-latinum.* Trajecti Batav., 1777, in-4°.

MATTHIÆ, A., *ausführliche griechische Grammatik.* Leipzig, 1835, 3 voll. in-8° (1).

MOZIN, *nouveau dictionnaire complet, à l'usage des Allemands et des Français,* etc. *Stuttgard,* 1823-28, 4 voll. in-4°.

RAMSHORN, L., *lateinische Synonymik. Leipzig,* 1831 sqq., 2 Bde. in-8°.

ROQUEFORT, J. B., *glossaire de la langue romane, avec le supplément.* Paris, 1808-20, 3 voll. in-8°.

SCHWEIGHÆUSER, *lexicon Herodoteum. Argentorati,* 1824, 2 voll. in-8°.

STEPHANUS, *thesaurus græcæ linguæ. Editio nova auctior et emendatior. Londini,* 1815 sqq., 10 voll. in-fol.

THIERSCH, F., *griechische Grammatik, vorzüglich des Homerischen Dialektes. 3e Aufl. Leipzig,* 1826, in-8°.

WEILAND, P., *nederduytsch taalkundig Woordenboek. Amsterdam,* 1799-1811, 11 voll. in-8°.

WELLAUER, A., *lexicon Aeschyleum. Lipsiæ,* 1830-31, 2 voll. in-8°.

Classiques grecs.

Anecdota græca, edente J. BEKKER. *Berolini,* 1814-21, 3 voll. in-8°.

ÆLIANUS, *historia animal. c. notis edidit* J. G. SCHNEIDER. Jenæ, 1832, 2 voll. in-8°.

ÆSCHYLUS, *tragœdiæ quæ supersunt, gr. recensuit et*

(1) La bibliothèque de Louvain possède aussi la traduction française de cet excellent travail sur la langue grecque.

comment. perpet. ornavit C. G. SCHUETZ. Halæ, 1782-1821, 5 voll. in-8°.

ÆSCHYLUS, *tragœdiæ, græce, c. notis edid.* WELLAUER. *Lipsiæ,* 1824, 2 voll. in-8°.

ANACREON, *carmina, græce et c. var. lect. et fragm. edidit* J. F. FISCHER. Lipsiæ, 1793, in-8°.

ARISTOPHANES, *comœdiæ* IX, *græce, emendatæ a* PH. INVERNIZIO. *Lipsiæ,* 1794-1826, 13 voll. in-8°.

ARISTOPHANES, *comœdiæ. Recensuit et annotationibus instruxit* F. H. BOTHE. Lipsiæ, 1828 sqq., 4 voll. in-8°.

ARISTOPHANES, *comœdiæ. Edidit* B. THIERSCH. Lipsiæ, 1830 sqq., 6 voll. in-8°.

ARISTOTELES, *opera omnia, græce et latine, c. notis edid.* J. T. BUHLE. *Lipsiæ,* 1791-1800, 5 voll. in-8°.

EURIPIDES, *tragœdiæ, gr. cum notis edidit* F. H. BOTHE. *Lipsiæ,* 1825, 2 voll. in-8°.

EURIPIDES, *tragœdiæ, recensuit et commentariis in usum scholarum instruxit* A. J. E. PFLUGK. Gothæ, 1829-30, in-8°.

HERODOTUS, *musæ, cum annotat. comment. de vita et scriptis Herodoti, edidit* C. F. BAEHR. *Lipsiæ,* 1830 sqq., 4 voll. in-8°.

HOMERUS, *Ilias gr. lat. c. brevi annott. ed.* C. G. HEYNE. Lipsiæ, 1802, 9 voll. in-8°.

HOMERUS, *odyssea, græce et c. annott. perp. illustravit* E. LOEWE. Lipsiæ, 1826, 2 voll. in-8°.

ISOCRATES, *orationes Selectæ, commentariis instructæ ab* J. H. BREMI. Gothæ, 1831, in-8°.

LUCIANUS, *opera græcè et latine cum not. varior. cura* T. HEMSTERHUSII *et* J. F. REITZII. *Amstelod.,* 1743, 4 voll. in-4°.

LUCIANUS, *opera græce et latinè post T. Hemsterhu-*

sium c. adnotationibus edidit J. T. Lehmann. Lipsiæ, 1821-31, 9 voll. in-8°.

Mai, A., *scriptorum veterum nova collectio e vaticanis codicibus edita ab Angelo Maio. Romæ,* 1825-32, vol. 1 à 7, in-4°.

Nitsch, W., *erklærende Anmerkungen zu Homer's Odyssée. Hannover,* 1826 sqq., 3 Bde. in-8°.

Oratores attici, græce, ex recensione J. Bekkeri. *Lipsiæ,* 1823-24, 5 voll. in-8°.

Pausanias, *de situ Græciæ, libri* X, *græcè, edidit* J. Bekkerus. *Berolini,* 1826, 2 voll. in-8°.

Pindarus, *opera quæ supersunt, recensuit et annotationes crit. adjecit* A. Boekhius. Lipsiæ, 1811-21, 3 voll. in-4°.

Plato, *quæ extant opera,* etc., *græce et latinè, et cum adnotationibus edidit* Fr. Astius. *Lipsiæ,* 1819-32, 11 voll. in-8°.

Plato, *opera quæ supersunt, gr. textum ad fidem codd. Flor. Paris. aliorumque recogn.* G. Stallbaum. Lipsiæ, 1821-25, 12 voll. in-8°.

Platon, *œuvres complètes, traduites du grec et accompagnées de notes, par* V. Cousin. Paris, 1825-40, 13 voll. in-8°.

Poetæ scenici græcorum (græce) *recensuit et annot. instruxit* F. H. Bothe. *Lipsiæ,* 1825-31, 10 voll. in-8°.

Polybius, *historiarum quidquid superest, græce et lat. recensuit et adnotationibus illustravit* J. Schweighæuser. Lipsiæ, 1789-95, 9 voll. in-8°.

Sophocles *quæ extant omnia, c. veter. gramm. scholiisversione et notis illustravit* F. P. Brunck. *Argentorati,* 1786, 2 voll. in-4°.

Sophocles, *tragœdiæ, recensuit et brevibus notis in-*

struxit C. G. A. Erfurdt. Lipsiæ, 1809-25, 7 voll. in-8°.

Théâtre des Grecs, publié par Brumoy. *2e édit., corrigée et augmentée de la traduction d'un choix de fragments des poëtes grecs,* etc., *par* Raoul-Rochette. Paris, 1820-25, 16 voll. in-8°.

Thucydides, *de bello Peloponesiaco lib.* VIII, etc., *c. commentt. et notis edidit* E. F. Poppo. *Lipsiæ,* 1821 sqq., 3 part., 6 voll. in-8°.

Thucydides, *de bello Peloponesiaco libri* VIII (gr. et lat.) *ex recensione* J. Bekkeri. *Oxonii,* 1821 sqq., 4 voll. in-8°.

Thucydide, *histoire, en grec, avec la version latine,* etc., *accompagnée d'observations critiques, par* J. B. Gail. Paris, 1807 sqq., 12 voll. in-8°.

Classiques latins.

Cicero, *opera omnia, recensuit c. var. lect. notis criticis, indicibus rerum et verborum locupletiss.* C. G. Schutz. *Lipsiæ,* 1814-23, 2 voll. in-8°.

Cicero, *opera omnia, ac deperd. fragmenta, recogn. et recens. et c. var. lect. varior. edidit* J. C. Orillius. *Turici,* 1826 sqq., 7 voll. in-8°.

Cicero, *opera philosophica, ex scriptis recens collatis editisque libris castigatius edidit* J. A. Goerenz. *Lipsiæ,* 1809-13, 3 voll. in-8°.

Cicero, *libri tres de natura Deorum,* etc., *ed. et adnott.* Fr. Creutzer. Lipsiæ, 1818, 1 vol. in-8° (1).

Horatius, *opera rec. et illustravit* J. G. Doering. *Lipsiæ,* 1829, 2 voll. in-8°.

Livius, *historiarum ab urbe condita libri, qui super-*

(1) On doit ajouter à cette édition toutes les parties des œuvres de Cicéron publiées par Creutzer et Moser.

sunt, omnes, cum notis variorum curante A. DRAKENBORCH, *c. supp. Freinshemii.* Stuttgart, 1820, 15 voll. in-8°.

OVIDIUS, *opera omnia* IV *voluminibus comprehensa cum integris (variorum) notis cura et studio* P. BURMANNI. Amsteld., 1727, 4 voll. in-4°.

QUINTILIANUS, *de institutione oratoria ex recensione* SPALDING. *Lipsiæ,* 1789 sqq., 5 voll. in-8°.

SALLUSTIUS, *opera quæ extant, cum comment. et indic. edidit* F. D. GERLACH. *Basiliæ,* 1823-30, 3 voll. in-4°.

TACITUS, *opera quæ recensuit et commentarios suos adjecit* Q. H. WALTHER. *Halis-Saxon.,* 1830-31, 4 voll. in-8°.

Théâtre complet des latins, par J. B. LEVÉE *et* LE MONNIER. Paris, 1820-23, 15 voll. in-8°.

Classiques français, italiens, allemands, hollandais, anglais, etc., etc.

DELILLE, L., *œuvres complètes.* Paris, 1824, 16 voll. in-8°.

RAYNOUARD, F. J. M., *choix des poésies originales des Troubadours.* Paris, 1816-21, 6 voll. in-8°.

SAINT-PIERRE, BERN., *ses œuvres.* Paris, 1826, 12 voll. in-8°.

VOLNEY, *œuvres complètes.* Paris, 1825, 8 voll. in-8°.

VOLTAIRE, *ses œuvres, avec des avertissements et des notes par Condorcet,* etc. *De l'imprimerie de la société littéraire et typographique* (à Kehl), 1784 et suiv., 70 voll. in-8°.

Quatro (i) *poeti italiani* : DANTE, PETRARCA, ARIOSTO, TASSO, etc. Parigi, 1832, 1 vol. gr. in-8°.

HERDER, J. G., *saemmtliche Werke herausgegeben von*

C. G. Heyne, J. Müller, etc. *Tübingen*, 1805-20, 45 voll. in-8°.

Klopstok's *Werke. Leipzig*, 1798-1817, 12 Bde. in-8°.

Lessing, *saemmtliche Schriften. Berlin*, 1796-1808, 30 Bde. in-8°.

Stoke (*Melis*), *hollandsche rym-kronyk, of geschiedenissen*, etc. Leyde, 1772, 3 voll. in-8°.

Schiller's *saemmtliche Werke. Karlsruhe*, 1816, 18 Bde. in-8°.

Cats, J., *alle de werken*. Amsterdam, 2 voll. in-fol. (avec grand nombre de gravures).

Vondel's *werken*. Amsterd., 1646 sqq., 11 deel. in-4° (1).

Byron's *complete works, including his suppressed poems and others nevers before published*. Paris, 1832, 4 voll. in-8°.

Robertson, W., *works, with a life of the Author. Oxford*, 1825, 8 voll. in-8°.

Walter Schott, *complete works*. 7 voll. in-8° (2).

HISTOIRE ET SCIENCES AUXILIAIRES.

Sciences auxiliaires.

Busching, A. F., *neue Erdbeschreibung, fortgesetzt von* Ebeling. *Hamburg*, 1754-77, 14 Bde. in-8°.

Choiseul-Gouffier, *voyage pittoresque de la Grèce*. Paris, 1782 et suiv., 2 voll. in-fol.

Cook, J., *relation des voyages entrepris pour faire des découvertes dans l'hémisphère méridional*, etc. Paris, 1774, 4 voll. in-4°.

Cook, J., *voyage dans l'hémisphère austral et autour*

---

(1) Auxquels il faut ajouter les œuvres de Tollens, Smits, Fokke, Bilderdyk, Feith, Hooft, Bellamy, etc., etc.

(2) La bibliothèque de Louvain possède aussi des éditions des œuvres de Pope, de Joung, de Shakspeare, etc., etc.

du monde, fait en 1772-75, etc. Paris, 1778, 5 voll. in-4°.

Cook, J.— *Troisième voyage de Cook, ou voyage à l'Océan Pacifique*, etc. Paris, 1785, 4 voll. in-4°.

Freycinet, L., *voyage autour du monde, fait par ordre du roi, sur les corvettes l'Uranie et la Physicienne, pendant les années* 1817-20. Paris, 1824 et suiv., 8 voll. in-4° avec atlas.

Grævius, J. G., *thesaurus antiquitatum romanarum. Traj. ad Rhenum,* 1694, 12 voll. in-fol.

— *Novus thesaurus antiquitatum romanarum, congestus ab* A. H. de Sallengre. *Hagæ Comitum,* 1716, 3 voll. in-fol.

Gronovius, J., *thesaurus græcarum antiquitatum. Lugduni Batavor.,* 1697, 13 voll. in-fol.

Lesage, A., *atlas historique, généalogique, chronologique et géographique.* 2e édition. Paris, 1814, gr. in-fol.

Mabillon, *de re diplomatica libri* VI. *Parisiis,* 1681, in-fol., fig. — *Supplementum librorum de re diplomatica. Parisiis,* 1704, in-fol.

Mannert, C., *Geographie der Griechen und Roemer, aus ihren Schriften dargestellt. Nürnberg,* 1788-1825, 15 Bde. in-8°.

Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, jusqu'à l'empereur Charles VI. Louvain, 1760 et suiv., 8 voll. in-12, y compris les suppléments.

Peuchet, *dictionnaire universel de la géographie commerçante.* Paris, 1799, 5 voll. in-4°.

Piranesi, *antichita Romanæ. In Roma,* 1784, 4 voll. in-fol.

Ritter, K., *die Erdkunde, im Verhaeltniss zur Natur und zur Geschichte des Menschen,* etc. 2e Aufl. Ber-

lin, 1822 u. ff., in-8°. (7 ou 8 voll. ont paru jusqu'à ce jour.)

VAN LOON, *nederlandsche historipenningen. 'S Graavenhaage,* 1723-31, 4 voll. in-fol.

VISCONTI, E. Q., *iconographie ancienne, ou recueil des portraits authentiques des empereurs, rois et hommes illustres de l'antiquité. Première partie, iconog. grecque.* Paris, 1811, 3 voll. in-4°, 1 vol. de pl. in-fol. — 2e *part., iconogr. romaine.* Paris, 1817, t. Ier, in-4°, et 1 vol. pl. in-fol. (1).

WALTHER, J. L., *lexicon diplomaticum, abbreviationes syllaborum et vocum in diplomatibus et codicibus exponens,* etc.; *c. præf.* J. D. KOELERI. Gottingæ, 1745-47, 1 vol. in-fol.

Histoire ancienne et moderne.

Art de vérifier les dates des faits historiques, etc. Paris, 1783-87, 3 voll. in-fol.

BESSELIUS, *chronicon Gotwicense, seu annales monasterii Gotwicensis, ord. Sti.-Benedicti. Typis monasterii Tegernscensis,* 1732, 1 tom. 2 voll. in-fol.max.

BOUILLE, T., *histoire de la ville et du pays de Liége. Ib.,* 1725-32, 3 voll. in-fol.

BOUQUET, DOM M., *recueil des historiens des Gaules et de la France,* etc. Paris, 1738-1832, 19 voll. in-fol.

Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, etc., etc., *avec des notices et des observations sur chaque ouvrage, par* PETITOT *et* MONTMERQUÉ. Paris, 1819-29, 1re série, 53 voll. in-8°. — 2e série, 79 voll. in-8°.

Collection des chroniques nationales françaises, du

(1) Cet ouvrage a été continué par Mr. A. MONGEZ.

XIIIe *au* XVIe *siècle, avec des notes par* J. A. BUCHON. Paris, 1824-29, 47 voll. in-8°.

Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIIIe *siècle, avec une introduct., des notes,* etc., *par* M^r^. GUIZOT. Paris, 1823-27, 29 voll. in-8°.

Corpus scriptorum historiæ Byzantinæ. Parisiis, 34 voll. in-fol.

Description de l'Égypte, ou recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française. 2e édit. Paris, 1820-30, 26 voll. in-8°, et 12 voll. max. in-fol.

DEWEZ, *histoire générale de la Belgique.* Bruxelles, 1826-28, 7 voll. in-8°.

EICHHORN, *Geschichte der dreiletzt. Jahrhunderte. Gœttingen, 3e Ausg.,* 1818, 6 Bde. in-8°.

Fundgruben des Orients, bearbeitet durch eine Gesellschaft von Liebhabern. Wien, 1809-19, 6 voll. in-fol.

HAMMER, J. DE, *Geschichte des Osmannischen Reiches. Pesth,* 1827-32, 9 voll. in-8°.

HEEREN, A. H. L., *historische Werke. Gœttingen,* 1821 sqq., 15 voll. in-8°.

HESS, J., *Geschichte der Israëliten, vor den Zeiten Jesu. Zürich,* 1776-88, 12 Bde. in-8°.

HOYNCK VON PAPENDRECHT, *analecta belgica ad historiam scissi Belgii potissimum spectantia,* etc. *Hagæ Comitum,* 1743, 6 voll. in-4°.

KARAMSIN, N., *Geschichte des russischen Reichs. Riga,* 1820-27, 11 Bde. in-8°.

LESUR, E. L., *annuaire historique universel.* Paris, années 1818 à 1834, 17 voll. in-8°.

LINGARD, J., *historie of England from the first invasion by the Romans.* Paris, 1826-31, 14 voll. in-8°.

Monumenta Germaniæ historica, edidit G. H. Pertz. *Hannoveræ,* 1826 sqq., 4 voll. in-fol.

Mouradja d'Ohsson, J., *tableau général de l'empire Ottoman.* Paris, 1787-90, 2 voll. in-fol.

Mueller, J., *Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Zürich,* 1816 sqq., 7 The. in-8°.

Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen, und ihrer Zeit. Leipzig,* 1824 u. ff., 6 Bde. in-8°.

Rehm, F., *Geschichte des Mittelalters. Marburg,* 1820 u. ff., 5 Bde. in-8°.

Rotteck, C., *allg. Geschichte von Aufange der histor. Kenntniss bis auf unsre Zeiten. Freyburg,* 1830, 7 Bde. in-8°.

Solvyns, B., *les Hindous, ou description de leurs mœurs, coutumes, cérémonies,* etc., *avec le texte en angl. et en franç.* Paris, 1808-12, 4 voll. in-fol.

Schoell, M. S. F., *cours d'histoire des États européens, depuis le bouleversement de l'empire romain d'Occident jusqu'en* 1789. Paris, 1830 et suiv., 46 voll. in-8°.

Schoepflin, J. D., *Alsatia illustrata, celtica, romana, francisca. Colmariæ,* 1751-61, 2 voll. in-fol.

Venuti, *descrizione topografica delle antichita di Roma. In Roma,* 1803, 2 voll. in-fol.

Histoire littéraire et biographie.

Antonius, N., *bibliotheca Hispana vetus et nova, s. Scriptorum hisp. qui ad* 1684 *floruere, notitia. Romæ,* 1783-88, 4 voll. in-fol.

Biographie médicale, dictionnaire historique de la médecine et de la chirurgie ancienne et moderne, etc., *par* Jourdan, Bégin, Boisseau, Castel, etc. Paris, 1820-25, 7 voll. in-8°.

FELLER, *dictionnaire historique, ou histoire abrégée des hommes qui se sont fait un nom.* Paris, 1817, 8 voll. in-8°.

FOPPENS, J. F., *bibliotheca belgica, sive virorum in Belgio vita scriptisque illustrium catalogus,* etc. Bruxellis, 1739, 2 voll. in-4°.

GINGUÉNÉ, P. L., *histoire littéraire d'Italie. 2e édition, augmentée d'une notice historique par* DAUNOU. Paris, 1824, 9 voll. in-8°.

Histoire littéraire de la France (par D. RIVET, D. TAILLANDIER et D. CLÉMENCET). Paris, 1733-63, 12 voll. in-4°. — *Continuée par les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Paris, 1814-1832, t. 13 à 15, in-4°.

JOECHER, G. A., *allgemeines Gelehrten-Lexicon. Leipzig,* 1750 sqq., 2 Bde. in-4°. — *Fortgesetzt von* ROTTERMUND, Bd. 3-6, in-4°.

MEUSEL, J. G., *Lexicon der vom Jahr* 1750-1800 *verstorbenen deutschen Schriftsteller.* Leipzig, 1802-16, 15 voll. in-8°.

MEUSEL, J. G., *das Gelehrte Deutschland oder Lexicon der jetzt lebenden deutschen Schriftsteller.* 6e *Ausg. Lemgo,* 1796-1830, 22 Bde. in-8°.

SCHOELL, M. S. F., *histoire de la littérature grecque profane.* Paris, 1823-25, 8 voll. in-8°.

Acta eruditorum (*et nova acta*) *c. suppl. et ind. ad ann.* 1682-1776. *Lipsiæ,* 93 voll. in-4°.

Annales du Muséum d'hist. nat., par les professeurs de cet établissement. Paris, 1802-13, 21 voll. in-8° (1).

(1) La bibliothèque possède aussi les *Mémoires du Muséum,* etc., faisant suite aux *Annales.* Paris, 1817-29, 20 voll. in-4° et les *Nouvelles annales,* etc., faisant suite aux deux collections précédentes. Paris, 1832-33, 1 vol. par an.

Commentarii societatis reg. scientiarum Gœttingensis, ab a. 1751-54. Gott., 1752, 4 voll. in-4°. — *Novi commentarii. Ib.*, 1771-78, 8 voll. in-4°. — *Commentationes. Ib.*, 1779-1810, 16 voll. in-4°. — *Commentationes recensiores*, etc. *Ib.*, 1811, in-4°.

HEYNE, C. G., *opuscula Academica. Gottingæ*, 1785-1812, 6 voll. in-8°.

Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin. Ib., 1770-1801, 27 voll. in-4°.

Mémoires de l'Institut national des sciences et des arts. Paris, 1798 et suiv., 42 voll. in-4°.

Mémoires de l'Académie royale de chirurgie. Paris, 1764-74, 15 voll. in-8°.

Mémoires de la société médicale d'émulation de Paris. Ib., 1802-11, 7 voll. in-8°.

Mémoires de la société royale de médecine. Paris, 1779—an VI, 10 voll. in-4°.

MONNIKHOFF, *verhand. bekroont met den prys van het Legaat*. Amst., 1797 sqq., 10 voll. in-8°.

Sammlung der deutschen Abhandlungen welche in der Koeniglichen Akademie der Wissensch. zu Berlin vorgelesen worden, etc.; in-4°.

Schwedische abhlungg.d. Naturlehre.Hamb., 1749-72, 31 voll. in-8°.

Philosophical transactions of the royal society of London, from 1665-1832. London, 122 voll. in-4°.

Prix de l'Académie royale de chirurgie. Paris, 1753-78, 13 voll. in-8°.

Verhandelingen der eerste klasse van het hollandsch Instituut. Amsterdam, 1812 sqq., 5 voll. in-8° (1).

---

(1) Il faut y ajouter également les *Verhandelingen der tweede klasse*. plusieurs volumes in-8°.

Verhandelingen uitgegeven door Teyler's eerste en tweede genootschap. Haarlem, 1781 sqq., 34 voll. in-4°.

Verhandelingen uitgegeven door het Zeeuwsch genootschap der wetenschappen te Vlissingen. Middelburg, 1769-92, 15 voll. in-8°.

JOURNAUX LITTÉRAIRES ET CRITIQUES.

Acta eruditorum ab anno 1682-1731 *publicata. Lipsiæ*, 1682-1748, 50 voll. in-4°. — *Nova acta erudit. ab a.* 1732-55 *publicata. Ib.*, 1732-1775, 33 voll. in-4°. — *Actorum editorum supplementa. Lipsiæ*, 1692-1734, 10 voll. in-4°. — *Novorum actorum supplem. Ibid.*, 1735-57, 8 voll. in-4°. — *Indices generales*, etc. *Ibid.*, 1693-1743, 6 voll. in-4°. (Ensemble 107 voll. in-4°.)

Archiv, neues, des Criminalrechts, in Bayern von K. C. V. Mann. *München*, 1804, 1er Th. in-8°.

Archiv für civilistische Praxis. Herausgeg. von Gensler, Mittermaier, Schweitzer. *Neue Aufl. Heidelberg*, 1829 ff., 4 Bd. in-8°.—*Dass. herausgeg. von* Lohr, Mittermaier *und* Thibaut. *Ebd.*, 1830 ff., Bd. 5-7 in-8°. *Dass. herausgeg. v. denselben*, Bd. 8-13. *Ebend.*, 1828-30, in-8°. *Dass. herausgeg. v.* Linde, Loehr, Mittermaier, Muelhenbruch, Thibaut *und* Waechter. *Ebend.* 1831-32, Bd. 14-15, in-8°. — *Dass. herausgeg. v.* Franke, Linde, Loehr, etc. *Ebend.* 1833, Bd. 16-20, in-8°.

Archiv für die gesammte Naturlehre, etc., *herausgegeben von* K. W. G. Kastner. *Nürnberg*, 1824-29, Bd. 1-18, in-8°. — *Für Chimie und Meteorologie. Nürnberg*, 1830-36, in-8°.

Archives générales de médecine, publiées par une so-

ciété de médecins. Paris, 1823-32, 30 voll. in-8°. — 2e série, 1833-38, in-8°.

Annalen der Physik, herausg. v. L. GILBERT. *Halle*, 1799-1808, 30 Bde. in-8°. — *Neue folge. Leipzig*, 1809-18, Bd. 31-60, in-8°. — *Der Physik und der physical. Chemie, herausgeg. von demselben. Leipzig*, 1819-24, Bd. 61-76, in-8°. — *Register*, 1 Bd. in-8°.

Annalen der Physik und der Chemie, herausgeg. zu Berlin, v. C. POGGENDORF. Berlin, 1824-26, od. Bd. 1-8, *od. der ganzen Folge* Bd. 77-84, in-8°.— *Dasselbe von dems. herausg. nach erweitertem Plane. Berlin*, 1827-36, od. Bd. 9-30, *od. der ganzen Folge* Bd. 85-93, in-8°. — *Derselben Jahrg.* 1834-37, 38r—42r Bd. (*Neue Reihe* 1r bis 12r Bd.) *mit Kf.* in-8°.

Annales belgiques des sciences, arts et littératures. Gand, 1819-1822, t. 1 à 10, in-8°.

Annales de chimie et de physique, par MMrs. GAY-LUSSAC *et* ARAGO. Paris, 1816-37, in-8°.

Annales de chimie, ou recueil de mémoires concernant la chimie et les arts qui en dépendent, par MMrs. DE MORVEAU, LAVOISIER, MONGE, BERTHOLLET, etc. Paris, 1789-1816, 96 voll. in-8° (non compris 3 voll. de tables). *Nouvelle série*, 1816-21, in-8°.

Annales de mathématiques pures et appliquées, par MMrs. J. D. GERGONNE *et* J. E. THOMAS-LAVERNEDE. Paris, 1810 et suiv., in-8°.

Annales de médecine belge et étrangère, par AD. LEQUIME, EM. LEQUIME, P. VAN ESSCHEN *et* ED. DE LOSEN. Bruxelles, 1835-37, in-8°.

Annales des sciences naturelles, publiées par MMrs. AN-

DOUIN, BRONGNIART, GUILLEMAIN *et* MILNE-EDWARDS. Paris, 1824 et suiv., 30 voll. in-8°.

Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire, etc., *publiées par* MALTEBRUN. Paris, 1809-14, 25 voll. in-8°. —*Nouv. annales des voyages,* etc., *publiées par* J. B. EYRIÈS *et* MALTEBRUN. Paris, 1819-37, vol. 33 à 76 in-8°.

Annales générales des sciences physiques, par BORY DE ST.-VINCENT, DRAPIEZ *et* VAN MONS. Bruxelles, 1819-21, 8 voll. in-8°.

Bibliothek der praktischen Heilkunde. Herausgeg. von C. W. HUFELAND *und* OSANN. *Berlin,* 1799-1837, Bd. 1-74, in-12.

Bibliothèque britannique, ou histoire des ouvrages des savants de la Grande-Bretagne, depuis le mois d'avril 1733-47 (*rédigée par* KEMPIUS, DESMAISEAUX, STOCLIN, BERNARD, DAUDÉ, DUVAL, BEAUFORT, DE MISSY). *La Haye,* 1733-47, 25 voll. in-8°.

Bibliothèque médicale, ou recueil périodique d'extraits des meilleurs ouvrages de médecine et de chirurgie, par une société de médecins. Paris, 1804-22, 72 voll. in-8°.

Bulletin universel des sciences et de l'industrie, publié sous la direction de Mr. le baron DE FÉRUSSAC. Paris, 1824-30, in-8° (1).

---

(1) Ce recueil, composé de 8 sections, fait suite au *Bulletin général* qui précède et qui forme la 1re année de ce journal. Les sections dont est composé ce recueil littéraire, sont : sect. Ire, *Sciences mathém., phys. et chim.,* 12 voll.; sect. II, *Sciences natur. et géologie,* 19 voll.; sect. III, *Sciences médicales,* 19 voll.; sect. IV, *Sciences agricoles et econom.,* 13 voll.; sect. V, *Sciences technologiques,* 13 voll.; sect. VI, *Sciences géograph. et l'économie polit., voyages,* 16 voll.; sect. VII, *Sciences historiques, antiquités, philologie,* 13 voll; sect. VIII, *Sciences militaires,* etc., 7 voll.

Bydragen tot de naturkundige wetenschappen, versamelt door Van Hall, Vrolik *en* Mulder. Amsterd. 1826-37, in-8°.

Commentarii de rebus in scientia naturali et medicina gestis (*auctoribus* C. G. Ludwig, J. D. Reichel, N. G. Leske, F. Franz, C. Kuhn). *Lipsiæ,* 1750-98, 37 voll. in-8°. *Indices et suppl.,* 3 voll.

Edinburgh review, or critical journal. Edinburgh, 1802-37, t. 1-63, in-8°.

Gazette des tribunaux, journal de jurisprudence et des débats judiciaires. Paris, 1826-35, 1 vol. in-fol. par an.

Goettingische gelehrte Anzeigen unter der Aufsicht der Koenigl. Gesellschaft der Wissenschaften. Goettingen, 1739-1836, in-12 (3 voll. par an).

Heidelberger Jahrbücher der Literatur unter der Redaction der vier Facultaeten. Redigirt von Schlosser, Muncke *und* Baehr. 1807-36, in-8°.

Hertha, Zeitschrift für Erdvoelker und Staatenkunde, besorgt von Berghaus *und* V. Hoffmann. Stuttgart, 1825 ff., 1-4r Jahrg., in-8°.—*Fortgesetzt unter dem Titel: Annalen der Erd-Voelker und Staatenkunde. Berlin,* 1829-34, 5r-9r Jahrg., in-8°.

Hygie, recueil de médecine, d'hygiène, d'économie domestique. Extraits d'ouvrages nouveaux des sciences; mélanges critiques, historiques et littéraires; bulletin de bibliographie générale, rédigé par le docteur Comet. Paris, 1827 et suiv., 2 voll. in-8°.

Isis oder encyclopædische Zeitung, von Oken. Leipzig, Jahrg. 1817-36, in-4°.

Jahrbuch der Chemie und Physik, herausg. v. Schweiger *und* Meinecke. *Nürnberg u. Halle,* 1821-24, od. Bd. 1-12 (des Journals der Chem. u. Phys.,

Bd. 31-42), in-8°. *Dass., herausgeg. von* Scweigger-Seidel. *Halle,* 1825-30, od. Bd. 13-30 (*des Journals,* Bd. 43-60), in-8°. — *Neues, der Chemie und Physik; eine wissensch. Zeitschrift des pharmaceut. Instituts in Halle. Ebend.,* 1831-36, Bd. 1-9 (*des Journ.* Bd. 68-69), in-8°.

Jahrbuch für Mineralogie, Geognosie, Geolosie u. Petrefactenkunde v. K. Leonhard *u.* G. Bronn. *Heidelberg,* 1830-32 (*4 Hefte im Jahre*), *Jahrg.* 1-3, in-4°. — *Dass., Jahre* 1833-37, in-8°.

Jahrbücher der Geschichte und Staatskunst. Eine Monatschrift, in Verdindung mit mehreren Gelehrten, etc., *herausgeg. v.* Poelitz. *Leipzig,* 1825-37, in-8°.

Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Eine krit. Zeitschrift in Verbindung mit e. Verein v. Gelehrten herausgeg. von Jahn. Leipzig, 1826-30, Bd. 1-14, in-8 .

Jahrbücher, neue, für Philologie und Pædagogik, etc., *herausgeg. v.* Seedode, Jahn *und* Klotz. *Leipzig Jahrg.* 1831-37, in-8°. — *Dies.,* 1-3. *Supplementbd. Auch unter dem titel : Archiv für Philologie und Pædagogik. Ebds.,* 1831-35, in-8°.

Jahrbücher für Wissenschaftliche Kritik. Herausgeg. von der Societaet für Wissenschaftliche Kritik zu Berlin. Stuttg. (spaeter Berlin), Jahrg. 1827-37, in-4°.

Journal de physique, ou observations et mémoires sur la physique, sur l'histoire naturelle et les arts, par l'abbé Rosier. Paris, 1771 et suiv., 2 voll. in-4°. — *Observations et mémoires sur la physiq.,* etc., *par MM*[rs]. Rozier, Mongez *et* Delametherie, ann. 1773-94, 46 voll. in-4°. — *Reprise par Delametherie,* de 1798 à 1819, 44 voll. in-4°.

Journal des mines. Paris, an III-1810, 28 voll. in-8°. — *Table analytique,* 1 vol. — *Continuat. depuis* 1811-15, 10 voll. in-8°. — *Continuat. sous le titre : Annales des mines.* Paris, 1817-26, 13 voll. in-8°. — 2° série, 1827, t. 1-8. — 3° série, 1830-37, t. 1-10.

Journal des savants, augmenté de divers articles, ann. 1665-1753. Amsterdam, 1684 et suiv., 172 voll. (dont 2 de tables). — *Le même, combiné avec les mémoires de Trévoux,* ann. 1754-73, 79 voll. et 1 vol. de table. — *Le même, avec des extraits des meilleurs journaux,* ann. 1764-75, 84 voll. — *Le même, combiné avec les meilleurs journaux anglais,* ann. 1776 à 1782, 45 voll. Ensemble 381 voll. petit in-12.

Journal des savants, par le sieur HEDOUVILLE *et autres.* Paris, 1665-1792, III voll. in-4° (1).

Journal f. practische Chëmie, herausgeg. v. OTTO LINNÉ, ERDMANN *u.* F. SCHWEIGER-SEIDEL. *Leipz.,* 1834-37, t. 1-12, in-8°.

Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie, rédigé par SÉDILLOT. Paris, 1796-1817, 61 voll. in-8°. — *Table* des 61 voll., *par* BOURGES. Paris, 3 voll. in-8°. — *Continué par* GAUTHIER DE CLAUBRY. Paris, 1818-26, t. 62 à 97. — *Continué par* GENDRIN. Paris, 1827-30, t. 98-111, in-8°.

Konst- en Letterbode. Haarlem, 1788-1793, 11 deel. in-4°. — *Nieuwe,* van 1794-1800, 14 deel. in-4°. — *Allgemeen register op de* 25 *deel.* in-4°, van 1801-26, 52 deel. in-8°. — Van 1826-35, in-8°.

---

(1) La bibliothèque de Louvain possède aussi la nouvelle série du *Journal des savants,* qui a commencé en 1816, et qui se continue avec succès.

Literaturzeitung, allgemeine, herausg. von mehreren Gelehrten. Leipzig u. Halle, 1828-36, in-4° (2 voll. par an).

*Magasin encyclopédique, ou Journal des sciences, des lettres et des arts, rédigé par MM*rs. MILLIN, NOEL *et* WARENS. Paris, 1795, 54 voll. in-8°.

*Messager des sciences et des arts de la Belgique, ou nouvelles recherches historiques, littéraires et scientifiques; recueil publié par MM*rs. DE REIFFENBERG, JACQUEMYNS, SERRURE, VAN LOKEREN, VOISIN *et* WARNKOENIG. Gand, 1833-37, t. 1-4, in-8°.

L'Observateur médical belge, journal de médecine et des sciences accessoires, fondé par la Société encyclopédique. Bruxelles, 1834 et suiv., in-8°.

*Themis, ou bibliothèque du jurisconsulte, publiée par MM*rs. BLANDEAU, DEMANTE, DUCAURROY *et* WARNKOENIG. Paris, 1819 et suiv., 10 voll. in-8°.

*Tydschrift, praktische, voor de geneeskunde in al haren omvang, verzameld door D*r. A. MOLL *en D*r. VAN ELDIK. Gorinchem, 1820-25, in-8°.

Quarterly review, from its commencement in febr. 1809-37. London, in-8°.

Repertorium, allgemeines, der neuesten in und auslaend. Literatur. Herausgeg. von einer Gesellschaft Gelehrten und besorgt von C. D. BECK. Leipzig, 1819-32, Jahrg. 1-14, in-8°. — *Fortgesetzt von* POELITZ. *Ebend.,* 1833, in-8°. — *Fortges. von* E. G. GERSDORF. *Ebend.,* 1834-37, in-8°.

*Revue britannique, ou choix d'articles traduits des meilleurs écrits périodiques de la Grande-Bretagne, sur la littérature, les beaux-arts, les arts industriels, l'agriculture, la géographie, le commerce, l'économie politique, etc., par MM*rs. SAULNIER fils,

DONDEY-DUPRÉ, etc. Paris, 1825-37, vol. 1-30 in-8°. 2e série, t. 1-12. — 3e série, t. 1-20.

Revue encyclopédique, ou analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts, par une réunion de membres de l'Institut, et d'autres hommes de lettres. Paris, 1819-34, 60 voll. in-8°.

Revue médicale française et étrangère, par une société de médecins. Paris, 1826 et suiv., in-8°.

Rheinisches Museum für Jurisprudenz, herausgeg. von J. C. HASSE. *Bonn*, 1827-34, Bd. 1-6, in-8°.

Schulzeitung, allgemeine. Ein Archiv für die Wissenschaften des gesammten Schulerziehungs- und Unterrichtswesens. Begründet von L. ZIMMERMANN. *Darmstadt*, 1823-34, in-4°. — *Fortgesetzt von seinem Bruder* K. ZIMMERMANN. *Ebend.*, 1834-37, in-4°.

Nous finissons ici notre aride et incomplète nomenclature bibliographique, que nous avons dû chercher à varier, en citant quelquefois des ouvrages secondaires qui nous ont paru devoir intéresser diverses classes de lecteurs, et en indiquant, pour ainsi dire, des jalons dans presque toutes les parties, pour présenter l'ensemble de la bibliothèque de Louvain (1).

On connaît, par ce qui précède, les grands ouvrages, les ouvrages capitaux, qui se trouvent à la bibliothèque de l'université de Louvain; mais pour se faire une idée plus exacte de sa richesse en ouvrages

(1) Comme nous avons donné tous ces titres de mémoire, il est fort possible que nous ayons commis des erreurs. Dans ce cas, nous aurons soin de les relever dans un prochain volume.

modernes achetés depuis 1817 jusqu'en 1835, nous allons faire connaître au lecteur, d'après des documents officiels, les sommes que les gouvernements hollandais et belge ont accordées tous les ans à ladite bibliothèque pour achat de nouveaux livres.

	ACQUISITIONS DE LIVRES ET RELIURES.	SUBSIDES Ordinaires.	Extraordinaires.	TOTAUX. En florins des Pays-Bas.
	1817. Mandat du 18 mars 1818. . . .		9,000 »	
	» *Id.* 15 mai » . . .		3,000 »	
	Total résultant de l'arrêté du 19 août 1817.		fl.	12,000 »
Gouvernement des Pays-Bas.	1818.	6,000 »	2,265 71	8,265 71
	1819.	5,800 »	. . . . .	5,800 »
	1820.	3,300 »	. . . . .	3,300 »
	1821.	3,300 »	1,400 »	4,700 »
	1822.	3,300 »	. . . . .	3,300 »
	1823.	3,300 »	. . . . .	3,300 »
	1824.	3,300 »	. . . . .	3,300 »
	1825.	3,300 »	5,000 »	8,300 »
	1826.	3,300 »	6,263 77	9,563 77
	1827.	3,300 »	7,543 35	10,843 35
	1828.	3,200 »	3,174 50	6,374 50
	1829.	3,200 »	1,435 85	4,635 85
	1830 sur les 3 premiers trim.	3,200 »	1,525 »	4,725 »
	Florins.			88,408 18
	Faisant en francs.			187,107 28
Gouvernem. belge.	Le gouvernement belge a payé pour ce qui restait dû sur l'exercice . . 1830 fr. . . .		6,043 93	
	Id. pour l'exercice 1831 » . . .		1,428 93	
	Id. *id.* 1832 » . . .		8,390 09	
	Id. *id.* 1833 » . . .		8,576 27	
	Id. *id.* 1834 » . . .		12,843 86	
	Id. *id.* 1835 » . . .		4,575 87	
	Ensemble francs.			41,858 95
	Total. . . fr.			228,966 23

Ainsi la dépense totale faite pour la bibliothèque de l'université de Louvain par l'État depuis 1817 jusqu'en 1835, se monte à la somme de fr. 288,966-23, non

compris les boiseries, rayons et autres dépenses du matériel.

Il nous reste à faire connaître, comme nous l'avons promis plus haut, quelques titres des principaux ouvrages déposés à la bibliothèque de Louvain, et achetés par l'université catholique, établie dans cette ville; savoir :

Bullarium magnum romanum à Leone Magno ad Benedictum XIV (*an.* 1757) *edit. novissima* (*a* LAERTIO CHERUBINO). *Romæ,* 1750 sqq., 28 voll. in-foll.

ANASTASIUS, *vitæ romanorum Pontificum a B. Petro ad Nicolaum I, ex editione et c. notis* FR. BLANCHINI. *Romæ,* 1718-35, 4 voll. in-fol.

Barbarorum leges antiquæ cum notis et glossariis, etc., *collegit, notis et animadversionibus illustravit* F. P. CANCIANUS. *Venetiis,* 1781-92, 5 voll. in-fol.

UGOLINI, BL., *thesaurus antiquitatum sacrarum complectens selectissima clarissimorum virorum opuscula, in quibus veterum Hebræorum mores, leges, instituta,* etc., *illustrantur.* Venetiis, 1744-69, 34 voll. in-fol.

MURATORI, *rerum italicarum scriptores præcipui, ab a. æræ Christ.* D *ad* MD. etc.; *ex codicibus Muratorius collegit, ordinavit et præfationibus auxit. Mediolani,* 1723-51, 29 voll. in-fol.

HIERONYMUS, ST., *opera, notis illustrata, studio et opera Dominici Vallarsii.* Veronæ, 1734-42, 11 voll. in-fol.

Canones et decreta sacrosancti... Concilii Tridentini. Romæ, apud P. Manutium, 1564, in-fol.

Édition originale du concile de Trente, authentiquée par le secrétaire et les notaires du concile, qui y ont apposé leurs signatures et les empreintes des notaires, à la dernière feuille avant l'index p. 340 (1).

§ LIII.

Dons faits à la bibliothèque de l'université de Louvain depuis 1820 *jusqu'en* 1833.

Nous avons enregistré plus haut, § XXXI, les dons faits à l'ancienne bibliothèque de l'université de Louvain, depuis son érection en 1636 jusqu'en 1786 ; il nous reste à signaler au public les particuliers qui ont traité la bibliothèque de Louvain avec bienveillance, depuis la création de la nouvelle université de l'État juqu'à l'époque de sa suppression en 1835. Les dons faits depuis 1820 sont les suivants :

Donataires.	Titres des Ouvrages.
Montain, J. F.	— *Traité de l'apoplexie, par* J. J. Montain. Paris, 1811, 1 vol. in-8°.
Le Roy, Dr. M.	— *Verhandelingen van het genootschap der bevoordering van genees en heelkunde opgeregt tot Antwerpen,* in-8°.
Chevalier. . .	— *Novum Testamentum malaïce cura et sumtibus societ. bibl. Amstel. Harlemi,* 1820, in-4°.
Goebel, prof.	— *Tables, ou régulateur universel des*

(1) La bibliothèque royale de Bruxelles possède également un exemplaire de cette édition (Voy. fonds Van Hulthem, n° 756), exemplaire qui a été envoyé de Rome, le 17 octobre 1565, par le pape Pie IV, à *Antoine Havetius,* premier évêque de Namur, qui, comme évêque des Pays-Bas, avait assisté à ce concile.

calculs, par G. F. Martin. Paris, 1820, in-8°.

Jaeck, biblioth. — *Wünsche für die Katholische Kirche Deutschlands, Ausgesprochen vor dem Bundestage zu Frankfurt,* 1817.

— *Geschichte Bambergs, von* Jaeck. *Frankfurt,* 1809, 3 The. in-8°.

— *Gonner's Biographie. Erlangen,* 1813, in-8°.

— *Pantheon der Literatur Bamberg's. Ib.,* 1812-15, 7 Hefte in-4°.

— *Rede über den entseelten Abt. K. Hemmerlin von Langheim. Erlangen,* 1814, in-4°.

— *Doering geschildert für die studierende Jugend. Bamberg,* 1812, in-4°.

— Wahrmund, G., *betrachtungen über die roemische katholische Kirche. Eisfeld,* 1819, in-8°.

Van Hulthem. — *Vocabularium latino-teutonicum s. l. et a.,* in-fol.

Dumbeck, prof. — Erhardti, S., *encyclopædia philosopha, interpr. Dumbeck.* Lovanii, 1822, in-8°.

Kirchhoff, J. B. — *Hygiène militaire, par* J. B. Kirchhoff. Anvers, 1823, in-8°.

— *Le mécanisme de l'accouchement déduit à un seul principe général; précis de la doctrine de Van Solingen, par* J. H. Gallandat. Louvain, 1823, 1 vol. in-8°.

S. M. le Roi des Pays-Bas. — *Atlas universel de Vander Maelen.* 5 voll. in-fol. max. oblg.

S. M. LE ROI DES PAYS-BAS. — THIBAUDEAU, *histoire de Napoléon Bonaparte*. Paris, 1827, 6 voll. in-8°.

— *Scriptorum veterum nova collectio.*

WINSSINGER, prof. — *Corpus juris ecclesiastico-civilis. Lovanii,* 1829, 1 vol. in-8°.

GLOESENER, prof. — DESPRETZ, *traité de physique*. Paris, 1825, 1 vol. in-8°.

TANDEL, E. . . — DECKER, C., *das militairische Aufnehmen. Berlin,* 1816, 1 Bd. in-8°.

COOPER, C. P. — *Lettres sur la cour de la chancellerie, par* C. P. COOPER. 1 vol. in-8°.

VAN GHEEL. . . — F. DAL PAZZO, *le catholicisme en Autriche*. Bruxelles, 1819, 1 vol. in-8°.

BLUNDEL, doct. — WATSON, *dendrologia britannica or tress and shrubs that will live in the open air of britain throughout the year. London,* 1823, 2 voll. in-8°.

VON BUQUOY. . — *Methode aus der hoheren Analysis von* VON BUQUOY, 1 Bd. in-8°.

La bibliothèque de Louvain reçut en outre différents dons du gouvernement, du domaine, les publications des universités nationales et étrangères, celles de l'Académie royale de Bruxelles et de différentes autres sociétés littéraires, et enfin la grande collection des *Records d'Angleterre,* publiée aux frais du gouvernement britannique.

Si, en parcourant les différentes époques de l'existence de la plus célèbre et de la plus ancienne bibliothèque publique de la Belgique, nous sommes parvenu

à tracer nettement son origine et ses développements progressifs, nous osons espérer que le présent volume, le second de notre *Histoire des bibliothèques de la Belgique*, sera accueilli avec autant de faveur que le premier.

FIN DU SECOND VOLUME.



TABLE

DES MATIÈRES.

18*

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DE LA

BELGIQUE.

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES

PUBLIQUES

DE LA BELGIQUE,

Par P. Namur,

Docteur en philosophie et lettres, Conservateur-adjoint et Chef de la 1re section
de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Absque labore nihil.

TOME III.

BIBLIOTHÈQUE DE LIÉGE.

Bruxelles et Leipzig,

C. MUQUARDT.

1842.

HISTOIRE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

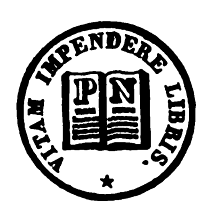
PUBLIQUE

DE LIÉGE;

Par P. Namur,

Docteur en philosophie et lettres, Conservateur-adjoint, et Chef de la 1re section de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Absque labore nihil.



Bruxelles et Leipzig,
C. MUQUARDT.
1842.

PRÉFACE.

Lorsqu'en 1840 nous nous imposâmes pour tâche la publication d'une histoire des bibliothèques publiques de la Belgique, nous savions d'avance que cette entreprise était à la fois longue et difficile, par suite de la grande série de questions que nous avions à résoudre et des recherches variées que nous avions à faire. En nous traçant un plan général à suivre pour l'histoire de toutes les bibliothèques publiques de la Belgique, voici les principales questions auxquelles nous avions à répondre :

1° *Existe-t-il d'anciennes bibliothèques publiques dans les provinces belgiques?*

2° *Quel en est le nombre?*

3° *Quelle est leur dénomination ancienne ou nouvelle?*

4° *Dans quels lieux sont-elles situées?*

5° *Quels en ont été les conservateurs ou bibliothécaires jusqu'à ce jour?*

6° *Quel est le nombre des volumes imprimés ou manuscrits de différente nature? Quelles sont les matières entre lesquelles se divise le dépôt?*

7° *Quels genres d'ouvrages dominent dans ces dépôts littéraires?*

8° *Y existe-t-il beaucoup d'ouvrages imprimés depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en* 1500? *Quels en sont les principaux, les plus rares?*

9° *Quels sont les plus importants manuscrits de ces dépôts littéraires?*

10° *Quelles sont les dépenses?*

11° *Quelles sont les ressources de ces bibliothèques?*

12° *Quelle somme est affectée à l'acquisition et à l'entretien des livres? etc., etc., etc.*

Telles sont les principales questions que nous croyons avoir résolues dans les deux premiers volumes de notre histoire des bibliothèques publiques de la Belgique, et il en est peut-être de même du *troisième* volume, que nous lançons enfin dans le monde littéraire et savant.

Si la distance entre la publication du second et du troisième volume est longue, c'est qu'il faut attribuer ce retard à des événements indépendants de notre volonté. Nous espérons pouvoir nous rattraper dans la suite, et si rien ne vient nous contrarier dans notre travail, nous pourrons nous occuper avec activité des *trois* autres volumes qui doivent compléter notre histoire des bibliothèques de la Belgique.

En publiant l'histoire des bibliothèques de Bruxelles et de Louvain (voy. les volumes I et II), nous avons essayé de faire apprécier ces établissements si éminemment utiles, et d'appeler sur ces dépôts littéraires l'attention des érudits. En complétant notre travail, nous aurons contribué à faire étendre de plus en plus la renommée de nos dépôts littéraires à l'étranger. Déjà voyons-nous assez fréquemment à Bruxelles, à Gand, à Louvain, à Liége, etc., des savants de divers pays, qui viennent s'y livrer à des investigations historiques.

Nous citons dans le cours de l'ouvrage les différents auteurs que nous avons consultés (1). Les détails sur l'histoire de la bibliothèque de l'Université de Liége, que nous publions aujourd'hui, nous les avons puisés en grande partie à des sources officielles, Mr. le ministre de l'intérieur ayant bien voulu nous autoriser à

(1) Les huit pages que Mr. Voisin a consacrées à l'histoire de la bibliothèque de Liége (voir ses *Documents pour servir à l'Histoire des Bibliothèques de Belgique*, p. 183 et suiv.) nous ont aussi été de quelque secours, et nous nous serions peut-être décidé à ne pas continuer notre histoire des bibliothèques publiques de la Belgique, si le travail de Mr. Voisin eût été plus complet et surtout plus consciencieux. Nous répéterons à cette occasion ce que nous avons déjà dit ailleurs, qu'il est à regretter que beaucoup d'auteurs belges ont la manie d'embrasser trop de branches à la fois, de rivaliser entre eux, pour qui lancerait dans le monde le plus grand nombre de petites notices sur l'une ou l'autre partie des différentes branches des connaissances humaines. Ces notices insérées à droite et à gauche dans l'un ou l'autre journal littéraire ne sont lues que par peu de personnes dans le pays et souvent complétement ignorées à l'étranger. Ne vaudrait-il donc pas mieux que chaque homme de lettres s'occupât sérieusement de sa spécialité et communiquât de temps à autre, au monde savant, un ouvrage d'une certaine étendue, un travail consciencieux, résultat de recherches sérieuses? Et certes, les personnes auxquelles nous faisons allusion ici, en sont bien capables; mais qu'elles ne perdent pas de vue le proverbe qui dit : *Qui trop embrasse, mal étreint*.

compulser les archives de l'Université de Liége. Mais il est de toute justice que nous adressions ici des remercîments à Mr. Arnould, administrateur inspecteur, et à Mr. Fiess, bibliothécaire de l'Université de Liége, pour nous avoir facilité nos recherches et fourni d'utiles renseignements relatifs au sujet que nous avions à traiter.

Enfin, si dans ces nouvelles recherches il s'est glissé des erreurs, nous prions le lecteur de nous les indiquer. Nous nous ferons un devoir de les redresser dans un supplément à notre histoire des bibliothèques publiques de la Belgique.

Bruxelles, le 15 juin 1842.

Namur.

BIBLIOTHÈQUE DE LIÉGE.

HISTOIRE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

§ Ier.

État des lettres dans le pays de Liége vers la fin du IXe *et au* Xe *siècle.*

La plupart des écrivains qui se sont occupés de l'état des lettres en Europe, nous représentent le xe siècle comme un siècle de *fer* pour sa dureté, un siècle de *plomb* pour sa mollesse, un siècle, enfin, d'*obscurité*, d'*ignorance* et de *barbarie*. Le savant Baronius lui-même n'hésite pas de caractériser cette époque de la manière suivante : « *En incipit annus Redemptoris nongentesimus, terties indictione notatus, quo et novum inchoatur sæculum, quod sui asperitate, ac boni sterilitate ferreum, malique exundanti, deformitate plumbeum, atque inopia scriptorum appellari consuevit obscurum* (1). »

Il est vrai que le xe siècle, comme plusieurs autres,

(1) Voy. Baronius, *annales ecclesiast. Lucæ*, 1744, in-fol., t. XV, p. 500, et Berington, *histoire littéraire*, 2e livr., p. 53.

a produit des hommes de différents caractères : les uns ignorants, grossiers, féroces, vicieux ou corrompus; les autres ayant des dispositions pour l'étude des sciences, des arts et des belles-lettres. De là il est arrivé, que ceux qui ne connaissaient que les hommes de la première classe, ne voyaient qu'obscurité, barbarie ou désordre; que ceux au contraire qui ont envisagé ce siècle par l'autre côté, y ont découvert de la lumière, de la science, de la politesse et de l'amour pour l'ordre. C'est ainsi qu'on avait négligé assez longtemps de nous présenter le tableau des progrès que les *Liégeois,* quelque temps avant Notger, et sous cet illustre évêque et après, avaient faits dans les sciences et les belles-lettres; car, le x[e] siècle fait non-seulement une époque bien mémorable dans l'histoire littéraire de Liége, par la célébrité de ses *écoles,* mais aussi par la renommée de quelques-uns de ses savants supérieurs par leurs talents à ce *siècle de fer*.

Dès les temps les plus reculés, les évêques de Liége firent tout ce qui dépendait d'eux pour entretenir dans leur diocèse le goût de l'étude et de l'application. Dans le IX[e] siècle, FRANCON (1), qui ne dédaigna pas de se

(1) Si l'évêque Francon procura aux écoles de Liége une grande célébrité, il fut aussi le premier évêque que l'on vit marcher à la tête d'une *armée liégeoise*. L'empereur Arnoul, dont il était l'allié et l'ami, pour le récompenser des services importants qu'il lui avait rendus dans la guerre contre les Normands, lui donna avec toutes ses dépendances le *monastère de Lobbes*, dont lui et ses successeurs furent *abbés* jusqu'à l'épiscopat d'Éracle. Après avoir trempé ses mains dans le sang humain, en combattant contre les Normands, Francon ne se croyant plus digne de remplir les fonctions épiscopales, envoya deux religieux à Rome pour les faire sacrer évêques, afin de se décharger sur eux de la conduite de son diocèse. Enfin Francon était, au rapport de Dom Rivet (v. l'*Histoire littéraire de la France*, *par les religieux Bénédictins*, etc. Paris, t. VI, p. 30), poëte, philosophe, rhéteur, théologien et musicien. V. Bec-

mettre à la tête des écoles de sa cathédrale, y fit passer les sciences qu'il avait apprises à l'école du palais sous le roi Charles-le-Chauve (1).

Étienne, son successeur dans l'évêché, fut son fidèle imitateur, et l'école de Liége devint plus florissante que jamais (2). Cependant les troubles, dont cette église fut agitée plus tard, nuisirent un peu aux progrès des études, et ce n'est que sous Baldric que les écoles reprirent leur premier lustre (3). Elles le retinrent surtout sous Éracle qui monta sur le siége de Liége après Baldric (4). Celui-ci, non content d'engager les Liégeois de se livrer avec ardeur à l'étude des sciences et des lettres, leur en fournit les moyens en ouvrant dans les cloîtres des collégiales de Liége, des écoles où il ne crut pas s'abaisser en donnant lui-même des leçons publiques (5). Aussi, la postérité lui décerna-t-elle le titre flatteur de *père des lettres* et de *premier docteur de Liége* (6).

---

delièvre-Hamal, *biographie liégeoise*, etc. Liége, 1839, t. I, p. 34.

(1) V. Villenfagne, *recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége. Ibid.*, 1817, t. II, p. 202.

(2) « Versé dans le chant ecclésiastique, la musique et les arts, » dit M. Becdelièvre-Hamal, dans sa *Biographie liégeoise*, t. I, p. 35, « Étienne passait pour savant dans son siècle, et contribua de tout son » pouvoir à soutenir la réputation des écoles de Liége. »

(3) Baldric, évêque de Liége, fonda l'abbaye de St.-Jacques. Versé dans les sciences divines et humaines, comme on les appelait alors, il les enseigna lui-même, et soutint la réputation des écoles de Liége. Sous son épiscopat, le pays s'accrut du comté de Looz. V. Becdelièvre-Hamal, *biographie liégeoise*, t. I, p. 45.

(4) Éracle, issu du sang royal saxon, fut l'un des plus savants hommes de ce siècle; il jeta les fondements de la célèbre abbaye de St.-Laurent près de Liége, et fit construire les églises collégiales de St.-Martin et de St.-Paul à Liége.

(5) V. Villenfagne, *l. c*, t. II, p. 205.

(6) « *Jacentia ergo studia*, » dit Foullon (v. son *Historia populi*

Notger succédait à trois princes qui n'avaient rien épargné pour introduire à Liége le goût des sciences et des belles-lettres (1). Mais c'est sous cet évêque, le plus docte de son temps, *omnium,* dit Du Boulai, *sui temporis doctissimus,* où les écoles de Liége acquirent un si haut degré de réputation, que les étrangers y venaient de tous les côtés.

L'évêque Notger savait qu'on pouvait comparer l'enfance à une terre féconde; si elle est bien cultivée, si l'on y sème de bon grain, elle produit une abondante moisson; de là ses soins vigilants pour se procurer des professeurs intelligents, zélés et de mœurs irréprochables, parce qu'il voulait, qu'en acquérant des connaissances, leurs disciples apprissent aussi à estimer la vertu (2).

Les écoles de Liége donnèrent pour le xi[e] et le xii[e] siècle qui suivirent celui de Notger, beaucoup de personnes habiles qui ne firent qu'ajouter à leur réputation. Mais la renommée des écoles de Liége était trop

---

leodiensis, t. I, p. 183), *Leodii præsertim nobiliaque et quibusvis idonea disciplinis ingenia,* Eraclius *excitavit, merito civitatis Leodiensis* doctor primus scientiarumque parens *appellandus.*»

(1) Notger fut d'abord chargé de la direction des écoles de Stavelot, où il enseigna les sciences avec succès et eut pour disciple le célèbre Adelman et le philosophe Égihard. Attiré à la cour de l'empereur Othon-le-Grand par son frère Brunon, archevêque de Cologne, qui recherchait et protégeait les savants, Notger obtint bientôt la confiance de cet empereur, qui le chargea des affaires les plus importantes et l'employa dans ses guerres. V. Becdelièvre, *biographie liégeoise,* t. I, p. 42.

(2) « *Ist hanc nimirum terram sapienter judicabat aptam producendæ olim uberrimæ segeti, si bonam exciperet sementem. Ea fuit ergo cura non postrema, ut juventuti moderatores proponeret, quos multa litterarum cognitio, diligentia, morumque integritas commendaret; ne virtutem traderent segniùs, quam ceteras disciplinas.* » V. Fisen, *hist. eccles. Leodiens.*, t. I, p. 158.

éclatante pour qu'elles pussent se soutenir longtemps dans le même état. On les vit décliner insensiblement, ainsi que presque toutes les écoles célèbres de France, vers leur décadence. Enfin, elles furent remplacées dans beaucoup de villes par des universités, et les Liégeois allèrent dans les XIII[e] et XIV[e] siècles jusqu'à Paris, puiser des connaissances qu'ils ne pouvaient plus acquérir chez eux (1).

§ II.

Bibliothèques particulières de Liége avant 1732.

Nous venons de voir qu'aux X[e], XI[e] et XII[e] siècles de savantes lueurs brillaient dans le pays de Liége, et si le chef-lieu de cette province avait une école célèbre, il a vu aussi se former dans son sein plusieurs bibliothèques remarquables. Il est vrai que Liége n'avait l'avantage de posséder une bibliothèque *publique* que dès le commencement du XVIII[e] siècle; mais en revanche, chaque collége, chaque couvent ou monastère avait sa bibliothèque *particulière* (2).

L'évêque NOTGER avait établi une bibliothèque dans les cloîtres de *Saint-Lambert,* et le savant WAZON (3)

(1) V. VILLENFAGNE, *l. c*, p. 212.

(2) Pétrarque nous apprend, qu'arrivé à Liége à l'âge de vingt-cinq ans (vers 1330), il y trouva de riches collections de manuscrits. « *Circa quintum et vigesimum vitæ annum*, dit-il, *inter Belgas, Helvetiosque festinans, cum Leodium pervenissem, audito quod esset ibi bona copia librorum, substiti, comitesque destinui donec unam Ciceronis orationem manu amici, alteram mea manu scripsi, quam postea per Italiam effudi, et ut videas, in tam bona civitate barbariæ, atramenti aliquid, et id croceo similitudinem reperire magnus labor fuit.* Voy. PETRARCHA, *epist. rer. sens.*, L. XV, Ép. I, p. 949.

(3) WAZON, chanoine et écolâtre de l'église de Liége, fut l'un des hommes

fut chargé de la direction. Mais cette bibliothèque, remplie d'un grand nombre de livres choisis, et de chartes, fut consumée par les flammes, lors de l'incendie de l'église de Saint-Lambert arrivé vers la fin du XII[e] siècle (1).

---

les plus instruits de son siècle. Il eut pour disciple le savant Maurilli, archevêque de Rouen. Après avoir refusé l'épiscopat, il fut élu malgré lui évêque de Liége, lorsqu'il était déjà vieux. Voy. BECDELIÈVRE, *biographie liégeoise*, etc., t. I, p. 49, 1048.

(1) Voici, d'après l'auteur des *Délices du pays de Liége*, quelques détails sur ce fameux incendie :

« Sur la fin du douzième siècle, selon le plus ancien de ses historiens, le feu prit à une maison voisine de l'église bâtie par Notger, et en peu de temps gagna l'église.

» Deux tours qui en faisaient partie furent aussitôt brûlées et renversées. Les cloches les plus sonores qui fussent au monde furent brisées. Le plomb, dont l'église était couverte, loin d'empêcher l'incendie de la charpente, ne servit qu'à l'enflammer. La chute des poutres causa la destruction totale du pavé, qui était de marbre; tous les autels généralement, à l'exception du principal, devinrent la proie des flammes. Les peintures et les tapisseries eurent le même sort. On fut assez heureux pour sauver de ce déluge de feu, la châsse de saint Lambert; mais on perdit, en la transportant, une grande quantité de pierres précieuses dont elle était garnie. Une magnifique couronne, qui était au milieu de la nef, et qu'on aurait souhaité garantir de l'embrasement, fut mise en pièces. En un mot le vaisseau entier de l'église et les cloîtres contigus furent réduits en cendres. L'évêque et le chapitre prirent, quelque temps après, la résolution de faire bâtir une nouvelle église, et de démolir le grand autel, que les flammes avaient épargné.» Je passe sous silence l'incendie du palais et de plusieurs églises; il est indifférent au sujet que je traite.

« Le plomb fondu qui tombait du toit empêchait, selon un écrivain postérieur (FISEN), d'approcher de l'église et d'y apporter quelque secours. L'incendie dura treize jours. La châsse de saint Lambert fut placée au milieu de l'église; mais l'impétuosité du feu ne fut point ralentie.

» Je ne puis me dispenser de rapporter ici, sur la foi de cet auteur, un fait très-singulier et qui tient du miracle. Les ossements de saint Lambert étaient conservés dans une châsse de bois revêtue de métal. L'autel sur lequel elle fut exposée au milieu de cette église en feu, était aussi en

Le couvent des *Récollets* avait une belle et grande bibliothèque. Elle était remplie de bons livres et était une des mieux fournies de la ville (1). Les religieux de ce couvent, faisant leur principale occupation du ministère de la chaire, ont eu un soin tout particulier de se procurer les moyens de s'en acquitter, et on ne doit pas être surpris, s'ils ne négligeaient rien de tout ce qui pouvait contribuer à s'y perfectionner.

La bibliothèque de l'abbaye de *Saint-Laurent*, placée dans un vaste vaisseau, était une des mieux assorties de la ville de Liége. Elle était composée des livres nécessaires pour chaque branche d'étude qu'on cultivait à cette époque. Cette bibliothèque se distinguait aussi par un grand nombre de manuscrits. Il y avait entre autres (2) un texte de l'Évangile, 1 volume in-folio, orné de miniatures et de lettres d'or; l'histoire de France par saint Grégoire de Tours, donnée par l'évêque Reginard, fondateur de cette abbaye (3); le fameux Psautier, que saint Volbodon avait écrit de sa main, enri-

---

bois, où était un marbre qui portait ce précieux dépôt. Les flammes semblant le respecter réduisirent en cendres l'autel, le marbre et le métal, sans nuire à la châsse de bois, qui ne fut pas même ternie par la fumée.

» La bibliothèque de cette église (continue l'auteur), qui était remplie d'un grand nombre de livres choisis, et le trésor des Chartres furent aussi consumés par les flammes; on sauva néanmoins les regitres publics; et l'on porta le corps de saint Lambert, avec les reliques de plusieurs autres saints, dans l'église de St.-Barthélemi, où ils restèrent pendant le temps qui fut employé à bâtir une nouvelle église. » V. t. I, p. 99 et suiv.

(1) Voy. les *Délices du pays de Liège*, t. I, p. 194.

(2) D'après l'auteur des *Délices du pays de Liége*, t. I, p. 306.

(3) Reginard, prévôt de Bonn, acheta l'évêché de Liége. Il se distingua par sa philanthropie. On lui doit la reconstruction, sur un plan plus vaste, de l'église et du *Monastère de St.-Laurent*. V. Becdelièvre, *biogr. liégeoise*, t. I, p. 48, 1038.

chi de notes marginales; les ouvrages de l'abbé RUPERT, écrits en partie de sa main et de celles de ses disciples; un volume in-4°, intitulé: *de Consensu evangelistarum,* composé par WAZELIN II, huitième abbé de Saint-Laurent; un très-beau martyrologe du célèbre USUARD, d'une très-haute antiquité; une ancienne collection de *Canons;* un recueil de *Conciles,* précédé de la *Chronique de Beda ;* plusieurs copies de l'imitation, sans noms d'auteurs, et enfin plusieurs manuscrits relatifs à la jurisprudence.

L'abbaye du *Val-Saint-Lambert,* près de Séraing, possédait également une bibliothèque riche et bien assortie. Parmi les manuscrits qui s'y trouvaient autrefois en grande quantité, on remarquait plusieurs ouvrages de saint Bernard et quelques collections d'homélies (1).

Il y avait dans le prieuré des *chanoines réguliers de Sainte-Croix,* une bibliothèque riche en imprimés et surtout en manuscrits (2).

La bibliothèque formée à l'abbaye de *Saint-Jacques* à Liége, renfermait outre quelques incunables, une très-riche collection d'anciens manuscrits, la plupart ayant rapport à des matières ecclésiastiques; cependant les plus récents roulaient sur toutes sortes de sujets. En parcourant le catalogue de cette bibliothèque (3), nous

---

(1) Presque tous ces manuscrits ont été vendus ou perdus.

(2) Voy. les *Délices du pays de Liége*, t. I, p. 182.

(3) Le catalogue manuscrit de ce dépôt littéraire se trouve à la bibliothèque dite de Bourgogne, aujourd'hui 2e section de la bibliothèque royale à Bruxelles, n° 13993 de l'inventaire général, intitulé : *Summa omnium quæ in inferiori bibliotheca Sti Jacobi continentur ordine quidem alphabetico.* 1 vol. in-fol. Cette bibliothèque a été vendue à Liége, le 3 mars 1788; le catalogue imprimé pour cette vente contient 1188 numéros. Voir le n° 22395 du fonds Van Hulthem, section des imprimés, de la bibliothèque royale à Bruxelles.

y avons remarqué, outre quelques *bibles* des VII[e] et VIII[e] siècles, les morales de saint GRÉGOIRE, sur la vie de Job, en 11 livres, avec une chronologie universelle; un ST.-AUGUSTIN, de la grâce et du libre arbitre, du VII[e] siècle; les ouvrages de TH. D'AQUIN; les questions, réponses et expositions de St. ISIDORE sur le Vieux et le Nouveau Testament; les cinq livres d'histoire d'Égésipe le Juif, qui, selon l'auteur des *Délices du pays de Liége* (1), faisait le sujet de la curiosité des savants qui avouaient que cet ouvrage était si rare, qu'il ne s'en trouvait ailleurs qu'un exemplaire, savoir : dans la bibliothèque du Roi très-chrétien (2).

La bibliothèque du couvent des *Augustins* à Huy était pourvue de bons livres, parmi lesquels on remarquait un manuscrit qui est un abrégé historique de la sainte Écriture, par JEAN REGIS; un narré très-curieux de la conversion de St. DENIS, l'aréopagiste, et un livre intitulé SCOLA ERGIDIANA, par N. GUARDY (3).

FOLCUIN, qui vivait sous l'évêque Notger et qui fut élu abbé de Lobbes en 966, rassembla dans son mo-

(1) Voy. le t. I, p. 170.

(2) Lorsqu'on vendit la bibliothèque de St.-Jacques de Liége, en 1788, Paquot s'empressa de rédiger un catalogue raisonné des manuscrits dont le chanoine d'Adseux acheta un certain nombre. A la vente de ce dernier, en 1821, M[r]. l'abbé Janssens, ancien professeur de l'université de Louvain, en acquit plusieurs, entre autres les *Opuscules de Renier*, abbé de St.-Laurent, qui ont été cédés ensuite à la bibliothèque de Louvain, deux bibles du XII[e] siècle, et un Psautier du XIII[e], exposés en vente chez Duvivier, à Liége, le 28 avril 1836. Voy. l'*Introduction à Phil. Mouskes, par le baron de* REIFFENBERG, p. XLI. Le catalogue imprimé pour la vente est intitulé : *Catalogue des livres de la bibliothèque de la célèbre ex-abbaye de St.-Jacques à Liége, dont la vente se fera publiquement le* 3 *mars* 1788 *et jours suiv.* 1 vol. in-8°. V. le n° 22595 du fonds Van Hulthem de la bibliothèque royale à Bruxelles.

(3) Voy. les *Délices du pays de Liége*, t. II, p. 70.

nastère un assez grand nombre d'ouvrages et en forma une magnifique bibliothèque, dont il rédigea lui-même le *catalogue* (1). Cette bibliothèque n'avait pas cessé de s'accroître par les soins de ses successeurs (2), lorsqu'en 1541 un terrible incendie détruisit de fond en comble l'église et tous les bâtiments claustraux de l'abbaye de Lobbes. La perte des objets d'art, d'un prix inestimable par leur ancienneté et la beauté du travail, dont cette opulente abbaye avait été enrichie pendant une longue suite de siècles, est sans doute à déplorer; mais la perte que firent les lettres dans cette catastrophe fut plus grande encore; car alors périt tout entière la bibliothèque de Lobbes, une des plus anciennes et des plus riches en manuscrits de l'Europe. Un seul manuscrit échappa à cet incendie, c'est une *Bible latine* de toute beauté, sur vélin, en 2 volumes grand in-folio.

---

(1) Ce catalogue est malheureusement perdu, et l'on doit regretter cette perte avec d'autant plus de raison, que ces vieux catalogues renferment souvent des extraits étendus d'ouvrages perdus. Voy. Villenfagne, *mélanges de littérature et d'histoire*. Liége, 1788, in-8°, p. 228, n° 69, et De Reiffenberg, *archives philolog.* Brux., 1825, t. I, p. 69.

(2) Particulièrement l'abbé Lambert et Francon. Les continuateurs de Folcuin disent de Francon son successeur : *Multiplicandis in armario libris, maximè iis qui glossati sunt et modernorum magistrorum opere conditi, tam ipse quam prædecessor ejus, operam dedit.* » Les bénédictins Martene et Durand ne font pas un pareil éloge de l'abbé de Lobbes qui gouvernait ce monastère au commencement du siècle dernier, lorsque ces religieux visitèrent l'abbaye. « Pour la bibliothèque, » écrivent-ils, il vous fut impossible d'y entrer. L'abbé occupé à rece- » voir la princesse de Nassau, nous renvoya à son prieur, qui nous mena » dans son jardin, où il nous fit voir beaucoup de puérilités. Nous les » vîmes par complaisance; mais nous gémissions dans le fond du cœur » de voir de telles occupations à un homme qui tient aujourd'hui la » place que tant de saints et de savants religieux ont autrefois si digne- » ment remplie. » Voy. le *Voyage littér. de deux bénédictins de la congrégation de St.-Maur*, t. II, p. 211.

Elle avait 800 ans d'antiquité. Ce superbe manuscrit se trouvait au concile de Trente, lorsque les flammes consumèrent la bibliothèque de Lobbes (1).

Voilà les principales bibliothèques particulières formées aux XVI[e] et XVII[e] siècles dans l'ancienne province de Liége. Mais ces bibliothèques n'ayant été qu'à l'usage des élèves et des religieux qui se trouvaient dans les couvents ou monastères, un grand nombre de personnes studieuses durent renoncer à la culture de leur talent naturel. Cependant les Liégeois ne furent pas longtemps privés de cet avantage, grâce au zèle éclairé de leurs magistrats.

§ III.

Création d'une bibliothèque publique à Liége en 1732. — *Premier noyau et premier catalogue.*

Nous avons vu plus haut que le pays de Liége abondait en génies propres à toutes les sciences, et l'on doit reconnaître aussi que le nombre en aurait encore été plus grand, si les jeunes gens avaient trouvé chez eux les moyens de cultiver leurs talents naturels, non-seulement par des études réglées d'une université, par exemple, mais aussi par la commodité d'une bibliothèque publique qui leur facilitât la lecture des meilleurs ouvrages sur toutes les branches des connaissances humaines.

(1) *Anno* 1541. *Miserabilis ecclesiæ et monasterii Lobiensis conflagratio in qua periit insignis illa bibliotheca nunquam satis laudata et multa insignia ipsius ecclesiæ* (Breve chron. lob). Voy. aussi l'article de M[r]. SCHAYES sur l'*Abbaye et l'église paroissiale de Lobbes*, inséré dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique*. Gand, in-8°, ann. 1835, t. III, p. 385 et suiv.

Les magistrats de Liége en fonctions vers le commencement du XVIII[e] siècle, occupés du soin d'agrandir le commerce et de perfectionner les arts, crurent aussi de leur devoir, aimant eux-mêmes les belles-lettres et les sciences, de favoriser ceux qui les aimaient, en créant à Liége en 1732 une *bibliothèque* qui, dès la même année, fut rendue *publique*. GEORGE-LOUIS DE BERGHES, prince de Liége (1), applaudit hautement à ce projet, et en montra tant de satisfaction qu'il ne se passa pas d'années que les magistrats de Liége n'augmentassent ce nouvel établissement par l'acquisition de nombre d'excellents ouvrages.

La bibliothèque de Liége occupait alors un des corps de logis de l'Hôtel-de-Ville. Les magistrats y avaient préposé un bibliothécaire (2), qui était chargé de recouvrer les meilleurs livres, et d'entretenir la bibliothèque avec soin. Les livres, au nombre de 729 volumes (premier noyau), y étaient rangés en deux classes. La première était subdivisée en ouvrages relatifs à la *théologie*, à la *morale dogmatique* et à l'*histoire ecclésiastique*, ensemble 122 ouvrages ou 232 volumes ; la seconde classe comprenait la *jurisprudence*, la *géographie*, la *chronologie*, l'*histoire*, les *mathématiques*, la *littérature* et les différentes branches des

---

(1) GEORGE-LOUIS, COMTE DE BERGH, est né à Bruxelles le 15 sept. 1662. Élu évêque le 7 fév. 1724, il s'occupa constamment de l'administration intérieure de son gouvernement, dans laquelle il réforma plusieurs abus nuisibles et introduisit plusieurs changements salutaires. Il étendit ses vues avec une égale sollicitude sur l'administration civile, et après avoir, dès le principe, établi son gouvernement sur des bases solides, il continua à régner paisiblement pendant une longue suite d'années. Il mourut à Liége le 4 décembre 1743, âgé de 81 ans.

(2) Nos recherches ont été infructueuses pour connaître le nom de ce premier bibliothécaire de la bibliothèque de Liége.

beaux-arts, ensemble 250 ouvrages ou 497 volumes.

Cette bibliothèque, sans être considérable, renfermait cependant déjà de bons livres, comme on peut le voir par le *premier* catalogue imprimé de cette collection, sous le titre de : *Catalogus librorum bibliothecæ Leodiensis. Leodii,* 1732, in-8° (1).

Quant aux manuscrits, il n'y en avait que *sept* (2), dont voici les titres :

1° *Commentaria in jus canonicum et decretalia, incepta Ferrariæ anno* 1448 *et consummata Mantuæ,* 1449, in-4°, sur vélin.

2° *Commentaires de César,* en vieux gaulois, in-4°, sur vélin.

3° *Glossæ in jus canonicum,* superbe manuscrit in-4°, sur vélin, d'une écriture minuscule très-remarquable.

4° *Gregorii Turonensis, Episcopi, historia Francorum,* in-4°, sur vélin, du VIIIe siècle, manuscrit aussi précieux que magnifique.

5° *Histoire de la ville et du pays de Liége,* ancien manuscrit in-folio.

---

(1) Catalogue de 45 pages et sans nom d'imprimeur.

Mr. Voisin, dans ses *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques publiques de la Belgique*, p. 185, note 2, paraît avoir été bien fâché de ce que nous avions oublié d'indiquer cette première édition du catalogue de la bibliothèque de Liége, dans notre *Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique générale.* Il est vrai que c'est un oubli de notre part, attendu que nous avions cette édition sous nos yeux à Liége, lorsque nous travaillions à notre *bibliographie* en question; mais nous en avions déjà pris note pour figurer dans un supplément à cet ouvrage. D'ailleurs des erreurs de ce genre sont communes à tous ceux qui se livrent à des travaux bibliographiques.

(2) En revanche les bibliothèques particulières des abbayes et des couvents de Liége en possédaient en masse, comme nous l'avons vu plus haut, § II.

6° *Institutes de l'empereur Justinien,* en français, in-folio, sur vélin.

7° Pawillart, *statuts, loix et paix du paÿs de Liége,* in-folio (1).

Les numéros 5 et 7 se trouvent encore aujourd'hui à la bibliothèque de Liége. Ce dernier est un recueil extrêmement intéressant pour l'histoire du droit de Liége au moyen âge, mais dont les copies sont assez nombreuses. Quant au *Grégoire de Tours,* il a disparu lors des spoliations par les Français en 1794, et cette perte est d'autant plus fâcheuse pour la Belgique, qu'elle n'a pas le bonheur de posséder un manuscrit de cet auteur comparable à celui qui enrichit la bibliothèque de Cambrai, et qui se trouve si bien décrit dans l'excellent catalogue de Mr. Le Glay (2).

(1) Voy. le *Messager des sciences historiques,* publié à Gand, t. II, p. 121.

(2) Voy. le n° 624 de ce catalogue intitulé : *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai,* par A. Leglay. *Cambrai,* 1831, 1 vol. in-8°. Suit ladite description de ce précieux manuscrit :

« *Gregorii Turonensis historia Francorum*, in-fol., vél. Ce Ms. jouit d'une grande célébrité. Nous ne saurions mieux le faire connaître qu'en transcrivant la description qu'en a donnée dom Bouquet, dans la préface du t. II de son *Recueil des historiens des Gaules et de la France.* « Depuis l'impression de ce volume, dit-il, on m'a communiqué un Ms. de l'église de Cambrai, lequel contient les 10 livres de l'histoire de Grégoire de Tours. Ce Ms. est fort bien écrit, sur parchemin, et il a au moins mille ans d'antiquité, quant à sa 1re partie, c'est-à-dire quant aux six premiers livres. Ces six premiers livres sont écrits en grandes lettres romaines qu'on appelle *onciales ;* et pour qu'ils fussent copiés plus vite, on les a distribués à deux copistes, à qui on a donné à peu près égal nombre de feuilles à copier; ce qui se voit par quelques lettres écrites différemment, par les titres qui sont au haut des pages, et par les chiffres mis au bas des pages, de quatre en quatre feuillets. Les quatre derniers livres sont d'un caractère plus petit, mais qui paraît être du VIIIe siècle ou du IXe au plus tard. Ces copistes peignaient fort bien, mais ils n'entendaient pas ce qu'ils

Voilà donc quel était le premier noyau de la bibliothèque publique de la ville de Liége, et si le nombre des volumes n'était pas grand, le catalogue susmentionné nous donne du moins une idée de ce qu'étaient

écrivaient : c'est ce qui leur a fait faire un grand nombre de fautes...... *certamena* pour *certamina; tempores, homines, tempos, postolat, jobet, victuria*, pour *temporis, hominis, tempus, postulat, jubet* et *victoria*.

» Ce Ms., quant aux six premiers livres, est presqu'en tout conforme au Ms. de Corbie, qui n'a que six livres et qui a servi à dom Ruinard... Mais voici une correction très-considérable que fournit le Ms. de Cambrai. Dom Ruinart remarque au chapitre 37 du livre XI, qu'avant ces paroles : *interea Clodovechus rex cum Alarico rege Gothorum in campo Vogladense decimo ab urbe Pictava milliavo convenit*, on a inséré dans les Mss. de Corbie et de Beauvais, ces mots : *anno XV Clodovechi*. Cette quinzième année de Clovis faisait naître une grande difficulté et ne pouvait se concilier avec le commencement du règne de ce prince. Le Ms. de Cambrai lève cette difficulté. Les premières paroles que nous venons de citer commencent un nouveau chapitre, et avant ce chapitre et à la fin du précédent on lit clairement et distinctement ces mots : *anno XXV Chlodovechi*; ce qui convient fort bien à l'an 507 auquel se donna la bataille de Vouglé. »

« Dom Bouquet indique ensuite avec beaucoup d'exactitude les chapitres et les phrases qui manquent dans notre Ms. Les bénédictins, auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*, parlent aussi avec éloge et en différentes occasions de ce Ms. Ils déclarent que les six premiers livres ont été écrits avant le milieu du VIIe siècle et que la dernière partie est visiblement de la fin du même siècle ou du commencement du suivant; aussi la première écriture est une onciale mérovingienne massive et rustique, l'autre est une semi-onciale mérovingienne à l'œil minuscule. Le Ms. qui nous occupe a encore l'avantage de représenter la figure et de donner la valeur des quatre lettres que le roi Chilpéric Ier voulut faire recevoir dans ses États. (V. *Nouveau Traité de diplomatique*, t. II, pp. 58, 60, 62, 63, 64; t. III, pp. 100, 104, 181, 182, 219.) »

La bibliothèque de Bourgogne, 2e section de la bibliothèque royale, possède aussi une copie de ce manuscrit; voir le n° 9403 de l'inventaire de ladite bibliothèque. Ce volume défectueux en plusieurs endroits faisait partie des Mss. renvoyés de Paris en 1815, mais nous n'en connaissons pas la provenance.

ces dépôts littéraires avant que la suppression des couvents vînt les enrichir.

Deux autres éditions du catalogue de cette bibliothèque, celles de 1749 et de 1767 (1), prouvent que cet établissement possédait à ces époques les plus beaux ouvrages publiés jusqu'alors. Ces trois éditions successives, faites dans l'espace de 35 ans, montrent aussi l'amour des Liégeois pour les fortes études et les accroissements successifs de leur collection bibliographique (2).

§ IV.

Bibliothèques particulières de Liége au XVIIIe *siècle.*

Ce n'est plus seulement à l'Hôtel-de-Ville de Liége que les savants pouvaient aller puiser de nouvelles connaissances, ils en trouvaient encore les moyens chez plusieurs particuliers qui cultivaient eux-mêmes les sciences, et qui possédaient d'excellentes collections de livres en tout genre.

Dans la bibliothèque de feu Guillaume de Louvrex, on trouvait une belle collection des Pères de l'Église, les meilleurs historiens, les principaux ouvrages de jurisprudence et des livres sur les belles-lettres, ainsi que plusieurs manuscrits importants pour l'histoire et le droit public du pays de Liége (3).

---

(1) Ce dernier catalogue est intitulé : *Catalogue des livres de la bibliothèque de la ville de Liége, réimprimé par recès, du 13 avr.* 1769, 106 *pages petit in-8°. Plomteux, sans date.* Nous n'avions aucune connaissance de cette édition, et nous en avons vu l'indication pour la première fois dans les *Documents* de Mr. Voisin, p. 335.

(2) Voy. Voisin, l. c, p. 185.

(3) Mr. Louvrex, né à Liége en 1665, était un jurisconsulte célèbre

Les savants nationaux et étrangers visitaient avec plaisir la bibliothèque du baron de Crassier, aussi bien que la belle maison qu'il occupait, où les règles de l'architecture étaient étalées avec beaucoup de goût et où le marbre était prodigué avec beaucoup d'ordre. Ce seigneur curieux, dès sa jeunesse, en livres, en médailles et en tableaux, n'avait négligé aucune occasion de satisfaire son goût (1).

---

et l'un des plus grands canonistes de son temps, et ce qui fait le plus bel éloge et donne la plus noble idée du mérite de Louvrex, c'est qu'il fut honoré de l'amitié de Fénélon. L'illustre prélat avait un procès, dans lequel Louvrex plaidait contre lui; il voulut lire le mémoire de son adversaire, et après l'avoir lu, il se désista de ses prétentions, et lui envoya une collection de ses ouvrages avec une lettre remplie des sentiments de la plus haute estime en lui demandant son amitié. Depuis, il conserva toujours une si grande confiance dans les lumières du jurisconsulte liégeois, qu'il le consultait souvent. Louvrex mourut à Liége le 13 sept. 1734. Ses livres ont été vendus longtemps après sa mort, et le catalogue a été publié à Liége en 1792 sous le titre de : *Catalogue de livres très-curieux et rares en tout genre, délaissés par feu Guillaume de Lowrex*. Liége, Bollan, 1792, 1 vol. in-8°, de 140 pages et de 1228 numéros.

(1) L'auteur des *Délices du pays de Liége* parle ainsi des raretés de la bibliothèque du baron de Crassier: « Parmi les manuscrits, on trouve » un texte des 4 évangiles écrit l'an 800; un dictionnaire des mêmes » livres sacrés, d'environ le même temps, dont la couverture est garnie » d'ivoire; le dipthique d'Astirius consul en 449; une histoire des annales » de France écrite en 887; un grand nombre de livres très-rares sur » vélin, enrichis de dorure antique, dont le secret est perdu; d'excellentes » miniatures, et enfin quantité de beaux ouvrages des plus anciennes » éditions, parmi lesquelles se trouve une bible de deux tomes in-folio, » de l'édition des premiers auteurs de l'imprimerie, faite dans le temps » que cet art était encore secret. » Voy. t. I, p. 251.

Le catalogue de sa bibliothèque a été publié par Ever. Kints, sous le titre de : *Catalogus librorum bibliothecæ Guillelmi baronis de Crassier. Leodii,* 1754, in-8°, de 456 pages renfermant 3304 ouvrages imprimés, et 246 manuscrits, ensemble 3550 numéros.

G. baron de Crassier naquit à Liége en 1662, et mourut dans la même

Après des recherches infinies et des dépenses considérables, le tréfoncier de la cathédrale de Liége, feu Mr. DE STOUPI, était parvenu à se former une superbe collection de livres en tout genre. Le catalogue publié par Tutot de Liége (1) renferme 3342 numéros, plus des estampes, cartes géographiques et instruments de mathématiques. On y trouve des exemplaires des éditions recherchées; des grands ouvrages, fruits précieux des travaux des plus savants écrivains, ouvrages devenus plus rares de jour en jour et que l'on trouve rarement dans les bibliothèques particulières.

Une bibliothèque intéressante sous tous les rapports était celle de feu J.-F.-J. DE ELER. Le catalogue publiée en 1802, par le libraire Latour, contient 6,000 numéros (2).

Le docteur MARIOTTE (3) était grand amateur de li-

---

ville après y avoir rempli les charges les plus honorables. Bernard de Montfaucon, Martene et Durand, Laumery, nous peignent le baron de Crassier comme un homme distingué par ses grandes connaissances et doué du plus beau caractère; il avait beaucoup de goût pour la peinture et l'architecture, mais l'étude des monuments de l'antiquité, et surtout celle des médailles, était ce qui l'occupait particulièrement. Voy. sur Crassier les *Archives philologiques, publiées par le baron de* REIFFENBERG, t. VI, p. 394, et BECDELIÈVRE, *biographie liégeoise*, t. II, p. 403 et suiv.

(1) *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Mr. de Stoupi, tréfoncier de l'illustre cathédrale de Liége, abbé commendataire des abbayes de Saint-Pierre de Châlons-sur-Saône et d'Airvaux.* Liége, 1786, in-8°, de 416 pages.

(2) V. le *Catalogue des livres, instruments de physique, etc., de la bibliothèque de feu* J.-F.-J. DE ELER. Liége, 1802, in-8°, de 250 pages.

(3) MARIOTTE naquit à Liége vers 1720. Ses parents le destinant à la profession de médecin, l'envoyèrent étudier à Montpellier, après qu'il eut fait ses humanités dans sa ville natale. Il fit des progrès rapides dans ses études; et après avoir reçu le bonnet de docteur en cette célèbre école,

vres, et s'était formé une bibliothèque nombreuse et bien choisie. Toute sa vie il s'était occupé de recherches bibliographiques, desquelles on a trouvé après sa mort plusieurs volumes in-folio manuscrits. Sa bibliothèque a été vendue publiquement à Liége en 1803 ; le catalogue contenait 2492 numéros en plusieurs séries (1).

JEAN GUALTIER DE SLUSE (2) laissa une grande et riche bibliothèque qu'il avait formée avec soin et de grandes dépenses, et dont son frère le baron de Sluse fit publier le catalogue à Rome, en 1690, par *François Deseine*, de Paris (3). La plus grande partie de cette bibliothèque passa dans celle du cardinal Imperialis, dont le cata-

---

il revint dans sa patrie, où bientôt il acquit une nombreuse pratique et la réputation d'un savant médecin.

(1) *Catalogue des livres les plus rares et les plus recherchés de feu T. D. Mariotte*. Liége, Loxai, 1803, in-8°, de 208 pages.

(2) DE SLUSE est né à Visé l'an 1626. Il demeura pendant plus de 30 ans à Rome, où il remplit avec intelligence et exactitude le poste de secrétaire des brefs. Créé cardinal par le pape Innocent XI, le 2 sept. 1686, il mourut en 1687, âgé de 59 ans.

(3) Ce catalogue, encore recherché par les amateurs, porte pour titre : *Bibliotheca Slusiana sive librorum catalogus quos ex omnigena rei litterariæ materia Joannes Gualterus sanctæ romanæ ecclesiæ cardinalis Slusius Leodiensis sibi Romæ.congesserat. Petri Aloysii baronis Slusii fratris jussu, labore at studio Francisci Deseine parisiensis digesta et in quinque partes distributa. Romæ*, 1690, 1 vol. in-4°.

Plusieurs bibliographes annoncent ce catalogue en 5 volumes in-4° ; c'est une erreur qui provient de ce que le titre porte *in quinque partes distributa*. tandis que ce mot *quinque* se rapporte aux cinq grandes divisions dudit catalogue, savoir : la première partie contient les ouvrages de *théologie*; la seconde les livres de *jurisprudence*; la troisième la partie *philosophique*, la *médecine*, et les *sciences mathématiques*; la quatrième les livres d'*histoire*, et enfin la cinquième partie comprend les ouvrages relatifs aux *belles-lettres*. D'ailleurs la pagination de ce volume continue depuis la première jusqu'à la dernière feuille.

logue a été publié à Rome, en 1711, par l'abbé *Juste Fontanini* (1).

Nous citerons encore le *catalogue des livres de la bibliothèque de feu* SAROLEA DE CHERATTE (rédigé par le savant Paquot). Liége, Dauvrain (2), 1785, in-8° de 372 pages, comprenant 2,144 ouvrages (3).

Il nous reste à parler de la belle bibliothèque du séminaire épiscopal de Liége ; mais les détails que nous voulons consacrer à ce riche dépôt littéraire étant assez longs, nous en ferons la matière du chapitre VII ci-après.

Avec le XVIIIe siècle ont disparu à Liége les bibliothèques particulières. Le savant baron de Villenfagne écrivait, le 8 septembre 1814, au bibliophile M^r. J.-L. MASSAU, de Verviers : « *Je ne connais plus*

---

(1) Le catalogographe FONTANINI s'exprime ainsi dans sa préface : « *Hanc instructissimam librorum supellectilem, cujus non modicam partem a clarissimi nominis patruo Laurentio Cardinali Imperiali purpuratus pronepos ad se transmissam acceperat, jamdudum magnopere auxit locupletissima bibliotheca Joannis Gualtherii cardinalis Slusii, cujus catalogum typis expressum concinnavit Franciscus Deseine, inter nostri temporis bibliopolas facile doctus.* »

La *Bibliotheca Slusiana* appartient bien au XVIIe siècle, mais son importance nous a décidé à en parler ici.

(2) C'est Dauvrain l'imprimeur de ce catalogue et non *Bauerain*, comme le dit, p. 336, M^r. VOISIN, dans ses *documents* cités plus haut.

(3) Ce catalogue est bien fait. L'auteur y donne avec le plus grand détail le contenu de chaque volume, le nombre des pages et des planches qu'il renferme.

En parlant de ce catalogue, M^r. Voisin cite la particularité suivante : « Le *Nouveau Dictionnaire historique* publié à Paris, par Prudhomme » en 1810, et en 20 volumes in-8°, dit que ce catalogue est celui de madame » Sarolea de Cheratte, et que la propriétaire de cette bibliothèque était » *chanoine* très-foncier, de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége. » Voy. VOISIN, l. c., p. 336.

aujourd'hui de bibliothèque particulière dans notre ville : quand on a besoin d'un ouvrage, on ne sait où le trouver (1). » Heureusement, la création d'une université à Liége, en 1817, y a réveillé le goût des lettres et des sciences ; et parmi les bibliothèques particulières existantes aujourd'hui, nous citerons celles de MM. Chênedollé, Polain, Van Hulst, Lavalleye, Lesoinne, etc., etc.

§ V.

Enlèvement de la bibliothèque de Liége, vers 1794.

Par suite de la révolution de 1790, dès dispositions législatives furent prises en France en 1793 pour la conservation et l'administration des bibliothèques, pour empêcher les dilapidations et les dégradations de ces mêmes dépôts littéraires. Des dispositions analogues furent promulguées en Belgique, lorsque ce pays fut envahi par les armées françaises. Un arrêté du 18 pluviôse an III prescrivait aux administrateurs d'arrondissement (2), de faire apposer les scellés à toutes les bibliothèques tombées dans le cas de la confiscation ou du sequestre ; de lui en envoyer la liste ; d'en faire rédiger des catalogues ; et de lui indiquer les enlèvements qu'ils auraient subis. Enfin, les lois du 15 fructidor et du 5 frimaire an IV, en nationalisant les biens ecclésiastiques de toute espèce de la Belgique, exigèrent qu'il fût fait des catalogues des bibliothèques, manuscrits, médailles et tableaux, existant dans les maisons sup-

(1) Voy. Voisin, l. c., p. 337.

(2) Les administrateurs avaient remplacé les états des provinces.

primées, toutefois sans statuer sur la destination à donner à ces objets (1).

Si toutes ces dispositions, dont nous venons de parler, avaient été exécutées avec régularité, si tous les livres et manuscrits provenant des corporations supprimées de la Belgique, avaient été attribués à des bibliothèques du pays, certes, ces établissements seraient plus riches qu'ils ne le sont aujourd'hui. Mais tout le monde sait qu'il n'en a pas été ainsi. La Belgique fut traitée, pendant les quinze premiers mois de l'invasion, en pays conquis, et le gouvernement français usa à son égard des droits de la guerre dans toute leur étendue. Nos belles et riches contrées furent accablées de réquisitions, de contributions de toute espèce ; nos dépôts publics, nos églises et nos couvents furent dépouillés des principales richesses qu'ils possédaient.

La bibliothèque de Liége partagea le même sort que tous les autres dépôts littéraires de la Belgique. Cette bibliothèque transportée à Maestricht, à l'approche des armées républicaines de la France, fut entièrement enlevée par les représentants du peuple (2), lors de la prise de cette ville, le 4 novembre 1794 (3), et trans-

(1) Voy. la *Pasinomie*, VII, 121.

(2) Les représentants du peuple en mission dans les pays conquis nommèrent des commissaires spécialement chargés de rassembler et de faire transporter à Paris les objets d'art et de science les plus remarquables de la Belgique. Le comité de salut public y envoya de son côté les membres de la commission temporaire des arts, qui parcoururent les principales villes, visitèrent les couvents, les maisons abandonnées par les émigrés et les dépôts publics, et s'emparèrent de tout ce qu'ils y trouvèrent de plus précieux. Voy. Voisin, l. l., *introduction*, p. xi.

(3) L'histoire nous apprend qu'à l'entrée des troupes autrichiennes à Liége, les Liégeois, qui étaient fort attachés à la république française,

portée en France, et ce n'est que vers 1804, lors du partage des livres (1) provenant de la suppression des couvents, entre la ville de Liége et son séminaire épiscopal, que les magistrats de Liége élevèrent des réclamations pour obtenir la restitution ou du moins l'équivalent des livres qui leur avaient été enlevés.

§ VI.

Formation d'une nouvelle bibliothèque par suite de la suppression des établissements religieux en 1795. — Mr. Bassenge *nommé bibliothécaire.*

A la suite d'un rapport de Mr. Daunou, fait à la convention nationale (2), sur l'organisation de l'instruction

et qui nourrissaient une haine profonde pour les Impériaux, se souvenaient de l'énorme contribution dont le prince de Cobourg avait frappé le pays de Liége, en mars 1793, et prirent tout à coup une attitude hostile. On en vint aux mains et les Autrichiens furent forcés à la retraite, après avoir perdu beaucoup de monde. Jourdan, à la tête de plus de 125 mille hommes, poursuivit les troupes de Cobourg et laissa en arrière les places fortes qu'il fit simplement bloquer. Le prince de Cobourg campa dans ses retranchements formidables élevés sur les hauteurs de la Chartreuse, qui dominaient une partie de Liége, environ deux mois, se retira ensuite derrière la Roër et céda son commandement au général Clairfayt. Ce dernier livra un combat sanglant à Jourdan, le 2 oct. 1794, sur la Roër, dans les environs de Juliers; le général français ayant, à force de sacrifice d'hommes, franchi cette rivière, poussa ses troupes en avant jusqu'à Cologne, où il entra le 6 octobre, et se rendit maître de la rive gauche du Rhin. Après la victoire de la Roër, le général Kléber, qui commandait une forte division sous les ordres de Jourdan, investit la place de Maestricht, qui se rendit le 4 novembre 1794, après onze jours d'un bombardement épouvantable.

(1) Dont mention sera faite dans un chapitre subséquent.

(2) Le 28 octobre 1795.

publique, il a été décrété qu'il y aurait auprès de chaque école centrale une *bibliothèque publique*.

Par suite de cette loi, l'administrateur du ci-devant département de l'Ourthe, s'occupa à rassembler les livres et manuscrits provenant d'établissements supprimés, ou appartenant à d'autres titres à l'État, qui étaient dispersés dans l'étendue de leur ressort respectif, et les employa à former la bibliothèque du chef-lieu (de Liége), qui existe encore aujourd'hui. Il faut remarquer que cette opération se fit ici, comme partout ailleurs, d'une manière très-irrégulière, et fut en général confiée à des personnes peu scrupuleuses, de sorte que la majeure partie des trésors littéraires, répandus en grande quantité dans les nombreux couvents de l'ancienne principauté de Liége, fut dispersée et perdue, non-seulement pour nos dépôts publics, mais encore pour le pays. Malgré ces dilapidations, on était encore parvenu à rassembler environ 15,000 volumes (1)

Le nombre de 15,000 volumes, dont se composait en 1804 la bibliothèque de Liége, fut malheureusement diminué de moitié dans la même année, et voici par quelle circonstance : Un décret du gouvernement de la république, en date du 23 ventôse an XII (2), créa dans chaque arrondissement métropolitain, et sous le nom de séminaire, une maison d'instruction pour ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. L'article 7, du même décret, porte : *Il sera accordé une maison nationale et une* BIBLIOTHÈQUE *pour chacun des établissements dont il s'agit, et il sera assigné une somme convenable pour l'entretien et les frais desdits établis-*

(1) Voy. VOISIN, l. c, p. 186.
(2) Le 14 mars 1804.

sements. Par suite de cette disposition, un nouveau décret impérial ordonna le partage des livres susmentionnés entre la ville de Liége et le séminaire épiscopal qu'on allait établir. Il paraît, dit Mr. Voisin (1), que l'on procéda à ce partage d'une manière bien singulière, et que l'on traita à peu près les livres, immortels dépositaires de la pensée et du génie de l'homme, comme des matériaux de construction; ils furent pour ainsi dire mesurés à la toise ou au pied cube, sans la moindre connaissance ou attention, de sorte qu'une partie des volumes d'une foule d'ouvrages fut transportée pêle-mêle au séminaire, tandis que l'autre partie fut avec insouciance laissée à la bibliothèque de la ville de Liége : on peut encore aujourd'hui reconnaître dans l'une et l'autre de ces collections bibliographiques les traces de ce scandaleux partage, qui accuse de l'ignorance la plus extraordinaire des individus qu'on y proposa (2).

La direction de ce dépôt littéraire fut alors confiée à Mr. Bassenge de Liége (3), qui, retiré dans la vie privée,

---

(1) Voy. ses *Documents*, etc., p. 186.

(2) Nous citerons par exemple, l'*Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, par Bertholet, manuscrit autographe, dont le premier volume se trouve au séminaire épiscopal, le second à la bibliothèque de l'université de Liége. Cependant, si notre mémoire nous est fidèle, ces exemples ne se rencontrent plus en si grand nombre, car on a fait la sottise (il y a longtemps déjà) de vendre de part et d'autre les ouvrages incomplets.

(3) J.-N. Bassenge, né à Liége, le 24 novembre 1758, d'une famille de la haute bourgeoisie, fit ses études au collége de Visé que dirigeaient les PP. de l'Oratoire. Les talents de Bassenge prirent un rapide essor, mais en butte aux persécutions que lui suscitaient ses opinions politiques et religieuses, Bassenge crut devoir abandonner sa ville natale. Il alla demeurer à Paris, où il se lia avec les plus célèbres littérateurs de son

comme disent ses biographes, se consacra exclusivement à la culture des sciences et des arts. Il répandait partout l'émulation et encourageait tous les talents (1).

C'est vers la même époque que l'administration communale de Liége réclama les livres enlevés par les commissaires français en 1794 (2). Le gouvernement fit en partie droit à cette demande, en renvoyant pour un faible dédommagement, des ouvrages tirés de plusieurs bibliothèques d'ordres religieux de Paris, et de celle des Condé à Chantilly.

§ VII.

Bibliothèque du séminaire épiscopal de Liége.

Nous avions promis de nous occuper un peu de la belle bibliothèque du séminaire épiscopal de Liége. Le

---

temps, et put, à son aise, se livrer à son goût naturel pour les lettres et les arts.

Après l'entrée des Français dans Liége le 27 juillet 1794, Bassenge revint dans sa patrie, en sa qualité de membre de l'administration générale du pays de Liége. Après la réunion du pays de Liége à la république française, Bassenge fut nommé commissaire du gouvernement près de l'administration centrale du département de l'Ourthe. Chargé de veiller à l'exécution des lois, il sut en adoucir les plus rigoureuses et faire prévaloir les plus favorables. Ce n'est qu'étant rentré dans la vie privée, qu'il fut nommé bibliothécaire de la ville de Liége. Il est mort dans sa ville natale en 1811, à l'âge de 52 ans. Sa biographie se trouve, 1° dans Becdelièvre, *biographie liégeoise*, t. II, p. 612 et suiv.; 2° dans les *Archives du Nord de la France*, t. I, p. 404, faite par le *baron de Stassart*, et reproduite dans la *Biographie universelle*, publiée par Michaux, *supplément*, t. LVII, p. 264 et suiv.

(1) Nous voulons bien ajouter foi à ceci; mais on dit que comme bibliothécaire il prenait si peu de soin du dépôt qui lui était confié, qu'un grand nombre de volumes furent perdus pendant sa gestion.

(2) Voir plus haut, § v.

moment est venu maintenant, car son origine remonte à l'érection de la nouvelle bibliothèque publique de la ville de Liége, dont nous venons de parler au paragraphe précédent (1).

Le séminaire épiscopal de Liége possédait, avant la révolution française, une assez belle collection de livres et de manuscrits, mais elle subit, lors de ladite révolution, le sort de tous les riches et précieux dépôts littéraires des nombreuses abbayes et couvents du pays.

Le dépôt central, formé à Liége de tous les débris des différentes bibliothèques provenant d'établissements supprimés, ou appartenant à d'autres titres à l'État, fut partagé, en 1804, entre la ville et le séminaire de Liége (2). Par mandement du 20 décembre 1817, l'évêque, Mgr. Barrett, annonça au clergé son intention de fonder au séminaire une bibliothèque ecclésiastique, publique pour le clergé, et le pria de vouloir le seconder par des dons et des legs de livres. On s'empressa de répondre à cet appel, et de nombreux envois permirent bientôt de jeter les fondements de la belle bibliothèque actuelle (3).

Parmi les manuscrits de la bibliothèque du séminaire

---

(1) N'ayant pas encore reçu sur ce dépôt littéraire, les nouveaux renseignements que nous avons demandés à Mr. le bibliothécaire du séminaire de Liége, et ne pouvant pas retarder l'impression de ce chapitre, nous avons été forcé de puiser la petite notice sur cette bibliothèque dans les *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de Belgique*, par A. Voisin. Voy. p. 190 et suiv.

(2) Voir ce que nous avons dit plus haut, § vi.

(3) Parmi les principaux donataires on remarque le savant Mr. Ernst, qui étant parvenu à racheter une grande partie des belles collections et des livres rares de l'abbaye de Rolduc (dont il était un des religieux), en fit don à son diocèse.

on remarque, dit Mr. Voisin (1), une bible superbe en 3 volumes in-folio, écrite sur parchemin et portant cette inscription : *Anno Domini* 1248 *perscriptus ut liber iste in honore Domini et Beatæ Mariæ, sanctique Sulpitii et omnium sanctorum in domo fratrum ordinis vallis scholarum in Leeuwis, tempore Jonathæ prioris bonæ memoriæ.* On y distingue encore plusieurs vies de saints et surtout un nombre considérable d'ouvrages ascétiques.

Parmi les incunables qui se trouvent au nombre de 300 à cette bibliothèque, on distingue les trois suivants: 1° *Augustini S. Aurelii, de vita christiana et de singularitate clericorum libri.* (Colonia.) *Ulricus Zel de Hanau,* 1467, in-4°; 2° *Calerii Ægidii sporta et sportulæ fragmentorum. Bruxellis* (Fratres vitæ communis), 1478-1479, 2 voll. in-fol.; 3° *Vita sanctorum Patrum cum præfatione B. Hieronymi* (Bruxellis, apud Fratres vitæ communis circa 1471), in-fol.

Quant aux imprimés, après 1500, il paraît que ce dépôt littéraire possède aujourd'hui de 15 à 16,000 volumes environ.

On distingue encore au séminaire de Liége une grande collection de gravures qui se trouvait autrefois à l'abbaye de Valdieu (2).

(1) Voir l. c, p. 192.

(2) L'abbé Feller (dans son *itinéraire*, t. I, art. Valdieu) rend compte de cette collection en ces termes : « On voit dans la bibliothèque 32 gros volumes d'estampes très-curieuses en tout genre, rassemblées avec des soins et des recherches infinis, par un religieux du monastère. Plusieurs peuvent servir à éclaircir des faits historiques, à conserver la mémoire de quelques hommes distingués, à apprécier des artistes peu connus.

Enfin cette bibliothèque, la plus riche que possèdent les séminaires épiscopaux de la Belgique, paraît jouir d'un subside annuel assez élevé pour augmenter ce dépôt par de nombreuses acquisitions, qui ont principalement pour objet (outre la théologie) les bons classiques anciens et modernes, ainsi que les ouvrages relatifs aux sciences historiques. La bibliothèque a en outre l'avantage d'être bien organisée et de posséder un bon catalogue (manuscrit) complet en 7 volumes in-folio, dont voici les titres :

1. Écriture sainte et interprètes.
2. Saints Pères.
3. Conciles.
4. Théologiens.
5. Historiens sacrés et profanes; philosophes.
6. Manuscrits et incunables.
7. Catalogue général de tous les noms d'auteurs et ouvrages anonymes, contenus dans les 6 volumes précédents.

§ VIII.

Mr. Terwangne, *nommé bibliothécaire en* 1812. — *Nouveau catalogue de la bibliothèque.*

Après la mort de Mr. Bassenge, arrivée en 1811, comme nous venons de le voir, on nomma bibliothé-

---

Le mérite de cette collection augmentera à mesure qu'elle acquerra celui de l'ancienneté. »

Pour la distribution de ces gravures, voy. l'ouvrage cité de Mr. Voisin, p. 193 et 194.

caire de la ville de Liége, Mr. l'abbé Terwangne (1). Avec sa nomination il reçut l'injonction de confectionner et de faire imprimer, au plus tard un an après son entrée en fonction, le catalogue de la bibliothèque confiée à ses soins, telle qu'elle était composée à cette époque. Cette mesure fut exécutée et le catalogue fut imprimé en 1813, sous le titre de : *Catalogue des livres de la bibliothèque de la ville de Liége, rédigé par* J.-P.-J. Terwangne, *bibliothécaire*. Liége, Desoer, 1813, 1 vol. in-8° de 348 pages.

On a reproché à Mr. Terwangne que c'était un homme peu lettré et encore moins versé dans l'étude si difficile de la bibliographie; son catalogue le prouve en effet. Mais l'exécution de cette mesure eut du moins l'avantage, à défaut d'autres, de prévenir des pertes ultérieures. Le catalogue est systématique; voici ses divisions :

I. *Écriture sainte, saints Pères, interprètes, commentaires, théologie, casuistes, dogmes, controverses, schismes, hérésies, bullaires, conciles, histoire sacrée, histoire ecclésiastique, piété, morale, religions.*

II. *Politique, diplomatie, législation, jurisprudence, droit canon et civil.*

III. *Mathématiques, physique, métaphysique, idéologie.*

IV. *Médecine, chirurgie, anatomie, botanique, chimie, histoire naturelle, économie.*

V. *Histoire profane, fabuleuse, ancienne et moderne.*

---

(1) Nous ne connaissons aucune particularité de la vie du bibliothécaire Terwangne; les biographes que nous avons sous les yeux ne nous en disent rien non plus.

VI. *Sphère, atlas, cosmographie, géographie, topographie, voyages, navigation, commerce.*

VII. *Grammaire, art oratoire, poésies, théâtres, romans.*

VIII. *Histoire des arts, peinture, sculpture, gravure, architecture, musique.*

IX. *Philologie et œuvres mêlées.*

Les ouvrages au nombre de 3866 (1) se suivent dans ce volume par format; les in-octavo et *forma minori* en première ligne, viennent les in-4°, ensuite les in-folio. Le catalogue est terminé par le *nota bene* suivant: « *La bibliothèque possède en outre plus de deux cents manuscrits relatifs à divers genres; tant en vélin et parchemin qu'en papier; ils seront tous placés sous la main des lecteurs, qui pourront les feuilleter; ainsi que plusieurs liasses de différents formats.* »

§ IX.

Cession de la bibliothèque de la ville à l'université de Liége, en 1817.

Les anciens budgets de la ville de Liége, déposés à la bibliothèque actuelle de l'université, nous prouvent bien que pendant la première moitié du siècle dernier, ladite ville accordait un subside annuel de 600 florins de Liége, ou 720 francs, pour acquisitions nouvelles; mais il paraît que ce dépôt littéraire demeura ensuite stationnaire, et sans recevoir aucune espèce d'accroissement jusqu'à l'époque de la création de l'université de Liége.

---

(1) Parmi ces 3866 ouvrages il s'en trouve quelques doubles, et plusieurs articles qui contiennent différents ouvrages reliés ensemble.

Le règlement sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, arrêté le 25 septembre 1816, désigna la ville de Liége comme devant être le siége d'une des trois universités, dont mention est faite au chapitre II, art. 7 dudit règlement. Le titre V, relatif aux subsides matériels de l'enseignement académique, porte que *les bâtiments nécessaires pour les universités seront fournis, autant que possible, par les villes où elles seront établies*, etc.; et l'administration communale de la ville de Liége s'empressa d'approprier pour l'université l'ancienne partie du bâtiment qu'elle occupe encore aujourd'hui.

L'article 110, du même titre V, porte également: « *Il sera aussi pourvu par les villes respectives où les universités seront établies, aux premiers besoins matériaux de l'enseignement, pour autant qu'il y existe déjà des établissements et des cabinets entretenus par les villes* (1). Par suite de cette disposition, la ville de

(1) Ces dispositions nous rappellent une discussion récente qui a eu lieu à la chambre des représentants à Bruxelles, lors de la discussion du budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1842. Voir le *Moniteur Belge* du 25 déc. 1841, n° 359. Un honorable membre de cette chambre s'est plaint qu'on avait adopté un système vicieux en créant *trois* bibliothèques, une à *Bruxelles*, une à *Gand* et une à *Liége*, et qu'il serait préférable d'augmenter de la somme de 20,000 fr. (allouée pour les bibliothèques de Liége et de Gand) l'allocation destinée à la bibliothèque royale, pour avoir ainsi dans la capitale une bibliothèque unique, et aussi complète que possible.

En qualité de conservateur adjoint de la bibliothèque royale, notre premier désir est sans doute de voir augmenter le chiffre de notre budget; mais nous ne sommes nullement de l'avis de l'honorable représentant, que tout en augmentant notre budget il faille rogner ou supprimer celui des bibliothèques des universités de l'État. Car supprimer le budget de

Liége fit cession de sa bibliothèque, composée à cette époque d'environ 7,000 volumes, à ce nouvel établis-

---

la bibliothèque de Liége, c'est entraver les études des professeurs et des élèves. C'est ce qui ne peut être venu dans l'idée de l'éloquent orateur ci-dessus mentionné. Du reste comme Mr. Dumortier prend tant d'intérêt à la bibliothèque royale, nous en sommes d'ailleurs personnellement convaincu, nous espérons que lors de la prochaine discussion relative à la cession des bâtiments et collections de la ville de Bruxelles au gouvernement, Mr. Dumortier plaidera encore une fois la cause de la bibliothèque royale, afin de la mettre en état de combler ses plus grandes lacunes par la vente ou par l'échange des nombreux ouvrages qu'elle aura en double lors de la réunion de ces deux bibliothèques.

Une autre question a été soulevée dans la même séance. On a avancé que les villes qui avaient le bonheur de posséder des universités, qui sont pour elles un élément de prospérité, devaient subvenir à de telles dépenses, comme les autres villes qui ont des bibliothèques, des musées, des cabinets d'histoire naturelle en font elles-mêmes les frais. Il en était ainsi du temps du roi Guillaume et dans les premiers temps de notre émancipation politique, ajouta Mr. Dumortier. Nous savons le contraire ; car, du temps du roi Guillaume, comme dans les premiers temps de notre émancipation politique, il était accordé aux universités de l'État un subside annuel pour l'entretien des bibliothèques, des musées, des cabinets d'histoire naturelle, etc., etc., et tout ce qui a été acheté depuis 1817 jusqu'à ce jour est encore aujourd'hui la propriété de l'État.

C'est ainsi, qu'étant bibliothécaire à l'université de Louvain, nous avons fait liquider de 1830 à 1835, différents états pour fournitures faites pour compte de la bibliothèque, savoir :

Sur l'exercice		1830.	Fr.	6,043,93
»	—	1831.	»	1,428,93
»	—	1832.	»	8,390,09
»	—	1833.	»	8,576,27
»	—	1834.	»	12.843,86
»	—	1835.	»	4,575,87
		Ens.	Fr.	41,858,95

Cependant, la bibliothèque de Gand paraît faire seule exception ; car il est connu que d'après une convention conclue entre le gouvernement hollandais et la ville de Gand, celle-ci rentrerait de nouveau en jouissance de toute la bibliothèque telle qu'elle sera composée au moment où son université viendrait à être supprimée. D'après cette dernière cir-

sement d'enseignement supérieur (1). Pour tenir cette collection au courant des publications nouvelles, le gouvernement fit d'abord allouer une somme spéciale de 18,000 florins pour combler les principales lacunes qui existaient dans la bibliothèque de la ville, et fit en outre accorder sur le budget de l'université une somme annuelle, pour l'achat des ouvrages les plus intéressants qui paraîtraient tant dans le royaume que dans les pays étrangers (2).

§ X.

Personnel de la bibliothèque de Liége depuis 1818 *jusqu'à ce jour.*

En 1318 les curateurs de l'université de Liége nommèrent une commission pour administrer la nouvelle bibliothèque, ce furent MM. les professeurs Fuss, Denzinger et Warnkoenig. On leur adjoignit Mr. Terwangne en qualité de *sous-bibliothécaire,* et le nommé Janssens avec le titre d'*aide-bibliothécaire*.

---

constance seule, nous serions assez de l'avis de Mr. Dumortier, pour faire ôter à la bibliothèque de l'université de Gand son subside annuel, attendu que les livres achetés avec cet argent depuis 1817, ne resteront peut-être pas toujours à la disposition de l'État.

(1) Quoique par le mot *pourvu* de l'article 110 nous entendions que cette cession reste propriété de l'Etat, nous croyons cependant savoir que cet abandon a été fait sous condition, que si l'université de Liége venait à être supprimée, l'ancienne bibliothèque ou le premier noyau dont nous venons de parler retournerait à la ville. D'ailleurs la correspondance relative au transférement de la bibliothèque municipale à l'université prouve, qu'*il a été résolu que ce transférement n'est fait que pour l'usage et nullement relatif à la propriété qui demeure à la commune*. Voir la *séance du Conseil de Régence de Liége*, du 2 décembre 1817.

(2) Voy. l'art. 111 dudit règlement.

Le 21 juin 1821, le gouvernement nomma Mr. Warnkoenig (1) *premier bibliothécaire* de l'université, avec jouissance d'un traitement annuel de 300 florins, et Mr. Terwangne fut conservé en qualité de *sous-bibliothécaire*. Deux ans après, Mr. Fiess, docteur en droit, leur fut adjoint, avec la charge spéciale de la confection des catalogues; il fut, en 1823, nommé *premier aide-bibliothécaire*, après le décès de Mr. Terwangne (2). L'arrêté est conçu en ces termes :

« *A MM. les Curateurs de l'université de Liége.*

» Sa Majesté ayant approuvé, par un arrêté du 18 » de ce mois, nº 86, que dorénavant et en remplace» ment du personnel d'aujourd'hui, deux aides soient » attachés à la bibliothèque de l'université avec la » jouissance d'un traitement de 400 florins pour le pre» mier, et de 300 florins pour le second, j'ai l'honneur » de vous informer, messieurs, que conformément à » votre lettre du 11 courant, j'ai nommé aujourd'hui » le sieur J. Fiess à la place de *premier aide-biblio*» *thécaire*.... J'ai aussi pris soin pour que l'aide actuel » Janssens conserve son traitement de 200 florins, jus» qu'à ce qu'une nomination définitive puisse se faire » pour la place de second aide-bibliothécaire.

» Le 29 mars 1823.

» Le ministre,

» (*Signé*) Falck. »

(1) Mr. Warnkoenig était successivement professeur à Liége, à Gand et à Louvain. Il a quitté ensuite le pays pour aller accepter une place de professeur à l'université de Fribourg.

(2) D'après ce qu'on nous a dit, Mr. Terwangne allait tous les ans passer ses vacances à Spa, pour se livrer au jeu. Ayant perdu beaucoup d'argent en 1822, il devint malade, gagna la jaunisse et en est mort dans le courant de la même année.

Les occupations du professeur Warnkoenig ne lui permirent pas de continuer à remplir les fonctions de bibliothécaire. Il fut remplacé par Mr. Fiess en 1825. Les différents aides bibliothécaires qui se succédèrent depuis cette époque jusqu'en 1835, furent : le sieur Barbier jusqu'en 1827, le sieur Kirsch jusqu'en 1831, et Mr. Hennequin depuis 1833 jusqu'en 1835.

Par suite de la suppression de l'université de l'État établie à Louvain, en 1835, une partie du personnel de ce corps enseignant fut répartie entre les universités de Liége et de Gand, et l'autre partie fut mise à la pension. Quant à nous, qui occupâmes le poste de bibliothécaire à Louvain, nous fûmes envoyé à Liége en qualité de *second bibliothécaire,* en attendant la vacature d'un meilleur emploi.

La création d'une nouvelle bibliothèque à Bruxelles, la bibliothèque royale actuelle, nous fournit enfin une meilleure perspective, et sur la proposition de la commission administrative de ladite bibliothèque nous fûmes nommé, en 1838, en qualité de conservateur-adjoint, chef de la première section de cette bibliothèque (1). En quittant Liége, nos émoluments furent répartis entre deux nouveaux employés, les sieurs Grandjean et Legrain, le premier avec le titre de *sous-bibliothécaire,* le second avec celui d'*aide-bibliothécaire*. Tel est le personnel actuel de la bibliothèque de l'université de Liége.

---

(1) Voy. le § XIV de notre *Histoire des bibliothèques publiques de Bruxelles*, formant le premier volume de notre travail général sur les bibliothèques publiques de la Belgique.

§ XI.

Premier règlement pour le service de la bibliothèque de Liége, en 1821.

Le premier bibliothécaire Mr. Warnkoenig, désirant rendre le dépôt qui lui était confié aussi utile que possible aux professeurs et aux étudiants de l'université, ainsi qu'à toutes les personnes studieuses, proposa au collége des curateurs de ladite université le règlement suivant, qui fut adopté dans sa séance du 17 octobre 1821.

RÈGLEMENT

Pour le service de la bibliothèque de l'université de Liége, arrêté par le collége des curateurs, le 17 *octobre* 1821.

« Article premier. Le premier bibliothécaire est chargé de la direction de la bibliothèque. Les employés subalternes lui seront subordonnés.

» Art. 2. Il est spécialement chargé de la classification bibliographique des ouvrages, de leur conservation, ainsi que de la tenue des catalogues et inventaires.

» Art. 3. Outre les deux catalogues prescrits par le règlement il tiendra un inventaire général de tous les livres composant la bibliothèque ou le dépôt. Cet inventaire indiquera la date de l'entrée des livres de la bibliothèque, le nom du fournisseur et le prix d'achat.

» Art. 4. Le premier bibliothécaire est chargé des achats des livres, néanmoins les facultés ont le droit d'acheter dans des ventes publiques jusqu'à concurrence du subside qui leur est assigné annuellement, en se concertant au préalable avec le premier bibliothécaire,

conformément aux dispositions de l'art. 113 du règlement organique de l'enseignement supérieur.

» Art. 5. Chaque année le secrétaire-inspecteur de l'université fera connaître au premier bibliothécaire, ainsi qu'aux facultés, le montant du subside disponible, déduction faite des abonnements aux journaux, des frais de reliures et dépenses extraordinaires présumées.

» Art. 6. Les facultés indiqueront dans le mois de cette notification au premier bibliothécaire, les ouvrages dont elles jugeront nécessaire ou convenable de faire l'acquisition. On distinguera ceux auxquels il conviendra de donner la priorité.

» Pour donner à l'exécution de cet article toute la latitude compatible avec le bien-être du service, les listes indicatives des achats à faire seront tenues par faculté, elles seront constamment déposées au bureau du premier bibliothécaire. Les facultés auront le droit d'y faire les changements qu'elles jugeront convenables pour autant néanmoins que le premier bibliothécaire n'ait encore pris aucune disposition effective pour les achats.

» Art. 7. Le premier bibliothécaire adressera dans les quinze premiers jours de chaque trimestre aux différentes facultés, un état des ouvrages achetés pour chacune d'elles pendant les trois mois expirés.

» Art. 8. La bibliothèque sera ouverte tous les jours, les dimanches et fêtes conservées exceptés, de neuf heures à une heure, et de deux et demie à quatre. Les heures de travail et de service du sous-bibliothécaire sont fixées de la même manière.

» Art. 9. Les salles de lecture sont publiques; on ne peut s'y servir d'encre, mais seulement de crayon.

» Art. 10. L'entrée de la bibliothèque est permise.

» Art. 11. Personne ne peut se permettre de déplacer un livre; l'on doit s'adresser à l'employé de service pour le lui demander.

» Art. 12. Celui qui a demandé un livre en lecture doit le remettre à l'employé avant de sortir; s'il le néglige, il sera interdit pendant un terme qui n'excédera pas un mois. Ce terme pourra être abrégé par le premier bibliothécaire, suivant les circonstances.

» Art. 13. Aucun ouvrage ne peut être transporté hors de l'université, sinon pour l'usage de messieurs les curateurs ou professeurs sous leurs récépissé et responsabilité. Ils donneront un récépissé pour chaque ouvrage en particulier.

» Les étudiants qui s'occupent de mémoires, dissertations ou autres travaux scientifiques, pourront néanmoins, sous la responsabilité et contre le récépissé indicatif d'un professeur, en obtenir l'usage chez eux, pendant huit jours au plus; à l'expiration de ce terme, ils seront tenus de les représenter au premier bibliothécaire qui pourra, sous sa propre responsabilité et contre un nouveau récépissé, prolonger ce terme, s'il le juge nécessaire dans l'intérêt de l'étudiant.

» Art. 14. Messieurs les professeurs sont invités à représenter tous les deux mois les ouvrages qui leur seront confiés, et à les remettre à la bibliothèque si un autre professeur en fait la demande.

» Art. 15. Les ouvrages contenant des gravures, cartes ou planches de prix, ne peuvent être transportés hors de l'établissement.

» Art. 16. Chaque année au 1er août; tous les livres doivent être rentrés, afin de pouvoir s'assurer du complet de la bibliothèque, et de pouvoir se conformer à l'art. 135 du règlement.

» Art. 17. Les étudiants qui, aux termes prescrits par les art. 13 et 16, n'auront point représenté les livres qui leur auront été confiés, ne pourront plus en obtenir.

» Art. 18. Expédition du présent sera adressée au sénat académique. Un extrait sera constamment affiché par les soins du premier bibliothécaire dans le local de la bibliothèque et dans la salle de lecture.

» (*Signé à la minute*) Comte de Liedekerke. »

Ce règlement resta en vigueur jusqu'en 1837, lorsque par suite de la réorganisation des universités de l'État, Mr. le ministre De Theux arrêta de nouvelles dispositions réglementaires pour les bibliothèques desdites universités de l'État (1).

§ XII.

Catalogues de la bibliothèque de l'université de Liége.— Système bibliographique adopté à cet effet.—1822.

Conformément à l'art. 115 du règlement sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, il devait y avoir à chaque bibliothèque académique un catalogue en double, manuscrit ou imprimé, de tous les livres ou manuscrits qui s'y trouvaient. Un de ces catalogues devait être arrangé par ordre des matières, et l'autre par ordre alphabétique.

Pour exécuter cette mesure le plus promptement possible, la commission administrative de la bibliothèque

(1) Voir plus loin § XIII.

avait chargé en 1820 plusieurs étudiants de ladite université pour assister le premier bibliothécaire dans cette besogne, à la fois longue et difficile. Mr. MEYER (1) fut chargé du catalogue systématique des ouvrages relatifs aux sciences mathématiques; Mr. FIESS entama la jurisprudence; les livres de médecine furent confiés à un étudiant en médecine dont on n'a pas pu nous dire le nom; enfin quant aux parties des belles-lettres et de la théologie, on n'en avait encore chargé personne.

Ce travail devait être fini pour la fin de 1821. Mais deux de ces étudiants n'ayant pas pu continuer cette besogne (2), Mr. Fiess fut seul chargé de toutes les parties du catalogue. Dès ce moment, les travaux dudit catalogue marchèrent plus rapidement, et surtout d'une manière plus uniforme. Le catalogue méthodique ainsi que le catalogue alphabétique furent rédigés dans un court laps de temps, avec le plus grand soin, et de manière à pouvoir répondre à tous les besoins de la science. L'inventaire exigé par l'art. 3 du règlement ci-dessus mentionné, fut commencé par Mr. Terwangne, et continué par le savant bibliothécaire Mr. Fiess, à dater du 28 novembre 1822.

Le catalogue alphabétique est renfermé dans des cartons, où chaque auteur a un bulletin séparé portant le titre exact de son ouvrage. Ces bulletins sont classés d'après l'ordre alphabétique le plus strict. Le catalogue systématique forme en tout 22 volumes grand in-folio. Le système bibliographique adopté pour sa rédaction est le suivant.

---

(1) Actuellement professeur à l'université libre, et au ministère de la guerre à Bruxelles.

(2) La cause nous est inconnue.

SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES.

Préliminaires historiques.
Traités généraux.
Mélanges mathématiques.
I. Mathématiques pures.
A. Arithmétique universelle.
α) Arithmétique.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
β) Algèbre et analyse des quantités finies.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
γ) Calcul différentiel et intégral.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
B. Géométrie.
α) Géométrie élémentaire.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
β) Trigonométrie.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
γ) Théorie des courbes, géométrie analytique
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
δ) Géométrie descriptive.
ε) Mélanges de géométrie.
C. Tables de logarithmes.
D. Mélanges de mathématiques pures.
II. Mathématiques appliquées.
A. Sciences physico-mathématiques.
α) Mécanique.

a. Générale.
b. Mécanique des solides.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
c. Hydrodynamique.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
β) Astronomie.
a. Préliminaires historiques.
b. Astronomie sphérique.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
c. Astronomie thérétique.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
d. Tables astronomiques.
e. Géographie mathématique, géométrie.
f. Chronologie.
g. Mélanges astronomiques.
γ) Optique.
B. Sciences technico-mathématiques.
α) Géométrie pratique.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
β) Mécanique pratique.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
γ) Hydraulique.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
δ) Mélanges technico-mathématiques.
III. Physique proprement dite.
A. Préliminaires.

1. Philosophiques.
2. Historiques et littéraires.
3. Encyclopédiques et méthodologiques.

B. Physique générale.
C. » particulière.

1. Pneumatique.
2. Théorie de la lumière.
3. Acoustique.
4. Électricité et galvanisme.
5. Magnétisme.
6. Météorologie.
7. Pesanteur des corps.

D. Mélanges.
E. Description des instruments de physique et expériences.

IV. Chimie.

A. Préliminaires.

1. Philosophiques.
2. Historiques et littéraires.
3. Encyclopédiques et méthodologiques.

B. Chimie générale.

1. Traités généraux élémentaires.
2. » » approfondis.

C. Traité des analyses des corps.

1. Du règne minéral.
2. » végétal.
3. » animal.

D. Mélanges.
E. Description des instruments de chimie et expériences.

V. Mélanges de chimie et de physique.
VI Technologie.

A. Préliminaires.

B. Traités généraux.
C. » particuliers (par ordre alphabétique des matières.)
D. Mélanges.

VII. Minéralogie.
A. Préliminaires.
1. Philosophiques.
2. Historiques et littéraires.
3. Encyclopédiques et méthodologiques.
B. Oryctognosie.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
C. Géognosie.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
D. Mélanges.
E. Art des mines.

VIII. Botanique.
A. Préliminaires.
1. Philosophiques.
2. Historiques et littéraires.
3. Encyclopédiques et méthodologiques.
B. Phytographie.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
C. Phytophysiologie.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
D. Agronomie et jardinage.
E. Mélanges.
F. OEuvres complètes.

IX. Zoologie.
A. Préliminaires.

1. Philosophiques.
2. Historiques et littéraires.
3. Encyclopédiques et méthodologiques.

B. Zoographie.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.

C. Zootomie.
1. Traités particuliers.
2. » généraux.

D. Mélanges.

X. Minéralogie, botanique et zoologie.
A. Traités généraux.
B. Mélanges.

XI. Mémoires des académies et autres sociétés savantes.

XII. Voyages.

XIII. Journaux.

SCIENCES MÉDICALES.

I. Préliminaires sur toutes les sciences médicales.
a. Historiques.
b. Bibliographiques.
c. Philosophiques.
d. Encyclopédiques et méthodologiques.

II. Anatomie.
A. Préliminaires.
B. Anatomie générale.
C. » descriptive.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
a. Ostéologie.
b. Syndesmologie.
c. Myologie.
d. Angéiologie.

e. Adénologie.
f. Splanchnologie.
g. Névrologie.
h. Dermologie.
D. Mélanges.
III. Physiologie.
a. Préliminaires.
b. Traités généraux.
c. » particuliers.
d. Mélanges.
IV. Mélanges.
a. D'anatomie et de physiologie.
b. Histoire anatomique et physiologique du fœtus.
V. Anthropologie.
VI. Hygiène.
a. Traités généraux.
b. » particuliers.
c. Mélanges.
d. Diététique.
VII. Pathologie et thérapeutique.
A. Préliminaires.
B. Pathologie générale.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
a. Étiologie.
b. Séméiotique.
c. Diagnostic.
d. Prognostic.
e. Cours, durée et terminaison des maladies.
C. Thérapeutique générale.
1. Traités généraux.

2. Traités particuliers.

D. Pathologie et thérapeutique spéciale interne.

1. Nosographie.
2. Traités généraux.
3. » particuliers.
    a. Fièvres.
    b. Phlegmasies.
    c. Hémorragies.
    d. Névroses.
    e. Lésions organiques.
    f. Maladies de la peau.
    g. » des femmes.
    h. » » enfants.
    i. » » vieillards.
4. Clinique.
5. Mélanges de pathologie et thérapeutique.
6. » anat., phys., pathol., et thérap.

E. Pathologie et thérapeutique spéciale externe.

1. Préliminaires.
2. Nosographie.
3. Traités généraux.
4. » particuliers.
    a. Inflammation.
    b. Abcès.
    c. Gangrène.
    d. Brûlure.
    e. Plaies.
    f. Tumeurs.
    g. Ulcères.
    h. Fistules.
    i. Maladies du système vasculaire rouge.
    k. — osseux et ligamenteux.
    l. — dans la tête.

m. — du col.
n. — de la poitrine.
o. — du ventre.
p. — des extrémités.
5. Clinique.
6. Mélanges de pathologie et thérapeutique externe.
7. Mélanges de pathologie et thérapeutique externe et interne.

VIII. Pharmacologie.
(Matière médicale, thérapeutique et pharmaceutique.)
a. Traités généraux.
b. » particuliers.
c. Mélanges.

IX. Accouchements.
a. Traités généraux.
b. » particuliers.
c. Mélanges.

X. Anatomie et physiologie pathologique.
a. Traités généraux.
b. » particuliers.
c. Mélanges.

XI. Géographie médicale.

XII. Médecine légale.
a. Traités généraux.
b. » particuliers.
c. Mélanges.
d. Police médicale.

XIII. Opuscules, dictionnaires, dissertations, mémoires, journaux.

XIV. OEuvres complètes.

XV. Art vétérinaire.

a. Traités généraux.
b. » particuliers.
c. Mélanges

JURISPRUDENCE.

I. Préliminaires.
a. Philosophiques.
b. Historiques.
c. Bibliographiques.
d. Encyclopédiques et méthodologiques.

II. Philosophie du droit.
A. Droit naturel.
1. Préliminaires.
2. Traités généraux.
3. » particuliers.
4. Mélanges.
5. OEuvres complètes.
B. Politique.
1. Préliminaires.
2. Traités généraux.
3. » particuliers.
4. Mélanges.
5. OEuvres complètes.

III. Droit romain.
A. Préliminaires.
1. Historiques.
2. Bibliographiques.
B. Sources du droit romain.
1. Avant Justinien.
2. Législation de Justinien.
a. Éditions du corpus juris.
b. » des institutes,
c. » du digeste.

d. Éditions du code.
e. » des novelles.
f. » du corpus juris reconcinnatum.
3. Après Justinien.
C. Commentateurs.
1. Sur les institutes.
2. Sur le digeste.
3. Sur le code.
4. Sur les novelles.
5. Sur diverses matières.
D. Ouvrages systématiques.
1. Élémentaires ou des institutes.
2. Approfondis ou des pandectes.
E. Traités particuliers.
F. Mélanges.
G. OEuvres complètes.
IV. Droit originairement germanique.
A. Anciennes législations (1re et 2e race).
1. Préliminaires.
2. Sources.
3. Commentaires sur les sources.
4. Traités.
B. Législation récente.
1. Droit de l'Allemagne.
a. Préliminaires.
b. Sources.
α) Coutumes.
β) Codes, ordonnances, etc.
c. Commentaires.
d. Traités généraux.
e. » particuliers.
f. Mélanges.

2. Droit français.
   a. Préliminaires.
   b. Sources.
      α) Coutumes.
      β) Codes, ordonnances, etc.
   c. Commentaires.
   d. Traités généraux.
   e. « particuliers.
   f. Mélanges.
3. Législation du royaume des Pays-Bas.
   a. Préliminaires.
   b. Droit commun.
      α) Sources.
         1. De toutes les provinces.
         2. Des provinces méridionales.
         3. » septentrionales.
      β) Commentaires.
         1. De toutes les provinces.
         2. Des provinces méridionales.
         3. » septentrionales.
      γ) Traités généraux.
         1. De toutes les provinces.
         2. Des provinces méridionales.
         3. » septentrionales.
      δ) Traités particuliers.
   c. Mélanges, œuvres, etc.
4. Droit féodal.
5. Législation de diverses autres nations.

V. Droit civil moderne des Pays-Bas.
1. Préliminaires.
2. Droit intermédiaire (pendant la révolution).
   a. Législation française.

α) Sources.
β) Commentaires.
b. Législation de la Hollande.
α) Sources.
β) Commentaires.
3. Législation du Code Napoléon.
a. Préliminaires.
b. Sources.
c. Traités généraux.
d. » particuliers.
e. Mélanges.
4. Législation belge.
a. Préliminaires.
b. Sources.
c. Traités généraux.
d. » particuliers.
5. Mélanges.
VI. Droit commercial.
1. Préliminaires.
2. Sources.
3. Traités généraux.
4. » particuliers.
5. Mélanges.
6. Droit commun des nations étrangères.
VII. Procédure civile.
A. Préliminaires.
B. Droit ancien.
a. Sources.
b. Traités généraux.
c. » particuliers.
d. Mélanges.
C. Droit moderne.
a. Sources.

b. Traités généraux.
c. » particuliers.
d. Mélanges.

D. Plaidoyers, consultations, etc.

E. Décisions et causes célèbres.

VIII. Droit criminel.

A. Préliminaires.
1. Philosophiques.
2. Historiques et bibliographiques.

B. Droit ancien.
1. De l'Allemagne.
a. Sources.
b. Commentaires.
2. De la France.
a. Sources.
b. Commentaires.
3. Des Pays-Bas.
a. Sources.
α) De toutes les provinces.
β) Des provinces méridionales.
γ) » septentrionales.
b. Commentaires.
α) Traités généraux.
β) » particuliers.
γ) Mélanges.

C. Droit moderne.
1. Législation française.
a. Sources.
b. Traités généraux.
c. » particuliers.
d. Mélanges.
2. Législation belge.
a. Sources.

b. Traités généraux.
c. » particuliers.
d. Mélanges.
3. Législation étrangère.
IX. Ouvrages sur toutes les parties du droit.
1. Préliminaires.
2. Sources.
3. Commentaires.
4. Mélanges.
X. Droit canonique et ecclésiastique.
A. Préliminaires.
1. Philosophiques.
2. Historiques.
3. Bibliographiques.
4. Encyclopédiques.
B. Histoire politique de l'église.
C. Sources.
1. Conciles et collections de conciles.
2. Lettres des papes, décrétales et bulles.
3. Anciennes collections du droit canonique.
4. Corpus juris canonici.
a. Éditions complètes.
b. Decretum gratiani.
c. Decretates.
d. Liber sextus.
e. Clementinæ et extravagantes.
5. Concordats.
D. Commentaires sur le corpus juris canonici.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
a. Sur le decretum.
b. Sur les décrétales.
c. Sur le liber sextus.

d. Sur les clementinæ et extravagantes.

E. Traités sur le droit ecclésiastique général.

1. Traités concernant les deux églises.
2. Église catholique.
   a. Traités généraux.
   b. » particuliers.
   c. Mélanges.
3. Église protestante.
   a. Traités généraux.
   b. » particuliers.
   c. Mélanges.

F. Juridiction et procédure ecclésiastique.

1. Traités généraux.
2. » particuliers.
3. Mélanges.
4. Mémoires et décisions.

G. Corporations religieuses.

H. Rapports entre l'église et le gouvernement séculier.

I. Droit ecclésiastique des divers États.

1. Des Pays-Bas.
2. De la France.
3. De l'Allemagne.
4. D'autres pays.

K. OEuvres complètes.

XI. Notariat, droit admin., lois financières et de police.

1. Notariat.
   a. Sources.
   b. Traités.
2. Droit administratif.
   a. Sources.
   b. Traités.
3. Lois financières.

a. Sources.
b. Traités.
4. Lois de police.
a. Sources.
b. Traités.
5. Droit militaire.
a. Sources.
b. Traités.

XII. Droit public interne.
A. Préliminaires.
1. Philosophiques.
2. Historiques.
B. Traités généraux (théorétiques).
C. » particuliers.
D. Mélanges.
E. Droit public interne positif.
1. Sources (collection de).
2. Traités généraux.
3. » particuliers.
a. Des Pays-Bas.
α) Sources.
β) Traités.
b. De la France.
α) Sources.
β) Traités.
c. De l'Angleterre.
α) Sources.
β) Traités.
d. De l'Allemagne.
α) Sources.
β) Traités.
e. Des autres États de l'Europe.
α) Sources.

β) Traités.
f. De l'Amérique.
α) Sources.
β) Traités.
F. Mélanges.
XIII. Droit des gens et histoire politique.
A. Préliminaires.
B. Droit des gens philosophique.
C. Sources.
D. Histoire politique depuis le xve siècle.
1. Traités généraux.
2. Histoire spéciale.
3. Mélanges.
E. Droit des gens positif.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
3. Mélanges.
XIV. Statistique.
A. Préliminaires.
1. Philosophiques.
2. Historiques.
3. Littéraires.
B. Statistique générale.
1. Traités généraux.
2. » particuliers.
a. Administration.
α) Traités généraux.
β) » particuliers.
b. Population.
c. Police.
d. Colonies.
e. Cadastre.
C. Statistique spéciale.

1. Du royaume des Pays-Bas.
   a. En général.
   b. Des provinces méridionales.
   c. » septentrionales.
2. De la France.
3. De l'Angleterre.
4. De l'Allemagne.
5. Des autres États de l'Europe.
6. De l'Amérique.

D. Mélanges.

XV. Économie politique.

A. Préliminaires.
1. Philosophiques.
2. Historiques.
3. Littéraires.

B. Traités généraux.

C. » particuliers.
1. Agriculture.
2. Industrie manufacturière.
3. Commerce.
4. Finances.
5. Monnaies.
6. Assurances mutuelles, sociétés de commerce, etc.
7. Douanes.
8. Poids et mesures.

D. Mélanges.

ENCYCLOPÉDIE, BIBLIOGRAPHIE.

I. Encyclopédie.
   a. Préliminaires.
   b. Traités généraux scientifiques.
   c. » scientifiques particuliers.

d. Encyclopédies par ordre alphabétique.

II. Sociétés savantes.

1. Universités.

a. Ouvrages historiques.

b. Recueils d'ouvrages publiés par les universités.

2. Académies.

a. Ouvrages historiques.

b. Recueils d'ouvrages publiés par les académies.

III. Journaux et almanachs littéraires.

IV. Bibliographie.

1. Préliminaires.

2. Traités généraux sur les livres et les bibliothèques.

3. Bibliographes généraux.

4. Traités particuliers.

a. Bibliographes qui ont écrit sur les ouvrages anonymes, sur les ouvrages condamnés.

b. Bibliographes nationaux.

c. Catalogues des manuscrits des bibliothèques publiques et particulières.

d. Catalogues des livres de bibliothèques publiques et particulières.

V. Biographie.

1. Recueils.

2. Biographies particulières des savants, des artistes, etc. (*par ordre alphabétique*).

PHILOSOPHIE.

A. Philosophie.

I. Préliminaires.
1. Bibliographiques.
2. Encyclopédiques.
3. Historiques.
II. Ouvrages systématiques contenant toute la philosophie.
III. Ouvrages contenant certaines parties de la philosophie.
1. Psychologie empirique.
2. Logique.
3. Métaphysique.
4. Mélanges.
IV. OEuvres complètes et mélanges.
V. Ouvrages critiques.
1. Généraux.
2. Particuliers.
B. Mythologie.
1. Préliminaires.
2. Sources, collections, inscriptions.
3. Traités généraux.
4. » particuliers.
C. Pédagogie.
1. Préliminaires.
2. Traités généraux.
3. » particuliers.
4. Mélanges.

PHILOLOGIE.

I. Préliminaires.
a. Philosophiques.
b. Historiques.
c. Littéraires.

II. Grammaire générale.
- *a*. Traités généraux.
- *b*. » particuliers.
- *c*. Mélanges.

III. Grammaires des différentes langues en particulier.
- *a*. Langues orientales.
- *b*. Langue grecque.
- *c*. » latine.
- *d*. » française.
- *e*. » hollandaise.
- *f*. » anglaise.
- *g*. » italienne.
- *h*. » portugaise et espagnole.
- *i*. Langues septentrionales.
- *j*. » indiennes.

VI. Lexiques.
- *a*. Des langues orientales.
- *b*. De la langue grecque.
- *c*. » latine.
- *d*. » française.
- *e*. » allemande.
- *f*. » hollandaise.
- *g*. Des autres langues.

V. Rhétorique.
- *a*. Traités généraux.
- *b*. » particuliers.
- *c*. Mélanges.

VI. 'Poétique.
- *a*. Traités généraux.
- *b*. » particuliers.
- *c*. Mélanges.

VII. Mélanges de philologie.

VIII. Épistolographie.

BELLES-LETTRES.

A. Préliminaires.
    1. Historiques.
    2. Philosophiques.
    3. Littéraires.
B. Traités généraux.
C. » particuliers.
D. Mélanges.
E. Littérature ancienne.
    1. Préliminaires.
    2. Classiques.
        a. Orientaux.
        b. Grecs.
        c. Latins.
    3. Mélanges.
F. Auteurs latins modernes.
G. Littérature moderne.
    1. Préliminaires.
    2. Écrivains des différents peuples en particulier.
        a. Français.
        b. Allemands.
        c. Anglais.
        d. Hollandais.
        e. Italiens.
        f. Espagnols et portugais.
    3. Mélanges.
H. Mélanges de philologie et belles-lettres.

BEAUX-ARTS.

A. Préliminaires.
    1. Historiques.
    2. Philosophiques.

3. Littéraires.

B. Dictionnaires.

C. Traités généraux.

D. » particuliers.

1. Art de la mémoire naturelle et artificielle.
   - *a*. Art de l'écriture.
   - *b*. » de l'imprimerie.

2. Beaux-arts (proprement dits).
   - *a*. Préliminaires.
   - *b*. Dictionnaires.
   - *c*. Traités généraux.
   - *d*. » particuliers.
     - α) Iconographie, monogrammes.
     - β) Dessin.
     - γ) Peinture.
     - δ) Sculpture.
     - ε) Gravure.
     - ζ) Architecture et arts qui en dépendent
     - η) Musique.
     - θ) Art dramatique.
   - *e*. Mélanges.

3. Exercices gymnastiques.
   - *a*. Escrime.
   - *b*. Équitation.
   - *c*. Natation.
   - *d*. Danse.
   - *e*. Chasse et pêche.

4. Jeux de société, de hasard et de calcul.

E. Mélanges.

SCIENCES MILITAIRES.

I. Préliminaires.

II. Organisation : traités généraux.

III. Tactique.
IV. Artillerie.
V. Génie.
VI. Marine.
VII. Mélanges.

HISTOIRE.

I. Préliminaires.
  1. Historiques.
  2. Philosophiques.
  3. Littéraires.
  4. Encyclopédiques.
II. Sciences auxiliaires.
  A. Géographie.
    1. Préliminaires.
    2. Géographie générale.
      a. Traités généraux.
      b. » particuliers.
      c. Mélanges.
    3. Collections de cartes.
  B. Chronologie.
    1. Préliminaires.
    2. Chronologie générale.
    3. Tables chronologiques.
  C. Antiquités.
    1. Préliminaires.
    2. Traités sur les antiquités en général.
    3. Collections de monuments de l'antiquité; descriptions de musées d'antiquités.
  D. Numismatique.
    1. Préliminaires.
    2. Traités généraux.

3. Collections de médailles, descriptions de cabinets de médailles.

E. Diplomatique.

F. Généalogie et héraldique.

III. Histoire universelle.

A. Préliminaires.

B. Écrivains sur l'histoire universelle.

1. Écrivains avant le XVI[e] siècle.
2. » depuis le XVI[e] siècle.
3. » d'une certaine époque de l'histoire universelle.
4. Abrégés de l'histoire universelle.
5. Dictionnaires historiques et mélanges d'histoire universelle.

IV. Histoire particulière.

A. De l'Asie.

1. Préliminaires.
2. Histoire générale.
3. » particulière.

a. De la Turquie.
b. Des Arabes, Sarrasins, Arméniens.
c. Des Perses.
d. Des Indiens.
e. Des Chinois, des Tartares, etc.
f. Des îles d'Asie.

B. De l'Afrique.

1. Préliminaires.
2. Histoire générale.
3. » particulière.

a. De l'Égypte.
b. Des États barbaresques, de l'Abyssinie, de l'Éthiopie, etc.
c. Des îles d'Afrique.

C. De l'Europe.
1. Préliminaires.
2. Histoire générale.
3. » particulière ancienne.
a. De la Grèce.
b. De l'Italie.
c. Histoire des peuples du Nord qui ont conquis l'empire romain, etc.
4. Histoire particulière moderne.
a. De l'Espagne et du Portugal.
b. De l'Italie moderne.
c. De la France.
(*Suivent les sous-divisions.*)
d. De la Hollande et de la Belgique.
(*Suivent les sous-divisions.*)
e. De l'Angleterre.
f. De l'Allemagne avec l'Autriche et la Prusse.
g. De la Suisse.
h. De la Suède, de la Norwége, du Danemark.
i. De la Russie et de la Pologne.
D. De l'Amérique.
1. Préliminaires.
2. Histoire générale.
3. » particulière.
E. Histoire des îles de la mer Australe.
V. Mélanges historiques.
VI. Voyages.
A. Préliminaires.
B. Collections de voyages.
C. Voyages dans différentes parties.
D. » en Europe.

1. En général.
2. En particulier.
(*Suivent les sous-divisions.*)

E. Voyages en Asie et les îles adjacentes.
F. » en Afrique et ses différentes parties.
G. » en Amérique.
H. » aux terres australes.

THÉOLOGIE.

I. Introduction.
II. Écriture sainte.
A. Textes.
1. Bibles.
2. Vieux Testament.
3. Nouveau Testament.
4. Concordances.
B. Commentaires.
1. De la bible entière.
2. De l'Ancien Testament.
3. Du Nouveau Testament.
4. De différentes parties de la Bible.
III. Critique et herméneutique sacrée.
A. Introduction.
B. Critique sacrée.
C. Herméneutique sacrée.
IV. Histoire ecclésiastique.
A. Introduction.
B. Histoire ecclésiastique.
C. Histoire de l'Ancien Testament, ou des Juifs depuis la création jusqu'à Jésus-Christ.
1. Introduction.
a. Géographie sacrée.
b. Chronologie et archéologie sacrées.

c. Cosmologie sacrée.

2. Histoire générale.
3. » spéciale.

D. Histoire ecclésiastique du Nouveau Testament.

1. Sources.

a. Patristique.

α) SS. Pères grecs.

1.	SS. PP. grecs du	Ier	siéc.	apr. J.-C.
2.	»	IIe	»	»
3.	»	IIIe	»	»
4.	»	IVe	»	»
5.	»	Ve	»	»
6.	»	VIe	»	»
7.	»	VIIe	»	»
8.	»	VIIIe	»	»
9.	»	IXe	»	»
10.	»	Xe	»	»
11.	»	XIe	»	»
12.	»	XIIe	»	»
13.	»	XIIIe	»	»
14.	»	XIVe	»	»

β) SS. Pères latins.

1.	SS. PP. latins du	IIIe	siéc.	apr. J.-C.
2.	»	IVe	»	»
3.	»	Ve	»	»
4.	»	VIe	»	»
5.	»	VIIe	»	»
6.	»	VIIIe	»	»
7.	»	IXe	»	»
8.	»	Xe	»	»
9.	»	XIe	»	»
10.	»	XIIe	»	»

b. Conciles et synodes.

α) Préliminaires.
β) Collections de conciles.
γ) Collections de canons.
δ) Conciles œcuméniques de l'Église d'Orient.
ε) Conciles œcuméniques de l'Église d'Occident.
ς) Conciles particuliers ; synodes diocésains.
η) Colloques théologiques et synodes des églises protestantes.

2. Antiquités ecclésiastiques.
   a. Préliminaires.
   b. Traités généraux.
   c. » particuliers.
3. Histoire générale.
4. » spéciale.
5. » ecclésiastique des différentes nations.
6. » des papes et des cardinaux.
7. » des ordres religieux et militaires.
8. » de quelques églises et monastères.
9. » des saints et des martyrs.
10. » des hérésies.
11. » de la religion.

V. Théologie.

A. Théologie dogmatique.

1. Préliminaires.
2. Écrivains anciens et scholastiques.
3. Commentaires.
4. Systèmes et abrégés de théologie dogmatique.
5. Traités particuliers.

6. Théologie dogmatique des églises réformées.

B. Théologie catéchétique.

C. » parénétique.

D. » apologétique.

E. » morale.

F. » polémique et critique.

G. » ascétique.

H. » pratique.

I. Mélanges de théologie.

VI. Théologie des Juifs.

VII. » des Mahométans.

VIII. » des autres peuples de l'Asie.

Voilà le système d'après lequel les livres de la bibliothèque de Liége sont classés, mais divisés en trois formats, en in-8° et *forma minori,* en in-4° et en in-folio. Les grands in-folio se trouvent dans des armoires placées au milieu de la salle du centre. En général, chaque volume porte dans l'intérieur du couvercle, la division et la sous-division à laquelle il appartient ; ce moyen facilite de beaucoup la recherche et le replacement des livres.

Il est vrai que différentes divisions de ce système bibliographique ne conviennent plus à notre époque; aussi le premier bibliothécaire de Liége a-t-il pris la résolution de commencer sous peu la publication du catalogue méthodique de la bibliothèque dont les soins lui sont confiés, d'après un nouveau système.

§ XIII.

Nouveau règlement pour la bibliothèque de l'Université de Liége. — 1837.

Par suite de la réorganisation de l'enseignement supérieur en 1835, le gouvernement s'est chargé de la surveillance et de la direction des universités de l'État (1), et s'est aussi réservé la faculté de faire les règlements (2). En conséquence de ces dispositions, Mr. le ministre De Theux arrêta le nouveau règlement suivant pour les deux bibliothèques des universités de l'État.

RÈGLEMENT

Pour les bibliothèques des universités de l'État.

CHAPITRE PREMIER.

Personnel.

Article premier. Le bibliothécaire est spécialement chargé de la classification bibliographique des ouvrages et de leur conservation ; il n'est en rapport direct qu'avec l'administrateur-inspecteur. Il est personnellement responsable des objets appartenant à la bibliothèque.

Les employés inférieurs de la bibliothèque lui sont subordonnés.

Art. 2. Le sous-bibliothécaire a dans ses attributions particulières, sous la direction du bibliothécaire, le travail des catalogues et inventaires, la distribution et la rentrée des livres.

Art. 3. Il est interdit au bibliothécaire de former,

(1) Voy. l'art. 28 de la loi organique de l'instruction du 27 sept. 1835.
(2) Voy. l'art. 29 de la même loi.

pour son compte, des collections de livres rares ou de manuscrits précieux.

CHAPITRE II.

Lectures, études à l'intérieur, prêts à l'extérieur.

Art. 4. La bibliothèque est ouverte, pendant toute l'année, les dimanches et les fêtes exceptés : à Liége, de neuf heures du matin à une heure de relevée, et de 2 ½ heures à 4 heures de relevée; à Gand, de neuf heures du matin à midi, et de 2 heures à 4 heures en hiver, et de 3 à 5 heures en été.

Art. 5. La bibliothèque pourra, sur l'autorisation de l'administrateur-inspecteur, être fermée pour travaux intérieurs. Cette fermeture ne pourra toutefois avoir lieu que pendant les vacances universitaires, et ne devra pas excéder la moitié de la durée de chacune d'elles, excepté pour les cas d'urgence.

Art. 6. Toute personne qui viendrait à la bibliothèque avec des livres étrangers à ce dépôt, les remettra, en entrant, au sous-bibliothécaire, auquel elle les redemandera, soit en sortant, soit dans le cours de son travail, si elle en a besoin.

Art. 7. Il est défendu de prendre soi-même les livres dans les armoires ou sur les tablettes. La personne qui désire un ouvrage en fait la demande au sous-bibliothécaire, entre les mains duquel elle le remet avant de sortir de la salle de lecture ou de la bibliothèque. L'entrée sera interdite à quiconque aura négligé cette remise. Cette interdiction ne pourra pas excéder la durée d'un mois. Le bibliothécaire la prononcera et pourra la révoquer.

Art. 8. Un quart d'heure avant la clôture de la bibliothèque, on ne communique plus rien.

Art. 9. Les travailleurs sont tenus de placer sur des pupitres les livres ou les manuscrits qu'ils consultent, et d'écrire ou de dessiner à côté.

Art. 10. Dans les salles de lecture, on observe le silence et l'on garde la tête découverte.

Il est interdit de s'y promener, d'y causer ou d'y faire aucun bruit qui pourrait troubler les travailleurs.

Art. 11. Les jeunes gens au-dessous de 17 ans ne sont point admis à la communication d'ouvrages, s'ils ne produisent un bulletin signé par un de leurs parents ou par un chef d'établissement d'instruction qui garantisse que les livres peuvent être communiqués avec confiance.

Art. 12. En général on ne communique qu'un ouvrage à la fois; le bibliothécaire est juge des cas d'exception.

Art. 13. Nul manuscrit ne pourra être consulté que sur place; le calque, l'emploi des couleurs, de l'encre et de la mie de pain sont interdits, sans exception.

Art. 14. Le bibliothécaire peut autoriser la copie de quelques passages des manuscrits et des plans et cartes. Dans ce cas, les travailleurs ne doivent se servir que du crayon et n'employer que du papier végétal à la gélatine, ou de glaces, et non le papier gras ou huilé.

L'usage des compas est aussi interdit.

Art. 15. Messieurs les professeurs, agrégés et autres fonctionnaires attachés à l'université ont seuls droit d'emprunter, pour leur propre usage, les livres à la bibliothèque et ce sur un reçu daté et signé par eux.

Art. 16. Les livres pourront encore être prêtés à des étudiants de l'université sur le bon d'un professeur, lequel est caution pour l'élève dans le cas prévu par les articles 17, 20 et 23 ci-après, et à des personnes con-

nues pour se livrer à des travaux utiles et d'une solvabilité notoire ; ces dernières, après en avoir fait la demande par écrit au bibliothécaire, devront être agréées par l'administrateur-inspecteur et inscrites sur un registre particulier avec leur nom, profession et domicile.

Art. 17. Les livres ne seront prêtés que pour quinze jours. Ils seront rapportés le seizième, faute de quoi le garçon de service ira les redemander à l'emprunteur qui devra lui payer 30 centimes pour son déplacement.

Art. 18. L'emprunteur pourra, du consentement du bibliothécaire, renouveler son reçu et garder les livres pendant une seconde quinzaine.

Toutefois, les livres devront préalablement être rapportés à la bibliothèque.

Ce renouvellement pourra avoir lieu autant de fois que le bibliothécaire le jugera utile.

Art. 19. On ne peut emprunter plus de quatre volumes à la fois.

Art. 20. Le bibliothécaire a toujours le droit de faire rentrer sur-le-champ les ouvrages prêtés, quand l'intérêt du service l'exige.

Les emprunteurs sont tenus de rendre les livres à la première demande. S'ils s'y refusaient, l'administrateur-inspecteur pourrait leur interdire, pendant un terme qui n'excédera point trois mois, la faculté d'emporter les livres de la bibliothèque chez eux.

Art. 21. Les manuscrits, les livres rares, de luxe ou à figures, les éditions du xve siècle, les livres sur vélin ou sur grand papier, les collections ou parties de collections considérables ne sont jamais prêtés au dehors.

Art. 22. Les ouvrages périodiques et ceux qui se publient par livraison ne sont prêtés qu'après avoir été

réunis par année ou par volume, reliés, marqués de l'estampille et portés au catalogue.

Art. 23. Les emprunteurs remplacent, à leurs frais, les ouvrages qu'ils ont perdus ou détériorés.

Art. 24. Tous les ouvrages prêtés doivent être rentrés à la bibliothèque huit jours avant chacune des deux vacances.

Art. 25. Les personnes qui entrent dans la bibliothèque ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, toucher à aucun des objets du dépôt.

CHAPITRE III.

Achats, échanges et dons.

Art. 26. Indépendamment des propositions que le bibliothécaire peut être dans le cas de faire, chaque faculté communique à l'administrateur, dans le mois d'octobre de chaque année, une note des ouvrages dont elle juge nécessaire et convenable de faire l'acquisition, en désignant ceux auxquels il conviendra de donner la priorité.

L'administrateur arrête la liste des acquisitions à faire et la transmet au bibliothécaire, qui demeurera chargé des achats.

Art. 27. Le bibliothécaire adressera, dans les quinze premiers jours de chaque trimestre, aux différentes facultés, un état des ouvrages achetés pour chacune d'elles pendant les trois mois écoulés.

Art. 28. Tous les objets qui entrent dans la bibliothèque, soit à titre de don, soit à titre d'achat, soit à titre d'échange, doivent être estampillés dans les trois jours et inscrits les premiers sur un registre destiné spécialement aux donataires; les seconds sur le registre des acquisitions, où le prix des ouvrages doit être con-

signé. Ils ne peuvent être prêtés ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, avant que ces formalités n'aient été remplies.

Art. 29. La bibliothèque aura deux catalogues : le premier alphabétique, le second systématique. Ces catalogues seront mis au courant dans le plus bref délai possible.

Art. 30. Deux récolements sommaires devront avoir lieu, chaque année, à l'époque des vacances, par les soins de l'administrateur-inspecteur, assisté du bibliothécaire et des autres employés.

CHAPITRE IV.

Dispositions générales.

Art. 31. Les employés de la bibliothèque sont tenus de se rendre à leur poste respectif un quart d'heure avant l'ouverture.

Il leur est défendu de recevoir aucune gratification des lecteurs ou des visiteurs.

Art. 32. Le présent règlement sera affiché dans chacune des salles dépendant de la bibliothèque; il pourra être imprimé à la diligence du bibliothécaire, pourvu qu'il n'en résulte aucune dépense pour l'État.

Art. 33. L'administrateur-inspecteur de chacune des universités de l'État est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 octobre 1837.

(*Signé*) De Theux.

Pour copie conforme :

Le secrétaire-général du ministère de l'intérieur, (*Signé*) Dugniolle.

Certifié conforme :

L'administrateur-inspecteur de l'université de Liége, (*Signé*) D. Arnould.

§ XIV.

Manuscrits de la bibliothèque de l'université de Liége.

Si dans toutes les bibliothèques publiques où se trouvent des manuscrits, on s'occupait d'en rédiger et d'en publier le catalogue, leur réunion formerait un inventaire complet de nos trésors en ce genre, et l'existence d'ouvrages uniques et jusqu'ici ignorés, serait connue par le monde savant entier, et les écrivains les plus éloignés du lieu où ils sont déposés pourraient profiter de tout ce qu'ils leur offriraient de secours pour traiter et approfondir les sujets dont ils s'occupent.

Il est vrai que ce travail a déjà reçu un commencement d'exécution; mais il reste encore beaucoup à faire. A Bruxelles, par exemple, il n'y a de publié que les deux premiers volumes du catalogue systématique des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne; mais ils ne sont pas encore entre les mains du public.

Il n'entre pas dans notre plan de publier le catalogue des manuscrits des bibliothèques dont nous essayons d'en faire l'histoire (1), nous cherchons seulement à faire connaître quelques-uns des principaux manuscrits qui se trouvent dans chaque dépôt littéraire.

Le nombre des manuscrits, qui se trouvent à la bibliothèque de l'université de Liége, s'élève à 400; voici la liste raisonnée de quelques-uns des principaux, que

(1) C'est là la tâche des bibliothécaires attachés à ces établissements, et nous sommes charmé de pouvoir annoncer au public que Mr. Fiefs, bibliothécaire à Liége, va s'occuper sous peu de la publication d'un catalogue raisonné des manuscrits appartenant à la bibliothèque de l'université de Liége.

nous avons extraite du catalogue préparé pour l'impression.

1. *Acta concilii Basiliensis et multa alia concilium istud concernentia.*

Mss. in-folio du xv[e] siècle, de 198 feuilles et fort curieux ; car il est évident que les pièces qui le composent ont été recueillies par quelqu'un qui a assisté à ce concile, quelques-unes même portent les signatures et les traces des sceaux des prélats qui ont assisté au concile.

2. LUDOLPHI DE SAXONIA, *vita Jesu-Christi,* in-folio.

Mss. sur parchemin du xiv[e] siècle, en 229 feuilles.

3. *Biblia sacra.*

Superbe manuscrit en 2 voll., écrit à l'abbaye de St.-Trond, vers la fin du xi[e] siècle.

4. *Quatuor evangelia,* in-folio.

Mss. du xii[e] siècle sur parchemin, de 270 feuilles. Ce manuscrit est remarquable sous le rapport de la beauté de l'écriture, du vélin, et des ornements enluminés.

5. *Psalterium,* 1 vol. in-8°.

Mss. de 1240, sur vélin. Précédé de poésies françaises du temps, faites en l'honneur de la Ste. Vierge. Ce volume est rempli de belles miniatures et orné d'initiales (1).

---

(1) Ce manuscrit est un présent que M[r]. Fiefs a fait à la bibliothèque dont les soins lui sont confiés.

6. *Summa* RAIMUNDI, *fratris ordinis predicatorum in* IV *libros distincta, cum glossa,* in-folio.

Mss. du XIV[e] siècle sur parchemin, en 270 feuilles. Ce manuscrit est très-beau, très-bien conservé, et contient beaucoup de vignettes coloriées.

7. *Het leven van Sin Truyden in rethoryxsche dichte door* CHRISTIAEN FASTRAETS, in-4°.

Mss. du XVI[e] siècle, sur papier, 280 feuilles.

8. *Het leven van Jesus.*

Mss. en prose flamande, publié en 1837 par M[r]. Meyer, actuellement professeur à l'université de Groningue; c'est, d'après cet écrivain, le plus ancien manuscrit en prose flamande connu jusqu'ici (1).

---

(1) Ce manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Trond, est ainsi décrit par M[r]. Meyer : « *Dit handschrift is op* 102 *quarto blaaden, of* 204 *bladzijden, van grof perkament geschreven, het welk op eenige plaatsen gaten heeft, en op andere aan elkander genaaid is; welke gebreken echter, bij het schrijven zeer wel gespaard zijn, zoo dat zij in het lezen volstrekt niet hinderen. Aan de randen ziet men nog duidelijk de gaatjes, welke, naar het toenmalig gebruik gediend hebben, om de lijnen te trekken; en deze lijnen komen ook hier en daar, naast en onder het schrift nog te voorschijn. Het is, van het begin tot het einde, doorloopend beschreven, zonder ooit met eenen nieuwen regel te beginnen. Het schrift is eene hoekige, dikke en duidelijke kloosterletter, zoo als men die alleen in de oudste handschriften aantreft, en welke zoo aanmerkelijk onderscheiden is, van de gekrulde letter, waarvan men zich in de veertiende eeuw begon te bedienen, en de regtstandige stakige letter der vijftiende eeuw. De inkt is zuiver zwart en goed bewaard gebleven, behalve op de vier eerste blaaden, waar hij eenigzins geelachtig geworden, en het perkament bijkans bruin is. De groote letters zijn zwart, maar met een weinigje rooden inkt overstipt; de J', waarmede het werk begint, is geheel rood, en tot be-*

9. *Historia cœnobii divi Trudonis apud Trudonopolim in Hasbanis a* JOH. LATOMO BERGAMO, *succincte descripta,* in-4°.

Mss. du XVIe siècle, sur papier. Cette histoire, qui est curieuse, s'arrête à l'an 1559.

---

neden aan de bladzijde, met eenig krulwerk, uitgehaald. Daarenboven zijn de namen der evangelisten, welke de schrijver gevolgd heeft, dikwijls met rooden inkt tusschen beide geschreven; en op de laatste ses bladen, te beginnen met capittel 232, is het begin van eenige capittels, door eene geheel roode letter onderscheiden; terwijl op alle overige plaatsen, slechts een winkelhaak van rooden inkt, somtijds dwars door de letters getrokken, en een op den rand geschreven rood cijfer, het begin van zulk een hoofdstuk aanwijzen; en deze roode letters zijn ook de eenige sieraden van dit oude handschrift. En, hetgene voor elken kenner van handschriften, reeds aanstonds een bewijs der hooge oudheid van dit handschrift oplevert, is, dat daarin ook volstrekt geene andere verkortingen voorkomen, dan somtijds m̄ *voor* men; *in die weinige eigennamen, welke ik, vóór het begin mijner aanteekeningen, verklaard heb; en in die weinige latijnsche woorden, waarvan de schrijver zich, in de inleiding, bedient. De* Expositien, *waarvan de schrijver, ook in de inleiding, gewag maakt, zyn in den tekst zelven opgenomen, en door den schrijver zelven welligt niet onderscheiden, daar dezelve, door eene hand uit de vijftiende eeuw, door het woord* expositio, *met rooden inkt op den rand geschreven, nu en dan zijn aangeduid; op eenige andere plaatsen zijn dezelve slechts door streepjes van roode inkt afgescheiden. Waar ik nu die woord* expositio *vond, of de roode strepjes nog kon onderscheiden, heb ik het geschrevene tusschen twe haakjes laten drukken, zonder mij echter te veroorlooven, dit in twijfelagtige gevallen te doen. De* Glosen *zyn, met eene kleinere letter, nu eens onder aan de bladzijde, dan weder op den rand, doch meestal tusschen de regels geschreven, waardoor de lezing dikwijls zeer moeijelijk was. Bij het drukken heb ik deze* Glosen *achter elk capittel opgenomen, en, zoo veel mij mogelijk en zulks duidelijk genoeg was, tot dat woord of die plaats betrokken, welke de schrijver schijnt bedoeld te hebben.*

Achter het werk, onder den laatsten regel, staan, in dezelfde kleinere letter, waarmede de Glosen *geschreven zijn, de woorden* DOMINE, LABIA MEA APERIES; *eene spreuk, welke, zoo als bekend is, in de twalfde en dertiende eeuw, door vele geestelijke schrijvers gebezigd*

10. *Fragmentum historiæ abbatum monasterii sancti Trudonis, continens historiam integram Guillelmi a Bruxella abbatis* 29, in-folio.

Mss. du xvie siècle, sur parchemin.

11. *Vita sancti Huberti conscripta per* ADULPHUM HASPARD. *Historia abbatiæ sancti Huberti in Ardenna,* in-folio.

Mss. sur papier, du xvie siècle (1526).

12. *La vie des saintes des Pays-Bas, ou les femmes illustrées dans l'église* (par BERTHOLLET), 1747, in-folio.

Mss. sur papier.

13. *Cartularium monasterii sancti Trudonis,* 1372, in-4°.

Mss. sur parchemin.

14. *Collectarium præceptorum moralium. Collegit et scripsit hunc libellum frater Trudo Gemblacensis, etc., anno* 1549, in-folio.

Mss. sur papier de 420 feuilles. Il se fait remarquer par de belles gravures sur bois et sur acier : on y voit aussi 43 nielles dignes de remarque.

15. *Beati Gregorii I magni Pape, registrum epistolarum scriptum per fratrem conventus Sanctæ Crucis Leodiensis dyocesis, a. d.* 1491, in-fol.

Mss. de 201 feuilles, sur papier. Nous citons ce manuscrit parce qu'il se trouve en tête une

---

werd, om sermoenen en gebeden te beginnen of te eindigen. » Voy. *Het leven van Jezus. Een nederlandsch handschrift uit de dertiende eeuw. Met taalkundige aanteekeningen, voor het eerst uitgegeven, door* G. J. MEYER. *Groningen*, 1835, 1 vol. in-8°.

feuille de parchemin contenant un fragment d'un poëte latin d'une écriture du XIe siècle.

16. *Collectarium præceptorum moralium* (avec plusieurs traités différents), in-folio.

Ce manuscrit contient plusieurs gravures sur bois, parmi lesquelles on distingue une tentation de saint Antoine et une descente de croix.

17. PAWILLART, *ou recueil des anciens statuts, paix, priviléges, chartes, etc., du pays de Liége,* avec un indice des chapitres des matières principales, in-folio.

Beau manuscrit de 253 feuilles. Il contient beaucoup de pièces inédites, entre autres le patron de la temporalité de J. Hemricourt, et le Pawillart Giffou. On lit à la fin du volume ces vers :

Comme une femme après l'enfantement
De son travail n'a plus de souvenance,
La peine aussy que mon entendement
A pour ce livre enduré longement
L'ayant écrit, est mis en oubliance.

18. *Recueil de paix, priviléges, etc., concernant le pays de Liége,* in-folio.

Mss. du XVIe siècle de 344 feuilles sur papier.

19. *Paix de Bruges et du Franc, entre l'archiduc Maximilien et ses sujets,* 27 février 1484.

Une feuille grand in-folio plano, pièce originale.

20. *Statuts et coustumes à observer pour très honoré Sr. M^r^. l'eschevin Beckman, fait l'an* 1650, *le* 8 *janvier, etc.,* in-folio.

Mss. du XVIIe siècle, 207 feuilles. Ce volume contient des records des échevins, des commentaires sur les coutumes de Liége, quantité de paix, mandements, édits, ordonnances et priviléges relatifs à l'histoire de cette principauté; le testament d'Evr. de la Marck, pièce curieuse, etc.

21. ULPIANUS *de edendo,* in-8°.

Mss. du XIIIe siècle, 18 feuilles sur parchemin.

22. LUCANI *Pharsalia, cum notis quibusdam,* in-folio.

Mss. du XIIe siècle, sur parchemin, de 105 feuilles.

23. CICERONIS *rhetorica.—Ejusdem Epistolar,* lib. XII, XIII, XIV.—*Oratio Pompeiana* (*pro Milone*). —*Or. pro Ligario.* —*Or. pro Dejotaro.*— *Or. pro Marcello.* — In-folio.

Mss. du XVe siècle, 146 feuilles.

24. *Alexandreidos libri X cum notis authore* GUALTERO DE CASTIGLIONE, in-folio.

Mss. du XIIIe siècle, sur parchemin, de 62 feuilles. Il manque le dixième livre.

25. *Reinhardus Vulpes, fabula versibus conscripta,* in-8°.

Mss. du XIIIe siècle. Ce manuscrit a été publié à Stuttgart en 1832 par l'ancien professeur de l'université de Louvain, M^r^. le docteur Mone, aujourd'hui conservateur des archives du grand-duché de Bade.

26. FLAVIUS JOSEPHUS, *bellum judaicum, scriptum anno Dni.* 1499, in-folio.

Mss. sur parchemin, 286 feuilles.

27. *Boëtius de consolatione vitæ humanæ.*

Mss. du XIVe siècle qui en renferme encore deux autres, savoir : 1° *Reinhardus Vulpes, fabula metrica conscripta,* XIVe siècle ; 2° *Thomas de Aquino, sententiæ supra tres libros de anima Aristotelis,* XVe siècle.

28. LUCANUS, M. A., *de bello civili vel Pharsaliæ libri X cum argumentis, etc.,* in-folio.

Mss. du XIIe siècle, 104 feuilles sur parchemin.

29. DARETIS PHRYGII *de bello Trojano libri sex a Cornelio Nepote in latinum sermonem conversi.*

Mss. sur papier, 260 feuilles.

30. SULPITII SEVERI *opera omnia,* in-folio.

Mss. du XIIIe siècle, sur parchemin, de 101 feuilles.

31. *Copie des armes et blasons, chartes et priviléges des évêques de Tongres et de Liége,* par VAN DEN BERGH, in-folio.

Mss. du XVIIe siècle, 980 pages sur papier. Il y a dans ce même volume un *Catalogus sanctorum collectus a patre P. de Natalibus de Venetiis.* Le reste du volume contient une foule de recherches généalogiques concernant des familles des Pays-Bas.

32. *Les armoiries et blasons des trente-deux bons métiers de Liége, précédés d'un mémoire historique sur l'ancien Perron de Liége, et de la figure de ce Perron. Reliefs des trente-deux métiers par les Groutars, etc.,* in-folio.

Mss. avec belles figures coloriées. C'est un manuscrit autographe de M^r^. J.-C. OPHOVEN.

33. *Recherches généalogiques sur plusieurs familles du pays de Liége et de Limbourg, et principalement sur la famille Stroeyff ab Ophoven*, in-folio.

Mss. du XVIIe siècle, sur papier, avec beaucoup d'armoiries, ensemble de 55 feuilles.

34. *Histoire de l'église et de la principauté de Liége, par le P. J. Bertholllet*, 1749, in-folio.

En tête de ce livre on lit : « Les reviseurs ont rejeté ce livre à la révision, tant ceux de la province Gallo-Belgique que de la Flandre Belgique, où l'auteur autorisé par N. R. P. général, s'était adressé.

» (*Signé*) J.-B. DE MARNE, *collegii Leodiensis vice rector*. »

35. BERTHOLET, *histoire ecclésiastique des Pays-Bas, y compris le martyrologe Belgique*, tom. II, in-folio.

Mss. autographe du XVIIIe siècle, 811 pages sur papier. Le premier volume se trouve à la bibliothèque du séminaire épiscopal de Liége. La séparation de ces deux volumes date du partage des livres entre la ville de Liége et le séminaire de cette ville, dont nous avons parlé plus haut.

36. *Description des sept provinces des Pays-Bas, autrement dit la Germanie inférieure ou basse Allemagne, etc., par le sieur* A.-B.-D. (DRAECK), *achevez l'an* 1759, in-folio.

Mss. sur papier, 244 feuilles de texte, 1 planche coloriée et 3 feuilles de table, avec les armoiries des villes coloriées.

37. Lamberti *parvi et* Reineri *chronicon sancti Jacobi in Leodio,* in-4°.

Mss. autographe du XIIe siècle.

38. *Historiæ Leodiensis Enneas, s. libri novem in tres partes distincti, logiam veteram, novam, renovatam. Auctore* J.-E. Fullonio, in-folio.

Mss. du XVIIe siècle, sur papier, de 465 feuilles.

39. *Remarques sur la joyeuse entrée de Sa Majesté comme ducq de Brabant, par L. Jean de Pape, chevalier, seigneur de Glabbecq,* etc., in-folio.

Mss. du XVIIIe siècle, sur papier, de 102 feuilles.

40. *Chronique du pays de Liége, depuis la fondation de la cité jusqu'à la mort de Gérard de Grosbeck, cinquante-neuvième évéque de Liége,* in-folio.

Un volume in-folio sur papier, 111 pages, écriture du XVIe siècle.

41. *Histoire de Liége, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an* 1004, in-folio.

Mss. sur papier, du XVIe siècle. Cette histoire est annoncée comme tirée d'un vieux manuscrit. Elle a appartenu à la ville de Liége, et contient 223 pages. Le professeur Mone en a pris des extraits pour son ouvrage intitulé : *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit, Jahrg.* 1836, S. 64, u. ff.

42. *Aucunes dates icy mises pour mémoire des choses passées sur l'histoire de Liége.* — Dans le même volume se trouve Pawillart, ou *recueil d'an-*

ciennes paix, ordonnances, priviléges, etc., de l'ancien pays de Liége, in-folio.

Mss. du XVIIe siècle, de 163 feuilles. Il renferme quantité de pièces non publiées par Louvrex.

43. *Chronique du pays de Liége, depuis la destruction de Troie-la-Grande, jusqu'en* 1631 *après Jésus-Christ,* in-folio.

Mss. du XVIIe siècle, 226 feuilles sur papier.

44. *Nomina benefactorum bibliothecæ collegii societatis Jesu Leodii,* 1637, in-folio.

Mss. sur papier de 131 feuilles.

45. *Catalogus alphabeticus bibliothecæ majoris societatis Jesu Leodii,* in-folio.

Mss. du XVIIIe siècle, de 306 feuilles sur papier.

46. *Catalogue d'emprunt et catalogue de placement des livres de la bibliothèque des Jésuites de Liége,* in-folio.

Mss. du XVIIIe siècle, sur papier.

Enfin, nous avons réservé pour la fin, la citation d'un des plus précieux manuscrits de la bibliothèque de l'université de Liége. C'est un *évangéliaire* du Xe siècle qui vient d'être remis à la bibliothèque de Liége, sous la condition qu'il demeurera la propriété de la ville de Liége, quel que soit le sort futur de la bibliothèque de l'université de cette ville. Le donateur est M^r. SACRÉ, propriétaire à Odeur. Ce volume est surtout précieux par sa reliure et à cause du personnage auquel il a appartenu. La couverture supérieure de ce volume est composée de huit figures en mosaïque, divisées par

compartiments et séparées entre elles par des ornements en cuivre ciselé et doré. Le milieu est formé d'une grande plaque en ivoire sculpté, représentant, dans sa partie supérieure, Dieu le père assis, ayant le globe sous ses pieds et entouré des emblèmes des quatre évangélistes. Au bas de cette sculpture se trouve un personnage en habits pontificaux agenouillé devant un oratoire, ayant un livre de prières en mains et un fauteuil derrière lui. Les rebords contiennent l'inscription suivante gravée sur l'ivoire :

En ego Notkerus, peccati pondere pressus
Ad te flecto genu qui terres omnia nutu.

Cette inscription, la date du manuscrit, et les ornements de la reliure ne laissent aucun doute que ce volume précieux n'ait autrefois appartenu à l'évêque Notger, le premier prince souverain de Liége, le fondateur de la cathédrale de St.-Lambert et des églises collégiales de St.-Denis et de St.-Jean, le conquérant de Chévremont. Il paraît d'ailleurs qu'il a appartenu, avant la révolution française, à la collégiale de St.-Jean, où l'on sait que l'évêque Notger est enterré (1).

Des journaux littéraires avaient encore annoncé que la bibliothèque de Liége avait acquis une partie des *Archives Joursanvault* (2); ce fait est inexact : la partie

(1) Voir le *Journal de Liége*, du 14 février 1842.

(2) Voici ce qu'en dit la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. I, 5e livr., p. 526 : « Nous avons appris que la partie des archives Joursan- » vault, qui restait à vendre, a été acquise par la *bibliothèque de la* » *ville de Liége*. Il est regrettable que les derniers lots de cette belle » collection, qui renfermaient tant de précieux documents sur le Lan- » guedoc, l'Auvergne et l'Orléanais, n'aient pas été préservés de l'émi- » gration par le zèle éclairé de quelque conseil général. » — Voyez aussi le *Catalogue analytique des Archives de Mr. le baron de Joursanvault*,

des archives Joursanvault achetée à Paris, l'a été par un libraire de Liége, et non par la bibliothèque de l'université de cette ville (1).

On s'étonnera avec nous de trouver si peu de manuscrits à Liége, tandis que nous avons vu plus haut que les anciennes bibliothèques des corporations religieuses de cette province en possédaient grand nombre de très-précieux. La cause en est, comme nous l'avons vu ci-dessus, que tous les manuscrits provenant des corporations supprimées de la Belgique n'avaient pas été attribués à des bibliothèques du pays, et que nos couvents furent dépouillés, par le gouvernement républicain français, des principales richesses qu'ils possédaient (2). Cependant, lors de la restitution de ces manuscrits en 1814, plusieurs furent retrouvés et placés, comme appartenant au gouvernement, à la bibliothèque royale dite de Bourgogne, à Bruxelles (3).

---

contenant une précieuse collection de manuscrits, chartes et documents originaux, contenant l'histoire générale de France, etc., Paris, 1838, 2 voll. in-8°.

(1) Voy. le nouveau catalogue de la librairie *Polain* à Liége.

(2) Voir plus haut § V.

(3) C'est ainsi que nous retrouvons aujourd'hui à la seconde section de la bibliothèque royale, des manuscrits provenant de Saint-Laurent, de Saint-Lambert et des jésuites de Liége, voir les nos 9384 à 89, 9376, 10849 à 54, 10066, 9934, 9161, 9162, 9164, 9167, 10514, 9644, 9512, 9200, 9166, 11053, 10590, 10791, 9932, 10587, 9893, 9706, 9147, 9148, 9534, 9514, 10455, 10989, 10464, 10251 et 9115 à 9118 de l'inventaire général de la bibliothèque dite de Bourgogne.

§ XV.

Incunables de la bibliothèque de l'université de Liége.

La bibliothèque de Liége étant destinée aux études universitaires, il n'entre pas dans les vues du conservateur de ce dépôt littéraire d'acheter des éditions du xve siècle, dont la valeur intrinsèque est pour ainsi dire nulle aujourd'hui. Aussi n'y trouve-t-on que 120 à 125 incunables, dont la plupart proviennent de l'abbaye d'Everboden (1). Pour contenter les amateurs de cette classe de livres, nous allons cependant leur faire connaître quelques-uns des plus rares.

S. L. et A.

JUVENALIS et A. PERSII FLACCI *satiræ*, petit in-folio.

Ancienne édition imprimée à longues lignes, au nombre de 32 sur les pages entières, sans chiffres, réclames, ni signatures; caractères semblables à celui du *Virgile* imprimé en 1470 par Vendelin de Spire.

Dans la *Biblioth. spenceriana* de DIBDIN, tome II, page 124, il est fait mention d'une autre édition de Juvénal et Perse, petit in-folio, sans lieu ni date, réimprimé page pour page, et ligne pour ligne sur celle-ci, par le même imprimeur, et avec le même caractère, mais dont les abréviations sont moins nombreuses.

1470.

D^vi THOME AQUINATIS *continuum in librum Evangelii secundum Matthæum et Marcum. Impressum, Romæ, per Arnoldum Pannartz et Conradum Sweynheym,* 2 volumes in-folio.

(1) Voir plus bas.

Imprimé en caractères romains sur deux colonnes. A la fin on lit :

Adpicis illustris lector, etc.
Conradus Sweynheym : Arnoldus Pannartzque magistri
Rome impresserunt talia multa simul
Petrus cum fratre Francisco Maximus ambo
Huic operi optatam contribuere domum

MCCCCLXX.

Le présent exemplaire provient de la bibliothèque d'Everbode dont mention plus bas.

1472.

Ciceronis, M. Tullii, *officia; paradoxa; de amicitia; de senectute; somnium Scipionis, et versus* xii *sapientium. Venetiis, Vindel. de Spira,* 1472, in-fol.

Cet exemplaire est d'une belle conservation avec toutes ses marges. On lit à la fin du volume la souscription suivante :

Anno Christi MCCCCLXXII. Die uero IIII mensis Julii Venetiis.

— E Spira nato Ciceronis opuscula quinque
— Hæc Vindelino formis impressa fuere.

1472.

Jo. Nyder, *preceptorium divine legis. Impressum Coloniæ per magistrum Joh. Kœlhof de Lubick, anno Dni.* 1472, in-folio (1).

Première édition, avec date; remarquable parce qu'elle est, jusqu'à-présent, le plus ancien livre connu, imprimé avec des signatures. En effet, d'après tous les détails

(1) Jean Nider ou Nyder, de la Souabe; dominicain et prieur du couvent de Bâle, se trouva au célèbre concile de cette ville et mourut vers l'an 1440.

qu'ont donnés sur cette matière (les *signatures*) les bibliographes les plus renommés, il paraît qu'il ne reste pas le moindre doute sur la réalité d'un monument typographique, qui assure, de la manière la plus décisive, l'honneur de l'invention des signatures à JEAN KOELHOF DE LUBECK, imprimeur dans la ville de Cologne. (Voyez notre *Manuel du bibliothécaire*, pag. 183 et suiv.)

1473.

UTINO, LEON. DE, *sermones aurei de sanctis per totum annum. Venetiis, per Franc. de Hailbrun,* et *Nic. de Franckfordia,* 1473, in-folio.

Première édition très-rare, imprimée sur deux colonnes et en lettres gothiques. On trouve au commencement du volume un simple feuillet, contenant la table des saints, et à la fin cette longue souscription :

Expliciunt sermones aurei de sanctis per totum annum quos compilavit magister Leonardus de Utino sacre theologie doctor ordis fratrum prædicatorum, ad instantiam et complacentiam magnificæ communitatis Utinensis ac nobilium virorum ejusdem M. CCCC. XLVI, *in vigilia beatissimi patris nostri Dominici confessoris. Ad laudem et gloriam Dei omnipotentis et totius curiæ triumphantis. Impressi quoque sunt hi sermones Venetiis per magistrum Franciscum de Hailbrun et magistrum Nicolaum de Francfordia socios. Laus Deo.* M. CCCC. LXXIII.

La partie de cette souscription jusqu'aux mots, *et totius curiæ triumphantis,* qui se trouve dans quelques éditions sans date, a fait croire autrefois que ce livre avait été imprimé en 1446, date de sa composition, l'auteur ayant achevé cet ouvrage la veille de Saint-Dominique de ladite année.

1476.

Liber sextus decretalium Bonifacii Pape VIII, *cum glossa. Basileæ ingenio et arte M. Wenszlers impressum feliciter est finitum, anno Dni.* 1476, in-folio maj. (1). A la fin se trouve ce tetrastichon :

Pressos sepe vides lector studiose libellos
Quos etiam gaudes connumerare tuis
Si fuerint nitidi, tersi, si dogmata digna
Contineant, et sit littera vera, bona
Disperiam nisi invenias hæc omnia in istis
Quos pressit Wenszlers ingeniosa manus.
Nam quæcumque fuit hoc toto codice pressa
Littera, sollicito lecto labore fuit.

1476.

Fasciculus temporum, a quodam devoto Carthusiensi (Warnero Rolewinck de Laer) *editus. Impressum per Conradum de Hoemborch, anno* 1476, *feria sexta ante Martini episcopi, in-fol. maj.* (2).

Voyez Hain, *repertor. bibliogr.*, t. I, pars 2, p. 357, n° 6919.

---

(1) Boniface VIII, trop célèbre par les troubles arrivés sous son pontificat, est particulièrement connu par ses démêlés avec Philippe-le-Bel, roi de France. Au reste, c'était un homme très-savant pour son temps, et d'un caractère très-passif. Ce pape mourut de chagrin en l'an 1303.

(2) Werner Rolevinck, né à Laer, dans le diocèse de Munster, se fit chartreux à Cologne en 1447, où il composa cette chronique, qui a été imprimée plus de vingt-cinq fois dans le xve siècle. La première édition, dont les exemplaires sont très-rares, est de 1474, imprimée à Cologne, par Arnoldus Therhuernen. Werner mourut, en 1492, victime de sa charité envers ses frères religieux infectés de la peste. Le présent exemplaire se trouve relié à la fin d'un Isidorus, *episc. Hispal., etymologiarum libri XX*, imprimé à Cologne par Ulric Zell en 1476.

1477.

Maius Junianus, *Parthenopæus, liber de priscorum proprietate verborum. Tarvisiæ, Bern. de Colonia,* 1477, in-folio (1).

Cette édition, quoique moins belle que celle de 1475, imprimée à Naples, par Mathieu Morave, est cependant encore estimée. V. Hain, *repertor. bibliogr.,* t. III, p. 331, nº 10540, et Panzer, *annales typogr.,* t. III, p. 35, nº 20.

1477.

Lucani *pharsalia. Venetiis, Juv. Guarinus,* 1477, in-folio.

Cette édition, d'une belle exécution, est très-recherchée, et les exemplaires en sont rares. On trouve au commencement du volume deux feuillets séparés, contenant la vie de Lucain, et à la fin on lit ces vers latins :

Quam veniant grandes Lucani in carmina musæ
Et quantum excellat dicendi fulmine vates
Judicet, altiloquas novit quicumque sorores.
Certe ego divino paulum cessisse Maroni
Crediderim, Phœbo digna et majora locutum.
Incertos belli eventus civiliaque arma
Cognatasque acies et summa pericula rerum.
Scripserit ardenti melius quis carmine Vates?
Quasve ferat Latius gentes aut Gallicus axis,
Aut oriens, quibus aut animis in bella ruentes?
Quid toga, quid sævi pariant discrimina Martis :
Emptor habes : tantum moneo observare poëtam
Ergo cape et juvenem Guerinum ad sydera tollas
Lucanum Veneta docte qui impresserit urbe.

---

(1) Junianus Maius, gentilhomme napolitain, enseigna les belles-lettres à Naples avec réputation, et il eut pour disciple le célèbre Sannazar.

1478.

Sylvaticus, M., *opus pandectarum medicinæ, per Martinum Husz* et *Joannem Faber*. M. CCCC. LXXVIII, *in Lugduno,* in-folio.

Naudé, dans ses additions à l'histoire de Louis XI, cite cette édition comme le plus ancien livre imprimé à Lyon; mais on en connaît aujourd'hui un de 1473, savoir : Lotharii *compendium quinque continens libros; primus tractat de trinitate, etc., etc. Lugduni, Barth. Buyerius,* 1473, in-4°. Voyez aussi le *Repertor. bibl.* de Hain, t. II, part. 2, pag. 376, n° 15197.

1479.

Astexanus de Ast, *summa de casibus conscientiæ — in sancta et fœlici civitate Colonia per Hinricum Quentell — sub anno Dni.* M. CCCC. LXXIX — *impressum,* in-folio, 2 coll. (1).

La première édition de cet ouvrage a été imprimée entre 1470 et 1472, et la première avec date est de 1473, in-folio, imprimée à Venise par Jean de Colonia.

1479.

S. Bonaventuræ *sermones de tempore et de sanctis cum communi sanctorum ad populum. Zwollis,* M. CCCC. LXXIX, in-folio.

Première édition, recherchée des curieux, parce qu'elle est regardée comme l'une des premières impressions faites dans la ville de Zwoll, province d'Over-Yssel, en Hollande. Ce volume est imprimé sur deux colonnes, sans chiffres ni réclames; les signatures sont placées au

---

(1) Astesanus, ainsi nommé d'Asti, sa patrie, ville du Piémont, était de l'ordre des frères mineurs dans la province de Gênes; il composa cet ouvrage en 1317, et mourut vers l'an 1330.

haut des pages : les lettres initiales sont faites à la main. A la fin du texte on lit cette souscription :

> *Ventura bona dicentis seraphici doctoris Bonaventure sacrosancte Rone ecclesie Cardinalis dignissimi de tempore simul et sanctis perfructuosum opus Zwollis impressum : Feliciter explicit* · : · *Anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono.*

(1479—1480.)

Salesberiensis, Jo., *opus de nugis curialium et vestigiis philosophorum, quod Policraticon dicitur.* (*Bruxellæ, apud Fratres vitæ communis, circa annum* 1480), *fol. goth.* (1).

Édition très-rare et la première de cet ouvrage ; elle est imprimée sur deux colonnes, de 40 lignes chacune dans les pages entières, et sans chiffres, signatures et réclames ; les caractères sont ceux qui ont servi à l'impression des *Sermones S. Bernardi;* du *Gnotosolitos* et autres ouvrages imprimés à Bruxelles au xve siècle.

On trouve au commencement un simple feuillet, contenant au verso (le recto est blanc) quelques témoignages sur l'auteur ; ce feuillet est suivi d'une table de

(1) J. Petitus s. Parvus, dit Saresberiensis ou Salesberiensis, pour être né dans la province de Sarisburi en Angleterre, naquit en 1110. Il fut le compagnon de St. Thomas, évêque de Cantorbéry, à l'assassinat duquel il se trouva présent, et reçut même au bras une blessure en voulant parer le coup que les assassins portaient sur la tête de l'évêque Thomas. Envoyé en exil par le roi d'Angleterre, il fut élu évêque de Chartres, où il mourut l'an 1181 ou 1182. On a encore de lui entre autres une relation de la vie de St.-Thomas, évêque de Cantorbéry.

matières; vient ensuite une grande pièce de vers latins avec cet intitulé :

Eutheticus Johannis episcopi Carnote ñ In policraticon.

Cette pièce occupe 4 feuillets imprimés. Suit le texte. Voyez LASERNA-SANTANDER, *dict. bibliogr. du* XV[e] *siècle,* t. III, p. 340; HAIN, *repertor. bibliogr.*, II, p. 1, pag. 162, n° 9430, et EBERT, *bibliogr. Lexicon*, I, 884.

1480.

Summa in virtute, cardinales et vitia illis contraria eorumque remedia.

A la fin on lit : *Summa de quatuor virtutibus cardinalibus et vitiis oppositis finit feliciter. Exaratumque est hoc opus studiosissime in urbe Parisina celeberrima per magistrum Ulricum Gering et G. Maynyal, anno* 1480, in-fol. (1).

1480.

JOHANNES DE S. LAURENTIO. *Postillæ evangeliorum dominicalium totius anni et aliquorum festorum.*

A la fin se trouve : *Explicit insigne opus postillarum per reverendum magistrum Johannem de sancto Laurentio, super evangeliis dominicalibus utilissime compositarum in inclita Bruxellensium ducatus Brabantiæ civitate summa cum industria impressum, ac anno Dni.* M. CCCC. LXXX, *feliciter terminatum,* in-folio (2).

1480.

HARENTALS, P. DE, *expositio super librum Psalmorum* (*Coloniæ*). *Conradus de Homborch,* 1480, in-fol. (3).

---

(1) V. HAIN, *repertor. bibliogr.*, t. II, pars 2, p. 371, n° 15173.

(2) Voy. HAIN, *repertor. bibliogr.*, t. II, pars 1, p. 160, n° 9410.

(3) P. de Harenthals, ou mieux de Herenthals, petite ville près d'An-

Première édition, imprimée sur deux colonnes, de 40 lignes chacune quand elles sont entières, et sans chiffre et réclames, avec signatures. Au verso du dernier feuillet, colonne première et seconde, on lit cette souscription :

EXPLICIT COLLECTA
rius super libꝝ psalmoꝝ collectus
et finit⁹ per fratrem Petrum de Ha-
rentals Canonicum priorem floreffien-
sem premonstratensis ordinis ad
opus reverendi patris Johannis
de Arkel : quondam Trajectensi postea
Leodiensi episcopi. Approbatus et
admissus ab alma universitate Co-
loniensi. Impressus autem et consumma-
tus per me Conradum de Homborch.
Anno Dominice incarnationis. M°
CCCCLXXX°. *Ipsa die sancti Laurentii*
martiris : ad laudem et gloriam om-
nipotentis Dei : et ad utilitatem ecclesie
sue sancte : qui est benedictus in se-
cula seculorum. Amen.

1482.

Euclides, *elementa geometriæ, cum commentariis Antonii Campani, latinè. Venetiis, Erhardus Ratdolt,* 1482, in-folio.

Première édition. On lit à la fin cette souscription : *Opus elementorum Euclidis megarensis in geometriam artem In id quoque Campani pspicacissimi Commentationes finiunt. Erhardus Ratdolt Augustensis im-*

vers, mourut en 1390 dans l'abbaye de Floreffe, de l'ordre des Prémontrés, dont il avait été prieur plusieurs années.

pressor solertissimus. Venetiis impressit. Anno salutis M. CCCC. LXXXII. *Octavis Calen. Jun. Lector. Vale.*

1482.

Guarinus, *vocabularius breviloquus;* précédé de son *ars diphthongandi et punctandi cum tract. de accentu.* A la fin on lit : *Finit vocabularius breviloquus triplici alphabeto diversis ex autoribus nec non corpore utriusque juris collectus ad latinum sermonem capessendum utilissimus. Impressus Basilee anno Dni.* M. CCCC. LXXXII. *Laus Deo,* 1 volume in-folio (1).

Volume en caractères gothiques, et avec signatures.

1485.

Cicero, *de fato, topica et de universitate cum commento Georgii Vallæ.* A la fin on lit : *Diligentissime per Antonium de Strata cremonensem Venetiis impressus est, die* xi Julii M. CCCC. LXXXV, in-fol.

1486.

Ovidius, P. N., *opera omnia part. II comprehensa. Impressum Venetiis per Bernardinum de Novaria* M. CCCC. LXXXVI, in-fol.

1488.

Jo. de Thwroz, *Hungarorum chronicon.* A la fin on lit : *Serenissimorum hungarie regum chronica bene revisa ac fideli studio emendata finit feliciter. Impressa erhardi Ratdolt viri solertissimi eximia industria et mira imprimendi arte — anno* M. CCCC. LXXXVIII, in-4° (2).

(1) J.-B. Guarini, issu d'une famille illustre de la ville de Vérone, fit exprès le voyage de Constantinople pour apprendre la langue grecque; il y eut pour maître le célèbre Chrysoloras. Ce savant mourut en 1460.

(2) Voy. Hain, *repertor. bibliogr.*, t. II, p. 2, pag. 414, n° 15518.

1490.

Scriptores historiæ Augustæ, seu Imperatorum Romanorum Vitæ a Julio Caesare ad Numerianum a diversis autoribus compositæ. A la fin se trouve : *Habes candide lector Cæsarum vitas parvo ære : quas olim anxius quærebas maxima lucubratione a viris præstantissimis emendatas. Quæ omnia accuratissime Venetiis impressa sunt per Joannem Rubeum de Vercellis, anno* M. CCCC. LXXXX, in-folio (1).

La première édition, dont les exemplaires sont très-rares, a été imprimée à Milan en 1475, par Philippe de Lavagnia.

Pour terminer cet article, nous nous étions réservé de parler d'un prétendu *premier livre imprimé à Liége,* qui, d'après le dire d'un journal littéraire, devait avoir été offert en don à la bibliothèque de l'université de Liége. Car voici ce qu'on lit dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France,* par A. Leroy, tome III, première livraison :

« M. C. M., de Liége, a trouvé ces jours derniers, parmi un tas de vieux bouquins, un livre très-rare et dont aucun bibliographe ne fait mention. C'est un petit in-4°, sans chiffres ni réclames, intitulé : « *Les sermons* » *du desireux qui aspire à suivre le train de nostre* » *doulx seign. Iesus-Christ, tournés du latin en fran-* » *çois à la requeste de noble et courtois M. Iehan, comte* » *de Hornes, prévost de l'englise de Liége, etc.* » Au bas d'un monogramme curieux on lit : « *Et se vendent à* » *Liége à la rue del Wagge en la bouticque de Josse*

---

(1) Voy. Hain, *l. l.*, t. II, p. 2, pag. 302, n° 14563.

» *Warnier, à l'enseigne de Saint Hierosme.* » A la fin du volume, on trouve ces mots : « *Cy finist les sermons....* (On rappelle tout le titre....) *Nouvelement* » *imprimé en la cité de Liége pour Josse Warnier par* » *Balthasar de Holongne, typographe juré, demourant en la rue de Foulon, à l'enseigne des Trois* » *Roys, près de nostre Dame aux Fonts, et a esté* » *achevé de imprimer le* xxij *de Juing mil cinq cens* » *et dix septiesme* (1517). Mr. C. M. (1) a l'intention de faire don de sa précieuse trouvaille à l'université de Liége. (2) » Voilà la description du livre; mais arrivé à Liége pour continuer nos recherches sur la bibliothèque de cette université, nous avons appris de la bouche du conservateur de ce dépôt, que le don en question n'avait jamais été effectué. Sans doute que Mr. C. M. a renoncé à faire des cadeaux aux bibliothèques de l'État, chose que nous regrettons pour ce volume seulement, car, s'il était déposé à ladite bibliothèque de Liége, nous pourrions en prendre inspection et juger en connaissance de cause du nouveau combat littéraire qui vient de s'engager au sujet de cette prétendue première impression de Liége; car voici ce qu'on lit dans le *Journal de Liége,* du 2 mai, nº 104 :

(1) Que nous supposons être Mr. Ch. Morren, professeur de botanique à Liége.

(2) Au sujet de cette impression, Mr. le baron de Reiffenberg ajoute les lignes suivantes : « Nous avions marqué approximativement la première impression à Liége, vers 1522, chez le même Holongne ou Holonius (v. son *Annuaire de la bibliothèque royale, de* 1840, p. 31) : il faut remonter maintenant de cinq années, et peut-être une nouvelle découverte nous forcera-t-elle de reculer encore plus haut. »

« On sait que, suivant l'*Art de vérifier les dates*, l'art typographique fut établi à Liége l'an 1558, par un imprimeur allemand nommé Walther Marbarius. Cette opinion est aujourd'hui complètement réfutée par les faits. » Voy. son *Annuaire de* 1842, p. 305.

« M. le baron de Reiffenberg vient de publier dans l'*Annuaire de la bibliothèque de Bourgogne* de 1842, une description d'une rareté bibliographique qui parut à Liége en 1517. Il doit la communication de cet ouvrage à Mr. C. M. de Liége. Nous en possédons aussi un exemplaire : il nous met à même de faire une correction à la notice du spirituel bibliothécaire. *Les Sermons du Désireux* furent imprimés par *Balthazar de Holongne, typographe juré demeurant en la rue du Foulon, à l'enseigne des Trois Roys, près de Notre-Dame-aux-Fonts* : lisez, *demourant en la rue du Faulcon*. Cette rue était entre St.-Lambert et la maison occupée aujourd'hui par Mr. Desoer. C'est là que le premier monument typographique liégeois aurait vu le jour, si nous ne possédions un ouvrage qui lui est antérieur de trente-trois ans.

» Henri-Joseph Gérardi, qui fut nommé chanoine de la chapelle impériale de St.-Lambert, en 1793, et qui est mort en 1833, était lié d'une étroite amitié avec le baron de Villenfagne, un de nos plus laborieux savants. Un jour, la conversation vint à tomber sur l'introduction de l'imprimerie à Liége, et Villenfagne reconnut que son travail sur cette spécialité était peu profond, parce que cette ville manquait d'antiques bibliothèques, et qu'il avait la conviction que le moment n'était pas loin où l'on ferait la découverte de quelque volume qui rejetterait l'origine de l'imprimerie dans notre pays au xve siècle. Gérardi, mis sur cette discussion, lui parla alors de la bibliothèque de feu son excellence le grand vicaire de Rougrave (nous suivons la note de Villenfagne, écrite sur la garde du volume), mort le 30 mars 1804, âgé de 86 ans, et des livres que ce noble seigneur lui avait légués, et qui gisaient dans le grenier depuis la

donation : ce n'était en effet, disait le chanoine, qu'un tas de vieux bouquins propres à amasser de la poussière. Villenfagne alla visiter son ami, et bientôt il s'extasia devant un incunable rarissime et qu'il voulut faire connaître aussitôt; mais trois mois après, le noble érudit était dans la tombe.

» *L'annuaire de la bibliothèque de Bourgogne* vient de nous remettre en mémoire et cette anecdote et notre vieux volume. Il a pour titre :

» *Arnoldi de Fleron jurisperiti canonici ecclesiæ scti martini q. conseillarii Clementissimi-Joanis de Horne episcopi Leodiensis Tractatus Juridicus de investiturâ Pontificorum leodiorum.*

» Le texte suit immédiatement et finit au verso du feuillet 140 par ces mots : *Hoc opus Impressum est in illustrissima Civitate leodiensium per Lambertum Querici ad instanciam nec non impensas doctissimi Arnoldi de Fleron Anno Domini* M. CCCC. LXXXIV. *VI. Kal. Aug.*

» C'est un in-4°, *major,* orné d'une planche en bois, qui se trouve après le titre, représentant le sacre du roi David. Le papier est d'une fort belle pâte. Les caractères sont mal formés et gothiques, et les lettres capitales sont faites à la plume. Il est à longues lignes, dont trente-sept aux pages pleines, et contient en tout 140 feuillets. Il est sans chiffres ni réclames, mais avec des signatures qui finissent à Z IIIJ. Telle est la note de Villenfagne. C'était avec cet ouvrage de 1484 qu'il voulait rectifier ses recherches, si la mort lui en avait donné le temps. Ce livre se trouverait aussi en Allemagne, si nous en croyons les renseignements fautifs consignés par le docteur Solt, savant historien, dans ses *visites d'un bibliophile à la bibliothèque de Wolfenbuetel.* »

Si nous nous sommes servi plus haut du mot *combat littéraire,* nous avions deviné juste, car, au moment de mettre sous presse notre § xv, le même *Journal de Liége* nous communique dans son n° du 6 mai dernier, une réclamation contre l'article précité (1), et maintenant que la lutte est engagée, nous espérons qu'on videra la question et qu'on nous fera connaître la véri-

---

(1) Il n'entre nullement dans notre plan de nous mêler dans cette dispute littéraire, mais comme nous avons reproduit l'*attaque*, il est de notre devoir de donner aussi la *réplique* dont voici la teneur :

RÉCLAMATION POSTHUME DE FEU Mr. DE VILLENFAGNE,
Au sujet de l'introduction de l'imprimerie à Liége.

Au Rédacteur.

Monsieur,

» La lecture de votre journal que nous recevons ici malgré son peu d'orthodoxie, vient de me jeter dans une grande perplexité. J'y vois que le savant conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles a découvert un livre imprimé à Liége en 1517, par Balthasar de Hollongne, et que, par conséquent, ce que j'ai dit d'après Bouille et Fisen, relativement aux premières impressions liégeoises vers 1560, est complétement erroné et réfuté par des faits positifs.

» Mon collègue de l'Académie a-t-il réellement vu le livre qu'il mentionne? En ce cas, je ne dis plus mot; mais s'il n'en a parlé que par ouï-dire, qu'il veuille bien me permettre quelques observations.

» Les *Sermons du Désireux*, publiés prétendûment à Liége, vers 1517, par Balthazar de Hollongne, appartiennent, je pense, à cette nouvelle catégorie de livres qu'a fait connaître en Belgique Mr. le comte de Fortsas, de Binche, et dont n'ont parlé ni Brunet, ni Barbier, parce qu'ils n'existent pas.

» Il y a aujourd'hui, dans les environs de Bruxelles, un facétieux Montois, grand lecteur de Rabelais, homme d'esprit et de science,... qui se venge des membres de l'Académie de Bruxelles, en leur préparant de temps à autre quelque odieuse mystification. Tantôt, c'est une médaille qu'il découvre sur la famille des *Ronicolli* (lisez Goethals), et qui soulève les discussions archéologiques les plus remarquables; tantôt c'est une charte au-

table première impression faite dans la ville de Liége, et quoique la réplique soit déjà trop virulente, elle nous éclaircira cependant plus d'un fait historique.

---

thentique qu'il compose sur le même sujet, et que la section de paléographie déchiffrera lors de sa prochaine séance; aujourd'hui c'est une édition princeps et *inconnue* qu'il annonce avec un art vraiment inimitable.

» La première mention des *Sermons du Désireux* a paru dans les *Archives du Nord*, etc., publiées à Valenciennes.

» C'était une espèce d'appât jeté aux bibliophiles belges. Mr. de Reiffenberg ayant reproduit et confirmé la nouvelle dans son *Annuaire de* 1842, le mystificateur a de nouveau jeté l'hameçon avec infiniment d'adresse.

» Il vient de découvrir un livre bien autrement précieux que les *Sermons du Désireux*; c'est un traité du jurisconsulte Arnold de Fléron, sur les *Investitures des évêques de Liége*, imprimé dans cette ville en 1484 !!... A ce sujet, il me fait l'honneur de me nommer, et rapporte une prétendue note de ma main, tout aussi apocryphe que les éditions de 1517 et de 1484.

» Ni Mr. le comte de Fortsas, ni Mr. le baron de Reiffenberg, ne connaissent, à ce que je vois, le premier livre imprimé à Liége; moi-même je ne l'ai trouvé que quelques jours avant ma mort parmi les débris de la curieuse bibliothèque de Mr. le baron de Clos. On m'assure qu'il y en a un exemplaire à l'université de votre ville. Je crois devoir le signaler afin de rectifier ce que j'ai dit à ce sujet dans les *Mélanges* que j'ai publiés en 1810, chez Mr. Duvivier.

» Ce volume est un petit in-4°, de 4 feuilles, imprimé en caractères gothiques et intitulé : *Nouvelles de la mort de monseigneur Jean de Horne, arrivé en la ville de Treicht, le* 19 *du mois de décembre.* (*Imprimé à Liége, en la rue delle Wache, chez Michel Gery, tailleur de figures, au glorieux Sainct Lambiet.*

» Ce curieux livre donne, sur la mort de Jean de Horne, des détails que je n'ai jamais lus ailleurs; on y voit entre autres que cet évêque est mort d'une indigestion d'écrevisses et non d'un accès de colère contre ses sujets. ce qu'avaient prétendu quelques écrivains malveillants.

» Je recommande cet opuscule à messieurs les membres de la commission d'histoire.

» Agréez, monsieur, etc. (*Signé*) De Villenfagne d'Ingihoul.»

§ XVI.

Coup d'œil sur les principales acquisitions faites pour la bibliothèque de Liége, depuis 1817 *jusqu'en* 1841.

Le choix des livres pour une bibliothèque universitaire, où, malgré les fonds, souvent trop modiques, dont on peut disposer, l'on doit embrasser tout le cadre des connaissances humaines, est d'autant plus difficile que les demandes des professeurs tendent naturellement à sacrifier l'ensemble aux détails. Mais l'intérêt de l'instruction publique et l'honneur national exigent que l'on tienne constamment la bibliothèque au niveau des lumières.

En parcourant les rayons de la bibliothèque de Liége on s'aperçoit, dès les premiers instants, que si le bibliothécaire actuel n'a jamais perdu de vue les besoins et le goût de l'époque, il a aussi su diriger les acquisitions avec une critique éclairée et sévère, et avec une abnégation absolue de toute prédilection. Par suite de cette mesure, les savants trouveront à la bibliothèque de l'université de Liége les meilleurs livres sur chaque matière et les ouvrages qui, par leur prix et par leur grand nombre de volumes, ne peuvent que rarement trouver place dans les bibliothèques particulières.

Pour faciliter les recherches des savants qui n'habitent pas les villes où se trouvent placées nos grandes bibliothèques, nous avons déjà cru de notre devoir de désigner dans les deux premiers volumes de notre histoire des bibliothèques publiques de la Belgique, les principaux ouvrages qui se trouvent dans les bibliothèques publiques de Bruxelles et de Louvain, nous allons

de nouveau, pour suivre le même plan, faire connaître au monde savant les principales richesses de la bibliothèque de l'université de Liége. Nous suivrons, dans l'indication des titres de ces nouvelles acquisitions, l'ordre établi dans les 21 volumes in-folio de l'ancien catalogue méthodique de ladite bibliothèque.

PHYSIQUE. — CHIMIE. — TECHNOLOGIE.

BERZELIUS, Jahresbericht über die Fortschritte der physichen Wissenschaften. Tübingen, 1822-40, 20 voll. in-8°.

Collection de 81 pièces publiées pour et contre le mesmérisme ou magnétisme animal. 1 vol. in-4°, 8 voll. in-8° et 2 voll. in-12.

ÉMY, A. P., traité de l'art de la charpenterie. Paris, 1837, tom. Ier, in-4° et in-fol.

HÉRON DE VILLEFOSSE, de la richesse minérale. Paris, 1819. 3 voll. in-4° et 1 vol. in-fol. plano. — Nouvelle édition, 1841, 5 voll. in-8° et atl. in-fol.

Journal des mines. Paris, an III-1816 avec tables, 39 voll. in-8°.—*Annales* des mines. Paris, 1817-1842, 40 voll. in-8°.

KARSTEN, C. J. B., Archiv für Bergbau und Hüttenwesen. Berlin, 1818-1827, 20 voll. in-8°.

HASSERFRATZ, G. H., la siderotechnie. Paris, 1812, 4 voll. in-4°.

WALTER DE ST.-ANGE, métallurgie pratique de fer. Paris, 1835-38, 1 vol. in-4°, texte et atlas in-folio plano.

Annales des Ponts-et-Chaussées. Paris, 1831-42, 34 voll. in-8°.

BERGERON, manuel du tourneur. Paris, 1816, 3 voll. in-4°.

Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale. Paris, an XI-1840, avec table des trente-six premières années, par C. Daclin, 41 voll. in-4°.

Bulletin des sciences technologiques. Paris, 1824, 13 voll. in-8°.

Dictionnaire technologique. Paris, 1822-25, 22 voll. in-8°, et 2 voll. in-4° planches.

Dingler, G., polytechnisches Journal mit Kupf. und Karten. Stuttgart, 1820-42, 88 voll. in-8°.

Dictionnaire de l'industrie manufacturière, commerciale et agricole, par MM. Baudrimont, Blanqui aîné, Colladon, etc., etc. Paris, 1833-41, 10 voll. in-8°.

Bulletin de la société industrielle de Mulhausen. Risler, 1836-39, 12 voll. in-8°.

Brevets d'invention. Paris, 1811-41, 41 voll. in-4°.

Magazin aller neuen Erfindungen, Entdeckungen und Verbesserungen für Fabrikanten, herausgegeben von F. S. Hermstaedt, C. L. Seebass, und Baumgaertner. Leipzig, 1816-39, 19 voll. in-4°.

Journal des connaissances usuelles et pratiques, publié par MM. Gillet de Grandmont et le comte de Lasteyrie. Paris, 1825-36, 24 voll. in-8°.

MINÉRALOGIE. — BOTANIQUE. — ZOOLOGIE.

Deshayes, G. P., description des coquilles fossiles des environs de Paris. Paris, 1824, 3 voll. in-4°, et atlas.

Brongniart, A., histoire des végétaux fossiles, ou recherches botaniques et géologiques sur les végétaux renfermés dans les diverses couches du globe. Paris, 1828, tom. Ier, in-4°.

Bronn, H. G., Lethaea geognostica, oder Abbildungen und Beschreibungen der für die gebirgsformationen bezeichnendsten Versteinerungen mit lithographirten

47 quart-1 folio tafel und 2 tabellen. Stuttgart, 1835-38. 2 voll. in-8°, texte et atlas in-4°.

GREENOUGH, G. B., a geological map of England and wales, accompanied by an explanatory Memoir. London, 1820, 6 feuilles collées sur toile, in-8°, et 1 vol. in-4°, texte.

GOLDFUSS, A., Abbildungen und Beschreibungen der Petrefacten Deutschlands und der angraenzenden Laender. Düsseldorf, 1826-40, 2 voll. in-fol.

HAMILTON, campi phlegræi. Observations sur les volcans des Deux-Siciles. Naples, 1776, in-fol. plano, fig. col.

HISINGER, W., Lethæa suecica, seu petrificata Sueciæ, iconibus et characteribus illustrata. Holmiæ, 1837, in-4°.

LINDLEY, J., and W. HUTTON, the fossil flora of great Britain; or, figures and descriptions of the vegetable remains found in a fossil state in this country. London, 1831-37, 3 voll. in-8°.

KEFERSTEIN, C., Teutschland, geognostisch-geologisch dargestellt und mit Charten und Durschschnittszeichnungen erlaütert. Weimar, 1826-31, 7 voll. in-8°.

PUSCH, G., Polens palaeontologie oder Abbildung und Beschr. der vorzüglichsten und der noch unbeschriebenen Petrefacten aus den gebirgsformationen in Polen, Volhynien und der Karpathen, etc., mit 16 lith. Tafeln. 1836, in-4°.

STERNBERG, G., essai d'un exposé géognostico-botanique de la flore du monde primitif, trad. de l'allem. par le comte DE BRAY. Ratisbonne, 1820-26, 4 cah. en 1 vol. in-fol., cont. 64 pl. col.

SCHLOTHEIM, E. F., die Petrefactenkunde auf ihrem jetzigen Standpunkte durch die Beschreibung seiner

Sammlung versteinerter und fossiler Ueberreste des Thier-und Pflanzenreichs der Vorwelt erlaeutert mit xv kupft. Gotha, 1820, in-8°.—Nachtraege zur Petrefactenkunde von demselben mit 37 kupft. Gotha, 1822-23, in-8° u. in-4°.

Sowerby, J., the mineral conchology of great Britain, or coloured figures and descriptions of those remains of testaceous animals or shells, which have been preserved at various times and depths in the Earth. London, 1812-29, 6 voll. in-8°.

Schropp, S., geognostische Karte von Deutschland und den umliegenden Staaten, in 42 Blaettern. 4te aufl. Berlin, 1834, in-fol. obl.

Roemer, F. A., die Versteinerungen des norddeutschen oolithengebirges, mit 16 lith. Taf. Hannover, 1836, in-4°, nebst Nachtrag mit 5 lith. taf. 1839, in-4°.

Witham of Lartington, the internal structure of fossil vegetables found in the carboniferous and oolitic deposits of great Britain, described and illustrated. Edinburgh, 1833, in-4°.

Leonhard, C., Taschenbuch für die gesammte Mineralogie. Franckf. a M., 1807-29, 28 voll. in-8°.

Leonhard und H. G. Bronn, neues Jahrbuch für Mineralogie, Geognosie. Geologie und Petrefactenkunde. Stuttgard, 1833-40, 8 voll. in-8°.

Karsten, C. J. A., Archiv. für Mineralogie, geognosie, Bergbau, und Hüttenkunde. Berlin, 1829-40, 15 voll. in-8°.

Linnæus, C., systema vegetabilium secundum classes ordines genera species. ed. nev. speciebus ab edit. 15°, curantibus G. G. Roemer et J. A. Schultes. Stuttgardtiæ, 1817-20, 8 voll. in-8°.

Linnæus, C., species plantarum exhibentes plantas rite cognitas ad genera relatas cum differentiis specificis, nominibus trivialibus, synonymis selectis, etc., ed. 4° curante C. L. Willdenow. Berolini, 1797-1810, 10 voll. in-8°.

Linnæus, C., systema vegetabilium, ed. 16°, curante C. Sprengel. Goetting., 1825-28, 5 voll. in-8°.

Besler, B., hortus Eystettensis sive diligens et accurata omnium plantarum, florum, stirpium, ex variis orbis terræ partibus collectarum, delineatio et ad vivum repræsentatio. Norimbergae, 1613, grand in-fol.

Blume, C. L., (cognomine Rumphius) Rumphia, sive commentationes botanicæ imprimis de plantis Indiæ orientalis, tum penitus incognitis tum quæ in libris Rheedii, Rumphii, Roxburghii, Wallichii, aliorum recensentur. Bruxellis, 1836, tom. Ier, in-fol. fig. col.

De Candolle, A. P., astragalogia, nempe astragali, bisorrulæ et exitropidis nec non Phucæ, Coluthæ et Lessertiæ historia iconibus illustrata. Paris. 1802, 1 vol. in-fol. plano.

Delle Chiaje, S., hydrophysologiæ regni napolitani icones. Neapoli, ex typ. Cataneo et Fernandez, 1829, fol. cum. fig. 100 aen. col.

De Candolle, A. P., plantes grasses, peintes par P. J. Redouté. Paris, 1806, et années suivantes, 31 liv. en 2 voll. petit in-fol., et 1 vol. contenant 3 liv. fig. col.

Guimpel, F., Abbildung der deutschen Holzarten für Forstmanner und Liebhaber der Botanik, entworfen und beschrieben von L. Wildenow, in letztrer Rücksicht forgesetzt von Fr. G. Hayne. Berlin, 1815-20, II tom., 1 vol. in-4°, cont. 216 pl. illum.

Hedwig, J., species muscorum frondosorum descriptæ et tabulis æneis coloratis illustratæ, opus posthumum

editum a Fr. Schwaegrichen, 4°, cum tribus supplementis ab eod. Schwaegrichen scriptis. Lipsiæ, 1801-28, 4 voll. in-4°.

Hoffmann, G., vegetabiliæ in Herciniæ subterraneis collecta, iconibus, descriptionibus et observationibus illustrata. Norimbergæ, 1811, in-fol., fig. col.

Kunze, G., analecta pteridographica seu descriptio et illustratio filicum aut novarum, aut minus cognitarum. Accedunt tabulæ æri incisæ xxx. Lipsiæ, 1837, in-fol.

Loddiges, the Botanical cabinet consisting of coloured delineations of plants, from all countries, 1817-33. 20 voll. in-4°.

Lyngbye, tentamen hydrophytologiæ danicæ continens omnia hydrophyta cryptogama Daniæ, Holsatiæ, Færoæ, Islandiæ, Groenlandiæ, hucusque cognita, systematice disposita, etc., cum tabb. æneis lxx color. Hafniæ, 1819, in-4°, et atlas in-fol.

Michaux, A., histoire des chênes de l'Amérique septentrionale considérés sous les rapports de la botanique, de leur culture et de leur usage. Paris, 1801, in-fol.

Persoon, D. C. H., icones pictæ rariorum fungorum. Parisiis, 1803, in-4°.

Reichenbach, H., monographia generis aconiti, iconibus omnium specierum coloratis illustrata, latine et germ. elaborata. Lipsiæ, 1820, in-fol.

Reichenbach, H. G. L., iconographia botanica seu plantæ criticæ, icones plantarum rariorum et minus rite cognitarum, indigenarum exoticarumque, iconographia et supplementum, imprimis ad opera Willdenowii, Schkuhrii, Personii, Roemeri et Schultesii delineatæ, et cum commentario succincto editæ. Lipsiæ, 1823-sqq., 13 voll. in-4.

Schranck, F. de Paula, plantæ rariores horti academici monacensis. Monachii, 1819, 2 voll. in-fol. plano.

Trew, C. J., plantæ selectæ, quorum imagines pinxit G. D. Ehret, 1 vol. in-fol. pl., fig. col.

André, C. Cart., oekonomische Neuigkeiten und Verhandlungen. Prag, 1825-30, 12 voll. in-4°.

Bulletin des sciences agricoles et économiques, quatrième section du Bullet. univ. des sciences de l'industrie, publiée sous la direction de Mr. le baron De Férussac. Paris, 1824 et suiv., 13 voll. in-8°.

Journal économique, ou mémoires, notes et avis sur les arts, l'agriculture, le commerce, et tout ce qui peut y avoir rapport, ainsi qu'à la conservation et l'augmentation des biens, des familles, etc. Paris, 1751-72, 43 voll. in-8° et in-12.

Loudon, G. C., an encyclopædia of gardening; comprising the theory and practice of horticulture, floriculture, arboriculture and Landscape-gardening, etc., etc., with engravings, new edit. London, 1835, in-8°.

Loudon, G. C., the gardener's magazine. London, 1839-40, 2 voll. in-8°.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la société royale d'agriculture de Paris, 1785-1839, 54 voll. in-8°.

Mathieu de Dombasle, C. G. A., annales agricoles de Roville. Paris, 1824-28, 9 voll. in-8°.

Tessier et Bosc, annales de l'agriculture française. Paris, an VI-1828, 114 voll. in-8°.

Thouin, G., plans raisonnés de toutes les espèces de jardins, 3e édit. Paris, 1828, in-fol.

Young, A., le cultivateur anglais ou œuvres choisies d'agriculture et d'économie rurale et politique, traduit de l'anglais par Lamarre, Benoist et Billecocq, avec des

notes par Delalauze, avec des planch. en taille-douce, 1800-01, 18 voll. in-8°.

Flora, oder Botanische Zeitung. Regensburg, 1819-41, 46 voll. in-8°.

Bonpland, A., description des plantes rares cultivées à Malmaison et à Navarre. Paris, 1813, in-fol. pl. fig. col.

Bonelli, G., L. Sabbati, N. Martelli et C. Sabbati, hortus romanus juxta systema tournefortianum distributus. Romæ, 1772-83, 7 voll. in-fol. pl., fig. col.

Encyclographie du règne végétal, présentant la figure, la description et l'histoire des plantes les plus récemment découvertes sur tous les points du globe, etc. Bruxelles, 1833-38, 6 voll. in-fol.

Link, H. F., und Otto, F., Abbildungen auserlesener gewaechse des Koeniglichen botanischen Gartens zu Berlin nebst Beschreibungen und Anleitung sie zu ziehen. Berlin, 1828, 10 hefte, 1 vol. in-4°.

Sertum botanicum; collection de plantes remarquables par leur utilité, leur élégance, leur éclat, ou leur nouveauté; par une société de botanistes. Bruxelles, 1836, 6 voll. in-fol., fig. col.

Audebert, J. B., histoire naturelle des singes et des makis. Francfort, 1799, 1 vol. in-fol. plano.

Block, M. E., ichtyologie ou histoire naturelle générale et particulière des poissons, avec fig. enlum. Berlin, 1785-97, 12 tomes en 6 voll. in-fol.

Cuvier et Valenciennes, hist. nat. des poissons. Paris, 1828-40, 15 voll. in-4° avec fig. col.

Cramer, papillons exotiques des trois parties du monde, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, avec supplément par Stoll. Amsterdam, 1779-91, 5 voll. in-4°, fig. col.

DEJEAN, spécies général des coléoptères de sa collection. Paris, 1825-26, 6 voll. in-8°.

DEJEAN et BOISDUVAL, J. A., iconographie et histoire naturelle des coléoptères d'Europe. Paris, 1829-34, 4 voll. in-8°.

DELLE CHIAJE, S., memorie sulla storia e notemia degli animali senza vertebre del regno di Napoli. Napoli, 1823-29, 4 voll. in-4°, texte et atlas de 69 pl. col.

ERNST, papillons d'Europe, peints d'après nature. Paris, 1779-92, 8 voll. in-4°, fig. col.

FÉRUSSAC, histoire naturelle générale et particulière des Mollusques. — Monographie des céphalopodes cryptodibranches. Paris, 1834, in-fol., fig. col. — Tableaux systématiques des animaux mollusques classés en familles naturelles, etc. — Histoire naturelle générale et particulière des mollusques terrestres et fluviatiles. Paris, 1819, 28 liv. in-fol., reliées en 1 vol. in-fol. texte, et 2 voll. in-fol., fig. col.

(Cet ouvrage, interrompu par la mort de l'auteur. continue à paraître.)

EHRENBERG, C. G., die Infusionsthierchen als vollkommene Organisation. Ein Blick in das tiefere organische Leben der Natur. Nebst einem atlas von 64 col. Kupft. Leipzig, 1838, 2 voll. grand in-fol.

GODART, J. B., histoire naturelle des lépidoptères ou papillons de France. Paris, 1821, 9 voll. in-8° avec supplément, par M^r. P. A. J. Duponchel. Paris, 1832.

GEOFFROY, histoire abrégée des insectes, rangés suivant un ordre méthodique. Paris, 1764, 2 voll. in-4°.

GERMAR, E. F., Fauna insectorum Europæ. Halæ (s. date), 5 cent. en 5 voll. in-12, obl.

HAHN, C. W., die Wanzenartigen Insecten, getreu nach der Natur abgebildet und beschrieben ; fortgesetzt von

G. A. W. Herrich-Schaeffer. Nürnberg, 1831-39, 5 voll. in-8°, fig. col.

Hahn, C. W., die Arachniden, nach der Natur abgebild. Fortsetzung des hahnschen Werkes von C. L. Koch. Nürnberg, 1831-39, 7 voll. in-8°, fig. col.

Martini, Fr. H. W., neues systematisches Conchylien-Cabinet, fortgesetzt von J. H. Chemnitz. Nürnberg, 1769-95, 11 voll. in-4°.

Naumann, J. F., naturgeschichte der Voegel Deutschlands, mit Colorirten und schwarzen Kupfern. Leipzig, 1820-41, 10 voll. in-8°.

Panzer, Deutschlands Insecten, neue aufl. Nürnberg, 110 hefte, 28 voll. — *Idem.* Fortgesetzt von Herrich-Schaeffer, liv. 111-182.

Pallas, P., zoographia rosso-asiatica, sistens omnium animalium in extenso imperio rossico et adjacentibus maribus observatorum recensionem, domicilia, mores et descriptiones, anatomen atque icones plurimorum. Petropoli, 1811, 3 voll. in-4°.

Sturm, J., Deutschlands Insecten. Nürnberg, 1805-35, 14 voll. in-8°.

Schreber, J. C., die Saügthiere in Abbildungen nach der Natur mit Beschreibungen, fortgesetzt von A. Goldfuss und Wagner, Erlangen, 1774-1837, 6 tomes en 7 voll. in-4°. — *Id.* supplément. *Ibid.* 1840, 1er vol. in-4°.

Stoll, C., représentation exactement coloriée d'après nature, des punaises, qui se trouvent dans les quatre parties du monde, rassemblées et décrites. Amsterdam, 1788, in-4°, fig. col.

Stoll, C., représentation des cigales. Amsterdam, 1788, in-4°, fig. col.

Stoll, C., représentation des spectres, des mantes,

des sauterelles, des grillons, des criquets et des blattes. Amsterdam, 1787, in-4°, fig. col.

TEMMINCK et le baron MEIFFREN LAUGIER DE CHARTROUSE, nouveau recueil de planches coloriées d'oiseaux, pour servir de suite et de complément aux planches enluminées de Buffon. Paris, 1838, 102 liv. en 5 voll. grand in-4°.

VIEILLOT, M. L. P., histoire naturelle des oiseaux de l'Amérique septentrionale. Paris, 1807, 2 voll. grand in-fol. pl., fig. col.

WAGLER, J., descriptiones et icones amphibiorum. Monachii, 1833, in-fol., fig. col.

CUVIER, recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes. Paris, 1812, 4 voll. in-4°. — 4e édit. Paris, 1834, 10 voll. in-8°, et atlas in-4°.

VIMONT, G., traité de phrénologie humaine et comparée, accompagné d'un magnifique atlas in-folio de 120 pl. contenant plus de 600 sujets d'anatomie humaine et comparée, d'une parfaite exécution. Paris, 1832 35, 2 voll. in-4°, et 1 vol. in-4°. expl. des pl., et un atlas in-fol. avec 120 pl.

TIEDEMANN, F., Anatomie der Roehren-Holothurie des Pomeranzen-farbigen Seesterns und Steinseeigels. Nebst 10 Kupf. Landshut, 1816, 1 vol. in-fol. texte, et 1 vol. in-fol. pl.

Annales de la société entomologique de France. Paris, 1832 et ann. suiv., 9 voll. in-8°.

HORSFIELD, TH., zoological researches in Java, and the neighbouring islands. London, 1824, in-4°, fig. col.

Zeitschrift für Physiologie, *oder,* Untersuchungen über die Natur des Menschen, der Thiere und der Pflanzen von FR. TIEDEMANN, G. R. TREVIRANUS, und L. C. TREVIRANUS. Heidelberg, 1824, 5 voll. in-4°.

WIEDEMANN, C. R. W., Archiv. für Zoologie und Zootomie. Berlin, 1800-06, 5 voll. in-8°.

WIEDEMANN, C. R. W., zoologisches Magazin, 1817-23. Kiel und Altona, Bd. I, st. 1, 2, 3; Bd. II, st. 1, mit Kupf.

BUFFON, histoire naturelle. Paris, 1749-82, 20 voll. in-4°, et 6 voll. de suppl. in-4°. — Suite de l'ouvrage précédent rédigé par Sonnini. Paris, an VII-1807, 60 voll. in-8°. —Suites à Buffon, formant avec les œuvres de cet auteur, un cours complet d'histoire naturelle. Paris, 1834 et suiv., 35 voll. in-8°.

Bulletin des sciences naturelles et de géologie. Paris, 1824 et suiv., 19 voll. in-8°.

Annales des sciences naturelles, par MM^rs. AUDOIN, A. BRONGNIART et DUMAS, Ire série, 30 voll. in-8°. et 4 voll. in-4° pl. —2e série, zoologie, 14 voll. in-8°; Botanique, 14 voll. in-8°. Paris, 1824-41, 64 voll. in-8°, et 4 voll. in-4°.

Bydragen tot de natuurkundige wetenschappen, verzameld door H. C. VAN HALL, W. VROLIK en G. J. MULDER. Amsterdam, 1826-27, 4 voll. in-8°.

Dictionnaire classique d'histoire naturelle par messieurs AUDOIN, Isid. BOURDON, Ad. BRONGNIART, DE CANDOLLE, etc., dirigé par BORY DE ST. VINCENT. Paris, 1822-30, 17 voll. in-8° avec 160 pl.

Academia Cæsarea naturæ Curiosorum-Miscellanea curiosa. Decuria I, an 1-10, s. 1670-79. LIPS. Gen. Fft. et Vratisl., 1670-80, 10 tomes en 7 voll. in-4°. — Decuria II, a. 1-10, s. 1682-91. Nrb., 1683-92, 10 tom. en 9 voll. in-4°.—Decuria III, a. 1-10, s. 1694-1705. Lps. et Frf., 1695-1706, 7 tom. in-4°. — *Index* decuriæ I et II (auctore J.-B. WURFBAIN). Nrbg., 1695, in-4°, ensemble 24 voll. in-4°. — *Index* decuriæ

I-III et cent. X. *Ephemeridum* a W. A. Kellner. Nbg, 1739, in-4°.—*Acta* physico-medica, an. 1721-53. Norimb. 1727-54, 10 voll. in-4°.—*Nova* acta physico-medica, 1754-91. Norimb., 1757-91, 8 voll. in-4°. — *Nova* acta, tom. IX-XIX, 11 voll. in-4°.

Commercium litterarium ad rei medicæ et scientiæ naturàlis incrementum institutum, an 1731-45. Norimb., 15 voll. in-4°.

Annalen des Wiener Museums der Naturgeschichte, herausgegeben von der Direction derselben. Wien, 1836-40, 2 voll. in-4°.

Annales du museum national d'histoire naturelle, par les professeurs de cet établissement. Paris, 1802-13, 20 voll. in-4° et 1 vol. tabl. avec gravures. — *Mém.* du museum d'histoire naturelle. Paris, 1815-32, 20 voll. in-4° avec grav.—*Nouvelles annales* du museum d'histoire naturelle. Paris, 1832-35, 4 voll. in-4°. — *Archives* du museum d'histoire naturelle. Paris, 1839, tom. Ier in-4°.

Froriep, L. F., Notizen aus dem Gebiete der Natur und Heilkunde gesammelt und mitgetheilt. Weimar, 1822-36, 47 voll. in-4°.

Dictionnaire des sciences naturelles. Strasbourg et Paris, 1816-30, 60 voll. in-8° texte, et 12 voll. in-8° pl. — Suppl. Paris, 1840, tom. 1er.

Knorr, délices de la nature, traduit de l'allemand par J. F. Isenflamm. Nuremberg, 1779, 2 voll. in-fol., pl., fig. col.

De Merian, M. S., histoire générale des insectes de Surinam et de toute l'Europe, 3e édit. augm. par Buchoz; à laquelle on a joint une troisième partie qui traite des plus belles fleurs, telles que des plantes bulbeuses, etc. Paris, 1771. — (A cet exempl. est joint:)

Histoire naturelle des divers oiseaux qui habitent le globe, traduit du latin de JONSTON. Paris, 1773. 2 part. en 1 vol. Ensemble 4 voll. in-fol., pl.

LINNÉ C. A., amoenitates academicæ seu dissertationes variæ physicæ, medicæ, botanicæ, antehac seorsim editæ, nunc collectæ et auctæ, cum tabb. æn. edit. tertia, curante J. C. D. SCHREBERO. Erlangæ, 1787-90, 10 voll. in-8°.

Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Paris. Paris, 1823-24, 4 voll. in-4°.

Versuche und Abhandlungen der naturforschenden Gesellschaft in Danzig. Danzig, 1747-56, 3 voll. in-4°. —*Neueste* Schriften der naturforschenden Gesellschaft in Danzig. Dantzig, 1820, 1er vol., part. 1, 2, 3, 4. 2e vol., part. 1, 2.

Archives des découvertes et des inventions nouvelles, faites dans les sciences, les arts et les manufactures. Paris, 1808-39, 31 voll. in-8°.

Transactions of the linnean society of London. London, 1791-1834, 17 voll. in-4°.

Beschaeftigungen der Berlinischen Gesellschaft naturforschender Freunde. Berlin, 1775-79, 4 voll. in-8°.—

Schriften der Berlinischen Gesellschaft naturforschender Freunde. Berlin, 1780-93, 11 voll. in-8°. — *Der Gesellschaft* naturforschender Freunde zu Berlin neue Schriften. Berlin, 1795-1803, 4 voll. in-4°.

Museum senckenbergianum : Abhandlungen aus dem Gebiete der Beschreibenden Naturgeschichte. Francf. am M., 1833-36, 2 voll. in-4°.

Abhandlungen der Koenigl. schwedischen Akademie der Wissenschaften aus der Naturlehre, Haushaltungskunst und Mechanik auf die Jahre 1739 bis 1758. mit einem zwiefachen Register aus dem schwedischen über-

setzt (von A. G. Kæstner). Hamburg, 1749-59, 21 tom. en 11 voll. in-8°.

De Bononiensi scientiarum et artium instituto, atque academia commentarii. Bononiæ, 1731-91. 7 tom. en 10 voll. — *Memorie* dell' instituto nazionale italiano. Classe di fisica e mathematica. Bologna, 1806, tom. I, p. 1, 2, 12 voll. in-4°. — *Novi commentarii* acad. scientiarum instituti Bononiensis. Bononiæ, 1834-40, 4 voll. in-4°.

Ducrotay de Blainville, H. M., journal de physique, de chimie, d'histoire naturelle et des arts, avec pl. en taille douce. Paris, 1818 et suiv., in-4°, 96 voll. in-4°.

Rozier, observations et mémoires sur la physique, sur l'histoire naturelle, et sur les arts et métiers avec des pl. en taille douce. Paris, 1773-1790, 37 voll. in-4°.

Journal für Chemie und Physik herausgegeben von Schweigger, u. a. Nürnberg, 1811, u. folg., 69 voll. in-8°.

Annales générales des sciences physiques par messieurs Bory de St.-Vincent, Drapiez et Van Mons. Bruxelles, 1819-21, 8 voll. in-8°.

Annales de chimie ou recueil de mémoires concernant la chimie et les arts qui en dépendent par MM. de Morveau, Lavoisier, Monge, Bertholet, etc. Paris, 1789-1821, 96 voll. et 3 voll. de tables, in-8°.

Gay-Lussac et Arago, annales de chimie et de physique. Paris, 1816-41, 79 voll. in-8° et 2 voll. in-8° de tables pour les 60 premiers voll.

Journal d'agriculture, d'économie rurale, et des manufactures du royaume des Pays-Bas, par J. C. Lefebvre. Brux., 1817, 1re sér., 18 vol. 2e sér., 1825, 12 voll. in-8°.

Gilbert, L. W., annalen der Physik und der physi-

kalischen Chemie. Leipzig, 1822-24, 16 voll. in-8°. — *Fortgesetzt* durch J. C. Poggendorff. Leipzig, 1824 sqq., 50 voll. in-8°.—*Register* zu denselben von H. Mueller. Leipzig, 1826, in-8°.

Journal für praktische Chemie herausgegeben von O. Linné, Erdmann und Franz Wilhelm Schweigger-Seidel. Leipzig, 1834 sqq., 21 voll. in-8°.

Zeitschrift für Physik und Mathematik, herausg. von A. Baumgartner und A. von Ettinghausen. Wien, 1826-32, 10 voll. in-8°. — *Zeitschrift* für physik und verwandte wissenschaften, herausgeber A. Baumgartner. Wien, 1832-37, 5 voll. in-8°.

Berlinische Sammlungen zur Befoerderung der Arzneywissenschaft der Naturgeschichte, der Haushaltungskunst, Cameralwissenschaft und der dahin einschlagenden Litteratur. Berlin, 1768-79, 10 voll. in-8°, fig.

ANATOMIE. — PHYSIOLOGIE. — ANTHROPOLOGIE.

Cloquet, G. H., anatomie de l'homme, ou description et figures lithogr. de toutes les parties du corps humain; publiée par C. de Lasteyrie. Paris, 1821-31, 10 voll. in-fol.

Langenbeck, C. J. M., icones anatomicæ. Gottingae, 6 voll. in-fol., pl.

Tiedemann, Fr., tabulæ arteriarum corporis humani. Carlsruhæ, 1822, 1 vol. in-4° texte, et 1 vol. in-fol. plano, planches.

Sandifort, E., museum anatomicum acad. Lugd. Bat. Ib., 1793-1835, 4 voll. in-fol. pl.

Lavater, J. G., essai sur la physiognomonie, destiné à faire connaître l'homme et à le faire aimer. La Haye (s. d.), 4 voll. in-4°.

Gall, F. G. et Spurzheim, G., anatomie et physiologie du système nerveux en général, et du cerveau en particulier, etc. Paris, 1810-19, 4 voll. in-4° et 1 vol. in-fol. plano, avec pl.

Meckel, J. F., deutsches Archiv für die Physiologie. Halle und Berlin, 1815-23, 8 voll. in-8°.— Archiv für Anatomie und Physiologie in Verbindung mit mehreren Gelehrten herausgegeben. Leipzig, 1826-32, 6 voll. in-8°.

Mueller, G., Archiv für Anatomie, Physiologie und wissenschaftliche Medicin. Berlin, 1834-41, 8 voll. in-8°.

Valentin, G., répertoire für Anatomie und Physiologie. Berlin, 1837-41, 6 voll. in-8°.

Nasse, F., Zeitschrift für Anthropologie. Leipzig, 1823-26, 4 voll. in-8°.

PATHOLOGIE INTERNE.

Alibert, G. L., description des maladies de la peau, observées à l'hôpital St.-Louis, et exposition des meilleures méthodes suivies pour leur traitement. Paris, 1814, 1 vol. in-fol. plano.

Lorry, tractatus de morbis cutaneis. Parisiis, 1777, 1 vol. in-4°.

PHARMACOLOGIE, ACCOUCHEMENTS, MÉDECINE LÉGALE, ART VÉTÉRINAIRE, MÉLANGES.

Roques, G., phytographie médicale, ornée de fig. col. de grandeur naturelle, où l'on expose l'histoire des poisons tirés du règne végétal et les moyens de remédier à leurs effets délétères, avec des observations sur les propriétés et les usages des plantes héroïques. Paris, 1821, 2 voll. in-4°.

Cloquet, H., faune des médecins, avec fig. Paris, 1822-25, 6 voll. in-8°.

Chaumeton, F. P. Chamberet et Poiret, Flore médicale peinte par M. E. Panckoucke et P. G. F. Turpin. Paris, 1814-18, 6 voll. in-8°.

Cruveilhier, G., anatomie pathologique du corps humain. Paris. 1829-35, 2 voll. in-fol.

Barkowius. L., monstra animalium duplicia per anatomen indagata. Lipsiæ, 1828-36, 1 voll. in-4° avec fig.

Sandifort, E., observationes anatomico-pathologicæ. Lugd. Bat., 1777-81, 4 voll. in-4°.

Henke, Zeitschrift für die Staats-artzneykunde. Erlangen, 1821-27, 18 voll. in-8°.

Biron et Fournier-Pescay, journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires. Paris, 1815-40, 48 voll. in-8°.

Bibliothèque médicale ou recueil périodique d'extraits des meilleurs ouvrages de médecine et de chirurgie, par une société de médecins. Paris, 1804-22, 78 voll. in-8°.

Nouvelle bibliothèque médicale, etc. Paris, 1823-29, 21 voll. in-8°.

Broussais, F. G. V., annales de la méd. physiologique. Brux., 1822 et suiv., 10 voll. in-8°.

Bibliothèque médicale nationale et étrangère. Brux., 1824 et suiv., 4 voll. in-8°.

Bulletin des sciences médicales, publié sous la direct. de Mr. le baron de Férussac. Paris, 1824 et suiv., 119 voll. in-8°.

Archiv für die homœopatische Heilkunst. Leipzig, 1822-25, 5 voll. in-8° und 1 suppt heft.

Archives générales de médecine, 3 séries. Paris, 1823-41, 57 voll. in-8° et 1 vol. in-8°, table pour les 45 premiers voll.

Dictionnaire des sciences médicales. Paris, 1812-22. 60 voll. in-8°.

Dictionnaire des sciences médicales. Biographie médicale. 1820-25, 7 voll. in-8°.

Journal complémentaire du dictionnaire des sciences médicales. Paris, 1818 et suiv., 44 voll. in-8°.

Dictionnaire de médecine par MM^rs. Adelon, Béclard, etc., etc. Paris, 1821 et suiv., 21 voll. in-8°.

Commentarii de rebus in scientia naturali et medicina gestis. Lipsiæ, 1752-94, 42 voll. in-8°.

Collection de thèses de Paris. An XI-1830, 80 voll. in-4°.

Frank, G. P., delectus opusculorum medicorum antehac in germaniæ academiis editorum. Ticini, 1785-93, 12 voll. in-8°.

Encyclographie des sciences médicales. Bruxelles, 1837-38, 24 voll. in-8°, 1839-40, 14 voll. in-8°, 4e série, 1840-1-4.

Histoire de la Société Royale de Médecine, années 1776-89. Paris, 1779, an VI, 10 voll. in-4°.

De Haller, A., artis medicæ principes, Hippocrates, Aretæus, Alexander, Aurelianus, Celsus, Rhazis. Lausanna, 1769-1774, 11 voll. in-8°.

Journal universel des sciences médicales. Paris, 1816 et suiv., 58 voll. in-8°.

Journal de médecine, chirurgie et de pharmacie (publié jusqu'au 6e vol. sous le titre de recueil périodique d'observations de médecine, de chirurgie et de pharmacie). Depuis le mois de juillet 1754 jusqu'en 1793, par Bernard, N. Bertrand, Vandermonde, Leroux, Caillé et Backer. Paris, 1754-93, 94 voll. in-8°. — *Journal* de médecine, chirurgie, pharmacie, etc. (faisant suite au précédent), par MM^rs. Corvisart, Le-

ROUX, etc. Paris, an XI-1817, 40 tomes reliés en 34 voll. in-8°. — *Nouveau Journal* de médecine, chirurgie, pharmacie, etc. (faisant suite au précédent), par MM^rs^ BÉCLARD, CHOMEL, etc. Paris, 1818-22, 14 tomes en 10 voll. in-8°. Ensemble 138 voll. in-8°.

Journal der praktischen Arzneykunde, und Wundarzneykunst, herausgegeben von C. W. HUFELAND. Jena u. Berlin, 1795-1829, 79 voll. in-8°.

Mémoires de l'académie royale de chirurgie. Paris, 1743-74, 5 voll. in-4°, et recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'acad. roy. de chirurgie. Paris, 1770-78, 4 voll, in-4°, ensemble 9 voll. in-4°. avec figures.

Mémoires de la Société médicale d'émulation. Paris, 1802-11, 7 voll. in-8° avec fig.

MAGENDIE, journal de physiologie expérimentale et pathologique. Paris, 1821-29, 9 voll. in-8°.

Mémoires de l'Académie royale de médecine. Paris, 1828 et suiv., 8 voll. in-4°.

SÉDILLOT, recueil périodique de la Société de médecine de Paris. Paris, an V-1817, 61 voll. in-8° avec 3 voll. de tables. — Id. Continuation du même ouvrage sous la direction de C. E. S. GAULTIER DE CLAUBRY. Paris, 1818-24, 28 vol. in-8°. — Id. Continué sous la direction de A. N. GENDRIN. 1827, ens., 111 voll. in-8°.

Répertoire général d'anatomie et de physiologie pathologiques et de clinique chirurgicale. Paris, 1826 et suiv., 8 voll. in-4°.

RUST, J. N., Magazin für die gesammte Heilkunde. Berlin, 57 voll. in-8°.

RUST, J. N., und CASPER, kritisches Repertorium für die gesammte Heilkunde. Berlin, 1823-28, 20 voll. in-8°, und register für die 10 erste Baende.

Répertoire médico-chirurgical et obstétrical. Brux.. 1836-37, 4 voll. in-8°.

Medicæ artis principes post Hippocratem et Galenum. Graeci latinitate donati, Aretæus, Ruffus Ephesius, Oribasius, Paulus Ægineta, Ætius, Alex. Trallianus, Actuarius, Nic. Myrepsus. Latini, Cerna Celsus, scrib. Largus, Marcell. Empiricus, aliique præterea quorum unius nomen ignoratur, ed. H. Stephanus. Lutitiæ, 1567, 2 voll. in-fol.

PHILOSOPHIE DU DROIT ET DROIT ROMAIN.

Kritische Zeitschrift für Gesetzgebung und Rechtwissenschaft des Auslandes, herausgeg. von Mittermayer und Zachariæ. Heidelberg, 1829-40, 12 voll. in-8°.

Schunck, F. C. K., Jahrbuecher der gesammten deutschen juristischen Literatur. Erlangen, 1826 sqq., 27 voll. in-8°.

Revue de législation et de jurisprudence, publiée sous la direction de M. L. Wolofski. Paris, 1835 et suiv., 12 voll. in-8°.

Archiv für die civilistische Praxis, herausg. von Gensler, Mittermaier, Schweitzer, und spaeter von Lohr, Mittermaier, Thibaut. Heidelberg, 1818 sqq., 23 voll. in-8°.

Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft, herausgeg. von Savigny, Eichhorn und Goschen. Berlin, 1815, sqq., 9 voll. in-8°.

D'Aguesseau, œuvres. Paris, 1759-89, 13 voll. in-4°. — Même ouvrage. Paris, 1819, 16 voll. in-8°.

Cochin, œuvres. Paris, 1751-57, 6 voll. in-4°. — Même ouvrage. Paris 1821-22, 8 voll. in-8°.

Cujacius, J., opera omnia, ed. nov. cura Fabrotti. Lutet. Paris. 1658, 10 voll. in-fol. — Id. opus, studio

et diligentia Liborii Ranii. Neapoli, 1758, 10 voll. in-fol.

Albanensis, D., promptuarium universorum operum Jacobi Cujacii variantibus inter se lectionibus. Neapoli, 1763, 2 voll. in-fol.

Heineccius, J. G., opera. Genevæ, 1744-48, 8 voll. in-4°.

Pothier, R. J., traités sur différentes matières de droit civil. Paris, 1773-74, 4 voll. in-4°. — OEuvres posthumes. Paris, 1777-78, 3 voll. in-4°. — Coutume d'Orléans. Paris, 1772, 1 vol. in-4°. Ensemble 8 voll. in-4°. — Id., œuvres complètes, 28 voll. in 12. — Id., ses œuvres, nouv. édit. Paris, 1817-20, 13 voll. in-8°.

DROIT ORIGINAIREMENT GERMANIQUE.

Barbarorum leges antiquæ cum notis et glossariis, illustravit F. Paulus Canciani. Venetiis, 1781-92, 5 voll. in-fol.

Lindenbrogius, codex legum antiquarum. Francof. ap. Marnios, 1613, in-fol.

Placcaerten, ordonnantien, Landt-Chartres, Blyde-incomsten, privilegien, etc. T'sedert jaer 1220 tot 1768. Antwerpen en Brussel, 1648, 10 voll. in-fol. et 1 vol. in-fol. supp[t], contenant : Livre des placards, édits, règlements, etc., émanés depuis l'an 1670, compilés par J. M. Wouters. Bruxelles, 1737, in-fol.

Ordonnantien, statuten, edicten ende placcaerden van Vlanderen. Antwerpen en Gendt, 1662-1786, 13 voll. in-fol. (suite aux recueils ci-dessus, depuis 1481-1789), 17 voll. in-fol.

DROIT ADMINISTRATIF. — DROIT PUBLIC. — ÉCONOMIE POLITIQUE.

BAUDRILLART, recueil chronologique de règlements sur les forêts, chasses et pêches, contenant les lois, ordonnances royales, arrêts de la cour de cassation, décisions ministérielles et les circulaires et instructions administratives. Paris, 1822-25, 5 voll. in-4° et atlas.

Le Conservateur. Paris, 1818-20, 6 voll. in-8°.

LUENIG, J. C., deutsches Reichsarchiv. Vol. I-XXVI Pars generalis et specialis. Lpzg, 1713-14, 15 voll.— Spicilegium ecclesiasticum des deutschen Reichsarchiv od. Germania sacra dipl. Ier-3er Th. et Continuatio I-III, nebst allgemeinem Anhang. Lpzg., 1716-21, 8 voll. — Spicilegium seculare des deutschen Reichsarchiv th. 1, 2. Lpzg., 1719, 2 voll.—Hauptregister. Leipzig, 1722, ens. 26 voll. in-fol.

COMTE et DUNOYER, le Censeur. 1815, Paris, t. I-VII. — Le Censeur Européen. Paris, 1817-19, t. I-XII, ens. 19 voll. in-8°.

FIEVÉE, J., correspondance politique et administrative commencée au mois de mai 1814. Paris, 1815-18, 13 voll. in-8°.

DUMONT, J., corps universel diplomatique du droit des gens. Amsterd., 1726, 8 voll. in-fol.

HERTSLET, L., a complete collection of the treaties and Conventions and reciprocal regulations, at present subsisting between great Britain and foreign Powers, etc., etc. London, 1827-35, 4 voll. in-8°.

DE LAMBERTY, mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle, contenant les négociations, traitez, résolutions, etc. La Haye, 1724-1740, 14 voll. in-4°.

KOCK, abrégé de l'histoire des traités de paix entre

les puissances de l'Europe depuis la paix de Westphalie. Paris, 1817-18, 15 voll. in-8°.

Kluebber, J. L., Acten des Wiener Congresses in den Jahren 1814 und 1815. Erlangen, 1815-19, 8 voll. in-8°.

Von Meiern, J. G., acta pacis Westphalicæ publica. — Acta pacis executionis publica. — Universal register von J. L. Walther. — Acta comitialia Ratisbonensia publica. — Hannover, Gottingen, Leipzig, 1734-40, 11 voll. in-fol.

Martens, G. F. de, recueil de traités de paix, d'alliances, de trèves, etc. Gottingue, 1817-1839 (avec 1 vol. de table, et les nouveaux supp[ts] publiés par Fr. Murhard), 29 voll. in-8°.

Rousset, recueil historique d'actes, négociations, mémoires et traités, depuis la paix d'Utrecht jusqu'au second congrès de Cambray. Amsterdam, Leipzig, 1728-55, 21 voll. in-8°.

Rymer, T., et Sanderson, R., fœdera, conventiones, litteræ, etc., accurantibus A. Clarke et F. Holbrooke. Londini, 1816-30, 6 parties en 3 voll. in-fol.

Rymer, T., idem opus, ab ineunte seculo duodecimo, ab anno 1101 ad nostra usque tempora habita, aut tracta, editio tertia. Hagæ Comitis, 1745, 10 voll. in-fol.

Brieven geschreven ende gewisselt tusschen den heer Johann de Witt Raedt-pensionaris en groot-segel-bewaerder van Hollandt en West-Vrieslandt; etc., etc. S'Gravenhaage, 1723-25, 6 voll. in-4°.

Verbael gehouden door de Heeren H. Van Reverning, W. Nieupoort, G. Van de Perre, en A. P. Jongestal, als gedeputeerden en extraordinaris ambassadeurs van de Heeren Staeten generael der vereenigde Nederlanden, aen de republyck van Engelandt, etc., etc. Vervullende ook de Tydt die aen de Brieven van de

raedt-pensionaris J. de Witt, ontbreeken. S'Gravenhaage, 1725, 1 vol. in-4.

De Flassan, histoire du congrès de Vienne. Paris, 1829, 3 voll. in-8°.

Faber, A., neue europaeische Staats-Kantzley welche die wichtigsten öffentlichen Angelegenheiten vornehmlich des deutschen Reichs in sich fasset. Ulm, Francf., etc., 1761-82, 55 voll. in-8° u. 1 voll. Taff.

Geheime Geschichte der Rastadter Friedens Verhandlungen in Verbindung mit den Staatshandeln dieser Zeit. Von einem Schweizer. Gesmarien, 1799, 6 voll. in-8°.

Journal général de l'Europe, contenant le récit des principaux événements politiques et autres. Herve, 1785-90, 28 voll. in-8°.

Luden, H., Zeitschrift für Politik und Geschichte. Weimar, 1814-18, 12 voll. in-8°.

Posselt, E. L., europaeische Annalen. Jahrg. 1795-1808. Tübingen, 56 tomes in 28 voll. in-8°.

Politisches Journal nebst Anzeige von Gelehrten und anderen Sachen herausgegeben von einer Gesellschaft von Gelehrten. Jahrg. 1790-99. Hamburg, 19 voll. in-8°.

Schloezer, A. L., Briefwechsel meist historischen und politischen Inhalts. Gottingen, 1777-82, 60 cah. in 10 voll. in-8°.

Schloezer, A. L., Staatsanzeigen. Gottingen, 1782-88, 48 cah. in 12 voll. in-8°.

Vogt, N., Europaeische Staats-Relationen. Francf. a/M., 1804-07, 10 tomes in 5 voll. in-8°.

Selecta juris publici novissima zum Behuff der Reichshistorie und der Staatsrechten. Ulm, Francf. und Leipzig, 1746-70, 51 tomes in 25 voll. in-8°.

Tablettes universelles. Répertoire des événements, des nouvelles et de tout ce qui concerne l'histoire, les sciences, la littérature et les arts, avec une bibliographie générale sous la direction de J.-B. GOURIET. Paris, 1820-24, 13 voll. in-8°.

FIX, T., revue mensuelle d'économie politique. Paris, 1833-36, 5 voll. in-8°.

ENCYCLOPÉDIE.

Mémoires de l'acad. impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Bruxelles, 1777-88, 5 voll. in-4°.

Mémoires sur les questions proposées par l'acad. de Bruxelles qui ont remporté les prix. Bruxelles, 1779-87, 12 voll. in-4° et 4 voll. in-8°.

Nouveaux mémoires de l'acad. roy. de Bruxelles, 1820 et suiv., 13 voll. in-4°.

Mémoires sur les questions proposées par l'acad. de Bruxelles en 1793, 1816-41, qui ont remporté les prix et les accessits. Bruxelles, 1818 et suiv., 14 voll. in-4 (1).

Verhandelingen van het provinciaal Utrechtsche Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Utrecht, 1781-1821, 10 voll. in-8°.—*Nieuwe Verhandelingen*, 1822-27, 5 voll. in-8°.

Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie. St.-Omer, 1834-39, 4 voll. in-8°.

Notice sur les travaux de l'acad. du Gard pendant les années 1807 à 1822. Nismes, 1808-22, 6 voll. in-8°.

Académ. royale des sciences, belles-lettres et arts de

(1) Ajoutez-y l'*Annuaire* et les *Bulletins* de l'Académie.

Bordeaux. Séances publ., 1822-37. Bordeaux, 1824-37, 14 tomes en 3 voll. in-8°.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Séances publ. et Mém., 1818-36. Dijon, 1818-36, 3 voll. in-8°.

Commentarii Societatis regiæ scientiarum Gottingensis. — Novi commentarii. — Commentationes. — Commentationes recentiores. —Gottingae, 1752-1841, 36 voll. in-4°.

Histoire et mémoires de l'acad. des inscriptions et belles-lettres de 1701-93. Paris, 1717-1809, 50 voll. in-4°.

Histoire et Mémoires de l'Acad. des sciences. Paris, 1701-93, 153 voll. in-4°.

Mémoires de l'Institut national des sciences et des arts. Paris, 1796-1841, 82 voll. in-4°.

Werken der bataafsche Maatschappy van taal en dichtkunde. Amsterdam, 1804-10, 5 voll. in-8°.

Abhandlungen der Koeniglich bayerischen Akademie der Wissenschaften. München, 1832-37, 6 voll. in-4°.

British association for the advancement of science. Reports of the first to seventh meeting. London, 1834-38, 6 voll. in-8°.

Mémoires de l'Acad. roy. des sciences de Turin. Années 1759-1838. 40 voll. in-4°. — Seria seconda. Torino, 1839 sqq., 2 tomes.

Mémoires de l'Acad. impér. de St.-Pétersbourg, 1728-1840, 63 voll. in-4°. — *Bulletin* scientifiq. de ladite Académie, 1836-42.— *Recueil* des actes des séances publiques de l'Académie de St.-Pétersbourg. 1826-42.

Saggi di Dissertazioni accademiche pubblicamente lette nella nobile accademia etrusca dell' antichissima citta di Cortona. Roma, 1735-58, 7 voll. in-4°.

Atti della Societa patriotica di Milano, diretta all' avanzamento dell' agricoltura, delle arti e delle manifatture. Milano, 1783-83, 3 voll. in-4°.

Saggi scientifici e litterarii dell' Accademia di Padova. Padova, 1786-89, 2 voll. in-4°, fig.

Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin. 1745-1839 : 1° *Miscellanea ;* 2° *Histoire* de l'Acad. ; 3° *Histoire* de l'Acad. depuis 1745-69 ; 4° *Nouveaux mémoires*, 1770-86 ; 5° *Mémoires* depuis 1786-1804 ; 6° *Collection* de mémoires et dissertations qui ont remporté des prix ; 7° *Abhandlungen* der Koenigl. Akad. der Wissenschaften in Berlin. Aus den Jahren 1804-39. Ensemble 102 voll. in-4°.

Philosophical transactions of the royal society of London. London, 1665-1840, 131 tomes en 120 voll. in-4°.

Verhandelingen van het Koninklyk-Nederlandsche Instituut van wetenshappen, letterkunde, en schoone Kunsten te Amsterdam, in-4°. 1° *Verhandelingen* der eerste klasse; 2° *Verhandelingen* der tweede klasse. Deel 1-6 ; 3° *Commentationes* latinæ tertiæ classis. Vol. 1-6 ; 4° *Gedenkschriften* in de hedendagsche talen van de derde klasse van het Koninkl. Nederl. Instituut. Amst., 1817-19, 1-5 ; 5° Vierde klasse, bekroonde verhandeling. van Kiesewetter en Fetis. Amst., 1829, in-4°. Ensemble 37 voll. in-4° et 4 voll. in-8°.

Verhandelingen uitgegeven door de hollandse Maatschappy der wetenschappen te Haarlem. Haarlem, 1755-93, 30 tom. en 36 voll. et 2 voll. tables. Ensemble 38 voll. in-8°.

Verhandelingen uitgegeven door teyler's tweede genootschap. Haarlem, 1781-1836, 22 voll. in-4°.

Allgemeine Literatur-Zeitung herausgegeben von

C. G. Schuetz und J. S. Ersch, 1785-1833, 127 voll. in-4°.

Acta Eruditorum ab anno 1682, usque ad annum 1731 publicata. Lipsiæ, 1682-1748, 50 voll. in-4°. — *Nova acta* Eruditorum ab anno 1732-1765, 33 voll. in-4°. — *Supplementa,* 10 voll. in-4°. — *Novorum actorum* supplementa, 8 voll. in-4°. — *Indices* generales auctorum et rerum actorum eruditorum decennii I-VI eorumque supplementorum tomi I-X, et novorum suppl. tomi I-VI. ibidem 1693-1743, 6 voll. in-4°. Ensemble 107 voll. in-4°.

Allgemeines Repertorium der neuesten in und Auslaendischen Literatur, besorgt von C. D. Beck. Leipzig, 1819-27, 36 voll. in-8° et 1 vol. table.

Annales literarii. Cura Henke, Bruns, Guntheri. Helmstadii, 1782-88, 14 voll. in-8°.

Bibliothèque univ. de Genève. 1816-41. 1re série, littérature, 60 voll. in-8°. 2e série, sciences et arts, 60 voll. in-8°. 3e série, agriculture, 14 voll. in-8°. Nouvelle série. Genève, 1836 et suiv., 34 voll. in-8° et 1 vol. de suppl. sur l'électricité. Ensemble, 169 voll. in-8°.

Bibliothèque française ou histoire littéraire de la France (par Camusat, Du Sauzet, Goujet et Granet). Amsterdam, 1723-46, 42 voll. in-12.

Bachaumont et autres, mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France depuis 1762-1787. Londres (Hollande), 1777-89, 36 voll. in-12.

Bibliothèque universelle et historique de l'année 1686 à 1693, 3e édit. Amsterdam, 1700-18, 25 voll. in-8° (par J. Leclerc et autres).

Bibliothèque choisie pour servir de suite à la biblio-

thèque universelle de J. Leclerc, 1703-13, 2e édit. Amsterd., 1712-18, 28 voll. in-12.

Bibliothèque ancienne et moderne pour servir de suite aux bibliothèques universelle et choisie, par J. Leclerc, 1714-27. Amsterd., 1714-30, 29 voll. in-8°.

Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe, par Massuet, S'Gravesande, Rousset, de Jaucourt, etc., etc. Amsterdam, 1728-53, 52 voll. in-8°.

Bulletin général et universel des annonces et des nouvelles scientifiques publié sous la direction de Mr. le baron de Férussac. Paris, 1823, 4 voll. in-8°. — Ce journal a été continué en 1824 sous le titre de *Bull.* univ. des sciences et de l'industrie : il est divisé en 8 sections dont voici l'énumération : 1° *Bull.* des sciences math., astron., physiq., chimiq., 12 voll. in-8°; 2° *Sciences* natur. et géolog., 19 voll. in-8°; 3° *Sciences* médicales, 19 voll. in-8° ; 4° *Sciences* agricoles et économiq., 13 voll. in-8°; 5° *Sciences* technologiques, 13 voll. in-8°; 6° *Sciences* géogr., économ. politique, voyages, 16 voll. in-8°; 7° *Sciences* hist., antiquités, philologie, 13 voll. in-8°; 8° *Sciences* milit., 7 voll. in-8°.

Deutsche vierteljahrschrift. Stuttgart u. Tuebingen, 1838-41, 16 voll. in-8.

Edinburgh review. Edinb., 1803 sqq., 68 voll. in-8°

Fréron, l'année littéraire. Paris, 1754-76, 183 voll. in-12.

Fréron, lettres sur quelques écrits de ce temps. Genève et Nancy, 1749-54, 13 voll. in-12.

De Foere, L., le Spectateur belge. Bruges, 1816-21, 14 voll. in-8°.

Goettingische gelehrte Anzeigen. 1741-1826 (3 voll. par an).

Hermes, oder kritisches Jahrbuch der Literatur.

Leipzig, 1819 sqq., 35 voll. in-8°, u. 6 voll. Register.

Heidelberger Jahrbücher der Literatur. Heidelb., 1808 sqq., 56 voll. in-8°.

Van Hemert, P., lektuur bij het ontbijt en de thetafel. Amst., 1804-08, 10 voll. in-8°.

Hallische Jahrbücher für deutsche Wissenschaft und Kunst. Leipzig, 1838-41, 4 voll. in-4°.

Histoire des ouvrages des sçavans, par Mr. B. (H. Basnage de Beauval.) Rotterd., 1687-1709, 24 voll. in-12.

Isis, oder Encyclopädische Zeitung von Oken. Jena, 1818-27, 19 voll. in-4°.

Journal des savants. Paris, 1816-41, in-4°. (Un volume par an.)

Jenaïsche allgemeine Litt. Zeitung von den Jahren 1818-30, in-4°. (Un volume par an.)

Journal des sçavants, augmenté de divers articles. An. 1665-1753. Amsterdam, 1684 et années suivantes, 172 tomes, dont 2 de tables, en 175 voll. — Le même combiné avec les mémoires de Trévoux, ann. 1754-63, 79 tomes et 1 de tables, en 148 voll. — Le même, avec des extraits des meilleurs journaux, ann. 1764-75, 84 voll. — Le même, combiné avec les meilleurs journaux anglais, ann. 1776 à juin 1782, 46 voll., en tout 382 tomes en 453 voll. in-12. — Table générale des matières contenues dans le journal des savants, de l'édit. de Paris, depuis 1765-1750 (par l'abbé de Claustre). Paris, 1753-64, 10 voll. in-4°.

Jahrbücher für Wissenschaftliche Kritik. Berlin, 1827-1841, 15 voll. in-4°.

Leipziger Literatur-Zeitung für die Jahre 1819-26, 16 vol. in-4°.

Le Mercure du dix-neuvième siècle. Paris, 1823 et suiv., 19 vol. in-8°.

La Minerve française, par MM^rs. Aignan, Constant, Dumoulin, etc. Paris, 1818-20, 9 voll. in-8°.

Mercure belge. Bruxelles, 1817-21, 10 voll. in-8°.

Mercure de France, journal littéraire et politique. Paris, an VIII-1815, 63 voll. in-8°.

Messager des sciences et des arts de la Belgique. Gand, 1833-41, 9 voll. in-8°.

Mélanges tirés d'une grande bibliothèque (par de Paulmy et d'Orville). Paris, 1779-88, 70 voll. in-8°.

Mone, F. J., Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit. Karlsruhe, 1833-38, 7 voll. in-4°.

Magasin encyclopédique de Millin, etc. Paris, 1795-1816, 122 voll. in-8° et 4 vol. in-8° tables.

Observations sur les écrits modernes (par l'abbé Desfontaines, Mairiault, Destrées, Granet, Fréron et autres). Paris, 1735-43, 34 tomes en 33 voll. in-12.

Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux (par l'abbé Desfontaines et autres). Avignon (Paris). 1745-46, 11 voll. in-12.

Quarterly Review. London, 65 voll. in-8°.

Revue encyclopédique, ou analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans les sciences, les arts industriels, la littérature et les beaux-arts. Paris, 1819 et suiv., 60 vol. in-8°.

Revue germanique, ou bibliothèque allemande. 4 voll. in-8°.—*Nouv. revue* germ., 1re série, 15 vol.; 2e série, 12 voll. Paris, 1826-37, in-8°.

Revue britannique. Paris, 1825 et suiv., 30 voll. in-8°; 2e série, 12 voll. in-8°; 3e série, 18 voll. in-8; 4e série, 36 voll. in-8°.

Revue de Paris, 2e édit. Bruxelles, 1829-41 (12 voll. par an). In-12.

Revue française. Paris, 1828-30, 16 voll. in-8°.

Revue belge. Liége, 1835-41, 16 voll. in-8°.

Revue rétrospective, ou bibliothèque historique. Paris, 1833-38, 19 voll. in-8°.

Revue de Bruxelles. 1837-41, in-8°.

De Star, een Tijdschrift, uitgegeven van wege de permanente Kommissie der Maatschappij van Weldadigheid. Amst., 1819-23, 9 voll. in-8°.

Vanderlandsche Letteroefeningen of Tijdschrift van Kunsten en Wetenschappen, waarin de Boeken en Schriften, die dagelijks in ons Vaterland en elders uitkomen, oordeelkundig, tevens en vrijmoedig verhandeld worden. Amst., 1822-26, 10 voll. in-8°.

BIBLIOGRAPHIE.

Barrois, bibliothèque protypographique, ou librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens. Paris, 1830, in-4°.

Casiri, M., bibliotheca arabico-hispana Escurialensis sive librorum omnium Mss. quos arabicè ab auctoribus magnam partem arabo hispanis compositos Bibliotheca Cœnobii Escurialensis complectitur, recensio et explanatio. Matriti, 1760-70, 2 voll. in-fol.

Cyprianus, E. S., catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ gothanæ. Lipsiæ, 1714, in-4°.

Specimen catalogi codicum Mss. orientalium Bibliothecæ acad. Lugd. Batavæ. Lugd. Batav., 1820, in-4°.

Biscionius, A. M., bibliothecæ ebraicæ græcæ florentinæ, sive bibliothecæ medico Laurentianæ catalogus ab A. Maria Biscionio. Florentiæ, 1757, 2 voll. in-8°.

Bandinius, A. M., catalogus codicum latinorum Bibliothecæ mediceæ Laurentianæ. Florentiæ, 1774, 3 voll. in-fol.

Bibliothecæ Mediceæ Laurentianæ et Palatinæ cod.

Mss. orientalium catalogus, Steph. Ev. ASSEMANUS recensuit, digessit, notis illustravit, A. F. GORIO curante. Florentiæ, 1742, in-fol.

LABBE, P., nova bibliotheca Mss. librorum. Parisiis, 1657, 2 voll. in-fol.

JAECK, H. J., volstaendige Beschreibung der öffentlichen Bibliothek zu Bamberg. Nürnberg, 1832-35, 4 voll. in-8°.

MARSAND, A. J., Manoscritti italiani della regia Bibliotheca Parigina descritti ed illustrati. Parigi, 1835-38, 2 voll. in-4°.

PARIS, P., les Mss. français de la bibliothèque du Roi, leur histoire, etc. Paris, 1837-40, 3 voll. in-8°.

PASINUS, J., RIVAUTELLA, A., et BERTA, F., codices Mss. Biblioth. regii Taurinensis athenæi per linguas digesti. Taurini, 1749, 2 part. en 1 vol. in-fol.

ENDLICHER, S., catalogus codicum Mss. Biblioth. palatinæ vindobonensis. Vindobonæ, 1836, 1er vol. in-8°.

REUSS, J. D., Beschreibung einiger Handschriften aus der universitaetsbibliothek zu Tübingen. Tübingen, 1778, in-8°.

BRUILLIOT, F., dictionnaire des monogrammes, chiffres, lettres initiales et marques figurées, etc., etc., sous lesquels les plus célèbres peintres, dessinateurs et graveurs ont désigné leurs noms, etc. 2e édit. Munich, 1832 et suiv., 3 voll. in-4°.

Catalogue of the Harleian manuscripts in the british Museum. London, 1808, 4 voll. in-fol.

Catalogue of the Lansdowne manuscripts in the british Museum. London, 1819, in-fol.

Catalogue of the manuscripts in the Cottonian library, deposited in the british Museum. London, 1802, 1 vol. in-fol.

Carpentier, D. P., alphabetum Tironianum, s. notas Tironis explicandi methodus, etc. Parisiis, 1747, in-fol.

Delandine, A. F., manuscrits de la bibliothèque de Lyon, ou notice sur leur ancienneté, etc. Lyon, 1812, 3 voll. in-8°.

Ebert, F. A., zur Handschriftenkunde. Leipzig, 1825-27, 2 Bde. in-8°.

Hænel, D. G., catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgii, Britanniæ Magnæ, Hispaniæ, Lusitaniæ asservantur. Lipsiæ, 1830, in-4°.

Jaeck, H. J., viele Alphabete und ganze Schrift-Muster vom VIII bis zum XVI Jahrhundert, aus den Handschriften der oeffentlichen Bibliothek zu Bamberg. Leipzig, 1833 sqq., 3 Liefrg. gr. in-fol.

Montfaucon, D. de, bibliotheca Coisliniana, olim Seguieriana, sive manuscriptorum omnium græcorum quæ in eâ continentur, etc. Parisiis, 1715, in-fol.

Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi et autres bibliothèques, publiés par l'Institut royal de France. Paris, 1788-1838, tom. I à XIII, in-4°.

Sanderus, A., bibliotheca, sive elenchus universalis codicum Mss. in celebrioribus Belgii cœnobiis, ecclesiis ac privatorum bibliothecis adhuc latentium. Insulis, 1641 sq., 2 voll. in-4°.

Senebier, J., catologue raisonné des manuscrits conservés dans la bibliothèque de la ville de Genève. Ib., 1719, 1 vol. in-8°.

Bibliographie de la France. Paris, 1811 à 1841, 1 vol. in-8° par an.

Bibliographie (allg.) für Deutschland. Leipzig, 1826 u. ff. (1 vol. in-8° par an).

Denis, M., Wiens Buchdruckergeschichte von 1482-

1560. Wien, 1782, in-4°.—Nachtrag dazu. Wien, 1793, in-4.

HAIN, L., repertorium bibliographicum, in quo libri omnes ab arte typographicâ inventâ usque ad annum MD. typis expressi ordine alphabetico enumerantur, etc. Stuttgard, 1826-37, 4 part. in-8°.

HINRICHS Verzeichniss der Bücher, Landkarten, etc. Leipzig (1 vol. in-8° par an).

Journal général de la littérature étrangère, ou indicateur bibliographique et raisonné des livres nouveaux en tous genres, etc. Paris, 1801-30, 30 voll. in-8°.

Journal général de la littérature de France, etc. Paris, 1798-1830, 32 voll. in-8° (1).

LASERNA-SANTANDER, DE, dictionnaire bibliographique choisi du XVe siècle, etc., précédé d'un essai historique sur l'origine de l'imprimerie. Bruxelles, 1805, 3 voll. in-8°.

MAITTAIRE, M., annales typographici ab artis inventæ origine ad annum 1500, etc. Hagæ Comitum, 1719-41, 5 tom., 9 voll. in-4°.

PANZER, G. W., annales typographici ab artis inventæ origine ad annum 1536, etc. Norimbergæ, 1793-1803, 11 voll. in-4°.

Revue bibliographique des Pays-Bas. Bruxelles, 1822-1830, 9 voll. in-8°.

WOLFF, J. C., monumenta typographica, quæ artis hujus præstantissimæ originem, laudem et abusum posteris produnt. Hamburgi, 1740, 4 voll. in-12.

BARBIER, A., dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, composés, traduits ou publiés en français et en latin. 2e édit. Paris, 1822-27, 4 voll. in-8°.

---

(1) Ces deux journaux n'en font plus qu'un seul depuis 1831.

Brunet, J. C., manuel du libraire et de l'amateur des livres, etc. Bruxelles, 1821, 4 voll. in-4°, avec le nouveau supplément français, 3 voll. in-8°.

Clement, D., bibliothèque curieuse, ou catalogue raisonné de livres rares et difficiles à trouver. Gœttingue, 1750-60, 9 voll. in-4°.

Denis, M., Einleitung in die Bücherkunde, 2e Aufl. Wien, 1796, 2 Bde. in-4°.

Dibdin, T. F., voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France. Trad. de l'angl. par MM. Licquet et Crapelet. Paris, 1825, 4 voll. in-8°.

Ebert, E. A., allgemeines bibliographisches Lexicon. Leipzig, 1821-30, 2 voll. in-4°.

Ersch, J. S., Handbuch der deutschen Literatur seit der Mitte des achtzehnten Jahrhunderts bis auf die neueste Zeit. Leipzig, 1812-22, 4 Bde. in-8°.

Heinsius, C., allgemeines Buecher-Lexicon, od. allphabetisches Verzeichniss aller von 1700 bis Ende 1834 erschienenen Bücher, etc. Leipzig, 1812-35, 8 Bde. in-4°.

Hoffmann, S. F. W., lexicon bibliographicum, sive index editionum et interpretationum scriptorum tum sacrorum tum profanorum. Lipsiæ, sqq., 3 voll. in-8°.

Horne, T. H., an introduction to the study of bibliography, etc. London, 1814, 2 voll. in-8°.

Kayser, C. G., index locupletissimus librorum qui inde ab ann. 1750 usque ad annum 1832 in Germania et in terris confinibus prodierunt. Lipsiæ, 1833 sqq., 6 voll. in-4°. — *Repert. syst.,* 1 vol. in-4° (1).

Lawaetz, H., Handbuch für Buecherfreunde und Bibliothekare. Halle, 1788-95, 2 The. 14 Bde. in-8°.

(1) Porte aussi le titre allemand : *Deutsche Bücherkunde*, etc.

Lipenius, M., bibliotheca realis juridica. Frankf., 1672-1833, 7 voll. in-fol. c. suppl.

Meusel, bibliotheca historica, instructa a B. G. Struvio, nunc aucta, etc. Lipsiæ, 1782-1804, 11 voll. in-8°.

Mylius, J. C., bibliotheca anonymor. et pseudonymorum detectorum ultra 4000 scriptores, etc., ad supplendum et continuandum Placcii Theatrum anonymorum, etc. Hamburgi, 1740, in-fol.

Naamlyst van boeken welke sedert het jaar 1790 tot en met het jaar 1832 in Noord-Nederland zyn uitgekomen. 'S Gravenhage, 1832-35, in-4°.

Peignot, G., dictionnaire raisonné de bibliologie, etc. Paris, 1802-04, 3 voll. in-8°, avec le suppl.

Placcius, V., theatrum anonymorum ex symbolis et collectione virorum per Europam doctissimorum luci publicæ redditum. Hamburgi, 1708, in-fol.

Ploucquet, litteratura medica digesta. Tubingæ, 1808-09, 4 voll. in-4°.

Quérard, la France littéraire, ou dictionnaire bibliographique des savants, etc. Paris, 1827 et suiv., 9 voll. in-8°.

Reuss, J. D., repertorium commentationum a societatibus litterariis editarum. Secundum disciplinarum ordinem digestum. Gottingæ, 1801-21, 16 voll. in-4°.

Bailly, J. L. A., notices historiques sur les bibliothèques anciennes et modernes, etc. Paris, 1827, in-8°.

Blume, F., iter italicum. Berlin, 1824-27, 5 Bde. in-8°.

Ebert, F., die Bildung des Bibliothekars. 2e Ausg. Leipzig, 1820, in-8°.

(Franck, J. M.) Catalogus bibliothecæ Bunavianæ. Lipsiæ, 1750-1756, 3 t. 7 voll. in-4°.

Kayser, A. C., ueber die Manipulation bei der Einrichtung einer Bibliothek. Bayreuth, 1790, 1 Bd. in-8°.

Laserna-Santander, mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne. Bruxelles, 1809, 1 vol. in-8°.

Molbech, E., über Bibliothekswissenschaft oder Einrichtung und Verwaltung oeffentlicher Bibliotheken. Uebers. aus dem daen. von H. Ratjen. Leipzig, 1833, in-8°.

Namur, P., manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires. Bruxelles (Louvain), 1834, in-8°.

Petit-Radel, C. F., recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes, etc. Paris, 1819, in-8°.

Schrettinger, M., Versuch eines vollstaendigen Lehrbuches der Bibliothek-Wissenschaft, etc. München, 1808-27, 4 Bde. in-8°.

PHILOSOPHIE ET PÉDAGOGIE.

Buhle, J. G., Geschichte der neueren Philosophie. Goettingen, 1800, 6 Bde. in-8°.

Condillac, E. B. de, oeuvres complètes. Nouv. édit. Paris, 1821-23, 16 voll. in-8°.

Degerando, histoire comparée des systèmes de philosophie, etc. Paris, 1822, 4 voll. in-8°,

Descartes, R., oeuvres publiées par Victor Cousin. Paris et Strasbourg, 1824-26, 11 voll. in-8°.

Jacobi's saemmtliche Werke. Leipzig, 1812-20, 5 Bde. in-8°.

Krug, W. T., allg. Handwoerterbuch der philos. Wissenschaften, nebst ihrer Literatur u. Geschichte. Leipzig, 1827-29, 5 Bde. in-8°.

Locke, oeuvres philosophiques. Nouv. édit. Paris, 1822-24, 7 voll. in-8°.

Matter, J., histoire critique du gnosticisme, et de son influence sur les sectes religieuses et philosophiques des

six premiers siècles de l'Église. Paris, 1828, 3 voll. in-8°.

PESTALOZZI's saemmtliche Schriften. Stuttgard, 1820-26, 15 The. in-8°.

REID, TH., œuvres complètes, publiées par T. Jouffroy. Paris, 1828 et suiv., 6 voll. in-8°.

REINHOLD, Handbuch der allgemeinen Geschichte der Philosophie. Gotha, 1828, 2 Bde. in-8°.

RITTER, H., Geschichte der Philosophie. Hamburg, 1829-34, 4 Bde. in-8°.

TENNEMANN, W. G., Handbuch der Geschichte der Philosophie. Leipzig, 1798-1819, 11 The. in-8°.

MÉLANGES DE PHILOLOGIE.

Bibliotheca critica nova, edentibus J. BAKE, J. GEEL, H. A. HAMAKER, P. HOFMAN PEERLKAMP. Lugd. Bat., 1825 sqq., 5 voll. in-8°.

SEEBODE, G., kritische Bibliothek für das Schul- und-Unterrichtswesen. Hildesheim, 1819-21, 5 voll. in-8°. — Neue kritische Bibliothek, 1822-27, 12 voll. in-8°.—Kritische Bibliothek, etc. Neue Folge, 1820-30, 6 voll. in-4°.

Archiv für Philologie und Pædagogik, von SEEBODE u. FRIEDEMANN. Helmstaedt, 1824-25, 2 voll. in-8°. — Neues Archiv für Philologie und Pædagogik. Hannover, 1826-30, 3 voll. in-8° et 2 voll. in-4°.

BELLES-LETTRES. — LITTÉRATURE ANCIENNE ET MODERNE.

Scriptorum veterum nova collectio e vaticanis codicibus edita ab *Angelo Maio*. Romæ, typis vaticanis, 1825-33, 10 voll. in-4°.

Bibliotheca classica latina sive collectio auctorum classicorum latinorum, cum notis et indicibus edidit NIC. ELIG. LEMAIRE. Parisiis, 1819-33, 140 voll. in-8°.

Classicorum auctorum e vaticanis codicibus editorum tomi decem, curante *Angelo Maio*. Romæ, typ. vatic., 1828-38, 10 voll. in-8°.

Anecdota græca, edente J. Bekker. Berolini, 1814-21, 3 voll. in-8°.

Æschylus, tragœdiæ quæ supersunt, gr. recensuit et comment. perpet. ornavit C. G. Schuetz. Halæ, 1782-1821, 5 voll. in-8°.

Aristophanes, comœdiæ IX, græce, emendatæ a Ph. Invernizio. Lipsiæ, 1794-1826, 13 voll. in-8°.

Aristophanes, comœdiæ. Edidit B. Thiersch. Lipsiæ, 1830 sqq., 6 voll. in-8°.

Aristoteles, opera omnia, græce et latine, c. notis edid. J. T. Buhle. Lipsiæ, 1791-1800, 5 voll. in-8°.

Euripides, tragœdiæ, gr. cum notis edidit F. H. Bothe. Lipsiæ, 1825, 2 voll. in-8°.

Herodotus, musæ, cum annotat. comment. de vita et scriptis Herodoti, edidit C. F. Baehr. Lipsiæ, 1830 sqq., 4 voll. in-8°.

Homerus, Ilias gr. lat. c. brevi annott. ed. C. G. Heyne. Lipsiæ, 1802, 9 voll. in-8°.

Lucianus, opera græce et latine cum not. varior. cura T. Hemsterhusii et J. F. Reitzii. Amstelod., 1743, 4 voll. in-4°.

Lucianus, opera græce et latine post T. Hemsterhusium c. adnotationibus edidit J. T. Lehmann. Lipsiæ, 1821-31, 9 voll. in-8°.

Nitsch, W., erklærende Anmerkungen zu Homer's Odyssée. Hannover, 1826 sqq., 3 Bde. in-8°.

Oratores attici, græce, ex recensione J. Bekkeri. Lipsiæ, 1823-24, 5 voll. in-8°.

Pausanias, de situ Græciæ, libri X, græcè, edidit J. Bekkerus. Berolini, 1826, 2 voll. in-8°.

PINDARUS, opera quæ supersunt, recensuit et annotationes crit. adjecit A. BOEKHIUS. Lipsiæ, 1811-21, 3 voll. in-4°.

PLATO, quæ extant opera, etc., græce et latine, et cum adnotationibus edidit Fr. ASTIUS. Lipsiæ, 1819-32, 11 voll. in-8°.

PLATO, opera quæ supersunt, gr. textum ad fidem codd. Flor. Paris. aliorumque recogn. G. STALLBAUM. Lipsiæ, 1821-25, 12 voll. in-8°.

PLATON, œuvres complètes, traduites du grec et accompagnées de notes, par V. COUSIN. Paris, 1825-40, 13 voll. in-8°.

Poetæ scenici græcorum (græce) recensuit et annot. instruxit F. H. BOTHE. Lipsiæ, 1825-31, 10 voll. in-8°.

POLYBIUS, historiarum quidquid superest, græce et lat. recensuit et adnotationibus illustravit J. SCHWEIGHÆUSER. Lipsiæ, 1789-95, 9 voll. in-8°.

SOPHOCLES quæ extant omnia, c. veter. gramm. scholiis versione et notis illustravit F. P. BRUNCK. Argentorati, 1786, 2 voll. in-4°.

SOPHOCLES, tragœdiæ, recensuit et brevibus notis instruxit C. G. A. ERFURDT. Lipsiæ, 1809-25, 7 voll. in-8°.

Théâtre des Grecs, publié par BRUMOY, 2e édit., corrigée et augmentée de la traduction d'un choix de fragments des poëtes grecs, etc., par RAOUL-ROCHETTE. Paris, 1820-25, 16 voll. in-8°.

THUCYDIDES, de bello Peloponesiaco, lib. VIII, etc., c. commentt. et notis edidit E. F. POPPO. Lipsiæ, 1821 sqq., 3 part. 6 voll. in-8°.

THUCYDIDES, de bello Peloponesiaco, libri VIII (gr. et lat.) ex recensione J. BEKKERI. Oxonii, 1821 sqq., 4 voll. in-8°.

THUCYDIDE, histoire, en grec, avec la version la-

tine, etc., accompagnée d'observations critiques, par J. B. Gail. Paris, 1807 sqq., 12 voll. in-8°.

Cicero, opera omnia, ac deperd. fragmenta, recogn. et recens., et c. var. lect. varior. edidit J. C. Orellius. Turici, 1826 sqq., 7 voll. in-8°.

Cicero, opera philosophica, ex scriptis recens collatis editisque libris castigatius edidit J. A. Goerenz. Lipsiæ, 1806-13, 3 voll. in-8°.

Cicero, libri tres de natura Deorum, etc., ed. et adnott. Fr. Creutzer. Lipsiæ, 1818, 1 vol. in-8° (1).

Horatius, opera rec. et illustravit J. G. Doering. Lipsiæ, 1829, 2 voll. in-8°.

Livius, historiarum ab urbe condita libri, qui supersunt, omnes, cum notis variorum curante A. Drakenborgh, c. supp. Freinshemii. Stuttgart. 1820, 15 voll. in-8°.

Ovidius, opera omnia VI voluminibus comprehensa cum integris (variorum) notis cura et studio P. Burmanni. Amsteld., 1727, 4 voll. in-4°.

Quintilianus, de institutione oratoria ex recensione Spalding. Lipsiæ, 1789 sqq., 5 voll. in-8°.

Sallustius, opera quæ extant, cum comment. et indic. edidit F. D. Gerlach. Basiliæ, 1823-30, 3 voll. in-8°.

Tacitus, opera quæ recensuit et commentarios suos adjecit Q. H. Walther. Halis-Saxon., 1830-31, 4 voll. in-8°.

Théâtre complet des latins, par J. B. Levée et Le Monnier. Paris, 1820-23, 15 voll. in-8°.

Delille, L., œuvres complètes. Paris, 1824, 16 voll. in-8°.

---

(1) On doit ajouter à cette édition toutes les parties des œuvres de Cicéron publiées par Creutzer et Moser.

Raynouard, F. J. M., choix des poésies originales des Troubadours. Paris, 1816-21, 6 voll. in-8°.

Saint-Pierre, Bern., ses œuvres. Paris, 1826, 12 voll. in-8°.

Volney, œuvres complètes. Paris, 1825, 8 voll. in-8°.

Voltaire, ses œuvres, avec des avertissements et des notes par Condorcet, etc. De l'imprimerie de la société littéraire et typographique (à Kehl), 1784 et suiv., 70 voll. in-8°.

Quatro (i) poeti italiani : Dante, Petrarca, Ariosto, Tasso, etc. Parigi, 1832, 1 vol. gr. in-8°.

Herder, J. G., saemmtliche Werke herausgegeben von C. G. Heyne, J. Müller, etc. Tübingen, 1805-20, 45 voll. in-8°.

Klopstok's Werke. Leipzig, 1798-1817, 12 Bde. in-8°.

Lessing, saemmtliche Schriften. Berlin, 1796-1808, 30 Bde. in-8°.

Stoke (Melis), hollandsche rym-kronyk, of geschiedenissen, etc. Leyde, 1772, 3 voll. in-8°.

Schiller's saemmtliche Werke. Karlsruhe, 1816, 18 Bde. in-8°.

Cats, J., alle de werken. Amsterdam, 2 voll. in-fol. (avec grand nombre de gravures).

Vondel's werken. Amsterd., 1646 sqq., 11 deel. in-4° (1).

Byron's complete works, including his suppressed poems and others nevers before published. Paris, 1832, 4 voll. in-8°.

Robertson, W., works, with a life of the Author. Oxford, 1825, 8 voll. in-8°.

Walter Schott, complete works. 7 voll. in-8°.

(1) Auxquels il faut ajouter les œuvres de Tollens, Smitz, Fokke, Bilderdyk, Feith, Hooft, Bellamy, etc., etc.

HISTOIRE ET SCIENCES AUXILIAIRES.

Busching, A. F., neue Erdbeschreibung, fortgesetzt von Ebeling. Hamburg, 1754-77, 14 Bde. in-8°.

Choiseul-Gouffier, voyage pittoresque de la Grèce. Paris, 1782 et suiv., 2 voll. in-fol.

Cook, J., relation des voyages entrepris pour faire des découvertes dans l'hémisphère méridional, etc. Paris, 1774, 4 voll. in-4°.

Cook, J., voyage dans l'hémisphère austral et autour du monde, fait en 1772-75, etc. Paris, 1778, 5 voll. in-4°.

Cook, J.— Troisième voyage de Cook, ou voyage à l'Océan Pacifique, etc. Paris, 1785, 4 voll. in-4°.

Grævius, J. G., thesaurus antiquitatum romanarum. Traj. ad Rhenum, 1694, 15 voll. in-fol.

—*Novus* thesaurus antiquitatum romanarum, congestus ab A. H. de Sallengre. Hagæ Comitum, 1716, 3 voll. in-fol.

Gronovius, J., thesaurus græcarum antiquitatum. Lugduni Batavor., 1697, 13 voll. in-fol.

Lesage, A., atlas historique, généalogique, chronologique et géographique. 2e édition. Paris, 1814, gr. in-fol.

Mabillon, de re diplomatica libri VI. Parisiis, 1681, in-fol., fig. — Supplementum librorum de re diplomatica. Parisiis, 1704, in-fol.

Mannert, C., Geographie der Griechen und Roemer, aus ihren Schriften dargestellt. Nürnberg, 1788-1825, 15 Bde. in-8°.

Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, jusqu'à l'empereur Charles VI. Louvain, 1760 et suiv., 8 voll. in-12, y compris les suppléments.

Ritter, K., die Erdkunde, im Verhaeltniss zur Natur und zur Geschichte des Menschen, etc. 2e Aufl. Berlin, 1822 u. ff., in-8o. (7 ou 8 voll. ont paru jusqu'à ce jour.).

Van Loon, nederlandsche historipenningen. 'S Gravenhaage, 1723-31, 4 voll. in-fol.

Visconti, E. Q., iconographie ancienne, ou recueil des portraits authentiques des empereurs, rois et hommes illustres de l'antiquité. Première partie, iconog. grecque. Paris, 1811, 3 voll. in-4o, 1 vol. de pl. in-fol.—2e part., iconogr. romaine. Paris, 1817, t. Ier, in-4o, et 1 vol. pl. in-fol.

Walther, J. L., lexicon diplomaticum, abbreviationes syllaborum et vocum in diplomatibus et codicibus exponens, etc.; c. præf. J. D. Koeleri. Gottingæ, 1745-47, 1 vol. in-fol.

Art (l') de vérifier les dates des faits historiques, etc. Paris, 1783-87, 3 voll. in-fol.

Besselius, chronicon Gotwicense, seu annales monasterii Gotwicensis, ord. Sti.-Benedicti. Typis monasterii Tegernseensis, 1732, 1 tom. 2 voll. in-fol. max.

Bouille, T., histoire de la ville et du pays de Liége. Ib., 1725-32, 3 voll. in-fol.

Bouquet, Dom M., recueil des historiens des Gaules et de la France, etc. Paris, 1738-1832, 19 voll. in-fol.

Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au xiiie siècle, avec une introduct., des notes, etc., par M. Guizot. Paris, 1823-27, 29 voll. in-8o.

Description de l'Égypte, ou recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française. 2e édit. Paris, 1820-30, 26 voll. in-8o, et 12 voll. gr. in-fol.

Dewez, histoire générale de la Belgique. Bruxelles, 1826-28, 7 voll. in-8°.

Eichhorn, Geschichte der dreiletzt. Jahrhunderte. Gœttingen, 3e Ausg., 1818, 6 Bde. in-8°.

Hammer, J. de, Geschichte des Osmannischen Reiches. Pesth, 1827-32, 9 voll. in-8°.

Heeren, A. H. L., historische Werke. Gœttingen, 1821 sqq., 15 voll. in-8°.

Heeren und Ukert, Geschichte der europaeischen Staaten, in-8° (1).

Hoynck von Papendrecht, analecta belgica ad historiam scissi Belgii potissimum spectantia, etc. Hagæ Comitum, 1743, 6 voll. in-4°.

Lesur, E. L., annuaire historique universel. Paris, années 1818 à 1834, 17 voll. in-8°.

Lingard, J., historie of England from the first invasion by the Romans. Paris, 1826-31, 14 voll. in-8°.

Monumenta Germaniæ historica, edidit G. H. Pertz. Hannoveræ, 1826 sqq., 4 voll. in-fol.

Mueller, J., Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Zürich, 1816 sqq., 7 The. in-8°.

Raumer, Geschichte der Hohenstaufen, und ihrer Zeit. Leipzig, 1824 u. ff., 6 Bde. in-8°.

Rehm, F., Geschichte des Mittelalters. Marburg, 1820 u. ff., 5 Bde. in-8°.

Solvyns, B., les Hindous, ou description de leurs mœurs, coutumes, cérémonies, etc., avec le texte en angl. et en franç. Paris, 1808-12, 4 voll. in-fol.

Schœll, M. S. F., cours d'histoire des États européens, depuis le bouleversement de l'empire romain d'Occident

(1) Il a paru jusqu'à ce jour 17 volumes de cette excellente collection d'histoires particulières.

jusqu'en 1789. Paris, 1830 et suiv., 46 voll. in-8°.

SCHOEPFLIN, J. D., Alsatia illustrata, celtica, romana, francica. Colmariæ, 1751-61, 2 voll. in-fol.

Cette nomenclature bibliographique, aride et longue, fait connaître les grands ouvrages, les publications capitales qui se trouvent à la bibliothèque de l'université de Liége. Nous aurions pu citer encore des ouvrages secondaires qui nous paraissaient devoir intéresser diverses classes de lecteurs; mais comme nous avons l'espoir que le catalogue systématique de la bibliothèque de Liége sera bientôt publié, inutile de nous étendre davantage sur ce chapitre; on se fera d'ailleurs une idée assez exacte de la richesse de ce dépôt littéraire, en examinant le tableau des subsides accordés par les gouvernements hollandais et belge pour achat de nouveaux livres (1).

§ XVII.

Tableau des dépenses faites pour compte de la bibliothèque de l'université de Liége, depuis 1817-42. — *Composition actuelle de ladite bibliothèque.*

Nous avons vu plus haut que la régence de Liége accordait à sa bibliothèque pendant la première moitié du siècle dernier, une somme annuelle de 720 francs pour achat de nouveaux livres. Cette somme assez notable pour une époque où les études n'étaient pas si florissantes, et où les besoins d'une nombreuse bibliothèque ne se faisaient pas encore sentir, ne pouvait plus suffire dès que la ville de Liége obtint son université. Aussi le

(1) Voyez § XVII, ci-après.

gouvernement d'alors se montra-t-il généreux, en accordant en 1817 (première année de l'érection de l'université), une somme globale de 18,000 florins des Pays-Bas, pour combler les principales lacunes de la bibliothèque, et fournir ainsi aux professeurs et aux élèves les moyens de s'instruire. Un subside normal annuel fut accordé dans la suite pour tenir les différentes branches des connaissances humaines au courant des nouvelles publications, et voici d'après des documents officiels, les sommes que les gouvernements hollandais et belge ont accordées tous les ans à ladite bibliothèque pour achat de nouveaux livres.

ACQUISITIONS DE LIVRES ET RELIURES.

Subsides ordinaires.

Gouvernement Hollandais.	1817.	fl. 18.000,00	soit en fr.	38,095,23
	1818.	» 2,500	»	5,291,00
	1819.	» 2,500	»	5,291,00
	1820.	» 2.500	»	5,291.00
	1821.	» 2,500	»	5,291,00
	1822.	» 2,500	»	5,291,00
	1823.	» 2,213,40	»	4,683,59
	1824.	» 3,000	»	6,349,20
	1825.	» 3,000	»	6,349,20
	1826.	» 3,000	»	6,349,20
	1827.	» 2.800	»	5,925,92
	1828.	» 2,800	»	5,925,92
	1829.	» 2.800	»	5,925,92
	1830.	» 5,400	»	11,428,57
Gouvernement Belge.	1831.	» 2,743,67	»	5,806,67
	1832.			7,237,15
	1833.			2,139,59
	1834.			7,119,39
	1835.			4,385,61
	1836.			14,514,91
	1837.			10,228,61
	1838.			10,467,57
	1839.			10,343,93
	1840.			10.000,00
	1841.			10,063,45
			Total. fr.	209,794,63

Ajoutez à cette somme quelques subsides *extraordinaires* (dont nous n'avons pas pu nous procurer le chiffre) que le gouvernement hollandais avait accordés à la bibliothèque depuis 1820-1830, et nous trouverons que la dépense totale faite pour la bibliothèque de l'université de Liége par l'État depuis 1817 jusqu'en 1841, se monte à la somme de 240,000 francs environ, y compris les 4,000 francs pris sur les 10,000 alloués pour l'exercice de 1840, pour confection des rayons dans les deux nouvelles salles de la bibliothèque (1).

C'est ainsi que cette bibliothèque publique a pu s'accroître rapidement, et former aujourd'hui un noyau de 60 à 70,000 volumes de différents formats non compris environ 20,000 brochures ou dissertations inaugurales (2). Cependant nous ferons observer ici à nos lecteurs, que ce dépôt, tel qu'il est formé aujourd'hui, n'est pas uniquement composé du fonds de la ville de

---

(1) La dépense totale faite pour la bibliothèque de l'université de Louvain par l'Etat depuis 1817 jusqu'en 1835 seulement se montait à la somme de fr. 288,966,23, non compris les boiseries, rayons et autres dépenses du matériel. Nos lecteurs remarqueront sans doute, en comparant les deux tableaux des dépenses faites pour les bibliothèques de Louvain et de Liége, que pendant les dernières années les sommes allouées ont été plus fortes que les années antérieures. Grâce en soit rendue au zèle éclairé et infatigable de Mr. D. Arnould, ancien secrétaire inspecteur de l'université de Louvain, actuellement administrateur-inspecteur de l'université de Liége, qui a mis autant de soin à faire décorer ce sanctuaire de la science, qu'il en apporte à solliciter auprès du gouvernement des fonds pour en augmenter les richesses.

(2) Nous avons vu plus haut, § IX, p. 33, que le fonds de la ville de Liége lors de la cession à l'université en 1817 contenait environ 7000 volumes. Le docteur Hænel, dans son *Catalogus librorum manuscriptorum, qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ*, etc., etc., *asservantur. Lipsiae*, 1830, in-4°, p. 774, dit. qu'en 1826, la même bibliothèque ne possédait que 20,000 volumes et quelques manuscrits. Ce dépôt se serait donc accru depuis 1826 à 1842 d'environ 50,000 volumes.

Liége, des différents dons des particuliers et du gouvernement, et enfin des acquisitions nouvelles faites avec les subsides du gouvernement, mais que d'autres petits fonds de bibliothèques sont venus se joindre au dépôt central. Parmi ceux-là nous citerons :

I. Une partie de livres, provenant de l'ancienne école de droit de Bruxelles, dont voici les titres :

1° *Bulletin* des lois de la république française, an II-XII, 24 voll. in-8°.
2° *Bibliothèque* ou journal du barreau et des écoles de droit, 1re et 2e partie. Paris, 8 voll. in-8°.
3° *Code* civil des Français, édit. origin. Paris, 1804, 1 vol. in-8°.
4° *Code* Napoléon, éd. orig. Paris, 1807, in-8°.
5° *Code* de procédure civile, éd. orig. Paris, 1806, in-8°.
6° Grenier, traité des donations, des testaments, etc. Paris, 1807, 3 voll. in-8°.
7° Chabot, tableau de la législature ancienne. Paris, 1804, 1 vol. in-8°.
8° Chabot, commentaire sur la loi du 29 germinal, 2 voll. in-8°.
9° Proudhon, cours de droit français. Paris, 1810, 2 voll. in-8°.

II. Des livres provenant du Lycée royal établi à Liége, et envoyés à Mr. Terwangne par l'entremise de MMrs. Gall et Walter, à peu près tous ouvrages classiques, en tout 227 articles.

III. Environ 150 mss. provenant de la ci-devant abbaye de St.-Trond, et enfin le plus important :

IV. Une grande partie de livres de la bibliothèque de l'ancienne abbaye d'Éverbode, jusqu'alors soustraits aux investigations du gouvernement (1).

(1) Un jugement allait être entamé au tribunal de Ruremonde en 1822, pour faire restituer cette partie de livres; mais une transaction est survenue, et l'abandon fut fait volontairement. Voici ce qu'a écrit à ce sujet le Ministre de l'instruction publique d'alors, Mr. Falck :

A MMrs. les Curateurs de l'université de Liége.

La Haye, le 5 juin 1822.

« Il m'a été agréable d'apprendre par votre lettre du 31 mai dernier, » que l'université a obtenu la cession de la bibliothèque de la ci-devant » abbaye d'*Everboden* sans qu'il ait été nécessaire d'avoir recours aux » tribunaux, et j'approuve la transaction que vous avez conclue avec le » sieur *Steurs*, curé à *Opitter*, d'après laquelle il a obtenu quelques livres » en compensation de l'abandon volontaire fait par lui de ladite biblio- » thèque.

» Quant à la somme de mille florins que vous demandez pour subvenir » aux frais qu'a nécessités l'obtention et le transport de la bibliothèque, » j'espère que ces frais n'iront pas à un montant aussi élevé. J'autorise » cependant qu'une déclaration de ce chef me soit transmise, mais je dois » vous faire connaître que le payement n'en pourra se faire que sur la » somme accordée pour subside matériel extraordinaire de l'exercice cou- » rant; somme qu'il est de l'intérêt de l'université de ménager autant » que possible. »

Une notice sur cette bibliothèque ayant été jointe à la pièce ci-dessus, nous nous faisons un devoir de la reproduire ici en entier pour faire connaître la composition de ce dépôt littéraire formé dans l'ancienne abbaye d'Everboden.

« Cette bibliothèque contient environ 8000 volumes, dont la majeure » partie sont des ouvrages de théologie. Mais dans leur nombre il y a des » livres très-précieux ; plusieurs bibles d'une haute valeur (une estimée à » 500 fr.), les plus célèbres commentateurs de la Bible; une collection » assez riche des saints Pères, et les ouvrages les plus distingués sur l'his- » toire ecclésiastique, la collection des Bollandistes presque complète; » les conciles généraux de l'Allemagne et beaucoup de traités impor- » tants concernant l'histoire ecclésiastique et le droit canon. Parmi tous » ces ouvrages, il y a beaucoup d'éditions du xve siècle dont le prix est » fort élevé.

» Les ouvrages, hors la théologie, concernent la littérature ancienne,

§ XVIII.

Dons faits à la bibliothèque de Liége depuis 1819 *jusqu'en* 1841.

Nous avons vu plus haut que le gouvernement avait alloué pour la bibliothèque de l'université de Liége une somme annuelle pour achat de nouveaux livres. Outre ce subside, le gouvernement s'est encore montré plus généreux en faisant parvenir à ce dépôt littéraire une grande quantité d'ouvrages auxquels il avait souscrit, plus les mémoriaux administratifs de chaque province, le Bulletin officiel, les documents statistiques et autres

---

» les antiquités et l'histoire. Nous distinguons plusieurs des meilleures » éditions d'auteurs classiques grecs et romains; tous les grands recueils » d'antiquités (Thesauri antiquitatum) publiés par les savants philologues » de la Hollande; s'il y avait le dernier supplément en 3 volumes par » Pollenus, toute cette collection vaudrait 2500 fr.

» Parmi les ouvrages sur l'histoire, il y a beaucoup de *chroniques*, de » *cartes* géographiques, des ouvrages sur l'histoire universelle, sur l'his- » toire des Juifs et des peuples modernes; des recueils concernant la di- » plomatique : comme la collection des Bénédictins de St.-Maure et de » Mabillon.

» Il y a aussi des ouvrages de droit, une des meilleures éditions du » *Corpus Juris;* il y a des manuscrits dont un fort ancien de la Bible, » est de toute beauté.

» Il y a en outre quelques ouvrages des sciences, comme, p. e., la » grande encyclopédie de Diderot et d'Alembert; le voyage du Danube » et autres, etc., etc.

» On ne saura point encore déterminer la valeur de la bibliothèque avant » que l'on ait tout examiné. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'ouvrages » incomplets qui doivent se trouver encore dans les mains des moines. » Il y a des doubles aussi dont la vente nous pourra procurer quelque » argent. »

publications faites par ordre du gouvernement. En témoignant au gouvernement toute notre reconnaissance pour l'intérêt qu'il a pris à ce dépôt littéraire, nous serions ingrat si nous ne saisissions pas cette occasion pour signaler au public, au nom du savant bibliothécaire de Liége, les sociétés littéraires et les particuliers qui ont traité la bibliothèque de l'université de cette ville avec une bienveillance qui honore les donateurs.

Les sociétés littéraires suivantes ont chacune fait don à la bibliothèque de Liége de la collection de leurs publications, savoir : l'institut royal des Pays-Bas; les universités du royaume ; les universités allemandes, savoir : Goettingue, Bonn, Heidelberg, Cracovie, Leipzig, Varsovie, Munich, Tubingue, Erlangen, Breslau, Friburg, Würzburg, Berlin, Giessen, Rostock, Kœnigsberg, Jéna, Marburg, Helsingfors, Hamburg et Zürich ; l'Académie royale de Bruxelles ; la Société littéraire royale d'Utrecht ; la Société littéraire de Maestricht ; la Société des *Records* de Londres ; l'association pour l'avancement des sciences à Londres ; la commission de la Société d'encouragement pour l'instruction élèmentaire à Liége; la Société pour l'encouragement des traductions d'ouvrages de littérature orientale ; la Société biblique de Londres.

L'administration communale de la ville de Liége a fait déposer à la bibliothèque de son université la suite de ses budgets ; ses rapports sur l'administration et la situation des affaires de la ville ; le rapport de la commission de surveillance du collége de Liége ; enfin le bulletin municipal ou recueil des arrêtés de la régence de Liége, 2 voll. in-8°.

Les dons faits par les particuliers depuis 1819 jusqu'en 1842, sont les suivants :

Donataires.	Titres des Ouvrages.
	1819.
DUVIVIER . . . —	ANACREONTIS opera edidit Gail. Leodii, 1819, 1 vol. in-8°.
WARNKOENIG. . —	WARNKOENIG, institutionum juris romani seu elementorum libri IV. Leodii, 1819, 1 vol. in-8°.
DELHOUNGNE. . —	*L'Observateur* politique, administratif, historique et littéraire de la Belgique. Bruxelles, 1815 et suiv., 19 voll. in-8°.
	1820.
WAGEMANN. . . —	*De jure* succedendi in Ducatum Bullonii mortuo Jacobo Leopoldo Carolo duce Stirpis suæ ultimo ex sententia Ictorum Heidelbergensium (scripsit ZACHARIÆ). Heidelbergæ, 1818, in-8°.
LYDUS. . . . . . —	LYDUS, de magistratibus reipublicæ romanæ, lib. III. Parisiis, 1812, in-8°.
VAN SWINDEREN.—	BUFFONI et Daubentoni figurarum avium coloratarum nomina systematica, edidit Van Swinderen. Groningæ, 1820, in-4°.
	1821.
PINO, F. L. . . . —	*Il discernitore,* giornale italiano ossia notizie, etc., etc. Gennajo, 1821, 1 vol. in-8°.
ERNST. . . . . . —	*Actes* publics en droit de MMrs. les frères Ernst, à Bruxelles, en 1810, 1813, 1816 et 1817, in-4°.

LALLEMAND. . . — *Choix* de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale depuis 1789, etc. Paris, 1818, in-8°.

FEITH. . . . . . — FEITH, das Grab, ein didaktisches Gedicht. Zütphen, 1821, in-8°.

1823.

D'OMALIUS-D'HALLOY. — *Observations* sur un essai de carte géologique de la France, par d'OMALIUS D'HALLOY. Paris, 1823, in-8°.

NIEUPORT. . . . — *Essai* sur la théorie du raisonnement, par NIEUPORT. Bruxelles, 1805, in-12.

— *Un peu de tout,* par le même. 1 vol. in-8°.

HAUS. . . . . . — HAUS, die Auscultation in Bezug auf Schwangerschaft. Würzburg, 1823, in-8°.

KINKER. . . . . — *Brieven* over het naturregt aan den H. Paulus Van Hemert, door KINKER. Amsterdam, 1823, in-8°.

FUSS. . . . . . — *Epistola* ad Lycacriticum, auctore FUSS. Leodii, 1823, in-8°.

1824.

CAMBERLYN. . . — *D'Amongies,* Karlo Magno Weimariæ Duci. Gandavi, 1823, in-8°.

FUSS. . . . . . — FUSS, diss. versuum homoeoteleutorum s. consonantiæ in poesi neolatina usum commendans. Leodii, 1824, in-8°.

BLACKISTON. . — *Hortus* suburbanus Londinensis, etc., by SWEET. Londini, 1818, in-8°.

WARNKOENIG. — WARNKOENIG, analyse du traité de la

possession, etc., etc. Liége, 1824, in-8°.

Von Buquoy. . — Von Buquoy, zwei Aufsaetze mathematischen Inhalts. Leipzig, 1823, in-8° (1).

Van Rees . . . — Snellius a Royen, typhus batavus. Lugduni Batav., 1824, in-4°.

— Balthasar, Micrometria, h. e., de micrometrorum, etc. Erlangæ, 1710, in-8°.

— Du Fay, manière de fortifier selon la méthode de Mr. de Vauban. Paris, 1707, in-8°.

— Cambray, manière de fortifier, de Mr. Vauban. Amsterdam, 1689, in-8°.

Rouveroy. . . — Rouveroy, F., fables. Liége, 1822, in-8°.

Nieuhuis. . . . — Nieuhuis, oratio de ratione quam theorici appellant, processus civilis, etc. Groningæ, 1824, in-8°.

1825.

Pfyffer. . . . . — Pfyffer d'Altishofen, récit de la conduite du régiment des gardes suisses à la journée du 10 août 1792. Lucerne, 1824, in-4°.

Denzinger. . . — Denzinger, institutiones logicæ. Leodii, 1824, 2 voll. in-8°.

— *De Hermotimo* Clazomenio commentatio. Leodii, 1825, in-8°.

1826.

Marcus. . . . . — Giesseler, Lehrbuch der Kirchenge-

(1) Le même auteur a ensuite offert en don toutes ses publications.

schichte. Darmstadt, 1825, 2 voll. in-8°.

ARCUS. . . . . — FREYTAG, regnum Saahd-Aldaulæ in oppido Halebo. Bononiæ, 1820, in-4°.

— MITTERMAIER, der gemeine deutsche bürgerliche Process. Bonn, 1822-23, 3 voll. in-8°.

— STURM, Beitræge zur teutschen Landwirthschaft. Bonn, 1821, 4 voll. in-8°.

— HUELLEMANN, Staedtewesen, Ier Theil.

— FREITAG, Locmanni fabulæ. Bonnæ, 1823, in-8°.

— CICERO, de republica edid. Heinrichius. Bonnæ, 1823, in-8°.

— GRAUERT, de Æsopo. Bonn, 1825, in-8°.

— SCHWENCK, Æschyli Eumenides, in-8°.

— LINDE, Civilprocess. Bonn, 1825, in-8°.

— WALTER, Kirchenrecht. 3e Auflage.

— PUGGÆUS, Theodosii codicis genuina fragmenta. Bonnæ, 1825, in-8°.

— GIESELER, Kirchengeschichte. Bonn, 1826, in-8°.

1827.

E MOLL . . . — DE MOLL, l'art de guérir les hernies. Liége, 1827, in-8°.

1828.

EBBAU-OUVREX.—DAUNOU, essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de

la société. 4e éd., Liége, 1827, in-12.

BABBAGE . . . . — BABBAGE, application of machinery, etc. London, 1827, in-4°.

REY. . . . . . . — REY, du perfectionnement des études légales. Paris, 1829, in-8°.

BROUWER. . . . — BROUWER, proeve over de zedelyke schoonheid der poëzy van Homerus. Leyden, 1825, 1 vol. in-8°.

COURTOIS. . . . — COURTOIS, R., recherches sur la statique physique, etc. Verviers, 1828, 2 voll. in-8°.

— HAUS, mémoire sur l'auscultation appliquée à la grossesse, trad. par Courtois. Liége, 1828, in-8°.

VAN REES . . . — HUGENIUS à ZULICHEN, horologium. Hagæ Comitum, 1658, in-4°.

— HUGENII theoremata de quadratura hyperboles. Hagæ Comitum, 1658, in-4°.

— HUGENIUS, de circuli magnitudine, etc. 1654, in-8°.

DE FERRER. . . — M. DE CERVANTES SAAVEDRA, el ingenioso Hidalgo Don, etc., ed. miniat. Parig. Didot, 1827, in-16.

1829.

DELVENNE . . . — DELVENNE, biographie du royaume des Pays-Bas. Mons, 1828 et suiv., 4 voll. in-8°.

DEWEZ. . . . . — DEWEZ, histoire générale de la Belgique, etc. 7 voll. in-8°.

MUENCH. . . . — MUENCH, E., Jugendbilder. Lüttich, 1829, in-8°.

ANSIAUX . . . . — *L'Observateur* médical. Journal de médecine. 1re année, 4 voll. in-8°.

MORREAU . . . . — MORREAU, état du commerce de la Grande-Bretagne. Londres, in-fol.

— MORREAU, industrie britannique. Londres, in-fol.

— *East India* Company's records. London, 1825, in-fol.

— MORREAU, rise and progress of the silk trade, etc. London, 1826, in-fol.

STEPHENS. . . . — *Style* et manière de procéder, en matière criminelle au pays de Liége. Ib., 1779, in-8°.

— *Essai* sur l'état de la culture belgique et sur les moyens de la perfectionner. Londres, 1784, in-8°.

MUENCH . . . . — MÜNCH, vermischte historische Schriften. Ludwigsburg, 1828, 2 Bde. in-8°.

MARCELIS. . . . — MARCELIS, les Germains. 1 vol. in-8°.

BRONN . . . . . — BRONN, A., over de noodzaak om by het openbaar onderwys het onderrigt in de landhuishoudkunde te voegen. Luyk, 1829, in-8°.

GERUZET. . . . — GERUZET, dictionnaire hollandais-français, etc. Bruxelles, 1829, 1 vol. in-12.

ANSIAUX . . . . — ANSIAUX, clinique chirurgicale, etc. 2e édit. Liége, 1829, 1 vol. in-8°.

BILDERDYK. . . — BILDERDYK, beoordeling met de spreuk *discant artem* door Kinker. Amsterdam, 1829, 1 vol. in-8°.

FITTON. . . . . — FITTON, an account of some geological

specimens, etc. London, 1826, 1 vol. in-8°.

BOYMANS. . . . — BOYMANS, le garde d'honneur, ou épisode du règne de Napoléon Buonaparte. Bruxelles, 1828, 1 vol. in-8°.

VON BUQUOY. . — VON BUQUOY, chronologischer Aufsatz aus der Geschichte der Mathematik. Leipzig, 1829, 1 vol. in-8°.

1830.

LIMB. BROUWER.—LIMBOURG-BROEWER, iets over de nasporingen van Champolion le Jeune. Amsterdam, 1830, 1 vol. in-8°.

BRONN. . . . . — BRONN, V., mémoire sur l'utilisation des terres incultes des Ardennes. Liége, 1829, in-8°.

VAN REES . . . — VITRUVIUS, de architectura, c. comment. Barbari. Venetiis, 1567, in-fol.

HUTTON . . . . — HUTTON, fables of the products and powers. London, 1781, in-fol.

— BULLIADI opus nov. ad arithmetic. infinit. Lutetiæ Paris. 1682, in-fol.

— LA HIRE, sectiones conicæ. Paris, 1685, in-fol.

LESOINNE. . . . — LESOINNE et PERDONNET, notice sur le gisement, le mode d'exploitation et le traitement métallurgique des minerais de zinc en Silésie et en Pologne. 1 vol. in-8°.

COMHAIRE . . . — COMHAIRE, quelques recherches médico-physiologiques sur les propriétés du sulfate de quinine. Liége, 1830, in-8°.

1831.

MEIGEN. . . . . — MEIGEN, systematische Beschreibung der europaeischen Schmetterlinge. Aachen, 1829-30, 2 voll. in-4°.

KIRCKHOFF. . . — DE BORCHT, mémoire généalogique sur la branche de la très-ancienne noble famille de Van den Kerckhove. Bruxelles, 1830, in-8°.

1832.

WARNKOENIG. . — WARNKOENIG, documents inédits relatifs à l'histoire des 39 de Gand. Gand, 1832, in-8°.

LUZAC . . . . . — *Vida* y hechos de l'ingenioso caballero don Quijote de la Mancha. Madriti, 1777, 4 voll. in-8°.

1833.

VANDENBROECK. — VANDENBROECK, réflexions sur l'instruction publique. Liége, 1823, in-8°.

LUZAC . . . . . — *Fac-simile* de l'Union d'Utrecht, in-fol.

FOHMANN. . . . — FOHMANN, mémoire sur les vaisseaux lymphatiques de la peau, etc. Liége, 1833, in-4°.

HENNEQUIN. . . — Mad. HENNEQUIN, la famille allemande, nouvelle. Paris, 1828, in-8°.

— Mad. HENNEQUIN, guide des jeunes personnes. Bruxelles, 1828, in-12.

MONTAGU. . . . — GODART, G. L., dissertation sur la nature, la manière d'agir, les espèces et les usages des antispasmodiques. Dijon, 1761, in-8°.

— GODART, budget de la ville de Verviers pour 1792, 1 vol. in-4° (1).

1834.

DESTOUVILLE. . — DESTOUVILLE, A., traité élémentaire pratique et théorique de la distillation des céréales, etc. 2e édition. Bruxelles, 1834, in-8°.

LELEWEL. . . . — LELEWEL, J., Trzy Konstitutie Polski 1791, 1807, 1815, etc. Paryz, 1832, in-16.

— *Recueil* de seize pièces publiées par le comité polonais à Paris en 1831, 1832 et 1833. In-8°.

HENRY. . . . . — HENRY, J., a lettre to the membres of the temperance society, etc. Dublin, 1830, in-8°.

1835.

LUZAC . . . . . — *Promenades* ou itinéraire des jardins de Chantilly. Paris, 1791, in-8°.

PANCKOUCKE. . — GOETHE, poésies, trad. de l'allemand par Mme Panckoucke, in-8°.

MULL. . . . . . — LOTS, D., mémoire sur les forestiers de Flandre. Saint-Omer, in-8°.

POLAIN. . . . . — POLAIN, la mutinerie des rivageois. — Le mal de St.-Jacques. — Notice sur d'Antine. — Le mal de St.-Martin, et plusieurs autres brochures dans la suite.

MORREN . . . . — MORREN, sur les ossements humains.

---

(1) Cette brochure est infiniment rare et curieuse, puisqu'à cette époque on ne publiait pas les budgets.

— Leiodina. — Ossements fossiles d'éléphants. — Revue systématique des nouvelles découvertes d'ossements fossiles, etc., etc., et plusieurs petites notices sur la botanique, la plupart extraites des bulletins de l'Académie royale de Bruxelles.

1836.

VAN DER MEER. — VAN DER MEER, recherches sur les causes, l'histoire et le traitement de l'ophthalmie militaire, etc. Liége, 1835, in-8°.

LAVALLAYE. . . — *Historiæ* leodiensis universæ compendium in annos digestum. Leodii, 1655, in-12.

— *Abrégé* curieux et nouveau de l'histoire de Liége, de la vie de St. Lambert, etc. Liége, in-12.

DUMONT . . . . — DUMONT, A. H., mémoire sur la constitution géologique de la province de Liége. Bruxelles, 1833, in-4° (1).

NOEL. . . . . . — NOEL, traité de géométrie élémentaire. 2e édit. Luxembourg, 1835, in-8°.

— NOEL, algèbre élémentaire. 3e édit. Luxembourg, 1834, in-8°.

ARNOULD. . . . — ARNOULD, mémoire sur les monts-de-piété, 1 vol. in-12.

TANDEL. . . . . — TANDEL, syntaxe de la langue allemande. Bruxelles, 1833, in-4°.

---

(1) Ce mémoire est devenu extrêmement rare.

LERSCH. . . . . — LERSCH, L., de morum in Virgilii Æneide habitu. Bonn, 1836, in-8°.

BASSE-MOUTURIE.—BASSE-MOUTURIE, esquisses biographiques sur la maison de Goethals. Paris, 1835, in-8°.

NOEL. . . . . . — NOEL, arithmétique élémentaire raisonnée, etc. 6e édit. Luxembourg, 1835, in-8°.

RYKE. . . . . . — RYKE, de origine electricitatis voltaicæ. Traj. ad Mosam, 1836, in-8°.

CAUMONT. . . . — DE CAUMONT, bulletin monumental, 1er vol. et cours d'antiquités monumentales, 4e partie, in-8° (1).

1837.

LE SAUVAGE. . — LE SAUVAGE, mémoire théorique et pratique sur les luxations dites spontanées. S. l. et d., 1 vol. in-8°.

— *Recherches* sur les annexes du fœtus humain. Caen, s. d., in-8°.

JULLIEN . . . . — JULLIEN, essai général d'éducation physique. Paris, 1835, in-8°.

WURTH-PAQUET.—WURTH-PAQUET, recueil d'édits, ordonnances, etc., en matière de bois et forêts dans le Luxembourg. Ib. 1835, in-8°.

BEC-DE-LIÈVRE. —BEC-DE-LIÈVRE, biographie liégeoise, etc. Liége, 1840, 2 voll. in-8°.

---

(1) Dans la crainte d'être trop long, nous citerons ici encore quelques noms de personnes qui ont fait don de leurs publications à la bibliothèque de Liége pendant l'année 1836 ; ce sont MMrs. JULLIEN DE PARIS, LAVALLAYE, LEGLAY, Mad. F. DE LA MOTTE, MMrs. MERCIER, JULES DE ST.-GENOIS, BONIFACE, VAN HULST, ANDRIEUX, SELYS-LONGCHAMPS, LUNA-FOLLIERO et VERDEYEN.

GACHARD. . . . — GACHARD, rapport sur les archives de la chambre des comptes de Flandre, in-8°.

FIESS. . . . . . — *Varia* opuscula medica Th. ERASTI. Francofurti ad M., 1590, in-fol.

BLOMMART . . . — BLOMMART et TIMMERMANS, considérations sur l'organisation des écoles spéciales en Belgique. Gand, 1837, in-8°.

SCHMITZ . . . . — SCHMITZ, de l'état stationnaire de la philosophie naturelle. Paris, 1837, in-8°.

RAIKEM . . . . — RAIKEM, notice sur la maladie de la moelle épinière, etc. Liége, in-8°.

1838.

ROULEZ. . . . . — REUVENS, notice et plan des constructions romaines trouvées dans les fouilles faites en 1827 et 1829 sur l'emplacement présumé du forum Hadriani. Amsterdam, 1829, in-8°.

FIESS. . . . . . — FOHMANN, mémoire sur les communications des vaisseaux lymphatiques avec les veines, etc. Liége, 1832, in-4°.

MORREN . . . . — DUMORTIER, sur la Hulthemia, in-8°, et plusieurs autres mémoires de botanique du même auteur.

PARAVEY. . . . — PARAVEY, sur l'origine japonaise de l'écriture, etc., etc. Paris, 1835, in-8°.

SIMONON. . . . — SIMONON, essai sur une nouvelle nomenclature des couleurs, applicable

à toutes les langues. Liége, 1838, in-8°.

BRASSEUR . . . — BRASSEUR, programme du cours de géométrie descriptive. Liége, 1837, in-4°.

VAN HULST . . — PALÉPHATE, histoire incroyable, nouv. trad. Liége, 1838, in-8°.

LAMBOTTE . . . — LAMBOTTE, mémoire sur les batraciens, 1 vol. in-4°.

NOEL. . . . . . — NOEL, géométrie analytique. Liége, 1837, 1 vol. in-8°.

— *Développements* et recherches sur les mathématiques élémentaires. Luxembourg, 1838, in-8°.

1839.

LAVACHERIE. . — LAVACHERIE, de la compression contre les tumeurs blanches des parties dures. Gand, s. d., in-8°.

HENAUX . . . . — HENAUX, F., essai sur la vie et les ouvrages du Bon de Villenfagne. Gand, 1838, in-8°.

— *Description* historique et topographique de Liége, 1837, in-18.

DEKONINCK . . — DEKONINCK, description des coquilles fossiles de l'argile de Baseele, Boom, etc. Bruxelles, 1839, 1 vol. in-4°.

SELYS-LONGCHAMPS. SELYS-LONGCHAMPS, études de micromammalogie. Revue des musaraiques, des rats et des campagnols, etc. Paris, 1839, in-8°.

VISSCHER. . . . — VISSCHER, A., instruction publique. Écoles préparatoires et spéciales du

génie civil, des mines, etc., près des universités de l'État, in-8°.

— *De l'établissement* des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. Bruxelles, 1839, in-8°.

PIOT . . . . . . — PIOT, histoire de Louvain, 1re partie. Louvain, 1839, in-8°.

PIOCH . . . . . — PIOCH, A., mémoire sur la résolution des équations, etc. Brux., 1837, in-8°.

MONTAGU. . . . — *Le nain jaune,* ou journal des arts, etc. Paris, 1815, 2 voll. in-8°.

— HECQUET, réflexions sur l'usage de l'opium. Paris. 1726, in-12.

HENNAU . . . . — HENNAU, A., quelques vues sur l'émission d'une nouvelle monnaie d'or en Belgique. Bruxelles, 1839, in-8°.

MODAVE . . . . — MODAVE, J. G., cantiques de la messe à l'usage des églises catholiques. Liége, 1839, in-8°.

1840.

DEKONINCK. . . — VAN MONS, sur les trois nouveaux corps chimiques, les métallofluores, l'iodine et l'huile détonnante de Dulong, br. in-8°.

— VAN MONS, arbres fruitiers. Leur culture en Belgique, etc. Louvain, 1835, in-12.

LEROY D'ETIOLES.—LEROY D'ETIOLES, histoire de la lithothritie. Paris, 1839, in-8°.

— *Examen* du rapport sur la question de la dissolution des calculs urinaires, in-8°.

Forster. . . . — Forster, F., flora toubrigensis, or, a catalogue of plants growing wild in the neighbourhood of Toubridge wells, etc. London, 1816, in-8°.

— *Eloge* des chiens favoris, avec plusieurs anecdotes sur l'intelligence des bêtes, etc. Traduit de l'anglais. Bruxelles, 1840, in-12.

Collignon. . . — Schoockius, belgium federatum, etc. Amstel., 1652, in-12.

1841.

Desoer. . . . . — *Journal* de Liége et de la province. Liége, 1840, 2 voll. in-fol.

François. . . . — François, V., essai sur les gangrènes spontanées. Mons, 1832, in-8°.

Denzinger. . . — Denzinger (fils), dissertatio inauguralis de Philonis philos. et schola Judæorum Alexandrina. Herbipoli, 1840, in-8°.

Spring. . . . . — Spring, A. F., ueber Ursprung, Wesen, und Verbreitung der wandernden Cholera. München, 1837, in-8°.

— *Ueber* die naturhistorischen Begriffe von Gattung — in den organischen Reichen. Leipzig, 1838, in-8°.

Kersten. . . . — *Journal* historique et littéraire. Liége, 1834-41, 7 voll. in-8°.

Van Hulst. . . — Van Hulst, vies de quelques Belges, Philippe de Commines, Carlier, Fassin, Ransonet, Jardon et Plaeschart. Liége, 1841, in-8°.

Clesse. . . . . — Clesse, A., poésies. Mons, 1841, in-18.

JANSSENS . . . — JANSSENS, histoire des Pays-Bas. Liége, 1840, 3 voll. in-8°.

HENSLOWE. . . — HENSLOWE, W. H., the phonarthron, or natural system of the sounds of speech. London, 1840, in-8°.

MORGAN . . . . — MORGAN, J. M., religion and crime or, the distresses of the people, and the remedies, etc. 3e edit. London, 1840, in-8°.

FITTON. . . . . — FITTON, the silurian system. Edinburgh, 1840, in-8°.

KERSCH. . . . . — KERSCH, J., cours complet de langue allemande. Arlon, 1841, in-12.

TANDEL. . . . . — BOUCHER, principes sur la nullité du mariage pour cause d'impuissance. Londres (Paris), 1756, in-8°.

PASQUIER. . . . — PASQUIER, V., monographie du madi cultivé. Liége, in-8°.

Nous terminons le chapitre des dons en citant quelques ouvrages principaux qu'un bibliophile, belge de naissance, a bien voulu offrir en don à la bibliothèque de l'Université de Liége, avec la réserve cependant, si notre mémoire nous est fidèle, que ces ouvrages resteront la propriété de la ville de Liége, en cas que son Université vînt à être supprimée (1). Ces ouvrages sont :

Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la marine, etc. Paris, 1838-40, 3 voll. in-8°.

---

(1) Le donateur ayant exprimé le désir que son nom ne fût pas connu, nous tenons aussi à respecter sa modestie. (N.....)

Description de l'Égypte, édition originale, exemplaire magnifique, supérieurement bien relié.

Visconti, iconographie romaine, édit. in-4° et in-fol.

Duperrey, voyage autour du monde, etc.

Milet, voyage de la Pérouse, 4 voll. in-4°, atlas in-fol.

Bougainville, journal de la navigation autour du globe, 1837, 2 voll. in-4°, atlas in-fol.

Vancouver, voyage à l'océan Pacifique, traduit de l'anglais. Paris, an VII, 3 voll. in-4°, atlas in-folio.

Silvestre de Sacy, grammaire arabe.

Bossut, cours de mathématiques, tom. I, III, VI et VII, in-8°.

Bouguer, nouveau traité de navigation. Paris, 1769, in-8°.

Lacaille, leçons d'astronomie géométrique. Paris, 1780, in-8°.

Livre des signaux de jour à l'usage des vaisseaux.

Lacaille, optique. Paris, 1808, in-8°.

Duranti de Lironcourt, construction des vaisseaux. Paris, 1771, in-8°.

Ordonnance du Roi sur le service des officiers, des élèves, à bord des bâtiments de la marine royale. Paris, 1827, in-4°.

Necker, de l'administration des finances. Paris, 1784, 3 voll. in-8°.

Bion, construction des instruments de mathématiques. 3e édit. Paris, 1725, in-4°.

Bezout, des équations algébriques. Paris, 1779, in-4°.

Cousin, introduction à l'étude de l'astronomie. Paris, 1787, in-4°.

Berthoud, F., histoire de la mesure du temps. Paris, 1802, 2 voll. in-4°.

Pingré, cométographie, etc. Paris, 1782, 2 voll. in-4°.

On voit par cette longue liste de dons offerts à la bibliothèque de l'Université de Liége, que les bibliophiles prennent à cœur la prospérité de ce dépôt littéraire, et le bibliothécaire de son côté ne laisse échapper aucune occasion pour obliger les personnes qui ont bien voulu augmenter gratuitement le dépôt qui lui est confié

§ XIX.

Notice générale sur l'université de Liége.

Nous venons de parcourir les différentes époques de l'existence d'une des plus belles bibliothèques publiques de la Belgique, et après avoir tracé aussi nettement qu'il nous a été possible l'origine d'une bibliothèque si bien organisée et si bien tenue, grâce au zèle éclairé et infatigable du savant bibliothécaire, Mr. Fiess, il nous reste à parler de l'institution elle-même dont la création est la principale cause de la splendeur du dépôt littéraire dont nous venons de terminer l'histoire. Pour faire connaître, aussi exactement et aussi complétement que possible les divers genres de ressources et d'avantages que peut offrir ce vaste établissement, nous ne pouvons mieux le faire qu'en reproduisant l'excellente notice suivante sur l'université de Liége, insérée dans le temps dans le *Journal de Liége* (1).

---

(1) Voir les nos des 11, 12 et 16 août 1841. On en a fait un tirage à part formant une brochure de 24 pages in-8o avec plan. Cette charmante notice ne porte pas de nom d'auteur, mais nous savons de bonne source qu'elle a été rédigée par le savant professeur de Liége, Mr. Lesbroussart.

Université de Liége.

NOTICE.

« La haute importance de cette institution, les nombreux et divers avantages qu'en retirent la province et surtout le chef-lieu, sont généralement appréciés, et l'on ne saurait accuser nos concitoyens d'un manque d'intelligence ou de sympathie à cet égard. Mais nous croyons qu'à quelques exceptions près, on ne connait qu'imparfaitement les ressources multipliées qu'elle offre, non-seulement à la jeunesse qui en fréquente les cours, mais aux hommes studieux que leurs goûts ou leurs besoins spéciaux portent à cultiver une branche quelconque d'instruction : et de plus, on ne sait pas assez par quels honorables efforts l'autorité communale, secondant avec autant de zèle que de lumières les vues de l'administration de l'Université, a donné à cet établissement, sous le rapport matériel, l'extension et en quelque sorte le complément qui s'y font aujourd'hui remarquer. C'est pour mettre nos lecteurs en état de bien juger, sous ce double rapport, de ce qui a été fait jusqu'ici et de ce qui ne tardera pas à l'être, que nous allons entrer dans quelques détails.

» On se rappellera qu'à l'époque de la réorganisation de l'enseignement supérieur, en 1835, les bâtiments de l'Université de Liége (1) présentaient un ensemble bizarre et irrégulier, composé d'une construction prin-

(1) L'ancien collége de la Société de Jésus, appelé le *Collége des Jésuites wallons*. Une notice sur cet ancien établissement d'instruction se trouve dans les *Délices du Pays de Liége*. Voyez T. I, p. 212 et suiv.

(N.....)

cipale, flanquée de deux autres qui venaient la toucher à des points différents, et dont l'une était terminée par un bâtiment neuf, mais heureusement inachevé, qui servait pour ainsi dire de cage à l'amphithéâtre de médecine.

» Le bâtiment de la *salle académique* se trouvait dans un angle du plan de l'édifice, auquel il se rattachait (qu'on nous passe la comparaison) comme un manchot, par un seul bras, en forme de galerie. Le jardin botanique occupait les autres angles et se prolongeait de la Meuse à la rue de l'Université; mais l'emprise à faire pour le quai de halage devait le réduire de moitié et enlever une partie des serres.

» Depuis lors, tout est changé par la construction des deux ailes parallèles qui forment, avec l'ancienne, deux carrés dont le premier encadre la salle académique, qui n'était là que comme un hors-d'œuvre. Elles s'avancent de front sur la place de l'Université; les anciennes ailes, auparavant isolées sur le côté, sont maintenant chacune au fond d'un carré, et concourent, au moyen du prolongement de l'une d'elles, à former un ensemble symétrique et raisonné, qui présente une distribution appropriée aux besoins variés de l'enseignement universitaire.

» Au fond, et à l'extrémité de l'aile gauche, au rez-de-chaussée, se trouve la Faculté de médecine avec son amphithéâtre, sa salle de dissection et un superbe emplacement pour les collections et les préparations anatomiques.

» A l'étage, la bibliothèque occupe à elle seule tout le centre du premier carré. Elle a deux entrées, dont l'une communique avec l'ancien bâtiment, et l'autre conduit, par un bel escalier, à la sortie sur la place

Cockerill. La salle de lecture et le cabinet du bibliothécaire et de ses adjoints touchent à la bibliothèque et sont placés dans une aile dont le point de vue sur la rivière est propre à reposer les yeux et l'esprit après une étude sérieuse.

» Le local de la bibliothèque est, depuis son agrandissement, l'un des plus beaux qu'il y ait en Europe. Il comprend trois magnifiques salles, reliées entre elles par des arcades à colonnes corinthiennes et surhaussées de voûtes ornées de caissons. Des rayons à pilastres gracieux, blanc et or, ajoutent à l'aspect à la fois élégant et grave de l'ensemble (1). Quant aux richesses intellectuelles de cette bibliothèque, elles seront sommairement indiquées ci-après, avec celles que renferment les autres collections.

» L'aile centrale, ou l'ancien corps de bâtiment, est occupée comme autrefois par les auditoires des Facultés de philosophie, de droit et de sciences, et par les locaux destinés à l'administration, ainsi qu'aux autorités académiques. On l'a prolongée pour placer à son extrémité les laboratoires de métallurgie, de chimie industrielle et de manipulations chimiques, et, aux étages, de nouveaux auditoires et des salles pour les réunions des Facultés.

» Le bâtiment qui forme actuellement le fond du second carré est occupé par les collections de physique, de zoologie, d'anatomie et de physiologie végétale, de minéralogie, de métallurgie et de géologie. Au sommet de cette partie de l'édifice, on a construit en 1838 un observatoire, dont l'enseignement de l'astronomie avait

---

(1) Voir le plan de l'intérieur de la bibliothèque, en tête de ce volume.
(N....)

été dépourvu jusqu'alors. Une lunette méridienne y a été établie pour régler la marche du temps et servir ainsi à régulariser les départs des convois du chemin de fer, comme à favoriser l'art de l'horlogerie, en fournissant le moyen de vérifier la marche des chronomètres. De cet observatoire, on découvre un horizon étendu et le magnifique panorama des vallées de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre.

» Enfin la dernière aile, récemment achevée, a été expressément construite pour l'école des arts et manufactures et des mines ; sa distribution ne laisse rien à désirer.

» Le rez-de-chaussée renferme un atelier de construction de machines en pleine activité, où les élèves, sous la direction du professeur de mécanique appliquée, et sous la conduite du mécanicien, sont initiés aux procédés des arts et se familiarisent avec les applications en grand des théories qui leur sont enseignées.

» Le premier étage, dans toute son étendue, est destiné au musée des machines et aux collections de modèles. Les machines ingénieuses qu'il renferme, au lieu d'être posées immobiles et inactives, comme des énigmes indéchiffrables pour le visiteur, sont mues par les forces transmises de l'atelier : ce qui permet aux élèves d'en étudier le jeu et d'en calculer les effets. Cette idée neuve et féconde, qui ne pouvait se réaliser qu'à raison du voisinage de l'atelier, distingue le musée de mécanique de Liége des autres collections du même genre. Au second étage se trouvent des salles d'études pour les élèves de chaque catégorie, qui y travaillent sur des pupitres dont ils conservent la clef. Ces salles sont éclairées au gaz et échauffées par la vapeur de la machine qui fonctionne à l'atelier. Plus loin se trouve une vaste salle pour les travaux graphiques, laquelle est parfaitement

éclairée. Elle a été conçue dans des vues hygiéniques, pour délasser les élèves, qui, longtemps assis dans les salles d'études, viennent y travailler debout.

» Tout, dans cet étage, est si bien combiné, qu'un surveillant, du bout du corridor où se trouve son cabinet vitré, peut maintenir la discipline et inspecter tout ce qui se passe dans l'école, soumise à un régime intérieur analogue à celui de l'École polytechnique, avec cette différence qu'ici les élèves sont externes.

» Telle est la distribution actuelle des bâtiments de l'Université. Ils offrent, comme on le voit, un ensemble propre à satisfaire à tous les besoins de l'enseignement. On en a fait disparaître, autant que possible, l'irrégularité et le décousu de l'ancien édifice, dont la façade principale donnait sur un bras de la rivière, comblé depuis. Il a donc fallu lui faire faire en quelque sorte volte-face, pour la replacer, par de nouvelles constructions, sur la rue et la place de l'Université, qui elles-mêmes avaient été tracées dans une direction différente. L'Université a maintenant quatre façades; l'une, formant deux carrés sur la place et la rue du même nom; la seconde (qui sera la plus belle quand le bâtiment du centre sera terminé) fait face à la maison Cockerill; la troisième se présente, avec ses deux ailes, sur le rivage de la Meuse; la quatrième donne sur la cour de l'atelier, où elle offre, par sa machine à vapeur, l'image d'une manufacture.

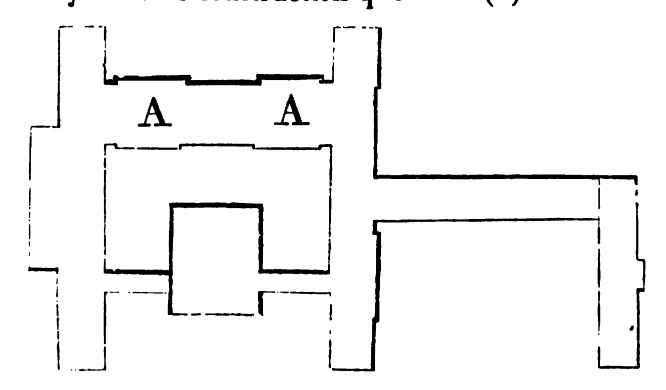
» Les nouvelles constructions étant faites sur le terrain de l'ancien jardin botanique, la ville a dû en acquérir un autre à une courte distance de l'Université. Son étendue est de près de cinq hectares. Sa situation en amphithéâtre, au pied d'une colline pittoresque, est extrêmement heureuse. On y construit des serres qui, par leurs lignes et leurs courbes élégantes, se-

ront au nombre des plus remarquables de l'Europe.

» Tant de travaux commencés depuis quatre ans, et en partie achevés, attestent le vif intérêt que l'administration communale porte à l'Université. Elle n'a reculé devant aucune dépense, et s'est acquis ainsi des titres à la gratitude de tous les hommes éclairés, en même temps que la possession irrévocable d'un établissement pour lequel elle a fait tant de sacrifices.

» On sait que ces améliorations et ces travaux ont été provoqués par M^r. l'administrateur-inspecteur, qui, après en avoir combiné le plan général avec M^r. l'architecte de la ville, a obtenu, pour sa réalisation, l'assentiment de toutes les autorités qui devaient y concourir. La confection de ce plan et son exécution témoignent du talent de l'architecte, qui a trouvé moyen d'accorder, sans disparate, des constructions nouvelles avec un vieil édifice, qui présente maintenant l'aspect grandiose d'un palais.

» Nous croyons, au surplus, faire une chose agréable à nos lecteurs, en leur offrant le plan figuratif du nouveau système de construction que voici (1).



(1) La bibliothèque occupe la salle indiquée par les deux A.

» Après avoir donné le plan exact et complet des bâtiments dont se compose actuellement le local de l'Université, en indiquant la destination de ses diverses parties, il nous reste à faire connaître, au moins d'une manière générale, les richesses littéraires et scientifiques contenues dans cet édifice.

BIBLIOTHÈQUE.

» Cet établissement a été créé lors de l'érection de l'Université en 1817. A cette époque, la ville lui céda, comme premier fond, sa bibliothèque communale, qui comprenait environ 7,000 volumes. Aujourd'hui les vastes et magnifiques salles dont nous avons parlé renferment approximativement 56,000 volumes imprimés, non compris 25,000 brochures. Il s'y trouve en outre 430 manuscrits, dont plusieurs appartiennent au xe siècle. Parmi les volumes imprimés, il en est environ 130 qui parurent au xve. Les accroissements successifs par lesquels s'est opéré ce résultat proviennent d'acquisitions qui ont eu lieu au moyen des sommes annuellement allouées par le département de l'intérieur, et des dons faits, soit par des particuliers, soit par des gouvernements étrangers.

» Nous avons rendu trop hautement justice à la bienveillance éclairée dont notre administration municipale a fait preuve envers l'Université, et aux sacrifices que la cité s'est noblement imposés dans l'intérêt de cet établissement, pour qu'on ne puisse nous attribuer aucune intention hostile si nous faisons remarquer que Liége est la seule ville du royaume qui, si l'on en excepte la cession mentionnée plus haut, ne consacre aucun fonds à l'augmentation de sa bibliothèque universitaire. Sans doute les dépenses nécessitées par les travaux de con-

struction ont été fort considérables; cependant il est à regretter qu'elle n'ait pas cru devoir, jusqu'à présent, contribuer pour sa part à l'accroissement d'une collection si importante par les avantages qu'elle offre, non-seulement aux professeurs et aux élèves, mais aux habitants eux-mêmes, et qu'elle se trouve ainsi dans une position exceptionnelle vis-à-vis des autres villes, qui toutes font figurer sur leur budget de dépenses des sommes assez fortes, applicables à l'acquisition de livres et de manuscrits.

» La salle de lecture est ouverte tous les jours, pendant six heures, à quiconque se présente, et grand nombre de personnes profitent de cette faculté. Celles qui sont suffisamment connues obtiennent même l'autorisation d'emporter et de garder à domicile, durant un certain temps, les ouvrages que leurs travaux les obligent à consulter fréquemment.

» La bibliothèque étant principalement destinée à étendre et à faciliter l'enseignement universitaire, il a fallu avoir particulièrement en vue les besoins de cet enseignement dans l'emploi des fonds alloués. En conséquence, la littérature *scientifique* moderne y est largement représentée. Dans la faculté des sciences, la bibliothèque possède maintenant une collection presque complète des ouvrages de mathématiques pures et appliquées, et d'autres collections nombreuses pour la physique, la chimie et la technologie. Dans la minéralogie, la botanique et la zoologie, quoique bien loin de réunir tous les livres utiles ou même indispensables à ce genre d'études, elle possède néanmoins dans chacune de ces parties des ouvrages très-importants. Jusqu'ici, malheureusement, le prix élevé de la plupart de ces ouvrages n'a pas permis d'en acquérir un plus grand nombre.

» Les facultés de médecine et de droit ont à leur disposition des collections riches et variées : peu d'ouvrages d'une certaine valeur manquent à cette partie de la bibliothèque.

» Dans la faculté des lettres, nous nous plaisons à mentionner une précieuse collection des mémoires de presque toutes les académies de l'Europe, une autre collection non moins vaste de journaux et recueils périodiques consacrés à la littérature, aux sciences et aux arts, enfin beaucoup d'ouvrages relatifs à l'histoire littéraire (1). Pour les littératures grecque et latine, si la bibliothèque n'offre pas le complément désirable dans l'intérêt des hautes études philologiques, on y trouve du moins les éditions principales et les plus estimées. La partie qui concerne la littérature française est assez riche, surtout pour les productions antérieures au XIX[e] siècle : par malheur il n'en est pas de même pour les autres littératures de l'Europe, et de grandes lacunes restent à remplir : ce que l'on doit déplorer, à une époque où l'étude de ces littératures et des langues qui leur ont servi d'instruments est si généralement cultivée.

» L'histoire, avec les diverses sciences qui, en quelque sorte, lui servent d'auxiliaires, est assez inégalement représentée. A la vérité, l'histoire ancienne, celle de France et celle du pays laissent peu à désirer : mais il n'en est pas de même de celle des autres contrées, vide que nous souhaiterions également de voir combler, vu l'ardeur et le succès avec lesquels beaucoup d'esprits se portent aujourd'hui vers la science historique.

» Les *voyages* sont en assez grand nombre, et il s'en trouve quelques-uns de rares et de curieux.

---

(1) Nous en avons cité les principaux au § ci-dessus. (N.....)

» Dans la théologie, la bibliothèque possède une belle collection des Pères et d'ouvrages relatifs à l'histoire ecclésiastique. Toutefois cette science ne faisant point partie de l'enseignement dans les universités de l'État, on n'a pas cru devoir faire, dans cette partie, de nouvelles acquisitions.

De ce qu'on vient de lire, il résulte que cet établissement, malgré ce que nous y avons signalé d'incomplet à certains égards, satisfait dès à présent aux principales nécessités de l'instruction universitaire, et offre en outre de grandes ressources aux personnes studieuses que la nature de leurs travaux peut obliger de recourir à ces vastes dépôts scientifiques. Nous ne devons pas, en terminant ce résumé, omettre de dire que ces personnes sont assurées de trouver dans M[r]. le bibliothécaire et dans ses adjoints, non-seulement le savoir, mais le zèle et la complaisance qui peuvent guider et faciliter leurs recherches (1).

CABINET DE PHYSIQUE.

» Ce cabinet présente une série d'environ 500 appareils avec leurs accessoires, tous bien entretenus et en bon état. La mécanique des solides, l'hydrostatique et l'hydrodynamique, la pesanteur et l'élasticité de l'air manquent de peu d'appareils, et ne tarderont pas à en recevoir, pour complément, quelques nouveaux qui déjà sont en construction, entre autres une belle machine pneumatique (système Babiker) de grande dimension. On remarque surtout une balance d'essai, une superbe machine d'Alwood, une pendule réversible, un dynamo-

(1) Cette notice sur la bibliothèque de Liége complète pour ainsi dire notre travail sur ce précieux dépôt littéraire. (N.. ..)

mètre, un bélier et une presse hydrauliques. Nous citerons encore un beau modèle de pompe composée, une pompe à incendie, enfin l'appareil de Charles pour l'écoulement des liquides.

» Quant à l'acoustique, la collection contient bon nombre d'appareils divers, notamment une syrène avec compteur, un fort beau sonomètre horizontal, le petit appareil de Grévelion, une petite sonnerie, des plaques en verre pour les figures de Cladni, un petit orgue, une belle soufflerie, une série de tuyaux et de flûtes de construction toute moderne, pour démontrer expérimentalement les différentes lois de l'acoustique; des plaques en bois et en cuivre pour la communication des sons, et un sonomètre différentiel nouvellement inventé par l'habile artiste Marleye, de Paris. Cette collection sera complétée en 1842.

» L'électricité ordinaire et galvanique, le magnétisme, l'électro-magnétisme, les phénomènes électro-dynamiques, thermo-électriques et magnéto-électriques peuvent être démontrés dans tous leurs détails. On remarque surtout deux bonnes machines électriques, dont l'une est de Van Marom, deux grandes batteries, une belle pile suivant la construction proposée par Wollaston, une pile à courant constant de Daniel, plusieurs appareils de rotation, et d'autres pour le courant électrique par induction; un appareil magnéto-électrique de Clark, avec ses accessoires, pour produire tous les effets de la pile voltaïque, une belle boussole d'inclinaison, un magnifique appareil de Gambey pour les intensités magnétiques et les variations des inclinaisons diurnes, etc.

» Quant à l'optique, cette partie de la collection renferme la plupart des instruments nécessaires à la démonstration des lois de la théorie de la lumière. On y

trouve un goniomètre de Wollaston et un autre de Charles, un beau sectant, des appareils pour la réflexion et la réfraction simple et double; les différents appareils connus pour la polarisation de la lumière, d'autres pour les couleurs complémentaires ou chromatiques, un pour la polarisation circulaire des liquides, un prisme avec objectif pour les raies dans le spectre solaire; un microscope solaire, un télescope de Newton et un autre de Grégori; une grande lunette acromatique et son pied avec trois mouvements différents, etc. A l'observatoire se trouvent une lunette méridienne et un chronomètre d'une grande beauté.

» La collection de météorologie possède un planomètre, des hygromètres de de Saussure et de Dolne, un autre de Daniel, un psychromètre d'Auguste, et enfin des baromètres diversement construits.

» La collection d'appareils pour la théorie de la chaleur est moins complète; il y manque des instruments de précision pour la dilatation et la chaleur spécifiques des corps. Du reste, on y trouve le calorimètre de Laplace et celui de Rumford, des miroirs paraboliques, des thermomètres différentiels, un appareil de Gay-Lussac pour le mélange des gaz et des vapeurs, une petite locomotive, le bel appareil de Melloni pour les propriétés de la chaleur rayonnante, etc.

» Le cabinet de physique, qui dans le cours de la présente année s'est enrichi d'un assez grand nombre d'appareils tout modernes, parmi lesquels il s'en trouve d'une haute importance, doit, à ce qu'on assure, se compléter par de nouvelles acquisitions.

MUSÉE DE MÉCANIQUE APPLIQUÉE.

» Cette collection, dirigée par M. le professeur Brasseur, qui a commencé à la former en 1835, se divise en deux parties, l'une ayant rapport à la géométrie descriptive et à ses applications, l'autre à la mécanique appliquée.

» Pour l'intelligence de la première, ce musée renferme : 1° une collection de modèles des surfaces du second degré, réalisées les unes au moyen de fils de soie, les autres au moyen de deux séries de circonférences de cercle. Il est à remarquer que ces dernières, confectionnées par les soins du professeur, ne se trouvent, à notre connaissance, dans aucun autre musée ; 2° une collection de modèles en plâtre de la coupe des pierres ; 3° une collection d'assemblages de charpente les plus usités ; 4° un diagraphe de Gavard pour le dessin de la perspective ; plus, un pantographe pour la réduction des dessins.

» Pour l'intelligence de la seconde partie (mécanique appliquée), on trouve : 1° des modèles pour la construction des engrenages ; 2° une collection des principaux moteurs, munis de freins, tels que roues hydrauliques et *turbines,* construits sur une échelle assez grande pour pouvoir servir à des expériences ; 3° un réservoir en tôle, d'une contenance de 40 mètres cubes, pour servir aux expériences sur l'écoulement des fluides et à l'essai de la force des moteurs hydrauliques ci-dessus mentionnés ; le niveau constant dans ce réservoir est entretenu au moyen de la machine à vapeur de l'atelier ; 4° un frein de Prony, perfectionné par Morin, pouvant constater une force de 25 à 30 chevaux ; 5° une collection des principaux métiers et machines servant à la

fabrication des objets d'une consommation usuelle, tels que métiers à bas, lacets, agrafes, métiers à cardes pour peigner la laine, machine à fendre, machine à diviser, machine à planer, etc. Tous ces métiers et machines sont de grandeur naturelle, et ceux dont le mouvement est continu peuvent être mis en action par un manége établi au musée et commandé par celui de l'atelier ; 6° enfin les dessins de ces mêmes moteurs et métiers. Nous donnerions difficilement une idée de ce qu'offre d'instructif, de curieux et d'animé l'ensemble de ce musée, lorsque ces ingénieuses machines commencent à fonctionner.

CHIMIE GÉNÉRALE.

» L'emplacement actuel du laboratoire ne paraît pas satisfaire en tout point aux besoins de l'enseignement ; mais en attendant qu'il puisse être désigné un autre local plus spacieux et plus convenable à sa destination, le professeur chargé de ce cours (M. de Koninck) n'a rien négligé de ce qui pouvait contribuer à augmenter et compléter les collections d'appareils et de produits chimiques. La première compte déjà 250 instruments ou appareils divers, parmi lesquels plusieurs sont d'une grande précision et d'un prix élevé. La seconde, sans contredit la plus belle et la plus nombreuse parmi celles que le pays possède en ce genre, comprend aujourd'hui plus de 1200 espèces de produits, renfermés dans des flacons bouchés à l'émeril, étiquetés avec soin, et disposés dans l'ordre adopté pour le cours. Sur les 55 corps simples connus jusqu'ici, 54 y sont représentés.

» Cette collection, presque entièrement formée sous la direction du professeur, n'a dû son prompt accroissement qu'à un grand nombre de produits rares et pré-

cieux qu'il avait recueillis dans différents voyages, et qu'il y a déposés gratuitement. Une partie a été acquise et le reste préparé au laboratoire même, soit par les élèves, soit par le préparateur, soit enfin par le professeur lui-même.

CABINET DE MINÉRALOGIE ET DE GÉOLOGIE.

» La galerie minéralogique est la plus complète du royaume. Elle se compose de trois collections, savoir : 1° une collection des caractères minéralogiques, comprenant les divers exemples des propriétés géométriques, mécaniques, optiques, électriques et magnétiques des minéraux. Cette collection, si utile à l'enseignement, et qui n'existe qu'à l'Université de Liége, comprend 175 échantillons. 2° Une collection minéralogique classée d'après les tableaux analytiques de Mr. le professeur Dumont : elle renferme 1900 échantillons et près de 400 espèces. 3° Une collection de minéraux du Vésuve, récemment achetée ; on y compte 309 échantillons de la plus grande beauté.

» La galerie géologique est aussi très-belle ; on y remarque : 1° une collection minéralogique des roches, classée d'après les tableaux du professeur, et représentée par une série de 92 espèces et 334 variétés de roches ; 2° une collection géologique de 600 échantillons, classés d'après Mr. d'Omalius d'Halloy ; 3° une collection de roches de Hongrie de 188 échantillons ; 4° une collection de roches du bassin de Paris, de 450 échantillons, achetée depuis peu ; 5° une collection de roches de la montagne de Mokudan, et une des roches et des minéraux du désert de Sinaï, données par le gouvernement, et comprenant 160 échantillons ; 6° une collection de coquilles fossiles de l'Eifel, rapportée en 1838 ; 7° une collection

de 215 ossements fossiles des cavernes de la province de Liége, parmi lesquels on distingue les restes nombreux d'ours de caverne, de rhinocéros, d'énormes dents d'éléphants, des os d'hyènes, de loups, etc.; 8° une collection de fossiles de Maestricht et de Visé, extrêmement curieuse; 9° enfin une collection de végétaux fossiles du terrain houiller de la province de Liége, classés et déterminés par MMrs. Sauveur et feu Courtois. On y compte 91 espèces.

LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE ET DE MÉTALLURGIE.

» Ce nouveau laboratoire est construit de manière à présenter toutes les garanties désirables de salubrité. De nombreuses cheminées d'appel ne permettent pas aux vapeurs d'y séjourner. La capacité du local est assez grande pour contenir tous les appareils, ainsi que les divers produits, et pour faciliter les recherches de tout genre, de même que les grandes opérations.

» Les élèves qui, cette année, ont assisté aux leçons de manipulations chimiques sont au nombre de 48; ils ont préparé une quantité très-considérable de produits chimiques, et fait beaucoup d'analyses et d'essais commerciaux qui se trouvent consignés dans le journal du laboratoire. On a commencé à réunir les matériaux nécessaires à la formation d'une collection modèle des éléments et des produits de l'industrie manufacturière du pays.

CABINET D'ANATOMIE VÉGÉTALE.

» Le musée de botanique a été fondé par Mr. le professeur Ch. Morren, qui en a la direction. On y remarque plus de 1100 préparations molles, conservées dans la li-

queur, et servant à l'enseignement de la physiologie des plantes, des injections des vaisseaux les plus déliés, des dissections de trachées, de l'appareil circulaire des tiges, des racines, des feuilles et des fleurs. On y trouve en outre une collection de plantes fossiles disséquées, de houilles anatomisées, des coupes de bois de toute espèce, un fruitier, une suite de champignons, un herbier général de la province, quelques modèles d'instruments d'agriculture, une collection de céréales et des tableaux encadrés de glossologie végétale à l'usage des élèves, etc. Les rapports les plus favorables ont été faits sur ce cabinet à l'étranger et aux chambres.

JARDIN BOTANIQUE.

» Le nouveau jardin botanique a été fondé cette année sous la direction de Mr. Morren. Son étendue est de 4 hectares 73 ares (plus de 5 bonniers), dont une partie se trouve occupée par les serres actuellement en construction, une autre par le jardin d'acclimatation, non encore tracé, et une dernière par les écoles forestière et botanique. Le terrain est légèrement ondulé, et de ses parties les plus élevées on découvre de jolis points de vue. L'école des plantes, distribuée d'après la méthode naturelle de Jussieu, et partagée en parterres anglais, est tellement agencée que l'élève peut reconnaître la nature d'un végétal en observant s'il est placé à sa droite ou à sa gauche, s'il est séparé de ses voisins par de grands ou de petits chemins, etc. De plus, des figures symboliques, dessinées sur les étiquettes des familles, lui permettront de lire d'un coup d'œil tous les caractères de ces groupes. Cette école a été tracée sur le terrain d'après un système qui a permis de placer dans leurs catégories respectives, tout à la fois, les plantes aquatiques dans des étangs dont

l'aspect est agréable, et les arbres dans une partie forestière qui devient ainsi une portion des familles. On a planté cette année plus de 600 espèces d'arbres les plus utiles à connaître, et dont la propagation serait avantageuse à la province de Liége, ou même à tout le pays. L'école possède maintenant plus de 1100 plantes différentes. En outre, on trouve déjà dans ce jardin : 1° une école de semis, où près de 1600 espèces ont été confiées à la terre ; 2° une école d'agriculture partagée par système de rotation. C'est là qu'on peut étudier les plantes agriculturales les plus nouvelles, les céréales d'importation récente, les antipathies et les sympathies des plantes, etc. (1). Plus tard, et sans doute dès l'année prochaine, on trouvera dans cet emplacement un jardin médical à l'usage des élèves en pharmacie et des jeunes

(1) Cette école d'agriculture pourra maintenant être utilisée avec fruit, car le conseil provincial de Liége ayant exprimé, dans sa session de 1841, le vœu qu'un cours d'agriculture et d'économie rurale et forestière fût créé à l'Université de Liége, dans le but d'introduire et de multiplier la connaissance des procédés indiqués par la science et de bonnes pratiques appropriées aux différentes cultures et aux diverses localités, et afin d'affranchir les habitants des campagnes des préjugés d'une aveugle routine où l'ignorance et la paresse se complaisent encore à se traîner, S. M. le Roi a accédé à ce vœu (V. son arrêté du 25 mars 1842), et a confié la chaire d'économie rurale et d'agriculture à Mr. Morren, professeur de botanique, et y a attaché, sous le titre de démonstrateur, Mr. Henrard, dont on connaît le bel établissement de Sainte-Walburge et qui a acquis dans ses propres cultures et à l'Institut horticole de Fromont les connaissances pratiques qu'il communiquera aux élèves au jardin botanique et dans les excursions agricoles.

Une somme de 2000 francs, qui a été votée par le conseil provincial dans sa dernière session, sera employée, d'accord avec la commission d'agriculture, à la création d'un musée qui offrira au public des modèles d'instruments aratoires de toute espèce.

L'ouverture du cours a eu lieu à l'Université le 2 mai 1842; il est gratuit. N.

médecins ; un jardin toxicologique, renfermant les espèces les plus dangereuses, avec les formes desquelles il est utile à tous de se familiariser; un jardin de la *Flore Belge*, si ardemment désiré des étrangers ; un jardin d'horticulture et d'arboriculture, où seront cultivés les arbres à fruits et où seront réalisés autant que possible les différents systèmes de greffes ; une houblonnière modèle, etc., comme moyen d'instruction pour les jeunes jardiniers et les agriculteurs. Derrière les serres se trouveront le jardin d'acclimatation et d'expérience, les bâches, les petites serres, et du côté du nord s'étendra une plantation d'arbres verts dont les espèces seront très-variées. Les serres, construites sur le plan de Mr. l'architecte Remont, seront à deux étages et comprendront, en parties séparées : *A* les orchidées, *B* les fougères, *C* les plantes australasiennes, *D* l'orangerie, *E* les palmiers, les végétaux de la zone torride, etc. Les palmiers et les plantes d'orangerie occuperont deux rotondes octogones de 15 mètres de hauteur. C'est aussi dans ce local que se trouveront plus tard les salles destinées aux leçons et les cabinets d'anatomie végétale.

GALERIE ZOOLOGIQUE.

» Le cabinet de zoologie, confié aux soins de Mr. le professeur Lacordaire, s'est considérablement accru sous sa direction. Les mammifères, qui, il y a cinq ans, n'y étaient représentés que par une centaine d'exemplaires, en comptent aujourd'hui plus de 350, parmi lesquels on remarque un grand nombre d'espèces rares. Au premier rang figure un bel orang mâle, dû à la bienveillance du gouvernement. Les autres collections se composent d'environ 1,000 oiseaux, 200 reptiles, 300 poissons, la plupart de la Méditerranée, 2,000 co-

quilles, 100 crustacés, la plupart du Bengale et du Mexique, 7 à 8,000 insectes, provenant en grande partie des collections de feu Mr. le professeur Gaede et de Mr. Robert, de Chênée; enfin une quantité assez considérable de polypiers, et autres animaux inférieurs. Une suite assez riche de vers intestinaux est surtout importante, en ce qu'elle a été donnée à l'Université par le Muséum de Vienne, qui est l'établissement scientifique auquel l'étude de ces animaux est principalement redevable des progrès qu'elle a faits de nos jours.

» Le local où ces objets sont déposés ne permet malheureusement pas de les exposer, à leur plus grand avantage, aux regards du public; son insuffisance sous le rapport de l'espace oblige d'en garder un assez grand nombre en magasin. Les armoires confectionnées sous l'ancien gouvernement laissent aussi beaucoup à désirer. On a déjà commencé à leur en substituer d'autres plus convenables : mais l'insuffisance des fonds alloués à ce cabinet empêche d'opérer ces changements avec rapidité. Cet état de choses n'est, du reste, que provisoire, et cessera bientôt, le local en question devant être agrandi et son mobilier renouvelé après l'achèvement des constructions importantes que la ville fait exécuter à l'Université.

CABINET D'ANATOMIE COMPARÉE.

» Ce cabinet, situé dans le même local que celui d'anatomie humaine, a été fondé en quelque sorte par feu Mr. le professeur Fohmann. La collection laissée par cet habile anatomiste, et achetée par le gouvernement, en fait partie. La difficulté de se procurer des animaux étrangers, *en chair,* entrave nécessairement son développement; on y remarque cependant de belles pièces

de ce genre, entre autres un squelette d'orang et un de rhinocéros de Java, qui sera terminé sous peu. Au total, ce cabinet se compose d'environ 1,000 pièces, et quoique bien des lacunes y existent encore, il suffit aux besoins du cours pour lequel il a été créé (1).

---

(1) » Nous recevons en ce moment, au sujet de cette collection, et de la part d'une personne très-versée dans la connaissance de la spécialité dont il s'agit, de nouveaux détails que nous croyons devoir consigner ici.

» Comme si le proverbe, *qu'on n'est jamais prophète dans son pays*, était applicable aux choses de même qu'aux hommes, l'anatomie comparée, qui trouva pour ainsi dire son fondateur dans Vésale, notre compatriote, il y a quelques siècles, y était naguère encore délaissée complétement. Fohmann contribua le plus puissamment à la faire renaître en Belgique. Aussi c'est encore à lui que nous devons la création de la collection d'anatomie comparée.

» Quoique celle-ci n'ait que peu d'années d'existence, on peut cependant la citer comme une des plus remarquables du pays. Elle renferme un grand nombre de préparations sur les vaisseaux lymphatiques des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des poissons. Ces pièces sont celles qui conduisirent Fohmann aux beaux résultats qu'il consigna dans ses ouvrages sur les vaisseaux lymphatiques des poissons et sur la communication des lymphatiques avec les veines. Et l'on peut dire que la collection d'anatomie comparée, réunie à celle d'anatomie humaine, forme l'une des plus précieuses collections de l'Europe.

» Outre ces pièces qui ont une valeur très-grande, comme représentant d'une manière complète tout ce qui se rattache à l'histoire générale des vaisseaux lymphatiques, telle qu'elle est connue aujourd'hui, l'on remarque une collection de préparations sur les divers organes des animaux ; ce qui concerne le système sensitif est surtout représenté par un grand nombre de dissections. On éprouve cependant un regret en visitant cette collection si importante, c'est de voir qu'une classe entière, celle des mollusques, ne soit représentée que par un petit nombre de sujets. Cela tient aux circonstances mêmes de la fondation de la collection, et à la difficulté de se procurer dans notre pays les éléments nécessaires, à cause du peu de variété de ces animaux sous notre climat.

» Un grand nombre de préparations présentent les plus heureuses injections de vaisseaux sanguins ; parmi celles-ci beaucoup ont été exécutées par Mr. Lambotte, disciple distingué de Fohmann et actuellement conservateur de la collection. Ces pièces sont de nature à jeter du jour sur

COLLECTION D'ANATOMIE HUMAINE.

» La collection des pièces anatomiques, la première qui ait été fondée en Belgique sur un plan large et philosophique, est due aux soins et au zèle incessant de feu Mr. le professeur Fohmann, dont nous venons de parler. Dire que cette galerie fut créée par ce célèbre anatomiste, c'est déjà en faire connaître l'importance scientifique. En effet, c'est dans cette belle collection que sont déposées toutes les pièces précieuses qui ont servi de base aux travaux de Mr. Fohmann sur les vaisseaux lymphatiques. Aussi remarque-t-on les nombreuses préparations qui servent à démontrer la disposition de ces vaisseaux, non-seulement dans tous les organes du corps, mais encore dans les divers tissus qui composent ces organes.

» Quoique l'on doive citer en première ligne les préparations des vaisseaux lymphatiques, par cela même qu'elles sont intimement liées au nom et aux travaux de Fohmann, on doit aussi dire que la collection a une très-grande valeur sous les autres rapports. Tout ce qui concerne l'anatomie générale des tissus est extrêmement complet, et si l'on pouvait accorder la préférence à quelques parties, on devrait parler des pièces relatives à la distribution des nerfs et des vaisseaux sanguins dans leurs dernières limites, et de celles qui se rattachent au développement des os.

» Ce qui est du ressort de l'anatomie descriptive et de l'organogénésie est aussi fort important.

» Parmi les pièces qui décorent ce riche musée ana-

---

la composition des tissus et servent de base aux recherches consciencieuses qu'il poursuit depuis plusieurs années sur ce sujet. »

tomique, on doit en citer avec éloge plusieurs qui sont dues au scalpel d'un jeune anatomiste, Salpetier, dont la mort prématurée a précédé de peu de temps celle de Fohmann, et qui, comme lui, périt victime de son zèle. Ces dissections, qui ont pour objet la distribution des nerfs, sont d'une rare perfection.

» Enfin quelques préparations sur le système osseux, qui sont bien dignes d'attention, ont été faites par le chirurgien Vaust, mort depuis peu, et qui possédait un talent remarquable pour les dissections de ce genre.

» Mr. le professeur Vaust, actuellement conservateur de cette collection, l'a enrichie d'une quantité considérable de belles préparations du système osseux, de fines injections des vaisseaux sanguins et de préparations délicates du système nerveux.

CABINET D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE.

Cette collection, commencée dès l'année **1837**, se compose maintenant de plus de *cent quatre-vingts pièces*, relatives à diverses lésions pathologiques matérielles des organes du corps de l'homme, recueillies dans les amphithéâtres d'anatomie de l'Université et des cliniques médicales et chirurgicales. Parmi ces pièces, il y en a de très-remarquables. On y voit une corne qui s'était développée sur le cuir chevelu d'un homme ; — deux pieds affectés d'éléphantiasis ; — un larynx dont la face interne est tapissée d'une fausse membrane ; — une membrane adventice, évidemment organisée, pourvue même d'un réseau de capillaires sanguins arborescents injectés, adhérente, par continuité, à l'arachnoïde des convexités cérébrales ; — plusieurs artères oblitérées par des concrétions sanguines, dont la plupart sont ossifiées, et quelques-unes ne le sont pas, toutes rencontrées chez

des individus atteints de gangrène sèche ou spontanée ; — une fracture de la rotule en voie de guérison ; — des ulcères cicatrisés de l'estomac ; — des cancers à l'œsophage avec ulcération et perforation de ce conduit qui, dans un cas, s'ouvrait dans une bronche adjacente, et dans un autre dans la cavité pleurale du côté droit ; — un fongus médullaire de la vessie, au milieu duquel est enchatonné un gros calcul urinaire : — des veines offrant des traces manifestes d'inflammation soufferte dans leurs tuniques ; — douze dents présentant une structure anormale, différente des dents de lait, qui se trouvaient implantées à la face interne d'un kyste ovarique suppuré, gangrené et perforé ; — des masses cancéreuses rencontrées dans la région thymique, dans les poumons et dans d'autres parties du corps, avec compression, aplatissement et occlusion presque complète des veines sous-clavières et oblitération de plusieurs de leurs ramifications afférentes par des caillots sanguins adhérents ; — un fœtus de huit mois, du sexe masculin, dont l'abdomen avait été distendu par une quantité considérable d'humeur et présentait, entre autres *anormalités* organiques, une vessie hypertrophiée, énormément développée, où venaient s'ouvrir, comme dans le cloaque des oiseaux, les urétères et le rectum, avec occlusion du canal de l'urètre et de l'imperforation de l'anus, etc.

» Ce cabinet est confié à M. le professeur Raikem, qui en a dressé un catalogue où, en regard des caractères anatomo-pathologiques, que présentaient les pièces conservées et les autres organes affectés chez les sujets soumis aux nécroscopies, sont placés les principaux caractères physiologiques observés pendant la vie, pour qu'on puisse plus aisément comparer les uns avec les autres, en saisir les rapports et en déduire des consé-

FIN DE LA TABLE.

